



L'ÉGLISE DU CANADA

DEPUIS MONSIEUR DE LAVAL
JUSQU'À LA CONQUÊTE

DEUXIÈME PARTIE

MGR DE MORNAY, MGR DOSQUET
MGR DE LAUBERIVIÈRE



ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA
DOCTEUR ES LETTRES

L'ÉGLISE DU CANADA

DEPUIS MONSIEUR DE LAVAL
JUSQU'À LA CONQUÊTE

DEUXIÈME PARTIE

MGR DE MORNAY, MGR DOSQUET
MGR DE LAUBERIVIÈRE



QUÉBEC
TYP. LAFLAMME & PROULX

1912

BX 1421

G 67

V. 2

176864

Nil obstat,

J.-D. BRAUDOIN, pter.

Censor ad hoc deputatus.

Quebeci, die primâ martii 1912.

Imprimatur,

† L.-N., Archiep. Quebecen.

Quebeci, die primâ martii 1912.

S.

A

S

I
ma
Can
part
offr
L
moig
expr
lequ
vail
les g

LETTRE
DE
S. E. LE CARDINAL R. MERRY DEL VAL
SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ PIE X
A L'AUTEUR

A monsieur l'abbé

*A.-H. GOSSELIN,
Saint-Charles de Bellechasse.*

Monsieur l'abbé,

Il m'a été agréable de déposer entre les Augustes mains du Saint-Père le volume intitulé : L'Eglise du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la Conquête : première partie, Mgr de Saint-Vallier, que vous avez bien voulu offrir en filial hommage à Sa Sainteté.

Le Souverain Pontife a accueilli volontiers ce témoignage de votre attachement, et Il se plaît à vous exprimer Ses félicitations pour le zèle éclairé avec lequel vous poursuivez, avec tant de soin, le beau travail entrepris dans le noble but de mettre en lumière les gloires passées de l'illustre Eglise du Canada.

Avec Ses encouragements paternels et Ses remerciements, le Saint-Père vous envoie de tout cœur la Bénédiction Apostolique.

Je vous remercie pour ma part de l'exemplaire que vous m'avez gracieusement offert, et je saisis cette occasion pour vous exprimer, monsieur l'abbé, mes meilleurs sentiments en Notre-Seigneur.

R. CARD. MERRY DEL VAL.

DE

==

La n
t
(Eⁿ

à M^r
il éc
disio
« C
avait
const
le trc
passe
Sir
Eglis
teur é

L'ÉGLISE DU CANADA

DE M^{GR} DE SAINT-VALLIER A M^{GR} DE PONTBRIAND

CHAPITRE I

—

M^{GR} DE MORNAY, COADJUTEUR DE QUÉBEC

La nomination de Mgr de Mornay, coadjuteur de Mgr de Saint-Vallier, et ses circonstances. — Pourquoi le Coadjuteur ne vint jamais au Canada.

EN terminant le volume qui précède celui-ci, nous citions une lettre de M^{GR} de Mornay, qui venait de succéder à M^{GR} de Saint-Vallier sur le siège épiscopal de Québec : — il écrivait de Paris au Chapitre de sa cathédrale — ; et nous disions :

« Cette lettre annonçait un homme de nerf, tel qu'en avait besoin l'Eglise de la Nouvelle-France dans les circonstances fâcheuses où elle se trouvait. Malheureusement le troisième évêque de Québec ne put jamais se résoudre à passer au Canada. »

Singulière disposition de ce Prélat, qui, attaché à notre Eglise pendant plus de vingt ans, d'abord comme coadjuteur de M^{GR} de Saint-Vallier (1713-1728), puis comme son

successeur (1728-1733), se refuse toujours, pour une raison ou pour une autre, à se rendre au poste que lui a assigné la divine Providence, et qu'il a accepté!

On a prétendu qu'il en fut empêché par l'âge et les infirmités; et c'est en effet la raison qu'il fit valoir à la cour, lorsque, devenu évêque en titre de Québec, et pressé de se rendre dans son diocèse, il ne voulut pas le faire: nous le savons par le témoignage du Roi lui-même, qui, dans un mémoire adressé au gouverneur et à l'intendant du Canada, semble admettre cette raison comme valable ¹.

« Vous n'aurez pas M. de Mornay, écrivait à l'Hôpital-Général M. de Saint-Sénoch; la cour n'a pas jugé à propos, à son âge, de le faire passer au Canada ². »

M^{gr} de Mornay avait alors soixante-cinq ans, juste l'âge qu'avait M^{gr} de Laval, lorsqu'après avoir donné sa démission à cause d'infirmités précoces, il revint si allègrement au Canada pour finir ses jours au sein de notre Eglise; M^{gr} de Saint-Vallier était lui-même sexagénaire lorsqu'il sut triompher de tous les obstacles pour revenir à Québec, après sa longue absence de treize ans. Ni Laval, ni Saint-Vallier ne craignirent jamais de traverser les mers, quand il s'agissait de procurer la gloire de Dieu et le bien de leur troupeau. Mais le temps de ces hommes apostoliques est passé, et avec eux l'âge héroïque de notre histoire religieuse.

Admettons, si l'on veut, que M^{gr} de Mornay, lorsqu'il devint évêque de Québec, ne put venir gouverner lui-même son Eglise, « à cause de son grand âge et de ses infirmités. » Mais peut-on croire que ce fut pour la même raison qu'il ne vint jamais y exercer ses fonctions de coadjuteur? Il n'avait que cinquante ans lorsqu'il fut nommé évêque

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, appendice K, p. 114, mémoire du 19 avril 1729.

2. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 294.

d
q
j

f
d
é
n
I
sc
Q
er
pc
av

A
d'
va
me
jar
de
arc
dét
mo
des
avo
à to
«
Vot

I.
simp
X, p.
2.
Natic

d'Euménie et coadjuteur de Québec : et peut-on supposer qu'on avait choisi précisément un « infirme » pour coadjuteur à l'évêque de la Nouvelle-France ?

La disposition de ce Prélat à ne jamais venir remplir ses fonctions de coadjuteur nous a toujours paru étrange et peu digne de nos annales religieuses. Sa nomination comme évêque fut une nomination de cour, et M^{GR} de Saint-Vallier n'y eut aucune part. M^{GR} de Mornay, né à Vannes en 1663¹, appartenait à une noble famille de Bretagne, qui sollicita son élévation à l'épiscopat ; et comme l'évêque de Québec, plusieurs années auparavant, durant sa captivité en Angleterre, avait demandé un coadjuteur, on en profita pour lui en nommer un en 1713. Mais les circonstances avaient changé, et il n'en demandait plus à cette époque.

Il avait demandé un coadjuteur durant sa captivité en Angleterre, parce qu'il se voyait physiquement empêché d'aller administrer son diocèse, et pour un temps qui pouvait être bien long. Il avait adressé sa demande directement au Roi, de Petestrel où il était alors, dès le mois de janvier 1705, et il avait écrit en même temps au supérieur de Saint-Sulpice, M. Leschassier, et au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, pour les intéresser au succès de ses démarches². De Farnham, il écrit de nouveau quelques mois plus tard à l'archevêque de Paris, chargé spécialement des affaires ecclésiastiques du Royaume : il insiste pour avoir un coadjuteur, et demande un Sulpicien, de préférence à tout autre :

« Sachant, dit-il, l'estime et les bontés particulières que Votre Eminence fait paraître pour Saint-Sulpice, je crois

1. C'est à tort qu'on a écrit *Duplessis de Mornay* : sa famille était tout simplement *de Mornay*. Voir *Bulletin des Recherches historiques*, vol. X, p. 20.

2. Archives de l'évêché de Québec, lettres copiées à la Bibliothèque Nationale de Paris.

inutile de La prier de le choisir plutôt dans cette maison que dans toute autre. L'esprit de ménagement et de douceur que l'on remarque ordinairement dans ceux qui sont élevés dans cette maison les rend plus propres que d'autres à ce diocèse. . . »

La demande du Prélat n'eut pas de suite : on savait, à la cour, que M^{gr} de Laval, qui vivait encore à cette époque, le suppléait, en son absence ¹; et d'ailleurs ce n'est pas précisément un coadjuteur qu'on voulait lui donner, mais un successeur : on voulait absolument lui faire résigner son siège.

M^{gr} de Saint-Vallier, sorti de captivité et rentré en France, ne tarda pas de constater cette disposition de la cour à son égard; et nous savons avec quelle fermeté et quel courage, avec quelle force de caractère ² il sut déjouer

1. Il le suppléait pour les fonctions épiscopales, lorsqu'il en était requis par les administrateurs du diocèse. Mais peut-on dire, comme l'écrivit l'auteur des *Jésuites et la Nouvelle-France au XVIII^e siècle* (t. I, p. 93), que c'est lui qui « administrait le diocèse? » « Mgr de Laval, pendant l'absence de l'évêque, dit-il, administra le diocèse de Québec, près de huit années, jusqu'à sa mort. » Mais il n'était pas même grand vicaire de Mgr de Saint-Vallier! . . . Les grands vicaires, les administrateurs du diocèse, c'étaient MM. de Maizerets et Glandelet, à Québec, M. de Belmont, supérieur de Saint-Sulpice à Montréal.

Rappelons ici à l'auteur que nous venons de citer ce que nous avons écrit à ce sujet dans notre *Vie de Mgr de Laval* (t. II, p. 505) : nous croyons y avoir mis les choses au point :

« Avant de quitter le Canada (1700), il (Mgr de Saint-Vallier) avait confié l'administration de son diocèse à MM. de Maizerets et Glandelet. L'ancien évêque fut leur conseiller naturel; et c'est alors surtout que l'on comprit la grande faveur que la divine Providence avait ménagée à l'Église du Canada, en lui conservant ce Prélat si digne, si saint et si dévoué, pour la consoler de l'absence de son premier Pasteur, et lui rendre son veuvage moins cruel. »

2. L'auteur des *Jésuites et la Nouvelle-France au XVIII^e siècle* dit quelque part (t. I, p. 151), en parlant de Mgr de Saint-Vallier, que « le caractère n'était pas à la hauteur de sa piété et de son dévouement. » Le savant écrivain n'entend évidemment pas le mot « caractère » de la même manière que nous; mais pour nous qui prenons ce mot dans son sens ordinaire, généralement reconnu, à savoir « la fermeté de la volonté et le courage » (Larousse), quel homme montra jamais plus de caractère que Mgr de Saint-Vallier dans les diverses circonstances de sa vie si accidentée, et spécialement dans celles où on le vit résister avec tant

les desseins si habilement et si obstinément arrêtés de Pontchartrain. Une des propositions que lui fit ce ministre, de la part du Roi, dans l'entrevue qu'il eut avec lui en 1712, et dont nous avons parlé au volume précédent (p. 247), c'était de le laisser partir pour le Canada, mais « à la condition de demander auparavant un coadjuteur, » qui irait le rejoindre le plus tôt possible, puis promettre de revenir en France « donner sa démission ¹. »

Etrange proposition, à laquelle M^{GR} de Saint-Vallier fit la réponse suivante :

« J'accepte avec reconnaissance de partir incessamment, comme aussi de demander un coadjuteur... »

Donc il ne l'avait pas encore demandé ; de lui-même il ne l'aurait pas demandé, du moins maintenant ; et il ne consentait à demander un coadjuteur que parce qu'on en faisait une condition *sine quâ non* de son retour au Canada. Le Prélat ajoute :

« Je conjure Sa Majesté de faire réflexion que je ne puis rien promettre de plus, attendu le précepte divin qui oblige tous les évêques à travailler par leur exemple, par leurs paroles, par l'administration des sacrements, par leurs visites, par leurs synodes, au salut de leurs diocésains, ce qu'ils ne peuvent faire sans résider dans leurs diocèses, ainsi que l'a reconnu le saint Concile de Trente. »

Réponse vraiment digne d'un évêque ! . . .

Pontchartrain voyant qu'il ne peut obtenir de M^{GR} de Saint-Vallier la promesse de revenir en France donner sa démission, lui déclare que le Roi ne le laissera pas partir. Mais le Prélat de son côté se décide à écrire directement au Roi pour obtenir la permission de retourner sans délai dans son diocèse : il lui dit entre autres choses :

d'énergie aux exigences de la cour, qui voulait absolument lui faire résigner son siège ?

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, p. 218.

« Je ne puis moi-même soutenir le poids des difficultés considérables qui se trouvent dans le gouvernement de mon Eglise, et j'accepte de bon cœur le secours d'un coadjuteur tel que Votre Majesté voudra me le donner... »

Cette lettre, citée par l'annaliste de l'Hôpital-Général, est du 4 avril 1713; « et le 22 juin suivant, jour de l'octave du Très-Saint-Sacrement, le Roi nomma à la coadjutorerie de l'évêché de Québec le Père Louis-François de Mornay, gardien du couvent des Capucins de Meudon¹... » M^{sr} de Saint-Vallier n'a certainement pas participé à cette nomination; il se désintéresse parfaitement du choix: « J'accepte de bon cœur le secours d'un coadjuteur tel que Votre Majesté voudra me le donner, » écrit-il au Roi. C'est comme s'il disait: « Vous voulez me donner un coadjuteur, vous en faites une condition de mon retour au Canada; nommez qui vous voudrez, je l'accepte de bon cœur. »

Mais une fois nommé, il insiste pour qu'il vienne le plus tôt possible l'aider au Canada. Il ne peut l'emmener avec lui: ses Bulles ne sont pas encore arrivées de Rome, et par conséquent il n'est pas consacré. Mais le Prélat n'est pas plutôt rendu à Québec qu'il écrit à Pontchartrain pour le supplier de hâter les choses et de lui envoyer son coadjuteur. Il est au plus fort de ses difficultés avec le Séminaire de Québec, qui, selon lui, élude les décisions du Saint-Siège et celles de la cour, et accapare tous les revenus des menses conventuelles de Lestrières et de Maubec, au détriment du Chapitre et des pauvres missions de son diocèse. Il presse le ministre de lui envoyer son coadjuteur pour fortifier son Eglise contre l'empire injuste que le Séminaire usurpe:

« Quand mon coadjuteur sera arrivé ici, et qu'il aura pris connaissance de ce qui se passe, il vous apprendra à

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. IV, p. 259.

pe
soi
ser
qu
aut
où
(
où
Ch
qui
ava
gra
rem
de
vac
éta
pou
méc
«
J'os
exp
Cet
en é
Il
il l'e
Paris
de M
ment
il pri
qui l
« J

peu près la même chose. Tâchez de faciliter son sacre et son départ pour Québec par vos gratifications. Sa présence ne pourra faire que du bien ici ; il ne faut pas moins que l'union de deux évêques bien intentionnés et bien autorisés de la cour pour remettre cette Eglise dans l'état où vous la désirez ¹. . . »

On se ferait difficilement une idée de l'état d'irritation où il est vis-à-vis le Séminaire de Québec. Lorsque le Chapitre avait refusé d'accepter la Bulle de Clément XI qui réduisait de moitié le nombre de ses membres, le Prélat avait acquiescé à son opposition ; puis il avait écrit à ses grands vicaires Maizerets et Glandelet pour les autoriser à remplir le nombre des chanoines tel que fixé par la Bulle de 1674, et ils en avaient profité pour donner tous les sièges vacants à des prêtres du Séminaire ou autres qui leur étaient dévoués, s'assurant ainsi assez de voix au Chapitre pour le gouverner pendant longtemps. Le Prélat est très mécontent ; il écrit à Pontchartrain :

« J'attends que le Coadjuteur arrive pour nous aider. J'ose me flatter qu'il apportera un règlement, avec ordre exprès aux chanoines de loger ailleurs qu'au séminaire. Cet ordre seul sur le logement mettra l'affaire du Chapitre en état de réussir au goût de la cour ². »

Il est évidemment très monté contre le Séminaire ; mais il l'est surtout contre le procureur de cette institution à Paris ; et l'on a vraiment peine à s'expliquer ce qu'il écrit de M. Tremblay au cardinal de Noailles : il veut absolument que l'on enlève à ce prêtre la procure du Canada, et il prie le cardinal d'accorder audience à son grand vicaire, qui lui expliquera tout :

« J'ai droit d'exiger, dit-il, que M. de Brisacier cesse de

1. Cité dans le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XV, p. 203.

2. Archives de l'évêché de Québec, lettre du 28 oct. 1713.

me mettre toujours devant les yeux un tel homme d'affaires (M. Tremblay), qui ne garde pas les règles les plus communes de la bonne foi. L'expérience que j'ai du mal qu'il a fait dans la procure du Canada, depuis le temps qu'il y est, tant par les préventions dont il a cherché à remplir l'esprit de M. de Brisacier, dont j'ai eu jusqu'ici de belles preuves, que par les lettres indiscrètes qu'il a écrites par le passé, et qu'il peut continuer d'écrire aux supérieur et directeurs du Séminaire de Québec, pour troubler la paix, m'oblige de supplier Votre Eminence, avec la dernière instance, de déterminer MM. de Brisacier et Tiberge de l'ôter de cet emploi dont il s'est si mal acquitté jusqu'ici, et de le faire administrer par quelque autre ecclésiastique ou laïque qui sache mieux que lui garder les règles de la bonne foi, de l'honnêteté et du respect qu'il devrait avoir pour moi, qui lui ai donné les ordres sans dimissoire, dans la résolution où il me parut être, pour lors, de demeurer en Canada pour y servir toujours cette Eglise, de laquelle on l'a bien su détourner pour l'envoyer en France remplir ce bel emploi, et me l'opposer en toute occasion ¹. Une personne sage, parfaitement instruite de ses déportements, m'assurant par lettre que Dieu veut que je le fasse con-

1. M. Tremblay était un bon et saint prêtre, dont nous avons fait connaître l'éminente vertu dans notre *Vie de Mgr de Laval*, t. II, pp. 238-247. Mais il avait le grand tort, aux yeux de Mgr de Saint-Vallier, de contrecarrer tous ses plans, quand il les jugeait dommageables aux intérêts du Séminaire de Québec, dommageables aussi aux intérêts des Canadiens, dont il se montra toujours l'ami dévoué, bien qu'il fût lui-même Français. L'auteur de l'Histoire manuscrite du Séminaire en donne un exemple, que nous aimons à citer ici :

« Mgr de Saint-Vallier, dit-il, voulut un jour faire passer en Canada le fils d'un de ses fermiers de Maubec, qui offrait de donner mille francs, si le Séminaire voulait se charger de lui jusqu'à la prêtrise : « Je n'ai pas « cru, dit à ce sujet M. Tremblay, que cela vous convint (au Séminaire). « Mgr de Québec veut faire de ces libéralités à vos dépens, sans considé-
« rer que vous devez plutôt pousser les Canadiens que ceux qui sont en
« France. Je me ferais peine de vous envoyer un de mes neveux, parce
« que je crois que vous devez aider plutôt les Canadiens que les autres. »

n
d
V
cece
s'
avfu
il
bi
sièfo
El
Pé16
Pi
ci
So
pri
« l'
Me1.
l'ex
per
"ou2.
qu'
3.
nov
4.
othe5.
Lao
viro
6.

naître à Votre Eminence ¹, je m'y résous par soumission d'esprit ². Je laisse à M. de la Pallière le soin d'informer Votre Eminence des raisons qu'on a eues de me donner ce conseil ³. »

On comprend que M^{GR} de Mornay, au courant de tout cela, n'était pas bien aise de se rendre en Canada pour s'immiscer dans les querelles de l'Evêque et du Chapitre avec le Séminaire. Nommé coadjuteur de Québec *cum futurâ successionem* le 22 juin 1713, comme nous l'avons dit, il accepta la charge dans un bon but, et pour le plus grand bien, afin d'être prêt, au besoin, à remplir la vacance du siège. Il alla en remercier le Roi, et fit sa profession de foi entre les mains du Nonce ; puis il attendit ses Bulles. Elles ne furent reçues à Paris que dans la semaine de la Passion de l'année suivante (1714) : elles étaient datées du 16 février ⁴ ; il avait été préconisé évêque d'Éuménie, en Phrygie ⁵. Il fut sacré dans l'église du couvent des Capucins, rue Saint-Honoré, par le cardinal de Rohan, prince de Soubise, évêque de Strasbourg et prince de l'Empire, ayant pris pour ses adjoints les évêques de Riez et de Lavaur, « l'église disposée et ornée comme pour le sacre du Père de Mesgrigny, » dit la chronique ⁶.

Sitôt qu'ils apprirent que M^{GR} de Mornay avait reçu la

1. Notons cette disposition de Mgr de Saint-Vallier d'accepter comme l'expression de « la volonté de Dieu » le témoignage ou le conseil d'autres personnes, qui, toutes « sages » qu'elles pouvaient être, restaient toujours sujettes à erreur.

2. M. Tremblay resta humblement et courageusement à son poste jusqu'à sa mort, arrivée en 1741.

3. Archives de l'évêché de Québec, lettre datée de Peterfield le 21 nov. 1706.

4. *Guide to the materials for American History in Roman and other Italian Archives*, p. 258.

5. L'évêché d'Éuménie, en Phrygie, est suffragant de l'évêché de Laodicée. Laodicée, Colosse et Hiéropolis formaient un triangle qu'environnait une plaine fertile. (D'Allioli, t. VIII, p. 123).

6. Cité dans le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. IX, p. 259.

consécration épiscopale, le gouverneur et l'intendant du Canada, croyant qu'il allait se hâter de se rendre à son poste, écrivirent à la cour :

« On attend ici avec empressement M. le Coadjuteur, qui sera d'un grand soulagement à M. l'Evêque ¹. . . »

Le ministre leur répondit l'année suivante :

« Sa Majesté a témoigné au P. de Mornay, coadjuteur, la nécessité qu'il y a qu'il se rende à Québec le plus tôt qu'il sera possible, pour soulager le sieur Evêque dans les travaux de son diocèse. Il est incertain s'il y passera cette année (1715); en tout cas, il s'y rendra l'année prochaine, de bonne heure. »

Aux représentations de la cour le Coadjuteur fit la sourde oreille; il resta à Paris. On a prétendu — et c'est devenu une légende — qu'il ne put jamais se résoudre à traverser la mer: une crainte invincible l'en empêchait. La chose est possible; mais nous croyons surtout que, connaissant le caractère de M^{gr} de Saint-Vallier, qui aimait à gouverner par lui-même, connaissant surtout les difficultés qu'il avait avec son Séminaire de Québec, celles qu'il avait eues également avec les religieux, dans le passé, il pensa qu'il valait mieux pour lui rester en dehors de ces querelles et laisser le Prélat administrer son diocèse à sa guise. Il resta donc à Paris, jouissant tranquillement de la pension de trois mille livres que le Roi lui payait pour faire honneur à la dignité dont il l'avait revêtu ². On avait tiré ce bon Capucin ³ du couvent de Meudon, dont il était « gardien » depuis nombre d'années ⁴, pour en faire un évêque, on lui avait payé ses

1. Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 34, lettre de Vaudreuil et Bégon au ministre, 20 sept. 1714.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 93.

3. Il était entré aux Capucins en 1683.

4. Il avait été auparavant gardien à Beauvais, aux Marais à Paris, à Pontoise, à Péronne, à Amiens.

Bul
mai
tent
faire
siste
rel.
« un
Sair
L
min
croi
Nou
fit é
rem
A
pour
pour
naire
Dans
par é
l'Hôp
pour
sou i
Coad
laissé
faire
autar
pouv
voya

1. R

2. I

3. M

4. V

Bulles et tous ses ornements épiscopaux¹ : il fallait bien maintenant pourvoir à ses besoins. Or, il n'était pas content de la pension qu'on lui faisait : « Je ne puis, disait-il, faire aucun bien pour le spirituel, que je n'aie de quoi subsister et assister les pauvres et les sauvages pour le temporel. » Il fallut augmenter son traitement, en lui accordant « une pension sur un bénéfice : » ce fut sur l'abbaye de Saint-Wast, dont le cardinal de Rohan était abbé.

Le fait qu'il avait parlé des « sauvages » dans sa lettre au ministre, et de son désir de les « assister », laissait pourtant croire qu'il avait au moins quelque velléité de visiter la Nouvelle-France. On insista pour le faire partir ; on lui fit écrire par le P. Le Tellier : il resta sourd à toutes les remontrances².

A son tour, M^{GR} de Saint-Vallier réitéra ses instances pour le prier de lui venir en aide³. Était-ce, cette fois, pour Québec ? Nullement. Où l'aurait-il logé ? Au séminaire ? Mais il détournait les chanoines d'y demeurer⁴. . . Dans son Palais épiscopal ? Il l'avait abandonné lui-même par économie, se contentant d'un modeste appartement à l'Hôpital-Général. S'il demandait son coadjuteur, c'était pour la Louisiane, cette colonie naissante, si lointaine, de son immense diocèse, où surgissaient mille désordres. Le Coadjuteur, qui n'ignorait pas que les Jésuites avaient laissé le Canada plus de trente ans sans évêque, avant d'y faire nommer M^{GR} de Laval, jugea qu'on pouvait en faire autant pour la Louisiane, encore à ses débuts. Muni des pouvoirs de grand vicaire de M^{GR} de Saint-Vallier, il y envoya des religieux de son ordre, les Capucins, nomma

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1901, p. 461.

2. *Ibid.*, 1901, p. 478, 480, 483.

3. Mgr Têtu, *Les Evêques de Québec*, p. 157.

4. Voir plus haut, page 7.

grand vicaire leur supérieur, et de Paris gouverna de son mieux cette Eglise naissante.

Depuis sa consécration, il était resté au couvent de son ordre, rue Saint-Honoré. De là il allait de temps à autre faire les fonctions épiscopales là où il en était requis. C'est ainsi qu'il se rendit à Tournai, à la demande du Roi, et aussi à Cambrai, après la mort de Fénelon : il y alla même plusieurs fois, mais toujours temporairement ; et par conséquent c'est à tort qu'on a prétendu qu'il avait administré le diocèse de Cambrai, où du reste il n'a laissé « aucun souvenir, aucune trace de son passage ¹. »

Le diocèse de Cambrai resta onze ans sans évêque résident, après la mort de Fénelon. Et que d'Eglises, en France, étaient à peu près dans le même cas ! Faut-il s'étonner qu'avec de tels exemples un évêque d'un zèle ordinaire, comme M^{gr} de Mornay, ait montré peu d'empressement à traverser les mers pour se rendre à une Eglise dont il n'était pas même titulaire ?

Disons cependant que, même simple coadjuteur, il ne se désintéressa jamais complètement de l'Eglise de Québec : au contraire, il lui rendit, à Paris, tous les services qu'il put lui rendre, dans l'occasion. C'est ainsi que le chanoine Hazeur de l'Orme, député du Chapitre pour s'occuper de ses intérêts en France, voulant obtenir de la cour quelque abbaye pour en augmenter le revenu, s'adresse à M^{gr} de Mornay ; et celui-ci écrit une lettre très forte au premier ministre, le cardinal Dubois, chargé de la feuille des bénéfices. « Il faut vivre en attente », écrit à ses confrères M. Hazeur ; mais « le Cardinal, ajoute-t-il, ne finit aucune affaire ². »

1. *Les Evêques de Québec*, p. 258.

2. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 266, 268.—Au lieu d'une abbaye, le Chapitre reçut en 1724 une augmentation de cinq mille

Hazeur de l'Orme était en excellents termes avec M^{GR} de Mornay ¹, le voyait souvent, le consultait, et avait son appui pour tout ce qui pouvait procurer le bien de l'Eglise canadienne.

On peut dire, toutefois, que comme coadjuteur M^{GR} de Mornay eut peu à faire avec le diocèse de Québec proprement dit : il ne s'occupa guère que de la Louisiane.

livres à ajouter aux trois mille qu'il avait déjà ; et, d'après de l'Orme, c'est à lui surtout qu'on le devait. (*Ibid.*, p. 279).

1. *Ibid.*, p. 325, 335.

CHAPITRE II

MST DE MORNAY ET LA LOUISIANE

Coup d'œil sur la Louisiane.—Gouvernement de cette colonie.—Capucins et Jésuites à la Louisiane.—Etablissement des Ursulines à la Nouvelle-Orléans.—Le P. de Beaubois.—Difficultés de juridiction.

LA Louisiane! C'était, à l'époque qui nous occupe, toute l'immense vallée du Mississipi, depuis le Wisconsin jusqu'aux bouches du grand fleuve. La Salle lui avait donné ce beau nom en l'honneur de Louis XIV. On rencontrait dans cette vaste colonie une infinité de tribus sauvages: les Illinois, les Péorias, les Caokias ou Tamarois, les Cascaskias, les Chérakis, les Chicakas, les Akansas, les Caouïtas, les Yazous, les Natchez, les Tonicas, les Alibamons, etc. On y voyait aussi çà et là quelques établissements français; ils figurent sur la carte de Belin: Vincennes, Saint-Louis, Chartres, Saint-Ange, Prud'homme, L'Assomption, Saint-François, Rosalie; puis Mobile et Biloxi, fondés par D'Iberville, et le plus récent de tous, la Nouvelle-Orléans, fondée en 1717 par son frère Bienville.

Ces postes ou établissements, destinés pour la plupart à devenir de grands centres, étaient encore peu de chose. Charlevoix, qui visita la Nouvelle-Orléans en 1722, faisait de cette future grande ville la description suivante:

« Elle se réduit, disait-il, à une centaine de baraques, placées sans beaucoup d'ordre; à un grand magasin bâti en bois; à deux ou trois maisons, qui n'auraient pas paré un

vi
qu

au
se
vil
coi

Ch
tiq
pa:
sai
Ma

dev

l

me

par

cen

par

Lot

col

MST

tair

pou

aux

sée

mer

mer

—

1.

long

2.

3.

ves e

4.

5.

l'Hô,
voloi

village de France, et à la moitié d'un méchant magasin, qu'on veut bien prêter au Seigneur ¹. »

Puis il ajoutait : « Ce lieu sauvage et désert, que les aulnes et les arbres couvrent encore presque tout entier, sera un jour, et peut-être ce jour n'est-il pas éloigné, une ville opulente, et la métropole d'une grande et riche colonie. »

Qui ne se rappellerait, en lisant ces lignes du Père de Charlevoix sur la Nouvelle-Orléans, la vision quasi prophétique de son confrère le Père Barthélemi Vimont, et les paroles magnifiques qu'il prononça, en 1642, célébrant la sainte messe en présence de Maisonneuve et de Jeanne Mance, sur l'emplacement embryonnaire de la ville qui devait être un jour l'immense cité de Montréal ² ?

La Nouvelle-Orléans devint dès lors le siège du gouvernement de la Louisiane. C'est là que résidait le gouverneur particulier de cette colonie naissante, qui était toujours censée dépendre du gouverneur général du Canada. La plupart des colons, du reste, étaient des Canadiens ³ : « La Louisiane, écrit Edouard Richard, fut en quelque sorte une colonie de la Nouvelle-France ⁴. » Le Roi avait chargé M^{SR} de Saint-Vallier, en voyage à Paris, de choisir « un certain nombre de jeunes filles élevées dans les hôpitaux, » pour les envoyer à la Louisiane, dans le but de les marier aux nouveaux colons. Ces jeunes filles faisaient la traversée sous la conduite de personnes de confiance, ordinairement des religieuses ⁵ ; elles se mariaient presque toujours

1. Comme on avait fait pour la maison des Cent-Associés, qui servit longtemps d'église paroissiale, à Québec.

2. Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, p. 37.

3. On peut en voir la liste dans nos archives. (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1905, p. 513).

4. *Ibid.*, 1899, p. 498.

5. *Ibid.*, 1904, p. 7, Brevet de Sœur conductrice des filles élevées à l'Hôpital-Général de Paris, sous l'autorité de la Sœur Gertrude, parties volontairement pour la Louisiane ; — pour la Sœur Louis.

en arrivant. Nos archives, cependant, mentionnent des cas où elles se montraient assez difficiles par rapport aux partis qui se présentaient¹, exigeantes également pour la nourriture qu'on leur donnait. On lit dans une lettre de M. de Bienville au ministre :

« Les hommes, ici, s'accoutument à manger du blé d'Inde ; mais les femmes, qui sont la plupart parisiennes, en mangent avec peine, ce qui les fait beaucoup pester contre l'Evêque de Québec, qui leur avait fait entendre qu'elles seraient dans un pays abondant en provisions². »

Bienville fut à trois reprises gouverneur de la Louisiane ; et entre ses différents termes d'office nous trouvons les noms de MM. de Mézy, Lamothe-Cadillac, Lépinay et Périer comme gouverneurs.

Il y avait à la Nouvelle-Orléans un Conseil assez semblable à notre Conseil Supérieur à ses débuts : il était présidé par le gouverneur ; et au lieu d'un intendant, la Louisiane avait un commissaire-ordonnateur, lequel, comme nos intendants du Canada, semblait avoir pour mission spéciale de contrôler les actes du gouverneur et de lui faire opposition. Comme au Canada, on prenait souvent fait et cause, dans la colonie, pour l'un ou l'autre de ces fonctionnaires : il y avait le parti du gouverneur³, disons de M. de Bienville ou de M. Périer ; il y avait le parti du commissaire-ordonnateur, qui fut longtemps M. de la Chaise ; et malheureusement les membres du clergé eux-mêmes se laissaient trop facilement entraîner dans l'un ou l'autre des deux partis.

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1905, p. 525.

2. *Ibid.*, 1905, p. 525.

3. M. de Bienville avait de son côté ses deux frères, Sérigny et Chateauguay, ses neveux De Noyan, M. Dugué de Boisbriant, etc. M. de la Chaise avait pour lui les membres du Conseil : Duclos, Malesfre, Brûlé, d'Haussonville, Chavannes.

eu
de
co:
à I
got
sian
Pèr
et l
Orl
atte
C
aut
à la
acce
gou
fut
ne s
cett
fit p
l'art
artic
« (Com
ment
indie
dans
bâti
aussi
qui s

1. Z
2. O
décem
2

La Louisiane avait son gouvernement particulier; elle eut aussi son Eglise particulière, dépendante, sans doute, de l'évêque de Québec, mais ayant son chef particulier, le coadjuteur de cet évêque, muni de ses pouvoirs, et résidant à Paris. Après lui, ce fut l'abbé de l'Ile-Dieu qui, de Paris, gouverna, pour l'évêque de Québec, l'Eglise de la Louisiane. Les missions illinoises elles-mêmes, dirigées par les Pères Jésuites, faisaient partie de l'Eglise de la Louisiane; et lorsque ces Pères eurent une résidence à la Nouvelle-Orléans, ce fut au supérieur de cette résidence qu'ils furent attachés, et non plus à celui de Michillimakinac.

Comme au Canada, une Compagnie, formée à Paris et autorisée par l'Etat, jouissait du monopole du commerce, à la Louisiane. En retour des privilèges qui lui étaient accordés, cette Compagnie avait à sa charge les frais du gouvernement et ceux de l'entretien des missionnaires. Ce fut d'abord la Compagnie Crozat ¹; et nous avons vu qu'elle ne s'occupa guère des besoins spirituels de la colonie. Mais cette Compagnie ne dura pas longtemps (1712-1717); elle fit place à la Compagnie d'Occident, qui prit au sérieux l'article de sa charte relatif à l'Eglise de la Louisiane. Cet article se lit comme suit :

« Comme dans l'établissement des pays concédés à la dite Compagnie par ces présentes, nous regardons particulièrement la gloire de Dieu, en procurant le salut des habitants indiens, sauvages et nègres, que nous désirons être instruits dans la vraie religion, la dite Compagnie sera obligée de bâtir des églises dans les lieux de ses habitations ², comme aussi d'y entretenir le nombre d'ecclésiastiques approuvés, qui sera nécessaire, soit en qualité de curés ou tels autres

1. *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 327, édit du 14 septembre 1712.

2. Ordonnance pour l'établissement d'une église, etc., à Mobile, 19 décembre 1722.

qui sera convenable, pour y prêcher le saint évangile, faire le service divin, et y administrer les sacrements, le tout sous l'autorité de l'évêque de Québec; la dite colonie demeurant dans son diocèse, ainsi que par le passé, et seront les curés et autres ecclésiastiques, que la dite Compagnie entretiendra, à sa nomination et patronage ¹. »

Il n'y a rien de tel dans la charte de la Compagnie Crozat. C'est évidemment M^{gr} de Mornay qui fut l'inspirateur du bel article que l'on vient de lire, et qui rappelle ceux de la Compagnie des Cent-Associés dictés et rédigés par Richelieu ou plutôt par son ami et conseiller le Père Joseph, lui aussi Capucin. Le Coadjuteur venait d'être chargé par l'Evêque de Québec, des missions de la Louisiane: n'est-il pas naturel de supposer qu'il voulut intéresser au soutien de ces missions la Compagnie qui monopolisait les avantages temporels du commerce de la colonie? Aussi voyons-nous, dès la même année et les années suivantes, quelques prêtres séculiers et réguliers recevoir des « brevets d'aumônier et de missionnaire » pour la Louisiane ². Mais ces missionnaires étaient loin de suffire pour les besoins religieux de la colonie: de grands désordres régnaient çà et là dans les postes français et nous avons cité, au volume précédent, la lettre que M^{gr} de Saint-Vallier adressait à ce sujet en 1721 aux Jésuites des missions illinoises ³.

M^{gr} de Mornay s'entendit avec les directeurs de la Compagnie d'Occident, et spécialement avec l'abbé Raguet, leur « directeur spirituel, » et il fut convenu que les reli-

1. *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 386, lettres patentes du mois d'août 1717.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904: R. P. Bonaventure O'Donnoghue, « prêtre irlandais, directeur des étrangers à Paris », 21 nov. 1718; abbé Guérin, 20 juin 1719; abbés Macé et LeMosnier, « prêtres du diocèse d'Avranches, 17 oct. 1721; abbé François Mariette, 19 mai 1722; abbé Huet, etc.

3. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 502.

gie
cin
du
J
pay
de
I
P. c
seu
le r
de f
E
n'ét
tout
la p
pou
fait
Jésu
miss
nuai
Nou
de c

I. J
servai
de Ch
de Lau
et le I
ment

2. I
influe
même
à la m
Jésuite
à dess

3. V
lets et

4. R
les RR

gieux de l'ordre auquel il appartenait lui-même, les Capucins, iraient à la Louisiane cultiver cette partie de la Vigne du Seigneur¹.

Le territoire déjà confié aux Jésuites fut étendu jusqu'au pays des Natchez : les Capucins devaient desservir le reste de la colonie, de chaque côté du fleuve, jusqu'à la mer².

Leur supérieur était le P. Raphaël ; celui des Jésuites, le P. de Beaubois : deux hommes vraiment supérieurs, non seulement de nom et par les fonctions, mais par le talent, le mérite et la vertu. Chacun d'eux avait les pouvoirs de grand vicaire dans les limites de sa juridiction.

Bientôt cependant il devint évident que les Capucins n'étaient pas en état de pourvoir aux besoins spirituels de toutes les missions du territoire qui leur avait été confié : la province de Champagne à laquelle ils appartenaient ne pouvait leur fournir assez de religieux. Comme on avait fait au Canada un siècle auparavant³, on eut recours aux Jésuites, et ceux-ci se chargèrent volontiers de toutes les missions sauvages de ce territoire⁴ : les Capucins continuaient à en desservir les postes français, y compris la Nouvelle-Orléans, où le P. Raphaël exerçait les fonctions de curé, avec le P. Hyacinthe pour vicaire.

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1905, p. 10, Ordonnance servant de règlement pour l'établissement des Capucins de la province de Champagne à la Louisiane, 15 avril 1721 : « Sont agréés le P. Bruno de Langres, le P. Christophe de Chaumont, le P. Philibert de Viander et le Frère Eusèbe de Chaumont ; » — p. 15, Bref qui autorise l'établissement des Capucins à la Louisiane, 15 juillet 1725.

2. Les Carmes avaient obtenu tout d'abord, nous ne savons par quelle influence, une partie du territoire qui échet aux Capucins : ils avaient même à leur tête un vicaire apostolique. Mais ils finirent par renoncer à la mission de la Louisiane, laissant le champ libre aux Capucins, aux Jésuites, ainsi qu'aux prêtres des Missions-Etrangères, qui continuaient à desservir leur mission des Tamarois.

3. Voir notre livre *La Mission du Canada avant Mgr de Laval, Récollets et Jésuites*, p. 42.

4. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1903, p. 16 et 17, Traité avec les RR. Pères Jésuites, 20 février 1726 ; Supplication au Roi d'approuver

Mais les Jésuites, chargés désormais de toutes les missions de la Louisiane, à l'exception des Tamarois et des postes français du Bas-Mississipi, avaient évidemment besoin d'une résidence, d'un entrepôt à la Nouvelle-Orléans, où allaient désormais leur arriver de France leur correspondance et tous les effets nécessaires à leurs missions. Cette résidence leur fut accordée, et leur supérieur, le P. de Beaubois, en prit possession en 1726.

Il arrivait d'Europe, où il s'était rendu l'année précédente, avec l'idée de fonder à la Nouvelle-Orléans une grande maison d'éducation et un hospice, dont cette ville naissante avait un pressant besoin. Il était allé à Rouen, s'était entendu avec les Ursulines de cette ville, et avait obtenu un bon nombre de religieuses pour cette fondation. Nous en avons parlé, au volume précédent : elle jeta un rayon de bonheur sur les derniers jours de M^{gr} de Saint-Vallier. L'arrivée des Ursulines à la Nouvelle-Orléans date de 1727¹ ; et c'est le P. de Beaubois qui présida à leur installation. Quelle reconnaissance la Louisiane ne doit-elle pas à ce grand religieux qui lui procura ce bienfait : la fondation des Ursulines à la Nouvelle-Orléans, qui prit soin de cette fondation, à son berceau, qui se dépensa pour elle, la soutint de toutes ses forces, et la maintint au prix des plus grands sacrifices ! A un moment donné, les religieuses éprouvaient tant de contrariétés de toutes sortes², qu'elles furent sur le point de quitter la Nouvelle-Orléans : elles n'y restèrent qu'à la prière et aux supplica-

par un Brevet le Traité fait entre les Jésuites et la Compagnie, 17 août 1726.

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 17, Traité avec les Ursulines de Rouen pour un établissement de leur ordre à la Louisiane, 13 sept. 1726 ; — Brevet en leur faveur, 18 sept. 1726.

2. Une de ces contrariétés, c'est qu'on voulait leur imposer les Capucins pour directeurs. Elles voulaient être dirigées par les Jésuites, et alléguaient leurs Constitutions qui leur permettent de choisir leurs supérieurs. (*Ibid.*, p. 93, lettre du ministre à M. Le Pelletier, 9 nov. 1728.)

tions pressantes du P. de Beaubois. Elles avaient à leur tête une femme de premier mérite, la Mère Tranchepain de Saint-Augustin, qui ne contribua pas peu à établir la fondation sur des bases solides. Son nom doit rester associé à celui du P. de Beaubois et à ceux de M^{SR} de Saint-Vallier et de son coadjuteur dans les annales religieuses de l'Eglise naissante de la Louisiane.

Il est certain que M^{SR} de Mornay favorisa de tous ses vœux l'établissement des Ursulines à la Nouvelle-Orléans, et fit tout en son pouvoir pour adoucir les petites frictions que cette fondation, créée sans le concours des Capucins, amena nécessairement entre eux et les Jésuites, comme aussi l'établissement du P. de Beaubois à côté du P. Raphaël. On avait fait promettre au P. de Beaubois, lors de la fondation de sa résidence à la Nouvelle-Orléans, « qu'il n'y ferait aucunes fonctions ecclésiastiques sans le consentement des Capucins. » C'était pousser un peu loin les précautions et les exigences. Pouvait-on raisonnablement attendre que cette condition serait toujours et inviolablement observée? Afin de n'être pas, à la Nouvelle-Orléans, sur un pied inférieur au P. Raphaël, le P. de Beaubois demanda à M^{SR} de Saint-Vallier et obtint¹ des lettres de grand vicaire pour cette ville, comme il en avait déjà pour le reste de la Louisiane. C'était aggraver encore la situation : deux grands vicaires, appartenant à des ordres différents, dans une petite ville où il n'y avait encore que quelques centaines d'habitants! N'allait-on pas voir se renouveler les scènes pénibles et disgracieuses dont on avait été témoin autrefois à Québec entre M. de Queylus et les Jésuites? L'archevêque de Rouen avait tout pacifié, à cette époque, en obligeant le supérieur de Saint-Sulpice à n'user qu'à Montréal de ses pouvoirs de grand vicaire, et le supérieur

1. Le Prélat avait refusé cette faveur aux Jésuites quelques années auparavant : « Je ne veux point faire de grand vicaire jésuite, » avait-il dit,

des Jésuites à ne se servir des siens qu'à Québec¹. Mais ici, les deux grands vicaires, celui de M^{sr} de Mornay et celui de M^{sr} de Saint-Vallier, sont forcément obligés de résider dans la même ville! . . .

Et cependant nous croyons qu'entre ces deux bons religieux, Capucin et Jésuite, tout aurait pu s'arranger à l'amiable, si les deux partis politiques ou quasi politiques dont nous avons parlé n'étaient venus, par leur intervention malheureuse, envenimer la situation.

M. de Bienville, comme avant lui son frère D'Iberville, était tout dévoué aux Jésuites, et ne manquait aucune occasion de leur témoigner ses préférences. Mais il avait beaucoup d'ennemis, dans son gouvernement, et n'était pas du tout dans les bonnes grâces de la Compagnie d'Occident, dont il relevait: le P. de Beaubois n'eut pas moins à souffrir de la faveur marquée que lui témoignaient le gouverneur et ses amis, que des tracasseries de la Compagnie d'Occident et de ses agents, tout dévoués, ainsi que le commissaire-ordonnateur, aux Pères Capucins. Une tempête violente éclata contre lui; malgré ses talents et ses grandes qualités, il ne fut pas assez fort pour tenir tête à l'orage; il fut emporté par le tourbillon des accusations et des griefs amoncelés contre sa personne, et obligé de quitter la colonie: ce qu'il ne fit cependant qu'en 1729.

M^{sr} de Mornay venait de prendre possession du siège épiscopal de Québec, et lui avait retiré le grand vicariat de la Nouvelle-Orléans, pour le laisser exclusivement au supérieur des Capucins. Le nouveau supérieur de la résidence des Jésuites, le P. Petit, n'était grand vicaire de Québec que pour les missions sauvages.

à Paris, au P. Gouye. (Archiv. du Canada, Corresp. générale, Série C. 13, vol. I, Louisiane, lettre du P. Gouye au ministre, 9 mars 1703). Mais apparemment les circonstances n'étaient plus les mêmes, et

« Le temps qui change tout, change aussi nos humeurs. »

1. *La Mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 144.

de:
de:
rer
nis
da
qu
vin
1
éco
ter
"
suj
terc
cita
vill
173
dits
Fra
L
plus
L
Nou

1.
pagn
et Or
2.
oct.
3.
Chais
4.
5.
trop l
adres
teur d
Dison
bien 1

Le P. de Beaubois revint cependant à la Louisiane, à la demande du Roi, en 1732, après que la Compagnie d'Occident eut rétrocedé la colonie à la couronne ¹. Le Roi l'y renvoyait pour être « supérieur des missions ; » et le ministre écrivait à son sujet à l'Evêque de Québec : « Il part dans un esprit de paix et de conciliation, mais il convient que le P. Raphaël, supérieur des Capucins dans cette province, ait les mêmes sentiments ². »

Malheureusement, les désirs de la cour ne furent pas écoutés, et de graves dissentiments ne tardèrent pas à éclater entre les deux supérieurs :

« A la suite d'une contestation dont nous ignorons le sujet, écrit le P. de Rochemonteix, le P. Raphaël jeta l'interdit sur les Jésuites et refusa de le lever, malgré les sollicitations, de la part même du ministre, de MM. de Bienville et de Salmon ³. A sa mort seulement, le 15 février 1734, il consentit à rendre les pouvoirs aux religieux interdits, à la condition que le P. de Beaubois serait rappelé en France par ses supérieurs ⁴. »

Le P. de Beaubois quitta cette fois la colonie pour n'y plus revenir ⁵.

Le supérieur des Capucins resta seul grand vicaire à la Nouvelle-Orléans tout le temps de l'administration de M^{SR}

1. Cette rétrocession se fit en 1731, de la même manière que la Compagnie des Cent-Associés avait remis le Canada au Roi en 1663. (*Edits et Ordonnances*, t. I, p. 31).

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 136, lettre du 30 oct. 1731.

3. Le nouveau commissaire-ordonnateur, qui avait remplacé M. de la Chaise.

4. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle*, t. I, p. 318.

5. « Il parlait trop, il se remuait trop, il entreprenait trop, il écrivait trop... » Ce sont, pour ainsi dire, comme les paroles d'adieu que lui adresse, à l'occasion de son départ définitif de la Nouvelle-Orléans, l'auteur des *Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle* (t. I, p. 281). Disons cependant qu'en somme ce grand religieux nous semble avoir bien mérité de l'Eglise naissante de la Louisiane.

de Mornay et de son successeur, M^{GR} Dosquet. Mais avec M^{GR} de Pontbriand la situation changea du tout au tout : cet évêque « soumit les Capucins aux Jésuites, et ne donna des lettres de grand vicaire qu'à ces derniers pour le haut et tout le bas de la colonie ¹. »

Mais n'anticipons pas davantage sur les événements.

1. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle*, t. I, p. 328.

M

I
ne
m
co
de
de
Sa
au
rit
Ec

—
I,
arré
déjà
Ang
Le t
avec
cont
deu:
au v
mill
Fort
qui
au n
d'y v
rale,

CHAPITRE III

M^{GR} DE MORNAY, TROISIÈME ÉVÊQUE DE QUÉBEC

M^{GR} de Mornay se démet de sa coadjutorerie.— Devient à son insu évêque de Québec.— Prend possession de son évêché par procureur.— Un mandement du Chapitre de Québec.— Mgr Dosquet, déjà évêque de Samos, est nommé coadjuteur de Mgr de Mornay.

LE Coadjuteur de Québec était si bien décidé à ne jamais venir au Canada qu'il se résolut, au printemps de 1728, ne sachant pas encore la mort de M^{GR} de Saint-Vallier¹, à mettre entre les mains du Roi sa démission pure et simple comme coadjuteur. Il était dans la soixante-cinquième année de son âge, et voyait diminuer de jour en jour ses chances de devenir évêque de Québec. Il savait d'ailleurs que M^{GR} de Saint-Vallier ne comptait plus sur lui, mais qu'il cherchait au contraire à faire venir au Canada quelque prêtre de mérite qu'il pût préparer de longue main à lui succéder. Ecrivant en effet à la cour, le Prélat disait :

1. Il ne tarda pas cependant de la connaître, car nous voyons, par un arrêt du Conseil Supérieur en date du 16 février 1728, que l'on avait déjà député quelqu'un en France, sans doute par la voie de la Nouvelle-Angleterre, pour annoncer cette mort et les circonstances de la sépulture. Le député n'était autre que le chanoine Fornel, qui devait s'entendre avec Hazeur de l'Orme, alors à Paris, pour plaider la cause du Chapitre contre Dupuy, le Conseil Supérieur et l'archidiacre De Lotbinière: les deux diplomates n'eurent qu'un succès partiel, comme nous l'avons vu au volume précédent. Le voyage de Fornel coûta au Chapitre quatre mille livres! (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 306). Fornel revint au Canada dans l'été de 1729, à la prière de Mgr Dosquet, qui regretta ensuite de l'avoir fait venir: « J'avone ma faute, écrivait-il au ministre, car tant qu'il restera ici (au Canada), l'on ne peut espérer d'y voir régner la paix. » (*Archives du Canada, Correspondance générale*, vol. 53).

« Je voudrais vous engager à faire demander à M. l'abbé de Saint-Aubin ¹ un prêtre de qualité et de mérite, qui pût être Doyen ², et mériter par ses bonnes qualités de remplir ma place que je lui céderai bientôt, étant âgé de soixante-treize ans. M^{gr} de Mornay, coadjuteur de Québec, qui est en France, ayant plus de soixante et tant d'années, ne viendra pas assurément la remplir après ma mort. »

On le voit, M^{gr} de Saint-Vallier ne demandait nullement un coadjuteur, mais un prêtre de mérite qu'il pût préparer à lui succéder comme évêque de Québec. La cour lui fit répondre « qu'on lui donnerait un coadjuteur qui aurait les qualités convenables ³. »

M^{gr} de Mornay se rendit donc chez un notaire, le sieur de la Ball, dans le cours du mois de mars 1728, et lui fit écrire en bonne et due forme sa démission de la coadjutorerie de Québec; puis il en donna avis au ministre, qui le remercia de cette attention, et lui promit de faire tout son possible pour lui faire « continuer sa pension de trois mille livres, et même pour l'exempter de la contribution du dixième ⁴. »

La démission du Coadjuteur fut acceptée, et l'on nomma incessamment pour le remplacer l'abbé Machéo de Presnaux, « grand vicaire de Soissons et frère de l'évêque de Consécrans. » Puis le ministre s'empressa d'en informer le gouverneur du Canada, M. de Beauharnais, lui disant que

1. C'était M. Le Pelletier, supérieur de Saint-Sulpice depuis la mort de M. Leschassier.

2. A la place de M. Glandelet, décédé l'année précédente (1725). L'Évêque avait d'abord pensé à faire nommer, pour le remplacer, son grand vicaire, M. de Varennes. (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 72). Mais ce bon prêtre avait contre lui sa qualité de prêtre du Séminaire ! Et d'ailleurs il décéda presque aussitôt (30 mars 1726).

3. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 88, lettre du 19 mai 1727.

4. *Ibid.*, p. 92, lettre du 30 mars 1728.

le
boi
(
viv
sen
J
que
lui
plu
n'êt
de
ave
D
lui,
sort
chos
d'jà
F)
mais
dioci
pora
nom
ce si
son s
libre
cienc
Au
évêqu

1. L.
de l'ép
au jans
2. R.
Pelletie
3. Ar
quet au

le nouveau coadjuteur était « un homme de condition, de bonnes mœurs et de bonne doctrine ¹. »

Quant à M^{SR} de Saint-Vallier (qu'on supposait encore vivant), on se contenta de lui envoyer « le modèle de consentement qu'il devait donner au nouveau coadjuteur ². »

Tout cela, cependant, était nul, et ne valait rien. L'évêque de Québec étant mort le 26 décembre, son coadjuteur lui avait succédé par le fait même, sans le savoir; n'étant plus coadjuteur, il ne pouvait se démettre de fonctions qui n'étaient plus les siennes; et par là même la nomination de son successeur Machéo de Presnaux était nulle et non avenue: aussi n'alla-t-elle jamais à Rome.

Devenu évêque de Québec à son insu et presque malgré lui, M^{SR} de Mornay crut bien faire en se résignant à son sort et en acceptant la position, pour ne pas compliquer les choses davantage et aggraver une situation qui paraissait déjà assez embrouillée.

Fit-il bien? Nous n'avons pas à juger ses intentions; mais il semble que, décidé à ne jamais se rendre dans son diocèse, il ne devait accepter l'évêché de Québec que temporairement, le temps qu'il fallait pour choisir et se faire nommer non pas un coadjuteur, mais un successeur; puis, ce successeur une fois nommé, résigner immédiatement son siège, et le laisser gouverner son Église à sa manière, libre de toutes entraves, et suivant les dictées de sa conscience.

Au lieu de cela, il persista plus de cinq ans à rester évêque de Québec, « percevant tout le revenu de l'évêché ³, »

1. La « bonne doctrine » dont il est souvent question dans les dépêches de l'époque, c'était surtout la doctrine « anti-janséniste », par opposition au jansénisme, qui n'avait pas fait moins de mal à l'État qu'à l'Église.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 92, lettre à M. Le Pelletier, 6 avril 1728; lettre à Beauharnais, 18 mai 1728.

3. *Archives du Canada*, Corresp. générale, vol. 53, lettre de Mgr Dosquet au ministre, 29 août 1730.

et gouvernant de loin son Eglise par un coadjuteur, à qui il imposait ses volontés, sa manière de voir, lui créant des embarras de toutes sortes ¹, et lui faisant une situation des plus difficiles, au détriment de l'Eglise du Canada.

Il ne faut pas se le cacher, en effet : la période des dix ou douze années qui s'écoulent à partir de la mort de M^{sr} de Saint-Vallier jusqu'à l'épiscopat de M^{sr} de Pontbriand, est une des plus tristes et des plus malheureuses de toute l'histoire de notre Eglise, à cause de la non-résidence de M^{sr} de Mornay, d'abord, et plus tard de son successeur, M^{sr} Dosquet, qui, lui aussi, quoique absent de son siège, le garda au moins quatre ans avant de se décider à le résigner, et le résigna même avec la plus mauvaise grâce du monde.

Les hommes n'ont évidemment pas tous la même mentalité. M^{sr} de Saint-Vallier, retenu en France malgré lui, et voulant à tout prix retourner dans son diocèse, rappelait à Louis XIV avec un courage tout apostolique « le précepte divin qui oblige tous les évêques à travailler par leur exemple, par leurs paroles, par l'administration des sacrements, par leurs visites, par leurs synodes, au salut de leurs diocésains, ce qu'ils ne peuvent faire, ajoutait-il, sans résider dans leurs diocèses. » M^{sr} de Mornay ignore ce « précepte », ou du moins a une toute autre manière de l'entendre : pressé par la cour de se rendre dans son diocèse, il refuse de le faire, tout en s'attachant obstinément à son évêché.

Le pli est fait : n'étant encore que simple coadjuteur, il s'est figuré aisément qu'il pouvait se dispenser d'aller au Canada ; maintenant qu'il est évêque en titre de Québec, l'habitude qu'il a prise de rester en France est d'autant plus forte que l'âge et les infirmités l'y clouent davantage. Lorsqu'il avait été nommé coadjuteur de Québec, le minis-

1. Corresp. générale, passim.

tre
« de
ner
rier
son
rem
dan
moi
pui:
trot
« qu
coac
d'êt:
visu
auc
tabl
M^{sr}
rage
rivé
nos 1
deva
At
firme
pren
Puis
son s
dans
voyez

1. R
juin 1;
(voir I

2. Il
gie », e

3. A
Canadi

tre avait écrit à M^{GR} de Saint-Vallier que c'était un religieux « de grande piété, d'un esprit solide, et propre au gouvernement ¹. » Avec ces belles qualités, comme avec l'expérience qu'il avait acquise dans le gouvernement des maisons de son ordre et les charges importantes qu'il avait remplies ², quel bien n'aurait-il pas fait par sa présence dans son diocèse ! Nous ne disons pas, s'il eût été ici à la mort de M^{GR} de Saint-Vallier, ce qui est par trop évident, puisque remplissant immédiatement la vacance, aucun des troubles survenus par suite de ce que nous avons appelé la « quasi-vacance », c'est-à-dire l'impossibilité de savoir si le coadjuteur était ou n'était pas vivant, n'aurait eu sa raison d'être, l'autorité diocésaine aurait passé pour ainsi dire *de visu* de l'évêque défunt à son coadjuteur, et il n'y aurait eu aucun de ces malentendus, aucune de ces divisions regrettables qui affligèrent l'Eglise de Québec. Mais si du moins M^{GR} de Mornay, décidé à accepter l'évêché, avait eu le courage de venir lui-même en prendre possession, il serait arrivé ici dans le cours de l'été, et sitôt qu'il aurait paru sur nos rivages, tout le monde se serait empressé de s'incliner devant l'autorité diocésaine.

Au lieu de cela, il reste à Paris, et se contente de « confirmer les grands vicaires nommés par le Chapitre, » sans prendre la peine d'en notifier ses nouveaux diocésains ³. Puis il envoie une procuration pour prendre possession de son siège, à M. de Lotbinière, une des parties impliquées dans les divisions qui affligent son Eglise, ayant soin d'envoyer cette procuration par trois voies différentes, avec

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1899, p. 456, lettre du 10 juin 1713. — La nomination officielle de Mgr de Mornay était du 22 juin (voir plus haut) ; mais il y avait déjà quelque temps qu'elle était décidée.

2. Il avait été « définitif, » à plusieurs reprises, « lecteur en théologie », etc. (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. IV, p. 260.)

3. Archives de l'évêché de Québec, Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 93, note des Jésuites.

copie des Bulles qui l'ont nommé évêque et coadjuteur *cum futurâ successionē* ¹. Cette procuration était datée du 31 mai ². Les chanoines sentent leur autorité leur échapper, et pour gagner du temps mettent toutes les entraves possibles à la prise de possession du siège épiscopal par le procureur de M^{gr} de Mornay : les moyens qu'ils emploient sont si puérils que nous n'osons les raconter ici ³. Que va devenir le bon nom de l'Eglise des Laval et des Saint-Vallier? Ils ne s'en occupent guère; et sitôt que M. de Lotbinière a réussi, malgré tous les obstacles, à remplir sa mission, ils contestent la validité de son acte et s'adressent au Conseil Supérieur pour le faire déclarer nul et non avvenu, à ce même Conseil Supérieur dont ils ont récusé la compétence il y a quelques mois. Mais le procureur général Verrier ⁴, beaucoup plus sage et mieux inspiré qu'eux, refuse de prendre la chose en mains; suivant lui, la prise de possession de la cathédrale par M. de Lotbinière, au nom de l'Évêque, est dans les formes; et la cour approuve M. Verrier: elle l'approuve également de s'être opposé à l'enregistrement des Bulles de l'Évêque, « cette formalité étant superflue lorsqu'il s'agit d'un évêque nommé par le Roi ⁵. »

Alors les chanoines, pour gagner encore du temps, envoient à la cour leurs objections contre la prise de possession telle que faite par M. de Lotbinière. A leurs yeux,

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 103, lettre du ministre à Beauharnais, 3 juin 1728.

2. D'après Jacques Viger (*Ma Saberdache*), M. de Lotbinière reçut en même temps de Mgr de Mornay « des lettres de vicaire général, » ce qui le mettait sur le même pied que MM. Boullard, Hazeur et Plante.

3. Voir *Les Evêques de Québec*, p. 160.

4. Il avait remplacé M. Collet comme procureur général au Conseil Supérieur. Sur M. Verrier, ou Le Verrier, voir mon étude *Le Père de Bonnécamp*, p. 31.

5. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 116, lettre du ministre à Verrier, 2 mai 1729.

M
de
vo
vi
le
dr
se
su
est
suc
l'a
éte
par
Il
eu
no
Ca
I
me
cair
du
ne f
nay
été
lieu
cord
ame

1.
nous
ploi,
famil
(Regi
sept.
2. l
3. C
de Qu

M^{SR} de Mornay n'est pas encore « régulièrement » évêque de Québec : ce sont eux, chanoines, qui ont l'autorité ; ils vont continuer à l'exercer toute une année par leurs grands vicaires ¹. Ils sont bien obligés, sans doute, pour sauver les apparences, de faire chanter un *Te Deum* dans la cathédrale, « pour rendre grâce à Dieu d'avoir suscité un successeur à M^{SR} de Saint-Vallier ; » ils font même l'éloge de ce successeur, dans leur assemblée capitulaire. Mais cet éloge est si exagéré, qu'on serait porté à y voir de l'ironie : « Un successeur, disent-ils, dont la réputation n'est pas bornée à l'ancienne France, mais est depuis longtemps extrêmement étendue dans la Nouvelle-France ². » Qui a jamais entendu parler de M^{SR} de Mornay, dans les paroisses canadiennes ? Il n'a jamais fait acte d'évêque au Canada ; il n'y a jamais eu de mandements ni de lettres pastorales publiées en son nom : ce nom même est-il connu d'un grand nombre de Canadiens ?

Le mauvais esprit des chanoines éclate dans un mandement adressé le 12 septembre (1728) par leurs grands vicaires Boullard, Thierry Hazeur et Plante « à tous les fidèles du diocèse, » et rempli de récriminations ³. Ce mandement ne fait aucune mention de leur nouvel évêque, M^{SR} de Mornay, de qui ils tiennent leurs pouvoirs. Il eût pourtant été bien naturel de le faire connaître à ses diocésains. Au lieu de chercher à apaiser les esprits et à rétablir la concorde dans l'Eglise de Québec, ils éclatent en reproches amers contre ceux qui ont douté de leur autorité durant la

1. « Nous sommes chargés de cette Eglise d'une manière particulière, nous le sommes directement ; c'est à nous à nous acquitter de notre emploi, et à nous efforcer de nous mettre en état de répondre au Père de famille, lorsqu'il nous demandera compte de notre administration. » (Registre du Chapitre, discours du président, dans l'assemblée du 19 sept. 1728.

2. Ibid.

3. Ce mandement ne se trouve pas dans les *Mandements des Evêques de Québec*. Nous le donnerons en appendice.

vacance du siège, et les traitent de « rebelles, » retranchant les pouvoirs à tous les confesseurs et prédicateurs, en général, et les obligeant à venir se pourvoir de nouveau auprès d'eux, s'ils veulent continuer l'exercice de leur ministère. Ce mandement paraît tellement dirigé contre les Pères de la Compagnie de Jésus, que ceux-ci croient devoir en envoyer une copie à la cour, en l'accompagnant de la note suivante :

« Le siège n'est pas vacant. Cependant MM. les grands vicaires ne se portent point comme grands vicaires de M^{gr} de Mornay, qui a pris possession par procureur. Une personne, sans être rebelle, ne pourrait-elle pas dire : « Vous ne reconnaissez point M^{gr} de Mornay pour évêque. Il est cependant, puisqu'il a pris possession par procureur, et que cela vous a été notifié. Montrez-nous de qui vous êtes grands vicaires, car vous ne l'êtes plus du Chapitre. Vous ne l'êtes pas de M^{gr} de Mornay, puisque vous ne le reconnaissez pas encore, et que vous ne vous portez point pour ses grands vicaires. Jusqu'à ce que vous l'ayez reconnu, et que vous nous ayez signifié vos patentes, nous nous servirons des pouvoirs reçus de M^{gr} de Québec et de ses grands vicaires. » Tout autre que les Jésuites aurait cette conduite sans qu'on pût le taxer de rébellion. Cependant, malgré ces formalités, qui sont nécessaires, les Jésuites ont obéi, parce qu'il ont su que M^{gr} de Mornay avait confirmé les grands vicaires nommés par le Chapitre. Pour les Révérends Pères Jésuites ¹. »

Tout en faisant fi de l'autorité de M^{gr} de Mornay, tout en contestant la validité de la prise de possession de son siège, quelques chanoines sentent le besoin de lui écrire pour lui exposer leurs difficultés et le ménager un peu en leur faveur. L'Evêque leur répond, au printemps suivant, par

1. Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 93.

ce
ne
af
da
le
se
qu
de
co
co
pri
niè
de
nic
évê
en
d'u
à c
«
Cha
rép
jute
tout
voir
deve
votr
pers
A
veni

1. J
2. I
voirs
sans
p. 166

cette lettre ferme et sévère que nous avons citée à la fin de notre précédent volume. Sa position, maintenant, est affirmée, solide et inattaquable. La cour a communiqué, dans le mois de janvier (1729), à M. Nouet, l'un des meilleurs légistes canoniques de Paris, l'acte de prise de possession de M^{SR} de Mornay, lui demandant « son avis sur ce qu'il conviendrait de faire pour mettre en règle cette prise de possession. » Le Conseil d'Etat a rendu un arrêt en conformité de l'avis donné par M. Nouet, et le ministre a communiqué à M^{SR} de Mornay cet arrêt qui confirme sa prise de possession de l'évêché de Québec par M. de Lotbinière ¹. L'arrêt a été envoyé au Canada, et les chanoines de Québec savent maintenant à quoi s'en tenir sur l'opinion de la cour à leur égard, et sur l'autorité du nouvel évêque de Québec. Celui-ci ne craint pas de leur parler en maître : il répond à leurs lettres, mais il le fait à tous d'une manière collective, ne daignant pas même répondre à chacun de ceux qui lui ont écrit :

« Cette lettre, dit-il, servira de réponse à tous ceux du Chapitre qui m'ont écrit, et auxquels je ne fais pas de réponse particulière, chargeant M^{SR} de Samos, mon coadjuteur, de vous expliquer mes intentions. Je mets en lui toute ma confiance, comme je lui ai donné tous mes pouvoirs ². Ayez donc pour lui tous les égards que vous devez avoir pour celui qui va faire toutes les fonctions de votre évêque, qui le représente, ou plutôt qui représente la personne de Jésus-Christ notre Sauveur. . . »

Ah, nous le répétons, si ce Prélat avait pu se décider à venir gouverner lui-même son diocèse, comme il aurait

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 108 et 119.

2. D'après M. de l'Orme, il lui avait tellement donné « tous ses pouvoirs », qu'il n'osait pas même ordonner de jeunes Canadiens, à Paris, sans sa permission. (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 166.

justifié la confiance de ceux qui l'avaient fait nommer évêque ! Il choisit, du moins, pour coadjuteur un homme qui connaît bien déjà notre pays, pour y avoir demeuré : c'est un ancien Sulpicien, qui a passé deux ans à Montréal, où il était chargé de la direction des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Il appartient maintenant aux Missions-Etrangères, ayant été cédé à cette Société par Saint-Sulpice dans un temps où elle manquait de sujets ; et il est son procureur à Rome. L'abbé de Saint-Aubin le recommande à M^{gr} de Mornay comme un homme de science et de piété ¹ : il a déjà le caractère épiscopal, ayant été sacré à Rome, avec le titre d'évêque de Samos ², pour être envoyé aux Indes orientales comme vicaire apostolique. La cour le donne comme coadjuteur à l'évêque de Québec, et lui alloue une gratification annuelle de mille livres pour sa subsistance. Le ministre en informe aussitôt l'abbé de Saint-Aubin et lui recommande de presser le Coadjuteur de partir le plus tôt possible pour le Canada ³. Puis, l'année suivante, M^{gr} de Mornay, heureux d'avoir un si bon coadjuteur pour le remplacer dans son diocèse, et « craignant qu'il ne se dégoûte de rester en Canada, » ajoute quelque chose de lui-même à la gratification royale dont jouit M^{gr} Dosquet ⁴.

1. Il paraît qu'Hazeur de l'Orme avait travaillé de son côté, à Paris, pour faire nommer coadjuteur de Québec M. de Montigny, l'ancien grand vicaire de Mgr de Saint-Vallier, l'ancien supérieur de la mission des Tamarois. (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 325).

2. Samos, la patrie de Pythagore, est une île de l'Archipel, dans la Méditerranée orientale.

3. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 108, lettre du 5 avril 1729.

4. *Ibid.*, p. 124, lettre du ministre à M. LePelletier, 2 mai 1730.

M
M.

L
méi
digi
dep
un
aup
sion
Doy
au
sans
acco
Il
l'Ég

I. I
l'abbé
huit c
Elle a
par H
l'Orme
pitre
faisait
letin d

CHAPITRE IV

M^{RE} DE MORNAY, TROISIÈME ÉVÊQUE DE QUÉBEC (suite)

M. de Latour, nommé Doyen du Chapitre.— Avertissements sévères de la cour à plusieurs personnages, à Québec.— Une lettre du conseiller Hazeur au ministre.— Départ du Coadjuteur pour le Canada ; son naufrage en arrivant à Québec.— Sa réception.

L'ÉGLISE de Québec, qui doit son Coadjuteur à l'abbé de Saint-Aubin, supérieur de Saint-Sulpice, lui devra en même temps son Doyen. Par son entremise, en effet, la dignité de Doyen de la cathédrale de Québec, vacante depuis la mort de M. Glandelet, est offerte ¹ à M. de Latour, un autre prêtre de Saint-Sulpice, cédé quelques années auparavant, comme M^{RE} Dosquet, au Séminaire des Missions-Etrangères. M. de Latour, accepte la dignité de Doyen, avec l'espoir d'être en même temps conseiller-clerc au Conseil Supérieur de Québec et de recevoir, cela va sans dire, l'émolument attaché à la fonction : ce qui lui est accordé.

Il se trouve donc que les deux principaux dignitaires de l'Église du Canada, le Coadjuteur et le Doyen du Chapitre,

1. Elle avait été déjà offerte à plusieurs personnages, entre autres à l'abbé de Jussieu, qui l'avait refusée, « parce qu'elle ne rapportait que huit cents livres. » (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 92). Elle avait été demandée par un plus grand nombre encore, entre autres par Hazeur de l'Orme pour son frère Thierry. (*Ibid.*, p. 72). Hazeur de l'Orme avait réussi à se faire nommer par le Roi, grand Chantre du Chapitre de Québec, quelques mois après son arrivée à Paris, ce qui lui faisait « toucher, dit Mgr Têtu, une prébende plus nourissante. » (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 274).

sont d'anciens Sulpiciens, affiliés maintenant au Séminaire des Missions-Etrangères. Ces nominations semblent de bon augure pour la paix et la tranquillité de notre Eglise. Les provisions de Doyen du Chapitre de la cathédrale de Québec et de conseiller-clerc au Conseil Supérieur, pour M. de Latour, sont du mois de mai 1729 et datées de Compiègne ¹. M. de Latour est docteur en droit, et fils d'un haut dignitaire du Parlement de Toulouse, à qui le ministre ne manque pas de faire part de ces nominations honorables ², après en avoir informé également les autorités canadiennes ³.

Quant à la nomination de M^{sr} Dosquet comme coadjuteur et remplaçant de M^{sr} de Mornay à Québec, le Roi se chargea lui-même d'en informer le gouverneur et l'intendant du Canada. Il leur recommande d'abord « la nécessité de vivre en bonne intelligence entre eux, et de rester dans les limites de leurs fonctions respectives, » ce qui est bien à propos, à la suite des divisions regrettables dont on a été témoin entre Beauharnais et Dupuy; puis il ajoute :

« L'Evêque de Québec, ne pouvant, à cause de son grand âge et de ses infirmités, se rendre au Canada, je lui ai nommé pour coadjuteur le sieur Dosquet, évêque de Samos, qui a déjà passé quelques années dans la colonie, alors qu'il était simple prêtre. Il passe, cette année, à Québec ⁴. »

Le Brevet qui nommait M^{sr} Dosquet coadjuteur de l'Evêque de Québec était daté du 19 février 1729 ⁵.

On l'avait prié de se rendre le plus tôt possible à son poste; et en effet dès le commencement de juin il était à Rochefort, prêt à faire voile pour le Canada. Sa nomina-

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 119.

2. *Ibid.*, p. 109, lettre datée de Versailles, 4 juin 1729.

3. *Ibid.*, p. 117, lettre du 2 mai 1729.

4. *Ibid.*, p. 114, mémoire du Roi à Beauharnais et Hocquart, 19 avril 1729.

5. Jugements et délibérations du Conseil Supérieur, séance du 14 novembre 1729.

tic
ral
ju
av
(1;
Il
Ho
ral
ma
Le
put
gue
ten
reco
tori
égli
N
de q
son

1.
2.
3.
1729 ;
quart
lorsq
seil S
razin
lui re
tenda
vèren
séance
où M.
salle e
du Co
4. N
peaux
sance
1904, j
sents.
de l'O

tion comme coadjuteur, par le Roi, n'avait pas encore été ratifiée à Rome : elle ne le fut que l'année suivante, le 24 juillet, par le pape Clément XII¹. M^{SR} Dosquet partait avec une procuration de M^{SR} de Mornay, en date du 25 mai (1729), qui le chargeait de l'administration de son diocèse². Il faisait voile en même temps que M. de Latour et M. Hocquart. Celui-ci n'était encore que « commissaire général de la marine ordonnateur en la Nouvelle-France³ ; » mais il avait tous les droits et privilèges des intendants. Le Conseil Supérieur, dans sa séance du 6 septembre, députa auprès de lui deux de ses membres pour l'accompagner solennellement à la salle. Il y prit la place de l'intendant ; le Conseil le recevait comme s'il l'était et lui reconnaissait le droit de « jouir des mêmes honneurs, autorité, prérogatives, rang et séance au Conseil ; dans les églises, aux processions et cérémonies publiques. »

M. Hocquart venait relever M. Dupuy, qu'on avait obligé de quitter le Canada, dès l'automne précédent, sans attendre son successeur, tant on avait hâte d'en délivrer la colonie⁴ :

1. *Guide to the materials, etc.*, p. 258

2. Tanguay, *Répertoire du Clergé canadien*, p. 7.

3. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 110, lettre du 7 juin 1729 ; — p. 113, mémoire du Roi pour servir d'instructions à M. Hocquart, 19 avril 1729. — Hocquart n'eut le titre d'intendant qu'en 1731 ; et lorsque la première nouvelle en arriva à Québec, au printemps, le Conseil Supérieur, dans sa séance du 8 juin, députa auprès de lui MM. Sarrazin et Cugnet pour le féliciter de la « justice que Sa Majesté venait de lui rendre. » M. Hocquart ne se prévalut cependant de son titre d'intendant, que lorsque ses lettres officielles, datées du 21 février, lui arrivèrent au mois d'août. Elles furent enregistrées au Conseil dans la séance du 20 août : M. Hocquart attendait dans une chambre voisine, où MM. Sarrazin et Cugnet allèrent le chercher pour l'introduire dans la salle en sa qualité officielle d'intendant. (Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur.)

4. Mme Dupuy avait pourtant envoyé au ministre de magnifiques peaux de renards ; et Mme de Maurepas lui en exprima sa reconnaissance pour elle et son mari (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 102). Mais la voix du devoir l'emportait alors sur celle des présents. « On fait si peu de cas de M. Dupuy, à la cour, écrivait Hazeur de l'Orme, qu'ayant demandé une charge qu'avait un frère de sa femme,

on l'avait remplacé temporairement à Québec par M. D'Aigremont.

La disgrâce de Dupuy était complète; mais plusieurs autres personnages du Canada avaient aussi reçu de la cour des avertissements très désagréables: Beauharnais fut blâmé pour avoir ordonné aux conseillers Gaillard et D'Artigny de se retirer sur leurs terres, l'un à Beauport, l'autre à Beaumont, afin de les empêcher d'assister au Conseil; et eux, de leur côté, reçurent une mercuriale pour ne lui avoir pas obéi, en se retirant tout simplement au Palais de l'Intendant¹: M. Boullard « a manqué à la charité et à la bienséance dans le mandement qu'il a rendu, tendant à l'interdiction des Pères de la Chasse et Dupuy²; » « le Chapitre, en général, paraît avoir agi avec beaucoup d'animosité et peu de charité dans ses démêlés avec l'archidiacre³...; le Roi a été surpris que les chanoines aient ignoré la prérogative qu'il a d'officier à l'inhumation de l'évêque: il a le même privilège pour les grandes fêtes⁴. Le Roi espère qu'ils régleront à l'avenir leurs démarches dans un esprit de concorde et de charité⁵. »

...on lui a refusé tout net, ce qui l'a extrêmement affligé aussi bien que sa femme, qui par ses cris et ses plaintes s'est entièrement perdue... » (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 330).

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 113, lettre du ministre à Hocquart, 19 avril 1729; — p. 111, lettre du même à Beauharnais, 12 avril 1729. — Gaillard et D'Artigny ne furent autorisés à reprendre leurs sièges au Conseil Supérieur que le 3 octobre suivant. Gaillard survécut peu à sa disgrâce. Ce fut M. Cugnet qui fut nommé conseiller à sa place.

2. *Ibid.*, p. 116, lettre du 2 mai 1729.

3. *Ibid.*, p. 117, lettre du ministre à Beauharnais et Hocquart, 2 mai 1729.

4. Dans une assemblée tenue le 3 janvier 1728 sous la présidence de Thierry Hazeur, le Chapitre avait « conclu à la pluralité des voix d'exclure M. de Lotbinière de toute voix consultative et délibérative... pour un temps, comme aussi de lui refuser d'officier aux fêtes pontificales... » (*Registre du Chapitre*).

5. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 103, lettre du ministre au Chapitre, 3 juin 1728.

No
Supét
zin¹,
l'abri
n'avai
puy a
« Je
en n'a
la mor
de bon
aux ex
Un
cour pe
ter ici
seulem
sonnag
mis dai
pas la
vel inte
ler Haz
lettre a

1. Il ét
Nuits: ce
de ses jar
son frère
p. 173).

2. *Rap*
1729.

3. Jean-
Hazeur, c
ministre,
père. » (P
puis à Par
Jésuites, s
de Paris.
(le père) :
Il fait très
dépense.
par la cor

Nous venons de voir que quelques membres du Conseil Supérieur furent sévèrement blâmés : jusqu'au bon Sarrazin ¹, qui, malgré ses excellentes intentions, ne fut pas à l'abri des reproches. Nature peureuse et sans caractère, il n'avait voulu prendre aucun parti dans la querelle de Dupuy avec le Chapitre : le ministre lui écrit :

« Je suis persuadé que vous n'avez eu que de bons motifs en n'assistant pas aux séances du Conseil Supérieur depuis la mort de l'évêque Saint-Vallier ; mais lorsqu'on n'a que de bonnes intentions, il vaut mieux encore se conformer aux exigences de sa charge ². »

Un autre conseiller avait paré les coups, en écrivant à la cour pour expliquer sa conduite. Nous croyons devoir citer ici sa lettre : elle dépeint bien, ce nous semble, non seulement son état d'âme, mais celui de bien d'autres personnages, ecclésiastiques ou laïques, qui s'étaient compromis dans les querelles du Conseil et du Chapitre, et n'avaient pas la conscience tranquille, à la veille de l'arrivée du nouvel intendant et du représentant de l'Evêque. Le conseiller Hazeur ³, frère des chanoines Hazeur ⁴, adressait cette lettre au ministre le 9 octobre 1728.

1. Il était beau-frère des chanoines Hazeur, et avait un frère prêtre à Nuits : ce frère mourut en 1730 « en odeur de sainteté. La plupart ont pris de ses jarretières, de ses habits comme des reliques, » écrivait de l'Orme à son frère Thierry. (*Bulletin des Recherches historiques*, Vol. XVI, p. 173).

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 116, lettre du 2 mai 1729.

3. Jean-François Hazeur était conseiller depuis 1713 : son père, François Hazeur, décédé en 1708, l'avait été avant lui : « J'espère, lui écrivait le ministre, que vous vous rendrez digne des services rendus par votre père. » (*Ibid.*, 1899, p. 459). Il avait étudié au Séminaire de Québec, puis à Paris, était entré novice chez les Jésuites, puis, ayant quitté les Jésuites, avait étudié le droit et avait été reçu avocat au Parlement de Paris. C'est de lui que Mgr de Laval écrivait en 1695 : « M. Hazeur (le père) m'a dit qu'il mande absolument son fils (de Paris) cette année. Il fait très bien : ses affaires ne sont pas en état de faire une si grosse dépense. Quand il sera venu, on verra ce qu'il y aura à faire pour lui, par la connaissance que l'on en aura. On en jugera mieux. » (Archives

« Monsieur, Etant véritablement peiné de toutes les mauvaises affaires qui se sont faites et passées depuis le commencement de cette année, tant au Conseil que dans le Palais, au Conseil par rapport aux arrêts qui y ont été rendus contre le Chapitre de ce pays, au Palais au sujet de la lettre qui a été envoyée à Sa Majesté, et que j'ai signée sur les pressantes sollicitations et raisons démonstratives que M. Dupuy m'a faites, me représentant qu'il était de la dernière importance d'en agir ainsi, afin de soutenir avec honneur l'autorité de Sa Majesté, les droits et prérogatives du Conseil : prévenu, à la vérité, que j'étais, monsieur, de l'érudition de M. Dupuy, et étant très peu expérimenté dans ces sortes d'affaires, n'étant au surplus arrivé nul exemple en ce pays de cette sorte, il m'était très difficile de ne pas donner dans un sentiment qui m'était exposé avec autant de probabilité et d'apparence de vérité. Cependant, monsieur, ne voulant rien faire qu'avec sûreté, je lui exposai mes raisons, lui faisant connaître que la plus grande partie du Conseil s'étant retiré, ne voulant point acquiescer à ses demandes, il me paraissait être très difficile que la signature d'un si petit nombre pût avoir quelque effet à la cour et servir à soutenir les droits du Conseil. Il me répondit que non seulement notre signature porterait coup, mais même que deux Conseillers joints au Président suffiraient pour une pareille affaire, et que les fréquents exemples qu'il en avait eus en France le faisaient agir avec sûreté dans cette occasion. Je me vis alors dans l'impossibilité de parer ce coup, et je fus obligé de souscrire à ce qu'il exigeait de moi.

du Séminaire de Québec, notes de Mgr de Laval en apostille sur une lettre de M. Tremblay, 12 mai 1695).

4. Pierre Hazeur de l'Orme et Thierry Hazeur. Leur père, François Hazeur, s'appelait Hazeur, tout court; mais son fils aîné, Pierre, avait accroché à son nom celui de de l'Orme, qui lui donnait quelque air de noblesse dont il tira avantage en France. Il avait emprunté ce nom aux Soumande, ses parents maternels.

«
et j
qu'i
«
fait
flatt
et ci
dans
«
faite
m'a
sieur
ce qu
reur
seil s
(cons
sieur
moi.
nulle
« C
bien f
rait po
contin
protec
Il ét
faite.
avait a

1. Arc
zeur ava
lement.
père; m
fice, écri
difficulté
XVI, p.
cation.
gouverne

« J'ai reconnu depuis, mais à la vérité trop tard, combien et jusqu'à quel point j'avais été abusé, et le voile épais qu'il m'avait mis devant les yeux.

« Je me voyais, monsieur, sans ressources, lorsque j'ai fait réflexion à votre équité et à votre justice, et je me suis flatté que vous voudriez bien avoir égard à mon innocence, et croire qu'en suivant le parti de M. Dupuy, j'ai cru être dans le vrai chemin de la justice.

« Au sujet de la lettre anonyme, c'est la dénonciation faite à M. le procureur général dont mon dit sieur Dupuy m'a chargé le 15 septembre dernier; j'ai l'honneur, monsieur, de vous dire qu'en me la remettant il m'assura que ce qui était sous mon adresse était pour M. Verrier, procureur général. Voulant cependant faire connaître au Conseil son mauvais procédé, je la donnai à M. le Premier (conseiller) et me gardai bien de la remettre à mon dit sieur Verrier, ayant encore présentement l'original chez moi. Ainsi, monsieur, vous pouvez connaître que je n'avais nulle mauvaise intention dans ce fait.

« C'est donc ce qui me fait espérer que vous voudrez bien fermer les yeux sur tout ce qui me peut ou me pourrait porter préjudice, et que vous me ferez l'honneur de me continuer vos bontés et voudrez bien aussi accorder votre protection à ma famille ¹ . . . »

Il était difficile de manifester une contrition plus parfaite. Combien de personnages, à Québec, à qui Dupuy avait ainsi mis « un voile épais devant les yeux ! » Ce voile

1. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 50.—Le conseiller Hazeur avait deux fils à Paris; son beau-frère Sarrasin en avait deux également. Le chanoine de l'Orme, fut pour ses quatre neveux un véritable père; mais les moyens lui manquaient: « Si je pouvais attraper un bénéfice, écrivait-il un jour à son frère Thierry, les choses iraient mieux. La difficulté est de l'avoir. . . » (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 170). Il réussit cependant à leur procurer une excellente éducation. L'un des deux Hazeur se distingua dans la Louisiane, sous le gouvernement de M. de Bienville.

était tombé, ils reconnaissaient maintenant leur erreur et s'en humiliaient. Ce sont des sentiments analogues que M^{re} Dosquet devait trouver, à son arrivée à Québec, chez la plupart des ecclésiastiques qui s'étaient compromis dans les événements de l'année précédente : il n'avait donc qu'à en profiter pour établir une paix durable dans notre Eglise.

Son arrivée au Canada ne se fit pas sans un fâcheux contretemps qui, tout grave qu'il était, aurait pu avoir des conséquences encore plus déplorables. Le vaisseau royal l'*Eléphant*, qui amenait à Québec l'évêque, l'intendant Hocquart, M. de Latour, les abbés Vallier et Gosselin, plusieurs autres ecclésiastiques et un très grand nombre de passagers laïques ¹, avait quitté Rochefort vers la mi-juin, et, après une longue et pénible traversée, remontait le Saint-Laurent et approchait du terme de son voyage : il était commandé par le comte de Vaudreuil, lieutenant de vaisseau, l'un des fils de l'ancien gouverneur du Canada ². Il n'avait plus qu'une douzaine de lieues à faire, lorsqu'il alla se briser, dans la nuit du premier au deux septembre ³, sur une roche de la côte nord, près du cap Brûlé, vis-à-vis l'Île-aux-Grues. Tous les passagers, sans exception, purent se sauver ; et l'on sauva également tous leurs effets, dont une grande partie, cependant, fut gâtée et mise quasi hors de service. Il n'y eut qu'une perte de vie, celle du charpentier Prénouveau, qui fut « tué en travaillant au sau-

1. Entre autres, « le sieur Mousfle, qui passe au Canada pour s'y établir et faire le commerce ; c'est un sujet de probité et de capacité ; il est recommandé à la protection de MM. de Beauharnais et Hocquart ; » (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 112) et un jeune Pelletier : « Le ministre prie le gouverneur de le faire engager comme soldat, à son arrivée au Canada : c'est un jeune homme de famille, libertin et fainéant, que son père veut corriger. » (*Ibid.*, p. 118). C'est ainsi que la colonie devenait assez souvent une « Ecole de Réforme, » ce qui n'était pas toujours pour le bien et l'édification des vrais habitants du pays.

2. Le fils aîné ; il s'appelait Louis-Philippe.

3. *L'Abeille*, vol. VIII, N^o 10. — Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. II, p. 321.

veta,
ving
jeun
cent
nité
perte
mage
sienn
tés se
naufre
de ce
malhe
suite
suivan
M. de
Bic po
Québe
Voic
minist
était da
« Soi
cier pa
gnées a
vous av
grâces
vaisse
Nous av

1. *Rapp*
2. *L'Al*
3. *Rapp*
lui donna
troisième
navire tira
Richardière
qui sont bi

vetage ¹. » C'était un jeune homme de Québec, âgé de vingt-quatre ans, qui faisait subsister sa mère et trois jeunes sœurs. Le Roi accorda à la mère une pension de cent cinquante livres ². Il accorda également une indemnité de six mille livres à l'intendant Hocquart, dont les pertes étaient estimées à plus de huit mille, et un dédommagement de trois mille livres à M^{SR} Dosquet pour les siennes. Plusieurs autres personnes reçurent des indemnités semblables, de sorte que les dépenses causées par le naufrage de l'*Eléphant*, sans compter la perte irréparable de ce navire, furent énormes. Mais « à quelque chose malheur est bon : » on prit plus de précautions dans la suite contre le retour de pareils accidents ; et dès l'année suivante, « MM. de Beauharnais et Hocquart envoyèrent M. de la Richardière, pilote et capitaine de port, à l'île du Bic pour y attendre le vaisseau le *Héros* et le guider jusqu'à Québec ³. »

Voici comment M^{SR} Dosquet racontait à M. de Maurepas, ministre de la marine, le naufrage de l'*Eléphant* : sa lettre était datée de Québec le 12 octobre :

« Souffrez, lui disait-il, que j'aie l'honneur de vous remercier par lettre de toutes les bontés que vous m'avez témoignées avant mon départ de France et de la protection que vous avez bien voulu me promettre. J'ai aussi bien des grâces à vous rendre d'avoir donné pour commander le vaisseau de cette année un capitaine si plein de mérite. Nous avons tous été charmés de sa vertu, de son zèle et de

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 127.

2. *L'Abeille*, vol. VIII, N^o 10.

3. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 128. — Plus tard, on lui donna instruction « de mouiller aux Pèlerins, entre le second et le troisième flot, où il y a un petit havre qui peut servir de retraite à un navire tirant jusqu'à quatorze pieds d'eau, où le brigantin du sieur de la Richardière sera toujours à flot, et d'où il pourra sortir à tous les vents qui sont bons pour monter le fleuve. » (*Ibid.*, p. 167).

sa vigilance pour le service du Roi, et du bon ordre qu'il tenait dans un navire trop rempli de monde et d'effets. Je ne parle pas des attentions particulières qu'il a eues pour M. Hocquart et pour moi : il a été au devant de tout ce qui pouvait nous faire plaisir.

« Mais ce que nous avons le plus admiré, c'est le courage et la présence d'esprit qu'il a montrés dans notre naufrage, qui, par bien des raisons, devait l'affliger. Il est vrai qu'il y trouvait la consolation de n'avoir rien à se reprocher. Il avait voulu lever l'ancre pour chercher un meilleur mouillage, dans le temps qu'il faisait grand jour, que la marée montait, et que le vent était bon ¹ : le pilote ne le jugea pas à propos, et ne voulut partir que longtemps après, lorsque les ordres étaient donnés de filer du cable pour y passer la nuit. J'étais présent lorsqu'il en fit la proposition à M. de Vaudreuil, qui lui fit quelque difficulté à cause de la nuit. Le pilote dit qu'il ne pouvait rester là : à quoi il répondit que c'était ses affaires, et qu'il l'en chargeait.

« J'ai cru, monsieur, devoir vous mander ce que j'en avais vu. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, etc., P.-H., Evêque de Samos, Coadjuteur de Québec ². »

L'éloge que M^{sr} Dosquet faisait du comte de Vaudreuil, dans sa lettre au ministre, fut bien utile à ce brave commandant. Qui sait ce qui serait arrivé, au Conseil de guerre ³, sans le témoignage si favorable du vénéré Prélat ? M. de Maurepas répondant à l'Evêque l'année suivante, lui disait :

« Les bons témoignages que vous avez rendus de la con-

1. On était alors à la Baie-Saint-Paul.

2. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 315 ;— *L'Abeille*, vol. VIII, N^o 10.

3. Ce Conseil de guerre fut tenu à Rochefort. (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 164).

dui
tifie
Cha
pris
L
était
com
aidé
com
d'êtr
ver,
de l'
rable
L'
tant j
nie ét
« J
Canac
Le
nomin
tion p
aussit
faire a
cette é
Cho
rivée d
le Cha
Hazeu
répond

1. *Rap*
avril 1731

2. *Arel*

3. *Rap*,
avril 1732

duite de M. de Vaudreuil ont beaucoup contribué à le justifier du malheur qu'il a eu de perdre le vaisseau du Roi. Chariteau, le pilote, a été condamné à quatre mois de prison ¹. »

L'année précédente, le vaisseau royal venu à Québec était commandé par un autre marin de premier mérite, le comte des Gouttes, qui, durant son séjour à Québec, avait aidé M. de Beauharnais à aplanir bien des difficultés ². Ah, comme ces dignes capitaines de vaisseaux avaient besoin d'être soutenus, dans les malheurs qui pouvaient leur arriver, eux qui étaient exposés sans cesse à devenir victimes de l'ignorance, de la gaucherie ou des caprices de misérables pilotes !

L'arrivée de M^{FR} Dosquet à Québec fut saluée avec d'autant plus de joie qu'il y avait près de deux ans que la colonie était privée de la présence d'un évêque :

« Je suis très aise, écrivait le ministre au gouverneur du Canada, de la joie manifestée à l'arrivée de M^{FR} Dosquet ³. »

Le Conseil Supérieur, dans sa séance du 22 août, avait nommé quelques-uns de ses membres pour aller en députation présenter ses hommages à l'Évêque et à l'Intendant, aussitôt après leur arrivée : ce qu'ils ne manquèrent pas de faire avec toutes les façons gracieuses et polies en usage à cette époque en pareilles circonstances.

Chose étonnante, les quelques détails que l'on a de l'arrivée de M^{FR} Dosquet et de la réception qui lui fut faite par le Chapitre, on ne les sait qu'indirectement, par le chanoine Hazeur de l'Orme, à qui l'on avait écrit de Québec, et qui répondait de Paris, où il résidait depuis plusieurs années :

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 130, lettre du 11 avril 1730.

2. *Archives du Canada, Corresp. générale*, vol. 50.

3. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 131, lettre du 25 avril 1730.

« L'on ne peut faire plus d'honneur à M. le Coadjuteur que celui qui lui a été fait à son arrivée à Québec. Les cloches, le canon, le dais¹ qu'on lui a porté le jour de la réception, marquent parfaitement la joie que ressentait un chacun de son arrivée. . . »

Pour ôter à l'archidiacre, M. de Lotbinière, le plaisir et l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Evêque, au nom du clergé, lorsqu'il mettrait pied à terre, le Chapitre avait pris la peine d'envoyer un canot à bord du vaisseau chercher le Doyen, M. de Latour; et c'est M. de Latour qui, revêtu de la chape et autres habits sacerdotaux, présenta à l'Evêque l'adresse du clergé et le conduisit en procession à la cathédrale, le Prélat marchant sous le dais. L'archidiacre s'en vengea, en faisant à la cathédrale, où il avait droit d'officier, une scène disgracieuse, peu digne de la circonstance. Il usait de son droit, c'est vrai; mais n'était-ce pas le cas de dire: *Summum jus, summa injuria?*

« Vous avez sagement fait, écrivait au Chapitre M. de l'Orme, d'envoyer un canot chercher le Doyen à bord du vaisseau; autrement M. de Lotbinière aurait reçu l'Evêque, pressé comme il l'a été par M. de Vaudreuil. Son ambition lui fera grand tort et causera toujours dans le Chapitre beaucoup de trouble et de division. L'action qu'il a faite au Doyen de lui ôter la chape pour s'en revêtir me paraît un peu vive: l'Evêque aurait dû lui en faire reproche². »

Comme ce petit croquis de M. de l'Orme peint bien la situation! Les chanoines canadiens se jalourent les uns les autres, et par leurs mesquines divisions font l'affaire des Français: ceux-ci auront toujours les premières places, un peu par la faute des Canadiens. L'Evêque n'est pas de

1. Le dais, régulièrement, n'est dû qu'à l'évêque titulaire, dans sa première visite. On l'avait sorti, en cette occasion, parce que Mgr Dosquet venait ici comme « représentant de l'évêque titulaire. »

2. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 327.

taï
les
Va
pas
sag
«
cor
vée.
lui
sent
leme
dans
dispe
rien
un h
il se

I. D.
recom
histori
2. Il

taille à commander le respect : il n'a ni la naissance, ni les grandes manières, ni l'autorité des Laval et des Saint-Vallier. La première impression qu'il produit ne lui est pas tout-à-fait favorable, si l'on en juge par cet autre passage de la lettre de M. de l'Orme :

« Selon ce que vous m'écrivez, dit-il, il n'a pas trop bien correspondu à la joie que vous avez fait paraître à son arrivée. Je crains même que les esprits ne s'aigrissent contre lui de manière à ne pouvoir revenir, s'il est trop dans ses sentiments, desquels je sais qu'il ne démord pas facilement ¹. Il faut cependant espérer qu'il mettra de l'eau dans son vin. Je vous en ai écrit davantageusement pour disposer les esprits à être prévenus en sa faveur, parce que rien n'est plus dangereux que de voir arriver dans un pays un homme que l'on n'aime pas et que l'on n'estime pas il se trouve hors d'état d'y pouvoir faire du bien ². »

1. D'après M. de l'Orme, il avait pour principe : « Il suffit qu'on me recommande quelqu'un pour que je refuse. » (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 166.)

2. *Ibid.*, vol. XIII, p. 326.

CHAPITRE V

MST DOSQUET, COADJUTEUR DE L'ÉVÊQUE, AU CANADA LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Notes biographiques sur Mgr Dosquet.— Il n'était pas Français.— Au Séminaire de Québec.— M. Lyon de Saint-Ferréol.— M. Vallier.— Triste condition financière du Séminaire.— Requête à la cour en faveur de cette institution.

L'ÉVÊQUE de Samos, qui venait au Canada administrer le vaste diocèse de MST de Mornay, n'était pas Français : il est le seul des évêques de la Nouvelle-France, sous l'ancien régime, qui ne fut pas d'origine française : il était Flamand, comme son parent et ami l'abbé Ransonnet, qu'il fit venir au Canada quelques années plus tard, et pour lequel il fut obligé de solliciter à la cour de France des lettres de naturalité ¹, pour lui permettre de séjourner en ce pays.

Lui-même, tout évêque qu'il était, se vit rappeler sans pitié cette obligation d'être naturalisé pour rester au pays et y exercer des fonctions publiques. S'étant présenté au Palais de l'Intendance, vers la mi-novembre, pour faire enregistrer son Brevet de Coadjuteur et prendre séance au Conseil, on le fit entrer dans une des chambres du Palais, pour attendre la décision de la cour. Les membres du Conseil présents à la séance étaient MM. Hocquart, Chartier de Lotbinière, Hazeur, Saint-Simon, Guillemin,

1. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 62, lettre de Dosquet au ministre, 12 oct. 1734.

La
fois
san
van
"
noir
pou
vie
étan
ès re
et te
deux
Le
" C
Nico
vers 1
ou pa
seil, e
l'ont
séance
Lanot
Pie
du ma
et d'A
l'église
Fonts.
Malte,
Son Al
ciaux,

1. Jug
14 nov. 1
2. " Lid
Recherch
3. Arch
4

Lanouiller, De Latour, qui y assistait pour la première fois, et le procureur général Le Verrier. On prit connaissance du Brevet de l'Evêque, et l'on rendit la décision suivante :

« Le Conseil a ordonné et ordonne que le dit Brevet nommant M. Dosquet coadjuteur à l'évêché de Québec pour aider à M. de Mornay dans ses fonctions pendant sa vie et lui succéder après sa mort, la dite succession lui étant dès à présent accordée par Sa Majesté, sera enregistré ès registres du dit Conseil pour être exécuté selon sa forme et teneur, en justifiant par mon dit sieur Dosquet, dans deux ans, de ses lettres de naturalité. »

Le procès-verbal de la séance continue :

« Ce fait, M. Eustache Chartier de Lotbinière et M. Nicolas Lanouiller, conseillers, ont été commis et députés vers mon dit sieur Dosquet, qui était dans une des chambres ou parloirs, pour l'inviter de venir prendre séance au Conseil, et sont ensuite rentrés avec mon dit sieur Dosquet et l'ont conduit jusqu'à la chambre du Conseil, où il a pris séance ; après quoi les dits sieurs Chartier de Lotbinière et Lanouiller ont repris leurs places ¹. »

Pierre-Herman Dosquet naquit à Liège ² le 4 mars 1691, du mariage de Laurent Dosquet, « marchand bourgeois », et d'Anne-Jeanne Goffar, et fut baptisé le même jour dans l'église de Saint-Nicolas, sur la paroisse de Notre-Dame aux Fonts. Il eut pour parrain sieur Herman-François de Malte, seigneur de Daverolisse et Verneau, conseiller de Son Altesse le prince-électeur et député des Etats provinciaux, et pour marraine dame Marie Clasen ³.

1. Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur, séance du lundi 14 nov. 1729.

2. « Liège est son pays. » (Lettre de De l'Orme, dans le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 35).

3. Archives de l'Hôtel-de-Ville de Liège.

Les titres et qualités du parrain font voir que la famille Dosquet jouissait à Liège d'une certaine considération. Elle était d'ailleurs assez ancienne: on rencontre dès 1536, dans l'histoire de Liège, le nom de « Laurent le Dosket, maître-maçon, ou entrepreneur. » On voit encore à Liège, enchâssée dans le mur extérieur d'une maison particulière, une pierre portant l'inscription: « Laurent Dosquet, marchand bourgeois, anno 1703 ¹. » C'est probablement l'endroit, sinon la maison, où naquit le quatrième évêque de Québec.

L'enfance et la jeunesse du jeune Dosquet se passèrent heureusement à Liège, dans cette ville si pittoresquement située sur les rives de la Meuse, où elle s'élève en amphithéâtre au milieu de paysages enchanteurs, dans cette ville alors si religieuse ², — la ville du Très-Saint-Sacrement, la ville de sainte Julienne de Cornillon —, dans cette ville, au peuple sympathique, ouvert, communicatif; elles s'écoulèrent au récit des épisodes dramatiques et sanglants de l'histoire de la principauté de Liège. Toute cette histoire n'est qu'un tissu d'horreurs, de révolutions, d'émeutes populaires; et à l'époque même de la naissance du jeune Dosquet, les citoyens de Liège étaient encore sous le coup de foudroyantes émotions: le Prince-Evêque de Liège, Henri de Bavière, était entré de nuit dans sa ville épiscopale, et avait fait saisir et pendre les principaux auteurs d'une émeute organisée sous prétexte de revendiquer les libertés communales: le bourgmestre lui-même, un vieillard de quatre-vingts ans, avait porté sa tête sur l'échafaud.

Le Palais des Princes-Evêques de Liège existe encore, et

1. Note obligeamment fournie à l'auteur par un Père Rédemptoriste de Liège, par l'entremise du Très Rév. Père Provincial du Canada.

2. Il y a encore aujourd'hui beaucoup de foi à Liège; mais le Socialisme y fait comme ailleurs de tristes ravages. Les mœurs y sont un peu légères, et, pour tout dire, passablement françaises.

sert
rema
âge.
la b
rema
Le
de Sa
et s'a
M. L.
Sœur
foncti
état d
ans au
tout en
entrer
s'étein
ce Sén
Missio
tion ép
père, q
tifical,
nomme
de Sain
au Can
à son co

1. « He
martyrol
« Herman
« hommes
« cœur, i
encore le
Prémontré
Sainte-An

2. Ce pa

3. Archi
au ministr

sert aujourd'hui de Palais de Justice : c'est un monument remarquable, du plus pur gothique, qui date du moyen-âge. Leur cathédrale, également, dédiée à saint Paul, et la basilique saint Martin sont des édifices extrêmement remarquables par leur beauté et leur ancienneté.

Le jeune Herman ¹ Dosquet entra en 1715 au séminaire de Saint-Sulpice de Paris : il était déjà dans les ordres sacrés, et s'agrégea à Saint-Sulpice. En 1721, il fut envoyé par M. Leschassier au Canada, où on lui confia la direction des Sœurs de la Congrégation, à Montréal. Il s'acquitta de ses fonctions avec beaucoup de zèle et de sagesse ; mais le faible état de sa santé ne lui permit pas de rester plus de deux ans au Canada. Il retourna en France ; et nous l'avons vu, tout en demeurant très attaché à Saint-Sulpice, consentir à entrer aux Missions-Etrangères, qui étaient menacées de s'éteindre, faute de sujets. Il devint l'un des directeurs de ce Séminaire, et fut envoyé à Rome comme procureur des Missions. Il y reçut en 1725, le jour de Noël, la consécration épiscopale des mains du pape Benoît XIII ². Le saint-père, qui l'estimait beaucoup, le fit assistant au trône pontifical, avec un privilège tout spécial, celui de pouvoir nommer des protonotaires apostoliques, et sept chevaliers de Saint-Jean-de-Latran ³. M^{SR} Dosquet utilisa ce privilège au Canada en conférant le titre de protonotaire apostolique à son cousin Ransonnet, et en donnant à un autre de ses

1. « Herman est un nom de saint flamand, assez commun à Liège. Le martyrologe de France dit, au 7 mars : « A Bruxelles, le Bienheureux Herman de Locheu, religieux chartreux de Schent-Beld. Inconnu des hommes, il vécut pour Dieu seul. Durant les intervalles des offices de chœur, il s'occupait de la transcription des livres liturgiques. » Il y a encore le Bienheureux Herman de Steinfeld, dit Joseph de l'ordre des Prémontrés. » (Note due à l'obligeance d'un Père Rédemptoriste de Sainte-Anne de Beaupré).

2. Ce pape, de la famille Orsini, fut élu en 1724, et mourut en 1730.

3. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 58, lettre de Dosquet au ministre, 8 oct. 1732.

compatriotes des Pays-Bas, Joseph de l'Estre du Vallon ¹, originaire du Haynault, la croix de Saint-Jean de Latran. Malheureusement la chose parvint aux oreilles du ministre, qui écrivit à M. de Beauharnais pour lui rappeler la déclaration du Roi « au sujet des ordres étrangers; » et le gouverneur se vit obligé de défendre au sieur du Vallon « de porter sa croix ². » Pour la même raison, l'abbé Ransonnet ne put se prévaloir au Canada de son titre de protonotaire apostolique.

Disons de suite que c'est précisément à sa qualité « d'étranger » au Royaume que MM. de Beauharnais et Hocquart attribuaient en partie le peu de succès que M^{gr} Dosquet eut au Canada. Ecrivant à la cour lors de son départ définitif de Québec en 1735 :

« Nous sommes persuadés, disaient-ils, que M. Dosquet n'a eu que des intentions droites et pures pendant le temps qu'il a gouverné l'Église du Canada. Mais il a eu le malheur que la plus grande partie des ecclésiastiques et des communautés religieuses ont regardé son gouvernement comme trop absolu, ce qui a éloigné la confiance que les uns et les autres auraient pu avoir en lui.

« Peut-être aussi, ajoutaient-ils, qu'étant né hors du Royaume, les peuples n'ont point aperçu en sa personne des sentiments aussi tendres qu'aurait pu avoir un évêque français, comme l'étaient ses prédécesseurs ³. »

Il resta toujours, du reste, très attaché à son pays natal. C'est là qu'on le voit se rendre, tout d'abord, chaque fois qu'il passe de Canada en France ⁴. Il y est naturellement

1. Fils d'un des marguilliers qui prirent part avec M. de Bernières à la construction du premier presbytère de Québec. (*Henri de Bernières*, première édition, p. 52).

2. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 54, lettre de Beauharnais au ministre, 10 oct. 1731.

3. Ibid., vol. 63, lettre du 17 oct. 1735.

4. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 178.

en pa-
restée
Liège,
son av

« Le
secret
place.

En :
la cou
qu'il p
litige e
taire u
ainsi le
litige.
le séjou
et l'on
y com
devoir
raient.
il fit réj
avait ét

1. L'ab/
Bourgeois
Dosquet.

2. Arch
ministre,

3. Ibid.

4. *Répa*
de Bourbo
à ses frai
François
après l'inc
lière mani

5. Archi
ministre, I
langer, et
fût faite la
espèce. »
intendant!

en pays de connaissances : il a surtout une sœur, qui est restée là-bas, et qu'il affectionne tendrement ¹. Et puis, à Liège, on pense à lui, on s'occupe de lui, on s'occupe de son avancement : il écrit un jour au ministre, à Paris :

« Le suffragant de Liège est mort. L'on m'écrit en secret que le Prince-Evêque a dessein de m'offrir cette place. Je l'ai déjà refusée deux fois ². »

En arrivant à Québec, M^{FR} Dosquet avait instruction de la cour d'aller loger à l'évêché ³. On voulait sans doute qu'il prît possession de cette maison, qui était l'objet d'un litige entre l'évêque de Québec et l'Hôpital-Général, légataire universel de M^{FR} de Saint-Vallier, et qu'il affirmât ainsi les droits de l'évêque : nous parlerons plus loin de ce litige. Mais la maison, abandonnée complètement depuis le séjour qu'y avait fait l'intendant Bégon, menaçait ruine, et l'on n'avait pas même attendu l'arrivée de l'évêque pour y commencer certaines réparations urgentes, qu'il crut devoir faire cesser, ne sachant pas combien elles coûteraient. Il alla donc loger temporairement au séminaire : il fit réparer à ses frais le pavillon de la boulangerie ⁴, qui avait été incendié quelques années auparavant ⁵, et y fit

1. L'abbé Ransonnet dédia à Mademoiselle Dosquet la Vie de la Sœur Bourgeois qu'il publia en 1728 d'après les notes de son frère, l'abbé Dosquet.

2. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 66, lettre de Dosquet au ministre, Paris, 8 oct. 1736.

3. Ibid., vol. 56, lettre de Dosquet au ministre, Québec, 7 sept. 1731.

4. *Réparer une boulangerie*. . . Il y a loin de là à ce qu'écrit Brasseur de Bourbourg : « Ce fut durant l'administration de l'évêque Dosquet, et à ses frais, dit-il, que l'on acheva de rebâtir le séminaire de Québec, que François de Laval n'avait eu ni le temps ni les moyens de terminer, après l'incendie de 1705. » (*Histoire du Canada*, t. I, p. 262). Singulière manière d'écrire l'histoire ! . . .

5. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 48, lettre de Dupuy au ministre, 14 oct. 1726 : « La boulangerie avait brûlé par la faute du boulanger, et nullement, comme on l'eût pu croire, par aucune fête qui se fût faite la nuit, l'ordre ayant été donné de n'en faire aucune de cette espèce. » Encore une bien singulière réflexion, surtout de la part d'un intendant !

disposer un appartement pour lui et ses successeurs, quand ils voudraient s'y retirer ¹.

Directeur du Séminaire des Missions-Etrangères de Paris, il l'était également de celui de Québec, qui n'en était qu'une branche, et assistait au conseil, quand il le jugeait à propos; mais il n'avait que sa voix comme les autres directeurs ²; et nous croyons qu'il y assista rarement.

M. de Latour, doyen du Chapitre et conseiller-clerc au Conseil Supérieur, appartenait, lui aussi, comme M^{sr} Dosquet, aux Missions-Etrangères: il était donc chez lui au séminaire de Québec ³, ainsi que l'abbé Vallier qui était envoyé de Paris pour travailler à l'œuvre de cette maison. Celui-ci devint chanoine les années suivantes: comme pour M. Plante, on en avait obtenu facilement la permission de la cour: tant était absurde la loi qu'elle avait décrétée, à la demande de M^{sr} de Saint-Vallier, qu'aucun prêtre ne pourrait être à la fois membre du Chapitre et membre du Séminaire! Comme l'écrivait un jour M. Plante, «c'étaient précisément les chanoines du Séminaire qui étaient toujours les plus assidus au chœur.»

Enfin, M. Jean-Baptiste Gosselin, qui était passé au Canada avec M^{sr} Dosquet, M. de Latour et M. Vallier, semble être venu, lui aussi, pour l'œuvre du Séminaire. On le trouve, du moins, employé les années suivantes, comme procureur de cette maison, mais probablement sous la direction de M. Vallier.

Le supérieur du Séminaire de Québec était alors M. Lyon

1. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 72, lettre de Dosquet au ministre, Paris, 6 février 1739.

2. Histoire manuscrite du Séminaire de Québec.

3. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 258.—«Les délibérations du Chapitre se tenaient dans la chambre du Doyen, dans laquelle, suivant une résolution de 1724, et l'usage, étaient tous les papiers du Chapitre, ou dans la procure du Séminaire.» (*Ibid.*) En 1749, le coffre renfermant les papiers du Chapitre était «depuis trois ans» chez les Récollets. (*Ibid.*, p. 259.)

de
Dos
Chap
part
au m

« J
avec
de la
diffic
saien
Sémi
les Ca
et d'e
tous l
à ne j

No
même
Sémin
autre

« Je
Ferréc
ne fût
noines
occupé
dre à l
gler qu
chœur
ples ne
de quel

La p

1. Il ét
en 1734, t

2. Arch
ministre,

de Saint-Ferréol¹, un homme de premier mérite. M^{SR} Dosquet aurait bien voulu le faire nommer théologal du Chapitre; mais il rencontra une si forte opposition de la part des prêtres canadiens qu'il dut y renoncer. Il écrivait au ministre au sujet de ce digne prêtre :

« Je le connais à fond, ayant demeuré plusieurs années avec lui. Il est naturellement doux et incapable de faire de la peine à personne sans sujet. Je me suis informé des difficultés qu'il a eues ici jusqu'à mon arrivée: elles naissaient de l'idée qu'on s'était faite qu'il voulait réunir le Séminaire à celui de Saint-Sulpice, et aussi de l'envie que les Canadiens avaient de se rendre maîtres de cette maison, et d'en exclure les Français. C'est ce qui fait qu'ils s'étaient tous ligués contre lui, et qu'ils excitaient même les écoliers à ne pas lui obéir. . . »

Nous verrons que le Prélat allait être bientôt pris lui-même de l'idée attribuée à M. de Saint-Ferréol, de réunir le Séminaire de Québec à celui de Saint-Sulpice ou à quelque autre communauté. Il ajoutait :

« Je crois qu'il conviendrait de donner à M. de Saint-Ferréol dans le Chapitre une dignité honoraire, afin qu'il ne fût pas au chœur au-dessous de ses inférieurs. Les chanoines lui présentèrent, à son arrivée, la place qu'avaient occupée ses prédécesseurs, mais ensuite ils le firent descendre à la dernière. Si vous le trouviez bon, on pourrait régler que le supérieur du Séminaire serait toujours placé au chœur immédiatement après les dignités, afin que les peuples ne le vissent pas monter et descendre selon la fantaisie de quelques-uns qui dominent dans le Chapitre². »

La proposition de M^{SR} Dosquet ne fut pas agréée par la

1. Il était arrivé au Canada le 28 août 1726. Il cessa d'être supérieur en 1734, et repassa en France en 1735, pour ne plus revenir au Canada.

2. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 53, lettre de Dosquet au ministre, 25 août 1730.

cour. Il fut plus heureux pour M. Vallier, ecclésiastique encore bien jeune, mais d'un mérite si éclatant et d'une supériorité si grande, que personne n'aurait osé critiquer son élévation. Il le proposa à la cour et le fit nommer théologal du Chapitre ¹:

« C'est le meilleur sujet que je connaisse, écrivait-il au ministre. Il a un esprit supérieur, des talents extraordinaires pour les sciences et surtout celui de se faire aimer de tout le monde. Il a fait sa philosophie à douze ans, et enseigné dans son enfance... Il a fait ici les conférences de théologie avec un applaudissement universel ²... »

M. Vallier était procureur du Séminaire en 1734 ³, et par son habile gestion des affaires contribua beaucoup à faire triompher cette institution de la crise financière qu'elle traversait à cette époque. L'administration de M. de Varennes comme procureur avait été désastreuse pour le Séminaire de Québec ⁴; et depuis sa mort, arrivée en 1725, la maison avait changé très souvent de procureur avant de trouver l'homme qui devait enfin la relever. M^{sr} Dosquet, qui n'avait encore montré que de la sympathie pour cette institution, écrivait à la cour en 1730:

« Nous examinâmes ensemble, M. de Beauharnais, M. Hocquart et moi, un mémoire de l'état présent du temporel du Séminaire de Québec. Leurs dettes bien connues montent à la somme de 100,964 livres. Leur revenu, bien supputé, à 7,650; et les charges annuelles et indispensables, à 16,922 livres.

1. Le brevet de théologal lui fut remis par le gouverneur, de la part du Roi, dans l'été de 1732. (Ibid., vol. 57, lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 1er oct. 1732).

2. Archives de l'évêché de Québec, Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 96.

3. C'est aussi en 1734 qu'il remplaça M. de Saint-Ferréol comme supérieur du Séminaire.

4. C'est M. de Varennes qui avait eu, entre autres malencontreuses idées, celle d'aliéner la moitié du Petit-Cap de Saint-Joachim.

« V
un se

subsi

Le

du S

veme

dant

charg

« R

Jésus

1800

Paul,

Mich

reven

« D

ecclés

engag

a été

Saint-

Beaup

livres.

« Le

livres.

« Or

1. Ar
1730.

2. Lou
natif de
rie Clou

« M. ?
chargé d
le Sémin

apparten

livres.
rente, sa
fournie à

« Vous voyez, monsieur, ajoutait-il au ministre, que sans un secours extraordinaire il est impossible que cette maison subsiste ¹. »

Les chiffres donnés par l'auteur de l'Histoire manuscrite du Séminaire, pour la même année 1730, diffèrent relativement peu de ceux de M^{SR} Dosquet. On aimera cependant à les trouver ici, pour le détail du revenu et des charges :

« Revenu de 1730 : Sault-au-Matlot, 200 livres ; Ile-Jésus, 3,300 ; Beaupré, 725 ; les deux moulins de Beaupré, 1800 ; deux fermes de Saint-Joachim, 2,200 ; Baie-Saint-Paul, 165 ; domaine de la Baie-Saint-Paul, 400 ; Saint-Michel, 300 ; Canardière, 200.— Total, 9,290 livres de revenu net.

« Dépense : Intérêts à payer, 3,647 livres ; dix prêtres ou ecclésiastiques employés, 5,000 ; quatre donnés, 1,200 ; huit engagés, 2,800 ; deux pensions Soumande, dont le capital a été autrefois employé à construire le Petit Séminaire de Saint-Joachim, 900 ; deux maîtresses d'écoles fondées à Beaupré par M^{SR} de Laval, 225 ; titre à M. Maufils ², 150 livres.— Total de la dépense, 13,922 livres.

« Les dettes du Séminaire se montaient en 1730 à 101,715 livres.

« On voit, ajoute l'auteur, que c'est vers 1730 que l'on peut

1. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 53, lettre du 16 oct. 1730.

2. Louis Maufils, prêtre du Séminaire et chanoine de Québec, était natif de Sainte-Anne de Beaupré. Sa mère était la petite-fille de Zacharie Cloutier.

« M. Maufils étant resté orphelin, donna au Séminaire, qui s'était chargé de son éducation, une somme de mille livres due à son père par le Séminaire. Il donna en outre au Séminaire la part de la terre qui lui appartenait par héritage après la mort de sa mère, terre estimée à mille livres. Le Séminaire s'engageait à payer à M. Maufils 150 livres de rente, sa vie durant. C'était son titre clérical. » (Note obligeamment fournie à l'auteur par l'Archiviste du Séminaire).

dire que les affaires du Séminaire étaient dans le plus mauvais état... Les aumônes que des particuliers avaient coutume d'envoyer de France ne produisirent rien durant cette année, la plus malheureuse de toutes. »

Dans le chapitre du revenu que nous venons de citer, il n'y a rien de mentionné pour la pension des élèves : ce qui confirme ce qu'écrivait M^{sr} Dosquet, dans sa lettre au ministre : « Il n'y en a quasi pas qui soient en état de payer leur pension : » ce qui confirme également ce qu'écrivaient de leur côté le gouverneur et l'intendant du Canada : les élèves du Séminaire recevaient généralement une éducation gratuite :

« Nous ne pouvons que vous dire beaucoup de bien de cette communauté, qui a été de tout temps fort utile à cette colonie par l'éducation gratuite qu'elle a donnée pendant longtemps aux jeunes gens, et qu'elle serait encore très disposée à donner comme autrefois, si elle se trouvait libérée des dettes considérables qu'elle a été dans la nécessité de contracter à cause des pertes qu'elle a essuyées ¹. »

Les principaux citoyens de Québec donnèrent à cette époque au Séminaire de M^{sr} de Laval un précieux témoignage d'estime et d'attachement. Touchés à la vue de la pénible situation financière où il se trouvait, ils adressèrent au ministre secrétaire d'Etat la requête suivante en sa faveur :

« Monseigneur, Supplient très humblement les soussignés des différents états du Canada et de la ville de Québec, et prennent la liberté de vous représenter que jusqu'à ce jour, depuis plus de soixante ans, tout le Canada se sent d'une manière particulière obligé envers le Séminaire de Québec, établi sous le bon plaisir et l'autorité de Louis

1. Archives du Canada, Corresp. générale, lettre de Beauharnais et Hocquart, 10 oct. 1734.

XI
la
for
lui
ave
plic
et 1
«
l'en
que
com
com
bue
sou
« C
sous
pêch
en a
le d
les e
« C
très
illust
jour
tion :
« C
Chap
diacr
Saint
val ; t
ler ; t
Rond
Dufig
Beauc

XIV de glorieuse mémoire ; la colonie lui est redevable de la bonne éducation de la plupart des personnes qui la forment, par le soin qu'il a pris d'élever la jeunesse ; elle lui doit ce nombre de prêtres, curés et missionnaires qui avec zèle se sont appliqués, comme ceux d'à présent s'appliquent à desservir la plus grande partie de ses paroisses, et même des missions parmi les sauvages.

« Elle doit par conséquent ressentir vivement la peine et l'embaras où il se trouve aujourd'hui à cause des dettes que tout le monde en ce pays sait avoir été contractées en conséquence des malheurs qui lui sont arrivés ou des pertes considérables qu'il a souffertes ; si mieux on n'aime l'attribuer à la trop grande mais charitable générosité des personnes qui l'ont gouverné jusqu'à présent.

« Cette communauté est visiblement prête à succomber sous le poids des dites dettes qui l'accablent, et qui l'empêchent de faire actuellement au pays autant de bien qu'elle en a fait par le passé, et qui cependant ne lui en ôtent point le désir ni la volonté, ainsi qu'évidemment il paraît par les efforts qu'ils font tous les jours.

« C'est pourquoi, monseigneur, les soussignés vous prient très humblement de vouloir bien auprès du Roi, notre illustre monarque, dont la Nouvelle-France éprouve chaque jour les bontés et libéralités royales, honorer d'une protection spéciale et particulière cette dite communauté.

« Québec, 18 octobre 1730. (signé) De Latour, doyen du Chapitre, vicaire général ; Chartier de Lotbinière, archidiacre de Québec ; Hazeur, grand pénitencier ; Le Page de Sainte-Claire ; G. de Tonnancour, chanoine ; Dupont ; Courval ; Grand-Mesnil ; Beaudoin ; De Lino, premier conseiller ; Sarrazin ; Macart ; Cugnet ; Foucault ; Bauss ; La Ronde Denys ; Adhémar de Lantagnac ; de Saint-Vincent ; Dufiguier ; Charest ; Riverin ; La Chassaigne ; Berthelot de Beaucour ; Le Verrier ; Chaussegros de Léry ; Vaudreuil

de Cavagnal; Rigaud de Vaudreuil; Duplessis-Faber; Péan; Longueil ¹. »

Quelle belle liste de noms au bas de cette requête! des représentants du Chapitre et du Conseil Supérieur, des militaires, des hommes de professions libérales, des savants, des hommes d'affaires, qui veulent protester, ce semble, contre certains créanciers qui se sont ligüés contre le Séminaire et y ont fait opérer plusieurs saisies!

« Celui qui les a excités, écrivait Dupuy au ministre, est un nommé Fornel, marchand de cette ville, frère du sieur Fornel, chanoine de la cathédrale ². »

Malheureusement la cour resta sourde à cette demande des citoyens de Québec, pourtant si chaleureuse et si bien appuyée; et le Séminaire se vit laissé à ses seules ressources pour se tirer de l'embarras financier où il se trouvait. Il s'en tira surtout en vendant des emplacements pris sur son petit domaine de la Haute-Ville, comme le lui avait conseillé MM. de Beauharnais et Dupuy:

« L'état où le Séminaire de Québec se trouve, écrivait à la cour le gouverneur, est tout-à-fait pressant. M. Dupuy va mettre tous ses soins pour l'aider dans ses affaires et apaiser ses créanciers, qui sont en grand nombre. La proposition qu'il a faite au supérieur de vendre des terrains pour y bâtir, augmentera la ville, et fournira des deniers pour satisfaire un grand nombre de créanciers, si cette proposition peut avoir son exécution ³. »

D'après Beauharnais et Hocquart, il y avait dès 1732 « plus de quarante maisons bâties sur le terrain du Séminaire ⁴. »

1. Citée par l'auteur de l'histoire manuscrite du Séminaire.

2. Archives du Canada, Corresp. gén., vol. 49, lettre du 20 oct. 1727.

3. Ibid., lettre du 20 oct. 1727.

4. Ibid., vol. 57, lettre de Beauharnais et Hocquart, 15 oct. 1732.

Trist
D
c

M
au
sem
suiv
taire
docu
tons
son
de v
tem
N
en h
obliq

1.
2.
cat à
l'entr
dans
Mgr
pense
perdu
164).
sonn

CHAPITRE VI

M^{RE} DOSQUET ET LE PALAIS ÉPISCOPAL DE QUÉBEC

Triste état du Palais épiscopal.— Les réparations.— La villa Samos.— Difficultés avec l'Hôpital-Général au sujet de la propriété de l'évêché.— Une lettre de Mgr de Mornay.— La terrasse de l'évêché.

MONSEIGNEUR Dosquet n'était plus au séminaire lorsque fut signée la requête à la cour que nous avons citée au chapitre précédent. Il n'y était resté que quelques semaines et s'était hâté d'aller faire sa résidence à l'évêché, suivant les désirs du ministre. Il avait avec lui son secrétaire Boulanger, « bon théologien et fort sage », dit un document ¹, un Flamand, lui aussi, qui n'était encore que tonsuré, et qu'il fit cependant chanoine peu de temps après son arrivée, sous prétexte de lui procurer quelque moyen de vivre ²: ce qui ajouta un nouvel aliment au mécontentement qu'on avait déjà contre le Prélat.

Nous avons vu que l'évêché menaçait ruine. Le Prélat, en homme prudent, fit estimer les travaux qu'on avait été obligé de commencer avant son arrivée, et ceux qui res-

1. Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 89.

2. « Il n'est pas extraordinaire que M. de Samos ait donné un canonicat à son secrétaire: il lui procure par là du pain, et se débarrasse de l'entretien qu'il aurait fallu lui donner. » (Lettre de De l'Orme, citée dans le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 337). D'après Mgr de Mornay, son coadjuteur lui aurait dit « qu'il n'avait pu se dispenser de donner un canonicat à son secrétaire, parce qu'il avait tout perdu dans le naufrage du vaisseau l'*Eléphant*. » (Ibid., vol. XIV, p. 164). Et cependant nous avons vu que tout avait été sauvé, que personne n'avait rien perdu dans ce naufrage.

taient à faire : le tout se montait à 22,650 livres. Puis il envoya le compte à la cour, priant le gouverneur et l'intendant de se joindre à lui, pour obtenir les fonds nécessaires. Ceux-ci écrivirent en effet au ministre :

« M. l'Evêque nous a priés de nous joindre à lui et de vous supplier d'engager Sa Majesté à ordonner un fonds pour le rétablissement du palais épiscopal. Cette grâce de Sa Majesté le mettra en état d'employer utilement ses revenus à soulager les pauvres familles. L'aumône est une vertu plus nécessaire en ce pays-ci que partout ailleurs ¹. »

Mais en attendant, les ouvriers criaient famine, et réclamaient leur salaire pour les travaux qu'ils avaient faits. Le Prélat se laissa attendrir et avança pour les payer la somme de douze mille livres, avec l'espoir d'en être remboursé avant longtemps par l'Etat. Il ne l'était pas encore en 1739, c'est-à-dire dix ans plus tard. Mais laissons-le raconter lui-même cet épisode, l'un des plus cuisants et des plus amers de son épiscopat : il était alors à Rome et avait quitté le Canada pour toujours, mais ne s'était pas encore démis de son siège épiscopal de Québec :

« Permettez, écrit-il au ministre, que je justifie mon procédé au sujet de la demande que j'ai faite des douze mille livres que j'ai avancées pour les réparations du palais épiscopal. . .

« L'on ne peut pas supçonner que j'aie fait cette dépense pour mon plaisir ou pour ma commodité, puisqu'elle avait été jugée si nécessaire dans le pays, qu'avant que j'y arrivasse, et que sans que j'eusse donné pour cela aucun ordre, on commença ces réparations dès qu'on sut que j'étais nommé coadjuteur. Je les fit cesser à mon arrivée. Elles montaient déjà à mille ou deux mille écus, je ne m'en souviens

1. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 51, lettre du 25 oct. 1729.

pas
ne n
fit q
serai
je cr
et qu

« J
puisc
qu'il
ment
une r

« E
coura
est bé
Il fit

forts,
l'un p
tenir
Palais
et pou
si néc
avanc
J'en fi
signés

Si j
serais
cendie
un ap
campa

1. Chr
part des
Voir mo

2. Il n
d'abord,
déjà une

pas bien. Je refusai d'abord de les payer, disant que cela ne me regardait pas ; mais sur les représentations qu'on me fit que ces pauvres ouvriers ne pouvaient pas attendre, qu'ils seraient ruinés, et qu'ils me donneraient mille malédictions, je crus que la charité demandait que je fisse cette avance, et que je n'y perdrais que l'attente.

« Je laissai pendant deux ans l'appartement inhabitable, puisqu'on en avait levé le plancher, qui était pourri, et qu'il n'y avait point de plafond. On y avait mis simplement les soliveaux. Pendant ce temps, je me tenais dans une mauvaise chambre.

« Enfin M. de Léry, ingénieur¹, me représenta que le Palais courait risque de tomber, si je n'y remédiais. Comme il est bâti sur une pente, le mur était ouvert de haut en bas. Il fit ôter tous les soliveaux, qu'il jugeait n'être pas assez forts, et il en fit mettre de gros comme des poutres, serrés l'un près de l'autre, et liés avec des bandes de fer, pour soutenir le mur qui menaçait ruine. Il fit aussi recrépir tout le Palais, parce que la pluie pénétrait au travers les pierres et pourrissait les dedans. Ces réparations parurent à tous si nécessaires, que je crus ne pouvoir refuser de faire ces avances pour empêcher une perte considérable à l'évêché. J'en fit faire les procès-verbaux, qui ont été reconnus et signés par M. l'intendant.

Si je n'avais regardé que mon utilité personnelle, je me serais logé au séminaire, dans un pavillon ruiné par l'incendie, que j'ai fait réparer à mes dépens, et où j'ai disposé un appartement pour un évêque ; ou je me serais tenu à ma campagne, près de la ville, où j'ai fait bâtir une maison²,

1. Chausssegros de Léry a attaché son nom comme ingénieur à la plupart des grandes constructions et travaux publics de l'époque, au Canada. Voir mon *Québec en 1730*, p. 59.

2. Il ne fit bâtir sa villa Samos qu'en 1732, sur une propriété qu'il loua d'abord, dans l'automne de 1730, qu'il acheta ensuite, et où il y avait déjà une maison très convenable, dont il faisait souvent sa résidence.

que j'ai donnée au Séminaire ¹, à condition que mon successeur en aurait la jouissance, ayant jugé par expérience qu'il était nécessaire dans ce pays-là que l'Évêque eût une retraite pour faire ses dépêches pendant l'automne.

« Voilà ce que j'ai cru qu'il était bon de vous exposer, afin que la cour connaisse la justice de ma demande ². . . »

(Têtu, *Histoire du Palais épiscopal*, p. 62). Cette propriété, de cinquante arpents en superficie, était précisément à l'endroit où est aujourd'hui le cimetière de Saint-Patrice.

Mgr Dosquet l'avait achetée de Lanouiller de Boisclair, conseiller au Conseil Supérieur, qui lui-même l'avait achetée de Jacques Pagé, marchand de Québec. Celui-ci en avait hérité de son père Guillaume Pagé-Carcy, qui l'avait acquise de la famille Gaudin; et les Gaudin l'avaient achetée de Bonneau Lafortune, qui en avait eu la concession en 1646 de M. de Montmagny au nom de la Compagnie des Cent-Associés. Elle relevait des MM. du Séminaire comme seigneurs de la seigneurie de Coulonge qu'ils possèdent encore.

Leur terre de Saint-Michel était voisine de Samos, et comme celle de Samos se rendait jusqu'au fleuve. Leur maison de campagne était sur le coteau.

1. Il l'avait donnée verbalement, avant de quitter Québec en 1735; mais il ne l'avait pas encore payée à Lanouiller de Boisclair. Elle n'était pas encore payée en 1744, et le Séminaire, pour la garder, comme elle était voisine de sa terre de Saint-Michel, en paya le prix et en devint parfait acquéreur. Le Prélat, paraît-il, regretta de l'avoir donnée: dans ses difficultés avec le Séminaire, il aurait voulu la ravoïr; mais chose donnée est donnée, et il avait d'autant moins droit de la réclamer qu'il n'avait pas payé un sou du prix d'achat. (P.-B. Casgrain, *l'Habitation de Samos*).

« Cette maison de Samos, écrit M. Sheppard, de Toronto, était à deux étages, avec rez-de-chaussée et mansardes. Six fenêtres à chaque étage, du côté du fleuve. Il y avait quatre tonnelles adjacentes, dont deux étaient reliées à la maison principale par deux corridors; les deux autres étaient en face des premières. Après l'incendie de 1842, on trouva dans les fondations une plaque commémorative en plomb, portant une mitre épiscopale. Devenue la propriété de la Société littéraire et historique, cette plaque périt dans l'incendie du Parlement, en 1854, où cette société avait alors ses appartements.

« Propriétaires de la villa Samos: Mgr Dosquet, le Séminaire, le juge Mabane, l'évêque Mountain, l'honorable Matthew Bell, l'honorable William Sheppard. Le fils de ce dernier, M. Sheppard, de Toronto, naquit à la villa Samos, et il se rappelle avec émotion les beautés de cet endroit enchanteur. » (Note obligeamment communiquée à l'auteur par Mgr Têtu).

« C'est sous les pins murmurants de Samos, écrit Sir James LeMoine, que les fils de Saint-Patrice, transplantés sur nos rives, vont maintenant goûter le long sommeil et l'oubli de leurs nombreux griefs, réels ou imaginaires, en la Verte Erin. Que la terre leur soit légère! » (*Monographies et Esquisses*).

2. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 72, lettre de Dosquet au ministre, Rome, 6 fév. 1739.

Ce
déce
nistr.
de Q
La
son c
terrai
épisc
s'aper
sinag
Si,
plutôt
s'était
avec s
désacc
Lor
recom
d'y fai
je bien
priété
reparti
M^{gr}
renonc
Vallier
qu'ils s
Bénéve
dont il
taire ur
était ill

1. *Edii canadiem*

2. Délii

3. Arch au minist

Cette dépêche nous offre un exemple, entre mille, des déceptions et des ennuis de M^{RE} Dosquet, dans son administration, et comme coadjuteur, et comme évêque titulaire de Québec.

La cour lui avait permis ¹, et le Chapitre y avait donné son consentement ², de vendre cinq emplacements sur le terrain de l'évêché, pour aider aux réparations du palais épiscopal. Il n'en vendit qu'un, probablement parce qu'il s'aperçut qu'il ne convenait guère de donner un pareil voisinage à la maison de l'évêque.

Si, du moins, pour cet évêché qui menaçait ruine, ou plutôt pour la possession et la propriété de cet évêché, il s'était entendu avec les autorités canadiennes, et surtout avec son évêque, M^{RE} de Mornay... Mais il se trouvait en désaccord avec eux; sa position était vraiment pénible.

Lorsqu'il était parti pour le Canada, le ministre lui avait recommandé de prendre possession du palais épiscopal, et d'y faire sa résidence. — « Mais, répliqua le coadjuteur, ai-je bien droit de le faire? Où trouverai-je mes titres de propriété?—Quand même ces titres ne se trouveraient pas, repartit le ministre, Sa Majesté vous y fera demeurer ³. »

M^{RE} Dosquet savait en effet que M^{RE} de Mornay avait renoncé à la donation qu'avait faite, en 1710, M^{RE} de Saint-Vallier de ce palais épiscopal à ses successeurs, à condition qu'ils se chargeraient des réparations à faire à l'abbaye de Bénévant, qui était unie à l'évêché de Québec, réparations dont il aurait voulu exempter l'Hôpital-Général, son légataire universel. Mais cette donation de M^{RE} de Saint-Vallier était illusoire: il ne pouvait donner ce qui ne lui appartenait

1. *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 527;—*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 137.

2. Délibération du Chapitre, 2 septembre 1732.

3. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 56, lettre de Dosquet au ministre, Québec, 7 sept. 1731.

pas : c'est avec les deniers de Sa Majesté qu'il avait acheté le terrain de l'évêché et les édifices qui s'y trouvaient, et cela pour lui et ses successeurs ¹.

Non seulement M^{gr} de Mornay avait renoncé à cette donation, mais il prétendait qu'il ne l'avait fait que sur les avis réitérés de la cour ; il prétendait de plus que son coadjuteur, M^{gr} Dosquet, y avait donné son consentement, ce que niait celui-ci. M^{gr} de Mornay allait plus loin ; il poursuivait les religieuses de l'Hôpital-Général, en leur qualité de légataires universelles de M^{gr} de Saint-Vallier, pour leur faire payer les réparations faites ou à faire à l'abbaye de Bénévent ². De leur côté, pour se protéger, les Hospitalières, sur les conseils de M. de Saint-Sénoch, exécuteur-testamentaire de leur pieux fondateur, et sur ceux du gouverneur et de l'intendant du Canada, menaçaient de faire un procès pour entrer en possession du palais épiscopal occupé par M^{gr} Dosquet ³. Tout n'était que chaos, embarras et confusion : ce qu'avait prévu le Coadjuteur lorsqu'il avait quitté la France avec instruction d'aller loger à l'évêché, arrivait : il était aux abois, et écrivait au ministre :

« Les religieuses de l'Hôpital-Général m'ont dit que le marquis de Beauharnais et M. Hocquart leur avaient rendu visite pour les réprimander de ce qu'elles négligeaient de poursuivre leurs prétentions sur le palais épiscopal. J'ai fait sentir à ces messieurs que j'étais surpris qu'étant chargés l'un et l'autre de maintenir le bon ordre et la paix, ils

1. Contrat de vente par M. et Mme Provost à Mgr de Saint-Vallier, cité par Mgr Têtu dans *l'Histoire du Palais épiscopal de Québec*, p. 233.

2. *Ibid.*, p. 241.

3. Il n'est que juste de dire que les bonnes religieuses ne mirent pas à exécution le conseil que leur donnaient le gouverneur et l'intendant. Ceux-ci écrivaient en effet au ministre le 6 octobre 1734 : « Nous avons notifié de votre part aux religieuses qu'elles n'étaient pas fondées à s'approprier ce palais comme faisant partie de leurs legs : à quoi elles se sont soumises avec la déférence la plus respectueuse. » (Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 61.)

voul.
s'app
par l
dans
fonde
dans
pour
et ses
dix n
palais
aumô
qu'il f
comm
appelé
damne
emplac
de cet
appart

« Il s
écrit de
de bien
entre a
de mais
« Il e
voulait
et qu'il
cher de
tait de l
vendu.
condition
cession r
« Le si
que j'arri
ché, elle

voulaient les engager dans un procès sans fondement. Ils s'appuient, à ce qu'ils disent, sur la donation faite en 1710 par M^{SR} de Saint-Vallier, à laquelle M. de Mornay a renoncé dans le temps qu'il n'avait pas connaissance des titres qui fondent sa prétention et celle de ses successeurs. Les voici : dans les contrats de l'achat du terrain, il est dit que c'est pour y bâtir un palais épiscopal pour M. de Saint-Vallier et ses successeurs à perpétuité, et que Sa Majesté a donné dix mille livres pour cet effet. Il est probable que ce palais a été bâti avec le secours des gratifications ou des aumônes que M. de Saint-Vallier ramassait dans les voyages qu'il faisait en France ; il paraît qu'il ne le regardait pas comme une maison qui lui était propre, puisqu'il n'a pas appelé d'un arrêt rendu contre lui au Conseil, qui le condamne aux frais et dépens, et à rendre l'argent reçu d'un emplacement qu'il avait vendu dans ce terrain. La raison de cet arrêt est qu'il ne pouvait disposer d'un bien qui appartenait à ses successeurs.

« Il se trouve dans les archives de l'évêché un mémoire écrit de la main de M. de Saint-Vallier des augmentations de bien faites dans ce diocèse depuis qu'il était évêque ; et entre autres il marque que les évêques qui n'avaient point de maison ont présentement un palais épiscopal.

« Il est de notoriété publique, continue M^{SR} Dosquet, qu'il voulait établir à l'évêché un séminaire, qu'il a commencé et qu'il n'a discontinué que faute de sujets. Il a fait arracher de ce bâtiment tout ce qu'il a pu en ôter. Il se repentait de l'avoir fait, et s'il avait été en son pouvoir il l'aurait vendu. Ainsi il paraît que cette donation postérieure et conditionnelle n'est qu'un leurre pour empêcher que la succession ne fût chargée des réparations à faire.

« Le sieur de Saint-Sénoch écrivit aux religieuses, l'année que j'arrivai, que, quoiqu'elles n'aient pas de droit sur l'évêché, elles doivent commencer un procès, afin qu'on leur

donne quelque chose pour les arrêter dans leurs prétentions.

« J'avais dit toutes ces raisons à ces messieurs, qui portent les religieuses à m'intenter procès. J'ai ajouté que votre intention était que je logeasse à l'évêché. . . Je leur ai répété ceci plusieurs fois, depuis la visite qu'ils ont rendue à l'Hôpital-Général pour ce sujet. Cependant ils paraissent toujours dans les mêmes sentiments; et c'est pour cet effet qu'ils ont envoyé M. le procureur général faire une recherche exacte dans tous les papiers des religieuses. Je ne sais quelle peut être leur vue en cela ¹. . . »

Le litige entre l'Evêque de Québec et les religieuses de l'Hopital-Général au sujet du palais épiscopal dura des années et des années, et nous n'avons nullement intention d'en raconter toutes les phases. Il suffisait d'en préciser l'objet, pour faire voir combien la situation faite à M^{sr} Dosquet par rapport à sa résidence épiscopale dut être pénible à ce grand ami de l'ordre, de la paix, et surtout des choses sûres. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de citer ici, par anticipation, au sujet de ce litige, une lettre de M^{sr} de Mornay : il venait de donner sa démission comme évêque de Québec, son coadjuteur lui avait succédé, et les rapports entre les deux Prélats, toujours à propos de la même question du palais épiscopal de Québec, étaient devenus si tendus, que l'un menaçait d'intenter un procès à l'autre. M^{sr} de Mornay écrivit au ministre :

« Je crois que vous vous souviendrez aisément, disait-il, qu'à la mort de M^{sr} de Saint-Vallier, mon prédécesseur, je vous consultai sur une donation, à des conditions onéreuses, qu'il avait faite à ses successeurs, du bâtiment qu'il avait fait construire pour un palais épiscopal, et que vous me conseillâtes d'y renoncer. Vous me réitérâtes ce conseil

1. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 56, lettre de Dosquet au ministre, Québec 7 sept. 1731.

par
posa
donc
à cet
était
catio
« A
sur c
pas si
sentir
Il m'
juges.
pour
pour
l'avez
je n'ai
Le
homm
Tou
comm
fois en
France
de rép
palais
plètem
et s'eng
ments y
et en fit

1. Arch
Mornay a
2. Cet
ration de
Rapport é
du Breil é
André de

par deux ou trois fois, sur des difficultés que je vous proposai. M^{SR} Dosquet, nommé coadjuteur, y consentit. Je fis donc signifier à l'exécuteur-testamentaire que je renonçais à cette donation, au vu et au su de mon coadjuteur, qui y était plus intéressé que moi. C'est ce que porta la signification, n'ayant pas voulu par respect vous y citer.

« Aujourd'hui M^{SR} Dosquet veut m'intenter un procès sur ce palais épiscopal. Une de ses raisons, c'est qu'il n'a pas signé cette renonciation. Il n'est pas apparemment du sentiment qu'entre honnêtes gens la parole porte contrat. Il m'a dit qu'il vous avait écrit pour avoir attribution de juges. Ce n'est pas la seule chicane qu'il me promet; mais pour celle-ci, sans alléguer les autres raisons qui militent pour moi, c'est à vous-même que j'en appelle, puisque vous l'avez jugée dans le temps sans qu'il y ait contredit, et que je n'ai fait que suivre votre sentiment . . . »

Le ton sec et décidé de cette lettre n'annonçait pas un homme d'une humeur commode.

Tout finit cependant par s'arranger, mais plus tard, au commencement de l'épiscopat de M^{SR} de Pontbriand, et cette fois encore grâce à l'inlassable bienveillance du roi de France pour son Eglise du Canada. On profita de l'occasion de réparations très considérables qu'il y avait à faire au palais épiscopal de Québec pour l'empêcher de tomber complètement en ruines. Le Roi fit faire l'estimé des travaux², et s'engagea à les payer; puis le palais épiscopal et les bâtiments y attenants étant réparés, « il les réunit à son domaine, et en fit don à l'Evêché et aux Evêques de Québec, pour en

1. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 62, lettre de Mgr de Mornay au ministre, Paris, 20 mars 1734.

2. Cet estimé se trouve aux Archives provinciales de Québec. « Réparation de l'Evêché. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, 20 avril 1742.— Rapport des Experts, 26 oct. 1743. » Ce rapport est signé « Henri-Marie du Breil de Pontbriand, Evêque de Québec, Chaussegros de Léry, Hiché, André de Leigne, Et. de Noue, greffier de la Prévôté. »

jouer par les dits Evêques en pleine propriété ¹. » L'Hôpital-Général, qui avait fait toutes les réparations nécessaires à l'abbaye de Bénévnt, en fut quitte pour payer les frais de ces réparations, qui se montaient à la somme de 9.258 livres, et, d'après l'annaliste de cette institution, « il revenait à la communauté 1,982 livres comme légataire universelle de M^{gr} de Saint-Vallier ². » Quant à l'abbaye de Bénévnt, M^{gr} Dosquet finit par s'en démettre, et obtint de la cour en compensation une rente annuelle de neuf mille francs pour dédommager l'Evêché de Québec de la perte de cette abbaye ³.

Pour en finir avec cette question du Palais épiscopal de Québec, il convient de dire un mot de celle de « la terrasse, » qui fit tant de bruit à cette époque. La terrasse de l'évêché remplaçait alors, pour le public, celle que nous avons aujourd'hui et qui n'est autre chose que l'ancienne terrasse du Château Saint-Louis, agrandie après la disparition du Château lui-même ⁴. La terrasse de l'évêché, c'était le chemin des Rondes, qui partait de la Côte de la Montagne, et suivait le bord de l'escarpement de la colline, continuant sans interruption jusqu'à la porte de la Côte du Palais : il n'était séparé des terrains de l'évêché, du séminaire et de l'Hôtel-Dieu que par une clôture de pieux. A la prière des autorités, les hospitalières remplacèrent leur clôture de pieux par un mur en pierre, qui fut placé à « quarante pieds du bord de l'escarpement ⁵. » Au séminaire, on se contenta, « pour fermer le jardin, » de renouveler la clôture de pieux et de la faire un peu plus haute. Il le fallait bien : les vieux

1. *Histoire du Palais épiscopal de Québec*, p. 244.

2. *Mgr de Saint-Vallier l'Hôpital-Général*, p. 283.

3. Archives du Canada, Corresp. Générale, vol. 68, lettre de Dosquet au ministre, Paris, 24 avril 1737.

4. Voir mon *Québec en 1730*, p. 21.

5. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 57, lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 15 octobre 1732.

pieu
vole

M
prot
sant:

« J
sans
pond
sous
sexes
cours

ne pe
perso
maliq
nière
romp
à la
s'arrè

Il e
à l'in
qui jo
Basse
soucie
sance
qu'elle
et bie
un jo
« quel
dant l'
l'évêcl

1. Ar
au mini
2. Ibi

pieux étaient trop bas : « on sautait par-dessus pour aller y voler ¹. »

M^{SR} Dosquet se plaignait de n'être pas suffisamment protégé par sa clôture de pieux contre les regards des passants :

« Je ne puis, disait-il, me tourner du côté de la terrasse, sans être obligé de rendre le salut aux passants, ou de répondre aux compliments de ceux que je connais. C'est sous mes fenêtres que s'assemble le bas peuple des deux sexes après leur souper, où ils chantent et tiennent des discours libres que j'entends comme s'ils étaient chez moi. Je ne parle pas de leurs actions indécentes. C'est là que les personnes ivres viennent cuver leur vin, et des personnes malignes les ont plusieurs fois découvertes avec la dernière indécence... Les fêtes et dimanches, on y a la tête rompue du bruit qu'y font ceux qui jouent aux quilles et à la boule... Si je vais dans mon jardin, tout le monde s'arrête aux pieux pour me regarder ²... »

Il entreprit de fermer ce chemin au public, et proposa à l'intendant « de faire faire une porte au bout de la terrasse qui joint le terrain du palais épiscopal en descendant à la Basse-Ville, du côté du rempart. » L'intendant ne s'en souciait guère : il fit cependant poser la porte par complaisance pour le Prélat, et celui-ci entreprit de « veiller à ce qu'elle restât fermée. » Le public commença à se plaindre, et bientôt « le murmure devint général. » L'Evêque s'étant un jour absenté, probablement pour sa visite pastorale, « quelques étourdis forcèrent le guichet et l'ouvrirent pendant la nuit. Il fut refermé par les soins du concierge de l'évêché. La nuit suivante il fut forcé de nouveau et em-

1. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 60, lettre de Dosquet au ministre, 20 mars 1733.

2. Ibid., lettre de Dosquet au ministre, 4 septembre 1731.

porté.» Suivant l'expression de l'Evêque, « pendant qu'on fermait la porte d'un côté, un homme la brisait de l'autre. »

Il y eut au sujet de cette porte et de cette terrasse une longue correspondance entre le Prêlat et la Cour; elle ne couvre pas moins de quarante pages des archives; et le résultat fut que la porte resta ouverte ¹. Le public avait gagné de rester maître de sa terrasse, et la popularité de l'Evêque était sortie de tout cela passablement amoindrie.

1. « Il (l'Evêque) a de lui-même consenti à ce que le passage restât libre pour la commodité publique. » *Corresp. générale*, vol. 61, lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 2 nov. 1734.)

Le Cl
e
d
cl
T
fr

UN
où il
incon
pour
en ar
thiqu
bien c
Noi
de sa
Les cl
« Ils n
entre c
parmi
et il n
mettre

1. Div
totale: 1
disent 1
Recherchi

CHAPITRE VII

M^{RE} DOSQUET ET LE CHAPITRE DE QUÉBEC

Le Chapitre en 1729.—Nomination de six curés fixes.—Le Coadjuteur exige la démission de ces curés.—Affaire Voyer.—Mécontentement des chanoines contre le Coadjuteur, et du Coadjuteur contre les chanoines.—Une lettre de cachet contre Fornel ; avertissement à Thierry Hazeur.—Le Doyen du Chapitre, en procès avec ses confrères.

UN Séminaire poursuivi par ses créanciers, et acculé à la banqueroute, un Palais épiscopal qui tombe en ruines, où il est obligé de se loger, cependant, et où il éprouve mille inconvénients qui répugnent à sa nature délicate, peu faite pour les grands sacrifices : voilà ce que trouve le Coadjuteur en arrivant à Québec. A-t-il, du moins, un clergé sympathique, uni, disposé à travailler de concert avec lui pour le bien du diocèse ?

Nous ne voulons parler, pour le moment, que du clergé de sa ville épiscopale, et tout spécialement du Chapitre. Les chanoines, nous le savons déjà, sont divisés entre eux¹ : « Ils ne pensent qu'à chicaner et à semer la division tant entre eux qu'avec les laïques, » écrit M^{RE} Dosquet. Il y a parmi eux deux ou trois « esprits brouillons et turbulents, » et il n'en faut pas davantage pour gâter tout un corps, et y mettre le trouble et le malaise. Hâtons-nous de dire, ce-

1. Divisés, oui ; mais observant toujours la charité fraternelle et sacerdotale : à preuve, les sept messes qu'ils se sont engagés à dire, et qu'ils disent régulièrement, pour chaque confrère défunt. (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 297).

pendant, que tous paraissent de mœurs régulières et de conduite irréprochable. Quelques-uns sont curés à la campagne, MM. LePage, Poulin, Leclerc; d'autres font partie du Séminaire, MM. Boullard, Hamel, Plante, Mauflis; d'autres enfin résident en ville et y tiennent maison, Chartier de Lotbinière, Thierry Hazeur, Fornel, de Tonnancour; et il y en a un en France, que nous connaissons déjà, Hazeur de l'Orme, procureur du Chapitre à l'abbaye de Maubec: dans tous les documents, il n'y a rien qui répande le moindre nuage sur leur vie privée. La seule chose qu'on reproche à quelques-uns d'entre eux, c'est de n'être pas assez assidus au chœur; et ils ont reçu de la cour de vertes réprimandes à ce sujet ¹.

L'Évêque de Québec a écrit de Paris aux chanoines de sa cathédrale qu'il a chargé son coadjuteur de leur « expliquer ses intentions. » Ils attendent donc avec anxiété ce qu'il va leur dire de sa part. Leur apporte-t-il des paroles de paix et de pardon? Va-t-il passer l'éponge sur leurs faits et gestes durant la vacance du siège? Hélas! son premier acte est de nature à les blesser profondément, eux et leurs amis. Ils ont profité de cette vacance « pour nommer des curés soi-disant inamovibles dans les paroisses de La Chenaie, de Repentigny, de Sainte-Anne de la Pérade, de Château-Richer, de Beaumont et de Laprairie ². » Le Coadjuteur « pour exécuter les ordres de M^{gr} de Mornay ³, » fait demander à tous ces curés leur démission et leurs titres.

1. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 50, lettre de M. de Maurepas à Beauharnais et Hocquart, Versailles, 24 mai 1728.

2. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 307.—Voici les noms des six curés: Charles Dufrost de la Jemmerais, frère de Madame d'Youville (Repentigny); Joseph de la Combe (La Chenaie); Joseph Voyer (Sainte-Anne); Roger Le Chasseur (Château-Richer); Joseph-Nicolas Chasle (Beaumont); André Jorian (Laprairie). Tous étaient Canadiens, excepté M. Le Chasseur.

3. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 46, Mémoire de Mgr Dosquet, 1730.

Cin
mat
de l
ton:
au t
«
crut
can,
Le s
miss
sessi
suiva
tion
« M
du di
missi
nique
de dé
teur,
conte
M. le
archid

1. Au
sa démi
Richer.
seur.)

2. Le
questior
3. C'e
Vallier.

4. M.
sion pou
t. I, p. 5
ancien c
chapelle
au sujet
sa cure,
régulière

Cinq d'entre eux se soumettent, tout en protestant et en maugréant ¹: le sixième, M. Voyer, curé de Sainte-Anne de la Pérade, refuse de donner sa démission. Mais écoutons MM. de Beauharnais et Hocquart raconter eux-mêmes au ministre les circonstances regrettables de cet incident :

« Le Chapitre, disent-ils, usant des droits de la vacance ², crut devoir fixer quelques cures. Sainte-Anne, près Batis-can, fut une de celles qu'il érigea en titre le 3 février 1728 ³. Le sieur Voyer, qui la desservait depuis sept ans comme missionnaire, en fut pourvu par le Chapitre. Il prit possession de cette cure le 15 du même mois; et le 6 mars suivant il fit insinuer au greffe de l'officialité l'acte d'érection et de prise de possession.

« M. le Coadjuteur étant arrivé ici a voulu connaître l'état du diocèse. Chaque curé lui a donné des marques de soumission. Le sieur Voyer seul a insisté à ne point communiquer ses titres de possession, et a accompagné ce manque de déférence de quelques lettres adressées à M. le Coadjuteur, dont il s'est répandu des copies dans le public, et qui contenaient des maximes peu conformes à la subordination. M. le Coadjuteur, piqué de ce procédé, fit ôter par son archidiacre, alors en visite sur les lieux ⁴, les pouvoirs au

1. Au bout de dix ans, l'un d'eux, Roger Le Chasseur, prétendait que sa démission était nulle, et qu'il était encore de droit curé du Château-Richer. (Archives Provinciales de Québec, Affaire Soupirant-Le Chasseur.)

2. Les « droits de la vacance! » Mais c'est justement cela qui est en question... Ces hauts fonctionnaires ne doutent de rien.

3. C'est-à-dire, un mois seulement après la sépulture de Mgr de Saint-Vallier. On était évidemment bien pressé...

4. M. de Lotbinière venait de recevoir (21 février 1730) sa « commission pour la visite du diocèse. » (*Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 533). Mgr Dosquet lui avait donné pour secrétaire M. Richard, ancien curé de Saint-Thomas, qui avait quitté sa cure et desservait la chapelle du Palais de l'Intendant. Le Prélat écrivait un jour à la cour au sujet de ce prêtre : « J'ai appris que M. de Saint-Vallier, en l'ôtant de sa cure, a eu moins d'égard à sa mauvaise santé qu'à ses mœurs peu régulières... » (Corresp. générale, vol. 51, lettre du 14 oct. 1724).

sieur Voyer de prêcher et de confesser. Cette punition ne l'ayant pas réduit aux termes de l'obéissance qu'il devait à son supérieur, le dit sieur archidiacre, en conséquence des ordres de M. le Coadjuteur, et après trois monitions¹, rendit son ordonnance qui déclare le sieur Voyer suspens, et commet le Père Luc, récollet, pour desservir Sainte-Anne jusqu'à nouvel ordre.

« Le sieur Voyer a appelé comme d'abus de cette ordonnance le même jour qu'elle lui a été signifiée, et le 13 mars dernier il présenta sa requête au Conseil, contenant ses moyens... Il se trouvait par an et jour paisible curé titulaire. M. le Coadjuteur n'avait pu, selon lui, le destituer qu'après lui avoir fait faire son procès dans les formes, s'il y avait eu sujet, et non par une voie aussi peu juridique. Il offrait d'ailleurs de donner sa profession de foi, si elle était suspecte. Le Conseil, sur cette requête, ordonna qu'elle serait communiquée au procureur général pour donner ses conclusions.

« La crainte de donner lieu à des discussions entre M. le Coadjuteur et le Chapitre, qui se préparait à intervenir dans la cause pour soutenir son ouvrage, porta le Conseil à regarder cette affaire comme un fait de discipline ecclésiastique et de correction de mœurs... En conformité de l'article 3 de l'édit du mois de mai 1670, et sur les conclu-

1. La dernière monition à M. Voyer portait, outre la signature de l'archidiacre Chartier de Lotbinière, celles du P. Luc Hendrix, récollet, de Tarien de la Pérade, seigneur de Sainte-Anne, et de l'abbé Richard, secrétaire de l'archidiacre. (Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur, séance du 20 mars 1730).

Ce Tarien de la Pérade, qui signait avec tant de complaisance ce monitoire contre son curé, est celui-là même qui, quelques mois plus tard, poursuivait en dommages Gervais Lefebvre, curé de Batiscan, devant la Prévôté, pour prétendues injures, et l'accablait lui-même d'invectives de toutes sortes. Le curé de Batiscan fut condamné à payer deux cents livres de dommages, outre les frais du procès; mais il en appela au Conseil Supérieur, qui renversa le jugement de la Prévôté, et ordonna de détruire toutes les pièces par lesquelles on avait cherché à incriminer le curé. (Ibid., séance du 23 déc. 1730).

sio
qu
Sc
Le
Co
la
ser
I
des
beat
rem
de c
le fa
« J
fait
mon

1. 2
fit qu'
faite.
dresse
donne
trouve
même
les por
d'être
voici l

« Le
ces pré
dit est
icelle p
et lieu,
faire la
dit non

« Fait
de testa

« A Ç
Edmon

2. Il
reuil et

3. Arc
1730.

sions du procureur général, il ordonna, avant faire droit, que le sieur Voyer serait tenu de relever son appel au Grand Sceau. Cet arrêt, monseigneur, a sur le champ tout pacifié. Le sieur Voyer s'est rangé à son devoir, et a donné à M. le Coadjuteur des preuves authentiques de sa soumission par la démission de sa cure ¹, qu'il continue cependant de deservir ², de l'agrément de M. le Coadjuteur ³. »

L'acte par lequel M^{SR} Losquet avait exigé la démission des curés nommés et fixés par le Chapitre, fut l'objet de beaucoup de commentaires à Paris, et lui attira bien des remarques désagréables. Hazeur de l'Orme se faisait l'écho de ces remarques dans une de ses lettres à ses confrères, et le faisait avec bien peu de mesure :

« Il faut, disait-il, que l'Evêque ait perdu le bon sens s'il fait les menaces que vous me marquez qu'il fait à tout le monde. Il n'a pas eu raison d'ôter les suppléments à ceux

1. N'allons pas croire cependant qu'il se démit de bon cœur ; il ne le fit qu'en protestant énergiquement contre l'injustice qu'il disait lui être faite. Il s'adressa même à plusieurs notaires de Québec « pour faire dresser un protêt à l'Evêque ; mais ce fut en vain. » Comme il voulait donner une forme authentique à ses protestations et qu'il ne pouvait trouver aucun notaire qui osât y consentir, il en fut réduit à écrire lui-même son réquisitoire sous forme de testament olographe afin de forcer les portes du greffe. L'acte est unique en son genre et vaut la peine d'être imprimé. » L'auteur que nous citons ici reproduit cet acte, dont voici les dernières lignes :

« Le dit Joseph Voyer, curé de Sainte-Anne, a protesté et proteste par ces présentes que la dite démission de sa dite cure, ainsi faite comme dit est, ne lui pourra nuire, ni préjudicier, et de se pourvoir contre icelle par les voies de droit et de s'en faire relever et restituer en temps et lieu, comme ayant été le dit curé forcé et contraint, comme dit est, de faire la dite démission ; en outre proteste de tout ce qu'il peut et doit être dit nom protester en cette partie.

« Fait double et mis en dépôt dans l'étude de deux notaires sous titre de testament olographe et scellé de mon sceau ordinaire.

« A Québec, le 22 mars 1730. (signé) Joseph Voyer, prêtre. » (J. Edmond Roy, *Histoire du Notariat au Canada*, t. I, p. 257).

2. Il était aux Grondines en 1730, au Cap-Santé en 1742, aux Ecu-reuls en 1752 : il y mourut en 1753.

3. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 52, lettre du 10 oct. 1730.

qui n'ont pas voulu lui donner démission de leurs cures. L'on m'a promis que l'on lui en écrirait. La cour convient qu'il a eu tort d'ôter les curés fixés par le Chapitre; cependant elle ne voudrait pas ouvertement lui donner le blâme. La manière dont il agit ne lui fera pas gagner les cœurs des Canadiens ¹. »

Le Prélat est d'autant plus désolé de voir sa conduite si mal interprétée là-bas, qu'il n'a agi que d'après les instructions de son évêque: il sent sa position devenir de plus en plus difficile, et demande protection à la cour:

« Connaissant, écrit-il au ministre, l'esprit indocile et indépendant des prêtres canadiens, je n'ai pas cru devoir commencer par eux la réforme de ce diocèse, que j'ai trouvé dans un grand désordre. J'avais réservé cette entreprise à cette année (1730); mais j'y trouve des difficultés plus grandes depuis que l'on a reçu les lettres de M. de l'Orme, qui mande à plusieurs personnes que la cour blâme fort la conduite que j'ai tenue l'automne dernier, surtout au sujet des curés fixés par le Chapitre, à qui j'ai redemandé les titres... On lui fait dire aussi qu'il se vante d'avoir gagné plusieurs Chapitres de France, qui doivent s'unir à lui pour soutenir sa cause. Vous ne sauriez croire les mauvais effets que ces discours ont produits. Chacun y fait sa glose à sa manière. On est surpris que n'ayant point le titre de l'Evêché, je ne sois pas rappelé. On conte qu'il n'y a plus qu'une année à attendre; que quelques lettres de leur part et la protection de M. de l'Orme conclueront ce rappel. Les ecclésiastiques en sont devenus si insolents qu'ils disent qu'il n'en faut que trois comme eux pour être les maîtres dans le pays et pour réduire tous les évêques.

« J'en ai ordonné un sous titre des missions, à condition qu'il ira à l'Acadie. Lorsqu'il a été prêtre, il m'a fait dire

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 333.

qu'il
l'y o

« M
statu
inféri
de s'e
palen
divisi
l'offic
presq
cents
comm
Doye
sieur
seion

« Je
jusqu'
tenir
public
larité.

crains
« M.

M. de
n'en p
que j'a
embari
même
combie
ci, s'il
ce que

1. Il s
printem
aux Tam

qu'il ne voulait pas y aller ¹. Je prendrai les mesures pour l'y obliger.

« MM. les chanoines ne veulent connaître ni règles, ni statuts, ni supérieurs. Ils traitent leur Doyen comme leur inférieur, et l'Évêque comme leur égal, ayant pris à tâche de s'opposer à tout ce qu'il souhaite. Ceci regarde principalement MM. Fornel et Hazeur, qui se plaisent dans la division et qui attirent les autres dans leur parti. Quoique l'office soit fort court à la cathédrale, ils n'y assistent presque pas. Ce dernier a été piqué absent plus de treize cents fois cette année, et il prétend recevoir les rétributions comme s'il avait été présent, quoiqu'il les dispute à M. le Doyen, que j'ai employé pour les affaires du diocèse, et au sieur Boullanger, que j'ai aussi occupé pendant six mois, selon le droit accordé aux évêques par les conciles.

« Je suis obligé de fermer les yeux sur bien des choses, jusqu'à ce qu'il paraisse que la cour a la bonté de me soutenir pour établir l'ordre dans le clergé, qui scandalise le public par leur indépendance, leur division et leur irrégularité. Si l'on diffère plus longtemps à la corriger, je crains que le mal ne devienne incurable.

« M. Le Page vient de me lire un fragment de la lettre de M. de l'Orme, où il dit que vous connaissez, monsieur, à n'en pouvoir douter, que j'ai eu grand tort dans la conduite que j'ai tenue l'automne dernier, et que cette affaire vous embarrasse beaucoup. Il ajoute plusieurs choses dans le même goût qui vous seraient ennuyeuses à lire... Je sens combien il est désagréable à un évêque d'être dans ce pays-ci, s'il est obligé d'employer son temps à répondre à tout ce que des esprits oisifs et turbulents peuvent inventer

1. Il s'agit probablement de Joseph Gagnon, ordonné, en effet, au printemps de 1730, qui au lieu de prendre le chemin de l'Acadie, alla aux Tamarois. Voir mon volume précédent, p. 170.

contre lui, comme je sais qu'on l'a fait l'automne dernier 1. . . »

Ces extraits de lettres nous donnent une juste idée de l'état de fermentation où se trouvaient alors les esprits, à Québec.

Beauharnais et Hocquart écrivirent au ministre sur le même sujet, et il leur répondit le printemps suivant :

« L'insubordination du curé Voyer et le refus qu'il a fait de communiquer ses titres méritaient le traitement que lui a fait M. le Coadjuteur ; et Sa Majesté a approuvé le parti que le Conseil Supérieur a pris pour prévenir les discussions qu'il y aurait eu infailliblement entre M. le Coadjuteur et le Chapitre de Québec, qui se disposait à intervenir dans la cause. Elle a été bien aise que cet arrêt, qui n'a eu d'autre motif que la paix et l'union, ait calmé les esprits et rangé le sieur Voyer à son devoir. J'écris à M. le Coadjuteur de continuer à rétablir l'ordre et la règle dans l'Eglise du Canada, mais je lui recommande en même temps de le faire avec la prudence et le ménagement convenables.

« Par tout ce qui m'est revenu des discussions entre le Chapitre, le Doyen et M. le Coadjuteur, ajoute le ministre, il m'a paru que l'esprit remuant des sieurs Hazeur, grand pénitencier, et Fornel, chanoine, a entraîné les autres chanoines dans ces mauvaises discussions. Sur le compte que j'en ai rendu au Roi, Sa Majesté m'a ordonné d'expédier l'ordre que vous trouverez ci-joint, par lequel vous verrez que son intention est que le sieur Fornel passe en France pour y rester jusqu'à nouvel ordre. Vous tiendrez la main à son exécution, et vous le ferez embarquer dans le vaisseau du Roi le *Héros*. M. Hocquart ordonnera sa subsistance

1. Corresp. générale, vol. 53, lettre de Dosquet au ministre, 19 oct. 1730.

à la
avis
Forn
par l
confé
si voi
« A
vous
n'a fa
mettr
chano
de leu
foncti
toute
nées c
revien
On
aigrir
contre
sait cor
vais œi
au Can
la fidéli
Roi. I
çais ent
diens ?
rées au
Latour.
juteur n
peut le

1. Corresp. générale, vol. 53, lettre de Dosquet au ministre, 19 oct. 1730.
2. Ibid.,

à la table du capitaine pendant la traversée. J'en donne avis à M. le Coadjuteur, et je lui marque que si le sieur Fornel s'est corrigé et a tenu une meilleure conduite que par le passé, Sa Majesté trouvera bon qu'après en avoir conféré avec vous, l'exécution de cet ordre soit suspendue, si vous jugez tous trois que cela soit convenable.

« A l'égard du sieur Hazeur, Sa Majesté souhaite que vous lui expliquiez que s'il ne se conduit pas mieux qu'il n'a fait par le passé, Sa Majesté donnera des ordres pour le mettre en règle. Elle veut aussi que vous expliquiez aux chanoines en général et en particulier, qu'Elle est informée de leur insubordination et de leur relâchement dans leurs fonctions. Vous les avertirez d'effacer par une conduite toute différente les mauvaises impressions qu'ils ont données contre eux, et de se comporter de manière qu'il ne revienne plus de plaintes à leur sujet ¹. . . »

On conçoit combien de pareils avertissements devaient aigrir les prêtres canadiens contre leur Evêque, et surtout contre son grand vicaire, qui, dans leur opinion, l'indisposait contre eux. De son côté, le Prélat les voyait d'un si mauvais œil, qu'il proposait sérieusement à la cour d'envoyer au Canada des prêtres français « pour inspirer aux peuples la fidélité, l'amour et le zèle que des sujets doivent à leur Roi. Mon idée serait, ajoutait-il, de mettre un curé français entre deux paroisses gouvernées par des prêtres canadiens ². » Il est évident que toutes ces idées étaient inspirées au Prélat flamand par son grand vicaire français M. de Latour. Et cependant M. de Latour lui-même et le Coadjuteur n'étaient pas toujours d'accord entre eux, comme on peut le voir par ce passage des mémoires du Doyen :

1. Corresp. générale, vol. 56, lettre de M. de Maurepas à Beauharnais et Hocquart, Marly, 8 mai 1731.

2. Ibid., lettre de Mgr Dosquet au ministre, 11 sept. 1731.

« Le Coadjuteur, dit-il, se brouilla avec le Chapitre, et ajouta ce sujet de plaintes à bien d'autres que ses prétentions singulières faisaient naître tous les jours ¹. »

M^{re} Dosquet, qui avait ramené lui-même de France le chanoine Fornel, se garda bien de se prévaloir de la lettre de cachet qu'il avait obtenue contre lui. Il patienta à son égard, ainsi que pour M. Thierry Hazeur, et n'eut pas à le regretter. Les avis et les recommandations du ministre à ces deux personnages produisirent un bon effet: Fornel lui-même, le plus ardent, réforma un peu sa conduite :

« Je ne suis pas surpris, écrivait De l'Orme, que M. Fornel ne soit pas aussi vif qu'il l'a été par le passé. La cour, qui a été prévenue contre lui, à cause des disputes qu'il a eues au Canada, ne manquerait pas de lui donner sur les doigts, si elle apprenait qu'il trouble la paix. C'est pourquoi il prend garde à ce qu'il fait et à ce qu'il dit. Il a de l'esprit et fera toujours bien quand il voudra ². . . ».

Il ne donna pourtant pas tout de suite complète satisfaction à son évêque, car celui-ci se croyait obligé d'écrire encore l'année suivante au ministre :

« Il est important pour avoir la paix dans le Chapitre qu'il n'y réside pas : il est trop inquiet ; il ne peut y souffrir de Français, et il décide en maître partout où il se trouve. L'amour que j'ai pour la paix m'empêche de faire ma visite dans le Chapitre. J'aime mieux y souffrir l'irrégularité qui y règne, que de donner matière à des discussions qui plaisent à plusieurs esprits. Quand je les verrai plus tranquilles et plus disposés à recevoir de bonnes impressions, je m'appliquerai pour lors sans relâche à leur insinuer l'amour de la règle et à y mettre la réforme convenable.

1. *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 48.

2. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 329.

Aujo
les co
et de

Par
qui lu

« La

Il con
ramen
douce

N'a)

seuls à

le Doy

leur h:

chant,

surpris

qui cur

de Cons

ner à de

sement

ses exig

n'obtien

sa cause

chanoin

saisir les

lité, M. l

effet le 2

Chapitre

trésorier

les chano

1. Corresj
sept. 1731.

2. Lettre
letin des Re

Aujourd'hui, je ne tâche qu'à gagner leur confiance et à les convaincre du désir que j'ai de procurer leurs avantages et de leur faire plaisir ¹. . . »

Par cette lettre, le Prélat répondait à M. de Maurepas qui lui avait écrit l'année précédente :

« Les Canadiens sont vifs et glorieux, disait le ministre. Il convient d'agir avec eux conséquemment à leur tempérament, afin de gagner leur confiance, et les porter avec douceur à remplir les devoirs de leur état ². »

N'allons pas croire, en effet, que les Canadiens étaient seuls à mettre la division dans le Chapitre : les Français, le Doyen du Chapitre, surtout, étaient, au contraire, par leur hauteur, par leurs exigences, par leur esprit tranchant, la cause première de tous les désordres. On est surpris de voir un homme de la valeur de M. de Latour, qui cumule toutes les premières charges, celles de Doyen, de Conseiller-clerc, de Vicaire Général du diocèse, s'acharner à de misérables questions d'argent, réclamer impérieusement une augmentation de prébende, et surtout mettre à ses exigences tant de passion et d'aigreur. Voyant qu'il n'obtient pas de suite et de bon gré ce qu'il désire, il porte sa cause devant l'Officialité, et de concert avec deux autres chanoines, Bernardin Boullanger et Yves LeRiche, fait saisir les revenus du Chapitre. Le vice-gérant de l'Officialité, M. Lyon de Saint-Ferréol, rend une ordonnance à cet effet le 28 septembre : il ordonne « que les deniers dus au Chapitre demeureront saisis et arrêtés entre les mains du trésorier jusqu'à ce que les contestations entre le Doyen et les chanoines soient terminées, et il défend au dit trésorier

1. Corresp. générale, vol. 56, lettre de Mgr Dosquet au ministre, 29 sept. 1731.

2. Lettre du ministre à Mgr Dosquet, 11 avril 1730, citée dans le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 165.

de tirer aucune lettre de change tant en France que sur le Domaine d'Occident. . . »

M. de Latour et ses deux confrères triomphent. . . Leur triomphe, cependant, sera de courte durée.

Les chanoines sont indignés de la conduite de leur Doyen à leur égard ; ils s'assemblent sous la présidence de M. de Lotbinière, et décident d'en appeler au Conseil Supérieur du jugement de M. Lyon de Saint-Ferréol, supérieur du Séminaire et vice-gérant de l'Officialité, qu'ils déclarent « juge incompétent en cette affaire. » Puis ils donnent procuration à deux d'entre eux, Thierry Hazeur et Joachim Fornel, pour les représenter au Conseil et plaider la cause du Chapitre. L'affaire est fixée pour être entendue et jugée le 7 octobre.

Ce jour-là le Conseil est au complet : jusqu'au gouverneur général qui s'y trouve. Il a l'Evêque à sa droite, l'intendant à sa gauche, et tout autour de la table sont les conseillers De Lino, Macart, Sarrazin, D'Artigny, Guillemin, Crespin, Cugnet, et le procureur général Le Verrier. Il ne manque que M. de Lotbinière, qui, faisant partie du Chapitre et étant par conséquent en cause, a dû rester en dehors de la cour, et le conseiller-clerc, M. de Latour, qui a échangé son rôle de juge pour celui de plaideur et d'intimé.

Il est là, debout, en cette qualité, avec son confrère Boulanger, secrétaire de l'Evêque ; et de l'autre côté sont Thierry Hazeur et Fornel, qui en appellent, au nom du Chapitre, contre l'ordonnance de l'Officialité. La circonstance est grave et solennelle ; mais en même temps, qu'il est triste de voir un corps vénérable comme le Chapitre venir ainsi exhiber en public les dissensions qui le minent ! L'Evêque est là, témoin de cette scène : il n'est pas difficile de deviner de quel côté sont ses sympathies ; elles sont toutes pour son Doyen et son secrétaire. Et cependant ce

sc
de
to
ap

lu

ter
tra
inj
blé

ma
Do
per
du
resj
uns
faut
prei
P
pécl
pas
d'éti
dans
que
char
aura
gens

1. J
7 octo
2. L
3. J

sont eux qui perdent leur cause. Le Conseil Supérieur donne raison au Chapitre contre l'Officialité et contre Latour¹. Celui-ci est hué par ses confrères les chanoines, après la séance ; il est hué ensuite en plein Chapitre :

« L'on a bien fait de le poursuivre, écrit De l'Orme, et de lui faire la huée après la perte de son procès². »

Il ne perd pas seulement son procès, il perd complètement le respect et la confiance de ses confrères : il les traite d'insolents et d'impertinents, et eux lui rendent ses injures : on en vient presque aux prises en pleine assemblée capitulaire :

« Il me paraît, continue De l'Orme, que l'ouverture de ma lettre a fait grand bruit, et que le différend entre le Doyen et M. Fornel a été poussé loin. Les termes d'impertinent et d'insolent ne conviennent pas dans la bouche du Doyen. Vous lui avez parfaitement bien parlé sur le respect qu'il prétend lui être dû ; nous nous en devons les uns aux autres. S'il veut que l'on en ait pour lui, il ne faut pas qu'il s'écarte comme il a fait. Il paraît qu'il le prend sur un haut ton³. . . »

Pour être juste, il faut dire qu'en tout cela M. de Latour péchait plutôt par la forme que pour le fond. Ce n'était pas tant l'intérêt qui le faisait agir que le désir et la volonté d'établir toutes choses sur un bon pied, et selon le droit, dans l'Eglise de Québec. Il était juste et selon le droit que la prébende du Doyen fût double de celle des autres chanoines ; et la chose finit par être accordée ; mais il aurait fallu la réclamer d'une manière un peu moins tapageuse.

1. Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur, séance du lundi 7 octobre 1730.

2. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 335.

3. *Ibid.*, p. 337.

M. de Latour montra plus de patience et d'habileté dans une autre occasion, et son succès n'en fut que mieux apprécié.

Nous avons vu qu'il avait été nommé par la cour conseiller-clerc au Conseil Supérieur; et quelques semaines après son arrivée à Québec, il présenta une requête pour y être reçu en cette qualité¹. Mais il lui fallut passer auparavant, comme tout autre fonctionnaire, par la formalité d'une enquête sur sa vie et ses mœurs. Cette formalité remplie, il vint au Conseil le lundi 14 novembre, afin d'y siéger pour la première fois. Mais quelle place allait-on lui donner? Les conseillers-clercs qui étaient venus avant lui ne s'étaient guère occupés de leur droit à ce sujet: ils avaient tout bonnement pris place au Conseil suivant la date de leur nomination. M. de Latour avait son idée faite là-dessus; il savait la place que l'on donnait en France aux conseillers-clercs dans les parlements; il la demanda, et le Conseil n'étant pas préparé à la lui accorder de suite demanda que la chose fût référée à la cour. M. de Latour n'insista pas et alla s'asseoir à la dernière place.

Il ne siégeait que de temps en temps au Conseil. Tantôt l'Evêque y assistait, lui aussi; M. de Lotbinière manquait assez rarement aux séances; et souvent ils se trouvaient ainsi trois ecclésiastiques au Conseil Supérieur, M. de Latour siégeant toujours le dernier, en attendant la décision royale.

Cette décision arriva à Québec dans l'été de 1730. Les lettres patentes fixant la place du conseiller-clerc au Conseil Supérieur étaient datées du 25 mars et on y lisait: « Le sieur de Latour, conseiller-clerc en ce Conseil, et ses successeurs en la dite charge auront rang et séance au dit

1. Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur, séance du 3 oct. 1729.

Conseil après le Doyen et le plus ancien des Conseillers en l'absence du Doyen, sans qu'il puisse, ni ses successeurs, présider en aucun cas ¹, ni sous quelque prétexte que ce soit ². » M. de Latour présenta ces lettres au Conseil dans sa séance du lundi 7 août, et se retira dans une chambre voisine, pendant qu'on en fit la lecture et l'enregistrement. Il rentra ensuite dans la salle du Conseil, et alla prendre sa place ensuite de M. Macart, qui se trouvait alors le Doyen des Conseillers.

Ce n'est pas par vanité qu'il avait réclamé cette place d'honneur, mais parce qu'il la croyait due en justice à ses fonctions de conseiller-clerc. Il avait attendu avec patience, et elle lui était enfin accordée non seulement pour lui, mais aussi pour ses successeurs en office.

Ah, s'il avait eu la même patience et la même déférence dans ses rapports avec ses confrères et surtout avec ses inférieurs ! Que de désagréments ne se serait-il pas épargnés ! Par ses paroles acerbes, par la raideur et la brusquerie de son caractère, il s'était rendu impossible ; et précisément à l'instant même où on lui accordait une place d'honneur au Conseil, le ministre se croyait obligé de lui écrire de la part du Roi une lettre très sévère :

« Sa Majesté est informée, disait-il, que vous traitez avec trop de hauteur les ecclésiastiques et les maisons religieuses. On ne remédie pas au mal de cette façon ³.

1. L'intention de la cour était que jamais ecclésiastique ne présidât le Conseil Supérieur. Il arriva quelquefois que M. Chartier de Lotbinière, prêtre et archidiacre, se trouvant doyen du Conseil, à un moment donné, présida le Conseil et signa les procès-verbaux des séances, mais il le faisait comme ancien conseiller laïque, ayant été nommé avant d'être prêtre. Du reste, ce n'est pas par malveillance que la cour excluait ainsi de la présidence du Conseil les ecclésiastiques, mais plutôt pour ôter à l'Eglise cette terrible responsabilité de présider un tribunal qui avait souvent à juger même des affaires criminelles, et à prononcer des arrêts de mort.

2. Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur, séance du lundi 7 août 1730.

3. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 143, lettre du ministre à M. de Latour, 8 mai 1731.

Bref, la paix ne se rétablira dans le Chapitre et dans l'Eglise de Québec, que lorsque ce jeune Français, ce prêtre si distingué et si brillant, mais bien trop jeune pour les hautes positions qu'il occupe, retournera en France dans l'automne de 1731.

M

Q

N

C
di:

ne
av
im
tif
sis

1.
mir
2.
ava
et e
ans,
gier
où s
de l

CHAPITRE VIII

M^{ER} DOSQUET ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.— M. DE
LATOUR RETOURNE EN FRANCE.— LA FRANCE
ÉVANGÉLISÉE PAR UN APÔTRE CANADIEN,
LE P. DUPLESSIS

Quelques lignes de la Sœur Duplessis sur Mgr Dosquet et M. de Latour.
—M. de Latour, supérieur des communautés religieuses. — Le Coadjuteur aux Ursulines.—Ce qu'il écrit sur les entrées du gouverneur et de l'intendant dans les couvents.—Le Coadjuteur et l'Hôpital-Général.—M. de Latour retourne en France.—Ses prédications.—Croisade contre le Jansénisme.—Le P. Duplessis; missions qu'il prêche en France.

NOUS lisons dans une lettre écrite par MM. de Beauharnais et Hocquart, après le départ de M. de Latour du Canada: « Il n'est plus question d'aucunes divisions ni de discussions entre les chanoines ¹. »

M. de Latour n'a été que deux ans en Canada, et personne ne le regrette, pas même le Prélat qu'il a servi sans doute avec dévouement, mais qu'il a compromis par son extrême impopularité: M^{ER} Dosquet s'était trop engagé, trop identifié avec lui. Écoutons à ce sujet la bonne Sœur Duplessis de Sainte-Hélène ², supérieure de l'Hôtel-Dieu:

1. Corresp. générale, vol. 60, lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 23 oct. 1733.

2. Marie-Andrée Regnard-Duplessis était née à Paris en 1687. Elle avait deux ans lorsque ses parents quittèrent la France pour le Canada; et elle fut élevée à Chevreuse par sa grand'mère. Lorsqu'elle eut quinze ans, sa mère passa en France pour aller la chercher. Elle devint religieuse hospitalière, en 1707, au monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, où sa sœur Geneviève alla la rejoindre plus tard. Elles étaient sœurs de l'illustre Père Duplessis, dont nous parlerons à la fin de ce chapitre.

« Nous avons, écrit-elle, un nouveau Prélat, qui ne fait rien par lui-même. Il a un grand vicaire de vingt-huit ans à qui il renvoie le détail du diocèse. Quelque bien intentionnés qu'ils soient, comme ils ne font que d'arriver — il n'y a qu'un an qu'ils sont au Canada — et qu'ils ne s'informent pas des usages anciens, mais prétendent établir des règlements beaucoup plus sages que tout ce qui les a précédés, nous nous trouvons si désorientées que nous ne savons où nous en sommes ¹. . . »

La sœur Duplessis veut évidemment parler surtout des communautés religieuses de Québec sous le gouvernement de M. de Latour, comme supérieur. M^{sr} Dosquet n'avait pas tardé en effet de confier à son grand vicaire la direction de ses communautés: son mandement annonçant aux religieuses que M. de Latour est nommé leur supérieur est du 7 mars 1730:

« La tendresse paternelle dont nous sommes rempli pour vous, leur dit-il, nous avait engagé à nous réserver jusqu'ici la conduite de vos maisons, sans nous en reposer sur d'autres; mais l'expérience nous a fait voir qu'il était fort difficile, avec le grand nombre d'affaires dont nous sommes chargé, d'entrer dans le détail nécessaire pour pouvoir vous être utile. Nous avons donc cru qu'il vous serait avantageux de vous donner un supérieur conformément à vos règles, à qui vous puissiez vous adresser dans toutes vos difficultés, et qui de temps en temps nous rendît compte de ce qui se passe chez vous.

« Nous avons donc jeté les yeux pour cela sur M. Bertrand de Latour, Doyen de notre Chapitre et notre grand vicaire, dont nous connaissons parfaitement la prudence et la droiture, le désintéressement et la piété, la douceur et le

1. *Lettres de la Sœur Duplessis*, publiées par M. l'abbé Verreau dans la *Revue Canadienne*, vol. XII, année 1875. — Ces lettres étaient adressées de Québec à une dame Hecquet, à Paris.

zèle, à qui nous savons que votre salut est extrêmement cher, et qui par les visites que nous lui avons fait faire de vos communautés est en état de connaître vos besoins ¹. »

Il le nomme ensuite « supérieur de toutes les communautés religieuses de la ville, » et lui donne « plein et entier pouvoir d'en faire toutes les fonctions, » ordonnant en même temps « à toutes les religieuses en général, et à chacune en particulier, de lui porter tout respect, soumission et obéissance dus en cette qualité. »

On sait dans quelle situation lamentable s'étaient trouvées les communautés religieuses de Québec dans l'année qui suivit la mort de M^{SR} de Saint-Vallier, surtout les Ursulines et l'Hôpital-Général : dans leur détresse, ces deux communautés s'étaient même cru obligées de s'adresser au Conseil Supérieur pour obtenir protection et justice contre ce qu'elles appelaient la tyrannie du Chapitre. Rappelons ce que la sœur Duplessis écrivait spécialement des Ursulines :

« Les chanoines, dit-elle, ont exercé contre ces bonnes filles tout ce qu'ils ont pensé qui pouvait les mortifier. Ils ont empêché les sept discrètes de communier et de se confesser toute l'année (1728), n'ayant donné à personne le droit de les absoudre. Elles n'ont fait ni pâques ni jubilé ²; elles se sont vues à la veille d'être excommuniées. On leur a fait deux monitions; mais heureusement pour elles, il vint en ce temps-là des nouvelles de France, par l'Angleterre, qui apprirent que la conduite violente des chanoines était désapprouvée de la cour. Cela les arrêta un peu.

1. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 534.

2. De quel jubilé s'agissait-il ici, en 1728? Peut-être du jubilé pour l'avènement de Benoît XIII, en 1724; car on sait que la Nouvelle-France était toujours en retard pour la réception des documents émanés du saint-siège, non seulement à cause de la distance, mais parce qu'il fallait que tout passât par la cour de Versailles!

Ils n'ont pas laissé de harceler toujours cette maison, qui n'a été calmée qu'à l'arrivée de monseigneur. . . »

Le gouverneur, toutefois, n'avait pas attendu l'arrivée de l'Évêque pour essayer de mettre la paix dans les deux communautés de l'Hôpital-Général et des Ursulines. Voici ce qu'il écrivait au ministre au sujet de la visite qu'il y avait faite dans l'automne de 1728, en compagnie du vicaire capitulaire, M. Boulard :

« J'allai, dit-il, à l'Hôpital-Général avec M. Boulard, vicaire général. Je rapatriai toute la communauté, et depuis ce temps-là il n'a plus été question que de paix.

« Les dames Ursulines, ajoute-t-il, n'ont pas fait de même. Il y a bien du désordre dans leur maison, et la plupart tiennent bon, s'imaginant que M. Dupuy reviendra l'année prochaine, et que ses arrêts seront confirmés. Je leur ai dit sur tout cela ce que j'en pensais; mais il n'est pas aisé de faire revenir des dames. Voilà leur situation ¹. »

M^{re} Dosquet, comme on pouvait s'y attendre, fut plus heureux dans ses démarches. Une de ses premières visites, à son arrivée au Canada, fut pour les Ursulines; et voici ce qu'écrivit leur annaliste à cette occasion :

« Tous les troubles s'apaisèrent, aussitôt que parut le premier Pasteur, chacun s'empessant de lui donner toutes les marques possibles de soumission et de respect; et la meilleure preuve de la bonne foi des partis opposés, ajoute-t-elle, c'est qu'on fut heureux de part et d'autre d'effacer tout vestige de ces tristes contestations. Selon leur coutume, nos Mères avaient enregistré tous les événements de cette époque; mais d'après le désir de M^{re} Dosquet, elles consentirent à retrancher ces pages de leurs annales ². »

1. Corresp. générale, vol. 50, lettre de Beauharnais au ministre, 8 nov. 1728.

2. *Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 144.

Singulière manière de servir l'histoire que d'en détruire les matériaux et d'en tarir les sources!

M^{SR} Dosquet avait tout ce qu'il fallait pour bien conduire une communauté, et y maintenir la paix et l'esprit religieux: il avait fait ses preuves sous ce rapport comme directeur des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal. Ah! qu'il fut attristé, lorsque dans ses premières visites à l'Hôpital-Général et aux Ursulines, il constata les mauvais effets de ces entrées libres du gouverneur et de l'intendant dans ces couvents, dont s'était plaint si souvent M^{SR} de Saint-Vallier! Laissons-le raconter lui-même son entrevue à ce sujet avec MM. de Beauharnais et Hocquart:

« La première année que j'arrivai, dit-il, nous trouvant seuls tous les trois, je leur parlai du bonheur d'un Etat où le bon ordre régnaît. A cette occasion, je leur dis un mot des entrées dans les couvents, des désordres qu'elles avaient causés, des ordonnances des Rois, des Canons, des Bulles des Papes qui les défendaient sous de grièves peines; que j'étais persuadé qu'ils étaient trop fidèles serviteurs du Roi pour ne pas suivre ses ordres, et trop bons chrétiens pour ne pas se soumettre aux lois de l'Eglise, même de discipline, lorsqu'elles sont reçues par toute la France, comme celles-ci le sont. . .

« Ils m'objectèrent l'usage de ce pays-ci. Je leur dis que M. l'Evêque défunt permettait ou défendait ces entrées, suivant qu'il était bien ou mal avec les puissances¹: ce qui faisait un mauvais effet dans l'esprit des peuples; qu'une règle suivie était toujours le meilleur; que d'ailleurs je ne pourrais souffrir ce qui s'est fait autrefois, que des religieuses, au grand scandale du public, allassent au

1. Terrible remarque à l'adresse de Mgr de Saint-Vallier! Le Prélat ne pouvait la faire que d'après ce qu'il avait entendu dire à Québec.

Château ou à l'Intendance, à des partis de dîner ou de souper ¹.

« Il serait trop long de rapporter tout ce qui se dit à ce sujet : il y en eut pour plusieurs séances ; et enfin nous conclûmes qu'il y aurait une chambre hors de la clôture, dans chaque couvent, où les religieuses viendraient recevoir leur visite. Les Ursulines n'ont pas voulu faire cette chambre, quoique je leur en aie parlé deux ou trois fois. Ces messieurs m'en imputent la faute ; mais je ne puis les contraindre à une chose irrégulière. Ils ne veulent pas y mettre les pieds, qu'elle ne soit faite. Ils disent qu'il ne leur convient pas de parler au travers d'une grille. C'est ainsi que je leur parle quand je les visite ; et je pense qu'ils peuvent se contenter d'aller où va l'Evêque dans les couvents ². . . »

Les plaintes de l'Evêque à ce sujet eurent leur effet : le ministre écrivit à MM. de Beauharnais et Hocquart :

« Le gouverneur et l'intendant n'auront plus libre accès dans les couvents. Ils verront les religieuses soit derrière la grille, soit dans la chambre de l'aumônier ³. »

Le Coadjuteur n'eût-il remporté que cette victoire, elle suffisait pour faire bénir son administration.

A l'Hôpital-Général, M^{sr} Dosquet fit également une première visite peu de temps après son arrivée à Québec, et l'annaliste écrivait à cette occasion : « Les manières du Prélat étaient distinguées ; il parut pourtant à nos Mères qu'il se mêlait à sa politesse un peu de froideur. » Il chargea ensuite son grand vicaire de faire la visite cano-

1. On aimerait à avoir à ce sujet des exemples, des faits particuliers : nous n'en avons trouvé aucun dans les archives.

2. Corresp. générale, vol. 56, lettre de Mgr Dosquet au ministre, 4 septembre 1731.

3. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 154, lettre de M. de Maurepas à Beauharnais et Hocquart, 8 avril 1732.

nique de la communauté. Celui-ci rendit compte de ses observations à l'Evêque, qui adressa aux religieuses une lettre sous forme d'ordonnance en date du 8 janvier 1730 : « Il y donna, écrit l'annaliste, plusieurs avis fort sages sur la charité mutuelle et la fidélité aux observances religieuses. » Puis deux mois après, il nommait, comme nous l'avons vu, son grand vicaire supérieur de toutes les communautés religieuses de sa ville épiscopale.

M. de Latour paraît avoir exercé avec une grande autorité ses fonctions de supérieur de l'Hôpital-Général. La supérieure de cette communauté ¹ étant morte le 27 mars (1730), il se rendit dès le lendemain à l'Hôpital, et fit procéder sans délai à l'élection d'une autre supérieure, malgré les protestations d'un certain nombre de religieuses, qui auraient voulu que tout se fit « d'une manière canonique, suivant leurs règles et constitutions. » D'après MM. de Beauharnais et Hocquart, c'est M. de Latour lui-même qui fit l'élection : « Les huit religieuses opposantes, disent-ils, s'étant retirées dans leurs cellules, le grand vicaire nomma une supérieure pour deux ans, et fit faire par les neuf vocales restantes l'élection des officières ². »

L'Evêque, en nommant M. de Latour supérieur des communautés religieuses, l'avait chargé « de lui rendre compte de tout ce qui s'y passait. » C'est donc lui, évidemment, qui est responsable de tout ce que le Prélat écrit de l'Hôpital-Général, dans l'automne de 1730, que cette communauté est « décriée par sa mauvaise conduite », qu'elle est devenue « la fable du public et un lieu d'amusette ³. » Le Prélat va jusqu'à proposer à la cour de lui enlever son

1. Geneviève Duchesnay, fille du seigneur de Beauport, en religion Mère Saint-Augustin.

2. Corresp. générale, vol. 54, lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 6 oct. 1731.

3. Ibid., vol. 53, lettre de Mgr Dosquet au ministre, 16 oct. 1730.

autonomie, pour la mettre sous la dépendance de l'Hôtel-Dieu :

« Il me paraîtrait avantageux, écrit-il, de remettre cette communauté sur le pied qu'elle a été établie, savoir, qu'elles ne fussent que douze religieuses, et dépendantes de la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, comme elles ont été pendant plusieurs années. »

Le ministre en ayant écrit au gouverneur et à l'intendant du Canada ¹, ceux-ci se font, au contraire, les défenseurs de l'Hôpital-Général :

« Nous pouvons vous assurer, monseigneur, disent-ils, que le très grand désordre dont vous avez été informé se réduit à quelques tracasseries assez communes dans les communautés de filles. Elles ont d'ailleurs une conduite régulière, et elles ont continué leurs attentions charitables pour les invalides et les insensés renfermés dans leur maison ². »

Dans une lettre subséquente, Beauharnais et Hocquart ajoutaient quelques détails qui peuvent servir à expliquer bien des choses :

« Les religieuses qui composent cette communauté, disaient-ils, sont au nombre de dix-huit, dont la moitié sont filles d'officiers ou gentilshommes du pays ³; les autres

1. Ibid., vol. 56, lettre de Maurepas à Beauharnais et Hocquart, 27 avril 1731.

2. Corresp. générale, vol. 54, lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 6 oct. 1731.

3. Voici les noms de quelques-unes de celles qui étaient là du temps de Mgr Dosquet : Geneviève et Marie-Joseph Duchesnay, filles d'Ignace Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport, et de Marie-Catherine Penvret du Mesnu, et nièces de cette dame de Lestringan, dont nous avons parlé au volume précédent, p. 343 (en religion, Mères Saint-Augustin, et l'Enfant-Jésus); Marie-Charlotte de Ramesay, fille de Claude de Ramesay et de Marie-Charlotte Denis (Mère Saint-Claude de la Croix); Jeanne-Françoise de la Martinière, fille de Claude Bermen de la Martinière et de Marie-Anne Cailleteau (Mère Sainte-Hélène); Marie d'Aillebout de Mentet, fille de Nicolas d'Aillebout de Mentet et de Françoise Denis (Mère Sainte-Clothilde); Marie-Joseph le Gardeur de Repenti-

sont de familles bourgeoises, et quelques-unes même au-dessous. M^{SR} de Saint-Vallier, qui protégeait particulièrement cette communauté, avait des égards pour les premières, en les mettant dans les charges; M. le Coadjuteur, au contraire, a trouvé, à ce qu'il prétend, plus de vertu et d'obéissance dans les autres, et il est visible qu'il leur donne la préférence. Les supérieurs en ont agi de même. Notre attention a toujours été de les concilier: nous en avons pris tous les moyens dans les visites que nous avons faites dans cette maison. M. le Coadjuteur pourrait seul y parvenir, soit en donnant la satisfaction aux unes de faire procéder à une élection canonique, et marquant à toutes une confiance égale. C'est celle dont nous usons à leur égard¹. »

Ainsi, pour le gouverneur et l'intendant, question de noblesse et de roture: pour l'Evêque, au contraire, question, avant tout, de vertu, d'humilité, d'esprit religieux. Il est juste que nous citions ici ce qu'il écrivait à la cour dans l'automne de 1731: il y avait deux ans qu'il était à Québec, et avait eu tout le temps de bien connaître ses communautés:

« MM. de Beauharnais et Hocquart ne sont pas d'avis, dit-il, qu'il faille réduire les religieuses de l'Hôpital-Général au nombre de douze selon la première intention de leur établissement. Ils disent que cette communauté tombera d'elle-même, parce que les parents ne voudront pas mettre leurs filles dans une maison si décriée, ce qui est bien probable. J'ai sondé sur ce projet la supérieure et l'assistante de l'Hôtel-Dieu, en leur en imposant le secret. Elles m'ont répondu qu'elles seraient soumises à ce qu'on exigerait

gny, fille de Pierre le Gardeur de Repentigny et d'Agathe Saint-Père (Mère de la Visitation); Marie-Louise le Gardeur de Beauvais, fille de René le Gardeur de Beauvais et de Barbe de Saint-Ours (Mère Saint-Vallier), (*Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 718).

1. Corresp. générale, vol. 54, lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 6 oct. 1731.

d'elles, mais qu'elles avaient une répugnance infinie à recevoir chez elles des filles qui n'ont nullement l'esprit de la religion, et qui ne feront que porter l'esprit de l'indépendance et le désordre partout où elles iront. J'ai vu par tout ce qu'elles m'en ont dit qu'elles les connaissent à fond.

« Le malheur de cette maison vient de ce que plusieurs y ont été reçues sans vocation et admises à la profession sans faire de noviciat ¹. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour les ramener à leur devoir par les voies de la douceur, car aucune d'elles n'a subi, depuis que je suis ici, la moindre peine ordonnée par leurs règles, quoiqu'elles aient donné dans les derniers excès. J'ai seulement eu de la fermeté à exiger qu'elles observassent leurs règles, sans me relâcher sur les permissions qu'elles voulaient extorquer, comme elles faisaient par le passé, pour couvrir aux yeux du public leur trop grande liberté.

« Il y en a quelques-unes chez elles qui sont vraiment religieuses ; mais le nombre en est bien petit, et celles-ci gémissent de l'état déplorable de leur maison. Les autres ne cherchent pas à se corriger, mais seulement à cacher le mal qui est en elles. Pour connaître leur état, il n'y a qu'à voir les deux partis ensemble et les entendre. Pour peu qu'elles s'échauffent, elles se reprochent les plus horribles crimes.

« Pour convertir cette communauté, je leur ai donné pour confesseur le P. Justinien (Durand), l'ancien commissaire des Récollets, qui est homme de bon sens, et reconnu de tout le monde pour un saint. Je leur fais faire souvent

1. Le seul exemple que nous en voyons, dans le Tableau des religieuses de chœur donné dans *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, (p. 718), est celui de la Mère de la Visitation, qui, d'après ce tableau, entra en religion le 22 mars 1718, et fit profession le 30 mai de la même année. Elle était fille de Pierre le Gardeur de Repentigny, de Montréal. Pour la plupart, il y a au moins quinze mois entre l'entrée en religion et la profession.

ci
pc
ex
—
1
cet
Rit
2
3
sep

des entretiens spirituels par M. le Doyen, et leur ai donné pour chapelain M. Boucher ¹, reconnu aussi pour un saint prêtre. Si, après avoir patienté encore quelque temps, elles ne reviennent pas à leur devoir, j'ai le dessein de choisir une religieuse de vertu et de tête dans une autre maison, pour tâcher de mettre la règle dans celle ci, qui a une sainte religieuse pour supérieure ², mais qui n'a pas assez de fermeté pour conduire des filles rebelles, qui la menacent et l'intimident lorsqu'elle veut les reprendre. On ne croirait pas que les filles en viennent quelquefois aux mains, et assez rudement ³. . . »

Nous n'avons pas cru devoir passer sous silence cette lettre si grave de M^{SR} Dosquet, que tout le monde peut lire dans nos archives publiques. Elle est pleine d'enseignement et fait voir que les communautés les plus édifiantes ont pu avoir ou peuvent avoir quelquefois leurs mauvais jours. Par la grâce de Dieu, les nuages se dissipent, le ciel redevient serein, et l'on jouit ensuite de jours plus heureux. C'est ce qui arriva pour l'Hôpital-Général, et les instruments dont Dieu se servit pour lui procurer ce grand bien furent M^{SR} Dosquet et M. de Latour, le P. Justinien Durand et M. Nicolas Boucher.

* * *

Lorsque M^{SR} Dosquet écrivait la lettre que nous venons de citer, son grand vicaire, M. de Latour, se préparait à partir pour la France. Il y était envoyé par le Chapitre pour examiner et contrôler les comptes de M. de l'Orme. Qui

1. Nicolas-Michel Boucher, frère de Philippe qui était décédé à cette époque, et fils de Pierre Boucher, l'ancien gouverneur des Trois-Rivières.

2. Thérèse Langlois, en religion Mère Saint-Jean-Baptiste.

3. Corresp. générale, vol. 56, lettre de Mgr Dosquet au ministre, 12 septembre 1731.

sait si ce n'était pas qu'un prétexte, pour se débarrasser d'un Doyen malencontreux, qui, même en faisant le bien, avait réussi à se faire détester de tout le monde, et que M^{sr} Dosquet lui-même ne paraît pas avoir beaucoup regretté ? Ce qui est certain, c'est qu'il ne revint jamais au Canada :

« Son humeur trop caustique, dont il ne réprimait pas toujours les saillies, écrit M. Faillon, et peut-être aussi un certain air de hauteur, qu'on lui reprochait dans ses manières d'agir à l'égard de certains ecclésiastiques canadiens, ne contribuèrent pas peu, en éloignant de lui les esprits, à le dégoûter de sa position à Québec. Il quitta le Canada en 1731, étant alors âgé de 31 ans, et ne revint plus dans ce pays ¹. »

M. de l'Orme, dont il s'en allait examiner les comptes, et qu'il avait mission de contrôler et même de remplacer, était homme à lui tenir tête, et n'eut pas de peine, en effet, à faire approuver sa gestion des affaires du Chapitre. C'était un homme vraiment supérieur, et capable de vaincre les plus grandes difficultés ². Toujours en bons termes avec M^{sr} de Mornay ³ et bien vu à la cour, il faisait fi des misères que le Coadjuteur cherchait à lui créer au Canada et en France. M^{sr} Dosquet alla jusqu'à écrire un jour au supérieur des Missions-Étrangères pour le prier de ne plus le garder chez lui. M. de l'Orme n'attendit pas qu'on le mit à la porte, mais prit aussitôt son parti d'aller loger un peu plus loin, au collège de Presle :

« La conduite de M. Dosquet, écrit-il à son frère, a paru

1. *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. II, p. 327.

2. Un de ses confrères, le chanoine De Gannes-Falaise, écrivait un jour de Paris au Chapitre de Québec au sujet de M. de l'Orme : « C'est un homme qui vous est essentiel et qui travaille plus pour le bien du Corps que pour lui-même. » (Lettre du 4 mars 1751, citée dans le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV., p. 231).

3. *Ibid.*, vol. XIII, p. 335.

ser
en,
gr
é ?
la :
pas
un
la-
is,
à
la
is
t
it
à
t
c
s
l
.
ser
ridicule à tout le monde, que tous ceux qui l'ont sue l'ont traitée de puérilité ¹. . . »

Quant à M. de Latour, envoyé en France pour examiner les comptes de M. de l'Orme, il passait son temps à prêcher et à donner des retraites :

« Il ne respire qu'à prêcher et à faire des missions, écrit celui-ci ; les missions sont sa plus grande passion ². »

Et à propos de missions, le digne chanoine raconte un épisode qui peint au vif M. de Latour, homme de talent, de vertu et de zèle, mais alliant à tout cela une naïveté inconcevable :

« Il partit, dit-il, vers la mi-carême pour aller au Berry ³, avec promesse qu'il ne serait qu'un mois ou six semaines, après lesquelles il reviendrait à Paris pour allouer mes comptes. Qu'a-t-il fait ? — Dans le chemin, il s'est arrêté à Orléans, où il a fait des retraites à des religieuses qui sont appelantes de la constitution *Unigenitus*. Il a demandé pour cela permission à M. l'Évêque d'Orléans.

« Il a fait sa retraite, au bout de laquelle il a chanté le *Te Deum* en actions de grâces du changement qu'il avait fait dans cette communauté, à ce qu'il s'était imaginé. Il rapporte à M. l'Évêque et au coadjuteur d'Orléans les changements de sentiments dans lesquels les religieuses sont au sujet de la Constitution. M. le Coadjuteur se transporte dans cette communauté pour lui en témoigner sa joie. Il trouve tout le contraire de ce que lui a exposé le Doyen, car les religieuses parurent encore plus entêtées dans leurs sentiments que jamais, disant à M. le Coadjuteur que ce n'était pas un homme venu du Canada qui serait capable de les faire changer ⁴. »

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 354.

2. *Ibid.*, p. 356, 359.

3. Le Berry est la province où se trouvait l'abbaye de Maubec.

4. Lettre de 1732, citée dans le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 358.

M. de Latour était en France lorsqu'il fut nommé par le Séminaire des Missions-Etrangères, curé de Québec, à la mort de M. Boullard arrivée en 1733. Mais il ne tarda pas à se démettre de ce titre, dont il n'exerça, du reste, jamais les fonctions. Il garda son titre de Doyen du Chapitre jusqu'en 1738, mais sans en vouloir toucher le revenu, montrant bien par là que ce n'était pas tant par intérêt que par principe qu'il avait bataillé à Québec pour se le faire payer ; écrivant un jour à ses confrères de Québec :

« Malgré les offres que m'a faites M^{sr} l'Évêque de me conserver mon revenu, dit-il, je lui ai déclaré que je n'en veux rien toucher. Pour le gros — la prébende ordinaire — qui peut me revenir, je vous prie de l'employer partie à la décoration de l'église, et partie en faveur des pauvres enfants du petit Séminaire, à votre choix ¹. »

Il parcourait la France, de diocèse en diocèse, donnant des missions, prêchant des retraites : son zèle pour la prédication était inlassable :

« Il prêche comme un perdu, écrit un jour M. de l'Orme ; il est actuellement à Toulouse, où il doit prêcher ce carême ; c'est sa fureur. » Puis faisant allusion à la mission que lui avait confiée le Chapitre de Québec en l'envoyant en France : « Il est occupé à tant de bonnes œuvres, dit-il, que rien n'est capable de l'en détourner : il fait tout ce qu'il ne doit point faire et rien de ce qu'il devrait faire ². »

Il finit par accepter la cure de Saint-Jacques de Montauban, et devint Doyen du Chapitre de cette ville, où il mourut en 1780 à l'âge de quatre-vingts ans.

Avait-il gardé un bon souvenir du Canada et des Canadiens ? Tout nous porte à le croire : la correspondance et

1. Lettre de M. de Latour au Chapitre de Québec, Paris, 4 mai 1734, publiée dans le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 9.

2. *Bulletin*, vol. XIV, p. 19, 20.

les bons rapports qu'il entretint pendant longtemps, après son départ, avec nos communautés religieuses ¹, la publication dont il se chargea lui-même des Annales de l'Hôtel-Dieu, cette source si précieuse de notre histoire, mais surtout ses *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, qu'il écrivit, ce semble, avec tant de cœur, avec une si parfaite intelligence et une si juste appréciation de l'œuvre du vénéré Prélat, mémoires si précieux pour l'histoire de notre Eglise, et qui immortaliseront son nom.

*
* *

Du reste, M. de l'Orme, parlant du zèle de M. de Latour pour la prédication et des missions qu'il donnait en France, ne nous paraît pas juste à son égard. En se livrant ainsi avec tant de zèle à l'œuvre des missions, M. de Latour entraînait dans le mouvement qui, à cette époque, entraînait un grand nombre de bons prêtres, en France, à répandre partout la parole de Dieu pour éclairer les âmes, toucher les cœurs et réagir contre l'influence néfaste du Jansénisme qui menaçait d'éteindre la foi dans notre ancienne mère patrie. Il est surprenant que M. de l'Orme qui était au courant de tout, qui savait toutes les nouvelles intéressant la religion et les communiquait à ses confrères de Québec, ne dise pas un mot de ce grand mouvement religieux. Il est surprenant, surtout, qu'il ne mentionne pas même dans sa volumineuse et si intéressante correspondance le nom de l'illustre Canadien qui était l'un des premiers à la tête de ce mouvement et qui fit tant de bien en France à cette époque: nous voulons parler du célèbre Père Duplessis ²,

1. *Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 146; — *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, p. 297.

2. Nous croyions que le P. Duplessis était le premier Jésuite canadien: il est le deuxième. Le premier est le P. Michel Baudouin, né à Québec

qu'il avait dû pourtant connaître à Québec, et dont il avait certainement connu la famille. Elle demeurait tout près de la cathédrale, où le jeune Duplessis allait tous les matins servir la sainte messe, à quelques pas du Collège, où il faisait ses classes, tout près du Séminaire, où il dut recevoir bien des fois la bénédiction de M^{gr} de Laval et celle des bons vieux prêtres de l'époque, les Maizerets, les Glandelet, les De la Colombière, dont il mentionne les noms dans ses lettres.

Son père, George Regnard-Duplessis, trésorier colonial à Québec, était le modèle des fonctionnaires civils : lui et son ami Paul Dupuy ¹, le magistrat intègre par excellence, étaient tous deux des chrétiens accomplis ; on les voyait à la tête de toutes les bonnes œuvres. Ah, l'heureuse ville, qui peut se vanter d'avoir de pareils citoyens !

Le jeune Duplessis, né à Québec en 1694, et baptisé par le curé Dupré, avait vingt-deux ans lorsqu'il quitta son pays natal pour aller en France et entrer dans la Compagnie de Jésus. Il était bien Canadien ; et notre Église, qui avait formé son enfance et sa jeunesse, a droit de le revendiquer comme un de ses enfants. Il resta toujours très attaché à Québec, où il avait laissé sa mère et deux sœurs, religieuses

le 8 mars 1692, mort à la Nouvelle-Orléans vers 1768. Le troisième Jésuite canadien est Joseph-Nicolas Martel, né à Québec le 21 avril 1721 : revenu de France en Canada en 1764, il fut nommé curé de Saint-Laurent, Ile d'Orléans, et se noya près de Contrecoeur le 29 juillet 1772. Le quatrième Jésuite canadien est Toussaint Périneault, né à Montréal le 13 octobre 1723.

Il y eut aussi, avant la Conquête, deux Frères Jésuites canadiens, Pierre Gournay dit Latour, né à Montréal le 1er juillet 1700, mort à Montréal en décembre 1767, et Jean-Baptiste-Nicolas (al. Pierre) Demers, né à Saint-Nicolas, près Québec, le 12 janvier 1722, mort après 1780. (Note obligeamment fournie à l'auteur par le R. P. Mélançon, archiviste du Collège Sainte-Marie, Montréal).

1. Paul Dupuy était seigneur de l'Île-aux-Oies, et lieutenant-général de la Prévôté de Québec. Il mourut en 1713, et fut inhumé dans la cathédrale. Son ami Duplessis ne lui survécut qu'un an : il mourut en 1714, et fut enterré, lui aussi, dans la cathédrale de Québec.

à l'Hôtel-Dieu : que de fois, dans les lettres qu'il leur écrit, ne parle-t-il pas de « son pauvre et cher pays du Canada ! »

Son noviciat, commencé à Paris en 1717, se continua à Rennes, à La Flèche, à Blois, à Arras ; et ce fut dans cette dernière ville, où il avait été envoyé pour enseigner la philosophie, qu'il prononça ses derniers vœux, en 1729, l'année même de l'arrivée de M^{SR} Dosquet au Canada.

Partout il avait fait preuve d'une éminente piété, d'une foi ardente, d'une haine implacable contre le Jansénisme, d'un talent admirable pour la prédication ; et de même que M. de Latour aimait à rappeler à ses auditeurs qu'il avait passé par le pays lointain du Canada, le P. Duplessis ne se cachait pas d'être Canadien, il le proclamait en toute occasion, il s'en faisait gloire. Un jour qu'il discutait publiquement, à Blois, avec des sectaires jansénistes, il se forma naturellement deux partis dans l'auditoire : ceux qui se déclarèrent pour Duplessis furent appelés « les Canadiens. »

Duplessis et Bridaine ont été certainement les plus grands prédicateurs populaires de la France au dix-huitième siècle. Tous deux se firent entendre dans presque toutes les parties de la France, Bridaine plutôt dans le Midi, Duplessis surtout les provinces du Nord. Il faudrait des volumes pour raconter en détail toutes les missions de notre grand prédicateur canadien, les prodiges de conversions opérés dans ces missions, l'empressement des foules à accourir de toutes parts pour l'entendre. Citons seulement quelques lignes de l'un de ses biographes, pour la partie de sa vie qui correspond précisément à l'administration de M^{SR} Dosquet au Canada :

« C'est en 1734, dit-il, que le P. Duplessis, pour répondre à l'appel des populations, commença cette série de grandes missions qui devaient se continuer pendant trente années. Cette date marque le vrai début des courses apostoliques de l'éminent prédicateur. En cette année, il fit des retraites à Saint-Pol, à Bapeaume, à La Bassée, à Douay. A Douay,

en un seul jour, trois mille communiants s'approchèrent de la sainte table. Dans une seule mission, cent cinquante confesseurs furent à l'œuvre pendant six semaines. Les villages se rassemblaient de trois ou quatre lieues à la ronde pour l'entendre.

« En 1735, le P. Duplessis prêche à Amiens. M. D'Orléans de la Motte, si célèbre par sa piété, venait d'être nommé au siège épiscopal de cette ville. C'est lui qui y avait appelé le missionnaire. A cette mission, dans une seule matinée vingt mille personnes communièrent. Un autel avait été placé au milieu de la nef, sur lequel reposaient dix-sept grands ciboires, qui furent remplis trois fois chacun. Douze chanoines, accompagnés de vingt-quatre ecclésiastiques portant des flambeaux, furent occupés à donner la communion depuis quatre heures du matin jusqu'à midi. Le sermon de clôture de la retraite fut prononcé sur l'esplanade en présence de quarante mille personnes. . . »

« A Saint-Germain-en-Laye, quelques Pères Jésuites, qui s'étaient fait un nom comme orateurs, entre autres le P. Segaud, accompagnèrent le P. Duplessis. L'affluence fut immense. Commencée le 29 avril, cette retraite ne finit que le 8 juin. Dans une communion générale, on compta jusqu'à quatre mille hommes et trois mille femmes. Le jour de la Fête-Dieu, la foule qui s'était portée au sermon était si considérable, que le missionnaire dut prêcher dans la cour de l'Hôpital, pendant qu'un de ses confrères faisait le sermon dans l'église. . . »

Nous avons comparé Duplessis au P. Bridaine. Voici ce que dit à ce sujet le biographe que nous venons de citer :

« Né dans les froides régions du nord, plus mesuré et plus digne, le P. Duplessis savait garder la note vraie jusque dans ses plus chaudes improvisations. Les masses ignorantes qui se pressaient au pied de sa chaire ne lui

faisaient pas oublier qu'il avait été un jour professeur de rhétorique.

« Pendant que le P. Bridaine ¹ parlait d'une voix de tonnerre, criait, pleurait, effrayait l'auditoire, le P. Duplessis avait le don d'attirer les larmes des plus endurcis, par la douceur et l'onction de sa parole.

« Ces deux hommes, de tempérament si divers, si éloignés l'un de l'autre par l'éducation première, se rapprochaient par plus d'un côté. Personne ne sut comme eux attirer les foules et les impressionner par les pompes du culte. Personne ne posséda au même degré ce curieux instinct de ce que l'on pourrait appeler la mise en scène de la chaire ². »

Le P. Duplessis vit sa longue, laborieuse et fructueuse carrière se briser inopinément par la dissolution de la Compagnie de Jésus en 1763. Il termina humblement et pieusement sa vie dans les environs de Paris, en 1771, à l'âge de 77 ans, sans avoir jamais pu revoir son pays natal, auquel il était toujours resté si attaché.

Il nous semble que, dans un ouvrage comme celui-ci, nous devons à sa gloire comme à la nôtre de ne pas laisser passer inaperçue cette grande figure d'un apôtre canadien évangélisant la terre de ses ancêtres.

1. Jacques Bridaine était né en 1701 à Chusclan, département du Gard, dans l'ancienne province du Languedoc. Il mourut en 1767.

2. J.-Edmond Roy, *Lettres du P. Duplessis*, Introduction. p. XLIII LXXIX.

CHAPITRE IX

M^{FR} DOSQUET ET LES RELIGIEUX.— QUÉBEC EN 1730

M^{gr} Dosquet et les Récollets.—Les Processions chez les Jésuites.—Fêtes à Québec pour la naissance du Dauphin.—Les Canadiens, d'après Charlevoix.—Les Fêtes à la Cathédrale, au Château et à l'Intendance.—M. Hocquart.—A bord de la frégate et chez les Jésuites.—La cathédrale, l'église des Récollets, l'église des Jésuites.

SI nous en croyons M. de l'Orme, qui le connaissait bien, ou du moins pensait le bien connaître, M^{FR} Dosquet « n'était pas fort partisan des religieux ¹ ; » et M. de Latour : « Il n'aimait pas infiniment la Société, » écrit-il ². Du reste, M. de l'Orme ne manque pas d'ajouter qu'il exerçait généralement l'hospitalité envers tous ses ecclésiastiques, séculiers et réguliers :

« Il a bien fait, écrit-il, de donner à manger aux uns et aux autres, afin de maintenir la paix et l'union qui doit être entre les uns et les autres. »

Pour nous, nous avouons n'avoir rien trouvé dans les documents qui puisse faire croire qu'il n'estimait pas les religieux. Au contraire, s'agit-il des Récollets, par exemple, il fait leur éloge en plusieurs endroits. Ce sont eux qui desservent l'importante paroisse des Trois-Rivières ; ils desservent aussi plusieurs autres paroisses ou missions du diocèse ; et quand il s'agit de remplacer temporairement

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 330.

2. *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 48.

le curé Voyer dont nous avons parlé plus haut, c'est un religieux de Saint François, le P. Luc Hendrix, qui est choisi pour cette mission délicate. C'est également un religieux du même Ordre qu'il emploie pour la réforme spirituelle d'une de ses communautés, le P. Justinien Durand.

Quant aux Jésuites, un des premiers actes officiels de M^{SR} Dosquet est un acte de réparation, de reconnaissance et de respectueux hommage à leur Compagnie. On se rappelle que M^{SR} de Laval, voulant exprimer aux Jésuites, auxquels il était si attaché, sa reconnaissance et celle des paroissiens de Québec qu'ils avaient desservis pendant trente ans avec un dévouement inlassable, avait décidé que tous les ans, et à perpétuité, on irait en procession de la paroisse à leur église, deux fois par année, le premier jour de l'an, fête du saint Nom de Jésus, titulaire de cette église, et le jour de la Saint-François-Xavier, qui, à cette époque, était une fête d'obligation ¹: on devait même y aller une troisième fois, le jour de la Saint-Ignace, lorsque cette fête tombait un dimanche. Le clergé et les fidèles de la ville se réunissaient à la paroisse, à l'heure ordinaire de l'office de l'après-midi, et l'on allait processionnellement à l'église des Jésuites pour y chanter les vêpres; après le sermon et le salut on revenait en procession à la paroisse ². C'était une cérémonie magnifique et touchante, à laquelle tout le monde tenait à prendre part, et qui entretenait d'année en année de pieux sentiments de reconnaissance pour les Pères de la Compagnie de Jésus, et aussi de charité et d'union entre les différents membres du clergé séculier et régulier

1. C'était aussi ce que nous appelons aujourd'hui fête légale : le Conseil Supérieur ne siégeait pas ce jour-là, non plus qu'à aucune fête d'apôtres. (Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur.)

2. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 13, mandement du 15 janvier 1660.

de Québec. Ces processions ordonnées par M^{sr} de Laval se firent régulièrement et sans interruption à partir de 1660 jusqu'à la mort de M^{sr} de Saint-Vallier, c'est-à-dire l'espace de soixante-sept ans : écoutons ici M. de Latour :

« Lors que le Chapitre fut établi, dit-il, comme il se trouva chargé de la cure, il continua les processions en qualité de curé. La paroisse fut ensuite séparée et unie au Séminaire, mais cette séparation ne changea rien dans la cérémonie ; ce n'était qu'une même église, un même corps, et un même esprit : le Chapitre y alla toujours, avec cette différence que ce n'était plus le Curé, mais la première Dignité qui par honneur faisait l'office. Il fut même pris une délibération dans le Chapitre général du 7 mai 1685, par laquelle il est arrêté qu'on suivrait cet usage jusqu'à ce que la Cathédrale et la Paroisse seraient entièrement séparées. M. de Saint-Vallier eut beau, dans la suite, séparer tous les divers corps du clergé, le souvenir des services que les Jésuites avaient rendus, et rendaient encore à la colonie, était trop présent pour éprouver la même vicissitude : les choses demeurèrent dans cet état sans interruption et sans trouble jusqu'après la mort de M. de Saint-Vallier ¹. »

Mais après la mort et la sépulture du vénéré Prélat, quel chaos ! quel gouffre où vont disparaître tant de belles et nobles traditions ! quel abîme de divisions et de chicanes ! Le vieil évêque, il est vrai, « a séparé tous les divers corps du clergé, » mais tant qu'il vit et qu'il gouverne, il est encore, par son prestige et sa vertu, un lien d'union : il disparaît, et il n'y a plus rien qui unisse les divers corps qu'il a séparés ; chacun tire de son côté ; il n'y a plus que misères et dissensions dans l'Église de Québec : le souffle de la chicane emporte les traditions, et parmi ces tradi-

1. *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 44.

tions, l'une des premières qui disparaît, c'est celle des processions instituées par M^{FR} de Laval. Les chanoines en veulent aux Jésuites, parce que les Jésuites n'ont pu approuver toutes leurs mesures vexatoires et autoritaires, durant la vacance du siège : il s'en vengent de toutes les manières possibles, mais surtout en abolissant ces processions établies jadis pour témoigner aux Jésuites la reconnaissance des paroissiens de Québec : au grand chagrin de tous les amis des bons Pères, elles n'eurent lieu ni en 1728 ni en 1729.

M^{FR} Dosquet arrive : il est plein de l'esprit de M^{FR} de Laval : il suffit de lire ses lettres et ses mémoires pour constater combien il admire l'œuvre du grand Prélat. On lui parle des processions solennelles qui se faisaient naguère de la paroisse à l'église des Jésuites : il se fait apporter les registres du secrétariat, du Chapitre et de la paroisse ; il se rend compte de l'ordonnance de M^{FR} de Laval et des motifs de reconnaissance sur lesquels elle est fondée, et il prend aussitôt la résolution de ressusciter cette ordonnance :

« Sans avoir égard à tout ce qui a pu être fait contre, dit-il, que nous avons cassé et cassons en tant que de besoin, nous avons ordonné et ordonnons que la paroisse et le clergé iront à perpétuité processionnellement de l'église de la cathédrale à celle des Révérends Pères Jésuites... Le Chapitre continuera à y aller conjointement avec la paroisse... Voulons que notre présente soit lue dans une assemblée capitulaire et enregistrée dans les registres du Chapitre et ceux de la paroisse ¹. »

Cette ordonnance du Coadjuteur était datée du 23 décembre (1729), et la procession eut lieu comme autrefois le 1^{er} janvier suivant. Hélas ! ce fut pour la première et dernière fois. Écoutons encore ici M. de Latour :

1. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 532.

« Les choses, dit-il, auraient vraisemblablement repris leur cours ; mais le Coadjuteur se brouilla avec le Chapitre, et ajouta ce sujet de plaintes à bien d'autres que ses prétentions singulières faisaient naître tous les jours. On s'efforça de secouer un joug qu'on n'avait repris qu'avec peine, et on remua si bien, que M. Dosquet, qui n'aimait pas infiniment la Société, et qui d'ailleurs voulait se raccommo-der avec le Chapitre, entra en négociation, et sacrifia cet article peu intéressant pour lui, afin d'en obtenir d'autres... »

Toujours le système de l'opportunisme, pratiqué par les gens de peu de caractère !... Où sont les bons résultats qu'il a jamais produits ? et que peut-on gagner avec ces concessions et ces atermoiements ?... M. de Latour continue :

« Par une délibération du 26 novembre 1730, — on évitait ainsi la procession de la Saint-François-Xavier qu'on voyait arriver — le Chapitre prit la résolution de ne plus aller chez les Jésuites. L'Evêque fut présent à cette délibération, il y présida même : mais confus de détruire sitôt son propre ouvrage, il ne voulut ni la signer ni souffrir qu'on y fit mention de lui ; il se contenta d'y consentir verbalement¹... »

On ne pouvait plus mal finir, après avoir si bien commencé. Le curé et les paroissiens continuèrent encore quelques années les processions, sans le Chapitre ; mais on finit bientôt par se lasser d'une cérémonie à laquelle tout le monde ne voulait plus prêter son concours ; on y renonça, et les processions, si admirables dans leur institution, ne furent plus qu'un souvenir².

1. *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 48.

2. Une autre procession qui existait autrefois et qui a cessé avec le régime français, c'est la *procession de l'Assomption*, qui se faisait chaque année le 15 août, en l'honneur du *vœu de Louis XIII*. Le Conseil Supérieur se faisait un devoir d'y assister en corps.

*
* *

Il ne reste également dans l'histoire qu'un souvenir des grandes fêtes patriotiques et religieuses qui eurent lieu à Québec en 1730, l'année même qui avait été témoin de la résurrection, si éphémère, des processions chez les Jésuites. Nous voulons parler des réjouissances par lesquelles on célébra la naissance du Dauphin, fils aîné¹ de Louis XV et de Marie Leczinska. Jamais la colonie n'avait encore vu pareil déploiement de joie et de magnificence. L'Eglise et l'Etat rivalisèrent de patriotisme en cette occasion : ecclésiastiques et officiers civils voulurent tous prendre part à la fête ; et dans ce magnifique concert de louange et d'hommage à la famille royale, la note religieuse fut toujours à l'unisson de la note séculière. Ces fêtes ne sont donc pas un épisode étranger à nos annales religieuses, et il convient d'en dire un mot dans cet ouvrage.

Le Dauphin dont on célébrait la naissance était l'héritier présomptif de la couronne, l'espoir de la patrie française². Ah, comme les Canadiens étaient attachés à la France ! Leur loyauté à la mère patrie éclate en toute occasion, mais surtout lorsque la flotte du printemps leur apporte des nouvelles d'outremer : ils pleurent, si elles sont attristantes ; ils se réjouissent, si elles sont glorieuses et favorables à la patrie. Nos archives sont à ce sujet des témoins irréfragables ; elles nous redisent, souvent avec éloquence, les sentiments de loyauté de nos pères. Que de *Te Deum*, par exemple, chantés avec enthousiasme dans nos églises canadiennes à l'occasion des victoires rem-

1. L'aîné des garçons : il y avait eu trois filles avant lui. Le Dauphin était né le 4 septembre (1729).

2. « Cette naissance, qui assurait la succession directe de la Couronne, écrivit le prince de Broglie, causa une joie universelle dans toutes les classes de la société. » (*Les Portefeuilles du Président Bouhier*, p. 182).

portées par la France sur ses ennemis, ou des traités qui couronnèrent le succès de ses longues et laborieuses campagnes! que de démonstrations de joie, que d'actions de grâces pour des événements qui intéressent de près ou de loin la grandeur de la patrie française!

La naissance du Dauphin est un de ces événements. Ce Dauphin n'est encore qu'un enfant, mais dans quelques années il sera un prince accompli. A seize ans, il se fera remarquer par son courage intrépide à la fameuse journée de Fontenoy (1745). M^{gr} de Pontbriand, notre sixième évêque, écrira de lui en 1752: « Il fait les délices et l'espérance de la France; elle attend tout de lui, et il peut tout attendre d'elle ¹. »

Malheureusement il ne monta jamais sur le trône: il mourut en 1765, neuf ans avant son père, le roi Louis XV, qui avait déjà si facilement fait son deuil de la perte de notre colonie. Mais il fut le père de trois rois, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, dont les noms gravitent, au firmament de l'histoire de France, autour de ce grand astre qui s'appelle Napoléon 1^{er}, dans la zone si tourmentée de la Révolution.

Le Dauphin était né le 4 septembre 1729, mais la nouvelle de sa naissance n'arriva à Québec que le 1^{er} avril 1730, par la voie de la Nouvelle-Angleterre. Ce n'était pas encore la nouvelle officielle; et cependant il y eut de suite grandes réjouissances à Québec: canonnade à la citadelle ² et à toutes les redoutes de la ville, *Te Deum*

1. *Mandements des Evêques de Québec*, t. II, p. 101.

2. Il va sans dire qu'il ne s'agit pas ici de la citadelle actuelle, laquelle ne fut construite que dans les premières années du dix-neuvième siècle. Chausségros de Léry avait proposé vers 1727 de construire à Québec une vraie citadelle; mais le Roi, écrivant au gouverneur et à l'intendant, leur disait qu'il n'approuvait pas ce projet, « ces sortes de fortifications ne convenant pas au génie particulier des Canadiens, qui n'aiment pas être enfermés! » (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 98).

solennel à la cathédrale, avec assistance de toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires, *Te Deum* dans toutes les communautés religieuses, grand dîner le soir au Château, divertissements populaires, auxquels on se livra avec d'autant plus d'entrain que l'on venait de traverser un hiver extrêmement rigoureux; et cet affreux hiver était loin d'être fini: l'intendant Hocquart écrivait à la cour le 16 mai:

« L'hiver a été fort long cette année: l'on ne fait actuellement que de commencer les semences. »

Et l'hiver précédent n'avait pas été moins rigoureux:

« L'hiver de 1729, dit Garneau, fut pour le Canada ce que celui de 1709 avait été pour la France. Les habitants furent obligés de vivre de bourgeois, et de ce qu'on regardait alors comme n'étant guère plus nourrissant, de pommes de terre ¹.

L'espérance fait vivre. On avait passé une triste année, un bien long hiver: la nouvelle de la naissance du Dauphin semblait annoncer des jours meilleurs, et l'on se divertissait à Québec à qui mieux mieux. Et c'est peut-être ici le lieu de dire ce qu'était notre ville à cette époque au point de vue social. Laissons parler Charlevoix:

« On ne compte guère à Québec, disait-il, que sept mille âmes; mais on y trouve un petit monde choisi, où il ne manque rien de ce qui peut former une société agréable. Un gouverneur général avec un état-major, de la noblesse, des officiers et des troupes; un intendant avec un Conseil Supérieur et les juridictions subalternes; un commissaire de marine, un grand prévôt, un grand voyer, et un grand

1. La Sœur Duplessis écrivait en 1737: « Le Canada a été affligé cette année par une grande disette: le blé y a manqué, et les pauvres habitants ont été réduits à manger des bourgeois d'arbres, des pommes de terre, et autres choses qui ne sont point propres à la nourriture de l'homme »

qui
am-
de
de
Ce
ues
era
née
me
pé-
out

il
V,
de
/I,
au
tre
de

ur-
ril
ait
de
la
m

lle
le.
ne
it,
ns
as

maître des eaux et forêts, dont la juridiction est assurément la plus étendue de l'univers ; des marchands aisés, ou qui vivent comme s'ils l'étaient ; un évêque et un séminaire nombreux ; des Récollets et des Jésuites ; trois communautés de filles, bien composées ; des cercles aussi brillants qu'il y en ait ailleurs, chez la gouvernante et chez l'intendante ¹ : voilà, ce me semble, pour toutes sortes de personnes, de quoi passer le temps fort agréablement.

« Ainsi fait-on, et chacun y contribue de son mieux. On joue, on fait des parties de promenades, l'été en calèche ou en canot, l'hiver en traîne sur la neige ou en patins sur la glace. On chasse beaucoup ; quantité de gentilshommes n'ont guère que cette ressource pour vivre à leur aise.

« Les nouvelles courantes se réduisent à bien peu de choses, parce que le pays n'en fournit presque point, et que celles d'Europe arrivent tout à la fois, mais elles occupent une bonne partie de l'année. On politique sur le passé, on conjecture sur l'avenir. Les sciences et les beaux-arts ont leur tour ², et la conversation ne tombe point.

1. Charlevoix parle ici d'une manière générale ; la plupart de nos intendants étaient mariés, mais M. Hocquart ne l'était pas, du moins à la date où nous sommes : il ne l'était pas même en 1738, comme nous l'apprend une lettre de M. de l'Orme (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 235). Il se maria, mais plus tard, après son retour en France. En 1768, il écrit à M. Jacrau, prêtre du Séminaire de Québec, et se recommande à ses prières, ainsi que Mme Hocquart, qui signe : LALANDE HOCQUART. (Note obligeamment fournie à l'auteur par M. l'abbé Amédée Gosselin.

2. M. de Maurepas adressait de Versailles à M. de Beauharnais la dépêche suivante en date du 27 avril 1728 :

« Je vous envoie ci-joint des exemplaires d'un mémoire qui a été dressé par ordre du Roi, par lequel Sa Majesté invite ceux de ses sujets qui se trouvent dans les différents pays, à concourir aux desseins qu'Elle a de faire fleurir de plus en plus dans son royaume les sciences et les arts. La lecture de ce mémoire vous instruira des différentes recherches qu'on y propose, et l'intention de Sa Majesté est que vous excitiez ceux qui sont dans l'étendue de votre département, et en qui vous connaîtrez quelques talents, à m'envoyer les remarques qu'ils feront, en les assurant qu'ils ne peuvent rien faire qui soit plus agréable au Roi, et que

« Les Canadiens respirent en naissant un air de liberté qui les rend fort agréables dans le commerce de la vie, et nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre langue ¹. On ne remarque même ici aucun accent.

« On ne voit point en ce pays de personnes riches, et c'est bien dommage, car on y aime à se faire honneur de son bien, et personne presque ne s'amuse à thésauriser. On fait bonne chère, si avec cela on peut avoir de quoi se bien mettre; sinon, on se retranche sur la table pour être bien vêtu. Aussi faut-il avouer que les ajustements font bien à nos créoles. Tout est ici de belle taille, et le plus beau sang du monde dans les deux sexes; l'esprit enjoué, les manières douces et polies sont communes à tous; et la rusticité, soit dans le langage, soit dans les façons, n'est pas même connue dans les campagnes les plus écartées ². . .

« Tout le monde a ici le nécessaire pour vivre; on y paie peu au Roi; l'habitant ne connaît point la taille; il y a du pain à bon marché; la viande et le poisson n'y sont pas cher ³; mais le vin, les étoffes et tout ce qu'il faut faire

dans le compte que je rendrai à Sa Majesté des mémoires et curiosités qu'ils m'adresseront, j'aurai grande attention à faire valoir leur zèle et leur travail. . . » (Corresp. générale, vol. 50).

1. Notons bien cette remarque si désintéressée du Père Charlevoix sur le bon langage des Canadiens-français d'autrefois. Fasse le Ciel que nous conservions avec soin et sans alliage ce bel héritage de nos pères! Mais sait-on d'où vient le plus grand danger pour notre langue? De nous-mêmes.

2. Qu'on lise les *Anciens Canadiens* et les *Mémoires de M. de Gaspé*, ces deux livres qui devraient se trouver dans toute bibliothèque canadienne; tout ce que dit ici Charlevoix sur les bonnes manières de nos ancêtres est corroboré par notre auteur national. Ces bonnes manières leur étaient naturelles, et ils n'avaient pas, eux, à se prémunir contre la manie d'imiter l'étranger.

3. Pourtant, si l'on en croit M. Hocquart, la viande, certaine viande, du moins, coûtait plus cher qu'en France: « Les habitants, dit-il, ne se défont qu'avec peine de leurs cochons, qu'ils conservent et qu'ils élèvent presque uniquement pour leur subsistance. Les lards salés coûtent actuellement dans le Canada quarante francs le quintal, et ne valent en

nos
oins
ions
isto-
tour
: de
iart,
l'au-

« la

été
rjets
Elle
: les
ches
eux
l'rez
ssu-
que

venir de France y coûtent beaucoup. Les plus à plaindre sont les gentilshommes et les officiers qui n'ont que leurs appointements et qui sont chargés de famille. Les femmes n'apportent ordinairement à leurs maris que beaucoup d'esprit, d'amitié et d'agréments, et Dieu répand sur les mariages, dans ce pays, la bénédiction qu'il répandait sur ceux des patriarches. »

A ce tableau, peut-être un peu flatté, du P. Charlevoix, la sœur Duplessis, avec son impitoyable pinceau, ajoute quelques ombres nécessaires :

« Nous sommes, écrit-elle en 1730, dans un pays qui devient plus dur que jamais; nous n'y voyons rien qui puisse plaire; on n'y parle que de misère, de mauvaise foi, de calomnie, de procès, de divisions. Tout le monde se plaint, et personne ne remédie à rien. Je crois que Dieu châtie cette colonie pour les crimes qui s'y commettent, et les bons souffrent avec les méchants, les uns pour s'épurer, les autres pour faire pénitence. »

Elle ajoutait, à propos d'un fléau que la Mère de l'Incarnation déplorait déjà de son temps ¹:

« La médisance et la calomnie règnent en Canada au delà de ce qu'on en peut penser. Notre vocation nous expose à une grande communication avec le prochain, en sorte que, malgré notre profession régulière, nous n'ignorons presque rien des mauvais bruits d'une ville. »

M. de Beauharnais expliquait d'une manière très plau-

France que vingt-cinq à trente francs. » (Corresp. générale, vol. 52, lettre de Hocquart au ministre, 10 oct. 1730).

Par contre, au témoignage de l'abbé Navières, curé de Sainte-Anne de Beaupré, et originaire de Limoges, la viande de bœuf était bon marché : « Les bœufs, dit-il, sont en grand nombre, aussi bien que les vaches, ce qui oblige les habitants de les donner presque pour rien : les plus gros ne passent pas cinquante livres, et leur viande est encore plus fine que celle des bœufs Limousins... » (Lettre du 3 oct. 1734, dans la *Revue Canadienne* de 1886, p. 15).

1. *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, édit. Richaudeau, t. II, p. 142.

sible cette manie de faire des commérages qu'il avait trouvée au Canada à un degré alarmant :

« Ce qui donne occasion, disait-il, en ce pays-ci, à tous ces faiseurs de rapports, c'est le peu d'occupation pendant l'hiver, et le vide de nouvelles depuis le départ des vaisseaux jusqu'à leur retour ¹.

Mais lorsque la flotte du printemps apportait au Canada, quelques grandes nouvelles, alors trève aux commérages ; on s'occupait de l'événement du jour, et s'il était agréable on se divertissait.

*
* *

Le vaisseau du Roi qui, en 1730, apportait au Canada la nouvelle officielle de la naissance du Dauphin, n'arriva à Québec que le 31 juillet ². Il était commandé par M. de l'Etendue, qui remit au gouverneur et à l'intendant les dépêches de la cour. « Alors, dit la chronique ³, on se prépara pour la fête que l'on méditait. » On y employa tout le mois d'août. La fête commença le 11 septembre et se continua par intervalles jusqu'au 15 octobre. Le programme renfermait quatre parties, qui devaient se jouer chacune sur une scène différente : la première avait lieu à la Cathédrale et au Château Saint-Louis ; la deuxième à l'église des Récollets et au Palais de l'intendant ; la troisième sur le vaisseau royal de M. de l'Etendue ; enfin la

1. Corresp. générale. vol. 49, lettre de Beauharnais au ministre, 6 mars 1727.

2. Le samedi 2 septembre on lut au Conseil Supérieur une magnifique lettre du Roi annonçant à ses sujets du Canada la naissance de son fils ; puis le jeudi 18 octobre le Conseil décida d'adresser à Sa Majesté une lettre de félicitations à cette occasion. (Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur).

3. Corresp. générale, vol. 52, Relation de ce qui s'est passé à Québec, en Canada, ville capitale de la Nouvelle-France, à l'occasion de la naissance de Mgr le Dauphin.

dernière partie, le couronnement des fêtes, avait lieu chez les Jésuites.

Ce qu'il y eut de vraiment remarquable dans toutes ces fêtes, ce fut, comme nous l'avons dit plus haut, l'alliance continuelle de l'idée religieuse à l'idée profane, le parfait accord de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile, bien mieux, la préférence donnée partout à l'Église. C'est ainsi que le premier jour de la fête commence, le matin, à la cathédrale: le Chapitre s'assemble, il y a « grand'messe en musique, » à laquelle assistent le gouverneur, l'intendant, le commandant de la frégate royale, les membres du Conseil Supérieur, tous les principaux citoyens: à l'élévation, décharge de l'artillerie, puis après la messe grande revue des troupes régulières et de la milice sur la Place d'Armes.

L'après-midi, la fête commence au Château, et c'est de là que l'on part pour retourner à la cathédrale. De la cathédrale, on se rend en procession à l'église des Récollets, puis à celle des Jésuites, et l'on revient à la cathédrale, où l'Evêque entonne le *Te Deum*, qui est « chanté en musique, » et suivi du psaume *Exaudiat*, « pendant lesquels, dit la chronique, se fit une décharge de plus de cent boîtes et des canons du Château et de la Citadelle. » Après cette cérémonie religieuse, feu de joie sur la place de l'église, et toute la foule de crier à maintes reprises: « Vive le Roi! » Puis illumination générale de la ville. Au Château Saint-Louis, grand déploiement de décorations et de lumières; puis tout-à-coup, de l'autre côté du fleuve, en face du Château, sur la falaise de Lévis, feu d'artifice magnifique¹, spectacle inoubliable, qui transporte d'enthousiasme toute la population. A dix heures, grand dîner offert par le gouverneur à tous les principaux personnages ecclésiastiques, civils et

1. Les feux d'artifice, aux fêtes de 1730, avaient été préparés par M. Dupin de Bélugard. (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 140).

militaires de la colonie : les salles ne peuvent contenir tous les invités ; ils se répandent jusque sur la terrasse qui borde la falaise et fait partie du Château : « On mit des tables, dit la chronique, jusque sur la galerie, laquelle est située si avantageusement, qu'on découvre six à sept lieues à la ronde. » Et la chronique ajoute : « La fête se termina par un bal qui dura toute la nuit. »

Il va sans dire que pendant toute la durée des fêtes, magasins et boutiques devaient être fermés : l'ordre en avait été donné dès le 8 septembre.

Le 18 du même mois, s'exécute, avec les mêmes circonstances, la deuxième partie du programme de la fête ; mais cette fois la solennité religieuse a lieu aux Récollets, et la fête civile au Palais de l'intendant : c'est M. Hocquart qui, à son tour, fait les frais de la fête du soir et du feu d'artifice, puis donne le grand dîner officiel.

Nul n'était plus digne que M. Hocquart de partager avec M. de Beauharnais le gouvernement de la colonie, comme aussi de présider à ces fêtes ; et jamais gouverneur et intendant ne s'entendirent mieux pour la direction des affaires. Ils s'entendaient aussi généralement très bien avec le Coadjuteur :

« La paix et la tranquillité règnent ici plus qu'elles n'y ont jamais été, écrit M. Hocquart. L'intelligence est parfaite entre M. le général, M. l'évêque et moi ¹. »

Hocquart a été l'émule de Talon, comme intendant du Canada : son administration fut sage, vigilante, bien remplie. On ne compte pas moins de cent-cinquante ordonnances ou jugements qu'il rendit, la plupart d'un intérêt général et ayant pour but le progrès et l'avancement de la colonie ².

1. Corresp. générale, vol. 53, lettre de Hocquart au ministre, 14 janvier 1730.

2. *Edits et Ordonnances*, t. II, p. 337-397, 501-585.

C'était à la fois un homme intelligent et un homme d'ordre, attaché aux traditions, et comprenant l'importance de conserver avec soin les archives d'un pays, pour avoir l'enchaînement des faits, des décisions, des ordonnances, et assurer en même temps l'exactitude de l'histoire d'un peuple. Le premier il eut l'idée d'ériger un édifice spécial pour les archives canadiennes, idée dont la réalisation n'a pu se faire que de nos jours ¹.

Sous son impulsion le pays se développa, et les seigneuries se peuplèrent de colons actifs et industriels; l'agriculture, encouragée, prit de l'essor: on sortit de la routine, et au lieu de ne semer que les grains ordinaires, on s'appliqua à cultiver aussi le chanvre et le tabac. La culture du tabac, surtout, prit à cette époque des proportions considérables. Hocquart lui-même donnait l'exemple ².

Des trois résidences du gouverneur, de l'évêque et de l'intendant, les deux premières étaient de beaucoup les mieux situées: elles occupaient des positions admirables sur le bord de la colline; mais d'un autre côté celle de l'intendant était la meilleure, la plus confortable, celle qui avait le plus de mine à l'extérieur. Elle était de date récente, le

1. Ceux qui ont visité Ottawa ont pu admirer le magnifique édifice — isolé, à l'épreuve du feu — qui a été érigé, il y a quelques années, par le gouvernement, pour la conservation de nos archives canadiennes, dont la direction et le soin sont confiés à notre éminent collègue de la Société Royale, M. Doughty; et ils ont dû remarquer avec plaisir les deux belles inscriptions, gravées sur la pierre, qui se trouvent chaque côté de la porte d'entrée, à l'extérieur. La première, à droite, se lit comme suit:

« THE ERECTION OF AN ARCHIVES BUILDING FOR CANADA WAS FIRST PROPOSED BY GILLES HOCQUART, INTENDANT OF THE COLONY OF NEW-FRANCE IN THE YEAR 1731. »

L'autre inscription, à gauche, se lit comme suit:

« THE FIRST BUILDING ERECTED FOR THE ARCHIVES OF CANADA IS THE PRESENT EDIFICE BEGUN IN 1904 AND COMPLETED IN 1906 UNDER THE ADMINISTRATION OF SIDNEY-ARTHUR FISHER. »

2. Corresp. générale, vol. 70, lettre de Hocquart au ministre, 12 oct. 1738.

palais de l'intendant ayant brûlé dans la nuit du 5 au 6 janvier 1713, et ayant été rebâti ensuite.

C'était une grande maison en pierre, à deux étages, sans compter le rez-de-chaussée, et avec des pavillons ou avant-corps à chaque façade. Elle était couverte en ardoise canadienne, provenant de la carrière du Grand-Etang ¹ ; et tous les pavés étaient en brique ². Elle s'élevait au pied du coteau Sainte-Geneviève, à quelques pas de la rivière Saint-Charles et de l'Ermitage Saint-Roch ³. Au deuxième étage du Palais, il y avait une magnifique chapelle ; le Roi accordait trois cents francs pour la desserte de cette chapelle intérieure : mais l'intendant Champigny se plaignait, de son temps, que le service ne s'y faisait pas d'une manière régulière :

« Sa Majesté, disait-il, a la bonté d'ordonner trois cents francs pour la messe dans la maison du Palais où je demeure. Non seulement M. l'Evêque nous en prive les grandes fêtes de l'année, celles de la Vierge et des apôtres, mais aussi une partie de l'été. Cependant, ajoutait-il, il y a beaucoup de nécessité de l'y faire dire tous les jours, tant à cause du Conseil et de la Prévôté, que pour les prisonniers, et les infirmes du quartier, qui est bien peuplé, se rencontrant plus de difficultés à aller de là à la paroisse pendant l'hiver, que de la Basse-Ville. »

Du reste, peut-être par esprit d'opposition au gouverneur, dont la chapelle était desservie par les Récollets, les intendants ne voulaient pas de ces religieux pour aumôniers. Le Chapitre, qui était chargé de la desserte du Palais, aurait aimé à y envoyer quelquefois un Récollet ; mais l'intendant s'y opposait, et s'était fait donner des ins-

1. Cette carrière appartenait aux deux abbés Hazeur.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 141, 144, 153, 159.

3. *Ibid.*, p. 151.

tructions par la cour à ce sujet. M. Hocquart écrivait au ministre en 1731 :

« J'exécuterai exactement vos ordres, en ne me relâchant point sur l'obligation où sont les chanoines de faire dire par l'un d'eux la messe au Palais ¹, ainsi qu'ils y sont obligés par les lettres patentes du mois de septembre 1713 ². Je continuerai, au surplus, de fournir à celui qui est dans l'usage de l'acquitter, une voiture, dans les mauvais temps.»

* * *

Nous avons dit que la troisième partie du programme des fêtes du Dauphin eut lieu à bord de la frégate royale. Ce fut le 9 octobre. M. de l'Etenduère reçut ses hôtes avec beaucoup de distinction :

« La grand'messe et le *Te Deum* furent chantés, dit la chronique, au bruit de l'artillerie du navire et de celle du Château. Il y eut ensuite grand dîner. Tous les vaisseaux dans la rade étaient pavoisés; et sur les sept heures du soir il y eut plusieurs décharges de mousqueterie et de canons. Il fut tiré nombre de fusées. Le vaisseau du Roi et les navires marchands parurent illuminés: le premier était orné d'une si grande quantité de lumières, qu'on en distinguait parfaitement tout le corps et toutes les manœuvres.»

Le couronnement des fêtes pour la naissance du Dauphin eut lieu le 15 octobre chez les Pères Jésuites. Il y eut le matin, à la grand'messe, un magnifique sermon prononcé par le P. de la Chasse, supérieur des Jésuites de la Nou-

1. L'intendant, du reste, se contentait assez facilement d'un prêtre séculier, quand même il n'était pas chanoine. Un abbé Richard, ancien curé de Saint-Thomas, fut assez longtemps aumônier du Palais, comme nous l'avons vu dans une note précédente.

2. *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 340.

velle-France. M^{SR} Dosquet y assista et entonna lui-même le *Te Deum* à la suite de la messe. « Le soir, dit la chronique, les Pères firent tirer nombre de fusées des plus belles, dans la cour du collège, et leur maison fut illuminée, ainsi que le clocher de leur église. »

M. de l'Orme écrivant à son frère, l'année suivante, sur ce qu'il avait entendu dire des fêtes du Dauphin à Québec : « De la manière dont on m'a parlé, disait-il, des illuminations que l'on a faites en Canada pour M^{SR} le Dauphin, vous l'avez emporté sur bien des villes de France ¹. »

Dans le récit que nous venons de faire de ces fêtes, figurent deux églises qui ont disparu, mais qui étaient à cette époque l'ornement de Québec, celle des Jésuites et celle des Récollets; mais il n'y avait encore pour toute la ville qu'une seule église paroissiale : la Cathédrale. Toute la population de Québec ne formait en 1730 qu'une seule paroisse. La grand'messe du Chapitre, le dimanche, était aussi la messe de paroisse. L'office se terminait, au témoignage de M. de Champigny, entre dix heures et dix heures et demie; puis il y avait à la Basse-Ville une messe « pour les personnes infirmes et incommodées, qui ne sauraient monter à la Haute-Ville, principalement l'hiver. »

L'église paroissiale était si petite pour la population que le gouverneur et l'intendant proposèrent à M^{SR} Dosquet « d'établir une seconde paroisse dans la ville : »

« J'y trouvai plusieurs difficultés, écrit le Prélat; et je les fis convenir que le temps n'était pas venu pour ce nouvel établissement. . . Mon sentiment serait qu'on profitât de la disposition où sont les chanoines, pour mettre l'église de Québec sur le pied de toutes les églises de France, où il y a chapitre et paroisse, c'est-à-dire qu'on célébrât deux messes, une pour le chapitre, et une pour la

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 163.

paroisse, et que les sacristies fussent séparées. Ce n'est que par nécessité et faute de sujets, ajoute le Prélat, qu'on a permis par le passé qu'un seul office servirait pour le Chapitre et pour la paroisse ¹. »

L'église cathédrale et paroissiale de 1730 était celle-là même qui avait été consacrée par M^{gr} de Laval en 1666, et dont Charlevoix faisait la description suivante :

« La cathédrale de Québec ne ferait pas une belle paroisse dans un des plus petits bourgs de France : jugez si elle mérite d'être le siège du seul évêché qui soit dans tout l'empire français de l'Amérique, beaucoup plus étendu que n'a jamais été celui des Romains. Son architecture, son chœur, son grand autel, ses chapelles sentent tout-à-fait l'édifice de campagne. Ce qu'elle a de plus favorable est une tour fort haute, solidement bâtie, et qui de loin a quelque apparence ². »

Telle était l'église de M^{gr} Dosquet, où se chanta le premier *Te Deum* pour la naissance du Dauphin. Celles des Récollets et des Jésuites valaient beaucoup mieux.

L'église des Récollets, au témoignage de Charlevoix, toujours porté à l'exagération, était « digne de Versailles. » Elle était ornée de vitraux coloriés, et de beaux tableaux dus au pinceau du célèbre Frère Luc. La flèche du clocher, que respectèrent les obus de 1759, était d'une pureté de lignes admirable.

Cette église et le monastère qui y était contigu s'élevaient au haut de ce qu'on appelle encore aujourd'hui la Place d'armes, en gagnant la rue Saint-Louis. D'après les plans que nous avons, il n'y avait qu'un petit coin du couvent qui entrât dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui

1. Corresp. générale, vol. 60, lettre de Mgr Dosquet au ministre, Paris, 7 février 1733.

2. Pour l'histoire de l'église paroissiale de Québec, voir *Henri de Bernières*, édition de 1896, p. 73.

la cathédrale anglicane. En partant de la rue du Trésor, et montant tout droit vers la rue Saint-Louis, on passe nécessairement sur l'emplacement occupé autrefois par le couvent et l'église des Récollets, dont il ne reste plus que le souvenir. Ces édifices étaient donc en face du Château-Saint-Louis: la façade de l'église, le perron à plusieurs marches qui conduisait à la porte d'entrée, étaient presque en droite ligne avec la porte du Fort et celle de la résidence du gouverneur, dont les Récollets étaient les aumôniers naturels. Le gouverneur n'avait qu'un pas à faire pour aller chez les Récollets, dont il était le Syndic; et s'il voulait avoir la messe au Château, dans sa chapelle privée, il n'avait qu'à leur en exprimer le désir.

Quant à l'église des Jésuites, elle était attenante à l'angle nord-est du collège, et avait le portail au nord; les longs pans d'un côté donnaient sur la rue des Jardins, ceux de l'autre côté sur le Jardin des Pères. Elle était, comme la cathédrale d'alors, en forme de croix latine, surmontée d'un clocher sur le transept, avec une tourelle carrée, à gauche du portail.

Voici ce que Charlevoix écrivait de cette église :

« Elle n'a rien de beau en dehors, qu'un assez beau clocher. Elle est toute couverte d'ardoises, et c'est la seule du Canada qui ait cet avantage, car tout est ici couvert en bardeaux. En dedans elle est fort ornée. Une tribune hardie, légère, bien pratiquée, et bordée d'une balustrade en fer, peint, doré et d'un bon ouvrage. Une chaire de prédicateur toute dorée et bien travaillée en fer et en bois; trois autels bien pris; quelques bons tableaux; point de voûte, mais un lambris plat assez orné; point de pavé, mais un bon plancher, qui rend cette église supportable en hiver, tandis qu'on est transi de froid dans les autres. Les colonnes du grand autel sont creuses et grossièrement marbrées. »

Non loin de l'église des Jésuites s'élevait le pieux sanctuaire des Ursulines, qui existe encore aujourd'hui. Il avait été béni par M^{GR} de Saint-Vallier le 15 août 1722. On avait mis vingt-cinq ans à le bâtir, tant les ressources faisaient défaut à cette époque; et les principaux personnages de la colonie avaient aidé à sa construction par leurs dons généreux ¹. »

Dans la relation que nous avons faite des fêtes du Dauphin d'après un document conservé aux archives, on a vu les Jésuites et les Récollets rivaliser de zèle dans la manifestation de leurs sentiments de loyauté: chaque communauté a même son jour spécial de réjouissance. Mais il n'est pas question du Séminaire de Québec. C'est qu'un Séminaire épiscopal est censé suivre son évêque: les élèves du grand et du petit Séminaire ² accompagnèrent sans doute M^{GR} Dosquet et le Chapitre dans la procession solennelle chez les Récollets et les Jésuites, s'ils étaient revenus de leurs vacances à Saint-Joachim, ce qui est fort probable, du moins pour la solennité chez les Jésuites ³.

Le Séminaire n'avait pas encore, à cette époque, de chapelle extérieure, accessible au public, où pût avoir lieu un *Te Deum*, comme dans les autres communautés. La chapelle du Séminaire ne fut construite que vingt ans plus tard, en 1750.

1. *Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 109.

2. Ceux de la classe de philosophie portaient la soutane, depuis quelques années: M. de Montigny écrivant de Paris, le 26 mars 1727, à ses confrères du Séminaire de Québec: « L'habit ecclésiastique que vous avez donné aux philosophes, disait-il, ne peut que faire honneur au Séminaire, et même leur servir pour garder une plus grande régularité. » (Histoire manuscrite du Sém. de Québec).

3. Tous les élèves du Séminaire, à cette époque, passaient leurs vacances au Petit-Cap de Saint-Joachim: elles commençaient généralement le 15 août pour se terminer le 1er octobre.

CHAPITRE X

L'ÉGLISE DU CANADA, DU TEMPS DE MST DOSQUET

M. Normant, grand vicaire à Montréal.—Première visite du Coadjuteur à Montréal.—Les Sœurs de la Congrégation.—Les visites de l'archidiacre.—Visite pastorale du diocèse.—Adhésion du clergé à la Bulle *Unigenitus*.—Mandement aux Sœurs de la Congrégation.—M. Hocquart et les Canadiens.

JUSQU'ICI le Coadjuteur ne s'est guère éloigné de sa ville épiscopale : son séminaire, son évêché, les affaires de son Chapitre, ses communautés religieuses de Québec ont réclamé tout d'abord son attention. Mais il n'a pas négligé pour cela le reste du diocèse : une de ses premières pensées a été pour Montréal, la ville où il a résidé il y a quelques années, et dont il a gardé un bon souvenir. Il y nomme son grand vicaire M. Louis Normant du Faradon ¹, de Saint-Sulpice : M. Normant sera à Montréal ce que M. de Latour est à Québec ². L'archidiacre, M. de Lotbinière, est aussi son

1. « M. Louis Normant est appelé, mal à propos, par plusieurs contemporains, Louis Le Normant... Son vrai nom était Louis Normant du Faradon, de la terre du Faradon (en Bretagne), dont M. Charles Normant, son père, docteur en médecine, était seigneur... Dans les troubles qui survinrent à l'occasion de la mort de Mgr de Saint-Vallier, il composa, sur la réalité de la vacance du siège, à la prière du Chapitre de Québec, un mémoire qui est une preuve de l'étendue de ses connaissances et de la solidité de son jugement, aussi bien que de sa modération et de sa sagesse. M. de Belmont étant mort le 22 mai 1732, il fut nommé par M. Couturier pour remplir sa place, qu'il occupa jusqu'à sa mort (1759). » (Faillon, *Vie de Mme d'Youville*, p. 21).

2. M. de Belmont, qui ne mourut qu'en 1732, continua, lui aussi, à être grand vicaire de Québec, comme il resta supérieur de Saint-Sulpice jusqu'à sa mort. « Il a gouverné cette maison pendant plus de trente ans, écrit M. de Latour, avec un zèle et une sagesse qui le faisaient estimer de tout le monde. » (*Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 134).

grand vicaire, mais seulement pour la visite des paroisses ¹.

En même temps qu'il nomme M. Normant son grand vicaire à Montréal, il songe à ses bonnes Sœurs de la Congrégation, auxquelles il est resté si attaché, et il leur fait adresser de sa part par le digne sulpicien d'utiles et sages avis sur les moyens de conserver dans toutes leurs missions le bon ordre, la régularité et ces habitudes édifiantes de retenue et de modestie, qui ont fait, dans tous les temps, le plus bel ornement de la Congrégation : leur marquant en particulier la manière dont elles doivent se conduire au dehors, quand elles sont dans la nécessité de faire des visites ou des voyages ².

Mais il a hâte de revoir Montréal, ses amis de Saint-Sulpice, dont il ne s'est séparé qu'avec regret, les communautés religieuses de la ville, et spécialement celle qu'il a dirigée pendant deux ans. Il fait sa première visite pastorale à Montréal en 1730 : la ville n'a pas vu d'évêque depuis la dernière visite de M^{sr} de Saint-Vallier, en 1725. Avec quelle joie n'accueille-t-elle pas celui qu'elle a connu autrefois simple prêtre, et qui, revêtu maintenant de la dignité épiscopale, vient la visiter au nom du véritable évêque titulaire de la Nouvelle-France, M^{sr} de Mornay ! Avec quel respectueux empressement il est reçu par ses anciens confrères de Saint-Sulpice, ceux surtout qui étaient là de son temps ! Il donna la Confirmation, dans l'église paroissiale, à un très grand nombre d'enfants, n'admettant cependant « personne au-dessous de sept ans ³. Puis il visita toutes les communautés religieuses de la ville, donnant une attention spéciale à celle de la Congrégation de Notre-Dame : « Il combla de joie les religieuses par sa présence, écrit M.

1. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 533.

2. *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. II, p. 322.

3. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 539.

Faillon. Il les exhorta toutes en général, et chacune en particulier, à persévérer dans leur sainte vocation, et à conserver précieusement l'esprit qu'elles avaient reçu de leur vénérable fondatrice ¹. »

Dans cette première visite de M^{SR} Dosquet à Montréal, le Prêlat se rendit même à la mission du Lac des Deux-Montagnes ², pour y visiter le couvent des Sœurs de la Congrégation. Il y donna le sacrement de confirmation à près de quatre-vingt-dix sauvages de la nation iroquoise et à une quinzaine d'Algonquins ³.

Nous ne savons au juste à quelle date M^{SR} Dosquet fit cette visite à Montréal; mais ce dut être dans le cours de l'été. Il était certainement à Québec le dimanche 2 avril, où fut chanté à la cathédrale le premier *Te Deum* pour la naissance du Dauphin, à la première nouvelle qu'on en avait eue. En consultant les registres du Conseil Supérieur, nous voyons que M^{SR} Dosquet y assista régulièrement jusqu'au 27 mars; puis nous ne l'y revoyons qu'au 7 octobre 1730. Du 7 octobre à la fin de l'année, il assista à quelques séances; mais nous ne l'y retrouvons plus que le 10 décembre 1731. Craignait-il qu'on y fit quelque allusion à ses lettres de naturalité, qu'on lui avait demandées, à son arrivée dans le pays, et pour l'obtention desquelles on lui avait alloué deux ans? On sait combien on était formaliste, à cette époque. M^{SR} Dosquet réapparut au Conseil Supérieur le 10 décembre 1731, et le 18, puis le 15 janvier 1732, et on ne l'y revit plus avant son départ pour la France ⁴. En tous cas, les dates que nous venons de donner peuvent

1. *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. II, p. 322.

2. Sur la mission du Lac des Deux-Montagnes, voir notre étude sur *Pabbé Picquet*, dans les *Mémoires de la Société Royale* de 1894, p. 7.

3. *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. II, p. 336.

4. Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur.

servir à fixer un peu celles de ses principaux mouvements dans le diocèse.

La première visite pastorale du Coadjuteur à Montréal, en 1730, n'était que le prélude de la visite générale du diocèse qu'il voulait faire le plus tôt possible, et dont il accomplit une bonne partie l'année suivante. En attendant, il chargea son archidiacre, M. de Lotbinière, de visiter le diocèse, et celui-ci commença à s'acquitter de ses fonctions dès l'hiver de 1730. Mais outre qu'il ne pouvait administrer le sacrement de confirmation, ce qu'il avait à faire se bornait en général à examiner les comptes des fabriques, à prendre connaissance de l'état et des besoins des églises et autres édifices paroissiaux, pour en rendre compte à l'évêque ; à prendre connaissance, également, du revenu des curés, pour savoir ceux qui avaient besoin de suppléments ; puis à examiner les registres de l'état civil. On avait constaté, du temps de M^{gr} de Saint-Vallier, que la tenue de ces registres, en certains endroits, laissait beaucoup à désirer ; et le Conseil Supérieur, à la date du 5 mai 1727, avait rendu un arrêt à ce sujet :

« Il est dit au préambule de cet arrêt, écrit Edouard Richard, que les registres sont fort mal tenus ; souvent sur des feuilles volantes, ou des cahiers mal assemblés, sans aucun ordre, sans une suite de feuillets numérotés ; qu'il y a très souvent des pages blanches, ce qui peut permettre de fausses entrées, etc ¹. »

L'archidiacre était aussi autorisé à s'informer de l'état spirituel des paroisses ; les curés devaient lui « découvrir sincèrement tout ce qui s'y passait et se soumettre à ce qu'il jugerait à propos d'ordonner ². » On comprend cependant qu'en tout cela le dernier mot devait venir de l'Evê-

1. *Supplément au Rapport sur les Archives canadiennes*, 1899, p. 126.

2. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 533.

que, et que lui seul pouvait faire avec une véritable efficacité la visite pastorale du diocèse.

Pour rendre plus fructueuse celle qu'il avait en vue, le pieux Prélat eut la pensée de la faire précéder, au moins dans un certain nombre de paroisses, par des missions prêchées par des hommes vraiment apostoliques. Il y avait à cette époque, à Saint-Sulpice de Montréal, deux prédicateurs remarquables, non seulement par leur éloquence, mais aussi par la sainteté de leur vie : M. Déat et M. Hourdé. Celui-ci avait été vicaire à Saint-Sulpice de Paris :

« Homme riche, et grand prédicateur, dit une chronique, il vint consacrer ses talents au Canada, et y fit, avec quelques-uns de ses confrères, plusieurs missions de zèle dans différentes paroisses, et même dans la ville de Montréal ¹. »

C'est à ces missions et à celles de M. Déat que M^{GR} Dosquet faisait allusion dans son beau « mandement pour la visite pastorale du diocèse : »

« De zélés missionnaires de Montréal, disait-il, dont la vertu est connue dans tout le pays, ont prévenu nos pas, avec notre approbation, pour travailler à convertir les pécheurs et leur annoncer la paix. Dieu nous inspire, nos Très Chers Frères, d'aller vous visiter. Nous désirions dès l'année dernière d'aller remplir vers vous cette partie du ministère que la Providence a confié à nos soins, et nous avons dû faire violence à notre inclination pour nous livrer aux affaires indispensables qui nous ont arrêté. . .

« Dieu veut par notre ministère, ajoutait-il, ramener celui qui s'égaré, soutenir le faible, mettre l'appareil aux blessés, affermir le juste dans le bien, et répandre partout les grâces, les lumières et les miséricordes. . . Ne regardez pas cette visite comme une simple cérémonie, reconnaissez-

1. Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 89.

en l'importance, et soyez assurés que c'est un temps dont tous les moments sont marqués dans le ciel pour votre sanctification, et dont Dieu vous demandera un compte très rigoureux, si vous le laissez passer sans en retirer du fruit ¹. . . »

Comme pour sa visite à Montréal, l'année précédente, nous ne savons au juste la date de celle-ci. Mais tout nous porte à croire qu'elle eut lieu dans le cours de l'été, plutôt que l'hiver. M^{re} Dosquet n'avait pas assez de santé pour entreprendre cette visite pastorale du diocèse dans la saison la plus rigoureuse de l'année; et puis, pour ces voyages de paroisses en paroisses, rien n'était plus avantageux que la navigation, à une époque où elles étaient encore presque toutes sur les rives du Saint-Laurent, et où il n'y avait pas encore, par terre, de chemin continu entre Québec et Montréal, ni en bas de Québec.

Ce chemin était commencé, mais il ne fut complété qu'en 1735. Le grand voyer Lanouiller de Boisclair ², efficacement secondé et dirigé par l'intendant Hocquart, le termina cette année-là, et écrivait à la cour vers la fin de l'automne :

« Les chemins sont faits présentement de façon que les voitures peuvent rouler d'une côte à une autre. J'ai descendu cette année au mois d'août dernier en chaise en quatre jours et demi de Montréal à Québec ³. »

Il n'y avait pas encore de ponts sur les rivières : on les traversait en bac ⁴, mais à des taux modérés, qui avaient été réglés par l'intendant ⁵.

1. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 537, mandement du 12 décembre 1730.

2. Ses lettres patentes de grand Voyer avait été enregistrées au Conseil Supérieur le 7 août 1730.

3. *Corresp. générale*, vol. 64, lettre du 31 oct. 1735.

4. Comme on traversait autrefois la Seine, à Paris : ce que nous rappelle si bien la « rue du Bac. »

5. *Edits et Ordonnances*, t. II, p. 366.

Dans son mandement pour la visite pastorale du diocèse, le Coadjuteur annonçait aux fidèles qu'il se faisait précéder de son grand vicaire, afin que celui-ci réglât d'avance tout ce qui pouvait être réglé sans lui :

« Ceux qui se sentiront chargés de quelques peines et de quelques avis qu'ils auront à nous donner, dit-il, peuvent s'adresser à lui avec confiance et compter sur le secret, sur sa prudence et son zèle. »

Ce passage de son mandement, il faut bien l'avouer, ne dut pas être très agréable aux fidèles. Les Canadiens aiment leur Evêque comme leur père : ils n'ont guère que l'occasion de la visite pour le voir de près, pour s'entretenir un instant avec lui, pour lui faire part de leurs peines et lui demander quelques mots de consolation. M^{GR} Dosquet avait l'air de leur dire : « Je tiens peu à vous rencontrer moi-même, je suis pressé, ne me dérangez que le moins possible. » Bref, il avait l'air d'un homme qui voulait se débarrasser de la visite comme d'une corvée qu'il avait hâte de terminer.

Est-ce M. de Lotbinière ou M. de Latour qui précéda ainsi le Prélat, dans sa visite ? Nous sommes porté à croire que ce fut M. de Latour. Il n'assista à aucune séance du Conseil Supérieur à partir du 26 février jusqu'au 18 août (1731), lui qui avait coutume d'y aller au moins de temps en temps. La séance du 18 août est la dernière à laquelle il assista avant son départ pour l'Europe. Il eut donc tout le temps dans le cours de l'été, de parcourir le diocèse avant M^{GR} Dosquet.

Ce qui est certain, en tous cas, c'est que le Doyen du Chapitre fit, lui aussi, le voyage de Montréal, durant son court séjour au Canada. Il visita toutes les communautés religieuses ; et voici ce qu'il écrit dans ses mémoires sur celle de la Congrégation de Notre-Dame, qu'il savait particulièrement chère à M^{GR} Dosquet :

« Les Sœurs séculières de la Congrégation de Notre-Dame, dit-il, ne font que des vœux simples de chasteté, pauvreté et obéissance, et pratiquent tous les exercices de la vie religieuse, sous la protection de la Reine des apôtres, qu'elles regardent comme leur chef et leur modèle. . . Elles doivent être dirigées par des ecclésiastiques ¹ et sont filles de Paroisse. Selon l'esprit primitif de toutes les communautés, elles y assistent fêtes et dimanches, avec leurs écolières, dans une chapelle qu'on leur a donnée, où elles ont leur sépulture. . . »

« Elles doivent enseigner gratuitement aux jeunes filles la religion et la politesse, à lire et à écrire, et à travailler aux ouvrages convenables à leur sexe, dans les villes et dans les campagnes, et jusqu'au milieu des sauvages : ce qu'elles font avec un très grand fruit. La Sœur Bourgeois a établi aussi des assemblées de femmes et de filles, qui forment comme une espèce de congrégation, où l'on fait des exhortations chaque semaine, et de temps en temps des retraites pour les externes, outre celle que la communauté fait régulièrement tous les ans, à laquelle les dames pieuses sont admises ². »

Dans sa simplicité, quel admirable programme d'enseignement : « la religion et la politesse, lire et écrire, travailler aux ouvrages convenables à leur sexe ! » Rien de compliqué, rien de prétentieux dans cet enseignement. D'après M. de Latour, c'était le programme d'enseignement des Sœurs de la Congrégation d'autrefois ; et c'est avec cet enseignement qu'elles formèrent ces épouses modèles, ces mères admirables que nos bonnes familles d'aujourd'hui comptent parmi leurs ancêtres.

1. Il veut dire des prêtres séculiers, et non des religieux. Les messieurs de Saint-Sulpice ont toujours été leurs directeurs, à Montréal.

2. *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 144.

M^{SR} Dosquet, dans sa deuxième visite à Montréal, voulut laisser à ses chères Sœurs de la Congrégation un témoignage perpétuel de son zèle pour leur avancement dans la perfection. Il leur donna, sous forme d'un mandement qu'il avait préparé d'avance, de salutaires avis sur la charité mutuelle, qui doit être l'âme de toutes les ferventes communautés. En voici un extrait :

« Quoique la divine Providence, dit-il, nous ait établi le père commun de tout ce diocèse, nous ne pouvons néanmoins, nos très chères Filles, ne pas ressentir pour vous une tendresse particulière. Vous êtes les prémices que cette Providence a confiées à nos soins ; vous êtes la portion choisie qui nous a été présentée à cultiver dans la vigne du Seigneur. Vous vous êtes acquis un droit, dès le commencement, qu'il ne nous est plus permis de vous refuser. C'est avec justice, nos très chères Filles, que nous vous distinguerons toujours du reste du troupeau, et que nous travaillerons avec préférence à votre sanctification, sans craindre que le temps et les soins que nous emploierons pour vous nous fassent soupçonner de négliger nos autres ouailles, ni de faire acception des personnes. Le public connaît de quelle utilité vous lui êtes ; et il sait que les avantages qu'il retire de vous dépendent de votre perfection, et y sont proportionnés. C'est dans la vue de vous faire avancer de plus en plus dans la vertu, et pour répondre au désir que vous en avez, que nous vous laissons par écrit ce que nous croyons pouvoir contribuer à entretenir le bon ordre dans votre communauté ; et comme la charité est la première et la reine de toutes les vertus, nous vous la recommandons par dessus-tout ¹. . . »

Ce mandement de M^{SR} Dosquet est daté du 7 mars 1731.

1. Cité par M. Faillon, dans la *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. II, p. 323.

Les Sœurs de la Congrégation avaient alors douze missions en dehors de Montréal: celles de Québec, de la Sainte-Famille dans l'île d'Orléans, du Château-Richer, de la Pointe-aux-Trembles de Québec, de Champlain, de la Pointe-aux-Trembles de Montréal, de Lachine, de la Prairie de la Madeleine, du Lac des Deux-Montagnes, de Boucherville, de Louisbourg et de Saint-Laurent.

Au témoignage de M^{sr} Dosquet, il y avait à l'époque qui nous occupe, dans le diocèse proprement dit, une centaine de paroisses ou missions, dont la moitié environ étaient desservies par les prêtres de Saint-Sulpice, les Jésuites et les Récollets. Les Sulpiciens, pour leur part, desservaient Notre Dame de Montréal, Lachine, l'Assomption, la Longue-Pointe, Longueuil, le Lac des Deux-Montagnes, la Rivière des Prairies, la Pointe-aux-Trembles, la Pointe-Claire, Sainte-Anne, Saint-Laurent, Saint-Sulpice, le Saut-au-Récollet.

La plupart des paroisses étaient le long du fleuve: la colonisation, cependant, commençait à s'étendre dans la profondeur des terres: les seigneurs, ceux du clergé comme les seigneurs laïques, s'occupaient sérieusement à peupler leurs seigneuries et surtout à réunir à leur domaine toutes les terres qui avaient été concédées à des gens qui n'y tenaient pas feu et lieu, afin de pouvoir les concéder à de véritables colons. Ils s'adressaient pour cela à l'intendant, qui rendait à ce sujet des ordonnances très efficaces ¹.

Nombreuses sont aussi les ordonnances de M. Hocquart pour la construction ou la réparation des églises, la construction ou la réparation des presbytères: avec un intendant sage, ferme et éclairé comme lui, l'évêque n'avait guère besoin de s'occuper de ces détails purement matériels; il pouvait avec confiance se reposer sur ses déci-

1. *Edits et Ordonnances*, t. III, passim.

sions : si quelques habitants se refusaient à payer leur quote-part de la répartition homologuée pour la construction ou la réparation d'un édifice paroissial, on s'adressait à l'intendant, et celui-ci les condamnait invariablement à remplir leur devoir. Aussi M^{SR} Dosquet fut-il charmé, dans le cours de sa visite, de voir presque partout les édifices paroissiaux dans un état tout-à-fait convenable.

Il profita de sa visite pastorale pour faire signer à tous ses prêtres leur adhésion à la condamnation, par Alexandre VII, du livre de Jansénius, intitulé *Augustinus*, ainsi qu'à la constitution *Unigenitus* de Clément XI, condamnant cent-une propositions jansénistes du livre du P. Quesnel. Les chanoines de Québec, à la demande de l'Evêque, avaient déjà rempli ce devoir dans leur assemblée du 3 novembre 1730. On lit dans le registre des délibérations du Chapitre à cette date :

« M^{SR} le Coadjuteur, après avoir fait lire la déclaration du Roi sur les affaires du Jansénisme du mois de mars 1730, a dit à l'assemblée que, quoique par la grâce de Dieu le diocèse de Québec eût été jusqu'ici garanti des erreurs du temps, ce qui avait fait que nos Seigneurs les Evêques, ses prédécesseurs, n'avaient point cru nécessaire d'exiger la signature du formulaire ni de prendre d'autres précautions contre l'hérésie de Jansénius, il croyait cependant qu'il était à propos, pour donner des marques de la profonde soumission du clergé tant aux constitutions des souverains pontifes qu'aux ordonnances de Sa Majesté, que MM. les ecclésiastiques tant séculiers que réguliers signassent désormais le formulaire et acceptassent expressément la constitution *Unigenitus* ¹. »

Était-il possible de déclarer d'une manière plus claire et

1. Cité dans le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 358.

plus solennelle que notre Eglise canadienne avait toujours été exempte de la tache du Jansénisme ?

Nous n'avons malheureusement pas le témoignage de M^{re} Dosquet sur l'état moral, social et religieux des populations, tel qu'il put le constater au cours de sa visite. Nous avons celui de M. Hocquart, qui date à peu près de cette époque, et que nous tenons d'autant plus à citer ici qu'il nous paraît moins flatté que celui de Charlevoix, plus complet, et probablement plus près de la vérité. Charlevoix, d'ailleurs, parlait surtout des habitants des villes; M. Hocquart a spécialement en vue ceux de la campagne. Comme nous l'avons écrit ailleurs ¹, « jamais intendan ne s'appliqua mieux à ses fonctions que M. Hocquart, ni ne s'attacha davantage à la colonie. Aucun n'a mieux connu le caractère des Canadiens, et ne leur a mieux rendu justice. Le portrait qu'il en a laissé est encore vivant, et la plupart des traits se reconnaissent dans nos populations canadiennes-françaises : »

« Les Canadiens, écrit M. Hocquart, sont naturellement grands, bien faits, d'un tempérament vigoureux. Comme les arts n'y sont point gênés par les métiers, et que dans les commencements de l'établissement de la colonie les ouvriers étaient rares, la nécessité les a rendus industriels de génération en génération. Les habitants des campagnes manient tous adroitement la hache. Ils font eux-mêmes la plupart des ustensiles de labourage, bâtissent leurs maisons, leurs granges. Plusieurs sont tisserands, font de grosse toile et des étoffes qu'ils appellent droguet, dont ils se servent pour se vêtir, eux et leur famille. Ils aiment la distinction et les caresses, sont extrêmement sensibles au mépris et aux moindres punitions. Ils sont intéressés, vindicatifs, sont sujets à l'ivrognerie, font un

1. *Québec en 1730*, p. 54.

grand usage d'eau-de-vie, passent pour n'être pas véridiques.

« Ce portrait convient au plus grand nombre, particulièrement aux gens de la campagne. Ceux des villes sont moins vicieux. Tous sont attachés à la religion. On voit peu de scélérats. Ils sont volages, ont trop bonne opinion d'eux-mêmes, ce qui les empêche de réussir, comme ils pourraient le faire, dans les arts, l'agriculture et le commerce. Joignons à cela l'oisiveté, à laquelle la longueur et la rigueur de l'hiver donnent occasion. Ils aiment la chasse, la navigation, les voyages, et n'ont point l'air grossier et rustique de nos paysans de France ¹. Ils sont communément assez souples lorsqu'on les pique d'honneur et qu'on les gouverne avec justice ; mais ils sont naturellement indociles.

« Toute l'éducation que reçoivent les enfants d'officiers et des gentilshommes se borne à très peu de chose : à peine savent-ils lire et écrire ; ils ignorent les premiers éléments de la géographie, de l'histoire. Il serait bien à désirer qu'ils fussent plus instruits. . .

« Les Canadiennes sont spirituelles, ce qui leur donne de la supériorité sur les hommes dans presque tous les états. Les gens de la campagne n'entreprennent et ne concluent rien de quelque conséquence sans leur avis et leur approbation. Beaucoup de femmes de négociants gouvernent les affaires de commerce de leurs maris ; ces dernières, pour la plupart, ne sont que peu ou point distraites par le jeu et les autres amusements. . . Toutes les Canadiennes aiment la parure, et il n'y a point de distinction, de ce côté-là, entre la femme d'un petit bourgeois et celle d'un gentilhomme ou d'un officier. »

1. C'est absolument la remarque que faisait, lui aussi, Charlevoix, comme nous l'avons vu plus haut, et que font encore aujourd'hui ceux qui connaissent un peu les campagnes françaises, pour les avoir parcourues.

CHAPITRE XI

L'ÉGLISE DU CANADA, DU TEMPS DE M^{SR} DOSQUET (*suite*).— LE PEUPLE.—LE CLERGÉ PAROISSIAL ; SON REVENU

Les Canadiens, peuple moral et religieux.— Attachés à leurs curés.—Ce qu'était le clergé paroissial.—Efforts pour faire augmenter le taux de la dîme.— Refus de la cour.

DANS le portrait si vrai des Canadiens de 1730, au point de vue moral et social, que nous venons de citer, M. Hocquart n'en dit pas grand'chose au point de vue religieux. Ne dit-il pas tout, cependant, lorsqu'il écrit : « Tous sont attachés à la religion ? » Oui, ils étaient sincèrement et pratiquement religieux, ces braves Canadiens d'autrefois, qui de père en fils menaient habituellement une vie très chrétienne au sein de leur nombreuse famille, élevaient avec un soin religieux leurs enfants, fréquentaient régulièrement les sacrements pour entretenir et fortifier en eux la vie surnaturelle, et ne manquaient jamais, chaque soir, de réciter la « grand'prière »¹ en famille, puis, le dimanche, de se rendre à leur église paroissiale, quelque éloignée qu'elle fût, pour assister à la messe et rendre à Dieu le culte qu'ils reconnaissaient lui être dû non seulement dans la vie privée, mais aussi dans la vie publique et sociale.

Cette église, la plupart du temps, n'avait rien qui les attirât beaucoup par elle-même ; elle n'avait rien de la splen-

1. La « grand'prière », c'était à peu près celle que nous avons dans tous nos livres de piété, mais suivie invariablement de la récitation du chapelet de la sainte Vierge.

deur et des ornements de nos temples d'aujourd'hui. Ils l'aimaient, cependant, et s'y réunissaient avec plaisir, non seulement parce qu'ils la regardaient comme la maison de Dieu, mais aussi parce qu'elle était l'œuvre de leurs mains, et qu'ils l'avaient bâtie au prix des plus grands sacrifices. Nos églises sont l'œuvre du peuple: les seigneurs, l'État surtout, y ont contribué autrefois par quelques secours; mais mais ce sont les Canadiens qui construisent leurs églises avec leurs propres ressources, comme ce sont eux qui font vivre leurs prêtres.

En hiver, quel froid horrible dans ces églises d'autrefois, où l'on ne voyait jamais ni poêles, ni calorifères! M. de Lotbinière se croit obligé, un jour, au cours de ses visites, de rendre une ordonnance « au sujet de ceux qui sortent de l'église pendant le sermon, ainsi que de ceux qui portent le camail pendant les offices¹. » A Dieu ne plaise que nous trouvions à redire à cette ordonnance, destinée sans doute à corriger de grands abus! Mais n'est-il pas probable que dans bien des cas l'on ne sortait de l'église pendant le sermon, peut-être un peu trop long, que pour aller se réchauffer à la maison voisine, et que ceux qui se coiffaient de « bonnets à manteau ou de camail », ne le faisaient pas toujours par manque de respect pour la maison de Dieu, mais pour se protéger efficacement contre le froid? Seulement, M. de Lotbinière avait remarqué que c'étaient ordinairement les « jeunes gens plutôt que les personnes avancées en âge, qui étaient les premiers à se couvrir ainsi dans l'église »; et voilà pourquoi il en faisait une expresse défense:

« Ceux qui sont malades, disait-il, sont dispensés d'assister à la messe; et ceux qui assistent à la messe ne doivent point s'affubler de costumes inconvenants. »

1. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 540.

« Tous sont attachés à la religion », disait M. Hocquart des Canadiens de 1730. Ils étaient d'ailleurs très heureux : et la meilleure preuve de leur bonheur, c'est qu'il n'est plus question d'eux dans l'histoire : les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Le temps des guerres contre les Iroquois est passé ; celui des courses dévastatrices à travers la Nouvelle-Angleterre, également : et nos pères peuvent se livrer désormais en toute sécurité aux travaux paisibles de l'agriculture. Par précaution, cependant, il y a dans la plupart des seigneuries « des forts de pieux », et la construction et l'entretien de ces forts sont à la charge des habitants. Mais à cette époque les Iroquois sont « dans des dispositions favorables aux Français ¹. »

Nos ancêtres étaient d'autant plus heureux qu'ils n'avaient que très peu de droits à payer à l'Etat ; et ici nous ne pouvons résister au plaisir de citer un passage très curieux d'une dépêche de M. de Maurepas à Beauharnais et Hocquart :

« Les habitants, dit-il, ne paient rien ou presque rien au Roi, qui fait néanmoins une dépense annuelle de six cent mille livres pour le soutien de la colonie. C'est de là que procède la fainéantise et le peu d'industrie des habitants, qui, n'ayant à travailler que pour se procurer de quoi fournir aux besoins de la vie, négligent de se procurer plus d'aïssance. Rien ne serait plus propre à réveiller leur paresse et exciter leur industrie, que de les charger de quelques droits. On en perçoit aux Iles de fort considérables, et cela contribue à l'émulation des habitants. Il en est de même en France, où les peuples font un grand travail, et n'y sont excités que parce qu'ils sont chargés de droits, et cela produit l'abondance et la consommation des denrées. Chacun travaille à l'envi pour se procurer les moyens de satisfaire

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 138.

aux subsides, à la subsistance et à l'entretien de leurs familles; cela les rend laborieux et en même temps soumis. Il convient de faire payer aux habitants des droits proportionnés à ceux qui se paient en France, et pour les accommoder on pourrait les lever en blés ou autres denrées¹.

Tant il est vrai que l'on peut trouver de bonnes raisons en faveur des opinions les plus étranges et quelquefois les plus paradoxales!

Très attachés au curé de leur paroisse, les Canadiens de 1730 ne le regardent pas seulement comme l'homme de Dieu, mais comme un père; c'est leur homme de confiance dans toutes les circonstances un peu extraordinaires de la vie, c'est l'homme du bon conseil, c'est l'homme qui règle la plupart de leurs difficultés dans leur paroisse ou dans leur famille. Ah, que ne doit pas le Canadien-français à son clergé! En parcourant nos archives, et tout spécialement les anciennes ordonnances de nos intendants, on est surpris de voir à tout instant les curés des différentes paroisses chargés « de faire des élections de tutelle à des enfants mineurs, » autorisés « à procéder à l'inventaire et au partage de leurs biens²; » les autorités coloniales, les paroissiens, tout le monde a confiance en eux, et à défaut de notaires ou autres hommes de profession, on requiert très souvent leurs services pour une foule d'actes qui sont reconnus valides par la loi et dont ils s'acquittent à la satisfaction de tous: testaments, contrats de mariage, actes de vente, etc.

Et qu'était le clergé paroissial de l'époque? Nous avons vu déjà qu'au témoignage de M^{SR} Dosquet la moitié des paroisses ou missions étaient desservies par des prêtres de Saint-Sulpice, des Récollets et des Jésuites: les autres avaient pour curés des prêtres formés dans les séminaires

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 173.

2. *Edits et Ordonnances*, t. III, passim.

de France ou celui de Québec. On sait que M^{sr} Dosquet était prévenu contre les prêtres canadiens, en général : il leur trouvait un « esprit indocile et indépendant » : écrivant un jour à la cour, il proposait sérieusement de mettre partout « un curé français entre deux curés canadiens »¹. On conçoit que des propositions de ce genre, qui ne manquaient pas d'arriver à leur connaissance, n'étaient pas de nature à les rendre plus soumis.

N'oublions pas que le clergé, à l'époque qui nous occupe, ne jouissait pas encore, comme de nos jours, de cette admirable institution des retraites pastorales annuelles, où il a l'avantage de se retremper dans la fidélité à ses devoirs et la pratique des vertus sacerdotales. Au contraire, M^{sr} de Saint-Vallier, en séparant les différents corps du clergé, avait éloigné du Séminaire un bon nombre de prêtres, qui auparavant y allaient volontiers faire leur retraite annuelle, et n'y allaient plus, ayant un excellent prétexte pour se dispenser d'une chose toujours onéreuse à la nature. Contre son intention, évidemment, il avait fait à son clergé un mal incalculable. Faut-il s'étonner qu'il y eût çà et là quelques taches dans le clergé paroissial, à une époque surtout où les curés étaient pour la plupart isolés par de grandes distances et exposés à une foule de dangers ? Nous manquerions à notre devoir d'historien si nous ne donnions ici la lettre que M^{sr} Dosquet écrivait à ce sujet à la cour dans l'automne qui suivit la visite pastorale du diocèse, lettre que tout le monde, d'ailleurs, peut lire dans nos archives publiques : il parle d'abord du Chapitre, dont il tâche de gagner la confiance par de bons procédés :

« J'agis à peu près de la même manière, dit-il, à l'égard des curés. J'ai été néanmoins obligé d'en déplacer trois.

1. Corresp. générale, vol. 53, lettre de Mgr Dosquet au ministre, 19 oct. 1730.

L'un d'eux a eu un procès avec une dame, qui l'avait accusé de plusieurs crimes : ce qui a causé un grand scandale, tout le pays en ayant eu connaissance, parce qu'il l'a citée à la Prévôté pour en avoir réparation, et qu'ayant perdu sa cause, il en a appelé au Conseil, où elle a été condamnée aux dépens, sans être obligée à la réparation d'honneur. Quoique je connusse les crimes de ce prêtre, j'ai cru, pour l'édification des peuples, devoir faire semblant de ne pas les croire. Dans le cours de ma visite, j'ai passé sa paroisse sans y entrer, pour éviter les dépositions qu'on m'aurait faites contre lui ; et malgré cela je n'ai pu me défendre d'en recevoir ailleurs, car toutes les paroisses voisines retentissaient de ses infamies. Etant arrivé à Montréal, ses frères, qui sont fort honnêtes gens, vinrent me prier d'en avoir compassion, et de pourvoir à son salut et à sa réputation. Je lui écrivis de venir me parler ; ses frères se chargèrent de ma lettre.

« Quand il fut venu, je lui dis la connaissance que j'avais de ses crimes, tant d'impureté que d'ivrognerie et d'impunité ; que je voulais sauver son honneur et celui du clergé, et ne lui imposer d'autres pénitences que celle qu'il plairait à Dieu de lui inspirer ; qu'il ne fit point de bruit ; qu'il me donnât sa démission sans m'obliger à lui faire son procès, et que je pourvois à sa subsistance.

« Après avoir délibéré quinze jours, ses parents l'engagèrent à me rendre sa démission : ensuite de quoi, je lui permis de retourner à sa cure pour trois mois, afin que les peuples ne soupçonnassent rien de ce qui s'était passé. Mais il n'a pu garder le secret. Ce même prêtre avait été enfermé un an aux Récollets par ordre de M. de Saint-Vallier.

« Je m'y suis pris à peu près de la même manière pour les deux autres curés, que je n'ai déplacés que plus d'un an après les connaissances que j'avais de leurs crimes. J'ai

différé si longtemps, pour avoir sans éclat les preuves les plus convaincantes, et afin qu'ils ne connussent pas les personnes qui me les avaient données, et que je pusse aussi sauver leur réputation.

« J'en connais d'autres dans le même cas que je laisse tranquilles, faute de preuves suffisantes pour être en état de faire leur procès, s'ils résistaient opiniâtement aux moyens charitables que je leur indiquerais pour sortir du désordre où ils sont plongés. C'est quelque chose de bien affligeant de voir que ceux à qui l'on confie le soin des âmes travaillent comme des démons à leur perte ¹. »

Qui n'admiraient la longanimité et la patience de ce bon et saint Evêque, sa charité envers ses prêtres dont il voudrait sauver la réputation ? Qui ne le plaindrait de se voir obligé de se servir de pareils instruments pour la conduite des âmes ?

Hâtons-nous de dire que ces tristes exemples n'étaient que des exceptions, des ombres au tableau généralement magnifique du clergé canadien. Nous avons, au bas d'un document conservé aux archives, et qui fut présenté à la cour, les noms de plusieurs curés canadiens de l'époque : ce sont tous d'excellents prêtres, quelques-uns même reconnus comme des saints par leurs confrères. M. de Lotbinière signe le premier, quoiqu'il ne soit pas curé, et après lui, Dupont, curé de Neuville ; Le Boulanger, curé de Charlesbourg ; Chardon, curé de Saint-Laurent ; Nicolas Boucher, curé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste (Ile d'Orléans) ; Augustin Mercier, curé du Cap de la Madeleine ; Girard de Vorlay, curé de la Sainte-Famille ; Lelièvre, missionnaire de Saint-Pierre et Saint-Thomas ; Angers,

1. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 56, lettre de Mgr Dosquet au ministre, 29 septembre 1731.

missionnaire de Saint-Louis de Lotbinière; Desnoyers ¹, prêtre; Jacrau, prêtre, missionnaire de Lorette; Rouillard, curé de Saint-Nicolas; J. Chasle, curé de Beaumont; Deligny, missionnaire de Champlain; Lyon de Saint-Ferréol; Joseph Gaillard, missionnaire à Berthier.

Le mémoire signé par ces curés était adressé à M^{GR} Dosquet, et avait pour but de lui montrer combien le clergé, en général, était pauvre, et de le prier de voir aux moyens d'augmenter un peu son revenu :

« Les trois quarts de vos curés, disaient-ils, n'ont pas de quoi vivre ². »

Ce n'était pas la première fois que le clergé canadien se plaignait que la dime, telle qu'établie, n'était pas suffisante, et demandait qu'elle fût mise au moins au treizième, ou bien qu'elle ne fût pas imposable que sur les grains. Cette demande avait toujours été rejetée. Cette fois, la cour fut plus impitoyable que jamais :

« Le Roi, écrivait le ministre, n'a pas jugé à propos d'augmenter au treizième minot la dime des curés. Sur soixante-deux curés, vingt-sept ont un revenu de huit cents à deux mille quatre cents livres, et trente-cinq, de cent quatre-vingt-dix à sept-cent-trente, à part leur casuel. Ceci est amplement suffisant pour les faire vivre ³.

« Sa Majesté, ajoutait-il, n'a point jugé à propos de rien changer à ce qui se pratique au Canada par rapport aux dîmes, et il est inutile d'en parler davantage. Elle sait que les cures sont bonnes, quelle que diminution qu'il puisse y avoir; et bien loin qu'Elle pense à leur accorder des suppléments plus forts que ceux qu'Elle leur donne,

1. Probablement Auclair-Desnoyers, curé de Saint-Augustin. Il avait un frère, curé à Kamouraska.

2. Corresp. générale, vol. 53.

3. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 151, lettre de M. de Maurepas à Beauharnais et Hocquart, 1er avril 1732.

Elle pourrait bien dans la suite les diminuer, si Elle apprenait que les curés s'avisassent, par des vues d'intérêt, de détourner les habitants des cultures utiles au commerce et à la colonie... »

C'était le temps où, comme nous l'avons vu, il se faisait un mouvement pour encourager la culture du chanvre et du tabac; et des gens malintentionnés, comme il y en a à toutes les époques, avaient insinué que le clergé était opposé à cette culture, comme nuisible à la dîme.

M^{sr} Dosquet entraînait tout-à-fait dans les vues de ses curés et avait fait parvenir à la cour leur mémoire; mais il n'avait malheureusement pas l'appui du gouverneur et de l'intendant du Canada :

« Il nous paraît, écrivaient ceux-ci, que les districts sont assez étendus en Canada pour fournir aux curés une subsistance honnête, qui augmentera dans la suite à proportion des défrichements. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'étendre le droit de dîme aux légumes, comme chanvres, lins et tabacs, comme on l'a demandé.

« Dans la dernière conférence que nous avons eue avec M. le Coadjuteur, il n'a pu s'empêcher de se rendre à notre avis sur le peu de nécessité de faire aucun changement, du moins pour le présent, dans la matière en question.

« Nous avons proposé à M. l'Evêque, ajoutaient-ils, de rendre un mandement qui puisse servir d'instruction aux peuples sur l'obligation indispensable où ils sont de payer la dîme à leurs curés. Nous sommes persuadés qu'il ferait impression et diminuerait les abus ¹. »

De son côté, M^{sr} Dosquet, répondant au ministre qui avait accusé réception du mémoire des curés :

« J'ai reçu, disait-il, la lettre dont vous m'avez honoré, du 10 avril, au sujet d'un mémoire présenté à la cour pour

1. Corresp. générale, vol. 54, lettre du 2 oct. 1731.

demander la permission de lever sur le champ la dime de toutes sortes de grains. J'en ai conféré avec MM. de Beauharnais et Hocquart. Ils pensent que le temps n'est pas encore venu de faire ce changement. Mais ils sont persuadés qu'il est nécessaire d'avoir deux mille livres de plus pour les suppléments, parce qu'ils se trouvent courts tous les ans, ce qui empêche l'établissement de nouvelles paroisses et en même temps celui du pays. . .

« Il ne faut pas croire, monsieur, que plus nous irons en avant, moins il faudra de suppléments : au contraire, plus les paroisses se multiplieront, plus il faudra les augmenter, jusqu'à ce que le pays soit bien établi. Il y a même des paroisses qui autrefois n'avaient pas de supplément, et qui en ont grand besoin aujourd'hui, comme Lachine, Batiscan, Champlain, etc., et cela, ou parce que les terres ne valent rien et sont usées, ou parce qu'au lieu de blé on y fait venir le chanvre et le tabac.

« A en juger par la France, on pensera qu'il faut peu pour faire subsister un curé de campagne. Il leur faut ici au moins huit cents francs pour vivre. Un missionnaire ne peut se passer d'un cheval, ni d'un valet pour en prendre soin, et pour faire la cuisine. Les fourrages et les hommes sont chers; les habits coûtent ici le double; il leur en faut plus qu'ailleurs à cause des grands froids; s'ils tombent malades, il en coûte beaucoup pour les remèdes; et ainsi du reste.

« Toutes ces raisons m'avaient porté à croire qu'il était à propos d'augmenter les dîmes, afin que la cour pût dans quelques années retrancher une partie de ce qu'elle donne pour leur subsistance. Je donnerai à M. Hocquart la liste des cures qui peuvent se passer de supplément¹. Celles

1. Nous n'avons pas cette liste, mais nous en avons une pour 1756, que nous donnerons, à sa date, dans un autre volume.

qui en ont besoin sont connues par la distribution qu'on en fait.

« Plusieurs seigneurs me demandent des prêtres pour donner lieu à établir leurs terres. Je ne puis leur en donner, parce qu'ils ne pourraient y subsister, et parce que les prêtres nous manquent. Il faudrait en faire venir de France, et je ne suis pas en état de faire cette dépense, qui serait cependant bien utile au pays, non seulement pour l'établir, mais encore pour inspirer aux peuples la fidélité, l'amour et le zèle que des sujets doivent à leur Roi. Mon idée serait de mettre un curé français entre deux paroisses gouvernées par des prêtres canadiens. J'en dis hier les raisons à MM. de Beauharnais et Hocquart, qui furent fort de mon avis. Ce projet pourrait s'exécuter si vous vouliez appliquer pour cet effet les quinze cents livres qui restent aux Frères Charon, en cas que vous fussiez dans le dessein de les leur ôter ¹. . . »

Il est difficile de s'expliquer l'étrange idée qu'avait M^{gr} Dosquet de suspecter la loyauté du clergé canadien envers la France, et surtout de faire part à la cour de cette opinion qui n'avait pas le moindre fondement. Y eut-il jamais clergé plus dévoué, plus fidèle à son Roi que le clergé canadien? N'en donnait-il pas des preuves tous les jours? n'en avait-il pas donné, en toutes circonstances, dans le passé? et sa loyauté enthousiaste pour la France et pour la famille royale n'avait-elle pas éclaté, surtout, d'une manière extraordinaire, aux grandes fêtes pour la naissance du Dauphin? A moins que le Coadjuteur ne sentit le besoin de faire oublier à la cour « sa qualité d'étranger au Royaume », et ne cherchât par un excès de zèle à racheter le péché de son origine flamande . . . Mais le gouverneur et l'intendant du

1. Corresp. générale, vol. 56, lettre de Mgr Dosquet au ministre, 11 septembre 1731.

Canada, eux, ne l'oubliaient pas; et nous avons déjà fait remarquer que c'est précisément à cette qualité d'étranger au Royaume qu'ils attribuaient le peu de succès que le Coadjuteur eut dans son administration.

CHAPITRE XII

LES ENNUIS DE M^{SR} DOSQUET DANS SON ADMINISTRATION COMME COADJUTEUR DE QUÉBEC.—UNE SÉDITION À NIAGARA

Sujets d'ennuis à Mgr Dosquet.—M. de Miniac nommé grand vicaire.— Les Sulpiciens et la mission du Lac des Deux-Montagnes.— Mauvaises nouvelles de l'Acadie.— Une sédition à Niagara.— Insinuations de Beauharnais et Hocquart contre le clergé.— Evasion des prisonniers, à Montréal.— Enquête du juge Raimbault.— Frères Récollets, compromis.

MONSEIGNEUR Dosquet n'était pas un homme heureux : misères morales, çà et là, dans son clergé paroissial, sans compter les misères physiques : « les trois quarts de ses curés n'ont pas de quoi vivre ; » il le sait, et ne peut y remédier, la cour et les autorités coloniales trouvent qu'ils en ont toujours assez ; — peu de sympathie de la part de son Chapitre, avec lequel il s'est brouillé dès le commencement, et où règne habituellement la division ; — peu de sympathie, en général, de la part des Canadiens, dont il n'a pas su se faire aimer : on ne voit pas qu'il ait jamais visité les habitants de sa ville épiscopale, comme ne manquaient pas de le faire ses prédécesseurs, Laval et Saint-Vallier ; et quant à son diocèse, il ne le visite qu'une fois, et encore très vite, comme un homme bien pressé ; — peu de sympathie de la part des communautés religieuses ¹, à l'exception de la

1. « Depuis M. Dosquet, les religieuses avaient été extrêmement tourmentées tant par lui que par ses grands vicaires, soit pour leurs consciences, soit pour leurs élections. » (Lettre de M. de l'Orme, dans le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 134).

I.
grat
« Ils
devr
la vi
ce q
vol.
2.

Congrégation de Notre-Dame: que de sujets de tristesse pour le pieux Prélat!

Et puis il y a ce chanoine canadien, à Paris, Hazeur de l'Orme, qui reçoit toutes les nouvelles du Canada, avec des commentaires plus ou moins authentiques, les communique avec ses réflexions particulières aux autorités de Versailles ¹, et écrit ensuite à Québec ce que l'on dit en France du Coadjuteur. . . Ah, que ces lettres de De l'Orme, qui circulent partout au Canada, agacent les nerfs de M^{GR} Dosquet! Que ne donnerait-il pas pour voir revenir à Québec ce prêtre canadien? Mais le rusé chanoine n'est pas facile à déloger de son poste: il a déjoué toutes les tentatives de M^{GR} de Saint-Vallier, à ce sujet, il déjouera celles de M^{GR} de Pontbriand ², et à plus forte raison s'occupe-t-il fort peu de celles du Coadjuteur de M^{GR} de Mornay, avec lequel il a soin de se tenir toujours en excellents termes.

Si du moins M^{GR} Dosquet avait quelques amis à Québec. . . Mais il n'en a guère: son grand vicaire lui-même, qu'il a comblé de faveurs, qui cumule toutes les charges, le quitte au bout de deux ans pour retourner en France, un peu en froid avec lui, et détesté de tout le monde. Il n'est guère mieux avec le supérieur de son Séminaire, M. de Saint-Ferréol, ni avec son secrétaire Boullanger, lesquels d'ailleurs sont eux-mêmes à la veille de s'en aller. Le prélat va-t-il du moins profiter de l'occasion pour changer de tactique et s'appuyer sur les Canadiens? Il y a un homme qui

1. Les chanoines de Québec, sur les instances de l'Evêque et de son grand vicaire, avaient voulu obliger M. de l'Orme à résider à Maubec: « Ils ont absolument la tête renversée, écrit De l'Orme à son frère. Ils devraient connaître que l'Evêque et le Doyen n'exigent cela que dans la vue de m'écarter de Versailles, et pour ne point trouver d'obstacles à ce qu'ils écrivent en cour. . . » (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 337).

2. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 136.

semble s'imposer à son choix : il est déjà grand vicaire pour la visite des paroisses ; c'est un ecclésiastique de premier mérite : plusieurs auraient voulu le voir devenir évêque de Québec, et lui-même n'aurait peut-être pas été opposé à la chose : il aura son heure, sinon comme évêque, du moins comme doyen du Chapitre : membre du Conseil Supérieur, il y jouit d'une grande autorité à cause de sa science légale, et il est toujours rapporteur dans la plupart des causes importantes : malgré cela, comme chanoine, il est un des plus assidus au chœur : M^{sr} de Saint-Vallier l'estimait d'autant plus qu'ayant renoncé au monde, lors de son veuvage, pour embrasser l'état ecclésiastique, il lui rappelait son père et son aïeul qui en avaient fait autant. Eh bien, M^{sr} Dosquet ne paraît pas même songer à son archidiacre, M. de Lotbinière, pour en faire son vicaire général : il va prendre ce vicaire général à Montréal, parmi les Sulpiciens : M. de Miniac, qui succède à M. de Latour comme grand vicaire de Québec, est un homme de vertu et de mérite ; mais il a le tort d'être Français et étranger à Québec :

« Je ne sais où M^{sr} Dosquet a été chercher M. de Miniac pour le faire grand vicaire à Québec, écrivait M. de l'Orme. Il faut qu'il n'y ait point de sujets dans le pays pour faire venir un Sulpicien à Québec. Toutes ces démarches ne sont bonnes qu'à rebuter les Canadiens ¹. »

Les Sulpiciens, qui ont déjà le grand vicaire de Montréal, ont maintenant par celui de Québec, par le Coadjuteur et le Supérieur du Séminaire, deux anciens prêtres de Saint-Sulpice, la conduite de toute l'Église du Canada.

Ils sont d'ailleurs, par le bon emploi qu'ils font de leurs biens, toujours à la hauteur de leurs devoirs ; et si le Coadjuteur a quelque sujet de se louer de son clergé, c'est

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 35.

bien surtout des Sulpiciens. Les autorités coloniales leur rendent un beau témoignage : voici ce que M. Hocquart écrit à la cour :

« Vous apprendrez avec plaisir, dit-il, que Messieurs de Saint-Sulpice ont fait faire tout nouvellement une belle église en pierre de cinquante-six pieds de longueur et de quarante-deux pieds de largeur, au Lac des Deux-Montagnes, avec un logement attenant également commode et solide pour leurs missionnaires. Cette maison est flanquée dans les angles de tours carrées. L'on n'aurait pu exiger d'eux de construire un meilleur Fort suivant les clauses de leur concession. Ils ont assis l'église et la maison à la Pointe, qui est un quart de lieue au-dessus du village sauvage ¹ en tirant vers l'ouest. Les sauvages ont commencé d'y transporter leurs cabanes ². . . »

M^{SR} Dosquet se réjouit sans doute du bien que font les Sulpiciens ; mais en somme il n'est pas un homme heureux ; et voilà que des parties les plus éloignées de son diocèse lui arrivent de mauvaises nouvelles, qui viennent s'ajouter à celles de l'intérieur. C'est d'abord de l'Acadie et du Cap-Breton :

« Cette mission, écrit-il à la cour, est dans un pitoyable état. Tous les missionnaires m'écrivent les uns contre les autres, et l'éloignement m'empêche de les bien gouverner et de connaître de quel côté est la vérité. J'ifais y faire une visite, comme ils m'en prient, si le Canada était dans une situation à pouvoir m'en absenter pendant un an ; mais il faut commencer par mettre ce pays-ci en règle ³. . . »

1. Il y avait à la mission sauvage du Lac des Deux-Montagnes « cent soixante guerriers et quatre cents femmes et enfants. » — Au Saint-Saint-Louis, « neuf cents personnes, parmi lesquelles il se trouve environ deux cent cinquante guerriers. » (Corresp. générale, vol. 58, lettre de M. Hocquart au ministre, 10 oct. 1732).

2. Ibid., vol. 57, lettre du 1er oct. 1732.

3. Ibid., vol. 56, lettre du 11 sept. 1731.

Tout-à-coup se répand une nouvelle terrifiante, qui arrive de l'autre extrémité du pays. Une sédition a éclaté à Niagara : une partie de la garnison, excitée par les conseils d'un esclave Panis ¹, qui était au service d'un officier, et échauffée par la boisson, a voulu se défaire du commandant, M. de Rigauville ², dont elle trouvait la règle et la discipline trop sévères. Fort heureusement elle a échoué dans son projet : le Panis, instigateur de la révolte, et trois des coupables, Laignille, Lajoie et Bernard, ont été pris et envoyés à Montréal : ils ont subi leur procès devant un conseil de guerre. L'esclave Panis a été chassé de la colonie ; les trois autres ont été condamnés à être pendus. Mais la veille du jour fixé pour l'exécution, ils ont réussi à s'échapper de prison ³ et à prendre la fuite. Grand émoi dans les cercles officiels : comment faire pour apprendre à la cour cette mauvaise nouvelle, qui jette du louche sur l'administration coloniale ? Il faut s'y résoudre pourtant, et se hâter de le faire avant le départ des derniers vaisseaux. Si l'on pouvait impliquer le clergé dans cette affaire, quelle bonne aubaine ! Beauharnais et Hocquart n'hésitent pas à le faire : leur dépêche à la cour est une de celles qui leur

1. Les Panis étaient une tribu sauvage établie à l'ouest du Mississipi, et presque toujours en guerre avec les Sakis et les Renards, qui habitaient les rives du Wisconsin ; et ceux-ci, lorsqu'ils faisaient des prisonniers, les vendaient quelquefois aux Français. (Parkman, *The Conspiracy of Pontiac*, t. I, p. 343, 362). C'est ainsi qu'il y eut, surtout dans la première moitié du dix-huitième siècle, un certain nombre d'esclaves Panis au Canada. Tanguay en énumère près d'une centaine, dans son *Dictionnaire généalogique*, t. VI, p. 200.

2. Nicolas des Bergères de Rigauville, capitaine, seigneur de Bellechasse, père du chanoine de Rigauville. Ce chanoine fut vicaire général, et aumônier de l'Hôpital-Général de Québec de 1759 à 1780 ; c'était un « homme d'un zèle éclairé et d'une rare prudence. » (*L'Abeille*, vol. XIV, p. 88).

3. La prison de Montréal était située à deux ou trois arpents de l'église paroissiale, entre la rue Notre-Dame et la rue Saint-Jacques, tout près et à l'ouest de la rue qui va de Notre-Dame à la côte Saint-Lambert. La rue Saint-Jacques était encore presque déserte : il n'y avait que huit ou neuf maisons.

font le moins d'honneur : ils parlent d'abord de la condamnation des prisonniers, puis de leur évasion, et ajoutent :

« Vous serez informé que généralement tous les ecclésiastiques et toutes les femmes soi-disant dévotes et autres n'ont cessé de persécuter et de faire des instances au sieur de La Corne ¹, commandant à Montréal, et à nous pour accorder à ces criminels leur grâce ; et sans doute ce sont eux qui, par un faux zèle, et rempli d'indiscrétion, ont suggéré et facilité à ces malheureux les moyens d'échapper à la justice. . . »

La conclusion ne paraît pas rigoureuse : il semble que l'on peut solliciter la grâce d'un coupable, sans être soupçonné pour cela de vouloir lui procurer les moyens d'échapper indûment à la justice.

Reste la question de la discrétion dans les instances qui furent faites auprès des autorités pour obtenir la grâce des coupables. Quel était le clergé de Montréal ? Il y avait quelques Récollets et quelques Jésuites ² ; et l'on verra que c'est le « faux zèle » de deux ou trois Frères Récollets qui fut la cause de tout le trouble. Mais c'étaient surtout les Sulpiciens qui avaient charge d'âmes à Montréal : M. Déat venait de succéder au digne M. de Lescoât comme curé d'office ³. On sait quel tact et quelle sagesse les messieurs de Saint-Sulpice apportent généralement dans leurs relations avec les autorités civiles : s'ils crurent devoir inter-

1. M. de La Corne, commandant à Montréal, était le père de l'abbé de La Corne, qui devint chanoine, conseiller-clerc au Conseil Supérieur, doyen du Chapitre, grand vicaire de Mgr Briand.

2. L'hospice des Jésuites, — ainsi appelé dans les documents — et leur jardin occupaient le terrain où est maintenant l'Hôtel-de-Ville. Ils recevaient annuellement de l'Etat pour cet hospice cinq cents francs. (*Documents de la Nouvelle-France*, t. III, p. 137). Les Récollets étaient à l'autre extrémité (ouest) de la rue Notre-Dame, non loin de l'enceinte qui entourait alors la ville.

3. Au mois de février 1730. « M. Déat était un homme de grands talents, un prédicateur éloquent et pathétique, un prêtre d'une piété exemplaire. » (Faillon, *Vie de Mme d'Youville*, p. 62).

venir en faveur des prisonniers de Niagara,—ce qui n'est pas du tout prouvé—ils durent le faire après mûre réflexion et avec toute la convenance possible. Était-il donc juste de faire peser sur eux, sur « tous les ecclésiastiques, » une accusation de « faux zèle et d'indiscrétion » ?

D'ailleurs, s'il était vrai que « tous les ecclésiastiques » et les braves gens de la colonie eussent témoigné un si vif intérêt pour les séditeux de Niagara, et travaillé même à les soustraire à la justice, n'y avait-il pas là une forte présomption en faveur de ces pauvres malheureux ? Qu'est-ce qui pouvait donc leur attirer tant de sympathies ? Qui sait s'il n'y avait pas dans leur prétendu crime une foule de circonstances atténuantes ? Il est certain, du moins, que leur procès devant le conseil de guerre, à Montréal, avait été singulièrement conduit. On est vraiment effrayé des aveux que font à ce sujet le gouverneur et l'intendant :

« Nous joignons à cette lettre, disent-ils, les procédures et les jugements qui ont été rendus, dans l'examen desquels si vous voulez prendre la peine d'entrer, vous verrez non seulement une ignorance parfaite de la procédure prescrite par les ordonnances, quantité d'omissions essentielles dans les informations, mais encore une variation affectée de la part des témoins dans les confrontations aux accusés, et qui demanderait qu'on fit le procès à ces témoins comme à des faussaires. »

C'est cependant d'après ces témoignages, et dans les circonstances les plus suspectes, que trois pauvres malheureux impliqués dans la révolte de Niagara avaient été condamnés à être pendus. Le Panis, qui « était soupçonné d'avoir été l'instigateur de la sédition », le plus coupable, par conséquent, avait été tout simplement condamné au bannissement dans une autre colonie française !

Faut-il s'étonner qu'à la vue de jugements rendus dans des circonstances si extraordinaires, quelques citoyens de

Montréal, poussés sans doute par « un faux zèle », aient, quelques jours avant l'évasion des prisonniers, nuitamment « enlevé la potence et l'échafaud qui avaient été dressés pour leur exécution » ?

Et que dire du procédé de l'intendant Hocquart, qui, sans s'assurer d'avance en aucune façon « s'il y a eu faute, ou non », de la part du géôlier, par rapport à l'évasion des prisonniers, commence par le destituer « pour l'exemple », et fait faire ensuite une enquête sur son compte ? Tout cela est avoué en toutes lettres dans la dépêche du gouverneur et de l'intendant à la cour¹.

Ils font un autre aveu qui n'est pas moins surprenant, au sujet du conseil de guerre qui avait jugé et condamné les prisonniers de Niagara :

« Il n'y a presque pas un officier dans le pays, disent-ils, qui puisse suivre et diriger une pareille procédure. »

Ils auront vraiment bonne grâce à venir alléguer plus tard qu'il n'y a pas au Canada de tribunal ecclésiastique compétent, d'officialité « pourvue de juges éclairés », lorsque leurs propres tribunaux ont si peu de valeur !

Cette dépêche de Beauharnais et Hocquart fut envoyée à la cour en même temps que leur « Relation des fêtes célébrées à Québec à l'occasion de la naissance du Dauphin » : tout ce que nous venons de raconter, en effet, sédition de Niagara, procès, condamnation et évasion des prisonniers, à Montréal, avait coïncidé avec ces fêtes : les fêtes du Dauphin s'étaient terminées le 15 octobre, et l'exécution des séditieux de Niagara devait avoir lieu le 19. Ils réussirent à s'échapper de prison le 18, et c'est ce que le gouverneur et l'intendant avaient à raconter dans leur dépêche du 23.

1. Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 52, lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 23 oct. 1730.

Elle produisit à la cour une fâcheuse impression. On n'aime jamais à apprendre de mauvaises nouvelles de quartiers lointains, où l'on a mis des fonctionnaires de confiance, sur lesquels on se repose avec abandon pour la conduite des affaires. Une sédition à Niagara, dans ce poste avancé, jugé si nécessaire pour le commerce avec les sauvages, où l'ordre et la discipline militaire étaient si essentiels au bien de la colonie! Quelle avait pu en être la cause? La dépêche ne le disait pas. . . Et dans le procès intenté aux séditeux, que d'irrégularités, que d'incidents bizarres, pour aboutir à une condamnation à mort, puis à une évasion de prison!

Le ministre ¹, accusant réception de cette dépêche le printemps suivant (1731), demanda des éclaircissements sur toute cette affaire. Il recommanda surtout de faire une enquête sérieuse au sujet de l'évasion des prisonniers de Montréal, afin de connaître et de punir tous ceux qui l'avaient favorisée.

M. Hocquart confia au juge Raimbault la tâche de poursuivre cette enquête. Elle fit connaître que c'étaient deux religieux, deux Frères laïcs du couvent des Récollets de Montréal, les Frères Césarée et Carpentier ², qui, « poussés par des motifs de compassion et de charité, » dans une des visites habituelles qu'ils faisaient aux prisonniers, leur avaient fourni des limes, avec lesquelles ils avaient réussi à rompre leurs fers. Un matin, la veille même du jour fixé pour leur exécution, l'un d'eux

1. Le comte de Maurepas, fils de l'ancien ministre Pontchartrain, avait la direction des affaires de la Nouvelle-France. « Il était, dit le duc de Broglie, le plus léger, le plus frivole des ministres qui aient jamais pris part au gouvernement d'un Etat. » (*Frédéric II et Louis XV*, t. II, p. 38).

2. D'après Tanguay (*Répertoire du clergé canadien*), il n'y eut pas moins de cinq Pères Récollets, du nom de Carpentier, qui furent ordonnés à Québec, de 1735 à 1751, et employés comme missionnaires dans différentes paroisses canadiennes, à Sainte-Marie et Saint-Joseph de Beauce, à Chambly, à Verchères.

feint de se trouver mal ; l'autre jette un cri pour appeler au secours ; la fille du géôlier arrive, et ouvre la porte du cachot : les prisonniers en enjambent le seuil, s'échappent de la prison, sautent la palissade de la cour et prennent la fuite.

Les deux Frères Récollets étant de véritables religieux, sans être prêtres, leur procès, d'après les édits royaux et les règles canoniques, aurait dû se faire devant un tribunal mixte, composé de juges ecclésiastiques et laïques. Raimbault passa outre, et les décréta de prise de corps ; puis il envoya faire des perquisitions à leur couvent pour les arrêter et les faire mettre en prison. Mais ils avaient déjà eu vent de la chose, et étaient partis pour Québec, emmenant avec eux les prisonniers, qui, suivant toutes les apparences, s'étaient réfugiés dans leur couvent. Un troisième Frère, dont le nom n'est pas donné, les accompagnait.

A Québec, le gouverneur et l'intendant, avertis de l'arrivée de ces déserteurs, font venir le supérieur général des Récollets ¹. Celui-ci avoue que les Frères sont chez lui, « et qu'il les présentera toutes et quantes fois qu'on le jugera à propos. » Mais le gouverneur et l'intendant connaissent, eux, les privilèges du clergé : le supérieur des Récollets déclare, d'ailleurs, qu'il a déjà soumis ses subordonnés coupables au régime de punition qu'ils méritent.

Du reste, il n'est nullement question, dans cette entrevue, des prisonniers de Niagara. Le gouverneur et l'intendant soupçonnent-ils qu'ils sont cachés, eux aussi, dans le couvent des Récollets ? On ne le dirait pas, puisqu'ils ne s'en informent pas même du supérieur. Ils ont échappé à la justice, ils se sont sauvés, on n'en parle plus, il n'en est plus question : on ne s'occupe désormais que des Frères Récollets qui ont contribué à leur évasion.

1. Probablement le P. Justinien Durand, dont le nom a déjà été mentionné dans cet ouvrage.

CHAPITRE XIII

CONSÉQUENCES DE L'AFFAIRE DE NIAGARA.— LA DÉCLARATION ROYALE DE 1732

Beauharnais et Hocquart écrivent à la cour contre le clergé canadien.— Défense de Mgr Dosquet.— Plainte contre le juge Raimbault.— Déclaration de 1732.— Protestation du clergé canadien et de l'Evêque.

Tous les détails que nous avons donnés au chapitre précédent sont extraits de la lettre collective que Beauharnais et Hocquart adressèrent à la cour le 23 octobre 1731¹, un an jour pour jour après leur première dépêche. Dans cette lettre, ils cherchent à excuser le juge Raimbault, qui s'est permis de procéder, seul, contre deux religieux. Ils ont avoué l'année précédente des choses inouïes sur l'ignorance du conseil de guerre de Montréal et les irrégularités commises dans le procès des prisonniers de Niagara : ils cherchent maintenant à déprécier l'officialité diocésaine de Québec, ce qui est peu honorable de leur part :

« M. Hocquart, disent-ils, aurait été attentif à suivre les dispositions des édits, s'il y avait en Canada une officialité comme dans les autres diocèses de France, pourvue de juges éclairés. »

Mais quels juges plus éclairés que les Lyon de Saint-Ferréol et les Latour, tous deux docteurs en Sorbonne, et celui-ci conseiller-clerc au Conseil Supérieur ?...

1. Corresp. générale, vol. 54.

Ce qui est encore plus grave, Beauharnais et Hocquart voudraient, à l'occasion d'une faute isolée, exceptionnelle, commise sans réflexion et sans malice par deux Frères Récollets, faire entendre à la cour « que trop souvent, depuis l'établissement du pays, les religieux et les communautés ont cru faire des œuvres méritoires en faisant échapper des coupables à la justice. » Aucun de leurs prédécesseurs ne s'en est jamais plaint : qu'on consulte leur correspondance : quelques-uns d'entre eux, pourtant, Frontenac, Talon, Dupuy, par exemple, ne se gênaient pas d'exposer les griefs qu'ils pouvaient avoir contre les ecclésiastiques et les communautés de la Nouvelle-France. Beauharnais et Hocquart abandonnent à la cour le jugement des deux religieux qui sont prisonniers dans leur couvent, à Québec; mais pour l'avenir, ils sollicitent le ministre de venir à leur secours par quelque mesure de rigueur contre le clergé :

« La procédure qui a été faite à Montréal, disent-ils, la publication des monitoires, les décrets de prise de corps décernés contre les Frères, la perquisition de leurs personnes avec main forte, et l'attente du jugement qui sera prononcé par Sa Majesté, sont à la vérité capables de faire faire des réflexions sérieuses aux religieux et communautés, qui jusqu'à présent ont cru faire des œuvres méritoires en faisant échapper des coupables à la justice. Mais elles ne sont pas suffisantes pour les contenir longtemps, si Sa Majesté ne donne une déclaration précise par laquelle Elle fasse des défenses expresses à tous curés, ecclésiastiques et communautés séculières et régulières, de retirer et donner asile à tous déserteurs, vagabonds et gens prévenus de crimes, pour les soustraire aux poursuites de la justice, sous peine d'être déchus de leurs privilèges, de privation des bienfaits du Roi, etc. Que cette déclaration enjoigne aussi à tous curés et ecclésiastiques comme dessus de souffrir dans

CLA-

en.—
- Dé-
lique.pré-
eau-
obre
che.
tim-
eux
oses
al et
s de
lité
leurles
lité
deint-
, et

—

leurs presbytères, maisons, couvents des deux sexes, toute perquisition et recherche des coupables qui seraient ordonnées par le juge ordinaire sur la simple permission du dit juge, et d'y obéir sur le champ, sans qu'il soit nécessaire d'avoir une permission particulière du gouverneur général ou de l'intendant du pays, et qu'en cas de contravention de la part des ecclésiastiques ou religieux aux deux articles précédents, la connaissance en appartint aux Juges Royaux, en dérogeant pour ce regard à l'art. 38 de l'édit de 1695... »

Répondant ensuite au ministre qui leur avait demandé « la cause de la sédition de Niagara, » Beauharnais et Hocquart lui disent « qu'il n'y en a pas en d'autre que l'ivresse de quelques soldats de la garnison le jour qu'arriva l'émotion, et peut-être la régularité du sieur de Rigauville, nouveau commandant ¹, pour la discipline militaire qui avait été un peu négligée ². »

Enfin le ministre ayant reproché au conseil de guerre de n'avoir pas fait exécuter de suite son jugement et fusiller les coupables, Beauharnais et Hocquart en sont encore réduits à avouer le défaut d'instruction et de compétence de ceux qui ont agi en cette affaire.

Le Conseil de guerre avait condamné les séditeux à être pendus, et non à être fusillés. Qui sait si le brave M. de La Corne, qui connaissait bien le sentiment de la population de Montréal et le savait tout favorable aux prisonniers, ne fut pas bien aise, en cette occasion, de s'en tenir à la lettre du jugement, qui les avait condamnés à

1. Le commandant de Niagara était M. de Joncaire, qui garda le titre jusqu'à sa mort, en 1740. Mais comme il était souvent envoyé en mission chez les nations sauvages, la discipline du Fort souffrait de ses absences. En 1730, Beauharnais y envoya M. de Rigauville pour y commander « en son absence. »

2. Corresp. générale, vol. 54, lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 23 oct. 1731.

être pendus, et non à être fusillés, et plus tard, quand il apprit leur évasion, d'avoir contribué, quoique indirectement, à leur sauver la vie ?

* * *

Mais que va faire M^{GR} Dosquet en cette circonstance ? Va-t-il laisser partir la dépêche du gouverneur et de l'intendant sollicitant des mesures de rigueur et d'exception contre le clergé canadien, sans intervenir pour prévenir les coups et tâcher de se rendre le ministre favorable ? Il lui a déjà écrit les mauvaises nouvelles qu'il a reçues du Cap-Breton : hélas, il n'aura donc jamais pour sa correspondance que des sujets attristants ! Il se résigne pourtant à son sort, et fait connaître au ministre les punitions que le supérieur des Récollets a infligées à ses subordonnés pour la faute qu'ils ont commise. Il soutient, et avec raison, que la procédure du juge Raimbault est contraire aux édits et aux privilèges du clergé, et se montre très sévère pour ce magistrat :

« La veille du départ du vaisseau du Roi, dit-il, le Père Commissaire des Récollets vint me témoigner la peine où il était au sujet d'un de leurs Frères ¹ qui a fait la faute de donner une lime aux prisonniers qui se sauvèrent des prisons de Montréal l'année dernière. Les supérieurs ont fort blâmé la conduite de ce Frère ; ils l'ont condamné à un an de prison dans leur couvent, à six mois de discipline, à trois mois de jeûne ; et cette pénitence me paraît suffisante pour un crime où l'imprudence a eu plus de part que la malice, puisqu'il a cru faire un acte de charité. L'ignorance est pardonnable à un Frère lai.

1. Le Frère Césarée était le seul vraiment coupable ; l'autre (Carpen-tier) n'avait fait que l'accompagner dans sa visite à la prison : voilà pourquoi l'Évêque n'en parle pas.

« Vous savez sans doute, monsieur, ajoute le Prélat, que le sieur Rimbault a été nommé Commissaire pour cette procédure, qui est toute irrégulière et contraire aux édits et ordonnances de nos Rois, qui disent que dans les cas privilégiés, les juges laïques doivent instruire les procès contre les ecclésiastiques conjointement avec l'Official.

« Par la manière dont il a conduit cette affaire, il a donné lieu au public de croire qu'il a profité de cette occasion pour se venger contre les personnes d'Eglise des avis charitables qu'elles lui donnent de temps en temps touchant la vie scandaleuse qu'il mène depuis plusieurs années. Il est honteux qu'un magistrat comme lui, chargé de corriger les coupables, ne fréquente pas les sacrements, même à Pâques, à cause d'un commerce qu'il a avec une femme, au scandale de tout le pays ¹. Je lui en ai parlé plusieurs fois, lui représentant qu'il perdait sa réputation par cette conduite, et qu'il faisait tort à sa famille. Il m'a toujours promis de se corriger, mais sans effet ². »

A vrai dire, il nous semble que l'Evêque se montrait peu habile, en imputant ainsi à un magistrat des motifs de vengeance dans la conduite qu'il avait tenue à l'égard des deux Frères Récollets de Montréal. Ce manque de tact, dans une dépêche officielle, dut être mal vu à la cour. Les reproches que le Prélat avait à faire au juge Rimbault ³ étaient certainement fondés; nous en avons la preuve dans les documents du temps ⁴. Il voulait sans doute lui attirer,

1. Comme il arrive souvent, il n'y eut qu'une grave maladie dont il fut frappé, qui mit fin aux liaisons scandaleuses de Rimbault avec la dame de la Chauvignerie. (Corresp. générale, vol. 73, lettre de M. Hocquart, 2 oct. 1740).

2. Ibid., vol. 50, lettre de Mgr Dosquet, 23 oct. 1731.

3. Pierre Rimbault, « marchand-ébéniste, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel, » dit Tanguay. Il était fils de Claude Rimbault, maître-menuisier, originaire d'Angers.

4. Corresp. générale, vol. 64, lettres de M. Hocquart, 7 oct. 1735;— vol. 73, 27 août 1740.

de la part du ministre, quelque avertissement salutaire. Mais l'occasion de se plaindre de la mauvaise conduite personnelle de ce magistrat était, croyons-nous, mal choisie.

Beauharnais et Hocquart, avec plus d'habileté que de justice, représentaient les religieux et les communautés de la Nouvelle-France comme se prêtant volontiers, et cela « depuis l'établissement du pays, » à protéger les coupables et à « les faire échapper à la justice ; » ils donnaient à entendre que les curés leur permettaient facilement de se cacher dans leurs maisons. Il aurait fallu montrer que cela était exagéré, injuste, sans fondement sérieux : il n'y a rien dans l'histoire ou dans les documents qui justifie une accusation aussi générale. Parcourons, par exemple, les *Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur* : on voit bien, en plusieurs occasions, des gens accusés de crimes se cacher pour essayer d'échapper à la justice : le Conseil « ordonne de faire des perquisitions dans les maisons de la ville, même dans tous les couvents et communautés pour trouver les coupables ; » souvent ces coupables réussissent à demeurer cachés : mais on ne voit nulle part que le Conseil en rejette la faute plutôt sur les religieux et les ecclésiastiques que sur les simples particuliers : les couvents ne sont pas plus soupçonnés que les maisons séculières¹.

Il aurait donc fallu montrer que l'acte coupable des Frères Récollets n'était pas seulement le fait « de l'ignorance, d'un faux zèle, d'une compassion mal placée, » mais que c'était un fait exceptionnel. Il aurait fallu appuyer sur les vertus, la loyauté, et le mérite du clergé canadien en général, de manière à lui assurer les sympathies de la cour. La dépêche de l'Evêque était plutôt de nature, suivant nous, à lui aliéner ces sympathies.

1. *Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur*, t. V, p. 440, 480, 919, 926.

La cour accueillit favorablement, au contraire, la demande du gouverneur et de l'intendant du Canada, et rendit, conformément à leurs désirs, l'ordonnance du 19 février 1732¹.

* * *

Cette ordonnance arriva ici dans l'été de la même année et fut accueillie avec joie par les autorités coloniales. Elle fut enregistrée au Conseil Supérieur le 4 septembre, sans qu'il paraisse y avoir eu pour le moment aucune opposition ni de l'Évêque ni du clergé.

Ce n'est que l'année suivante que le clergé canadien paraît avoir compris parfaitement la position qui lui était faite par la Déclaration royale de 1732. Lorsque cette ordonnance eut été envoyée à tous « les capitaines des Côtes, » et publiée dans toutes les missions de la colonie, elle ne manqua pas de provoquer des commentaires désobligeants sur « le zèle indiscret » des curés qui s'étaient attiré cette remontrance. Le clergé, humilié par ces réflexions et ces commentaires, qu'il ne croyait pas avoir mérités, blessé surtout de se voir enlever par l'ordonnance un de ses plus précieux privilèges, celui d'être jugé par ses pairs, des juges ecclésiastiques, résolut de se plaindre à la cour.

M^{sr} Dosquet était devenu évêque en titre de Québec, et se trouvait en France à cette époque. On en profita pour lui adresser une requête à cette fin, le priant de vouloir bien l'appuyer de tout le poids de son autorité. Le Prélat

1. *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 528, *Ordonnance au sujet des déserteurs et autres qui se sauvent dans les Couvents*.—Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 58, Déclaration du Roi, concernant les perquisitions, dans les maisons religieuses de la Nouvelle-France, des gens prévenus de crimes, et la forme dans laquelle ces perquisitions doivent se faire.—Voir mon étude, dans les *Mémoires de la Société Royale*, 1900, *Le clergé canadien et la Déclaration de 1732*.

écrit en effet au ministre : sa lettre, datée de Paris, est du 17 mars 1734 :

« J'ai l'honneur de vous adresser, dit-il, une requête au sujet de la Déclaration que Sa Majesté a donnée à Marly le 19 février 1732, dont copie a été envoyée à tous les capitaines des Côtes pour être lue et publiée dans toutes les paroisses : ce qui a fort affligé le clergé du Canada, qui se plaint qu'on travaille à lui ôter la confiance des peuples qui lui sont confiés, en déclarant que leurs pasteurs sont animés d'un zèle indiscret. Ils ne s'attendaient pas que la faute d'un Frère lai attirât cette humiliation sur tout le clergé tant séculier que régulier. Je joins, monsieur, mes prières aux leurs, afin que nous soyons remis dans l'état commun des autres diocèses, n'ayant pas mérité d'en être déchu. »

Voici la requête qui accompagnait la lettre du Prélat :

« L'Evêque de Québec prend la liberté de représenter à Sa Majesté que la Déclaration qu'Elle a donnée à Marly le 19 février 1732, . . . portant règlement pour la punition des déserteurs, vagabonds et gens sans aveu, blesse les franchises, privilèges et immunités du clergé de France dont la Nouvelle-France fait partie, en ce que cette Déclaration attribue aux Juges Royaux ordinaires la connaissance des contraventions à cette Déclaration commises par les ecclésiastiques et religieux, et en l'interdisant à tous autres juges ; dérogeant Sa Majesté, à cet effet, à tous Edits, Déclarations et autres choses à ce contraires : ce qui exclue absolument les Officiaux des Evêques, auxquels seuls, suivant les ordonnances du Royaume, la connaissance du délit commun des ecclésiastiques appartient, et celle des cas privilégiés commis par les dits ecclésiastiques, conjointement avec les Juges Royaux.

« L'Evêque de Québec ne rappellera point à Sa Majesté les dispositions de toutes ces ordonnances, exécutées paisiblement dans le Royaume sans aucune contradiction. Il

se contentera de remettre sous ses yeux l'art. 38 de l'édit de 1695, qui porte :

« Les procès criminels qu'il sera nécessaire de faire à
« tous prêtres, diacres, sousdiacres, ou clercs vivant clé-
« calement, résidant et servant aux offices ou au ministère
« et bénéfices qu'ils tiennent, dans l'Eglise, et qui seront
« accusés de cas que l'on appelle privilégiés, seront ins-
« truits conjointement par les juges d'Eglise et par nos
« Baillifs et Sénéchaux ou leurs lieutenants, en la forme
« prescrite par nos ordonnances. . . »

« L'Evêque de Québec supplie donc très humblement Sa Majesté de vouloir bien, en interprétant sa Déclaration de 1732, ordonner que conformément à l'édit de Melun et celui de 1695, lorsqu'il s'agira de faire le procès aux curés, ecclésiastiques, séculiers et réguliers de l'un et de l'autre sexe, accusés d'avoir retiré et donné asile à des déserteurs, vagabonds et gens prévenus de crimes, et d'autres cas privilégiés, le procès sera fait à la requête du Promoteur en l'Officialité de Québec, et à celle du Procureur du Roi, par l'Official de la dite Officialité, conjointement avec l'officier de Sa Majesté qui en aura pris connaissance, en la même forme que cela se pratique dans toutes les Officialités du Royaume : à l'effet de quoi les officiers du Roi seront tenus d'avertir les dits Official et Promoteur aussitôt après qu'ils auront connaissance de la contravention commise par ces sortes de personnes à la dite Déclaration de 1732, ou de faire droit sur la revendication qui en sera faite par le Promoteur de la dite Officialité.

« Par là les crimes seront punis suivant l'intention de Sa Majesté, et les prérogatives et privilèges du clergé de France, accordés par les prédécesseurs de Sa Majesté, seront conservés dans la Nouvelle-France, comme dans tous les autres diocèses du Royaume ¹. »

1. Corresp. générale, vol. 62.

L'Evêque de Québec ne demandait donc au Roi par cette requête, que de remettre le clergé du Canada « dans le droit commun, » d'où l'avait fait sortir la déclaration de 1732. Il aurait voulu que son Eglise ne demeurât pas sous un régime humiliant d'exception, mais qu'elle fût mise sur le même pied que toutes les Eglises de France.

Malheureusement, nous ne voyons pas que la Déclaration de 1732 ait jamais été abrogée, ni expliquée. Elle subsiste; elle est là, dans le livre des *Edits et Ordonnances*, comme un monument d'exception, qui rappelle la disgrâce, au moins passagère, où se vit réduite, à une époque, vis-à-vis de la cour, pour une faute, non pas de malice, mais d'imprudence et d'irréflexion, de deux Frères Récollets, toute l'Eglise de la Nouvelle-France.

CHAPITRE XIV

M^{FR} DOSQUET ET LA TRAITE DE L'EAU-DE-VIE

Désordres causés par la traite de l'eau-de-vie.—Mandement de Mgr Dosquet.—Effets salutaires de ce mandement.—On se plaint à la cour.—Défense de Mgr Dosquet.

La sédition de Niagara n'avait eu d'autre cause, de l'aveu même du gouverneur et de l'intendant du Canada, que « l'ivresse de quelques soldats de la garnison, » qui, se trouvant plus gênés avec M. de Rigauville qu'avec M. de Joncaire par la discipline mieux observée dans le Fort, avaient résolu de se débarrasser de lui. Il y avait donc des boissons enivrantes à Niagara ; on y faisait la traite de l'eau-de-vie, malgré les défenses royales. Comme nous l'avons écrit ailleurs ¹, « l'eau-de-vie n'était pas censée figurer, au magasin du Fort, parmi les objets nécessaires pour la traite des pelleteries avec les sauvages et pour l'entretien de la population ² ; mais Français et Sauvages n'en manquaient jamais. » Cela faisait le désespoir du bon Père Récollet qui était aumônier du Fort, et en général de tous les missionnaires chez les Sauvages :

« Tous les missionnaires tant séculiers que réguliers, écrit M^{FR} Dosquet, me disent qu'il est inutile qu'on les envoie aux sauvages, tant qu'on y souffre la traite de l'eau-

1. *Le Clergé canadien et la Déclaration de 1732*, p. 30.

2. « On comptait à Niagara une population d'une couple de cents personnes, à part les voyageurs, les porteurs de congés, et les sauvages qui ne faisaient qu'y passer pour la traite. » (*Ibid*).

de-vie ; et ils conviennent que non seulement elle est nuisible à la religion, mais encore au bien de la colonie. Ils soutiennent aussi qu'il n'y a que l'intérêt particulier qui fait parler autrement ceux qui ont connaissance du gouvernement des sauvages.

« Je joins ici, ajoute-t-il, un mémoire fait par le P. Guignas, ¹ jésuite où il rapporte l'extrait d'une lettre, qu'il a en original, écrite par M. de Tonti ², qui prouve ce que les missionnaires avancent.

« Ils disent qu'ils n'ont plus d'espérance que leurs plaintes aient quelque effet, puisque, malgré les défenses de traiter de l'eau-de-vie souvent réitérées de la cour, ce mal n'a fait qu'augmenter d'année en année. Pour moi, ajoute M^{SR} Dosquet,—il écrivait à M. de Maurepas,—j'espère que votre pénétration et votre zèle pour le bien vous feront trouver un moyen efficace pour empêcher ce désordre, qui pourrait être un jour la perte de cette colonie, comme tout le monde de ce pays-ci convient qu'il l'a été de tous les particuliers qui ont fait ce mauvais commerce ³. »

M^{SR} Dosquet connaissait-il parfaitement le ministre, dont il vantait « le zèle pour le bien? » D'après un illustre historien de nos jours, le comte de Maurepas était « le plus léger, le plus frivole des ministres qui aient jamais pris part au gouvernement d'un Etat. » Mais il y avait le cardinal de Fleury, qui était censé diriger l'administration, et qui aurait dû, lui, appliquer un remède efficace à la plaie de la traite de l'eau-de-vie dans la Nouvelle-France.

Nous avons dit que M^{SR} Dosquet était plein de l'esprit de

1. Après avoir été longtemps missionnaire chez les Sauvages, le P. Michel Guignas se reposait de ses fatigues au Collège de Québec. Il y était certainement, dans tous les cas, en 1740.

2. Voir dans notre volume précédent, p. 168, le bel éloge que faisait de M. de Tonti un des missionnaires des Tamarois, M. de Saint-Cosme.

3. Corresp. générale, vol. 53, lettre de Mgr Dosquet au ministre, 19 oct. 1730.

M^{sr} de Laval : on le voit bien par le ton de la lettre que nous venons de citer ; on le voit encore mieux par le beau mandement qu'il fit sortir quelques semaines plus tard « contre la traite des boissons aux sauvages, » et qu'il adressa « à tous les confesseurs du diocèse : »

« Nous ne pouvons assez déplorer, dit-il, l'aveuglement des peuples qui, malgré les défenses tant de fois réitérées qui leur ont été faites de fournir aux Sauvages les liqueurs qui servent à les enivrer, continuent néanmoins toujours cet indigne commerce ; les peines spirituelles et temporelles dont les Rois et les Evêques les ont menacés, auraient dû leur faire sentir la grièveté de ce crime et en arrêter le cours, et nous voyons que ce torrent d'iniquité grossit de jour en jour et coule avec plus de rapidité que jamais. La malédiction que Dieu y a attachée est sensible, les biens qui proviennent de cet injuste commerce n'enrichissent pas les familles de ces pécheurs, quoique ce soit là le but qu'ils se proposent ; et plutôt à Dieu que ce fût là le seul mal que nous puissions en craindre, et que tout le public ne ressentît pas un jour la vengeance du Seigneur justement irrité ! C'est pour le mettre à l'abri de ce malheur que nous vous exhortons, mes très chers Frères, de redoubler votre zèle dans le ministère de la prédication et dans le saint tribunal de la pénitence : *Clama, ne cesses, quasi tubâ exalta vocem tuam, et annuntia populo meo scelera eorum* ¹.—Vous avez crié contre ces désordres, vous en avez fait voir l'énormité et les suites terribles ; l'on ne peut vous faire ce reproche marqué dans Isaïe : *Speculatores ejus cæci omnes, canes muti, non valentes latrare* ²; et vous pouvez nous dire : *Quid non potui*

1. « Criez sans cesse, faites retentir votre voix comme une trompette, annoncez à mon peuple les crimes qu'il a faits. » (Isaïe, ch. 58, v. 1.)

2. « Les sentinelles d'Israël sont toutes aveugles... ; ce sont des chiens muets, qui ne sauraient aboyer. » (Ibid., ch. 56, v. 10.)

facere, et non feci ¹? Soyez constants, mes très chers Frères, et espérez contre toute espérance; les miséricordes de Dieu ont leurs moments marqués, et sa parole constamment annoncée n'est pas sans effet.

« Pour soutenir, mes très chers Frères, le zèle qui vous anime contre les horribles désordres que cause l'ivrognerie des sauvages, nous emploierons tout ce qui est de notre ministère pour l'empêcher, commençant par les remèdes les plus doux; car nous ne voulons pas la mort du pécheur, mais plutôt qu'il se convertisse et qu'il vive éternellement.

« A ces causes, nous défendons à tous les confesseurs de ce diocèse d'absoudre ceux qui directement ou indirectement contribuent à enivrer les sauvages: nous entendons ceux qui, par eux-mêmes ou par d'autres, leur distribuent des liqueurs enivrantes, n'ignorant pas le mauvais usage qu'ils en font. Nous nous réservons à nous seul le pouvoir d'absoudre de ce crime; et afin que personne n'ignore notre présent mandement, voulons qu'il en soit envoyé copie à tous les curés et missionnaires pour qu'ils en fassent lecture au prône de la messe paroissiale ². »

Le mandement de M^{RF} Dosquet produisit une impression d'autant plus salutaire qu'il y avait longtemps qu'on n'avait pas entendu une parole épiscopale sur ce sujet ³. Les missionnaires furent bien aises de voir leur évêque venir à leur secours; ils observèrent fidèlement son ordonnance; les commandants des Forts, qui étaient généralement des hommes de religion, se voyant privés des sacrements parce qu'ils avaient toléré la traite de l'eau-de-vie, furent obligés de se montrer plus sévères. Beauharnais et Hocquart, qui

1. « Qu'ai-je pu faire à ma vigne, que je n'aie point fait? » (Isaïe, ch., V, v. 4).

2. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 535, mandement du 26 nov. 1730.

3. Depuis la circulaire de Mgr de Saint-Vallier, « défendant aux curés d'absoudre les cabaretiers. » (*Ibid.*, p. 511, 11 janvier 1724).

s'intéressaient avant tout au commerce de la colonie, commencèrent à se plaindre :

« Ce n'est pas à Niagara seul, écrivent-ils à la cour, que le retranchement de l'eau-de-vie a fait tomber le commerce. Il a diminué aussi au Détroit. Plusieurs sauvages des pays d'en haut ont coutume d'y descendre, dans l'espérance d'y trouver de l'eau-de-vie. Les voyageurs, dans la crainte des peines portées par le mandement de M. le Coadjuteur, ont cessé d'en vendre, quoiqu'elle y fût distribuée avec la discrétion que nous avons recommandée à M. de Boishébert ¹, qui commande dans ce poste. A l'égard des postes les plus éloignés, le sieur de Beauharnais n'a permis aux voyageurs d'emporter que la quantité qui leur est nécessaire pour leur voyage : quatre pots par homme... »

« Nous ne pouvons penser autrement du mandement de M. l'Evêque, ajoutent-ils, qu'en jugeant sainement de ses intentions. Il paraît qu'il n'entreprend rien sur l'autorité royale, parce qu'il n'y est question que d'un pouvoir d'absoudre pour un cas qu'il se réserve à lui seul. Cependant quelques expressions en sont équivoques, et si vagues que plusieurs consciences en sont troublées ², outre la difficulté d'avoir recours à l'Evêque pour ceux qui sont éloignés de la ville de Québec ³... »

M^{gr} Dosquet laissa épiloguer sur son mandement ; ce mandement avait produit de bons effets : il le maintint, et se contenta, dans certaines circonstances, d'en adoucir l'ap-

1. Louis-Henri Deschamps de Boishébert, seigneur de la Bouteillerie, dont M. de Beauharnais écrivait « qu'il était un des plus grands sujets qu'il y eût dans la colonie. » Le gouverneur demandait au ministre « une expectative pour son fils Charles, qui était son filleul », et qui avait été baptisé en 1727 par Mgr de Saint-Vallier. (*Corresp. générale*, vol. 74).

2. Toujours le même appel en faveur des « consciences troublées », que faisaient entendre autrefois Talon et Frontenac... Comme si ces gens-là avaient été chargés spécialement du soin des consciences !...

3. *Corresp. générale*, vol. 54, lettre du 12 oct. 1731.

plication par de sages tempéraments. Il travaillait, lui, dans l'intérêt des âmes : les autorités civiles ne songaient qu'aux prétendus intérêts matériels :

« Le sieur de Boishébert, commandant au Détroit, écrit Hocquart, a informé le sieur de Beauharnais, par une lettre du mois de janvier dernier (1732), que le missionnaire ayant refusé généralement au sacrement de pénitence ceux qui avaient traité de l'eau-de-vie aux sauvages, même en échange de vivres, cela avait occasionné une grande disette de viande, d'autant plus préjudiciable aux habitants du Détroit qu'ils n'avaient plus que pour deux mois et demi de blé d'inde et français, les chaleurs ayant de beaucoup diminué leurs récoltes, les sauvages ayant refusé de chasser par le refus qu'on leur a fait de leur donner de cette liqueur.

« Nous informâmes de notre côté M. le Coadjuteur de cet inconvenient. Il nous dit qu'il écrirait au missionnaire de se relâcher sur l'article de son mandement, vu la nécessité de cette traite aux Français du lieu pour subsister, et le parti que tous les sauvages prenaient d'aller aux Anglais.

« Le garde-magasin du Fort Frontenac est descendu cet automne pour recevoir à Québec l'absolution du cas réservé. Sur la représentation que cet employé fit en notre présence à M. le Coadjuteur, que l'aumônier du Fort ne l'avait point voulu ouïr en confession ¹ depuis quatre ans, il a donné simplement une permission par écrit à un confesseur de l'absoudre. M. le Coadjuteur a en outre chargé le supérieur des Récollets d'instruire le religieux du Fort de Frontenac de la conduite qu'il doit tenir à l'avenir. Ce sont là tous les tempéraments que nous sachions que M. le

1. Avait-il refusé de « l'ouïr en confession », ou seulement de « l'absoudre ?... » La différence entre les deux choses est capitale.

Coadjuteur ait pris sur cette matière. Mais si sa conscience pouvait lui permettre de laisser aux confesseurs la liberté d'absoudre ceux qui tomberaient dans quelques fautes à l'occasion de cette distribution, ¹ nous croyons que cet expédient calmerait les consciences timorées, et ôterait aux confesseurs l'embarras où ils se trouvent journellement de discerner ce qui peut être bien ou mal fait dans la distribution de cette liqueur. »

Après cette petite excursion dans le domaine spirituel, où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de l'intérêt qu'il porte « aux consciences timorées, » ou de sa sollicitude pour faciliter la tâche des confesseurs, l'intendant Hocquart descend sur le terrain matériel, et continuant sa lettre au ministre :

« Nous ne vous répétons point, ajoute-t-il, ce que nous vous avons marqué l'année dernière, que le retranchement que l'on a fait jusqu'à présent des boissons a déterminé une partie des sauvages des Postes à aller traiter chez les Anglais et à y porter leurs pelleteries. L'on ne doit pas douter qu'en supprimant totalement cette traite, les sauvages ne se détachent insensiblement des Français, et que les Anglais ne parviennent à se rendre maîtres de tout leur commerce.

« La passion qu'ont les sauvages pour l'eau-de-vie est trop forte ² pour se flatter de parvenir à les en détourner. Ils envisagent peu si c'est par complaisance qu'on leur en donne ; et tout ce que nous pouvons dire à ce sujet, c'est que nous persistons à croire que si on cesse de leur en donner, ils se détacheront de plus en plus des Français, et

1. C'est-à-dire qu'on aurait voulu que le Coadjuteur détruisit tout simplement son mandement.

2. Quel aveu dans la bouche d'un homme qui blâme l'Evêque de prendre les moyens de combattre cette passion ! « *Mentita est iniquitas sibi.* L'iniquité s'est menti à elle-même. » (Ps. 26, v. 12).

tout l'avantage du commerce retournera aux Anglais. Les sauvages objectent, à tout propos, que si on ne veut pas leur en donner, ils en trouveront chez nos voisins ¹. . . »

M^{GR} Dosquet allait justement partir pour la France. Rendu à Paris, on ne manqua pas de lui parler de son mandement, et le ministre essaya de le lui faire modifier :

« Ne craignez-vous pas, lui disait-il, que nos officiers, dans les postes éloignés, ne prennent l'habitude de ne plus s'approcher des sacrements ² ? »

Puis, parlant de la question du commerce :

« Votre mandement, disait-il, a un effet désastreux. Les sauvages se voyant refuser tous spiritueux, en échange de leurs pelleteries, vont les porter aux Anglais, qui les accommodent abondamment, et refusent même d'aller à la chasse pour approvisionner nos Postes de viandes. Il en résulte un grand trouble dans notre commerce, sans porter remède au mal que vous voulez déraciner ³. »

Le ministre lui répéta par lettre ce qu'il lui avait dit dans l'entrevue, et le Prélat répondit ⁴ :

« Monsieur, l'on vient de me remettre la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 20 de ce mois, au sujet du mandement que j'ai rendu à Québec, par lequel je me réserve l'absolution du péché qui se commet en enivrant les sauvages. Si vous le souhaitez, monsieur, j'écrirai une lettre circulaire à tous les missionnaires pour leur faire connaître que l'Evêque ne peut se réserver un péché qu'il ne soit mortel : à quoi je ne trouve pas d'autre inconvénient que de blesser leur amour-propre, qui trouvera à redire que je leur apprenne ce qu'aucun confesseur ne doit ignorer.

1. Corresp. générale, vol. 57, lettre du 1^{er} oct. 1732.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 156.

3. *Ibid.*, p. 167.

4. Corresp. générale, vol. 60, lettre de Mgr Dosquet au ministre, Paris, 23 janvier 1733.

« Il est bon que vous sachiez que je n'ai donné ce mandement que comme forcé par tous les missionnaires, qui se plaignaient de ce que je ne marchais pas sur les traces de mes prédécesseurs, qui avaient défendu et condamné publiquement la traite de l'eau-de-vie. C'est néanmoins ce que je n'ai pas voulu faire, sachant que le Roi la tolérait dans quelques Postes; et j'ai cru trouver un milieu pour contenter les missionnaires et ne pas désapprouver ce que Sa Majesté souffrait, que de me réserver simplement l'abus qui peut se glisser dans cette traite.

« Quant aux inconvénients que l'on vous mande être causés par mon mandement, je vais vous dire ce que j'en pense.

« Je ne sais s'il a donné lieu aux sauvages d'aller aux Anglais: cela n'est pas venu à ma connaissance. Pour ce qui est du missionnaire du Détroit, il avait refusé les sacrements au commandant et à d'autres avant la publication de mon mandement. C'est de quoi M. le marquis de Beauharnais est convenu avec moi; et à cette occasion le commandant m'écrivit que le missionnaire donnait l'absolution à prix d'argent, ce que je n'ai pu croire. Les missionnaires ne m'ont jamais demandé la permission d'absoudre de ces cas, que je ne la leur aie accordée.

« Je les ai même prévenus plusieurs fois, et il y en a qui ayant reçu mes pouvoirs par écrit, m'ont demandé si je voulais les faire absoudre contre leur conscience. D'autres m'ont dit que des pénitents se plaignaient qu'on leur refusait les sacrements pour l'eau-de-vie, lorsqu'il s'agissait de bien d'autres crimes.

« Connaissant ce pays comme je le connais, je pense qu'il y a moins d'inconvénients de laisser mon mandement dans sa rigueur. Il y aurait à craindre que les missionnaires ne poussassent leur zèle trop loin, s'ils croyaient que je ne suis pas de leur sentiment touchant l'eau-de-vie; car vous

savez qu'ils ne rendent compte qu'à Dieu seul de ce qui se passe dans le secret de ce tribunal ; et s'adressant à moi pour le conseil, ou pour les soutenir dans leur zèle, j'ai occasion de modérer ce que j'y vois d'indiscret ; et je vous assure qu'ils ne doivent pas ignorer le sens de mon mandement : je le leur ai expliqué de vive voix dans les lieux ou j'ai fait ma visite, et par lettres dans les postes plus éloignés. Du reste, je ne puis répondre qu'ils aient la discrétion qui serait à souhaiter. »

M^{SR} Dosquet laissa subsister son mandement tel qu'il était. Mais il était facile de voir que la main de M^{SR} de Laval n'était plus là : on s'excusait, on s'expliquait, on cherchait des raisons pour ne pas reculer. . .

Les missionnaires, de leur côté, qui avaient réussi à obtenir du Prélat ce mandement, en profitèrent pour continuer avec un courage énergique la campagne qu'ils avaient entreprise au confessionnal contre la traite de l'eau-de-vie. Ils firent si bien que M. de Beauharnais, deux ans plus tard, était obligé d'avouer « que les garde-magasin établis dans les Postes par M. Hocquart ne voulaient plus faire le commerce des boissons, de crainte de tomber dans le cas réservé » par M. l'Evêque :

« Il leur a pourtant recommandé, ajoutait-il, d'apporter dans ce commerce les tempéraments et une modération convenable qui pourraient le faire tolérer. Ces tempéraments étaient de ne distribuer de l'eau-de-vie aux sauvages qui venaient commercer, qu'après qu'ils auraient traité les marchandises et munitions dont ils auraient besoin pour vivre et pour se vêtir ; de ne leur délivrer l'eau-de-vie traitée que dans le moment de leur départ, pour éviter dans le Poste les inconvénients qui naissent de leur ivrognerie, et enfin en leur expliquant que nous n'avons la condescendance de leur en faire traiter que dans l'espérance qu'ils cesseront de faire un mauvais usage de cette liqueur, et que

cette conduite de notre part ne tendait qu'à leur conservation, bien différente en cela de celle des Anglais, qui, en leur traitant de l'eau-de-vie sans mesure, ne cherchent que leur destruction.

« Ces précautions n'ont pu calmer les inquiétudes de conscience des garde-magasin, qui ont été privés pendant plusieurs années de la participation des sacrements, et ils ont totalement cessé de traiter de l'eau-de-vie.

« Au fond, les ménagements prescrits par le sieur Hocquart n'ont fait presque aucune impression sur l'esprit des sauvages, qui ont une telle passion pour cette boisson qu'on ne peut les arrêter à Niagara, à moins qu'on ne leur en donne à discrétion, ni les empêcher d'aller à Chouaguen porter leurs pelleteries, qu'ils échangent toutes pour de l'eau-de-vie, dont ils vont ensuite faire commerce dans leurs villages...

« Quant à ce qui se passe à Montréal, lorsque les sauvages y viennent, on ne peut les empêcher d'acheter de cette liqueur; mais aussi on prévient par une police exacte les désordres qui pourraient résulter, si les sauvages n'étaient point contenus. Cependant il est arrivé l'été dernier un meurtre à Montréal, commis par un sauvage Nipissing dans l'ivresse, sur un soldat de la garnison... Ce sauvage a été passé par les armes¹... »

1. Corresp. générale, vol. 63, lettre du 13 oct. 1735.

CHAPITRE XV

M^{SR} DOSQUET ET L'AMOVIBILITÉ DES CURES. — QUESTION DE LA SÉPARATION DU CHAPITRE ET DE LA PAROISSE DE QUÉBEC

Le caractère de Mgr Dosquet, comparé à celui de Mgr de Laval.—
Mémoire sur l'amovibilité des cures.— Affaire de la séparation du
Chapitre et de la Paroisse. — Ordonnance de l'Evêque, et ses
réflexions à la cour sur ce sujet.

MONSEIGNEUR Dosquet, avons-nous dit, était plein de
l'esprit de M^{SR} de Laval : son mandement contre la
traite de l'eau-de-vie avec les sauvages et ses lettres que
nous venons de citer en sont la preuve : il regarde le com-
merce des boissons enivrantes comme le fléau de la colonie
et la ruine des sauvages.

Il faut avouer, cependant, qu'il n'était pas un homme de
lutte, un homme d'énergie, un homme capable de parler
ferme aux pouvoirs civils, sachant même, au besoin,
frapper de grands coups, ni comme M^{SR} de Laval, ni comme
M^{SR} de Saint-Vallier : il déclare lui-même qu'il n'a entre-
pris sa campagne contre la traite de l'eau-de-vie, et lancé
son mandement que « comme forcé par tous ses mission-
naires. » Et dans cette lutte, que d'explications, que d'ex-
cuses, que de ménagements pour ne pas blesser les autorités
civiles ! En lisant ses lettres, on craint toujours qu'il
finisse par fléchir, et par modifier son mandement de
manière à lui ôter toute valeur et toute efficacité.

Et ce n'est pas seulement sur cette question qu'il montre

la pusillanimité de son caractère. S'agit-il, par exemple, de la question si grave des entrées libres du gouverneur et de l'intendant dans les couvents, sans permission et à tout propos, usage qu'il réproouve de toute son âme et avec tant de raison :

« Je leur dis, écrit-il, que je les laissais les maîtres de prendre le parti qu'ils voudraient; que quoique je ne puisse pas en conscience leur permettre sans raison ces sortes d'entrées, je pouvais néanmoins les tolérer plutôt que de donner lieu à un plus grand mal, qui serait de nous brouiller ensemble et de nous diviser. »

Il a peur de la lutte; il a peur de se brouiller avec eux. Ecrivant un jour au ministre, il a de très graves reproches à leur faire sur leur conduite à son égard, parce qu'ils le laissent injurier et insulter « comme on ne ferait pas, dit-il, au dernier des citoyens. » Puis il se reprend aussitôt :

« Je vous prie, monsieur, ajoutez-il, que ce récit ne cause aucun désagrément à ces messieurs, qui d'ailleurs ont de grandes et belles qualités. Dieu permet qu'ils en agissent ainsi à mon égard pour exercer ma patience. Cela n'empêche pas qu'ils ne s'acquittent parfaitement de leur devoir dans les choses qui ne me regardent pas¹. . . »

Le Prélat, évidemment, n'avait pas la trempe de caractère de M^{sr} de Laval, — ce qui, du reste, n'est pas donné à tout le monde — ; mais personne, croyons-nous, n'a mieux compris et apprécié que lui et M. de Latour l'œuvre du premier Evêque de la Nouvelle-France. M. de Latour parlant du Séminaire de Québec tel que l'avait fondé M^{sr} de Laval, « pour servir de clergé » à l'Eglise du Canada²,

1. Corresp. générale, vol. 56, lettre de Mgr Dosquet au ministre, 4 sept. 1731.

2. *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 34.

disait : « Le Séminaire de Québec fut le chef-d'œuvre et l'ouvrage favori de M. de Laval ¹. »

Quant à M^{SR} Dosquet, nous avons de lui une magnifique page sur l'Église canadienne telle que l'avait établie son premier prédécesseur, avec ses curés amovibles et ses missionnaires, tous unis au Séminaire, et ne faisant qu'un corps avec cette institution, vivant de sa vie, s'identifiant et se perpétuant avec elle : admirable institution que réforma M^{SR} de Saint-Vallier, parce qu'elle lui portait ombrage, ainsi qu'à la cour, mais qu'il ne pouvait s'empêcher d'admirer lui-même, puisqu'il l'approuva et la conserva pour ce qui regardait Saint-Sulpice ²; jamais en effet les messieurs de Saint-Sulpice ne voulurent accepter ni desservir de cures, au Canada, — et nous savons qu'ils en desservaient un bon nombre — qu'en restant unis à leur Société, à leur Séminaire de Montréal, et sous la dépendance parfaite du Supérieur de cette maison.

Cette page de M^{SR} Dosquet est intitulée « Mémoire sur l'affaire des curés fixés par le Chapitre de Québec. » Il l'écrivit pour expliquer et justifier sa conduite lorsqu'il s'était fait remettre leurs titres par les six curés qu'avait fixés le Chapitre dans la vacance du siège épiscopal. C'est une des meilleures pages qu'il ait écrites, et nous croyons devoir la donner ici, au moins en partie, parce qu'elle fait voir l'esprit éclairé, sage, prudent, attaché aux traditions, du pieux Prélat :

« Il est de notoriété publique, dit-il, que sur environ cent paroisses qui composent le diocèse de Québec, il n'y en a qu'une vingtaine qui soient actuellement (1730) remplies par des curés en titre ; toutes les autres, dont un grand

1. *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 90.

2. *Édits et Ordonnances*, t. I, p. 297 ; — *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 147.

nombre ne sont pas même érigées en paroisses, ne sont desservies que par de simples missionnaires.

« Cet usage, conforme à celui de toutes les Eglises naissantes de l'Amérique, des Indes, des Philippines, etc, est d'ailleurs une exécution précise de la déclaration du mois d'avril 1663, qui porte par exprès que pour se conformer autant qu'on le pourrait à la primitive Eglise, l'Evêque de Québec ne fixerait irrévocablement aucun prêtre dans aucune paroisse, mais la ferait desservir par un simple missionnaire. On s'en est tenu constamment à cet usage. Il est vrai que de temps en temps on y a fait quelque changement. Il est venu des lettres de la cour qui portaient une permission du Roi pour les fixer toutes: mais cela n'a point eu de suite. M. de Saint-Vallier a fait venir des ordres contraires; il en a fixé peu lui-même; le peu même qu'il a jugé à propos de fixer, il l'a remis à son ancien état, à la mort du premier titulaire: en sorte qu'actuellement il n'y en a qu'une vingtaine, et elles sont même la plupart aux environs de la ville, où la colonie est le mieux établie.

« Cette conduite est d'une nécessité indispensable dans un pays où rien n'est encore établi. On voit quelquefois des espaces immenses de dix, douze et quinze lieues le long du fleuve Saint-Laurent, qui ne font qu'une seule mission: à mesure que le terrain se découvre¹ et que les habitants s'établissent, il faut changer de domicile le missionnaire, multiplier les paroisses, les unir, les multiplier, les séparer, etc, pour la commodité des peuples et des pasteurs, pour pratiquer aux uns et aux autres des chemins praticables, surtout en hiver. On est très souvent obligé de faire desser-

1. L'intendant Dupuy écrivait en 1727: « Le rivage du Sud, à partir de Lévis jusqu'à Saint-François, est encore couvert de bois fort épais, et sans chemins praticables... » (Corresp. générale, vol. 49, lettre du 20 oct. 1727).

vir quatre et cinq paroisses par la même personne. Il y en a un très grand nombre où, à moins d'un zèle héroïque, l'on ne va que dans l'espérance d'en sortir bientôt. Comment donc pourrait-on résoudre un homme fixé dans un endroit, d'en aller desservir un autre abandonné et difficile, si l'évêque n'est pas le maître de faire, dans le besoin, les arrangements convenables ? Il sera cent fois dans la nécessité de laisser tout un pays sans aucun secours.

« D'ailleurs, des missions si difficiles, si pauvres et si laborieuses, demandent des hommes d'une grande vertu et d'une forte santé pour se soutenir, dépourvus de tout, éloignés de tout commerce pendant les deux tiers de l'année. Il arrive tous les jours que le bien particulier du missionnaire, aussi bien que celui de la paroisse, demande qu'il soit déplacé.

« Enfin, la nécessité où l'on est d'envoyer des jeunes gens, au sortir d'un séminaire, sans avoir eu le temps de les instruire et de les éprouver, dans des endroits où ils ne sont sous les yeux d'aucun supérieur, fait qu'on ne peut qu'avec de grands risques leur confier le soin des âmes, surtout d'une manière irrévocable. Un titre ne sert souvent qu'à rendre le pasteur indépendant et plus indocile, et à faire murmurer les paroissiens, quand la nécessité oblige d'agir contre un curé. Il est donc de l'honneur du clergé, du bien des âmes et du gouvernement de ce diocèse qu'un évêque puisse disposer de ses sujets sans bruit et sans éclat, selon les vues que la prudence lui suggère et les voies que la Providence lui fournit.

« Dans le commencement de cette Eglise, ces arrangements étaient encore plus arbitraires, le Séminaire de Québec, comme il paraît par le titre de sa fondation, était le seul clergé : il envoyait, sous les ordres de l'évêque, des sujets dans les paroisses ; il les y entretenait, en percevait les dîmes, et les rappelait à son gré. Dans la suite,

le Séminaire n'ayant pas voulu se charger de ce détail ¹, il a abandonné les dîmes, et l'évêque seul dispose des missionnaires.

« MM. les Ecclésiastiques du Séminaire Saint-Sulpice, les Pères Jésuites et les Récollets, qui occupent presque la moitié des missions, tiennent encore la même conduite et n'ont jamais voulu s'en départir; et l'expérience fait assez voir combien elle est sage; de sorte que s'il fallait fixer tous les curés, on serait privé de près de la moitié des ouvriers.

« C'est dans cet état que le Chapitre de Québec a trouvé les choses, à la mort du dernier évêque; et au lieu de les y laisser, comme tout Chapitre doit faire pendant la vacance du siège, il s'avisait, trois mois après, sans qu'il n'y eût ni mort, ni démission, de fixer cinq missionnaires dans les lieux où ils étaient déjà depuis plusieurs années, et d'en changer un autre d'une médiocre dans une bonne, d'où on chassa honteusement celui qui la desservait. Il y en a même parmi les six qu'on a érigés en paroisses. »

M^{gr} Dosquet raconte ensuite comment il agit à l'égard des six curés fixés par le Chapitre; puis il continue:

« La manière de desservir les églises est purement de discipline, différant selon les temps, les lieux et les besoins des peuples. C'est donc aux usages et aux besoins du pays qu'il faut s'en rapporter. Jamais il n'a été fait dans l'Eglise de loi générale qui oblige les évêques à fixer tous les curés; mais y en eût-il pour les pays établis, il n'en fut jamais pour les Eglises naissantes, où il ne serait ni avantageux ni possible de les exécuter; en particulier, en Canada, on n'en a jamais observé ni connu de pareille; et en cela on

1. Mgr de Saint-Vallier lui avait d'abord enlevé « ce détail » par le Règlement de 1692 (*Edits et Ordonnances*, t. I, p. 265). Il voulut plus tard le lui rendre, du moins pour une partie du diocèse; mais alors le Séminaire crut devoir refuser. Voir mon volume précédent, p. 291, et *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 510.

ne fait que suivre l'usage de la primitive Eglise : on n'y avait d'autres pasteurs particuliers que ceux que les évêques commettaient à leur volonté. Les peuples n'en étaient ni moins instruits ni moins fervents ; Dieu n'en était pas moins servi ; la subordination, le zèle et la vigilance n'en souffraient point. Un homme fixé dans une cure qui lui donne de quoi vivre, ne songe souvent qu'à en augmenter le revenu et à en jouir paisiblement, à la faire passer à des parents ou à des amis. A l'abri d'un titre qui ne lui laisse appréhender qu'une déposition, sujette à une infinité de formalités, il ménage peu les supérieurs, dont il se voit presque indépendant ; il évite peu des fautes dont il n'a presque pas de châtement à appréhender ; il néglige un troupeau qui lui appartient, dont on ne peut le dépouiller. Un homme, au contraire, dépendant d'un évêque, tâche, par la régularité de sa conduite, de mériter une estime dont il a tout à espérer. L'intérêt vient au secours de la religion ; et il est dans l'heureuse nécessité de faire son devoir¹. . . »

On ne pouvait plaider avec plus de sagesse et d'habileté la cause des cures amovibles telles que les avait établies M^{SR} de Laval en les unissant au Séminaire, telles qu'avaient toujours été celles que desservaient les messieurs de Saint-Sulpice de Montréal.

C'est avec la même habileté et la même sagesse que le Prélat répondait un jour au ministre au sujet d'une ordonnance qu'il avait rendue pour la séparation des offices du Chapitre et de la Paroisse, à la cathédrale. Comme nous l'avons déjà dit, la grand'messe du Chapitre, le dimanche et les jours de fêtes, servait de messe paroissiale : la Fabrique se chargeait des réparations de l'église, et donnait une certaine somme au Chapitre pour les frais de sacristie et de

1. Corresp. générale, vol. 46.

luminaire. Le Chapitre ne trouvant pas cette somme suffisante, et les marguilliers ne voulant pas donner plus, décida qu'il allait faire son office pour lui tout seul et à son compte : le curé, de son côté, verrait à donner une grand'messe pour sa paroisse. Le Coadjuteur confirma cette décision par l'ordonnance dont nous venons de parler.

Mais le Chapitre n'a ni église, ni sacristie, et, disent les marguilliers, « il n'est pas juste qu'il profite du vaisseau de notre église gratis, de l'usage des cloches, des ornements et vases sacrés, et que la Fabrique soit encore tenue aux réparations. Nous ne pouvons, d'ailleurs, ajoutent-ils, engager la Fabrique pour une plus forte dépense annuelle, sans l'assentiment de la cour. »

L'affaire est référée à M. Hocquart, qui promet de voir à ce sujet M^{gr} Dosquet. Mais en attendant, les chanoines, qui ne veulent pas que leur office canonial chôme, se mettent en frais, sans plus de cérémonie, de démolir le côté gauche de l'église pour s'y bâtir une sacristie indépendante. Les marguilliers avertis arrivent sur le champ, et les somment de discontinuer les travaux. La situation est grave : pour une misérable somme de deux ou trois cents francs que demandent les chanoines pour leurs frais de sacristie et de luminaire, et que les marguilliers refusent sous prétexte qu'ils ne se croient pas autorisés à faire annuellement cette dépense additionnelle, la paix semble compromise dans le clergé de Québec. M. Hocquart prend le parti de référer la chose à la cour, et écrit au ministre :

« Je tâchai, dit-il, d'engager les parties à fournir à M. l'Évêque, ou au gouverneur et à moi conjointement avec lui, leurs mémoires et défenses sur la demande de l'augmentation de cent pistoles, et je crus à propos de leur expliquer combien il leur était important de conserver et d'entretenir la paix, qui paraissait bien rétablie : « S'il en « était autrement, leur ai-je dit, Sa Majesté désapprouve-

« rait fort votre conduite, et vous priverait de ses bienfaits. » Ils ont facilement entré dans ces considérations, et il y a toute apparence qu'ils s'en tiendront à l'usage, jusqu'à ce que vous ayez, monseigneur, décidé sur la demande qu'ils pourront vous faire de cette augmentation. Comme les chanoines et les marguilliers, ajoute M. Hocquart, pourraient s'adresser directement à vous, j'ai cru devoir vous informer de ce qui est venu à ma connaissance¹. . . »

M^{GR} Dosquet se trouvant à Paris lorsque cette dépêche arriva à la cour, le ministre voulut bien la lui communiquer et lui demanda son avis. Le Prélat, après avoir répondu à d'autres questions, ajouta :

« Quant à la séparation du Chapitre de la Paroisse, voici de quoi il s'agit :

« Le Chapitre prétend que les marguilliers devraient donner quelque chose de plus qu'ils ne donnent pour les frais de l'office divin et de la sacristie. Ceux-ci le refusent, alléguant pour raisons qu'ils sont convenus d'une telle somme, qu'ils la paient exactement. Là-dessus, différentes contestations. MM. du Chapitre ont produit un écrit pour prouver que leurs prétentions étaient justes. Les marguilliers n'ont pas voulu y répondre, ni y avoir égard. Ils ont même parlé impertinemment des chanoines, qui m'en ont porté leurs plaintes, et qui m'ont ensuite présenté une requête pour demander à se séparer de la Paroisse : à laquelle j'ai répondu que j'y consentais. Voilà tout ce que j'ai fait à ce sujet, et je vais déduire les raisons qui m'y ont porté :

« Je ne croyais pas être en droit d'empêcher les chanoines de se mettre en règle, le voulant tous, à l'exception du sieur Fornel, dont le frère est marguillier. Ce n'est que par nécessité et faute de sujets qu'on a permis par le passé qu'un seul office servirait pour le Chapitre et pour la

1. Corresp. générale, vol. 57, lettre du 8 oct. 1732.

Paroisse. M. de Laval, premier évêque de Québec, comptait faire cette séparation de son vivant, comme il paraît par un écrit qu'il a fait et qui est dans les archives de l'évêché. Elle est avantageuse au public, parce qu'il y aura deux grand'messes au lieu d'une, et que l'église est trop petite pour que tous les fidèles puissent y assister. Cette raison a porté M. Hocquart à se joindre à M. de Beauharnais pour me demander qu'on établit une seconde paroisse dans la ville; mais j'y trouvai plusieurs difficultés, et je les fis convenir que le temps n'était pas venu pour ce nouvel établissement.

« Sans cette séparation, il y aura toujours des disputes entre les chanoines et ceux qui sont chargés de la fabrique, comme on a vu par le passé, lorsqu'il faut faire quelque dépense nouvelle à l'église; ils ne conviennent jamais de celui qui doit la payer. Autrefois c'était le Séminaire qui recevait la somme destinée aux frais de la sacristie, et qui en portait toutes les charges. Le Chapitre a voulu s'en séparer, et il a reconnu depuis que les dépenses étaient plus grandes qu'il ne pensait.

« Mon sentiment serait qu'on profitât de la disposition où sont les chanoines, pour mettre l'Eglise de Québec sur le pied de toutes les Eglises de France, où il y a Chapitre et Paroisse, c'est-à-dire qu'on célébrât deux messes, une pour le Chapitre, et une pour la Paroisse, et que les sacristies fussent séparées. Il y a différentes raisons pour appuyer ce sentiment, qu'il serait trop long de déduire¹. . . »

De Paris, le Prêlat écrivit à son Chapitre de Québec quelques semaines plus tard :

« L'on s'est plaint à la cour, messieurs, de ce que vous vouliez vous séparer de la Paroisse. M. le comte de

1. Corresp. générale, vol. 60, lettre de Mgr Dosquet au ministre, Paris, 20 mars 1733.

Maurepas m'ayant écrit pour savoir de quoi il s'agissait, je lui ai dit ce qui s'était fait à ce sujet, et la permission que je vous en avais donnée : sur quoi il m'a mandé que l'intention de Sa Majesté était que l'on travaillât à cette séparation, qu'il en écrit à MM. de Beauharnais et Hocquart, et qu'il leur marque que Sa Majesté veut qu'ils me secondent en tout ce qui pourra dépendre d'eux pour lever les difficultés qui pourraient s'y rencontrer. Je ne vous mande ceci, messieurs, qu'afin que vous preniez vos mesures là-dessus ; car je pense qu'il sera bon d'attendre mon retour à Québec pour conclure entièrement cette affaire. Ce sera, s'il plaît à Dieu, l'année prochaine. Le temps me paraît long par le désir que j'ai de me réunir à vous, et de finir mes jours dans un pays qui m'a toujours été cher depuis que je l'ai connu.

« Je me flatte, messieurs, que suivant les dispositions où je vous ai laissés, je vous retrouverai tous parfaitement unis pour le bien ; rien ne répand mieux la bonne odeur de Jésus-Christ, que cet esprit de paix et de charité ; je prie Dieu qu'il vous en remplisse de plus en plus ¹. . . »

La séparation du Chapitre de la Paroisse paraissait donc une affaire décidée, et la cour approuvait parfaitement les vues de M^{GR} Dosquet à ce sujet. Mais il fallut temporiser et attendre le retour de l'Evêque à Québec. On attendit donc, on temporisa. L'Evêque repassa au Canada : on temporisa encore . . . Et ce fut heureux pour les chanoines, à leur point de vue. Ne voilà-t-il pas, en effet, qu'ils découvrent, à un moment donné, que ce sont eux qui ont charge d'âmes, qui sont curé de la paroisse de Québec ! . . . Et ils ne s'en sont jamais doutés ! . . . Alors, ce n'est plus la séparation qu'ils demandent, c'est l'accaparement et la jouissance de cette paroisse . . . Et ils entreprennent un

1. Lettre du 23 avril 1733, citée dans *les Evêques de Québec*, p. 186.

immense, un interminable procès pour entrer en possession de cette cure qui—ils en sont convaincus—leur appartient de droit depuis tant d'années, et dont ils n'ont jamais touché les revenus! . . .

Cette histoire du Chapitre de Québec est une véritable boîte à surprises.

Mais n'anticipons pas sur les événements.

CHAPITRE XVI

LE CLERGÉ CANADIEN, ET LES ENTREPRISES COMMERCIALES. — LES DETTES DE M^{GR} DOSQUET ; LES ŒUVRES QU'IL A À FAIRE

Mgr Dosquet demande et obtient une seigneurie.—Le curé Le Page.—Les abbés Hazeur.—L'abbé Martin.—L'Eglise du Canada a besoin de prêtres.—Mgr Dosquet se plaint de ses dettes.—Les œuvres qu'un évêque a à faire au Canada.

MONSEIGNEUR Dosquet avait apporté de son pays natal, la Belgique, un vif attrait pour l'agriculture, et des aptitudes spéciales pour l'exploitation d'une ferme. Aussi ne faut-il pas être surpris si, à peine arrivé au Canada, on le voit solliciter de la cour une seigneurie, afin de l'utiliser à son profit, et d'y établir une espèce de ferme expérimentale pour l'instruction de la classe agricole :

« Je vois, écrivait-il au ministre, plusieurs seigneuries accordées depuis longtemps, où les terres sont bonnes, et où il n'y a rien de défriché. J'en ai demandé la cause : on m'a dit que c'est qu'il n'y a pas de moulins. Il me paraît cependant que les blés et les bestiaux sont les fruits les plus solides qu'on puisse espérer, dans la suite, de ce pays-ci. Le paysan élève plus volontiers des chevaux que des bœufs, ce qui les a rendus si rares qu'on a manqué de viande ce printemps ¹. J'ai dessein de leur faire voir par

1. Ceci ne s'accorde guère avec ce qu'écrivait quatre ans plus tard l'abbé Navières, curé de Sainte-Anne de Beaupré. (Voir plus haut, p. 118). Hormis que les conseils et l'exemple de l'Évêque, comme aussi

l'expérience l'avantage qu'ils retireraient d'élever plus de bêtes à cornes. Je vous prie de m'obtenir de Sa Majesté une seigneurie pour cet effet. J'y ferai toutes les dépenses nécessaires pour les moulins et la culture des terres, quoique je sache qu'elle me coûtera plus que je n'en retirerai pendant ma vie ; mais je regarde comme une aumône bien placée l'argent qu'on emploie à faire travailler les pauvres ; et il y en a beaucoup aux environs des Trois-Rivières.

« La seigneurie que je demande en est éloignée de dix à douze lieues, sur la rivière Yamaska. Je souhaiterais quatre lieues de front sur quatre lieues de profondeur des deux côtés de cette rivière, sur les terres non concédées, ensuite de la seigneurie accordée autrefois (1695) à M. de Bourchemin... J'espère que la cour m'accordera cette grâce, en vue des avantages qui en reviendront à la colonie, puisque c'est un fonds que je retirerai d'un pays étranger pour l'établir dans celui-ci ¹. . . »

Il ajoutait quelques jours plus tard : « Comme j'espère que vous aurez la bonté de m'obtenir la concession d'une seigneurie, dont j'ai eu l'honneur de vous parler, j'écris à Rochefort que l'on m'achète une moulange. Je vous prie de vouloir bien ordonner qu'on la charge dans le vaisseau du Roi pour y servir de lest ². . . »

Le Prélat obtint en effet l'année suivante la seigneurie qu'il avait sollicitée ³. Mais son départ du Canada, quelques années plus tard, l'empêcha d'en tirer le parti qu'il

ceux de M. Cugnet, qui, vers le même temps, faisait des expériences d'élevage dans les prairies de la rivière Chaudière (Corresp. générale, vol. 53, lettre de Cugnet au ministre, 18 oct. 1730), eussent déjà produit de bons résultats.

1. Corresp. générale, vol. 53, lettre du 14 oct. 1730.

2. Ibid., lettre du 23 oct. 1730.

3. Ibid., vol. 54, lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 15 oct. 1731.

avait en vue, et déranger ses plans. Cette terre était encore en son nom en 1742, et il en était évidemment en peine. Il le fit savoir à la cour, et on lui répondit : « Puisque vous l'abandonnez absolument, elle fera retour au domaine du Roi ¹. »

Il y avait dans le clergé canadien une véritable épidémie d'entreprises commerciales et industrielles, que l'exemple de l'Evêque n'était pas de nature à enrayer. Le curé Le Page ² était un des plus lancés dans le mouvement : il avait acquis la seigneurie de Terrebonne, et cherchait à en tirer parti ³ :

« En considération des défrichements considérables qu'il y avait faits, et de la construction d'une église autour de laquelle il formait un village, ⁴ le Roi lui accorda la permission de continuer ses établissements dans la profondeur de deux lieues au delà de sa seigneurie ⁵. »

Il avait là des moulins à farine et des scieries ; il en avait aussi à l'Ile-Jésus ⁶. C'était un des grands fournisseurs de bois de construction ⁷ pour les vaisseaux de l'Etat ⁸ :

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1905, 6e partie, p. 3.

2. Il était fils de René Le Page, seigneur de Rimouski, et signait « Le Page de Sainte-Claire. » Il était seigneur de « Terrebonne des Plaines, » et donna pouvoir à son frère le capitaine « Germain Le Page de Saint-François » de rendre foi et hommage, dans le Palais de l'Intendant, ce que fit celui-ci, « s'étant mis en devoir de vassal, tête nue, sans épée ni éperons, un genouil en terre. » (Tanguay, *A travers les registres*, p. 131).

3. *Edits et Ordonnances*, t. III, p. 256.

4. Il y mourut en 1762, à l'âge de 72 ans. Il est inhumé dans l'église de Terrebonne.

5. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 139.

6. Histoire manuscrite du Séminaire de Québec.

7. On avait remarqué que le chêne du Canada était plus léger que celui de France, et par conséquent plus propre à la rapidité des vaisseaux. (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904). — Par contre, les farines du Canada « ne se conservaient pas aussi longtemps que celles de France. » (*Ibid.*).

8. *Edits et Ordonnances*, t. III, p. 348.

« Le sieur abbé Le Page, écrit M. Hocquart, a livré au commencement d'octobre (1731) les bordages et planches qu'il était tenu de fournir en exécution de son marché... Il vient d'augmenter le moulin qu'il a fait construire sur sa terre, de deux nouvelles moulanges, de manière qu'il s'y en trouve quatre aujourd'hui, outre les deux roues à scie qui y sont. C'est le plus bel établissement de cette espèce qui soit dans la colonie ¹. »

Il était lui-même constructeur de navires : « Je vous ai rendu compte de l'intelligence du sieur abbé Le Page pour de solides établissements en ce pays. Il m'a fait des propositions pour parvenir à construire des bâtiments de mer pour le compte du Roi ². »

M. Le Page entreprit même d'établir des forges, et forma à cet effet une société, qui avait le défaut grave d'être en opposition à celle de Saint-Maurice, les forges de Saint-Maurice appartenant à l'Etat ³. La cour l'arrêta dans cette entreprise : ce qui lui fit un tort si considérable, « qu'il se vit à la veille d'être réduit à la dernière misère ⁴, » et obligé de vendre sa seigneurie de Terrebonne : elle appartenait en 1745 à M. de La Corne ⁵.

On se demande qui administrait la paroisse de Terrebonne, pendant que le curé s'occupait ainsi de forges, de moulins, de construction de navires. L'Evêque lui avait sans doute procuré un suppléant. Mais il n'en avait pas au Chapitre de Québec, dont il faisait partie ; et M. Plante, un de ses confrères,—l'homme de devoir et de ponctualité, par excellence—s'en plaignait à la cour :

1. Corresp. générale, vol. 55, lettre du 12 octobre 1731.

2. Ibid., vol. 54, lettre du 25 octobre 1730.

3. Elles avaient pour administrateur M. Olivier de Vezaïn, dont le nom revient souvent dans la correspondance de M. de l'Orme.

4. Corresp. générale, vol. 71, lettre de Beauharnais au ministre, 28 octobre 1739.

5. *Edits et Ordonnances*, t. III, p. 362.

« M. Le Page, disait-il, a sa terre et ses moulins à faire valoir ; M. Leclair a d'autres vues. Cependant, les chanoines ne remplissent pas leur bénéfice ; et le service divin en souffre ¹. »

Cette lettre valut aux chanoines une verte remontrance, que le gouverneur et l'intendant furent chargés de leur transmettre par l'entremise de l'Evêque ². Beauharnais et Hocquart répondirent au ministre l'année suivante :

« L'Evêque a expliqué aux sieurs LePage et Leclair qu'il fallait résider, ou se démettre de leurs canonicats, dont ils lui ont donné l'un et l'autre leur démission. Le premier s'y est porté de lui-même, et l'a assuré qu'aussitôt qu'il aura acquitté ses dettes, il ne s'occupera plus qu'aux fonctions ecclésiastiques ³. »

M. Leclair, l'émule de M. Le Page en fait d'entreprises et de travaux, était curé de Saint-Vallier.

Il y avait aussi les deux abbés Hazeu, Pierre et Thierry, seigneurs de la Malbaie, qui se distinguaient par leur esprit de négoce et d'entreprise. Ils avaient même demandé à la cour « le droit de traite et de chasse dans leur terre ; » mais ce privilège leur fut refusé ⁴. Ils avaient aussi quelque part une carrière d'ardoise, qu'ils cherchaient à exploiter ; mais ils ne réussissaient pas à leur gré :

« Il est fâcheux, écrit De l'Orme, que notre carrière d'ardoise ne réussisse pas, car ce n'est pas réussir que de ne tirer que cent milliers pendant qu'on devrait en avoir reçu plus de quatre à cinq cent milliers... Je vous ai déjà écrit plusieurs fois de m'envoyer un petit plan de notre

1. Documents de Paris, Eglise du Canada.

2. Corresp. générale, vol. 50, lettre de M. de Maurepas à Beauharnais et Hocquart, Versailles, 24 mai 1728.

3. Documents de Paris, Eglise du Canada.

4. Corresp. générale, vol. 33, lettre de Vaudreuil et Bégon au ministre, 12 nov. 1712.

seigneurie du Grand-Etang, de l'endroit où est située la carrière, avec l'année dans laquelle on a fait la découverte... Il faut marquer s'il y a des havres pour recevoir les bâtiments. Soyez persuadé que les particuliers aimeront mieux dans la suite découvrir leurs maisons pour les couvrir en ardoise, quand elle sera à bon marché, que de se voir exposés à brûler sans cesse. Au reste, c'est l'affaire de M. l'intendant d'ordonner que les particuliers couvriront en ardoise plutôt qu'en planche... Ne doutez pas que l'on fasse couvrir tous les bâtiments du Roi en ardoise¹...

« Quel esprit ne bat la campagne ?
Qui ne fait Châteaux en Espagne ? »

Enfin, l'abbé Martin, « desservant au Labrador, » voulait fonder sur cette côte lointaine et désolée « un établissement pour la pêche du loup-marin. » Il avait envoyé un mémoire à la cour à ce sujet ; mais le gouverneur et l'intendant du Canada paraissaient peu favorables au projet :

« Nous ne pouvons répondre de suite, disaient-ils, au sujet de la demande du sieur Martin pour un établissement au Labrador². »

« Cet endroit n'en paraît guère susceptible pour un homme de cette robe, n'y ayant que roches en ce lieu : la

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 229, lettre adressée de Paris à son frère en 1732.

2. *Fables de Lafontaine*, liv. VII, fable X.

3. Est-ce de cet abbé Martin que parle M. de l'Orme dans une lettre à son frère, en date du 14 mai 1733 ?

« J'ai vu ici avec plaisir, dit-il, M. Martin, prêtre qui est passé du Canada. C'est un garçon rempli de mérite et de vertu. C'est une vraie perte pour le pays. Je lui ai dit qu'il avait très mal fait de quitter un endroit où il était si fort aimé et estimé. Il m'a fait entendre que c'était un esprit de jalousie de la part de quelques personnes qui l'avaient obligé de prendre le parti de passer en France. Il est actuellement vicaire dans une paroisse de Paris, en attendant mieux... » (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 357).

dissipation que cause un établissement à conduire ne convient guère à un missionnaire¹. . . »

Nul doute que si bon nombre de prêtres canadiens se livraient ainsi à des entreprises plus ou moins incompatibles avec leur ministère sacerdotal, c'est que plusieurs n'avaient pas de quoi vivre. Nous avons vu dans un chapitre précédent les démarches que firent auprès de M^{SR} Dosquet quelques-uns des principaux curés du pays pour obtenir par son intervention que le taux de la dime fût augmenté. Il prit la chose à cœur, et fit alors tous ses efforts pour procurer à son clergé une augmentation de revenu en dime et en supplément, mais ne put rien obtenir de la cour ; et il en conçut un amer chagrin.

Il était seul, du reste, pour plaider la cause de ses curés : M^{SR} de Mornay était encore évêque de Québec, et cependant ne s'intéressait guère à son diocèse. Il avait tout le revenu que les abbayes pouvaient donner à l'évêché, et contrairement à ce que faisaient ses prédécesseurs, ne dépensait pas un sou pour envoyer quelques prêtres au Canada : les sept ou huit ecclésiastiques qui y vinrent de 1727 à 1732 furent envoyés par Saint-Sulpice et les Missions-Etrangères.

Pourtant, l'Église de Québec avait un grand besoin d'ouvriers : de nouvelles paroisses ou missions se formaient çà et là, et non seulement M^{SR} Dosquet n'avait pas de curés à y envoyer, mais il voyait disparaître quelques-uns de ses meilleurs missionnaires. Il en mourut trois en 1731 : Thaumur de la Source, décédé en odeur de sainteté, Caillet, curé de Saint-Pierre, île d'Orléans, Royer, curé de Beauport. Deux autres, la même année, partirent pour la France, MM. Chardon et Baret ; Hazeur de l'Orme écrivait à son frère à cette occasion :

1. Corresp. générale, vol. 49, lettre de Beauharnais et Dupuy au ministre, 20 oct. 1727.

« Le pays perd en laissant passer M. Chardon en France. C'est un très bon sujet, qui a de la capacité, et un homme propre à tout. Il a raison, au reste, de prendre ce parti, puisque l'on ne veut point le fixer dans aucune cure¹. . . »

M. Chardon, qui était Français, n'avait pas su attendre : il revint au pays quelques années plus tard, et fut nommé à la cure de Beauport, où il demeura quinze ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. Et que de curés, à cette époque, passaient presque toute leur vie sacerdotale dans la même paroisse ! Des vingt-quatre prêtres qui furent ordonnés par M^{sr} Dosquet durant les trois années qu'il fut coadjuteur de Québec, il y en a au moins quatre qui moururent dans la paroisse qui avait eu les prémices de leur zèle comme curés : d'Ailleboust des Musseaux, à Repentigny, Etienne Marchand, à Boucherville, Dufrost de la Gemmerais et François Martel, à l'île d'Orléans, celui-ci à Saint-Laurent, l'autre à la Sainte-Famille.

Un de leurs confrères d'ordination,—la grande ordination du 21 octobre 1731, où M^{sr} Dosquet avait ordonné onze prêtres—Robineau de Portneuf, après avoir été curé de Saint-Jean, fut transféré à Saint-Joachim, où il mourut d'une mort à la fois tragique et glorieuse, l'année de la Conquête : les Anglais avaient fait une descente dans sa paroisse ; ses paroissiens ayant couru les recevoir à coups de feu, il les accompagna, pour leur administrer, au besoin, les secours de la religion : il fut tué par l'ennemi, et, d'après la chronique, « haché à coups de sabre. »

Martel, le curé de Saint-Laurent, comme s'il eût eu prescience du nouveau régime qui approchait, resta seul dans son presbytère, pendant que tous les habitants de l'île se sauvaient à la côte Beaupré. Un officier anglais entra chez lui et fut charmé de son aménité et de ses manières

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 228.

polies. Il le fit connaître au général Murray, qui lui fit visite et le combla de faveurs.

Dufrost de la Gemmerais, curé de la Sainte-Famille, était le frère de la vénérable Mère d'Youville. « C'était, dit une chronique, un prêtre fort habile et très zélé, qui dirigeait admirablement ses paroissiens. Il leur fit bâtir une église si bien proportionnée, qu'elle a servi de modèle à plusieurs autres églises du pays. M Dufrost était grand et bien fait ¹. »

Mais revenons à M^{SR} Dosquet.

* * *

« Les trois quarts de vos curés n'ont pas de quoi vivre, » lui disait son clergé dans le mémoire qu'il lui avait présenté pour être soumis à la cour; et le Prélat se plaignait lui-même de ne pouvoir s'acquitter des obligations qu'il avait contractées pour les réparations du Palais épiscopal et autres dépenses. Se trouvant à Paris, dans l'hiver de 1733, il écrivait au ministre :

« J'ai l'honneur de vous représenter que les lettres de change que j'ai tirées du Canada pour près de dix mille livres seront échues au commencement de mars prochain, et que je n'ai pas de quoi les payer. Il ne paraît pas juste que je sois exposé à la confusion de ne pas les acquitter, pour m'être livré trop généreusement à une œuvre que l'on me disait importante pour la gloire de Dieu et le bien de la colonie. J'avais représenté plusieurs fois à M. l'abbé Le Pelletier que je n'étais pas en état de soutenir les grandes dépenses que je savais être indispensables à un évêque pour faire du fruit en Canada. Il me répliquait toujours que la Providence y pourvoirait, et que sûrement avant

1. Archives paroissiales de la Sainte-Famille.

un an ou deux, l'on me mettrait en situation de réparer les avances que j'avais faites. C'est ce qui conste par les lettres que j'ai reçues de lui tant à Rome ¹ qu'en Canada; et voilà quatre années écoulées sans que j'aie vu l'effet de ces promesses.

« Il me semble que si les affaires du Royaume ne permettent pas à Sa Majesté d'entrer dans ces dépenses ², Elle pourrait y suppléer par des biens ecclésiastiques, sans s'écarter des règles de l'Eglise. Car d'où me viennent quarante à cinquante mille francs de dettes? C'est pour avoir fait naufrage en allant en mission, et que presque tous mes effets y ont été perdus ou gâtés ³; c'est pour avoir réparé le Palais épiscopal qui tombait en ruine, et un pavillon du Séminaire qui avait été brûlé; c'est pour avoir été travailler presque à mes propres dépens, et pour être entré dans les besoins du diocèse que vous connaissez. Je les ai représentés à Son Éminence ⁴ dans un petit mémoire dont je joins ici une copie pour vous les remettre devant les yeux.

« Peut-être qu'en aliénant mon fonds, je pourrais m'acquitter assez tôt de ce que je dois; serait-il prudent de le faire avant que de me voir un revenu assuré pour me soutenir selon mon état? et si l'on n'avait pas d'égard, sous un gouvernement si religieux et si sage, aux avances que j'ai

1. Nous avons vu que l'évêque de Samos était à Rome quand il fut nommé Coadjuteur de Québec.

2. Louis XV se préparait à la guerre pour soutenir les droits de son beau-père Stanislas Leczinski au trône de Pologne.

3. Il n'est que juste de rappeler ici qu'on lui avait donné pour cela une indemnité de trois mille livres.

4. Le cardinal de Fleury, ancien précepteur de Louis XV, vieillard octogénaire, qui possédait toute la confiance du Roi: « Jamais Richelieu ni Mazarin n'exercèrent un pouvoir plus absolu et moins contesté. » (Mennechet, *Histoire de France*, t. II, p. 316). Sans avoir le titre de premier ministre, il l'était de fait. Rien d'important ne se décidait sans lui. Il mourut en 1743, à l'âge de 90 ans.

faites, pourrais-je espérer que l'on y ferait attention dans la suite ¹ ? »

Voici le mémoire auquel M^{FR} Dosquet faisait allusion dans cette lettre, et qu'il avait préparé pour le cardinal de Fleury : il était intitulé : « Raisons des grandes dépenses pour l'Evêque en Canada : »

« Il y manque de prêtres : on ne peut en faire venir de France qu'il n'en coûte beaucoup à l'Evêque, tant pour le voyage que pour les habiller et les éprouver dans un séminaire, afin de les connaître. La plupart de ceux qui se présentent n'ont pas fini leurs études. Si l'on fait étudier les enfants du pays, les parents ne sont pas en état de payer leur pension : il faut que ce soit aux dépens de l'Evêque.

« Le Séminaire de Québec doit cent huit mille livres. Toutes les communautés de filles sont endettées. Il y a dans celle des Trois-Rivières trente Ursulines, qui n'ont toutes ensemble que cinq cent soixante-cinq livres de revenu. Si l'Evêque ne les soulage dans leur misère, il passera pour dur et impitoyable. Je ne connais pas dix familles dans le pays en état de payer la dot d'une religieuse ². Quand cette vocation vient aux filles, on a recours à l'Evêque, comme quand on les met au couvent pour les faire instruire. Lorsque l'Evêque fait ses visites, il convient qu'il donne aux pauvres églises pour avoir les ornements nécessaires, et qu'il assiste les pauvres habitants qui sont sur de nouvelles terres, ou sur de mauvais fonds qui ne leur rendent pas de quoi vivre.

« Quand il visite les sauvages, il ne peut se dispenser de leur faire festin à tous. MM. le gouverneur et intendant

1. Corresp. générale, vol. 60, lettre du 7 février 1733.

2. Cette dot venait d'être fixée par la cour à trois mille livres. Elle était auparavant de cinq mille livres.

leur donnent ces régals aux dépens du Roi, et l'Evêque à ses propres frais.

« Les procédures de l'Officialité se font aux dépens de l'Evêque. Il est aussi chargé du secrétaire du diocèse, qui ne reçoit rien du public.

« On lui demande l'aumône, de l'Acadie et de la Louisiane. Il en coûte beaucoup pour le bois, pour les meubles et les habits et pour les provisions. Il faut faire venir les domestiques de France, à qui l'on donne de gros gages, et qui se marient dès qu'ils ont fait des connaissances dans le pays.

« Il n'y a point à Québec d'église cathédrale. L'on se sert de la paroisse, qui est trop petite et qui menace ruine.

« L'on demandera: comment faisait donc M. de Saint-Vallier?—L'on répond qu'il y a dépensé deux cent mille écus: et voici comment: le revenu de l'évêché était alors plus fort de onze cent francs sur l'Hôtel-de-Ville. La pension du Clergé, qui n'est aujourd'hui que de cent pistoles, était alors de deux mille francs. Mme de Maintenon faisait à M. de Saint-Vallier des gratifications considérables. Lui-même faisait, lorsqu'il venait en France, des quêtes à la cour et dans Paris. Un évêque lui donnait tous les ans cinq mille francs; d'autres personnes de piété entraient dans les bonnes œuvres, et lui faisaient un revenu annuel. Il a consommé dans le Canada deux cent mille livres de patrimoine; et enfin, sur ses dernières années, il était fort embarrassé, et l'on se plaignait qu'il ne faisait plus les aumônes qu'on lui demandait. D'ailleurs il n'y avait pas dans ce pays-là la misère qui y règne aujourd'hui. Cette misère peut provenir de ce que les gentilshommes et les demoiselles¹ se sont beaucoup multipliés, et qu'ils n'ont

1. Nous avons sous les yeux une « Distribution des grâces du Roi, » en 1730, « aux gentilshommes et demoiselles pauvres » du pays. Il y en a pour 11,362 livres. Cette somme provenait des « Congés, » c'est-à-dire

pas de profession ; de ce que le commerce est tombé, et de ce qu'on y fait peu de travaux pour le Roi : ce qui fait qu'on n'y voit point d'argent ¹. »

des permissions ou *licences* accordées aux voyageurs pour aller faire la traite des pelleteries avec les sauvages dans les « pays d'en-haut ; » ces congés se payaient cinq cents francs.—La plupart de ceux qui bénéficient de cette distribution de 1730 sont des monsieurs ou dames de « la noblesse canadienne : » je vois pourtant sur la liste « 255 francs aux Dames religieuses des Trois-Rivières, 21 francs à une Anglaise, 99 francs à un ancien sergent paralytique, 24 francs à un pauvre habitant, 73 francs à l'abbé Martel, et 201 francs à l'abbé de Falaise. »

N'oublions pas non plus le « Don du Roi, » c'est-à-dire la distribution annuelle des dots de 60 livres accordées par le Roi aux filles pauvres, pour faciliter leur mariage. Quoi de plus paternel que le gouvernement français, sous l'ancien régime ? Y a-t-il rien de plus délicieux, par exemple, que le soin qu'il prend des enfants trouvés, nés de parents inconnus ? Le Roi veut qu'ils soient nourris et élevés aux dépens et aux charges de son Domaine : c'est le procureur du Roi qui est chargé d'y pourvoir (*Edits et Ordonnances*, t. II, p. 395) ; et notre peuple, qui a toujours le mot juste, appelle ces enfants les « Enfants du Roi : » expression que nous avons rencontrée à plusieurs reprises dans nos vieilles archives, et qui, employée dans ce sens, nous paraît de provenance toute canadienne.

1. Corresp. générale, vol. 70.

CHAPITRE XVII

LES DERNIERS JOURS DE M^{FR} DOSQUET AU CANADA,
COMME COADJUTEUR. — DÉPART POUR
LA FRANCE

Nouveaux ennuis de Mgr Dosquet. — Fêtes religieuses à Québec, à l'occasion de la canonisation de saint Louis de Gonzague et de saint Stanislas de Kotska. — Le premier prêtre séculier Acadien, nommé chanoine de Québec. — Le Coadjuteur part pour la France.

Le but de M^{FR} Dosquet en faisant connaître à la cour les besoins de l'Evêque de Québec, ou plutôt de son Coadjuteur, et les œuvres qu'il avait à faire, était de lui attirer les sympathies du Roi et de ses ministres, et d'obtenir quelques gratifications. Avait-il quelque espoir de réussir ? Il est permis d'en douter. Le cardinal de Fleury, qui, sans avoir le titre de premier ministre, l'était de fait, avait la réputation « d'être fort dur, et de ne pas donner aisément : »

« Il ne donne que quand il ne peut s'en dispenser, » écrivait De l'Orme ¹.

Qu'importe, le Coadjuteur crut soulager sa conscience en préparant le mémoire que nous avons cité au chapitre précédent, et il se disposait à l'adresser à la cour, lorsqu'il se décida à passer lui-même en France.

Nous avons parlé des nombreux ennuis qu'il avait éprouvés dès le commencement de son administration. Il

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 232, 290.

s'en était consolé par la pensée qu'il avait toujours cru remplir son devoir. Mais à ces ennuis dont il avait fini par triompher, étaient venus s'en ajouter de plus récents, qui lui étaient d'autant plus sensibles, qu'ils blessaient davantage son amour-propre. Il avait adressé une requête au Conseil pour obtenir l'autorisation de vendre quelques emplacements, et le procureur général n'avait pas voulu s'en charger, à moins qu'il n'en modifiât l'en-tête et l'intitulât : *A Nos Seigneurs du Conseil Supérieur* ; ce qu'apparemment il avait refusé de faire. La chose avait été référée au ministre, et le ministre avait donné raison au procureur général : on était si formaliste à cette époque ! Le Prélat aurait voulu qu'on lui payât annuellement une somme de cinq cents livres que la Compagnie d'Occident avait accordée autrefois (1688) à l'Évêque de Québec ; mais on ne la lui payait pas, sous prétexte qu'il n'était que simple coadjuteur. Comme autrefois M^{SR} de Laval se plaignait, avant d'être évêque titulaire de Québec, que son titre de vicaire apostolique ne lui donnait pas assez d'autorité vis-à-vis le gouverneur et l'intendant, M^{SR} Dosquet sentait, lui aussi, l'insuffisance de son titre de coadjuteur : on lui rappelait, à tout propos, qu'il n'était pas évêque de Québec : l'intendant Hocquart, en particulier, ne se gênait pas de lui dire que ce n'était que par faveur qu'il assistait au Conseil, et qu'il n'y avait aucun droit comme coadjuteur. Et ce qui blessait surtout le Prélat, c'est que la cour, sur ce point, avait donné raison à l'intendant, comme elle l'avait donnée, pour l'autre, au procureur général ¹.

M^{SR} de Mornay, qui, en sa qualité d'évêque de Québec, aurait dû pourvoir lui-même aux besoins de son diocèse, ne s'en occupait pas. M. Le Pelletier, supérieur de Saint-

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 156, lettre du ministre à Mgr Dosquet, 22 avril 1732 ; — 1899, p. 134.

Sulpice, qui avait fait nommer M^{sr} Dosquet coadjuteur de Québec, et qui était en France « son seul appui ¹, » était mort l'année précédente. Notre pieux Prélat se voyait seul, isolé, sans protection, sans ressources suffisantes pour faire le bien. Il se résolut donc, dans l'automne de 1732, à passer en France, bien décidé à remettre sa coadjutorerie entre les mains de son évêque, et à le prier de venir prendre lui-même les rênes de son diocèse : à moins qu'il n'aimât mieux résigner son siège ; car alors M^{sr} Dosquet n'avait aucune objection à revenir au Canada comme évêque de Québec. Il s'était attaché à notre pays, malgré les ennuis qu'il avait éprouvés : nous l'avons vu par la lettre vraiment touchante que nous avons citée dans un chapitre précédent ; et cette lettre fait voir en même temps qu'il s'était passablement raccommoqué avec son clergé. Ses rapports, surtout, avec ses chanoines étaient devenus tout-à-fait sympathiques, depuis qu'il s'était rallié complètement à leurs idées dans l'affaire de la séparation du Chapitre de la Paroisse de Québec.

Il eut occasion, quelques jours avant son départ pour la France, de faire plaisir aux Jésuites, et de réparer un peu la peine qu'il avait dû leur causer en consentant à l'abandon définitif des processions établies autrefois par M^{sr} de Laval, de la Paroisse à leur église. On venait de recevoir à Québec les Bulles de canonisation de saint Louis de Gonzague et de saint Stanislas de Kotska. Ces Bulles n'étaient pas récentes : l'une était de 1726, l'autre, de 1714. Mais on sait qu'à cette époque, pour une foule de raisons, les documents pontificaux arrivaient toujours en retard en Amérique.

Les Pères du Collège de Québec résolurent de célébrer par une grande solennité religieuse la glorification des

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 229.

deux jeunes Saints, l'honneur de leur Compagnie ; et M^{FR} Dosquet entra d'autant plus aisément dans leurs vues, qu'il avait assisté lui-même à la canonisation de saint Louis de Gonzague. Il était en effet à Rome en 1726 ; il était déjà évêque ; il était parmi les nombreux prélats qui entouraient le souverain pontife Benoît XIII en cette mémorable occasion.

Le Saint-Père, dans la Bulle de canonisation de saint Louis de Gonzague, proposait ce Saint aux jeunes gens comme un modèle d'innocence et de pureté, il le proclamait comme le patron de la jeunesse studieuse¹. Quelle belle occasion à notre Prélat de montrer non seulement sa haute estime pour les Pères Jésuites, mais aussi l'intérêt qu'il porte à leurs élèves et à ceux de son Séminaire ! Il n'y a plus que quelques jours avant son départ pour la France ; il ne pourra pas prendre part lui-même aux fêtes que l'on prépare, mais il aura du moins la consolation de les ordonner et d'en fixer le programme : et il le fait dans un mandement, qui sera nécessairement court, mais où il mettra tout son cœur :

« Dieu s'étant déclaré, dit-il, par sa puissance et sa bonté en faveur des Bienheureux Louis de Gonzague et Stanislas Kotska, de la Compagnie de Jésus ; et le Saint-Père Benoît XIII, après une exacte vérification de la sainteté de leur vie et des prodiges qu'il a plu à Dieu d'opérer par leur intercession, les ayant insérés dans le Catalogue des saints, pour la gloire de la sainte Eglise romaine, et la consolation de la Société dans laquelle ils ont vécu et sont morts² :

« A ces causes, vu la Bulle de Notre Saint Père le Pape,

1. Bréviaire romain.

2. Il s'était écoulé plus d'un siècle entre la Béatification de saint Louis de Gonzague et de saint Stanislas, et leur Canonisation : le premier avait été béatifié en 1621, et saint Stanislas de Kotska en 1604.

nous ordonnons que le samedi, huitième de novembre prochain, elle sera affichée et publiée dans la ville de Québec, qu'on commencera la solennité de la Canonisation de saint Louis de Gonzague et de saint Stanislas Kotska, dans l'église des Pères Jésuites, le dit jour samedi, à deux heures après midi, par la lecture de la Bulle, l'exposition du Très Saint Sacrement, et la bénédiction qui se fera des tableaux des nouveaux Saints. Ensuite on chantera vêpres et le salut, et on donnera la bénédiction du Très Saint Sacrement.

« Le dit jour, huitième de novembre, la solennité sera annoncée par le son général de toutes les cloches des églises de la ville, depuis midi jusqu'à midi et demi.

« Le lendemain, dimanche, neuvième du dit mois, il se fera une procession générale, en la manière accoutumée, laquelle partira sur les huit heures du matin de la cathédrale pour se rendre dans l'église des Pères Jésuites, où il sera célébré une messe solennelle.

« Nous exhortons les corps et compagnies séculières, d'assister à la dite procession tant en allant qu'en revenant, pour augmenter la dévotion des fidèles et rendre tout l'honneur qu'il est possible à ces saints Religieux.

« La solennité durera dans l'église des Pères Jésuites pendant huit jours, où il y aura exposition du Très Saint Sacrement, indulgence plénière, et le soir, à deux heures, vêpres, sermon et salut, avec la Bénédiction.

« Le dernier jour de l'octave, à six heures du soir, on annoncera la clôture par le son général des cloches de la ville, qui sonneront pendant un quart d'heure, et elle se fera par le *Te Deum* après le salut.

« Nous invitons les fidèles de la ville et des environs à gagner les indulgences, et à remplir à cette intention les choses marquées dans la Bulle de Notre Saint Père le Pape.

« Donné au Palais épiscopal, ce onzième d'octobre mil sept cent trente-deux ¹. »

C'est le P. de Lauzon qui était à cette date supérieur des Jésuites de la Nouvelle-France. Il avait succédé au P. Duparc et était auparavant missionnaire des sauvages du Saut-Saint-Louis. C'était un homme de grand mérite, très bien vu à la cour, et très estimé du gouverneur et de l'intendant du Canada. Au Saut-Saint-Louis, il avait réussi, par son ascendant sur les sauvages, à les empêcher de faire la traite avec les Anglais de la Nouvelle-Angleterre, où les entraînait leur penchant pour l'eau-de-vie, que nos voisins ne se gênaient pas de leur donner ². Voici le beau témoignage que lui rendaient l'année suivante MM. de Beauharnais et Hocquart, dans leur dépêche collective à la cour :

« Le P. de Lauzon, supérieur des missions des Pères Jésuites, nous a demandé notre agrément pour passer en France, tant pour solliciter l'envoi de quelques missionnaires, dont ils ont absolument besoin, que pour les intérêts temporels de leurs maison et collège de Québec : il s'embarque sur le vaisseau du Roi. Ce religieux est également doux et sage, et nous n'avons lieu que de nous louer beaucoup de sa conduite par rapport à la religion et au bien du service du Roi, auquel il est très attaché ³. »

Le P. de Lauzon présida, au Collège des Jésuites, aux grandes fêtes de saint Louis de Gonzague et de saint Stanislas, avec le concours du P. des Landes, qui était alors « directeur des pensionnaires ⁴. » C'était la première fois que les deux jeunes Saints de la Compagnie de Jésus

1. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 541.

2. *Corresp. générale*, vol. 54, lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 18 octobre 1731.

3. *Documents de Paris, Eglise du Canada*, t. II, p. 85.

4. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 231.

patrons de la jeunesse studieuse, étaient honorés publiquement au Canada ; et le souvenir de la solennité religieuse de 1732, ordonnée par M^{sr} Dosquet, doit rester cher à l'Eglise de Québec.

* * *

Un des derniers actes du vénéré Prélat, avant son départ pour la France, fut la nomination comme chanoine du premier prêtre séculier Acadien, M. de Gannes-Falaise ¹. Il fit cette nomination à la demande de M. de Maurepas et de M^{sr} de Mornay lui-même, qui avaient connu le jeune abbé, à Paris, et avaient apprécié son mérite et sa vertu. M. de Gannes-Falaise était né à Port-Royal de parents nobles et distingués. Il avait fait ses études au séminaire de Québec, et resta toujours très attaché à cette institution. Ecrivant un jour, de Paris, à l'un de ses confrères du Chapitre, à une époque où l'on travaillait à enlever au Séminaire la cure de Québec :

« J'ai fait beaucoup de bruit, disait-il, aux Missions-Etrangères, sur la conduite du sieur Lalane qui renversait le saint édifice du Séminaire de Québec, auquel je prends toujours beaucoup de part, parce que c'est là où j'ai sucé le premier lait de ma religion ; ainsi cette maison m'est chère et respectable en tout point. J'ai lieu de gémir si tout le monde s'empresse à la détruire, et je ne pense que vous exhorter à concilier tous les esprits, afin que chacun lui rende l'hommage qui lui appartient ². »

M. de Gannes était allé à Paris, après son cours d'études au Séminaire de Québec, et grâce à M. de l'Orme avait

1. Nous disons le premier prêtre *séculier* Acadien : il y eut un prêtre *régulier*, un religieux Acadien, qui fut ordonné avant lui : Bernardin, le frère du chanoine De Gannes-Falaise.

2. Lettre au chanoine Gaillard, 1751, citée dans le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 163.

logé avec lui aux Missions-Etrangères. Il repassa au Canada, et fut ordonné par M^{SR} Dosquet en 1731, en même temps que MM. D'Ailleboust des Musseaux, Marchand, Martel, Dufrost de la Gemmerais et Robineau de Portneuf, dont nous avons parlé plus haut; puis, lorsqu'il devint chanoine l'année suivante, M. de l'Orme, qui l'avait bien connu, écrivait au Chapitre :

« Je suis ravi que ce soit M. de Falaise qui ait remplacé M. Hamel ¹. C'est un très bon sujet, qui fera honneur au Chapitre. Je suis persuadé qu'il a été reçu de la Compagnie avec joie et plaisir ². »

Plus tard, il repassa de nouveau en France, et pour une raison ou pour une autre ne revint plus au Canada. Mais il fit tellement bien son chemin dans le pays de nos ancêtres, qu'il devint Doyen de la Collégiale de Saint-Sauveur de Metz ³; et M. de l'Orme, parlant un jour de l'opinion qu'on avait de M. de Falaise, en France :

« C'est un sujet, disait-il, qui a édifié dans tous les endroits où il a séjourné ⁴. »

* * *

M^{SR} Dosquet, après avoir confié l'administration du diocèse, en son absence, à ses grands vicaires de Miniac

1. M. Hamel, chanoine de Québec, et l'un des directeurs du Séminaire, était mort le 5 septembre 1732.

2. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 168.

3. Fornel, qui avait passé lui aussi en France, ne fut pas si chanceux. Il était malade, et était allé se faire soigner. Son confrère M. de Gannes-Falaise écrivait un jour au Chapitre : « M. Fornel est ici, à La Rochelle, bien déconcerté; il a couru partout pour se placer, sans en venir à bout... Un apothicaire d'ici fort habile exerce tout son art pour lui faire passer certaines taches sur le visage, qui le rendent difforme et affreux : ce sont des boutons gros comme le pouce depuis le haut du front jusque sous le menton. Cela commence à se passer; mais persuadez-vous qu'à moins d'un miracle il ne sera pas plus beau que quand vous l'avez vu partir... » (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 173).

4. *Ibid.*, p. 175.

et Normant du Faradon ¹, s'embarqua le 15 octobre sur le *Rubis*, commandé par M. de l'Etendue ². Il avait avec lui son secrétaire Boullanger, qui ne revint pas au Canada, l'abbé Gosselin, l'abbé de Falcoz, prêtre de Saint-Sulpice, ainsi que deux valets de chambre, puis un des Frères Charon, de Montréal, et le fameux Frère Césarée, dont il a été question dans un chapitre précédent : ce Frère récollet avait fait son temps de pénitence, et reçu ordre de la cour de passer en France. Par considération pour sa robe, il était, avec les ecclésiastiques, à la table du commandant. Il obtint quatre ans plus tard la permission de revenir en Canada ³.

Nous avons la liste des passagers de chambre, qui prirent place à bord du *Rubis* et étaient « à la table du capitaine. » Ils étaient seize, en tout, avec l'évêque, les prêtres et les Frères que nous venons de nommer, et y compris le « lieutenant chargé des paquets, » c'est-à-dire celui à qui étaient confiées les dépêches officielles pour la cour ⁴ : charge toujours fort recherchée et appréciée, car elle donnait l'occasion de faire un beau voyage en France aux frais de l'Etat, sans compter l'avancement que ne manquait jamais de procurer cette marque de confiance.

À part les passagers de chambre, qui étaient à la table du capitaine, il y en avait une trentaine, « à qui le passage était accordé à la ration du munitionnaire ; » et de ce nombre étaient quatre prisonniers, dont deux anglais ⁵.

1. Deux Bretons, le premier, de Rennes, l'autre de Nantes. L'évêque De Mornay étant de Vannes. L'Église du Canada se trouvait donc à cette époque entre les mains des Bretons.

2. Un des officiers du commandant était M. de la Galissonnière, notre futur gouverneur. (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 149.)

3. *Ibid.*, p. 156, 161, 226.

4. C'était, cette fois, le lieutenant Desmeloises, beau-frère de l'archidiacre Chartier de Lotbinière. Il avait pour compagnons de voyage le capitaine de Contrecoeur, les enseignes Dumont, De Lignery, Richarville, Du Sable, et M. Bernard. « écrivain du Roi. »

5. Corresp. générale, vol. 58.

Nous n'avons aucuns détails sur le départ de M^{SR} Dosquet de sa ville épiscopale, si ce n'est ceux qu'il nous donne lui-même dans une lettre qu'il écrivait deux ans plus tard au ministre, à la veille de quitter Paris pour retourner au Canada :

« Vous savez, disait-il, que j'ai vendu une partie de mes effets, avant de partir du Canada, pour payer mes dettes. L'on me mande que l'on en a vendu beaucoup depuis mon départ. Cela me met dans une nouvelle dépense nécessaire pour m'en retourner !... »

Un évêque obligé, en partant pour voyage, de vendre ses effets et ses meubles, « pour payer ses dettes : » n'est-ce pas un détail navrant ? Et la vente de ces effets, peut-être aux enchères, peut-être à l'encan, se continue après son départ... Vraiment, la fortune ne lui souriait guère en Amérique : il avait fait naufrage en arrivant à Québec ; n'est-ce pas quelque chose d'équivalent à un naufrage, que les circonstances misérables de son départ ?

1. Corresp. générale, vol. 62, lettre de Mgr Dosquet au ministre, Paris, 14 mars 1734.

CHAPITRE XVIII

COUP D'ŒIL SUR LES MISSIONS LOINTAINES DE L'ÉGLISE DE QUÉBEC

En Acadie. — MM. Chauvieux et de Saint-Poncy. — Le gouverneur Armstrong. — L'abbé de Breslay. — L'abbé Brau. — Citation de Longfellow. — M. de Noinville. — M. de la Goudalie. — La paroisse de Pigiquit. — L'abbé Gaulin. — M. Courtin.

LE *Rubis*, sur lequel était monté M^{sr} Dosquet, le 15 octobre 1732, pour repasser en France, avait amené à Québec, l'été précédent, plusieurs personnages de distinction, entre autres le fils aîné de M. de La Corne, « qui avait servi douze ans en France, » Thomas-Jacques Taschereau, « commis des Trésoriers généraux ¹, » l'ancêtre du premier Cardinal canadien, et un professeur de théologie pour le Collège des Jésuites. Il y avait aussi à bord du *Rubis* un missionnaire destiné aux Acadiens, M. Chauvieux, qu'on laissa à Louisbourg, en passant à l'Île-Royale ².

M. Chauvieux était envoyé par M. Couturier, supérieur de Saint-Sulpice de Paris, à qui M. de Maurepas avait écrit pour solliciter instamment des missionnaires. Il

1. M. de l'Orme écrivait en 1732 à son frère : « M. Taschereau a sa place de trésorier. Il repasse cette année avec sa femme, Je crois qu'il fera bien dans le pays. Nous avons toujours été fort bons amis depuis qu'il est revenu du Canada... » (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 226). Taschereau était marié à Marie-Claire Fleury de la Gorgendière. Il mourut en 1749, et fut remplacé comme trésorier par Joubert. (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1905, p. 177.)

2. *Ibid.*, 1904, p. 148.

trouva à Louisbourg un jeune prêtre des Missions-Etrangères, M. de Saint-Poncy, qui l'attendait pour aller, lui aussi, se dévouer aux missions de l'Acadie. Tous deux étaient munis des pouvoirs de l'Evêque de Québec. Ils avaient aussi une lettre de recommandation pour le gouverneur Armstrong, à qui l'Evêque, croyant lui faire plaisir, annonçait le désir qu'il avait de se rendre dans la Nouvelle-Ecosse pour y faire sa visite épiscopale, au retour de son voyage en Europe. Armstrong, au lieu de savoir gré à M^{SR} Dosquet de sa communication, entra en fureur : il était indigné de la proposition de l'Evêque, qu'il qualifiait d'une usurpation insoutenable et d'un empiètement sur les droits de la couronne d'Angleterre. Qui le croirait ? les fonctionnaires anglais de l'Acadie, devenue anglaise par le traité d'Utrecht (1713), en étaient réduits à désirer que les missionnaires de leur nouvelle colonie dépendissent directement de Rome, et n'eussent plus rien à faire ni avec la France, ni avec Québec, tant ils redoutaient l'influence française par rapport à l'allégeance des Acadiens. On lit dans un mémoire qui fut remis en 1732 à M. de Beauharnais par le supérieur du Séminaire de Québec :

« Les Anglais mettent une application particulière à séduire les Acadiens. Le gouverneur (Armstrong) soumet leurs prêtres à des vexations et à des usages inouïs. Il ne veut recevoir aucuns missionnaires envoyés par l'Evêque de Québec et défend aux Acadiens d'en aller demander à l'Île-Royale. Il prétend que le grand vicaire de l'Acadie soit nommé directement par le saint-siège ¹. »

Il n'y avait plus en Acadie que deux missionnaires : M. Lesclaches, à Beaubassin, M. de la Goudalie, au Bassin des Mines. M. de Breslay et son confrère M. de Noiville, accablés sous le poids des ennuis que leur avait causés

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 163.

Armstrong, étaient passés en France pour ne plus revenir. MM. Chauvieux et de Saint-Poncy prirent possession de leurs cures respectives : le premier se rendit à Pigiquit ; l'autre s'installa à Port-Royal à la place du vénérable M. de Breslay, dont nous avons parlé au volume précédent, et à qui le Coadjuteur venait d'enlever le titre de vicaire général pour le donner à M. de la Goudalie.

Ceci nous amène à dire un mot de ce qui s'était passé en Acadie, à l'Île-Royale et à l'Île Saint-Jean, les années dernières, puis à jeter un coup d'œil sur les autres missions lointaines dépendantes de l'Église de Québec. Nous n'avons pas, en effet, la prétention d'écrire l'histoire complète de ces missions, ce qui demanderait des volumes, et ne voulons qu'esquisser à grands traits l'œuvre si méritante de nos missionnaires séculiers et réguliers.

Nous avons vu, dans un chapitre précédent, que M^{sr} Dosquet avait reçu de mauvaises nouvelles de l'Acadie. Écrivant à la cour dans l'automne de 1731 :

« Cette mission, disait-il, est dans un pitoyable état. Tous les missionnaires m'écrivent les uns contre les autres, et l'éloignement m'empêche de les bien gouverner et de connaître de quel côté est la vérité. »

Le seul missionnaire que mentionnent les documents comme cherchant à semer la zizanie parmi ses confrères est l'abbé Brau, un prêtre originaire du Mans, et ordonné à Québec en 1726, qui, après avoir exercé quelque temps le saint ministère à l'Île d'Orléans, avait été envoyé à Louisbourg par M^{sr} de Saint-Vallier pour y desservir les sauvages. Le gouverneur de Louisbourg, M. de Saint-Ovide, le fit passer à Shubénécadie ; mais il n'y resta pas longtemps, et ne tarda pas à gagner Port-Royal, en quête d'un emploi plus à son goût :

« Caractère brouillon, écervelé, ambitieux, écrit l'abbé Casgrain, il s'était mis à la remorque d'Armstrong, dans

l'espoir de supplanter l'abbé de Breslay à Port-Royal. Il chercha à le miner dans l'esprit de ses confrères et à les préjuger contre lui. Ses intrigues réussirent un instant. Armstrong l'installa dans le presbytère de Port-Royal, après la retraite du curé; mais son manque de jugement et son incapacité l'en firent bientôt évincer. Il repassa en France, d'où il n'aurait jamais dû venir ¹. »

Disons de suite qu'il y reçut, en arrivant, la rebuffade qu'il méritait. Il réclamait de la cour une somme de huit cents francs pour ses services: le ministre lui répondit sèchement: « La somme que vous réclamez pour vos services comme missionnaire en Acadie ne vous est point due ². »

Nous connaissons déjà l'abbé de Breslay, ce vénérable Sulpicien qui, après avoir exercé certaines fonctions à la cour, et gagné même, comme autrefois M^{GR} de Saint-Vallier, l'estime et l'amitié du Grand Roi, avait tout quitté pour se dévouer aux missions du Canada. Longtemps missionnaire des sauvages Nipissings à l'Ile-aux-Tourtes, il fonda ensuite la belle paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Ile. Grand dévot à la Bonne sainte Anne, il propagea son culte à l'Ile Saint-Jean, dont il fut le premier missionnaire, puis au Cap-Breton, puis à Beau-Bassin, où il aida le curé à bâtir une église en son honneur.

En 1724, il était curé à Port-Royal et vicaire général de l'évêque de Québec pour toutes les missions françaises de l'Acadie. Outre Port-Royal proprement dit, il avait à desservir un immense territoire, qu'il visitait régulièrement avec un zèle et un dévouement inlassables. Ce grand missionnaire ne s'intéressait pas seulement au bien spirituel des Acadiens, il avait aussi à cœur leurs intérêts temporels.

1. *Les Sulpiciens en Acadie*, p. 329.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 124.

Que de services ne leur rendit-il pas de toutes manières, mais surtout pour l'éducation de la jeunesse ! On a des documents qui prouvent qu'à une époque où il était si difficile d'établir régulièrement des écoles, même au Canada, le quart au moins des Acadiens savaient écrire ¹.

« Longfellow, dit l'abbé Casgrain, n'a fait que retracer la vérité historique, lorsque, après avoir décrit l'aspect d'un village acadien, il montre le prêtre le traversant, accueilli à son passage par toutes les marques du respect et de l'affection :

« C'est là, écrit le poète, qu'au milieu de ses fermes
 « reposait le village acadien. Les maisons, solidement
 « bâties en charpente de chêne et de noyer, ressemblaient à
 « celles que les paysans normands construisaient sous le
 « règne des Henri. Les toits, percés de lucarnes, étaient
 « couverts en chaume ; les pignons, faisant saillie sur
 « l'étage inférieur, protégeaient en l'ombrageant l'entrée des
 « portes. C'est là que, dans les tranquilles soirs d'été,
 « quand le soleil couchant jetait des flots de lumière dans
 « les rues du village et doraient les girouettes des chemi-
 « nées, c'est là que femmes et filles s'asseyaient en capes
 « blanches, en jupes écarlates, bleues ou vertes, avec leurs
 « quenouilles, filant le lin doré pour le métier bavard, dont
 « les navettes bruyantes mêlaient, à l'intérieur des maisons,
 « leur bruit au roulement des rouets et aux chants des
 « jeunes filles. Le curé de la paroisse descendait la rue
 « d'un pas grave ; les enfants cessaient leurs jeux et
 « venaient baiser la main qu'il étendait pour les bénir. Il
 « marchait d'un air vénérable ; femmes et filles se levaient
 « et saluaient sa lente approche par des paroles d'affec-
 « tueuse bienvenue. »

« Ne dirait-on pas, ajoute l'abbé Casgrain, qu'en écri-

1. *Les Sulpiciens en Acadie*, p. 303, 320.

tout simplement le témoignage favorable du gouverneur Philipps, dont Armstrong n'était que le délégué :

« Le curé de Port-Royal, disait Philipps, a fait son devoir comme pasteur des habitants français de cette rivière pendant près de six ans . . . J'ai trouvé qu'il s'est comporté à l'égard du gouvernement, en toutes occasions, comme un homme de son ministère doit le faire. »

Et le major Cosby : « Je certifie, disait-il, que M. de Breslay s'est bien comporté tant à l'égard du gouvernement que des habitants dans toutes les circonstances et les grandes peines qu'il a souffertes de plusieurs de ses confrères, qui ont fait leur possible pour le détruire et le faire chasser du pays ¹. »

Ah, si le Coadjuteur de Québec, au lieu de se presser d'agir comme il avait fait, en recevant ces lettres contradictoires des missionnaires de l'Acadie, dont il parlait dans sa dépêche à la cour, avait pris le temps « de connaître de quel côté était la vérité, » il ne se serait certainement pas prononcé si légèrement et si injustement contre le vénérable curé de Port-Royal ; il aurait continué sa confiance à son grand vicaire si méritant, et n'aurait pas été cause de la perte de ce zélé missionnaire pour l'Acadie !

M. de Noinville suivit son confrère dans sa retraite en France. C'était, lui aussi, un prêtre très distingué et qui pouvait rendre de grands services aux Acadiens. Il avait été missionnaire en Chine, où il avait acquis beaucoup d'expérience. Mais il se sentit révolté par la manière injuste dont on avait traité son confrère et il quitta l'Acadie, bien regretté de ses paroissiens du Bassin des Mines.

M. de la Goudalie ² l'y remplaça, et, comme nous l'avons

1. *Les Sulpiciens en Acadie*, p. 332.

2. M. de l'Orme écrivait un jour de M. de la Goudalie, sulpicien, qu'il avait vu à Paris : « C'est un bien honnête homme, qui ne goûte pas toujours les manières sulpiciennes... » (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 106).

vu, devint vicaire général de Québec pour toute l'Acadie. M. Chauvreur eut la cure de Pigiquit, et M. de Saint-Poncy celle de Port-Royal, M. de Lesclaches continuant de rester à Beaubassin.

Désormais, et jusqu'à la guerre de 1745, qui enleva momentanément Louisbourg à la France, il n'y aura pas moins de quatre missionnaires en Acadie : il y en aura même six en 1742, M. Desenclaves, à Port-Royal ; M. de Miniac, à la Rivière-aux-Canards ¹ ; M. de la Goudalie, aux Mines ; M. Chauvreur, à Pigiquit ; M. Girard, à Cobequid ; M. Laboret, à Beaubassin. C'est M. de Miniac qui, à cette époque, en qualité de vicaire général de Québec, aura la haute surveillance de ce clergé. On ne voit plus, dans cette liste de missionnaires, le nom de M. de Saint-Poncy : qu'était-il devenu ? M^{SR} Dosquet, qui n'était pas toujours heureux dans le choix de ses curés, l'avait remplacé par un abbé Vauquelin, « aussi incapable, dit l'abbé Casgrain, et aussi mal équilibré que l'abbé Brau ², » et qui ne fit que passer en Acadie. M. de Saint-Poncy écrivant au supérieur du Séminaire de Québec :

« J'ai eu le triste déplaisir, disait-il, de voir ruiner dans trois ou quatre mois une bonne partie de ce que j'avais essayé d'établir dans sept ans de travail, et cet hiver a vu plus de désordres que six années précédentes dans mon ancienne paroisse, sans que j'aie pu y porter aucun remède. J'ai été obligé d'hiverner chez un habitant, mon successeur s'étant établi par les promesses accommodantes qu'il a faites.

« Voilà où en sont les choses, au grand regret de tout ce qu'il y a de braves gens dans cette paroisse (Port-Royal).

1. Nous verrons que M. de Miniac quitta Québec en 1740 dans des circonstances assez étranges ; mais il revint l'année suivante pour se consacrer, cette fois, aux missions de l'Acadie.

2. *Les Sulpiciens en Acadie*, p. 399.

Pour ce qui est de MM. Chauvreur et Desenclaves, ils font merveille dans leurs missions ¹. »

Nous retrouverons plus tard ces deux bons missionnaires en Acadie : eux seuls y resteront jusqu'au « grand dérangement. » M. Chauvreur, que nous y avons vu arriver en 1732, sera encore, après bien des contretemps, des épreuves et des malheurs, curé de Piquit ; et ici nous ne pouvons résister au plaisir de citer quelques lignes de l'abbé Casgrain sur cette bonne vieille paroisse acadienne, dont il ne reste plus que le souvenir :

« On ne peut se défendre, dit-il, d'un sentiment de tristesse et d'amertume, quand on songe que de la belle et riche paroisse de Piquit, que dirigea l'abbé Chauvreur, il ne reste pas aujourd'hui le moindre vestige, qu'un jour est venu où toute cette population a été arrachée violemment de ses foyers et jetée sur la terre étrangère, que toutes les habitations ont été incendiées et rasées ; en un mot, que de cette florissante colonie, il ne reste plus que le souvenir. Le nom même de Piquit a disparu et a fait place à celui de Windsor que porte aujourd'hui la petite ville qui s'élève sur le site de l'ancien village acadien. Le nom de Windsor ne fait cependant pas naître une impression aussi pénible que celui des autres centres néo-écossais de même origine. Il s'y mêle un sentiment de sympathie sur lequel on aime à se reposer. Windsor est le lieu de naissance d'Haliburton, le seul des écrivains anglais qui ait rendu pleine justice aux Acadiens. Le spirituel auteur de *Sam Slick* était un esprit trop large pour ne pas se mettre au-dessus des préjugés de son entourage. Toujours ami des Acadiens, il s'était fait le défenseur de leurs droits, avant que l'auteur d'*Évangéline* eût chanté leurs malheurs. Aussi Haliburton et Longfellow sont-ils inséparables dans la mémoire de ce peuple. »

1. *Les Sulpiciens en Acadie*, p. 400.

Le gouvernement français payait les frais d'entretien de trois des missionnaires qui desservaient les paroisses françaises de l'Acadie ; il y entretenait aussi deux missionnaires pour les sauvages de l'Île-Royale et de tous les environs ¹ :

« Faites en sorte, écrivait un jour le ministre à M. de Saint-Ovide, qu'il y ait toujours à l'Acadie un nombre suffisant de missionnaires ². »

Nous connaissons déjà l'abbé Gaulin, l'apôtre dévoué des Micmacs : il était en Acadie dès 1698 : nous l'y trouvons encore en 1725 ; il est missionnaire des sauvages au Cap de Sable, à la Hève et Shubénécadie ; et le ministre lui envoie « une chapelle complète, simple et portative avec sa cassette, un ciboire, un soleil pour exposer le saint Sacrement, et un fer pour faire du pain d'autel. » Qui n'admirerait le soin attentif, pieux et méticuleux de ce ministre de Louis XV pour les choses de la religion ? En lisant les lignes que nous venons de citer, ne croirait-on pas qu'elles sont extraites de quelque vieux document du moyen-âge ?

Et voyons aussi les bons effets de l'alliance du trône et de l'autel, à cette époque : le ministre écrit à M. de Saint-Ovide qu'il serait heureux d'avoir un recensement complet de la population française de l'Acadie : le bon M. Gaulin, déjà tout usé par les travaux et par l'âge, se met à l'œuvre, et parcourt de maison en maison la péninsule de la Nouvelle-Ecosse dans toute son étendue : il y trouve (1728) « neuf cent vingt sept familles acadiennes, non comprises celles de la Hève ³, » donnant une population d'environ quatre mille cinq cents âmes.

1. *Les Sulpiciens en Acadie*, p. 392, lettre de M. de Maurepas à l'abbé Couturier, 17 janvier 1732.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 89.

3. *Ibid.*, p. 56, 89, 105.

On avait donné depuis quelques années un assistant à M. Gaulin : M. Courtin l'aïda à prolonger sa laborieuse carrière. Voyant, du reste, que le bon missionnaire n'en avait plus pour longtemps à vivre, il résolut de passer en France pour solliciter lui-même un assistant, et il revint à son poste l'année suivante. M. de l'Orme écrivait à ce sujet à son frère le 20 juillet 1731 :

« M. Courtin qui est passé, l'année dernière, de l'Acadie, y retourne cette année, après avoir obtenu de la cour cinq cents francs d'augmentation pour un troisième missionnaire, avec chacun une ration. On lui a donné une gratification de quatre cents francs pour son voyage, et cent francs pour acheter des chapelets, images, bijoux pour ses sauvages. Il a été fort bien reçu ¹. »

Il fallut enfin que le bon M. Gaulin dît adieu à ses chers Micmacs. Ce fut en 1732 qu'il quitta définitivement l'Acadie, regretté de tout le monde, mais tout spécialement du gouverneur de Louisbourg, M. de Saint-Ovide. Il n'était pas seulement l'âme des missions, mais aussi le bras droit du gouvernement pour la conduite des sauvages : c'est lui qui les maintenait dans l'amitié de la France et la haine des Anglais. Ce fut un jour de deuil pour l'Acadie, celui où il la quitta pour venir terminer sa carrière dans son cher vieux séminaire de Québec. Il mourut à l'Hôtel-Dieu le 6 mars 1640.

M. Courtin ne survécut que deux ans au départ de M. Gaulin de l'Acadie : il se noya accidentellement au printemps de 1734, et fut remplacé provisoirement par un prêtre irlandais, M. Bryne, que l'on plaça à Mirliquèche ; mais on s'aperçut bientôt qu'il ne pouvait convenir ² ; et

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 199.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 122, 216.

l'on envoya un prêtre des Missions-Etrangères, M. de Saint-Vincent, à l'Ile-Royale, comme successeur de MM. Gaulin et Courtin pour la conduite des Micmacs ¹.

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 189, 190.

CHAPITRE XIX

COUP D'ŒIL SUR LES MISSIONS LOINTAINES DE L'ÉGLISE DE QUÉBEC (*suite*)

Les Récollets à l'Île-Royale. — Religieux de la Charité à Louisbourg. — Pensionnat des Sœurs de la Congrégation. — A Ristigouche. — Chez les Abénaquis. — La mission du Saguenay ; le P. Laure ; la chapelle de Chicoutimi. — Chez les Sioux ; aux Mascoutins. — La guerre des Renards. — Voyages de La Vérandrye au Nord-Ouest ; il se rend jusqu'aux Montagnes Rocheuses.¹

OUTRE l'Acadie proprement dite, il y a, à l'entrée du golfe Saint-Laurent, l'Île Saint-Jean et l'Île-Royale ou Cap-Breton. La conduite spirituelle de la colonie française de l'Île-Royale avait été confiée par M^{gr} de Saint-Vallier aux RR. Pères Récollets ; et l'on se rappelle que le pieux prélat avait eu à se plaindre de quelques-uns de ces religieux. A un moment donné, il avait même résolu de les remplacer par des prêtres séculiers ; mais le gouverneur, M. de Saint-Ovide, s'y était opposé : les Récollets étaient moins à charge aux habitants que n'auraient été des prêtres séculiers : ils vivaient de si peu ! On avait même rapporté au ministre, M. de Maurepas, que l'un d'eux, curé d'une des paroisses de l'île, avait pu économiser six mille livres pour ses confrères de France !

Les Récollets de l'Île-Royale finirent par donner complète satisfaction à l'Evêque de Québec. Du reste, au témoignage de M. de Saint-Ovide, les renseignements qu'on lui avait donnés sur leur conduite avaient été fort exagérés. Leur supérieur général de France rappela à lui quelques-

uns des religieux dont M^{SR} de Saint-Vallier avait eu le plus à se plaindre, et les remplaça par d'autres qui lui convenaient mieux. En 1728, nous voyons que le Père Zacharie Caradec, religieux de la province de Bretagne, était curé de Louisbourg et vicaire général pour le Cap-Breton. Son administration fut bienfaisante et donna satisfaction au ministre, qui lui écrivit pour le féliciter « du bon ordre qu'il avait établi dans sa communauté ». Il avait même deux de ses religieux qui comprenaient le basque, ce qui accommodait un bon nombre de navigateurs de cette langue qui abordaient à Louisbourg ¹.

Mais parmi les religieux de l'Ile-Royale, il y en avait de la province de Bretagne et d'autres de la province de Paris : ce qui offrait, paraît-il, de graves inconvénients. Après beaucoup de négociations, on obtint que la province de Paris rappelât ses religieux : ceux de la province de Bretagne se chargèrent de toutes les missions de l'Ile-Royale et de l'Ile Saint-Jean réunies ; et la cour leur alloua la somme de deux mille six cents livres. Ce changement s'opéra en 1731, et le ministre s'empessa d'en informer M^{SR} Dosquet par sa dépêche du 17 avril. Mais le Prélat, comme M^{SR} de Saint-Vallier, tenait toujours à l'idée d'avoir un prêtre séculier comme vicaire général de cette partie de son diocèse, et il aurait voulu donner à ce prêtre la cure de Louisbourg. La cour s'y opposa formellement :

« Le Roi ne juge pas à propos, lui écrivit le ministre, d'accepter votre proposition de nommer un grand vicaire séculier à Louisbourg, qui en aurait en même temps la cure. Les Récollets ont besoin de cette cure pour subsister. »

Le ministre informa en même temps de cette décision royale le gouverneur et l'intendant du Canada ². N'ou-

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 90, 120, 134, 200.

2. *Ibid.*, p. 140, 153, 159.

blions pas, en effet, que toutes ces colonies, l'Île Saint-Jean, l'Île-Royale, l'Acadie, c'est-à-dire ce qui était resté de l'Acadie à la France, dépendaient toujours du gouvernement général de la Nouvelle-France, comme elles dépendaient, pour le spirituel, de l'Évêque de Québec. Le gouverneur de Louisbourg, M. de Saint-Ovide, avait eu de fortes velléités d'indépendance; mais le ministre lui avait répondu nettement:

« La demande que vous faites de détacher le gouvernement de l'Île-Royale de celui de la Nouvelle-France pour l'ériger en gouvernement général, ne peut être entretenue pour le présent. »

Outre les Récollets, il y avait à Louisbourg d'autres religieux, appelés Religieux de la Charité. Ils étaient chargés du soin de l'Hôpital, et le gouverneur en était très content: « Les malades, disait-il, y sont bien soignés et nourris. » Ces religieux, qui devaient régulièrement être au nombre de six¹, recevaient une gratification de six mille livres par an; et de plus on leur donnait seize sous par jour pour chaque soldat malade.

Quelle organisation effrayamment coûteuse que tout ce système gouvernemental de la Nouvelle-France!

Louisbourg avait donc un hôpital convenable et bien tenu. Il jouissait aussi d'une maison d'éducation pour l'instruction des jeunes filles; mais cette maison avait commencé d'une manière peu régulière. M^{gr} de Saint-Vallier y avait envoyé en 1727 une Sœur de la Congrégation de Montréal, qui était partie malgré ses supérieures: elles ne la jugeaient pas propre à fonder un établissement. N'ayant pu trouver d'autres religieuses pour aller avec elle, elle s'adjoignit deux personnes étrangères à sa congrégation, et se rendit à Louisbourg, où elle fut accueillie avec beaucoup

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 90, 180.

d'empressement et de joie par le gouverneur et les habitants.

Elle acquit à grands frais une maison à l'intérieur de la ville, y ouvrit un pensionnat et commença les classes, à la grande satisfaction du public. C'était une personne de talent, mais qui manquait de jugement et d'esprit religieux.

Le Roi accorda à la nouvelle fondation une gratification annuelle de quinze cents livres pour la pension de trois religieuses. Or la Sœur de la Conception était la seule religieuse de la maison. Elle sollicita, mais en vain, deux autres religieuses de sa congrégation : ni la supérieure de Montréal, ni M^{GR} Dosquet ne voulurent en laisser partir pour aller sous sa conduite.

Le Prélat étant passé en France expliqua tout à la cour ; et ordre fut donné à la Sœur de la Conception de repasser au Canada. Elle fut remplacée à l'Île-Royale par des religieuses de choix et de mérite, qui donnèrent à la maison de Louisbourg un regain de vitalité.

M^{GR} Dosquet, devenu évêque de Québec, confirma de son autorité l'établissement des Sœurs de la Congrégation à Louisbourg, leur permettant même de s'y recruter et d'y avoir un noviciat¹. La cour leur accorda des gratifications, mais à condition de n'en rien envoyer à la maison-mère de Montréal².

M. Lyon de Saint-Ferréol, qui, ayant cessé d'être supérieur du Séminaire de Québec en 1734, retourna en France dans l'automne de 1735, arrêta, en passant, à Louisbourg, fit la visite du couvent de la Congrégation, en sa qualité de vicaire général de Québec, et se déclara très satisfait de la petite communauté et de son pensionnat. Mais cette maison de la Congrégation, fortement ébranlée par la pre-

1. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 547.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 265.

mière prise de Louisbourg, s'éteignit tout-à-fait lors de la conquête définitive de l'Île-Royale ¹.

*
* *

Les Récollets, qui avaient autrefois plusieurs missionnaires en Acadie, n'en avaient plus dans la péninsule en 1728: ils concentraient tous leurs travaux à l'Île-Royale, ainsi qu'à l'Île Saint-Jean, où l'on tâchait de diriger les Acadiens qui voulaient se soustraire complètement à l'allégeance britannique. Ils avaient cependant encore un missionnaire à la Baie des Chaleurs: c'était, en 1728, le P. Gélase, à qui la cour accordait quatre cents livres pour ses missions, et tout spécialement celle de Ristigouche. Il fut remplacé en 1731 par le P. Luc; et quelques mois plus tard le gouverneur et l'intendant du Canada écrivaient à la cour:

« Le missionnaire de Ristigouche nous a fait part de l'attachement sincère que les sauvages de sa mission lui paraissent avoir pour le Christianisme et pour la France. Nous avons tout lieu d'être satisfaits des soins qu'il prend pour les entretenir dans ces sentiments ². »

*
* *

Entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre, s'étendait le pays des Abénaquis, zone aux frontières indécises, sans cesse convoitée par nos voisins, qui y faisaient de fréquentes incursions, et finissaient même par s'y établir d'une manière quasi définitive. C'est ainsi que nous les trouvons en 1733 installés au fort Pemquid, qu'ils tra-

1. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. II, p. 305-401.

2. Corresp. générale, vol. 54.

vaillent depuis trois ans à reconstruire, et où ils ont une garnison de cent hommes : il y a tout autour du Fort trois cents familles irlandaises, sous le commandement d'un colonel anglais ¹.

La position des Abénaquis est extrêmement difficile, partagés qu'ils sont entre leur attachement réel à la France et leurs intérêts matériels qui sont très liés à ceux de leurs voisins. Celle des missionnaires Jésuites qui vivent au milieu d'eux et ont la conduite des âmes, n'est pas moins délicate : il faut que sans se compromettre, sans compromettre non plus les intérêts spirituels de leurs bons sauvages, ils entretiennent en eux l'attachement à la France. Iront-ils jusqu'à leur conseiller de faire la guerre aux Anglais et de repousser par la force et la violence les empiètements continuels qu'ils font sur leur domaine ? Le caractère pacifique de leur mission les en empêche ; et ils s'en abstiennent loyalement.

La France, qui a peur des Anglais, qui évite de les froisser et ne veut rien entreprendre directement contre eux, voudrait bien, du moins, que les Abénaquis et les Micmacs leur fissent de mauvais partis et restassent en guerre avec eux : rien ne l'inquiète et ne l'ahurit davantage que d'apprendre que les sauvages ont conclu la paix avec leurs voisins. Le ministre écrit à M. de Saint-Ovide :

« Il est essentiel pour la sûreté du Canada que les Anglais ne s'emparent pas des terres des Abénaquis, et il convient que vous fassiez tout en votre pouvoir pour fomenter la guerre entre les Abénaquis et les Anglais. »

Le Roi lui-même écrit l'année suivante au gouverneur et à l'intendant du Canada :

« Vous devez pousser les Abénaquis à harceler les Anglais

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 176

tant que ces derniers n'auront pas rasé les Forts établis sur leurs terres. »

On veut pousser les Abénaquis à la guerre ; et cependant on refuse de leur donner un peu de poudre qu'ils demandent pour charger leurs fusils ¹. . . Quelle mesquinerie !

On avait été longtemps indécis si on leur permettrait de rétablir leur village de Narantsouak : on craignait de nuire aux établissements qu'ils avaient sur le Saint-Laurent, à celui de Saint-François, en particulier ² : n'allaient-ils pas quitter ces établissements pour retourner en Acadie ? Narantsouak fut rétabli, cependant ; la petite église se releva de ses ruines, et l'intendant eut ordre de remplacer tous les ornements et objets du culte qui avaient été pillés par les Anglais. Le ministre écrivant à cette occasion au P. Duparc, alors supérieur des Jésuites de la Nouvelle-France :

« Il est à espérer, disait-il, que les missionnaires travailleront avec zèle pour maintenir les Abénaquis dans la foi catholique et dans les intérêts de la France, en leur faisant comprendre que tandis que les Anglais s'emparent de leurs terres et les repoussent dans l'intérieur, les Français les laissent maîtres chez eux et s'occupent de leur conservation. Le Roi, ajoutait le ministre, aurait une bonne raison de supprimer le fond de quatre mille livres qu'il leur accorde : il n'en fera rien cependant ³. »

C'est le P. Loyard qui était le supérieur de la mission des Abénaquis, du temps de M^{gr} Dosquet : le P. Aubery était à la mission de Saint-François.

* * *

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 77, 83.

2. *Ibid.*, p. 129.

3. *Ibid.*, p. 102.

En montant de l'Acadie à Québec, nous trouvons la mission des Jésuites à Tadoussac et au Saguenay : le P. Laure y fut envoyé en 1720, et y resta seul jusqu'en 1737 :

« Cette mission, écrit le P. de Rochemonteix, comprenait, comme centres principaux d'action apostolique, les Postes du Domaine du Roi : Chicoutimi, Tadoussac, la Malbaie, les Islets de Jérémie et les Sept-Iles ¹. »

Le P. Laure avait fixé sa résidence à Chicoutimi, et de là se rendait aussi souvent que possible partout où il y avait des âmes à instruire et à sauver. « Cœur large et dévoué, il n'aspirait qu'à étendre le royaume de Dieu. »

Il dressa une carte de tout le territoire du Saguenay : elle se trouve au dépôt des cartes de la Marine, à Paris. Dans son journal, il fait quelque part l'éloge d'une sauvagesse, qui avait épousé un Canadien-français du nom de Pelletier, et qui mourut, comme elle avait vécu, en odeur de sainteté :

« Elle a été regrettée de tous, dit le Père, et elle le sera toujours de moi en particulier, qui ai appris d'elle la langue montagnaise. Elle m'asista dans la rédaction d'une grammaire et d'un dictionnaire ². »

On conserve aux archives un document précieux, intitulé « mémoire et inventaire concernant la chapelle de Chicoutimi, » et daté de 1733. Cette chapelle et la résidence du missionnaire étaient en bois, pièces sur pièces, suffisamment spacieuses. L'on est vraiment surpris de la quantité et de la richesse des ornements, vases sacrés et autres objets du culte que renfermait la sacristie ; cela donne une haute idée des missions tenues par les Pères de la Compagnie de Jésus, au Canada : celle du Saguenay n'était certainement pas la plus riche ni la plus importante ³.

1. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au 18e siècle*, t. II, p. 7.

2. Tanguay, *Répertoire du Clergé canadien*, p. 86.

3. Documents de Paris, *Eglise du Canada*.

Le P. Laure aurait bien voulu avoir un assistant pour l'aider dans ses missions; mais la cour ne put se décider à en faire les frais¹; et d'ailleurs le champ des missions desservies par les Pères Jésuites s'élargissait toujours de plus en plus du côté de l'ouest.

*
*
*

Les Récollets occupent les postes de Frontenac et de Niagara; mais les Pères de la Compagnie de Jésus desservent les missions de Détroit, de Michillimakinac, de Ouabache, des Miamis: et les voilà rendus maintenant chez les Sioux, où l'on vient d'établir un nouveau poste français. Les Pères Guignas et de Gonnor y sont dès 1727.

Le poste des Sioux a été établi par une Compagnie de douze Canadiens qui, en retour du privilège de la traite, se sont engagés à remplir certaines conditions, entre autres, à construire une maison pour le commandant, et une autre pour les missionnaires². Il y a douze cents livres d'allouées annuellement « sur l'état des charges » pour les deux missionnaires des Sioux³.

Mais la fameuse guerre des Renards, attisée probablement par les Anglais⁴, qui suivent les Français à la piste pour accaparer le commerce de l'ouest, va ralentir et retarder l'œuvre des missions: ces Renards sont de rusés sauvages, qui rivalisent avec les Iroquois pour l'astuce et la bravoure. Quand on croit les avoir détruits quelque part, ils renaissent ailleurs; il y en a partout. Le ministre félicite M. de Beauharnais du coup frappé en 1733 par les Hurons et les Iroquois « sur le restant des Renards: »

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 100.

2. Edouard Richard, *Supplément au Rapport de 1899*, p. 127.

3. *Documents relatifs à la Nouvelle-France*, t. III, p. 137.

4. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 234.

« Il serait à souhaiter, dit-il, que les sauvages exécutent leur projet d'éteindre cette race. »

L'année suivante, ce « restant de Renards, » unis aux Sakis, tombe sur les Français de la Baie Saint-Joseph, et en fait un massacre ¹.

On a dû, à cause de cette guerre des Renards, abandonner momentanément le poste français des Sioux : il était d'ailleurs « mal situé, sur le bord du lac Pepin, à cause du débordement des eaux ². » Il faut aller s'établir ailleurs : et entre temps le P. Guignas et le P. de Gonnor font une mission chez les Kicapous et les Mascoutins, ces bons sauvages un peu grossiers et hirsutes, mais très inoffensifs, qui habitaient le Wisconsin, et que le brave Jean Nicolet avait visités plus d'un siècle auparavant ³. Nos missionnaires retournent ensuite au nouveau poste des Sioux, établi un peu plus loin que le lac Pepin.

* * *

Nous venons de mentionner le nom de Nicolet. Quel homme admirable que ce bon Français, qui le premier tenta de se rendre à la « mer de l'ouest ! » Il est vrai qu'il fut quitte pour sa bonne volonté : rendu au Wisconsin, il croyait déjà n'être pas très loin de la mer de l'ouest ! Il faut cependant le regarder comme le premier voyageur à la recherche du Pacifique. La Vérendrye ⁴ a été son con-

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 194, 197.

2. *Corresp. générale*, vol. 51.

3. Voir mon livre *Jean Nicolet et le Canada de son temps*, Québec, 1905, p. 205.

4. Pierre Gaultier de Varennes, sieur de La Vérendrye, était fils de René Gaultier, seigneur de Varennes, qui avait été pendant vingt-deux ans gouverneur des Trois-Rivières. Par sa mère, Marie Boucher, il était petit-fils de Pierre Boucher, premier gouverneur des Trois-Rivières. Il était frère du chanoine De Varennes. Voir son *Journal de Voyage*, 1738-39, dans le *Rapport sur les Archives canadiennes* de 1889, p. XIV.

tinuateur, et s'est rendu jusqu'au pied des Montagnes-Rocheuses.

C'est vers l'époque qui nous occupe, en 1731, qu'il entreprit son premier voyage au nord-ouest : il ne faisait rien à la légère, il savait où il allait, il avait des mémoires qu'il pouvait présenter à la cour sur l'objet de son voyage, il avait même une carte rudimentaire des pays qu'il avait à traverser, et qui lui avait été fournie par un sauvage¹. Le gouverneur du Canada l'encourageait à faire cette expédition : il avait aussi l'approbation de la cour ; mais ici encore, quelle mesquinerie ! Tout ce qu'on lui accordait, c'était « des présents pour les sauvages², et aussi la faculté de faire la traite des pelleteries à son profit. » Être obligé de s'occuper de commerce, tout en faisant un pareil voyage de découvertes ! Et encore, on regretta de lui avoir accordé ce privilège³ !

Il se rendit, dans sa première expédition, jusqu'au lac Winnipeg, en passant par Kaministigoya, le lac de la Pluie, et le lac des Bois, et érigeant un fort à chacun de ces endroits. Il était accompagné du P. Jésuite Messaiger, qui se fit, en effet, le « messager » de la bonne nouvelle de l'Évangile chez tous les sauvages que l'on rencontra sur la route. La Vérendrye et le P. Messaiger se rendirent jusqu'à la rivière des Assiniboines, puis reprirent le chemin de Québec.

L'année suivante, l'intrépide voyageur entreprend une nouvelle course vers le nord-ouest. Il est accompagné, cette fois, d'un jeune Jésuite nouvellement arrivé de France, le P. Aulneau :

« Ce jeune missionnaire, écrit le P. de Rochemonteix,

1. Corresp. générale, vol. 52.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 138.

3. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au 18e siècle*, t. I, p. 226.

était le portrait vivant du P. Isaac Jogues. Il rappelait l'illustre martyr par sa modestie, l'amabilité de son caractère, la beauté virginale de son cœur, l'élan de sa charité, par toute son âme.»

Cette fois, l'expédition se rendit de nouveau jusqu'à la rivière des Assiniboines, où l'on éleva le fort de la Reine.

La Vérendrye fit un troisième voyage au nord-ouest, dans lequel il fut accompagné d'un autre Père de la Compagnie de Jésus, le P. Coquart¹. Il se rendit, cette fois, jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses, véritable pionnier de la civilisation française et catholique dans cet immense Nord-Ouest, où la religion a établi de nos jours un si merveilleux empire. Les missionnaires Jésuites accompagnèrent partout le grand découvreur, le soutinrent et l'encouragèrent dans les déboires incroyables qu'il eut à endurer de la part de ceux mêmes qui devaient le plus profiter de son œuvre :

« La lutte de La Vérendrye pour l'honneur et la vie, écrit le P. de Rochemonteix, touche à sa fin. Il va succomber sous la haineuse jalousie et l'injustice de ses ennemis. Blâmé par le gouvernement de la métropole, faussement accusé de commerce illicite, froissé par l'ingratitude de ceux qui auraient dû être les premiers à reconnaître ses services, ses succès et les avantages de ses découvertes, blessé dans sa dignité et abreuvé de dégoûts, il donna sa démission (1744), à Québec même, de chef de l'entreprise du Nord-Ouest. La cabale ne demandait que cela. M. de Beauharnais, son défenseur, en fut vivement peiné². . . »

1. Le P. Coquart a été missionnaire de Chicoutimi de 1746 à 1765, date de sa mort. Il fut enterré à Chicoutimi, et ses restes furent ensuite transportés à Tadoussac, où ils reposent maintenant (*Rapport sur les Archives*, 1889, p. VIII). On a de lui un mémoire, daté de 1750, et adressé à l'intendant Bigot, rendant compte de l'état des Postes du Roi : la Malbaie, Tadoussac, les Islets de Jérémie, Chicoutimi et les Sept-Isles.

2. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au 18^e siècle*, t. I, p. 211, 230.

Nous reprendrons le chapitre des missions lointaines de l'Eglise de Québec, lorsque nous aurons à parler plus tard de la Louisiane, sous M^{GR} de Pontbriand.

CHAPITRE XX

M^{GR} DOSQUET, EN FRANCE. — LES MISSIONS-ÉTRANGÈRES À PARIS ET À QUÉBEC. — M^{GR} DE MORNAY RÉSIGNE SON SIÈGE

Aux Missions-Etrangères. — M. Tiberge. — M. de Brisacier et le Séminaire de Québec. — Mgr Dosquet et le Séminaire. — Efforts pour faire résigner Mgr de Mornay. — Nouvelle tentative de Mgr Dosquet pour faire hausser le taux de la dime. — Mgr de Mornay résigne en sa faveur.

EN arrivant à Paris, M^{GR} Dosquet alla loger aux Missions-Etrangères, dont il faisait partie, et dont il avait été un des directeurs et le procureur à Rome : il y était chez lui. Le supérieur de cette institution si méritante était toujours M. de Brisacier ; et il avait avec lui M. de Combes, son futur successeur¹, M. de Montigny, M. Collet et M. Tremblay. Mais il venait de perdre son vieil ami et confrère d'un demi-siècle, M. Tiberge. Ce vertueux ecclésiastique était mort en septembre 1730, laissant une assez grande fortune, qu'il tenait de sa famille. Le chanoine De l'Orme, à cette occasion, écrivait à son frère, à Québec :

« M. l'abbé Tiberge est mort dans le mois de septembre dernier, d'une hydropisie de poitrine. Il a laissé beaucoup de bien, car on le prétend riche de plus de deux cent mille livres, qu'il a légués à une communauté de filles dont il

1. Après M. de Combes vinrent successivement, comme supérieurs des Missions-Etrangères, MM. Burgérier, Lalane et Hody. (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1905).

était le supérieur. Je ne crois pas que M. de Brisacier en laisse jamais tant à sa mort¹ . . . »

M. de Brisacier appartenait, lui aussi, à une famille riche, mais n'avait rien à lui, et dépensait en bonnes œuvres tout ce dont il pouvait disposer². Le Séminaire de Québec, surtout, qui ne faisait qu'un avec celui de Paris, fut l'objet constant de sa sollicitude généreuse. On lit à ce sujet dans un document de l'époque :

« Il ne se passait guère d'années qu'il n'accordât au Séminaire de Québec une somme considérable, soit pour y envoyer des prêtres, soit pour acheter les livres, les provisions et les objets nécessaires qu'il fallait chaque année faire venir de France. Nous ne citerons qu'un exemple de sa générosité en faveur de cette maison. En 1732, le Séminaire de Québec, réduit par des incendies et d'autres malheurs à ne pouvoir payer ses dépenses les plus urgentes sans ajouter une nouvelle dette à celles dont il était déjà accablé, fut obligé d'emprunter vingt mille francs. M. de Brisacier offrit généreusement d'en payer les intérêts, qui se montaient à mille francs par année. Il déboursa encore cette même année le prix du passage d'un prêtre³ destiné au Séminaire de Québec. »

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 197, lettre datée de 1731.

2. M. de Brisacier et Tiberge étaient des prêtres d'une vertu consommée, au témoignage de M. Tremblay : « Je leur ai ouï dire bien des fois, écrit-il, que jamais mitres ne les tenteraient de sortir de leur vocation, si on était réduit à penser à eux pour cela ; et Dieu a voulu qu'ils en donnassent des preuves. »

Le fait est que l'évêque de Chartres ayant voulu se démettre de son évêché, à cause de ses infirmités, et résigner en leur faveur, ils refusèrent absolument :

« Le Roi y avait consenti, ajoute M. Tremblay . . . Il a admiré leur détachement, en avouant qu'il y avait plaisir de savoir qu'il y eût encore dans ce siècle des personnes assez détachées pour refuser de tels biens et de tels honneurs » (*Lettre de M. Tremblay*, 1695, publiée dans le *Rapport sur les Archives du Canada pour 1887*).

3. Probablement M. Pierre-Denis Corru, le fameux « joueur de serpent » de l'époque. « Le serpent, dit Mgr Têtu, est un instrument de

Quand une institution ou un particulier se trouvent gênés dans leurs affaires financières, il y a toujours des gens charitables qui se plaisent à exagérer les choses. C'est ce qui arriva pour le Séminaire de Québec : on informa la cour que « ses dettes s'élevaient à près de cent cinquante mille livres ; » et le ministre s'empressa d'écrire à M. de Brisacier pour le prier « d'y porter remède ¹. » M. de Brisacier prépara aussitôt, de concert avec M. Tremblay, un mémoire, dans lequel il prouvait au ministre que les dettes du Séminaire n'étaient pas de cent cinquante mille livres, mais seulement de quatre-vingt mille livres ; et il ajoutait :

« Le Séminaire possède en fonds de terre pour environ deux cent mille livres, savoir : l'Ile Jésus, qu'on estime à cent mille livres, la seigneurie de Beaupré, celle de la Baie Saint-Paul, Saint-Michel et la Canardière, qu'on fait monter au moins à cent mille livres, sans parler de l'enclos et emplacement dans Québec ². »

Nous avons vu déjà que le Séminaire de Québec se tira fort heureusement de la position difficile où on le croyait encore plus embarrassé qu'il n'était, grâce surtout à un jeune ecclésiastique de grands talents, M. Vallier, que lui procura le vénérable supérieur du Séminaire de Paris.

La cour semblait reprocher à M. de Brisacier de ne pas s'occuper suffisamment du Séminaire de Québec, et de ne pas lui envoyer assez de sujets pour remplir efficacement son œuvre. Mais M. de Brisacier pouvait-il faire l'impossible, et donner ce qu'il n'avait pas ? Les documents les

musique à vent, en bois, recouvert de cuir, dont on se servait pour accompagner les chanoines et les chantes. » (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 209).

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 188, lettre du 19 janvier 1734.

2. *Ibid.*, p. 198, lettre du ministre à Beauharnais et Hocquart, 6 mai 1734.

plus authentiques prouvent qu'il procurait au Séminaire et aux missions de l'Acadie, des Tamarois et de la Louisiane autant de sujets qu'il pouvait en disposer : on lui reprochait même en certains quartiers d'avoir trop de préférence pour le Canada ¹. Ces documents prouvent surtout qu'il visait plutôt à la qualité des ecclésiastiques qu'il envoyait à la Nouvelle-France, qu'à la quantité : ce que d'autres ne faisaient pas toujours avec le même tact et le même discernement, comme nous le verrons bientôt.

M^{sr} Dosquet lui-même ne paraît pas avoir rendu suffisamment justice, sous ce rapport, à M. de Brisacier, et aux Missions-Etrangères, dont il faisait pourtant partie ; mais il était toujours resté plutôt sulpicien : et puis, le peu de succès de son ami, M. Lyon de Saint-Ferréol, qui allait quitter bientôt le Séminaire de Québec, et qu'on allait laisser partir sans trop de regret, l'avait aigri. Écrivant à la cour, de Québec, où il venait d'arriver de nouveau, dans l'automne de 1734 :

« Je ne vous mande rien, disait-il, touchant le temporel du Séminaire de Québec : M. Hocquart en a pris connaissance, et il doit vous en rendre compte. J'aurai seulement l'honneur de vous représenter qu'ils manquent de sujets pour la conduite de cette œuvre. Il leur faudrait cinq prêtres pour le grand séminaire, savoir, un supérieur, un assistant, un procureur, un professeur et un économ. Il en faudrait deux au petit séminaire, et trois à la cure de Québec : un curé et deux vicaires. Pour fournir à ces dix places, ils n'ont que deux sujets agrégés à leur corps, et c'est moi qui les leur ai procurés étant en France ². Ceux

1. *Lettre de M. Tremblay, 1695, citée dans le Rapport sur les Archives du Canada pour 1887, p. LII.*

2. Nous trouvons dans les archives que « le Coadjuteur fit passer à Québec, en 1733, trois ecclésiastiques, MM. Quenchin, de Surblé et Rousseau. » (*Rapport sur les Archives canadiennes, 1904, p. 186.*) Nous ne savons si c'est à eux qu'il fait ici allusion.

qui y travaillent actuellement avec eux, je les y ai placés à cause du grand besoin qu'ils en ont, et que c'est une œuvre nécessaire, que je ne puis abandonner.»

Puis il ajoutait, laissant percer l'idée qui l'obsédait depuis longtemps :

« Vous jugez, monsieur, du tort que fait à ce diocèse cette disette de sujets du Séminaire des Missions-Etrangères. Lorsqu'on leur a uni celui de Québec, ce n'était qu'en vue qu'ils fourniraient le nombre de prêtres convenable, comme celui de Saint-Sulpice en fournit au Montréal : sans quoi cette union nous est très nuisible, m'empêchant de prendre des mesures avec d'autres communautés qui seraient en état de nous en envoyer.

« Je vous prie d'exiger de MM. du Séminaire de Paris qu'ils remplissent ces places dont ils sont chargés, ou qu'ils renoncent à cette union. Pour lors, je me fais fort de les remplir de bons prêtres qui ne soient attachés à aucun corps, si mieux vous n'aimez de les réunir à la communauté de Saint-Sulpice ou à celle du Saint-Esprit, qui est aujourd'hui en état de nous donner nombre de bons sujets¹. »

Evidemment le Prélat avait profité de son séjour à Paris pour préparer avec ses amis tout un plan de campagne contre le Séminaire de Québec, qu'il semblait bien disposé à mettre, coûte que coûte, à exécution.

Voulons-nous maintenant avoir une idée de la qualité des ecclésiastiques qu'il amenait de France avec lui, et dont il se vantait d'avoir placé lui-même quelques-uns au séminaire de Québec? Écoutons l'un des six ou sept Pères Jésuites qui avaient fait la traversée en même temps qu'eux, et qui assurément n'avaient aucun intérêt à les dénigrer :

1. Corresp. générale, vol. 62, lettre de Mgr Dosquet au ministre, 7 octobre 1734.

« M^{sr} notre Evêque, dit-il, se rendit à La Rochelle lorsqu'on ne l'y attendait plus, et s'embarqua avec nous. Il amena une douzaine d'abbés, qu'il avait ramassés sur le pavé de Paris et aux portes des églises, gens, la plupart, ignorants et sans éducation. Nous évitions ces gens-là autant que nous pouvions, et nous tâchions de faire bande à part avec trois prêtres de Saint-Sulpice ¹, hommes d'esprit et d'une rare piété ². »

Ferons-nous à M. de Brisacier le reproche d'avoir été un peu plus difficile dans le choix des prêtres qu'il envoyait au Canada? Lui ferons-nous le reproche de n'avoir pas osé briser de lui-même l'union qu'avait faite de son Séminaire le Vénéral M^{sr} de Laval à celui de Paris? Assez d'autres, ce semble, avaient divisé et désuni ce qu'avait uni M^{sr} de Laval, et cela, assurément, sans aucun merveilleux résultat pour notre Eglise. M. de Brisacier et ses confrères des Missions-Etrangères respectèrent l'œuvre de M^{sr} de Laval; ils restèrent unis au Séminaire de Québec dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, et cela pour le plus grand bien de cette institution: en la laissant passer en d'autres mains, ne risquait-on pas de lui faire perdre l'esprit de son vénérable fondateur? L'œuvre de M^{sr} de Laval continua à se faire sans bruit et sans éclat, mais avec d'heureux et solides résultats pour l'Eglise de Québec.

* * *

Revenons à M^{sr} Dosquet. S'il était chez lui aux Missions-Etrangères, il ne l'était pas moins à Saint-Sulpice,

1. Voici les noms de ces trois Sulpiciens: François Picquet, le fondateur de la Présentation (Ogdensburg), Jean Chevalier et Pierre Sartelon.

2. Lettre du Père Nau à son Provincial d'Aquitaine, le P. Richard, 20 oct. 1734, citée dans *les Jésuites et la Nouvelle France au 18^e siècle*, t. II, p. 23.

auquel il était resté très attaché, ou plutôt qu'il n'avait quitté, semble-t-il, qu'à regret. C'est à Saint-Sulpice qu'il devait tout ce qu'il était : c'est M. Le Pelletier qui l'avait fait nommer coadjuteur de Québec; c'est son successeur, M. Couturier, qui, en faisant résigner l'Evêque titulaire, allait faire monter M^{GR} Dosquet sur le siège épiscopal de la Nouvelle-France. Mais la tâche à entreprendre était ardue : au témoignage de M. de Maurepas, l'Evêque de Mornay était « très difficile en affaires¹. » Au 24 avril (1733), il n'y avait encore rien de fait touchant sa démission, et le ministre écrivant au gouverneur et à l'intendant du Canada :

« Il est probable, disait-il, que le Coadjuteur ne repassera pas cette année². »

M^{GR} Dosquet avait profité des trois ou quatre mois qu'il avait déjà passés à Paris, pour discuter avec le ministre plusieurs questions intéressant l'Eglise du Canada : la traite de l'eau-de-vie, la déclaration royale de 1732, la dîme, les dépenses qu'il avait faites pour diverses réparations à l'évêché et autres, dont il aurait voulu être remboursé. Les explications qu'il donna à M. de Maurepas sur son mandement contre la traite de l'eau-de-vie firent croire à celui-ci qu'il allait en donner un autre pour adoucir le premier ; mais fort heureusement le Prélat n'en fit rien : il laissa subsister son ordonnance telle qu'elle était³. La cour, de son côté, ne voulut rien changer à la déclaration de 1732.

Sur la question de la dîme et de la subsistance de son clergé, M^{GR} Dosquet se montra très ferme. Ses curés avaient profité de son voyage en France pour lui adresser une

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 199, lettre de M. de Maurepas à Beauharnais et Hocquart, 17 mai 1734.

2. *Ibid.*, p. 174.

3. *Ibid.*, p. 197.

nouvelle requête, le priant de leur obtenir une augmentation de revenu. Trouvant sur ce point la cour inexorable, et disposée plutôt à retrancher les suppléments en argent accordés aux curés, le Prélat se résolut, s'il devenait évêque de Québec, à promulguer lui-même, de sa propre autorité, un mandement « pour obliger les habitants à payer la dîme sur le pied qu'elle était en France¹ : » et en effet, retourné plus tard au Canada, il écrivit au ministre pour lui annoncer la détermination qu'il avait prise de promulguer ce mandement. M. de Maurepas informa MM. de Beauharnais et Hocquart de ce que l'Evêque avait résolu de faire, et leur dit « qu'en le faisant il excéderait son pouvoir, et que s'il entreprenait quelque chose de contraire à l'autorité royale, la cour interjecterait appel comme d'abus contre lui². »

Voilà un exemple, entre mille, de la liberté dont jouissaient les Evêques sous l'ancien régime ! Ecrivant ensuite, à M^{sr} Dosquet lui-même :

« Vous n'ignorez pas, lui disait le ministre, les motifs qui ont déterminé le Roi à ne faire aucun changement par rapport à la dîme. Les mêmes raisons subsistent ; la question, cependant, sera examinée à nouveau, pour voir si un arrangement quelconque est possible. Le mandement que vous avez résolu de faire, ajoutait-il, est contre toutes les règles, et je suis surpris que l'idée de le faire vous soit même venue à l'esprit. Ce serait une entreprise sur l'autorité royale. »

Ce fut, croyons-nous, la dernière tentative sérieuse pour hausser le taux de la dîme, au Canada, sous le régime français. L'Evêque voyant qu'il allait se heurter inutilement et dangereusement contre la volonté royale, alors si

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 211.

2. *Ibid.*, p. 211.

forte et si respectée, même en matière de discipline religieuse, ne donna pas suite à son projet.

* * *

Cependant M^{SR} Dosquet était à Paris depuis plusieurs mois, le printemps était déjà avancé, et rien ne se décidait par rapport à la démission de l'Evêque de Québec, dont il n'était toujours que simple coadjuteur. Les deux Prélats s'étaient rencontrés souvent, mais ni l'un ni l'autre n'avait osé aborder le sujet. C'est M. Couturier qui, nous l'avons vu, avait entrepris de négocier cette affaire; et rien n'avanzait: M^{SR} de Mornay semblait tenir d'autant plus à son siège, qu'il n'avait jamais voulu aller en prendre possession.

Le Coadjuteur se sentait malade: on lui conseilla d'aller, en attendant, à Liège, son pays natal. Durant son absence, le ministre, à son tour, entreprendrait l'assaut du vieil Evêque, et ne manquerait pas de réussir à ébranler fortement sa volonté. M^{SR} Dosquet se rendit donc à Liège, et au bout de quelques jours écrivit à M. de Maurepas que l'air du pays natal lui avait déjà fait beaucoup de bien, et qu'il était décidé à y rester tant que la cour ne le rappellerait pas à Paris.

De son côté le ministre n'avait pas perdu de temps: aussitôt après le départ du Prélat pour Liège, il avait écrit à M^{SR} de Mornay une lettre ferme et sans réplique, dont voici la substance:

« Le Roi a bien voulu, en vous nommant un coadjuteur, pourvoir par là au triste abandon dans lequel vous avez toujours laissé votre Evêché de Québec. Ce coadjuteur est en France, malade, et probablement incapable de retourner à Québec pour longtemps. Comme l'état où se trouve le clergé de la Louisiane, où il n'a pas encore paru d'évêque,

exige aussi votre présence, le Roi désire que vous vous rendiez dans votre diocèse en allant d'abord à la Louisiane¹. »

Il n'est plus question, comme on le voit, de l'âge ni des infirmités de M^{gr} de Mornay. Il avait soixante-cinq ans lorsqu'il était devenu évêque de Québec, et on l'avait laissé tranquille à Paris: il en a maintenant soixante-dix, et l'on veut absolument qu'il se rende dans son diocèse. Quelle ironie! Le ministre revient à la charge au bout de quelques jours:

« J'apprends avec peine, écrit-il à M^{gr} de Mornay, qu'il n'y a à la Louisiane que quatre prêtres capucins, alors que dix ne seraient pas de trop pour desservir la colonie. Vous devez comprendre dans quel état misérable se trouvent les colons en ce qui regarde le spirituel, surtout depuis que vous avez jugé à propos d'interdire les Jésuites². Il est nécessaire qu'en partant pour votre diocèse vous emmeniez avec vous six autres religieux capucins. Je crois, ajoutez le ministre d'une manière significative, que vous serez du même avis que moi³. »

Le bon vieil évêque n'y peut tenir, il sent s'évanouir le peu de volonté qui lui reste. Les lettres du ministre ont produit sur lui le résultat qu'on attendait: plutôt que d'aller au Canada, et par-dessus le marché à la Louisiane, il résignera son siège; et en effet il court sans retard chez un notaire faire dresser l'acte de sa démission pure et simple de l'Evêché de Québec entre les mains du Roi. Quelques jours après, M. Couturier recevait un document daté du 12 septembre (1733), et intitulé:

« Acte par lequel M^{gr} Louis-François de Mornay, évêque de Québec, logé chez les Capucins de la rue Saint-Honoré,

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 178.

2. Voir plus haut, ch. II, p. 23.

3. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 179.

à Paris, se démet de son Evêché en faveur de M^{GR} Dosquet, son coadjuteur ¹. »

Le supérieur de Saint-Sulpice se hâta d'en informer le ministre, qui le remercia de son attention, et lui dit :

« Il était temps que l'Evêque prit le parti de donner sa démission, puisqu'il ne voulait pas aller dans son diocèse, qui avait besoin de lui ². »

Ecrivant ensuite à M^{GR} Dosquet lui-même :

« La démission pure et simple de M. de Mornay de l'Evêché de Québec, disait-il, lève toutes les difficultés de votre retour au Canada. Vous aurez le temps de régler toutes vos affaires pour vous embarquer sur le vaisseau du Roi dans le cours du mois de mai ³. »

Voilà donc M^{GR} Dosquet évêque en titre de Québec. Il se hâta de quitter Liège pour rentrer à Paris, où il reçut, en sa qualité de quatrième évêque de la Nouvelle-France, les compliments de ses amis et de tous ceux qui s'intéressaient à cette colonie lointaine. M. de l'Orme ne fut pas un des derniers à le féliciter ; homme de flair et de tact, il avait toujours soin de se ranger du côté des puissances. Il n'avait jamais cessé d'être en bons termes avec M^{GR} de Mornay, et plus ou moins à froid avec le Coadjuteur : de ce jour, M^{GR} Dosquet eut toutes ses attentions : il avait complètement oublié l'injure que le Prélat lui avait faite en demandant au Séminaire des Missions-Etrangères de lui refuser l'hospitalité ⁴. Ecrivant le printemps suivant à ses confrères du Chapitre :

« Vous verrez cette année, leur disait-il, M. Dosquet, à présent évêque titulaire du diocèse de Québec par la dé-

1. Edouard Richard, *Supplément du Rapport sur les Archives canadiennes*, 1899, p. 138.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 186, lettre du ministre à M. Couturier, Versailles, 16 septembre 1733.

3. *Ibid.*, p. 186, lettre à Mgr Dosquet, 16 septembre 1733.

4. Voir plus haut, ch. VIII, p. 100.

mission qu'en a faite M. de Mornay. Je suis persuadé que les manières polies et gracieuses dont il préviendra tout le monde, à son arrivée et pendant son séjour dans le pays, vous engageront plus que tous les autres à avoir pour lui tout le respect que vous lui devez et la confiance qu'il mérite. L'union et la paix se conserveront par ce moyen dans le Chapitre et dans tout le diocèse ¹. »

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 13, lettre du 1er mai 1734.

CHAPITRE XXI

M^{SR} DOSQUET, ÉVÊQUE DE QUÉBEC.— SES PRÉOCCUPATIONS
AVANT DE PARTIR POUR SON DIOCÈSE.—

LE VOYAGE

M^{GR} Dosquet ne se trouve pas assez de revenus.— Obsédé par la pensée de ses dettes.— Envoi de ses effets à La Rochelle.— Son personnel.— Nomme M. l'abbé de l'Île-Dieu son grand vicaire en France.— Louis de Jaquet.— Départ pour La Rochelle, puis pour le Canada.— Une lettre du Père Nau.

DEVENU évêque de Québec, M^{SR} Dosquet se hâta d'envoyer une procuration à son archidiacre, M. de Lotbinière, pour prendre possession du siège épiscopal. La cérémonie eut lieu le 8 août (1734), et cette fois sans aucun des incidents disgracieux qui avaient signalé la prise de possession de M^{SR} de Mornay (1728).

Le quatrième évêque de Québec entra en possession de tous les revenus de l'évêché, y compris ceux des abbayes qui y étaient annexées. Pour plus grande sûreté, cependant, le Roi voulut bien émettre en sa faveur « des lettres patentes portant don, au profit de M^{SR} Dosquet, des fruits et revenus du dit évêché », ajoutant « permission de disposer des bénéfices sujets à la Régale ¹. »

Hélas ! les hommes ne sont jamais contents. Le pieux Prélat a obtenu le but principal de son voyage en France, la démission de M^{SR} de Mornay : il est devenu évêque de

1. J.-Edmond Roy, *Rapport sur les Archives de France*, p. 715.

Québec ; il a droit à toutes les gratifications, à tous les revenus assignés à cet évêché. Et maintenant il se désole à la vue du peu de ressources qu'il trouve à sa disposition. Ecrivant au ministre :

« J'ai envoyé, dit-il, à M. le cardinal de Fleury un état fidèle des revenus et des charges de l'abbaye de Bénévent, par où il conste qu'elle ne me rendra peut-être pas quinze cents francs de net par année, en comptant même le blé près d'un tiers plus qu'il ne se vend à présent. J'en joins ici une copie.

« Il me reste un autre état beaucoup plus ample, où toutes les redevances sont détaillées. Je le remettrai entre les mains de qui il vous plaira pour être examiné. Ils sont conformes l'un et l'autre pour la forme, et ils ont été faits sur les livres ou recettes de chaque année. Vous voyez, monseigneur, que ceci est bien différent de ce que M. de Mornay faisait entendre lorsqu'il s'agissait de sa démission.

« J'avais cru que M. le Cardinal, voyant la modicité des revenus de cette abbaye, y aurait suppléé par quelque autre bénéfice ; mais par la réponse dont il m'a honoré, j'ai lieu de juger qu'il n'y pense pas. Cependant ceci change bien la face de mes affaires, et insensiblement je me retrouve dans la même situation où j'étais avant d'être en titre, avec cette différence que j'ai dépensé plus d'argent par différents voyages, et que je suis à la veille d'en dépenser beaucoup en procédés pour soutenir les droits de cette abbaye.

« Si j'avais prévu tout ceci, j'aurais prié la cour de trouver bon que je me démis purement et simplement de ma coadjutorerie, pour vivre en retraite le reste de mes jours ; car je ne vois rien de plus disgracieux que d'être toujours au-dessous de ses affaires, et d'être obligé par son état à des dépenses qu'on ne peut soutenir.

« Je vous supplie de vouloir bien en parler à Son Emi-

nence ; car aujourd'hui je me vois même dans le doute si ma pension sur le trésor royal me sera continuée, quoique M. Couturier m'eût dit plusieurs fois qu'on me la laisserait en me donnant le titre de l'évêché, que je savais n'être pas suffisant pour vivre au Canada ¹. . . »

Cette lettre nous semble bien caractéristique de notre Prélat, tout appliqué à sa comptabilité, pesant attentivement ses revenus, supputant ses dépenses, et comme les bons bourgeois de son pays natal, balançant avec soin les unes par les autres, de manière à n'être jamais « au-dessous de ses affaires ». La disposition en elle-même est excellente : mais qui n'aimerait mieux, cependant, dans un évêque missionnaire, un peu plus d'abandon à la Providence, un peu plus de dégagement des soucis terrestres ? qui ne préférerait à tous ces calculs un généreux *Sursum corda* ?

Il écrit encore un mois plus tard :

« Je prends la liberté de vous adresser une requête et de vous prier de m'obtenir l'attribution de mes causes au grand Conseil. C'est le seul moyen de tirer quelque avantage de l'abbaye de Bénévent. J'aurais eu l'honneur d'aller vous présenter cette requête, si je n'étais arrêté par un rhume . . .

« Vous savez, ajoute-t-il, que j'ai vendu une partie de mes effets, avant de partir du Canada, pour payer mes dettes. L'on me mande que l'on en a vendu beaucoup depuis mon départ. Cela me met dans une nouvelle dépense nécessaire pour m'en retourner ; et comme le temps presse de faire ces emplettes, je souhaiterais que M. le Cardinal voulût avancer les grâces qu'il aurait dessein d'accorder en faveur de l'Evêché de Québec, afin que je pusse prendre à ce

1. Corresp. générale, vol. 62, lettre de Mgr Dosquet au ministre, Paris, 16 février 1734.

sujet des arrangements convenables ; car je ne saurais croire que Son Eminence exigeât de moi l'impossible, et qu'Elle m'envoyât dans ce pays sans un revenu suffisant pour y subsister et pour remplir les œuvres qui y sont nécessaires, ce qui serait me mettre dans l'obligation d'en revenir dans peu d'années après y avoir consommé le reste de mon patrimoine. Je vous supplie de lui en dire un mot. Vous êtes le seul recours que j'aie, et je ne puis avoir un meilleur protecteur ¹. »

Il est évident, comme nous l'avons déjà fait remarquer, que M^{sr} Dosquet n'est pas un homme heureux : il songe plus à l'avenir qu'au moment présent ; il se croit sans ressources pour faire le bien ; il se voit à la veille de « consommer le reste de son patrimoine ², » ce que M^{sr} de Saint-Vallier, lui, avait fait d'un si grand cœur ; il est obsédé par la pensée des dettes qu'il a contractées au Canada, et il voudrait en passer une partie à son prédécesseur : et comme celui-ci s'y objecte, il menace de lui intenter un procès. Le ministre écrit à ce sujet au gouverneur et à l'intendant du Canada :

« Pour ce qui concerne les réparations au Palais épiscopal de Québec, l'Evêque n'a pu faire entendre raison à M^{sr} de Mornay, quelque proposition qu'on lui ait faite. Il prétend que les Hospitalières doivent, comme légataires universelles de M^{sr} de Saint-Vallier, faire ces réparations.

1. Corresp. générale, vol. 62, lettre de Mgr Dosquet au ministre, Paris, 14 mars 1734.

2. « Mgr Dosquet avait, je crois, des biens patrimoniaux. J'ai constaté moi-même qu'il était propriétaire d'une magnifique terre à Sarcelles, près de Paris, où se trouvait, il y a quelques années, le noviciat des Pères du Saint-Sacrement. » (Mgr Têtu, dans le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 40).— Quant à ce petit domaine de Sarcelles, où il y a, paraît-il, une magnifique forêt, le Prélat n'en serait-il pas devenu l'acquéreur, après sa démission, dans le temps qu'il fut grand vicaire de Paris (1758), le premier des quatre grands vicaires de l'archevêque Christophe de Beaumont (1747-1781) ?

M^{GR} Dosquet a été obligé de le faire assigner, et l'affaire en est là ¹. »

Nous savons déjà que la cour régla plus tard, à la satisfaction de tout le monde, cette question des réparations au Palais épiscopal ².

Le moment de partir pour le Canada arrive bientôt ; et le Prélat a tant de choses à demander ! Il voit d'abord personnellement le cardinal de Fleury ; puis il lui écrit aussitôt après l'entrevue :

« Je viens de faire voir à Votre Eminence que l'intérêt ne me guide pas dans le procédé que j'ai tenu jusqu'à présent. J'ai fait partir ce matin pour La Rochelle près de deux milliers pesant de mes effets ; le reste va suivre par les dernières voitures. J'y ai aussi envoyé du monde. Je me suis assuré d'onze ecclésiastiques ³, qui viennent à mes frais dans le diocèse, et que je désire y entretenir jusqu'à ce qu'ils soient prêtres, parce qu'ils y sont absolument nécessaires. Ce vaisseau devant lever l'ancre du 20 au 25 de ce mois, je partirai la semaine prochaine, et je compte aller samedi pour avoir l'honneur de prendre congé du Roi et de Votre Eminence ; et en vérité je suis chargé de dettes, et je n'ai point d'argent pour entreprendre ce voyage.

« Pour l'amour de Dieu, monseigneur, ne me laissez pas dans une situation si cruelle. Nommez quelqu'un en qui vous ayez confiance : je lui ferai le détail de mes affaires, en lui donnant les preuves de la situation où je me trouve ; et vous connaîtrez, monseigneur, que personne n'aura fait plus au-delà du possible que ce que j'ai fait pour suivre les desseins de la cour et pour remplir les devoirs de mon état. »

On dirait que le Cardinal s'était montré un peu incrédule

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 199, lettre du 17 mai 1734.

2. Voir plus haut, ch. V., p. 69.

3. Ceux dont nous a parlé le Père Nau, au chapitre précédent.

touchant la pauvreté de l'Évêque et l'urgence de ses besoins. M^{sr} Dosquet écrit le même jour au ministre :

« J'ai eu l'honneur de voir Son Éminence. Elle m'a promis sa protection pour me faciliter les procédures qui sont inévitables au sujet de l'abbaye et de l'évêché, et pour me donner le moyen d'être déchargé des réparations qu'il faut y faire. . . J'espère que la Providence m'aidera dans une démarche que je fais pour le bien du diocèse, sans connaître comment je pourrai sortir des embarras où je vais me jeter. . . »

« Je vous prie de m'accorder le transport de mes balots dans le vaisseau du Roi, et le passage pour un de mes parents, que je veux attacher à la France, pour les ecclésiastiques qui voudront m'accompagner, et pour mes domestiques. Je ne puis encore savoir le nombre des uns et des autres ¹. »

Le nom de ce parent dont parle ici M^{sr} Dosquet est mentionné dans une autre lettre. Il ne s'agit pas ici de l'abbé Ransonet ², un autre parent de l'Évêque, qui passa, lui aussi, au Canada, en même temps que lui, et demeura plusieurs années attaché au Séminaire de Québec.

Citons cette dernière lettre de M^{sr} Dosquet : elle achève de peindre les dispositions du Prélat, au moment où il va quitter la France pour aller rejoindre l'Église à laquelle il est désormais lié. Il écrit au ministre :

« Je me rendis hier trois fois à votre hôtel pour avoir l'honneur de vous voir et pour prendre vos ordres avant de partir. N'ayant pu vous y rencontrer, permettez-moi de m'acquitter de ce devoir par lettre, et à même temps de

1. Corresp. générale, vol. 62, lettre de Mgr Dosquet au Card. de Fleury, Paris, 4 mai 1734 ;— au ministre, même date.

2. « Sylvestre-Michel-François Ransonet, natif et prêtre du diocèse de Liège, missionnaire apostolique. » (Corresp. générale, vol. 62, lettre de Mgr Dosquet au ministre, Québec, 12 oct. 1734).

vous prier de vouloir bien m'envoyer l'ordre pour me faire payer de la gratification de mille écus que vous avez eu la bonté de m'obtenir de M. le Cardinal. Son Eminence avait chargé M. Couturier de vous écrire pour me faire donner des commissaires qui jugeassent en dernier ressort toutes les procédures qui regardent mon évêché. Trouvez bien, monsieur, que je vous en rappelle la mémoire. Cette faveur m'épargnera bien de la dépense et rendra supportable la situation où je me trouve.

« J'ai jeté les yeux, ajoute-t-il, sur M. de La Rue, abbé de l'Île-Dieu, pour être mon grand vicaire à Paris. J'avais dessein de vous en parler hier pour savoir ce que vous en pensez, parce que, s'il ne vous est pas agréable, j'en prendrai un autre. C'est un homme qui a beaucoup d'esprit et beaucoup de monde. Il loge actuellement dans ce séminaire ¹, où il est venu en service de chez M. de Mortemart, où il a demeuré longues années ².

« Je vous ai demandé le passage pour un de mes parents à qui j'avais écrit de se rendre incessamment à Paris pour s'embarquer avec moi. Il arriva hier soir. C'est un gentilhomme qui, quoique cadet, aura du bien, et dont les ancêtres ont toujours servi avec distinction et beaucoup de bravoure. Comme je crois qu'il en aura hérité le courage, je souhaiterais l'attacher à la France pour servir sous vos ordres. Je pense qu'il n'y a rien de vacant en Canada pour le présent. C'est pourquoi je vous prie de vouloir bien le nommer cadet avec une expectative d'enseigne. Quoique

1. Le Séminaire des Missions-Etrangères.

2. Une des sœurs de Frontenac avait épousé un M. de Mortemart. Cette famille Mortemart appartenait à la haute noblesse française ; et l'on sait que la plupart des nobles familles de France avaient toujours quelque abbé qui leur était attaché, soit comme chapelain, soit comme lecteur, soit comme précepteur. Parmi ces abbés de châteaux, il y avait quelquefois des prêtres de valeur et de mérite, comme par exemple l'abbé de l'Île-Dieu « en service » chez M. de Mortemart.

je compte le faire loger à l'évêché et lui donner maⁿ table, on ne lui inspirera que les sentiments convenables à un honnête homme et à un bon officier. Il s'appelle *Louis de Jaquet* ¹. . . »

L'abbé de l'Île-Dieu que M^{gr} Dosquet nomma son grand vicaire en France avant de partir pour le Canada, est un des plus grands ecclésiastiques, des plus pieux, des plus vertueux, qui aient jamais été attachés à notre Église ²; et c'est vraiment un coup de la Providence qu'elle ait eu un homme de ce mérite pour la servir auprès du saint-siège et de la cour de France dans les jours mauvais qu'elle avait à traverser. Il fut sans interruption l'agent de nos Evêques à partir de 1734 jusqu'en 1777 ³. C'est lui qui recevait ordinairement leur correspondance, écrivait en leur nom à la Propagande ou au ministère de la Marine, pressait le règlement de leurs affaires, et leur expédiait les réponses à leurs demandes.

On s'adressait à lui « des différentes colonies du diocèse de Québec, » comme on disait alors : de l'Acadie, de la Louisiane, des Tamarois, du Détroit, de Montréal; il faisait des extraits des lettres qui lui étaient adressées, notait avec soin et avec ordre les demandes et les raisons qui les appuyaient, puis soumettait le tout au ministre. Celui-ci mettait ordinairement en apostille sa réponse ou sa décision, que l'abbé de l'Île-Dieu se hâtait de faire connaître à ses correspondants.

1. Corresp. générale, vol. 62, lettre de Mgr Dosquet au ministre, Paris, 11 mai, 1734.

2. « C'est un grand sujet, » écrivait de lui M. de l'Orme; et il ajoutait: C'est un homme de mérite, qui est capable d'autre chose que d'être grand vicaire. » (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 131, 134).

3. Il obtint en 1776 « la permission de se retirer; » et le Roi lui accorda alors une pension de 4,500 livres, « en considération des services qu'il avait rendus à la religion et à l'Etat. » (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1905, p. 413).

Tout était ainsi simplifié, accéléré et bien organisé, au grand avantage des intéressés, aussi bien que de la cour.

L'abbé de l'Ile-Dieu fut remplacé en 1777 par M. de Villars ¹, qui reçut de M^{FR} Briand des lettres de vicaire général, semblables à celles de son prédécesseur, et s'occupa à son tour de la correspondance de Québec ².

On aura une idée du désintéressement de ces hommes apostoliques et de la reconnaissance que leur doit l'Eglise du Canada, lorsqu'on saura qu'ils exerçaient gratuitement toutes ces fonctions, et prenaient même la plupart du temps à leur charge les frais de port de la correspondance, qui étaient considérables à cette époque.

Ah, que l'on aime à reposer son esprit sur ces beaux exemples de dévouement et de désintéressement, après qu'on a été obligé, pour remplir son devoir d'historien, de parler si souvent de dépenses, de dettes criardes, de revenus modiques, de patrimoine épuisé ! Il importe, en effet, quand on entreprend d'écrire l'histoire, de faire connaître les hommes tels qu'ils sont : avec leurs qualités, tant mieux ; avec leurs imperfections, tant pis.

Le nom de l'abbé de l'Ile-Dieu ³ reviendra désormais assez souvent au cours de cet ouvrage, surtout lorsque nous aurons à parler de M^{FR} de Pontbriand, l'évêque résidant par excellence, et nous pourrons admirer avec quel dévouement et quel respect il servit nos Evêques et notre Eglise, quel

1. M. de Villars appartenait aux Missions-Etrangères, et fut supérieur du Séminaire de Québec de 1750 à 1756.

2. Un abbé Le Clerc, résidant à Paris, rue Feydeau, avait fait application à la cour pour remplacer l'abbé de l'Ile-Dieu ! (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1905, p. 430).

3. L'abbaye de l'Ile-Dieu (*Insula Dei*), de l'ordre des Prémontrés, était dans une île de la rivière d'Andèle, à quatre lieues de la ville de Rouen. La fondation remontait à 1187. Pierre de La Rue, abbé commendataire de l'Ile-Dieu, fut nommé en 1722 : il était le trente-sixième abbé. Les revenus de l'abbaye, au 17^e siècle, se montaient à 3,500 francs. L'abbaye était sous le patronage de la sainte Vierge.

tact, quelle prudence et quelle mesure il apportait dans tout ce qu'il écrivait, dans tout ce qu'il faisait.

M^{sr} Dosquet quitta Paris vers le milieu de mai pour aller s'embarquer à La Rochelle: le ministre écrivait le 11 de ce mois à M. de Beauharnais:

« M. l'Evêque de Québec, disait-il, partira de Paris à la fin de la semaine pour aller s'embarquer sur le *Rubis*. Il ne causera aucun retard, vu qu'il fait le voyage en poste. »

Il écrivait en même temps au chevalier de Chaon, commandant du *Rubis*: « Le P. de Lauzon, supérieur des Jésuites du Canada, doit passer sur le *Rubis*. Vous aurez pour lui les égards dûs à son mérite. » Le P. de Lauzon emmenait avec lui six missionnaires pour la Nouvelle-France ¹.

A part les ecclésiastiques dont nous avons parlé, l'Evêque avait avec lui un personnel considérable: onze personnes en tout, dont « un maître d'hôtel, un valet de chambre, un cuisinier, un aide de cuisine, un cocher, un laquais, un nègre. » Hélas! qu'est devenu le temps des Laval et des Saint-Vallier, qui savaient se contenter d'un ou deux serviteurs! Se rappelle-t-on ce qu'écrivait la Mère de l'Incarnation de M^{sr} de Laval?

« Il n'a qu'un jardinier, qu'il prête aux pauvres gens, quand ils en ont besoin, et un homme de chambre ². . . »

M^{sr} Dosquet s'embarqua avec tout son monde le 29 mai, et le commandant appareilla le 31 au matin ³. Le *Rubis* n'entra dans la rade de Québec que le 16 août ⁴, le lende-

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 190.

2. *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, édit. Richaudeau, t. II, p. 169.

3. Deux autres navires firent voile en même temps que le *Rubis*: le *Héros* et la *Charente*; le premier, pour l'Île-Royale; le second, pour la Louisiane, sous le commandement de M. de Vaudreuil. (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 191).

4. *Corresp. générale*, vol. 61, lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 7 oct. 1734.

main de l'Assomption. Il y avait juste huit jours que M. de Lotbinière avait pris possession du siège épiscopal au nom de l'Evêque.

Nous avons cité, dans le chapitre précédent, quelques lignes d'une lettre d'un des passagers, le Père Nau, à son Provincial de France. Le Père Nau est un des six jésuites qui avaient fait la traversée avec le P. de Lauzon, et tous ces ecclésiastiques plus ou moins mal choisis que l'Evêque amenait avec lui. On ne lira pas sans intérêt la suite de sa lettre : elle nous donne une bien triste idée de ce qu'était un voyage en mer à cette époque : elle nous prépare, de plus, au récit du voyage lamentable que fit quelques années plus tard le successeur de M^{FR} Dosquet :

« La seule vue de la *Sainte-Barbe* où nous devons coucher pendant la traversée, écrit le Père Nau, nous déconcerta tous, moi le premier. C'est une chambre grande comme la Rhétorique de Bordeaux ¹, où l'on voit suspendus en double rang des cadres, qui doivent servir de lit aux passagers, aux passagères, aux officiers inférieurs et au canoniers. Nous étions pressés dans ce lieu obscur et infect comme des sardines dans une barrique. Nous ne pouvions nous rendre à nos lits sans nous heurter vingt fois la tête et les jambes. La bienséance ne nous permettait pas de nous déshabiller. Nos habits, à la longue, nous brisaient les reins. . .

« Nous avions à bord une centaine de soldats de nouvelle levée, dont chacun avait avec soi un régiment entier de Picardie. Personne ne fut exempt de leurs morsures. . . Toutes les fois que nous sortions de l'entrepont, nous nous trouvions couverts de poux. Autre fourmilère de poux et

1. Le P. Nau avait fait son noviciat et sa théologie au collège de Bordeaux, et écrivait au P. Richard, qui connaissait bien, lui aussi, le collège.

source d'infection : c'étaient quatre-vingts faux-sauniers ¹, qui avaient languï pendant un an dans les prisons. Ces misérables auraient fait pitié aux plus barbares des Turcs. Ils étaient demi-nuds, couverts d'ulcères, et quelques-uns même mangés tout vifs par les vers. Nous nous cõtîsâmes et fîmes une quête pour leur acheter des chemises, des matelots qui en avaient de reste. Nos soins ne les empêchèrent pas de mettre dans le navire une espèce de peste dont tout le monde a été attaqué, et qui a fait mourir vingt hommes...

« Nous n'arrivâmes à Québec que le lundi 16 août... Le P. de Lauzon m'a destiné à la mission de Saint-Louis, où il a lui-même passé dix-sept ans. Je m'y rendrai dans quinze jours d'ici. C'est la plus agréable et la plus florissante mission du Canada ². . . »

Voici en quels termes M^{SR} Dosquet, écrivant à la cour quelque temps après son arrivée, parlait lui-même de la traversée qu'il avait faite :

« Nous sommes, grâces au Seigneur, arrivés à bon port, après une traversée de soixante-dix-huit jours. Ce voyage a été long et désagréable par les vents contraires que nous avons presque toujours eus et par les maladies qui se sont mises dans le vaisseau, qui ont enlevé plusieurs hommes et qui en ont réduit un grand nombre à l'extrémité ³. . . »

1. D'après une lettre du ministre à MM. de Beauharnais et Hocquart, il y en avait soixante-deux ; et le ministre ajoutait que c'étaient « en général de beaux hommes. » (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 195, 200.)

2. Lettre du 20 oct. 1734, citée dans *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIII^e siècle*, t. II, p. 24.

3. Corresp. générale, vol. 62, lettre du 22 septembre 1734.

CHAPITRE XXII

MST DOSQUET, À QUÉBEC.—L'ÉGLISE DU CANADA, EN SON
ABSENCE.—SUPPLIQUES DE L'ÉVÊQUE À LA COUR

La réception de l'Evêque.—L'administration du diocèse en son absence.
— Diverses épreuves pour la colonie : petite vérole, sécheresse, etc.
— La colonie, au point de vue de la morale.— Affaire Gervais
Lefebvre.— La cure de Québec.— Mgr Dosquet à sa villa Samos.—
Ses demandes à la cour.— La terrasse de l'évêché.

ON ne trouve nulle part le moindre détail sur la réception qui fut faite à MST Dosquet comme Evêque titulaire de Québec. « Il a été reçu avec toutes les distinctions que mérite sa place : » voilà tout ce que l'on sait par la dépêche officielle de MM. de Beauharnais et Hocquart à la cour¹.

Détail significatif : ils ne parlent que du rang, ou de la « place » ; pas un mot de la personne ! On sait que M. Hocquart avait eu des paroles assez vives avec le Coadjuteur à propos du Conseil Supérieur ; le procureur général, également : ces choses ne s'oublient pas facilement. Depuis ce temps le Coadjuteur était passé en France, et revenait Evêque de Québec ; mais

« Celum, non animum mutant qui trans mare currunt. »

Quoi qu'il en soit, il fallait faire une réception conve-

1. Corresp. générale, vol. 61, lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 7 oct. 1734.

nable au digne Prélat : aussi, dans sa séance du 9 août, le Conseil Supérieur avait-il désigné quatre de ses membres, MM. D'Artigny, Guillemain, Varin et Foucault, pour aller lui présenter, aussitôt après son arrivée, les hommages de l'auguste Cour. Après la cérémonie de la cathédrale, ces messieurs se rendirent donc au Palais épiscopal, et de la part du Conseil complimentèrent le nouvel évêque titulaire « sur son heureuse arrivée ».

De son côté, M^{SR} Dosquet se rendit au Conseil Supérieur le 20 août, et y prit séance en qualité d'Evêque titulaire de Québec. Le Conseil était au complet, à l'exception de Sarrazin, gravement atteint de la maladie dont il mourut le 8 septembre.

L'Evêque prit séance au Conseil pour affirmer son droit, mais n'y reparut plus une seule fois dans la suite ¹.

En arrivant à Québec, il y avait deux dépêches officielles qui attendaient le Prélat, et l'invitaient, de la part du Roi, à chanter deux *Te Deum* dans sa cathédrale : l'un pour la victoire de Parme, remportée sur l'Autriche par les armées de la France et de la Sardaigne coalisées; l'autre pour la prise de Philipsbourg. Cette guerre de la France contre l'Autriche à propos de la succession au trône de Pologne n'avait rien de bien intéressant en elle-même pour les Canadiens; mais du moment qu'il s'agissait de la gloire de la mère-patrie, leurs cœurs battaient tous en unison avec elle.

M^{SR} Dosquet s'était installé dans son Palais épiscopal avec son nombreux personnel, mettant au Séminaire les ecclésiastiques qu'il avait amenés avec lui, et dont plusieurs paraissaient avoir grand besoin de formation cléricalle.

Il commençait à peine à se remettre des fatigues du

1. Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur, 1734 et 1735.

voyage, qu'une vive alerte vint le déranger : le feu prit au toit de l'évêché par des étincelles sorties d'une cheminée :

« Heureusement c'était en plein jour et sans vent, écrit-vent à la cour Beauharnais et Hocquart. Le bardeau de la couverture s'enflamma si promptement que, sans le secours que nous y fîmes apporter, non seulement le Palais épiscopal aurait été consumé, mais le feu aurait causé un incendie général à la Basse-Ville, la seule force de la flamme étant capable de transporter bien au loin un bardeau léger et combustible tel qu'est le bardeau de bois de cèdre qui est en usage ici. D'ailleurs, la situation élevée de l'évêché, la hauteur du bâtiment et du toit nous faisait tout appréhender.

« Nous avons fait de justes représentations à M. l'Evêque au sujet de cette couverture combustible : il y a également à craindre de sa qualité et de son ancienneté. Il est convenu de la nécessité qu'il y a de remédier aux inconvénients. Mais la saison est trop avancée pour y penser à présent. Sur la visite juridique que nous ferons faire de cette couverture, nous concerterons et réglerons ce qu'il y aura de plus convenable, ou pour démolir entièrement le comble et y substituer une terrasse à l'italienne, ou, en laissant subsister la charpente, la faire couvrir de planches, de tuiles, d'ardoises ou de fer blanc ¹.

« M. l'Evêque est déterminé à faire les avances de cette dépense; mais comme il est en contestations avec M. de Mornay au sujet des réparations de l'évêché, il souhaite d'y être autorisé par une ordonnance ou un règlement juridique ². »

Est-ce à l'occasion de ce commencement d'incendie que

1. La première maison qui fut couverte en fer blanc, au Canada, fut celle de M. Cugnet, du Conseil Supérieur, vers l'époque qui nous occupe. (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1886, p. CXVIII.)

2. Corresp. générale, vol. 61, lettre du 7 oct. 1744.

le Prélat se décida à aller habiter sa villa de Samos? On sait qu'il y résida presque tout le temps de son troisième séjour en Canada. Ce séjour, du reste, ne fut pas long : quatorze mois en tout.

* * *

L'Eglise de Québec n'avait souffert en rien de son absence, au point de vue de l'administration ¹. Beauharnais et Hocquart écrivaient à la cour le 14 octobre 1733 :

« Il ne s'est rien passé d'extraordinaire dans le gouvernement ecclésiastique depuis l'année dernière que M. de Samos est absent de la colonie. Les sieurs de Miniac ² et et Normant, ses grands vicaires, se sont conduits avec la sagesse et la prudence qu'on devait attendre de leur caractère. »

Quelques-uns des chanoines avaient voulu revenir sur ce qui s'était passé durant la vacance du siège :

« Nous leur avons expliqué, continuent Beauharnais et Hocquart, que l'intention de Sa Majesté était qu'il ne fût plus parlé de ce qui s'était passé dans cette occasion, et que le tout fût regardé comme non avenu. Depuis ces temps de trouble et de division, notre conduite n'a tendu qu'à rétablir et à maintenir la paix dans le clergé; nous tiendrons la main à ce qu'elle ne soit point troublée, et nous y donnerons tous nos soins. »

Ils ajoutaient l'année suivante : « Les grands vicaires qui ont gouverné l'Eglise du Canada depuis l'année dernière ont continué de le faire jusqu'à l'arrivée de M.

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 208, mémoire du Roi à Beauharnais et Hocquart.

2. M. de Miniac, de Saint-Sulpice, logeait au séminaire de Québec. On a ses comptes de pension depuis le 25 septembre 1731 jusqu'au 25 septembre 1740. La pension était, tantôt de 500 livres, tantôt de 600, par année. (Note obligeamment fournie à l'auteur par M. l'abbé Amédée Gosselin).

l'Ev
l'a
L
petit
auta
Beau
de r
« I
jusqu
sonne
liers.
ensui
pour
trava
qui o
tions,
charg
comm
vière
utile e
ments
beauc
Cett
mier e
dans le
« La
a été si
plus de
Il n'y a
de juill
ont cou
temps e
différen
et la sé

l'Évêque avec la même tranquillité et la même sagesse que l'année précédente. »

La colonie avait été éprouvée de différentes manières : petite vérole, sécheresse, incendie, tremblement de terre ; autant de fléaux qui avaient affligé diverses parties du pays. Beauharnais et Hocquart écrivent à la cour dans l'automne de 1733 :

« La petite vérole qui a affligé ce pays depuis la fin de 1732 jusqu'aujourd'hui, et qui a enlevé près de deux mille personnes à la colonie, avait épuisé les ressources des particuliers. La suspension de tous travaux s'est nécessairement ensuivie de la disette. Nous n'avons trouvé d'autre expédient pour tirer les ouvriers de la misère que de leur procurer du travail. Nous en avons fait passer une partie à Montréal, qui ont été employés utilement aux travaux des fortifications, et nous avons gardé ici ceux qui étaient les plus chargés de famille. Nous les avons employés à former le commencement d'une digue de pierres sèches dans la rivière Saint-Charles, près du Palais, ouvrage également utile et avantageux au commerce, qui procurera aux bâtiments de mer la sûreté et l'abri qu'ils ne trouvent pas à beaucoup près dans le Cul-de-sac, à la Basse-Ville. . . »

Cette « digue de pierre », au Palais, n'est-ce pas le premier essai de Bassin de radoub ou de refuge qui a été fait dans le port de Québec ?

« La sécheresse, disent ailleurs Beauharnais et Hocquart, a été si grande à Montréal l'été dernier (1732), que depuis plus de quarante ans l'on n'en avait point vu de pareille. Il n'y a eu ni vents, ni orages pendant les mois de juin et de juillet ; et la fumée causée par les feux continuels qui ont couru dans les bois a couvert tout le pays pendant ce temps et une partie du mois d'août. Cette fumée, bien différente de ce qu'on appelle brume, par sa couleur et la sécheresse de l'air, a même interrompu la navigation

et mis en danger de péril les deux ou trois premiers bâtiments qui sont venus cette année, lesquels ont échoué sur diverses battures au bord de la rivière. . . »

Lors du fléau de la picote, les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec déployèrent un zèle admirable pour le soin des malades; et le Roi leur accorda une gratification extraordinaire de quatre cents livres. Il leur avait déjà donné pour quatre ans, à partir de 1732, les quinze cents livres qu'il accordait à l'Hôpital des Frères Charon, à Montréal.

Il accorda aussi une indemnité aux communautés religieuses de Montréal, qui avaient beaucoup souffert d'un tremblement de terre qui s'était fait sentir surtout dans cette partie du pays.

Une autre calamité avait affligé la ville de Montréal. Une négresse, esclave Panis, ayant mis le feu à une maison, l'incendie se propagea et détruisit quarante-six édifices, y compris l'Hôtel-Dieu, dans la nuit du 10 au 11 avril 1734. Soumise à la question, la coupable ne dénonça aucun complice¹. On recourut à la charité publique pour venir au secours de l'Hôtel-Dieu; et l'intendant Hocquart écrivait à la cour à cette occasion :

« Les habitants de Québec se prêtent avec bien plus de vivacité à remédier à de pareils accidents que ceux de Montréal². »

Au point de vue moral et religieux, la colonie, en général, ne laissait rien à désirer: on y menait partout, sans bruit et sans éclat, la vie chrétienne. Il faut pourtant signaler un cas d'adultère, qui fit d'autant plus sensation

1. Elle fut d'abord condamnée à avoir le poing coupé et à être brûlée vive. La sentence fut modifiée par le Conseil Supérieur: elle fut pendue, puis brûlée. On avait fini par découvrir un complice, Claude Thibault: « il fut condamné à la même peine par contumace. » (Edouard Richard, *Supplément du Rapport sur les Archives canadiennes*, 1899, p. 138).

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1886, p. CXXI.

à Qu
chos
bien
« déc
Mille
du m.
mari
rable
torche
de la
nue et
mécha
de la s
et dem
ils serc
haute
cette v
Not
même
qui cor
et Jean
de Rep
Noto
qui con
sous d'a
mission
Le cl

1. Edou
diennes, 18

2. Le Su
Acadie.

3. Edou
1732.

4. Edits

à Québec qu'il était plus en dehors du cours ordinaire des choses. Il fut porté devant l'Intendant, qui, après s'être bien assuré de la vérité des faits, prononça son jugement « déclarant Pierre Sillon dit Larochelle et Geneviève Millet atteints et convaincus d'avoir abusé de la sainteté du mariage en vivant publiquement dans l'adultère comme mari et femme ». Il les condamne « à faire amende honorable en chemise, la corde au cou, tenant en main une torche de cire ardente du poids de deux livres, au devant de la principale porte de l'église cathédrale, et là, tête nue et à genoux, déclarer à haute et intelligible voix, que méchamment et frauduleusement ils ont profané et abusé de la sainteté du sacrement de mariage, qu'ils se repentent et demandent pardon à Dieu. Cela fait, ajoute l'Intendant, ils seront battus et fustigés de verges par l'exécuteur de la haute justice par les carrefours et lieux accoutumés de cette ville, et bannis pour trois ans ¹. »

Notons aussi, du côté de Montréal et à peu près à la même date, un jugement du subdélégué de l'Intendant, qui condamne à l'amende Jean Lajeunesse, Pierre Prévost et Jean Desnoyers, sur la plainte de M. Desenclaves ², curé de Repentigny, « pour avoir causé du scandale ³. »

Notons également un jugement de l'intendant Hocquart, qui condamne trois habitants du Cap-Santé « à chacun cent sous d'amende, pour avoir vendu des boissons sans permission ⁴. »

Le clergé était généralement estimé et respecté, et les

1. Edouard Richard, *Supplément au Rapport sur les Archives canadiennes*, 1899, p. 137, jugement de mai 1733.

2. Le Sulpicien qui fut quelques années plus tard missionnaire en Acadie.

3. Edouard Richard, *Supplément*, etc., p. 135, jugement du 29 août 1732.

4. *Edits et Ordonnances*, t. III, p. 266.

curés en bons termes avec leurs paroissiens. On ne cite qu'un exemple du contraire, à l'époque qui nous occupe, l'affaire de Gervais Lefebvre, curé de Batiscan, avec le seigneur de la Pérade; mais cette affaire dura longtemps et passionna les esprits. Pierre Tardieu de la Naudière, seigneur de la Pérade, et sa femme Marie-Madeleine Jarret de Verchères prétendaient que le curé les avait diffamés, et ils l'avaient poursuivi en dommages devant la Prévôté. Le curé fut condamné à payer deux cents livres d'amende et les frais. Il prétendit de son côté qu'à cette occasion le seigneur de la Pérade et sa femme l'avaient injurié de la manière la plus atroce, et il en appela au Conseil Supérieur de la sentence de la Prévôté. Le Conseil, dans sa séance du 23 décembre 1730, à laquelle assistait M^{re} Dosquet, « mit les parties hors de cour et condamna le sieur de la Pérade aux dépens », ordonnant de plus de détruire toutes les pièces renfermant des écrits diffamatoires contre les parties.

L'affaire ayant été référée au ministre, celui-ci « ne voulut pas accorder le pourvoi en cassation, afin d'éviter la continuation du scandale », et il engagea MM. de Beauharnais et Hocquart à « chercher à concilier les parties sur le paiement des frais ». L'affaire finit en effet « par se régler à l'amiable », dans l'automne de 1734, au moment même où M^{re} Dosquet arrivait ici comme évêque de Québec¹.

L'administration de MM. de Miniac et Normant, pendant l'absence de l'Évêque, ne fut témoin d'aucune de ces difficultés de changements de cures qui avaient signalé l'administration du vicaire capitulaire durant la vacance du siège. Il n'y eut de changement que celui qui fut causé par la mort du curé de Québec, M. Boulard. Ce vieux

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 176, 193.—Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur.

prêtre
des
1682,
75 an
Sémi
nomm
lier et
qui ét
et ap
comm
« J'
par le
Sémi
je l'ac
sien.
évêché
rend.
nouve
M.
Ce ne
de la c
vicaire
Ferréo
en 173
de 173

1. *Mé*
2. Les
Québec
santé, et
quelque
lement e
ques mo
Ils écr
est résid
celle vill
Le 10
Nous av

prêtre du Séminaire, contemporain des Laval, des Bernières, des Maizerets et des Glandelet, était au Canada depuis 1682; il mourut à Québec le 28 septembre 1733, à l'âge de 75 ans, et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale. Le Séminaire, sachant que l'Évêque lui contestait le droit de nommer à la cure de Québec, crut bien faire et tout concilier en nommant curé le doyen du Chapitre, M. de Latour, qui était alors en France en même temps que M^{FR} Dosquet et appartenait encore aux Missions-Etrangères. Voici comment M. de Latour raconte lui-même l'incident :

« J'étais alors doyen, dit-il, et j'avais été nommé curé par le Séminaire, et le Prélat m'offrait son titre; mais le Séminaire, pour ne pas risquer son droit, ne voulait pas que je l'acceptasse, et prétendait que je ne fisse valoir que le sien. Je ne voulus pas le béaéfice, et la démission de son évêché, que fit bientôt après M. Dosquet, termina le différend. Son successeur ne fit aucune difficulté, et M. Plante, nouveau pourvu, prit possession sans obstacle ¹. »

M. de Latour confond un peu les choses et les dates. Ce ne fut qu'en 1739 que M. Plante reçut ses provisions de la cure de Québec : de 1734 à 1739, il n'agit que comme vicaire. Le supérieur du Séminaire, M. Lyon de Saint-Ferréol, succéda à M. de Latour comme curé de Québec en 1734; et à son départ pour la France, dans l'automne de 1735 ², M. Plante continua à desservir la cure, dont il

1. *Mémoires sur la Vie de M. de Laval*, p. 180.

2. Les messieurs du Séminaire de Paris écrivaient à leurs confrères de Québec le 1^{er} juin 1736 : « M. Lyon est arrivé en France en parfaite santé, et n'a nullement intention de retourner à Québec. Il cherche quelque poste pour se fixer près de sa famille, ou ailleurs. Il est actuellement en Provence. Il se démettra sans doute de sa cure dans quelques mois. »

Ils écrivaient de nouveau le 18 mai 1737 : « M. Lyon de Saint-Ferréol est résidant à Tarascon, où il est chanoine et trésorier du Chapitre de cette ville. »

Le 10 mai 1729 : « M. Lyon de Saint-Ferréol est grand vicaire à Aix. Nous avons eu avec lui d'assez grandes difficultés au sujet du prieuré de

devint titulaire en 1739. M. de l'Orme écrivait à cette occasion :

« L'on envoi à M. Plante, chanoine, les provisions de la cure de Québec. Il y a assez longtemps qu'il fait les fonctions de vicaire pour mériter de l'avoir en titre. Celui que MM. du Séminaire avaient nommé l'année dernière ¹, ne s'est pas trouvé propre. Il s'en est démis, et a demandé d'aller à la Chine, où il est allé dès l'automne dernier ². »

C'est donc M. Lyon de Saint-Ferréol, avec M. Plante comme vicaire, qui dessert la cure de Québec lorsque dans l'automne de 1734 M^{sr} Dosquet arrive dans sa ville épiscopale ; et tous deux s'acquittent de leurs fonctions à la grande satisfaction du public. On sait quelle exactitude M. Plante, en particulier, un bon Canadien, natif de l'Île d'Orléans, apportait à l'accomplissement de tous ses devoirs.

Il y eut à Québec, dans l'hiver de 1735, deux grandes retraites paroissiales, prêchées par le P. de la Richardie, jésuite de la mission du Détroit. Au témoignage de son confrère le Père Nau, que nous avons déjà eu occasion de citer, ces deux retraites produisirent « des biens infinis ³. »

*
* *

M^{sr} Dosquet, comme nous l'avons vu, résidait plus souvent à sa villa de Samos qu'à son évêché. Ce n'est pas

Fontmoron, auquel nous l'avions nommé. Il prétendait surcharger considérablement la succession de M. Boullard, son prédécesseur, ce qui retombait sur le Séminaire de Québec. Cela est sur le point de se terminer à l'amiable. »

M. de Saint-Ferréol vivait encore à Aix en 1744. (Archives du Séminaire de Québec).

1. C'était M. Dartigues. M. de Saint-Ferréol s'était démis de la cure le 6 mai 1737.

2. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 75, lettre de M. de l'Orme à son frère, 14 mai 1739.

3. Cité par le P. de Rochemonteix dans *les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle*, t. II, p. 56.

sans
coch
Som
aya
mob
pale
Qué
jour
pier
cher
coût
plai
ses e
«
mên
com
la C
ans
la co
dant
juste
bonn
gemb
me c

1. A
2. A
3. J
minist
4. J
du Ro
nistr
sage.
teur S
et l'in
n'a co
5. C

sans besoin, évidemment, qu'il a amené avec lui son cocher Pouzain, pour pouvoir voyager de l'une à l'autre. Son maître d'hôtel Le Roy n'a pas, non plus, une sinécure, ayant à pourvoir aux besoins de deux maisons. Et quel mobilier ne faut-il pas pour ces deux résidences épiscopales ! Quant à l'Evêque, personnellement, il est arrivé à Québec « en bonne santé »¹ ; » mais le voilà presque toujours malade : « le climat lui est contraire »² ; » il a « la pierre »³ ; que de fois il est obligé d'envoyer à la ville chercher son médecin, le docteur Berthier⁴ ! Tout cela coûte cher ; et alors commence une série de suppliques plaintives à la cour : c'est d'abord au sujet de l'entrée de ses effets au Canada :

« Je vous prie, écrit-il au ministre, de m'accorder la même grâce dont ont joui les évêques mes prédécesseurs, comme il paraît par les registres de l'évêché qu'en 1688 la Compagnie leur avait accordé cinq cents francs tous les ans pour les aider à payer les entrées de leurs effets dans la colonie. Considérez que MM. le gouverneur et l'intendant ont une gratification encore plus forte, et qu'il paraît juste qu'un évêque soit aussi favorisé, d'autant plus qu'une bonne partie de ses effets sont destinés pour le soulagement des pauvres. Je me flatte que vous voudrez bien me continuer comme ci-devant le fret de dix tonneaux⁵... »

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 210.

2. *Ibid.*, 1886, p. CXXX.

3. *Ibid.*, CXXI.—Corresp. générale, vol. 72, lettre de Mgr Dosquet au ministre, 18 déc. 1739.

4. *Ibid.*, CXXIX.—Berthier avait remplacé Sarrazin comme médecin du Roi au Canada : « C'est un habile chirurgien, écrit Hocquart au ministre, très attentif pour ses malades, et qui tient une conduite fort sage... » (Corresp. générale, vol. 62, lettre du 30 oct. 1734).—Le docteur Sylvain aurait voulu avoir la place de Sarrazin ; mais le gouverneur et l'intendant écrivirent à la cour : « C'est un charlatan en qui personne n'a confiance. » (Corresp. générale, vol. 61).

5. Corresp. générale, vol. 62, lettre du 27 septembre 1734.

Il n'a rien pour payer son secrétaire Delacroix, ni pour faire venir des prêtres de France : il s'adresse encore au ministre :

« La cour a appliqué pour quatre ans à l'Hôtel-Dieu de Québec, dit-il, quinze cents francs provenant des mille écus dont les Frères Charon jouissaient. Comme ce terme finit l'année prochaine, permettez-moi de vous demander cette somme pour être employée, partie pour faire venir des prêtres de France, et partie pour les appointements du secrétaire de l'évêché, qui ne retire dans ce pays-ci aucun émolument de ses écritures, ce qui fait que je ne trouve personne capable qui veuille rester dans cette place.

« Vous jugez bien, monsieur, ajoute-t-il, qu'avec le modique revenu de ce diocèse, je ne suis pas en état de soutenir ces dépenses extraordinaires ; et je puis vous avouer que quoique j'aie amené cette année grand nombre de prêtres avec moi, il en manque encore dans beaucoup de missions, et je ne vois point d'autre moyen d'y pourvoir, qu'en en faisant venir de France, ce pays-ci n'en fournissant presque pas à cause de la pauvreté des parents, qui ne sont pas en état de payer des pensions pour faire étudier leurs enfants ¹. . . »

Il demande ensuite des lettres de naturalité pour son cousin Ransonnet ; et il les demande « gratis », et « avec congé de tenir bénéfices » ² : ce qui lui est, en effet, accordé l'année suivante.

Il a fini par abandonner au public la « terrasse de l'évêché » ³ : il le fallait bien ; le public avait profité de son absence pour en prendre résolument possession et s'en rendre maître. Toutefois le Prélat ne l'avait pas aban-

1. Corresp. générale, vol. 62, lettre du 10 oct. 1734.

2. Ibid., lettre du 12 oct. 1734.

3. Ibid., vol. 61, lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 2 nov. 1734.

donnée sans arrière-pensée, car il réclame maintenant un dédommagement « qui irait à près de vingt mille livres », disent Beauharnais et Hocquart; et ils ajoutent: « Cela n'est pas recevable. » De plus, il avait clôturé son jardin, de manière à rétrécir considérablement cette terrasse, au grand mécontentement des autorités et du public:

« Il ne reste en beaucoup d'endroits, écrivent Beauharnais et Hocquart, que quinze pieds de largeur entre le parapet et cette clôture, en sorte que le canon de la batterie n'a plus de recul, qu'une charette n'y peut tourner, et que dès qu'il faudra placer de nouveaux canons, rétablir les plateformes, il faudra de nécessité abattre cette clôture.

« M. Hocquart en a parlé à M. l'Evêque, qui ne put disconvenir de ces faits, qu'il n'avait point prévus, et dit qu'il consentait qu'on démolît la clôture quand il en serait besoin. Ce n'a pas été sans murmure que le public a vu rétrécir ce passage, par l'attention qu'il a faite à celle que nous avons eue à régler le chemin de quarante pieds de largeur sur le rempart, vis-à-vis le terrain des religieuses hospitalières, et à empêcher que les particuliers qui ont des emplacements sur le rempart n'anticipent sur la voie publique et ne préjudicient par là au service de la place, à la décoration de la ville et à la commodité de ses habitants. Si M. l'Evêque, ajoutent-ils, ne revient point en Canada, nous ferons remettre sous votre bon plaisir la clôture en question sur son ancien alignement; et c'est sur quoi nous attendrons, monseigneur, que vous nous ayez donné vos ordres¹. . . »

1. Corresp. générale, vol. 63, lettre du 4 octobre 1735.

CHAPITRE XXIII

M^{SR} DOSQUET SONGE DÉJÀ À REPARTIR.—SES RELATIONS AVEC LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC ET LE CLERGÉ CANADIEN

M^{gr} Dosquet veut enlever au Séminaire de Québec son autonomie.—
Affaire Le Riche.—Menaces de M^{gr} Dosquet contre les prêtres du
Séminaire.—Révocation des pouvoirs du Clergé.—Mandement pour
remédier à certains abus.—Comment se transmettaient les mande-
ments, à cette époque.

LORSQUE Beauharnais et Hocquart adressaient à la cour
la dépêche que nous venons de citer en terminant le
chapitre précédent, M^{SR} Dosquet était à la veille de repartir
pour la France : écrivant en effet quelques jours plus tard
au ministre :

« La situation, disaient-ils, où se trouvent les affaires de
son abbaye de Bénévent oblige l'Evêque de passer en France
cette année (1735), et il doit s'embarquer sur le vaisseau du
Roi. Il a nommé des grands vicaires pour le gouverne-
ment du diocèse ¹. »

Outre le revenu ordinaire de son Evêché, M^{SR} Dosquet
avait reçu de la cour, avant son départ pour le Canada,
une gratification extraordinaire de trois mille livres ². Il
en avait remercié le ministre dans une lettre que nous
avons citée dans un précédent chapitre. La cour venait

1. Corresp. générale, vol. 63, lettre du 13 oct. 1735.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1886, p. CXXIII.

de lui faire une nouvelle gratification de trois mille livres, « ayant égard à sa situation peu aisée : » cette nouvelle gratification était à prendre sur la recette des revenus de l'abbaye de la Victoire, diocèse de Senlis, qui est vacante ¹. »

Nous croyons vraiment que la raison alléguée pour son départ si précipité du Canada, « les affaires de son abbaye de Bénévent », n'était pas la raison dominante : son grand vicaire à Paris, l'abbé de l'Île-Dieu, pouvait régler ces affaires aussi bien, et peut-être mieux que lui. La vraie raison n'était pas même l'état de sa santé, qui laissait pourtant à désirer : c'était de se sentir peu estimé des populations qu'il était appelé à diriger et à conduire. Homme pieux et rempli de bonnes intentions, il n'avait pas su se mettre suffisamment en contact avec elles, ni se faire tout à tous ; il les avait peu ou point visitées : en un mot, comme le disaient Beauharnais et Hocquart, dans une dépêche que nous avons déjà citée, « les peuples n'avaient pas remarqué en lui les sentiments tendres qu'avaient à leur égard ses prédécesseurs » Laval et Saint-Vallier. Mais ce qui est encore plus grave, il n'avait pas su gagner la confiance, l'estime et l'affection de ses prêtres : la raison n'en est pas donnée d'une manière précise dans nos archives ; elles affirment toutefois que « les relations étaient devenues tendues entre lui et son clergé » ².

Qu'est-ce à dire ?

N'oublions pas que le clergé canadien, en général, tout en ne faisant plus qu'un avec le Séminaire de Québec comme autrefois, lui était resté très attaché. Il le regardait, et avec raison, comme notre seule institution vraiment nationale et proprement canadienne. La direction princi-

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 214, lettre du ministre à l'Évêque de Québec, 15 mai 1735.

2. *Ibid.*, 1886, p. CXXV ; — *Corresp. générale*, vol 63, lettre secrète de Beauharnais et Hocquart au ministre, 17 octobre 1735.

pale de cette maison, sans doute, venait encore de Paris; mais il y avait aussi des directeurs canadiens, et ils formaient des prêtres canadiens. De 1665 à 1759, le Séminaire de Québec donna au clergé national cent-six prêtres nés dans le pays¹. A Saint-Sulpice de Montréal, pas encore un seul prêtre canadien²: tout était français, tout se recrutait en France: chez les Jésuites, également. Les prêtres de Saint-Sulpice de Montréal, étaient constitués en Séminaire; ils avaient un ou deux séminaristes qui enseignaient le français et le latin à quelques jeunes gens de la ville, mais n'avaient pas de grand séminaire proprement dit et ne formaient pas encore de prêtres.

On se rappelle quel cri de douleur avait fait entendre le clergé canadien, quelques années auparavant, du temps de M^{sr} de Saint-Vallier, lorsqu'on avait appris qu'il était question de donner le Séminaire de Québec à Saint-Sulpice, ou aux Jésuites. Or, ne voilà-t-il pas que M^{sr} Dosquet reprend le projet à son compte et entreprend de le mettre à exécution! La cour est déjà saisie du projet: nous avons cité dans un chapitre précédent la lettre que le Prélat écrivait à ce sujet au ministre.

C'est contre le Séminaire une véritable persécution: il veut lui ôter son autonomie, qu'il possède pourtant en vertu de lettres patentes royales et épiscopales³; il veut briser l'union qu'il a avec le Séminaire de Paris, en prendre lui-même la direction, ou la confier à quelque autre institution de son choix: « A cette condition, dit-il, je me charge des dettes du Séminaire: » et cependant l'on sait qu'il se

1. J.-Edmond Roy, *Lettres du Père Duplessis*, introduction, p. VIII.

2. Le premier prêtre canadien qui fut agrégé à Saint-Sulpice est M. Pierre-Mathieu Gamelin-Maugras, neveu de la Vén. Mère Youville. Il entra à Saint-Sulpice en 1767. (Note obligeamment fournie à l'auteur par l'archiviste du Séminaire de Montréal).

3. *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 33, 35.

plaint sans cesse de ses propres dettes : « D'où me viennent, écrit-il un jour, quarante à cinquante mille francs de dettes? »

Durant son séjour en France, de 1732 à 1734, il fait tout en son pouvoir, à la cour et auprès du Séminaire de Paris, pour que celui-ci lui abandonne l'administration du Séminaire de Québec, et la nomination du supérieur et des directeurs *ad nutum* ¹. Mais il échoue toujours devant la résolution bien arrêtée où l'on est, tant à la cour qu'aux Missions-Etrangères, de respecter l'œuvre de M^{SR} de Laval. Il en conçoit un amer dépit, et le fait voir immédiatement, étant encore à Paris, en refusant obstinément, lui qui se plaint que le Séminaire manque de prêtres et de directeurs, de ratifier une nomination très heureuse et du meilleur aloi, qui a été faite par les messieurs des Missions-Etrangères en faveur du Séminaire de Québec.

M. Yves Le Riche, ancien curé de Saint-Laurent, île d'Orléans, « homme d'une grande piété », disent les archives ², a sollicité comme une faveur d'être agrégé au Séminaire de Québec; il le désire, il veut se dévouer à une œuvre qu'il aime. Les messieurs de Paris sont heureux de le nommer, et le nomment en effet directeur de cette institution. Mais il est membre du Chapitre de Québec ³, et comme tel ne peut être directeur du Séminaire sans une permission de la cour. L'Evêque n'a qu'un mot à dire pour que cette permission soit accordée : or il refuse absolument de la demander; il s'oppose à cette nomination.

Les messieurs du Séminaire de Paris n'osent passer outre; et le bon M. Le Riche, qui jouit pourtant de la confiance de son Evêque, puisqu'il l'a nommé supérieur de

1. Histoire manuscrite du Séminaire de Québec.

2. Archives de l'évêché de Québec, Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 89.

3. Il avait été fait chanoine en novembre 1729.

l'Hôpital-Général¹, doit renoncer à son agrégation au Séminaire de Québec, cette institution à laquelle il est tout dévoué. Il en fait une maladie, et meurt en effet quelques mois après à l'Hôtel-Dieu, emportant avec lui l'estime, l'affection et le regret de tous ses confrères.

Tous ces faits, et bien d'autres incidents qui s'y rattachent, connus du clergé canadien, l'indisposent gravement contre le Prêlat; le clergé ne peut lui pardonner sa conduite à l'égard de son Séminaire; et l'on s'explique que « les relations deviennent très tendues entre lui et ses prêtres. »

Elles le deviennent encore davantage, lorsqu'étant passé de nouveau en France dans l'automne de 1735, il menace d'en venir aux extrémités :

« Vous apprendrez par M. Fornel, qui retourne au Canada, écrit le chanoine de l'Orme à son frère, le dessein qu'a M. Dosquet d'interdire tous les prêtres du Séminaire de Québec; il vous dira tout ce qui s'est passé ici à ce sujet. M. Dosquet n'est pas fort bien ici auprès du ministre. Il est si ferme dans ses idées qu'il s'attire par là bien des ennemis... »

Puis il ajoute : « La mort de M. Le Riche ne m'a point étonné; l'affront qu'on lui a fait en le faisant sortir du Séminaire d'une manière honteuse a dû le frapper assez vivement pour lui causer la mort. J'en ai fait de grands reproches aux messieurs des Missions-Etrangères²... »

Les messieurs de Paris, pourtant, ne méritaient vraiment pas de reproches: que pouvaient-ils faire pour M. Le Riche, du moment que l'Evêque refusait absolument de ratifier sa nomination?

« Ne soyez pas surpris, écrivaient-ils à Québec, si nous

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-général*, p. 297.

2. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 38.

ne faisons aucune démarche pour M. Le Riche: nous sommes très reconnaissants de l'attachement qu'il a au Séminaire, et très convaincus de son mérite; mais sa qualité de chanoine lie les mains, surtout M. l'Evêque ne nous appuyant pas en cette affaire ¹. »

Ce qui acheva d'indisposer le clergé canadien contre l'Evêque, ce fut la « révocation générale des pouvoirs accordés aux prêtres du diocèse ². » Cet acte de révocation, daté du 8 février 1735, lu d'abord dans une assemblée capitulaire, ainsi que dans toutes les communautés religieuses, puis envoyé dans toutes les paroisses par le promoteur de l'Officialité, les blessa profondément: au bout de trois mois à partir de cette date, tous les prêtres séculiers et réguliers du diocèse, « devaient demander par écrit aux grands vicaires la rénovation de leurs pouvoirs », et ceux-ci « devaient lui rendre compte des pouvoirs qu'ils avaient accordés. »

Cet acte arrivait inopinément, personne ne s'y attendait, aucune raison n'était alléguée par l'Evêque pour expliquer la résolution qu'il avait prise: ce qui la rendait d'autant plus odieuse.

Il est évident que le Prélat avait voulu, par cet acte de « révocation générale des pouvoirs, » affirmer et faire reconnaître son autorité comme Evêque titulaire de Québec. Peut-être aussi voulait-il par là apporter une sanction efficace au mandement qu'il venait de publier « pour remédier à certains abus, » et donner plus de force à ses ordonnances.

Citons ici ce mandement: il fait voir le bien que l'on aurait pu attendre de ce digne Prélat pour la discipline de notre Eglise, s'il avait pu se décider à s'attacher irrévocablement à elle et se consacrer à son service avec le dévouement qui caractérisait les Laval et les Saint-Vallier:

1. Archives du Séminaire de Québec.

2. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 547.

« Le zèle et la vigilance pastorale, dit-il, exigent de nous, non seulement que nous réprimions le mal, et les abus déjà introduits dans ce diocèse, mais encore que nous les prévenions, en fermant les avenues par où ils pourraient s'y glisser. C'est pourquoi ayant appris avec douleur que quelques-uns d'entre vous se relâchent dans la discipline ecclésiastique, soit en se faisant servir par des femmes dans leurs presbytères, soit en portant la perruque sans nécessité, soit en souffrant dans leur paroisse que les maîtres d'école enseignent aux personnes de différent sexe, nous ne pouvons nous dispenser d'y apporter remède. Remettez-vous devant les yeux, mes très chers Frères, ce que disent les saints Canons tant de fois réitérés à ce sujet. Rappelez-vous les exemples de vos prédécesseurs dont la constante régularité aurait pu servir de modèle au clergé des autres diocèses. Pensez que vous êtes revêtus du même caractère, que vous devez la même édification au peuple dont vous êtes chargés, et que vous seriez bien condamnables d'être les premiers à frayer une route au relâchement : ce que nous ne pouvons souffrir sans trahir notre ministère et nous rendre coupable aux yeux de Dieu.

« A ces causes, premièrement, nous défendons à tous prêtres d'avoir dans leur maison des femmes, à moins qu'elles ne soient leurs proches parentes et hors de tout soupçon.

« Deuxièmement, quoique nous ne puissions désapprouver l'usage des perruques à ceux qui ont peu de cheveux, dans un pays où le froid est excessif, nous défendons à tout ecclésiastique de la porter sans nécessité et sans en avoir obtenu la permission par écrit de nous ou de nos grands vicaires ; ce qui ne s'accordera qu'à la condition qu'on la porte si modeste qu'on puisse juger que le seul besoin la fait prendre.

« Troisièmement, nous voulons que les curés n'admettent

da
mi
po
qu
ne
(
un
en
teu
su
dar
tou
à r
voy
N
ils :
ord
l'im
pas
non
des
que
lesq
regi
ensu
en l
resc
nais
la tr
l'ori
sant
reste

dans leur paroisse aucun maître d'école qui n'ait une permission par écrit de nos grands vicaires ; qu'ils ne souffrent point qu'ils enseignent les personnes de différent sexe, et qu'ils refusent les sacrements à ceux qui en étant avertis ne voudraient se soumettre à cette règle.

« Ordonnons que notre présent mandement sera lu dans une assemblée capitulaire de notre vénérable Chapitre et envoyé dans les paroisses à la diligence de notre promoteur. Voulons aussi que tous les curés, missionnaires et supérieurs des communautés transcrivent et conservent dans un registre particulier notre présent mandement et tous ceux que nous donnerons dans la suite ; qu'ils mandent à notre promoteur qu'ils les ont reçus, transcrits et envoyés à leurs voisins ¹. »

Notons ces derniers mots du mandement de MST Dosquet : ils nous expliquent comment se faisait la transmission des ordonnances épiscopales dans notre pays, à une époque où l'imprimerie et un service postal régulier n'y existaient pas encore. Le secrétaire de l'évêque en faisait un certain nombre de copies, que le promoteur envoyait çà et là, par des commissionnaires sûrs, aux principaux curés du diocèse, que nous appellerons, si l'on veut, les curés de canton, lesquels transcrivaient avec soin ces ordonnances « dans un registre particulier », pour leur paroisse, et les envoyaient ensuite à leurs voisins, qui en faisaient autant de paroisse en paroisse. De la sorte, les mandements, ordonnances, rescrits de l'évêque arrivaient en peu de temps à la connaissance de tous les curés, puis des fidèles du diocèse ; et la transcription de ces documents dans les registres a été l'origine de ces vieilles archives paroissiales si intéressantes, dont il se trouve encore, en certains endroits, des restes si précieux pour l'histoire de notre pays.

1. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 545.

CHAPITRE XXIV

M^{FR} DOSQUET ET L'ÉDUCATION.— SON DÉPART POUR LA FRANCE

Mandement de l'Evêque pour engager ses prêtres à enseigner le latin.— Réorganisation des études au Collège des Jésuites.— Les Ecoles latines à Montréal.— Le Jésuite Dupuy ; mort de son père.— Ordination, aux Ursulines, de l'abbé D'Esglis, futur évêque de Québec.— Visite de l'Evêque aux communautés, avant son départ ; présents de tableaux.— Le départ.

ON ne peut douter des excellentes intentions de M^{FR} Dosquet, dans la campagne qu'il avait entreprise contre le Séminaire de Québec. Il blessait, sans doute, et très profondément, le sentiment canadien, qui voulait garder à cette maison son autonomie ; et il est heureux, suivant nous, qu'il n'ait pas réussi. Mais pour lui, le but qu'il avait en vue, c'était plutôt de la relever, de la fortifier, et de la rendre plus efficace pour le bien.

Pour dire toute notre pensée, nous ajouterons qu'il était poussé à cette campagne par M. de Saint-Ferréol lui-même, un ancien Sulpicien, qui n'appartenait que de nom aux Missions-Etrangères, et probablement aussi par M. de Miniac, et que c'est surtout grâce à la perspicacité et à l'énergie de M. Vallier que cette campagne échoua.

L'éducation de la jeunesse, la formation du clergé, surtout, a été l'un des principaux objets de l'attention du quatrième évêque de Québec ; et quand il n'y aurait à son crédit que son « mandement pour inviter les curés à enseigner le latin aux enfants qui paraîtront avoir la vocation à

l'état ecclésiastique,» et par là même à les préparer à entrer au séminaire, cela ne suffirait-il pas pour lui assurer la reconnaissance de notre Eglise? Que de curés pieux et zélés, qui se sentaient déjà portés par leur nature bienfaisante à préparer de jeunes lévites pour le sanctuaire, s'y sont décidés efficacement par obéissance à leur Evêque! Que de prêtres vertueux et distingués, dont la vocation au sacerdoce a été favorisée par le mandement de M^{SR} Dosquet! Citons ici ce mandement :

« Depuis que la Providence nous a confié la charge du diocèse, écrit le Prélat, nous n'avons rien eu de plus à cœur que de voir fleurir et augmenter le clergé, convaincu que c'est de cette œuvre d'où doit sortir tout le bien spirituel que les peuples ont droit d'attendre et que nous pouvons espérer d'établir. C'est dans cette vue qu'attentif aux paroles de Jésus-Christ, nous avons souvent élevé les mains vers le Ciel pour prier le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans le vaste champ qu'il nous donne à cultiver.

« Nous avons eu à la vérité la consolation de voir des hommes apostoliques, touchés du même zèle, seconder nos intentions; un nouveau collègue s'est élevé à Québec, et on y a multiplié les régents; on a établi des écoles latines à Montréal. Mais cette augmentation ne répond pas à la multiplication des peuples, et nous avons la douleur de voir plusieurs paroisses manquer de prêtres, où les enfants ne sont pas instruits de ce qui est nécessaire au salut, et où il est à craindre que l'ignorance jointe à l'éloignement des secours spirituels ne forme dans ces lieux le désordre et l'impiété. Nous ne doutons pas, mes très chers Frères, qu'éclairés des lumières de la foi, comme vous l'êtes, et animés du zèle de votre état, vous ne soyez sensiblement touchés des besoins de ces âmes abandonnées, et que vous ne fussiez charmés de pouvoir contribuer à les secourir.

n.—
soles
rdi-
c.—
ents

M^{SR}
rise
, et
lait
ux,
but
ier,

taît
me,
ux
de
t à

gé,
du
son
sei-
n à

« C'est dans cette confiance que nous vous ouvrons notre cœur, et que nous vous faisons part de notre sollicitude. Après bien des réflexions sur cette matière, nous avons jugé qu'il ne fallait plus s'attendre que la France fournit à ce pays les prêtres qui lui sont nécessaires ¹, ni croire que le petit nombre de jeunes gens qu'on élève aujourd'hui dans cette vue puisse suffire.

« Il faut nécessairement les multiplier en donnant aux parents plus de facilité de faire étudier leurs enfants, et surtout à ceux de la campagne. Nous ne voyons pas de moyens plus sûrs pour réussir, que de vous engager, mes très chers Frères, à enseigner le latin et à élever dans la piété les jeunes gens de vos paroisses en qui vous remarquez des dispositions à l'état ecclésiastique et de l'ouverture pour les sciences. Lorsque vous les aurez mis en état d'entrer au séminaire, nous contribuerons autant que nos facultés nous le permettent à leur entretien ou à payer leurs pensions.

« Nous vous exhortons, mes très chers Frères, à embrasser cette excellente œuvre avec le zèle qu'elle demande. Votre patrie a droit de l'attendre de vous, et nous nous flattons que l'amour de la gloire de Dieu et du salut des âmes sont des motifs plus que suffisants pour vous y porter ². . . »

N'oublions pas que le pieux Prélat avait fait la traversée en compagnie d'un autre grand ami de l'Education, le P. de Lauzon, supérieur des Jésuites de la Nouvelle-France, et que bien souvent, pendant les soixante-dix-huit jours qu'avait duré cet ennuyeux voyage, ils avaient dû s'entretenir des moyens les plus efficaces de promouvoir les inté-

1. On dirait que le Prélat était déjà dégoûté de la recrue d'ecclésiastiques qu'il avait amenés de France avec lui.

2. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 543, mand. du 20 février 1735.— Il est probable que les copies de ce mandement furent confiées à M. de Lotbinière, qui partait justement à cette date pour faire sa visite « dans les paroisses de la côte sud. » (*Ibid.*, p. 542).

ri
a:
vi
di
vi
de
pe

de
qu
à
d'é
et
pa
cor
me
d'a
den
C
adri
nait
réfo
P. d
«
dise
Coll
en fi
Sa M
fait

1. I
Jésuit
2. A
3. /
4. E
ardois

rêts de notre Eglise. Le P. de Lauzon amenait avec lui au Canada plusieurs Pères de sa Compagnie; il en était venu quelques-uns l'année précédente; le P. Lafitau ¹ devait lui en envoyer encore neuf ou dix les années suivantes ²; bon nombre de ces Pères étaient destinés sans doute aux missions; mais il y en avait que l'on réservait pour le Collège de Québec.

Le P. de Lauzon avait tout un plan de réorganisation des études au Collège: encouragé par les gratifications qu'il venait de recevoir de la Cour, il allait mettre ce plan à exécution; il y aurait plus de professeurs; le cours d'études se ferait d'une manière plus régulière, plus suivie et sans interruption ³. De plus, on allait construire un pavillon pour agrandir le Collège ⁴. En un mot, il y aurait comme « un nouveau collège » à Québec; et c'est évidemment de ce « nouveau collège »—car il n'y en eut jamais d'autre—que M^{FR} Dosquet voulait parler dans son mandement.

Citons ici, à ce sujet, quelques lignes d'une dépêche adressée à la cour l'année précédente par MM. de Beauharnais et Hocquart: elle nous donnera quelque idée de la réforme qu'opéra à cette époque au Collège de Québec le P. de Lauzon:

« Lorsque nous vous avons demandé l'année dernière, disent-ils au ministre, de procurer un troisième régent au Collège de Québec, ça été sur les représentations qui nous en furent faites par les Pères Jésuites, qui ont entendu que Sa Majesté en voudrait bien faire la dépense: ils nous ont fait de nouvelles représentations à ce sujet.

1. Il avait remplacé à Paris le P. D'Avaugour comme procureur des Jésuites du Canada, et fut remplacé lui-même par Charlevoix.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 189, 191.

3. *Ibid.*, p. 173, 196.

4. En 1736 et 1737, les Jésuites firent couvrir le Collège de Québec en ardoises, que leur envoya de France le P. Lafitau. (*Ibid.*, p. 221).

« Des trois régents qui sont au Collège, il y en a un qui professe alternativement la philosophie et la théologie, en sorte que les jeunes gens, au sortir de leurs humanités, trouvant l'école de théologie ouverte, sont obligés d'attendre pendant deux ans le nouveau cours de philosophie, ce qui les dégoûte à un point qu'ils quittent absolument leurs études, et prennent parti ailleurs.

« Les deux régents de basses classes ne peuvent suffire à multiplier les leçons suivant la faiblesse ou la force de leurs écoliers, qui devraient être séparés en trois ou quatre classes au lieu qu'ils le sont aujourd'hui en deux classes seulement.

« Nous nous sommes engagés, monseigneur, à vous rendre compte de ces nouvelles représentations, et à vous prier d'obtenir de Sa Majesté le fonds de quatre cents livres pour l'entretien d'un régent de philosophie, à condition que de leur côté les Jésuites auront un troisième régent de basses classes, qu'ils entretiendront à leurs dépens, ce qu'ils nous ont promis de faire ¹. »

Le P. de Lauzon, ayant passé en France, obtint de la cour ce qu'il demandait, et revint à Québec avec M^{sr} Dosquet, prêt à mettre à exécution le plan qu'il avait en vue.

Dans son mandement M^{sr} Dosquet parlait aussi « d'écoles latines » établies à Montréal. Il y avait longtemps qu'elles existaient, grâce à Saint-Sulpice. M. Leschassier en parlait déjà comme d'une chose ancienne, dans une lettre qu'il adressait à M. de Belmont, en 1719 : « Il ne faut pas abandonner, disait-il, ceux à qui on enseigne le latin ². » Mais à l'époque de M^{sr} Dosquet, il y eut pour ces écoles,

1. Documents de Paris, Eglise du Canada, t. II, p. 85, lettre du 6 octobre 1733.

2. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. II, p. 269.

co
qu
si
M
gi
pa
et
L
fiq
à j
un
ac
est
éta
Su
sou
au
mo
se
bie
rec

N
19
1.
clerc
la pr
2.
3.
mai
4.
5.
Brou

comme pour le Collège de Québec, une espèce de renouveau : quelques Sulpiciens s'y consacrèrent d'une manière toute spéciale¹. Ceux qui étaient curés dans les environs de Montréal, surtout, entrant dans les vues de l'Evêque, enseignèrent le latin à ceux de leurs jeunes paroissiens qui leur paraissaient avoir des dispositions à l'état ecclésiastique ; et l'on sait que c'est précisément « dans le presbytère de la Longue-Pointe que prit naissance » cette grande et magnifique institution qui s'appelle le Collège de Montréal².

Le Séminaire de Saint-Sulpice se montrait si bien disposé à procurer le bien de la colonie, que le ministre écrivant un jour à Beauharnois et Hocquart les engageait à lui accorder leur protection :

« Il faut, disait-il, faire plaisir à M. l'abbé Couturier, qui est très disposé à contribuer de son mieux à rendre son établissement de plus en plus utile³. »

Du reste, dans les prévenances de la cour envers Saint-Sulpice, à cette époque, il faut toujours voir l'influence souveraine du cardinal de Fleury, qui était tout dévoué aux Fils de M. Olier. On sait que le Cardinal, éloigné momentanément de la cour, dans une heure de disgrâce, se retira à Issy, dans la maison des Sulpiciens⁴. Revenu bientôt au pouvoir, il leur garda toujours une vive reconnaissance.

*
* *

M^{SR} Dosquet, décidé à repasser en France, s'embarqua le 19 octobre sur le *Héros*, commandé par M. de Forant⁵.

1. Il y avait, par exemple, en 1740, au séminaire de Montréal, un clerc minoré, Jean-Jacques Talbot, et un clerc tonsuré, Jean Girard, dont la principale occupation était l'enseignement.

2. Docteur Meilleur, *Mémorial de l'Education*, p. 56.

3. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 176, lettre du 12 mai 1733.

4. Mennechet, *Histoire de France*, t. II, p. 315.

5. Futur gouverneur de l'Ile-Royale, en remplacement de M. de Brouillan.

Il remmenait avec lui en France tout son personnel, son secrétaire, son aumônier, tous les serviteurs qu'il avait amenés au Canada l'année précédente, sans oublier son cousin Louis de Jaquet, qui avait vécu toute l'année sur la mense épiscopale et retournait à Paris avec le titre d'enseigne ¹.

Durant les quatorze mois qu'il avait passés à Québec, il

1. Dans la liste des passagers du *Héros*, (Corresp. générale, vol. 64), se trouve le nom du P. Dupuy, fils de l'ancien intendant, qui passait en France, avec le Frère Boispineau, en même temps que Mgr Dosquet. Voici ce que M. de l'Orme écrivait à son frère à son sujet le 11 mai 1737 :

« Le P. Dupuy, jésuite, que vous avez eu en Canada, procureur, a jeté le froc : il a pris le petit collet et est sorti des Jésuites. Nous n'en savons pas la raison. Ce qui est de vrai, est qu'il n'a pas paru se déranger depuis qu'il est en France, et que je crois qu'il ne l'a pas fait non plus quand il était en Canada. Cela étant, je ne saurais vous dire pourquoi il a quitté la Société. »

Une lettre subséquente de M. de l'Orme nous l'apprend, et nous apprend en même temps la mort de notre ancien intendant, père du Jésuite :

« Le pauvre M. Dupuy, ci-devant intendant du Canada, est mort presque subitement en Bretagne, où il faisait l'expérience de nouvelles pompes qu'il avait inventées, au moyen desquelles l'on puisait le triple et le quadruple d'eau avec beaucoup moins de peine et moins de monde qu'avec les pompes ordinaires, qui sont dans les vaisseaux et ailleurs. Il y a en Bretagne des fosses de plus de cent pieds de profondeur dans lesquelles sont des mines de plomb mêlé d'argent. Les entrepreneurs de ces mines, après avoir dépensé près de quatre à cinq cent mille livres pour épuiser les eaux qui les empêchaient de travailler, ont eu recours à M. Dupuy, lequel, après avoir examiné l'endroit, s'est fait fort d'en venir à bout, et en effet par le moyen de ses pompes il y réussissait à merveille ; mais la mort l'a surpris. . . »

« J'ai appris qu'il y avait un homme qui avait travaillé avec lui à faire des machines, lequel continuait le travail commencé, et que l'on espérait qu'il en viendrait à bout. Il comptait au moyen de ses pompes fournir de l'eau dans tout Paris. Le public a perdu en sa mort, car il était extrêmement ingénieux et inventif. »

« Le P. Dupuy, que vous avez eu jésuite, et qui est à présent abbé, est en Bretagne pour avoir l'inspection sur l'ouvrage qu'il a commencé. Il l'a vu travailler pendant longtemps, et s'est mis au fait de cette machine. C'est pourquoi Mme Dupuy l'a prié d'aller en Bretagne pour y avoir l'œil. »

N'oublions pas que l'intendant Dupuy avait déjà, au Canada, cette « vocation » pour les machines, au grand désespoir de M. de Beauharnais, qui écrivait à la cour :

« Si M. Dupuy suit toutes ses idées de jets d'eau, de canaux, de réservoirs, d'architecture, etc, nous serons en ce pays sans un sou. » (Corresp. générale, vol. 49.)

av

Il

coi

n'e

d'a

il a

par

écr.

ran

non

de l

lui

d'ai

que:

sa p

teur

cette

P. F

« l

marc

l'HÔ

1. I

1734.

tard le

selin,

ordina

glis, l

qui ve

munat

réunir

port sa

balanc

2. « 1

(Bullei

écrivai

3. Cc

quart,

avait fait plusieurs ordinations, dont l'une aux Ursulines ¹ : Il avait ordonné onze ou douze prêtres, et parmi eux son cousin Ransonet.

Avant de quitter le Canada, peut-être pour toujours,—il n'en savait rien ²—il voulut faire une visite toute spéciale d'amitié à une communauté envers laquelle, dans le passé, il avait cru devoir se montrer un peu sévère : nous voulons parler de l'Hôpital-Général. On se rappelle ce qu'il avait écrit à la cour à son sujet : il avait été jusqu'à proposer de la ramener au premier mode de son existence, de réduire le nombre de ses membres et de n'en faire qu'une dépendance de l'Hôtel-Dieu. Il était bien revenu des préventions que lui avait inspirées son grand vicaire, M. de Latour ; et d'ailleurs cette communauté, si elle avait pu mériter quelques reproches, dans le passé, n'avait pas tardé de reprendre sa première ferveur ³, sous la conduite des nouveaux directeurs que le pieux Prélat lui avait donnés : elle avait à cette date pour supérieur M. Vallier, et pour confesseur le P. Félix Pain, commissaire des Récollets :

« Il nous donna en partant de Québec, de grandes marques de son affection paternelle, écrit l'annaliste de l'Hôpital-Général, et nous laissa M. Vallier pour supérieur,

1. Dans cette ordination aux Ursulines, qui eut lieu le 18 septembre 1734, Mgr Dosquet conféra la prêtrise à l'abbé D'Esglis, qui devint plus tard le huitième évêque de Québec, ainsi qu'à l'abbé Jean-Baptiste Gosselin, qui travaillait au séminaire. Il est probable que l'Évêque fit cette ordination aux Ursulines par considération pour la sœur de l'abbé D'Esglis, la Mère Saint-Eustache (Marie-Angélique Mariauchau d'Esglis), qui venait de prononcer ses derniers vœux de religion dans cette communauté. La marquise de Vaudreuil « avait pu, au moyen d'une quête, réunir deux mille livres en acompte sur sa dot (3000 livres). » (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 140). Nous croyons que la balance de la dot fut fournie par la cour.

2. « Quelquefois il dit qu'il repasse, d'autres fois qu'il ne repasse pas. » (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 36). M. de l'Orme écrivait cela en 1737, alors que Mgr Dosquet était en France.

3. Corresp. générale, vol. 69, mémoire du Roi à Beauharnais et Hocquart, 1738.

avec les pouvoirs de grand vicaire, afin qu'il pût agir avec plus d'avantage pour la conduite de notre maison, et qu'il ne fût pas obligé de recourir à M. de Miniac, vicaire général pour le diocèse. La révérende Mère de l'Enfant-Jésus, notre supérieure, lui en exprima sa satisfaction, au nom de toute la communauté.

« Le Prélat témoigna le désir de venir avant son départ prendre le dîner à l'Hôpital-Général ; sa proposition fut accueillie avec reconnaissance. Il s'y rendit, accompagné de plusieurs membres de son clergé, du gouverneur, de l'intendant et de plusieurs autres personnes de distinction, et se montra satisfait de la réception que nous avons essayé de lui faire le plus convenablement possible... Il nous fit présent de deux tableaux à l'huile, celui de saint Jérôme et celui de sainte Madeleine, qui furent placés au chœur ¹. »

On ne peut douter que par les marques toutes spéciales d'amitié que M^{sr} Dosquet donna à l'Hôpital-Général avant son départ de Québec, il n'eût en vue la question toujours pendante de la propriété du Palais épiscopal. On aurait voulu que les religieuses fissent quelque acte de propriétaire à l'égard de l'évêché ; et alors M^{sr} de Mornay en aurait profité pour les charger des réparations ². M^{sr} Dosquet, au contraire, les engageait à ne pas tomber dans ce piège ; et elles ne le firent pas, non plus.

Le Prélat fit aussi une visite à l'Hôtel-Dieu, et offrit à la communauté un tableau d'une grande valeur, qu'il avait apporté d'Italie :

« M^{sr} Dosquet, écrit la Sœur Duplessis, nous a fait assez d'honnêtetés, quoiqu'on ne l'accuse pas d'aimer trop les communautés : il vient de nous faire présent d'un tableau

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 299.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 212

sa:
No

il

Ca

« d

Pu

Gu

«

lett

mo

dic

Je v

fera

J'es

don

Q

reve

ce s

dioc

aven

et H

« l

a mé

l'anr

au co

1. I
cardin
ne lais
états-
aujourd
l'Hôte

2. L
Bourg

3. R

sans prix, qu'il a apporté de Rome : c'est une Nativité de Notre-Seigneur, qui est admirablement belle ¹. »

Il ne pouvait oublier les Sœurs de la Congrégation, dont il avait été autrefois le directeur ; et avant de quitter le Canada, il leur fit don d'un beau tableau pour leur église, « déjà enrichie par lui d'autres peintures remarquables. » Puis il écrivit la lettre suivante à leur supérieure, la Sœur Guillet, quelques jours avant son départ :

« J'ai reçu, ma très chère fille en Notre-Seigneur, votre lettre du 29 septembre dernier. Je vous donne de tout mon cœur, à vous et à toute votre communauté, la bénédiction que vous désirez recevoir de moi avant mon départ. Je vous ai destiné un tableau d'un peintre fameux, que je ferai remettre à vos Sœurs de Québec, pour vous l'envoyer. J'espère que cette petite marque de mon souvenir vous donnera lieu de penser à moi devant Notre-Seigneur ². »

Quittait-il le pays avec la détermination de n'y plus revenir ? Nous croyons qu'il n'avait rien de bien arrêté à ce sujet. Il aimait cependant à laisser ses prêtres et ses diocésains sous l'impression qu'il allait revenir dans un avenir plus ou moins prochain ³. MM. de Beauharnais et Hocquart écrivaient à la cour un an après son départ :

« M. l'Evêque a écrit ici à plusieurs personnes, et il leur a marqué qu'il reviendrait l'année prochaine (1737). Dès l'année dernière (1735), il avait donné ordre, en partant, au concierge du Palais épiscopal de vendre ses meubles :

1. Lettre du 17 octobre 1735. — « Il lui avait fallu la permission d'un cardinal pour le faire sortir de Rome, écrit l'abbé Casgrain, parce qu'on ne laissait pas alors passer des pièces d'une telle beauté dans d'autres états. C'est une nuit de Noël du fameux Stella, qu'on peut voir encore aujourd'hui dans la sacristie de l'église conventuelle. » (*Histoire de l'Hôtel-Dieu*).

2. Lettre du 13 oct. 1735, citée par M. Faillon dans la *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. II, p. 350.

3. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 222.

ce qui a été exécuté ¹. Cela fait croire à bien des gens qu'il ne reviendra pas. Nous laisserons, en attendant, subsister, suivant vos ordres, la clôture qu'il a fait faire au jardin de l'évêché dans l'état qu'elle est. Nous vous avons rendu compte l'année dernière des inconvénients qu'elle cause ². »

1. Il est certain, cependant, qu'il avait encore des meubles à Québec en 1742. (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1905, 6e partie, p. 3).

2. Corresp. générale, vol. 65, lettre du 11 oct. 1736.

M

L'E

D

âpre
tant
cert:
écriv
fait

« I
réun
toujc

El

song

ennu

et do

son :

repar

de ce

prête:

peuv

CHAPITRE XXV

M^{SR} DOSQUET NE PEUT S'ACCLIMATER AU CANADA.—
DIFFICULTÉS AVEC LES MISSIONS-ÉTRAN-
GÈRES DE PARIS

L'Évêque ne peut se faire au Canada.— Comparaison avec la Mère de l'Incarnation.—Le Prélat fait en sorte que ses curés, eux, ne quittent pas le pays.— Difficultés de Mgr Dosquet avec le Séminaire des Missions-Etrangères.— Voyage à Liège et à Rome.

DÉCIDÉMENT, le sol canadien n'est pas favorable à M^{SR} Dosquet: il n'y prend pas racine. Ce sol est trop âpre et trop rude pour sa nature délicate et difficile. Pourtant, il y est attaché jusqu'à un certain point, au moins à certaines heures. Etant à Paris deux ans auparavant, il écrivait à ses chanoines, avec lesquels il paraissait tout-à-fait raccommo-
dé :

« Le temps me paraît long par le désir que j'ai de me réunir à vous et de finir mes jours dans un pays qui m'a toujours été cher depuis que je l'ai connu. »

Eh bien, il y a à peine un an qu'il y est revenu, qu'il songe déjà à repasser en France: les contrariétés, les ennuis, les inquiétudes pour l'avenir l'obsèdent. Il part, et donne ordre encore une fois de vendre tous ses effets et son mobilier, comme un homme bien décidé à ne plus reparaitre sur nos rivages. N'allons pas trop nous étonner de ces dispositions: il n'y a que les natures énergiques, prêtes à tous les dévouements et à tous les sacrifices qui peuvent s'acclimater sur le sol canadien: et il en a toujours

été ainsi depuis le premier âge de la colonie. Écoutons la Vénéralde Marie de l'Incarnation, cette femme admirable, Pémule de ses contemporains, les Laval, les Maizerets et les Bernières, en fait d'abnégation et de désintéressement, et qui, comme eux, s'attacha si fortement à notre pays, qu'elle n'aurait jamais voulu, dit-elle, le quitter, « que pour se soumettre aux ordres de la divine majesté. » Avant de parler de ses propres dispositions, elle raconte à son fils ce qui se passe autour d'elle :

« Deux de nos Mères Hospitalières de la maison de Dieppe, écrit-elle, s'en retournent en France. L'une n'est ici que de l'année dernière, l'autre y est depuis six ans. La première a une grande infirmité dont elle ne peut être soulagée en ce pays, et l'autre ne s'y peut accommoder sans y devenir infirme. Oh ! que la persévérance est une chose précieuse ! Priez Dieu qu'il me la donne et à mes chères Sœurs, et qu'il nous envoie plutôt la mort qu'après avoir mis la main à la charrue, nous soyons si lâches que de regarder en arrière : c'est-à-dire qu'après nous être consacrées à son service dans cette nouvelle Eglise, arrosée du sang de ses fidèles serviteurs, nous allions chercher une vie plus douce et plus commode à la nature ¹. »

Une vie plus douce ! . . . Certes, il n'y a aucun mal, en soi, à la désirer, au moins dans les circonstances ordinaires. M^{gr} Dosquet se connaissait bien, il se connaissait mieux que ceux qui l'avaient choisi pour l'Evêché du Canada. Au supérieur de Saint-Sulpice, qui insistait pour le lui faire accepter, il objectait qu'il n'était pas fait pour cet Evêché, qui exigeait des sacrifices de toutes sortes : il n'avait pas les ressources nécessaires pour faire face à tous les besoins qui se rencontreraient dans cette Eglise lointaine ;

1. *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, t. I, p. 412, lettre du 23 oct. 1649.

il n
bas
dan
de
vert
un a
il av
Egl
sacr
et S
inco
vait
s'éta
« A
retou
treize
« V
cette
est té
il ne
incor
Qu
ment
tenté
« Inco
carnat
l'étaie
de l'a
Le pre
passer
n'y plu
de la f

il ne se sentait d'ailleurs nullement disposé à dépenser là-bas ce qu'il avait de patrimoine, dont il pouvait avoir besoin dans l'avenir. L'avenir semble avoir été toujours l'objet de ses plus cuisantes préoccupations, et la prudence, sa vertu dominante; mais la prudence portée à l'excès prend un autre nom. On l'avait nommé à l'Evêché de Québec; il avait accepté: ne devait-il pas maintenant s'attacher à son Eglise, se dévouer à elle corps et âme, jusqu'aux plus grands sacrifices, à l'exemple de ses illustres prédécesseurs Laval et Saint Vallier, ou, si l'on veut, à l'exemple de cette femme incomparable que nous citions tout à l'heure, et qui écrivait d'elle-même et de ses compagnes à son fils, dont elle s'était séparée avec tant de courage:

« Aucune de nous ne témoigne jamais de l'inclination à retourner dans son ancienne patrie. » Et elle ajoutait treize ans plus tard:

« Vous avez raison de croire que j'ai envie de mourir en cette nouvelle Eglise; car je vous assure que mon cœur y est tellement attaché, qu'à moins que Dieu ne l'en retire, il ne s'en départira ni à la vie, ni à la mort. . . Je suis incorporée à cette nouvelle Eglise¹. . . »

Quelle belle parole, quelle parole caractéristique et vraiment digne de la Mère de l'Incarnation! Qui ne serait tenté de l'opposer à nos deux évêques Mornay et Dosquet? « Incorporée à notre Eglise du Canada, » la Mère de l'Incarnation l'était de fait, et par sa propre volonté: eux l'étaient de droit, en vertu de la volonté du Saint-Siège, et de l'acceptation qu'ils avaient faite de leur nomination. Le premier ne visita jamais son Eglise; l'autre ne fit qu'y passer, pour ainsi dire, et, retourné en France, s'obstina à n'y plus revenir, malgré toutes les raisons qu'il aurait eues de le faire, et tout en gardant son Evêché.

1. *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, t. I, p. 445; — t. II, p. 284.

Dira-t-on de nouveau que la maladie ou les infirmités les empêchaient de venir ou de rester en Canada, quand on sait que la Mère de l'Incarnation y dépensa généreusement sa robuste santé et qu'elle devint si infirme qu'elle écrivait à son fils : « On ne sait comment je puis vivre ? » Et avec toutes ses infirmités, elle se trouvait heureuse en Canada : « Le royaume de la paix est dans mon cœur, disait-elle. . . La volonté de Dieu, c'est là que je trouve ma paix et mon repos. »

Non seulement elle se trouvait heureuse en Canada, mais elle en trouvait « le séjour ravissant ; » c'est son expression. Quoi de plus ravissant, en effet, que la forêt séculaire qui couvrait alors le promontoire de Québec, et le fleuve immense qui en baignait la base ? Quoi de plus ravissant que la fécondité de ce sol encore vierge, et la beauté des fleurs qui émaillaient les prairies ? « Tout est ici sauvage, disait joyeusement Marie de l'Incarnation, les fleurs, aussi bien que les hommes ¹. »

M^{sr} Dosquet avait encore des restes de la forêt primitive sur sa terre de Samos ; il y avait là des chênes et des pins magnifiques. Sur le bord escarpé de la falaise qui bornait son domaine, il pouvait jouir de points de vue admirables : s'il avait eu comme Marie de l'Incarnation une âme vraiment canadienne, il eût préféré ces grands et ravissants tableaux de la nature à tous ces chefs d'œuvre qu'il avait apportés de la vieille Europe, et qu'il était obligé au bout de quelques mois de distribuer aux communautés religieuses plutôt que de leur faire traverser de nouveau l'océan.

Quoi qu'il en soit, si peu résigné qu'il est à rester lui-même dans son diocèse, il tient à faire observer la résidence à ses curés dans leurs paroisses. La plupart des

1. *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, t. I, p. 425 ; — t. II, p. 12, 313, 342.

eco
et
ret
noi
n'a
seu
ten
« d'
« qu
leu
M
trat
Plu
reto
mis
Il ra
Proj
de n
dioc
de le
la ré
dans
pens
perm
pein
« J
prêtr
prête
paya
semb
à moi

1. R
nistre
2. L
2

ecclésiastiques qu'il a amenés avec lui l'année précédente, et qu'il a ordonnés à titre de mission, veulent à tout prix retourner dans leur pays : ils ne peuvent s'habituer à notre climat, ils s'ennuient, ils n'ont pas de quoi vivre. Ils n'attendent que son départ pour partir eux-mêmes. Un seul a obtenu la permission de repasser en France en même temps que lui : il l'a demandée à la cour sous prétexte « d'affaires de famille à régler : » c'est l'abbé Pocqueleau, « qui se dit l'aumônier de l'Evêque ¹. » Il reviendra d'ailleurs bientôt, et pour plusieurs années.

M^{SR} Dosquet prévoit que sitôt qu'il sera parti, les administrateurs du diocèse seront assiégés de pareilles demandes. Plusieurs missionnaires voudront quitter le pays pour retourner en France ; d'autres partiront même sans permission, à moins qu'il ne leur rende la chose impossible. Il rappelle donc à son clergé le décret qu'il a obtenu de la Propagande, par lequel il lui est permis d'ordonner à titre de mission, jusqu'au nombre de vingt, des sujets de son diocèse ou de diocèses étrangers, pourvu qu'ils soient munis de lettres testimoniales, mais en leur faisant jurer, avant la réception des saints ordres, d'exercer le saint ministère dans son diocèse, sous peine d'encourir *ipso facto* la suspension à *divinis* s'ils venaient à quitter le diocèse sans la permission de l'Evêque ou de ses successeurs ². Puis, à peine est-il rendu à Paris qu'il écrit au ministre :

« Je crains que pendant mon absence du diocèse plusieurs prêtres ne le quittent pour retourner en France, sous prétexte qu'ils n'y ont pas de quoi vivre, les habitants ne payant pas leurs dîmes avec fidélité. Il serait bon, ce semble, qu'on ne leur donnât pas la permission de repasser, à moins qu'ils ne soient attachés à quelques communautés,

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 214, lettre du ministre à l'Evêque de Québec, 5 mai 1735.

2. *Les Evêques de Québec*, p. 192.

ou que ce ne soient de mauvais sujets dont les grands vicaires souhaitent de se débarrasser.

« Il y a actuellement, ajoute-t-il, plusieurs cures vacantes, et il en faudrait établir plusieurs autres pour le bien du pays, ce que l'on ne peut faire faute de prêtres ¹. »

Obliger des prêtres à rester dans des missions « où ils n'ont pas de quoi vivre, » cela semble dûr : à moins que le Prélat n'eût en vue de forcer la cour à hausser le taux de la dîme ou à obliger les habitants « à payer leurs dîmes avec fidélité. » Mais il savait, pourtant, que la cour était bien décidée à laisser les choses dans le *statu quo*, c'est-à-dire sur le pied où les avait établies M^{gr} de Laval lui-même avec tant de sagesse et de modération ; et elles y restèrent en effet, au profit de la loi même de la dîme :

« M^{gr} de Laval, avons-nous écrit quelque part, avait vu de si près la misère des premiers habitants de la colonie, qu'il compatissait, comme un bon père, à leurs privations, à leurs besoins, à leurs ennuis, et ne pouvait se résoudre à se montrer sévère à leur égard au sujet de la dîme... La Providence permit que son œuvre commencée avec tant de désintéressement et de vertu, s'établît, du vivant même du Prélat, sur des bases solides et durables, et que ce qu'il avait cédé pour la quotité de la dîme, il le gagnât en stabilité ². »

* *

M^{gr} Dosquet n'était arrivé en France que depuis peu de temps, et déjà se sentait un tout autre homme : on aurait dit qu'il n'était bien que hors de son diocèse et du Canada :

« M^{gr} Dosquet est heureusement arrivé à Paris, écrit De l'Orme à son frère. Il est en assez bonne santé présente-

1. Corresp. générale, vol. 66, lettre du 8 avril 1736.

2. *Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 417.

1. A
mai 17
2. C
3. B
juin 17
4. L
feu le c
thentic

ment, l'air de France lui a fait beaucoup de bien. Il semblerait qu'eu égard à ses infirmités, il ne devait plus retourner dans le pays ; il me le fit entendre à moi lorsque j'eus l'honneur de le voir ; cependant, les choses ont changé, et il espère, l'année prochaine, aller rejoindre son troupeau ¹. »

Ainsi se réveillent déjà chez l'Evêque des vellétités de repasser au Canada : elles dureront cinq ans, et resteront toujours à l'état de vellétités, jusqu'à ce que la cour soit obligée, comme elle a fait pour M^{GR} de Mornay, de le forcer à donner sa démission. En attendant, il voyage :

« Je vous prie, écrit-il au ministre, de vouloir bien obtenir de Sa Majesté un Brevet qui me permette d'aller à Bruxelles et dans les autres villes des Pays-Bas, pour les raisons que j'ai eu l'honneur de vous dire ². »

C'est le deuxième Brevet qu'il demande, car déjà il a fait le voyage de Rome :

« M^{GR} Dosquet vient d'arriver de Rome, écrit le chanoine à son frère. Il loge au séminaire des Missions-Etrangères pendant quelque temps, après lequel il ira, à ce que l'on croit, à Liège, qui est son pays, ou retournera à Rome. L'on a trouvé extraordinaire que ces Messieurs l'aient logé dans leur séminaire, après les tours qu'il leur a joués ³. . . »

Le chanoine de l'Orme fait ici allusion à une grande difficulté qu'eut à cette époque M^{GR} Dosquet avec le Séminaire de Paris. Nous ne croyons mieux faire, pour en donner connaissance à nos lecteurs, que de citer ici, sans commentaires, ce qu'écrivit à ce sujet l'auteur si bien renseigné, si exact et si consciencieux de l'Histoire du Séminaire de Québec ⁴ :

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 34, lettre du 1^{er} mai 1736.

2. *Corresp. générale*, vol. 66, lettre du 8 avril 1736.

3. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 34, lettre du 9 juin 1736.

4. Inutile de rappeler que l'auteur de cette Histoire n'est autre que feu le cardinal Taschereau, qui l'écrivit d'après les pièces les plus authentiques.

« Avant d'arriver à Paris, dit-il, M^{re} Dosquet écrivit aux Directeurs qu'il désirait avoir dans leur séminaire un appartement pour lui, une chambre pour son cousin (Jaquet) et pour quatre domestiques. Il y avait alors au séminaire trois évêques, et toutes les chambres étaient occupées. Ils lui procurèrent près de Saint-Sulpice un beau logement dont il parut d'abord satisfait. Mais peu de jours ensuite, il dit qu'il voulait loger aux Missions-Etrangères; et quand on lui en représenta l'impossibilité, il voulut obliger de renvoyer quelques séminaristes et de déplacer ceux qui étaient au deuxième étage, où il voulait se placer lui-même.

« Il poussa les choses vivement et ne donna que deux ou trois jours pour lui rendre réponse. Elle fut respectueuse, mais claire et positive: il était impossible de se résoudre à renvoyer des séminaristes ou des personnes de distinction. Quant au droit qu'il disait avoir, les directeurs se crurent obligés en conscience de repousser une servitude qui pourrait par la suite devenir onéreuse à l'établissement, puisque ses successeurs à l'évêché de Québec prétendraient aussi au droit d'y être reçus gratuitement.

« Il menaça de susciter un procès devant le Parlement, d'interdire le Séminaire de Québec¹, d'ôter à ses directeurs tous pouvoirs, de renvoyer tous les missionnaires, de défendre à tous Canadiens d'y demeurer, sous peine de n'être jamais ordonnés. Il ajouta qu'il préparait quelqu'un pour avoir soin du temporel, avec défense à tout directeur de s'en mêler sous peine aussi d'interdiction, même de dire la messe. On l'écoula avec patience, mais sans rien relâcher. Enfin il porta l'affaire à M. de Maurepas et M. le cardinal de Fleury, qui l'écoutèrent aussi paisiblement.

« Toutes ces démarches n'ayant rien produit, on proposa

1. Interdire le Séminaire de Québec pour une affaire qui se passait à Paris et qu'il ne connaissait même pas, cela semble bien étrange!

de s'en rapporter à des arbitres, savoir : à M. Couturier, supérieur général de Saint-Sulpice, et au Président Ouillon, avec qui il demeurerait. Les directeurs les acceptèrent et proposèrent que M. Robinet, grand vicaire et official de Paris, leur fût adjoint.

« Dans une assemblée qui se tint en présence de ces trois messieurs, les deux parties déduisirent leurs raisons et furent ensuite priées de les mettre par écrit : ce qui fut fait. L'affaire en resta là. L'Evêque parut l'abandonner, et les arbitres ne s'en occupèrent plus.

« Malgré cette dispute, les directeurs continuèrent toujours à aller le voir et à lui témoigner les égards dus à son caractère.

« Avant son départ pour Liège, au printemps de 1736, on crut devoir s'éclaircir avec lui touchant les menaces qu'il avait faites contre le Séminaire de Québec, afin de prendre des arrangements en conséquence. Il assura qu'il ne ferait autre chose cette année que de rappeler M. de Saint-Vincent de l'Ile-Royale. Il refusa néanmoins de consentir à ce qu'on envoyât au Séminaire de Québec un bon sujet, nommé M. Deveaux, prêtre qui avait passé cinq ans au séminaire du Saint-Esprit. L'Evêque donna pour raison qu'après ce qui venait de se passer, il ne lui conviendrait pas de donner des pouvoirs à un membre du Séminaire.

« Quelque temps après son départ pour Liège, il écrivit aux directeurs de Paris pour redemander la maison de campagne qu'il avait donnée au Séminaire de Québec, peu de temps avant son retour en France. Les directeurs de Paris ne crurent pas avoir le droit de résilier un contrat aussi avantageux à une communauté qu'ils avaient, pour ainsi dire, en tutelle. Le Prélat n'insista pas beaucoup ; il finit par prier que s'il retournait à Québec, on lui en laissât l'usage.

« Les directeurs de Québec, informés de cette demande, répondirent qu'ils consentiraient bien volontiers à la rendre, parce qu'elle était chargée d'une rente de cent quarante francs et ne pouvait encore produire de quoi la payer. »

Nous avons vu plus haut que M^{sr} Dosquet avait acheté cette propriété de Samos, mais ne l'avait pas payée. Le Séminaire de Québec la paya, et en devint l'acquéreur.

La manière un peu raide, cassante, exigeante du Prélat, dans l'incident que nous venons de raconter d'après l'auteur de l'Histoire du Séminaire, c'est sans doute celle qu'il avait au Canada avec son clergé, avec les personnes avec lesquelles il avait à traiter d'affaires : on porte partout avec soi sa nature et son caractère. Est-il étonnant qu'il se soit créé bien des misères et des ennuis dans son administration ? « Les relations étaient devenues tendues entre lui et son clergé, » nous disent les archives. Il n'était en bons termes qu'avec les chanoines de son Chapitre. Ceux-ci lui firent adresser de Québec des paroles affectueuses par l'entremise de leur confrère de Paris :

« Nous vous prions, écrivent-ils à De l'Orme, de lui marquer de notre part et en notre nom, pendant tout le temps de son séjour en France, le profond respect que nous avons pour Sa Grandeur et notre sincère attachement pour sa personne ¹. »

Certes, le Chapitre de Québec n'avait pas toujours entretenu de pareils sentiments à l'égard de M^{sr} Dosquet ; mais il suffisait que le Séminaire eût quelque difficulté avec l'Evêque pour que le Chapitre jouât la contre-partie. Naguère, le Prélat voulait réorganiser le Chapitre et en chasser tous les Canadiens pour les remplacer par des Français. Il avait même confié la visite des paroisses à M. Lyon de

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 168.

Saint-Ferréol, à la place de M. de Lotbinière, qu'il aurait voulu reléguer quelque part à la campagne comme curé¹. Mais depuis, il avait changé de tactique : les directeurs du Séminaire avaient encouru son déplaisir, et le Chapitre était rentré dans ses bonnes grâces.

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 199.

CHAPITRE XXVI

LES HÉSITATIONS DE M^{SR} DOSQUET AVANT DE SE DÉ- METTRE DE SON ÉVÊCHÉ.— COMMENT ON OBTIENT SA DÉMISSION

Mgr Dosquet se démet de l'abbaye de Bénévent.— Reçoit en retour une rente sur les économats.— Regrette d'avoir quitté le certain pour l'incertain.— Conditions qu'il met à la résignation de son Evêché.— M. de Lotbinière, Doyen du Chapitre.— Mgr Dosquet, à Rome.— L'abbaye de Breine.— Comment on obtient la démission de l'Evêque de Québec.— Il garde ses pouvoirs jusqu'à la prise de possession de son successeur.

ON avait écrit que M^{SR} Dosquet allait en France « pour les affaires de son abbaye de Bénévent. » C'est-à-dire qu'il voulait se démettre de cette abbaye : il l'avait visitée lors de son dernier voyage, et en était revenu parfaitement dégoûté, à cause des réparations qu'il y avait sans cesse à faire.

C'est dans ce voyage qu'il avait rencontré l'abbé Navières, prêtre de Limoges, homme de mérite, qui lui avait manifesté le désir de passer au Canada et qu'il amena en effet avec lui. Il le nomma, en arrivant, curé de Sainte-Anne de Beaupré, où nous aurons occasion de le revoir.

L'abbaye de Bénévent dont voulait se démettre M^{SR} Dosquet ne lui appartenait pas ; elle avait été donnée à M^{SR} de Saint-Vallier pour la mense épiscopale de Québec. Le Prélat ne pouvait s'en démettre sans la permission de Rome et celle de la cour de France. Quel que désir qu'il eût, d'ailleurs, de s'en démettre, il ne voulait pas le faire

sans obtenir pour son Evêché une juste compensation, et demandait une rente annuelle de dix mille livres. En attendant la réponse à ses propositions, il fit le voyage qu'il voulait faire dans son pays natal, et y resta, paraît-il, près de six mois. M. de l'Orme écrivait à son frère le 1^{er} Mars 1737 :

« Nous sommes encore incertains si M. l'Evêque retournera cette année en Canada : quelquefois il dit qu'il repasse, d'autres fois, qu'il ne repasse pas. Il travaille à se démettre de son abbaye de Bénévent entre les mains du Roi, à condition qu'on lui donnera dix mille livres sur les économats. C'est M. de Maurepas qui lui a donné cette idée, afin qu'un évêque de Québec ne fût pas exposé à faire des voyages si réitérés en France ; ayant une somme fixe, il ne sera plus sujet à des réparations qui sont indispensables à tous ceux qui ont des bénéfices, ni à essayer une quantité de procès qu'on ne peut éviter entre les seigneurs et les tenanciers. Je suis persuadé que dans l'abbaye de Bénévent, il y en a plus de cinquante, ce qui absorbe tout le liquide. . . Voilà où en sont aujourd'hui les affaires de M. Dosquet, qui font que l'on ne sait positivement s'il passera ou ne passera pas. Ce qui est de fait, est que si la cour voulait lui donner le moindre bénéfice, il ne demanderait pas mieux de rester en France en se démettant de son Evêché ; c'est ce que la cour n'a pas envie de faire ¹. . . »

Accepter la démission de l'abbaye de Bénévent, la cour ne demandait pas mieux : elle ne manquait pas de sollicitateurs et de prétendants à cette riche abbaye. M. de l'Orme, tout le premier, guettait le moment qu'elle fût vacante, afin de la demander pour lui ou pour le Chapitre de Québec : lorsqu'il se présenta, il était déjà trop tard ; elle était donnée à un autre, M. de la Corée.

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 36.

L'Evêque de Québec n'était donc plus abbé de Bénévent : la cour avait accepté la démission que M^{sr} Dosquet avait faite de cette abbaye, et lui donnait en retour une rente annuelle de neuf mille livres payable sur les économats, c'est-à-dire sur les bénéfices vacants dont le Roi percevait les revenus : ils étaient administrés à cette époque par M. de Muy. Le Prélat était à Rome lorsqu'il apprit cette nouvelle, et il écrivit au ministre le 24 avril :

« Je me flatte que vous ne trouverez pas mauvais que je prenne la liberté de vous adresser mes lettres pour le Canada. Je leur mande que je ne compte plus y retourner, à cause de ma mauvaise santé, et que je ferai ma démission lorsqu'il plaira à la cour de me choisir un successeur.

« J'apprends par cet ordinaire que le Roi a nommé à l'abbaye de Bénévent : ce qui me fait croire que Sa Majesté pense aussi à assurer un autre revenu pour dédommager l'Evêché de Québec de la perte de cette abbaye ; car il paraît bien que la pension accordée sur les économats n'est pas un revenu sur lequel on puisse compter, puisque l'on ne me la paie pas, et qu'elle n'est fondée sur aucun titre. Vous savez, monsieur, avec quelle bonne foi j'ai agi en me démettant de cette abbaye. Il paraît juste qu'on agisse à mon égard avec la même sincérité. Je crois même avoir lieu d'espérer quelque grâce, par les dépenses que j'ai été obligé de faire, et par ce que j'ai eu à souffrir pour le bien de l'Evêché. Je me repose sur vos bontés ¹. . . »

M^{sr} Dosquet commençait à s'apercevoir, mais un peu tard, qu'il avait quitté le certain, à savoir les biens fonds d'une abbaye, pour l'incertain, c'est-à-dire pour une rente annuelle « qui n'était fondée sur aucun titre » ; et comme il n'avait jamais aimé que les choses sûres, il n'en était

1. Corresp. générale, vol. 68, lettre de Mgr Dosquet au ministre, Rome, 24 avril 1737.

qu
di
as

éc
tic
co
ser
ser
dé
de
cet
ver
qu
ché

l'E
pré
ann
mai
«
ann
daît
com
Bén
don
et le
à Pé
I
« l
Béné
retou

que plus contrarié : aussi se sentait-il de moins en moins disposé à se démettre de son Evêché, à moins qu'on ne lui assurât, à lui personnellement, un honnête revenu :

« Ce que vous me dites au commencement de votre lettre, écrit-il quelques jours plus tard au ministre ¹, sur la situation de mon diocèse, me fait croire que vous pensez qu'il conviendrait de nommer un évêque qui pût y résider. Je sens que cela est nécessaire ; mais je suis persuadé que vous sentez aussi qu'il est juste que l'on me donne de quoi me dédommager du bien de mon patrimoine que j'ai été obligé de dépenser pour ce diocèse. Il est aisé à la cour de finir cette affaire... Elle vient de nommer à l'abbaye de Bénévent M. de la Corée : Rome ne pourra lui accorder de Bulles, que l'on n'ait appliqué en échange un autre titre à l'Evêché de Québec. »

Ainsi, pour une simple question d'argent ou de revenu, l'Eglise du Canada était privée depuis deux ans de la présence de son évêque ; et elle allait l'être encore trois années entières. M. de l'Orme écrivait à son frère le 1^{er} mai 1737 :

« M. l'Evêque de Québec ne passe point encore cette année. La cour n'a pas voulu lui accorder ce qu'il demandait : ce qui l'oblige à rester en France. Il s'est démis, comme peut-être l'avez-vous déjà appris, de son abbaye de Bénévent entre les mains du Roi, moyennant qu'il lui donnerait neuf mille francs. La démission a été acceptée, et les neuf mille francs accordés payables sur les économats à Paris. C'est une affaire entièrement consommée... »

Il écrivait encore huit jours plus tard :

« Il reste dû à M. Dosquet, en arrérages de l'abbaye de Bénévent, vingt mille livres. Il a demandé pour pouvoir retourner en Canada qu'on lui avançât les neuf mille francs

1. Corresp. générale, vol. 68, lettre datée de Rome, 30 avril 1737.

et qu'on lui payât environ dix mille livres sur les arrérages qui lui sont dus ; moyennant quoi il laisserait huit mille francs pour faire faire les réparations de l'abbaye de Bénévent. On n'a pas voulu lui accorder sa demande, ce qui lui a fait prendre la résolution de rester en France, et même peut-être pour toujours, de la manière dont il m'a parlé ces jours-ci. . . »

M. de l'Orme, du reste, était devenu son confident, son intime, son homme de confiance. Qu'est devenu le temps où il se défiait de lui, et ne cessait de se plaindre de ses indiscretions au Canada ?

« Il me témoigne bien des amitiés, écrit-il ; il veut même me donner des lettres de grand vicaire ¹. . . »

Il est certain qu'à cette date le chanoine de l'Orme eût pu devenir, s'il l'eût désiré, doyen du Chapitre, et, qui sait même ? peut-être évêque de Québec, s'il eût voulu intéresser à sa cause les amis qu'il avait à Paris et à Versailles. Mais ses prétentions n'allaient pas jusque-là : il ne visait qu'à terminer ses jours paisiblement en France, au service du Chapitre et de l'Eglise de Québec, auxquels il fut toujours sincèrement dévoué :

« L'on me fait bien de l'honneur dans notre pays, écrit-il un jour, de penser à moi pour l'épiscopat. Je vous jure que je n'y pense pas et que je n'y penserai jamais. J'en connais trop les charges pour jamais faire aucun pas ni aucune démarche ². »

M. de Latour ayant donné sa démission comme doyen du Chapitre en 1738, c'est M. de Lotbinière qui fut promu à cette dignité, sur la recommandation de MM. de Beauharnais et Hocquart et de M^{sr} Dosquet lui-même ³. Le

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 37, 38, lettres du 1er et du 9 mai 1737.

2. *Ibid.*, p. 131.

3. *Corresp. générale*, vol. 60, lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 23 octobre 1733.

grand vicaire de Québec, M. de Miniac, le remplaça comme archidiacre.

En bon Canadien qu'il était, M. de l'Orme accueillit avec joie la nomination de M. de Lotbinière. Voici ce qu'il écrivait à son frère à ce sujet :

« L'on a proposé deux Sulpiciens à M. de Maurepas pour cette place. M. de la Porte ¹ me le dit à Versailles, en me demandant si je la voulais. Je lui fis réponse que non, mais que je serais fort charmé que vous l'eussiez. Il me dit qu'il le souhaiterait comme moi, mais que vos infirmités qui vous empêchaient d'assister au chœur, étaient un obstacle, et que d'ailleurs MM. le général et l'intendant ayant écrit pour M. de Lotbinière, il ne doutait pas que le ministre ne s'y déterminât plutôt que pour un autre.

« Voyant cela, je lui fis sentir qu'il convenait beaucoup mieux que ce fût un Canadien qui eût cette place, que des Sulpiciens. . . Il me dit que c'était son sentiment que l'on nommât au Doyenné un Canadien.

« Quelques jours après, il alla à Marly, où était M. de Maurepas, et la nomination s'y fit vers les fêtes de la Pentecôte. Sitôt que je l'eus su, je vous en écrivis la nouvelle aussi bien qu'à M. de Lotbinière, à qui j'en faisais mon compliment par un vaisseau parti fort tard de France ². »

Le nouveau Doyen était-il arrivé, lui, au terme de son ambition ? Il y a lieu d'en douter, si l'on en croit M. de l'Orme. Citons ici ce qu'il écrivait en 1738 et 1739 à propos de MST Dosquet :

« Nous ne savons encore, disait-il au mois de février 1738, à quoi se déterminera M. l'Evêque de Québec. Il est actuellement à Rome, où il a été, sans permission de la

1. M. de la Porte était le premier commis du ministre, M. de Maurepas.

2. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 33, lettre du 14 mai 1739.

cour, avec résolution de ne plus retourner au Canada. Il veut bien se démettre, mais à de certaines conditions que la cour ne veut pas accepter. S'il persiste dans son opiniâtreté, peut-être la cour se déterminera-t-elle à demander un vicaire apostolique à Rome. L'on en a parlé. Je ne sais si cela sera suivi. Il n'y a pas encore un an qu'il est à Rome ; cependant il y a dépensé, dit-on, considérablement. Il avait emporté avec lui six cent louis ; il a écrit depuis environ un mois à Paris qu'on lui envoyât de l'argent, qu'il n'en avait presque plus. Je ne sais à quoi il peut dépenser tant d'argent. »

Nous sommes au mois de mars 1739 : il y a trois ans et demi que M^{sr} Dosquet a quitté son diocèse. M. de l'Orme écrit à ses confrères de Québec pour leur annoncer une grande nouvelle :

« M. Dosquet a enfin donné la démission de son Evêché de Québec, après en avoir été poussé vivement par la cour, qui n'a pu lui refuser une abbaye de cinq à six mille francs de rente pour le dédommager. Il a manœuvré de façon à forcer le ministre à cela. Il a négocié toutes ses affaires pendant son séjour à Rome où il est actuellement, et d'où il doit, à ce que j'ai appris, bientôt partir pour venir en France. »

Puis, le 1^{er} juillet, M^{sr} Dosquet étant revenu à Paris, M. de l'Orme écrit de nouveau à ses confrères ¹ :

« Je vous dirai que M. Dosquet est arrivé de Rome à Paris en très bonne santé. Il est logé au séminaire des Missions-Etrangères, malgré les difficultés qu'il a avec ce séminaire ². Il est vrai que ce n'est que pour peu de temps,

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 38 et 39, lettres du 24 février 1730, du 21 mars et du 1^{er} juillet 1739.

2. « Maintenant qu'il avait donné sa démission comme évêque de Québec, les directeurs du Séminaire de Paris n'avaient pas vu d'inconvénients à l'agréger comme directeur de leur Séminaire. » (Histoire manuscrite du Séminaire de Québec).

à ce qu'il dit, ayant envie d'aller à Rome passer le reste de ses jours, où l'air est fort convenable pour son tempérament. Je lui ai été rendre visite, il me reçut avec beaucoup de marques d'amitié. . .

« Il me parla de M. de Lotbinière, et me dit qu'il lui avait écrit une lettre, dans laquelle il lui marquait que, puisqu'on ne voulait point faire de Canadien évêque ¹, ni grand vicaire du diocèse ², qu'il lui envoyât au moins des provisions de protonotaire apostolique ³. Il lui a répondu une lettre de compliment, sans lui rien donner.

« Il lui faisait de grandes plaintes de M. de Miniac, à qui il a donné la place d'archidiacre, comme je vous l'ai marqué. Il me demanda ce que l'on pensait de M. de Miniac. Je lui dis que vous m'en aviez toujours écrit en bons termes, et qu'il s'était gouverné avec beaucoup de sagesse depuis son départ du pays. Cela parut lui faire plaisir. . .

« M. Dosquet doit aller voir son abbaye, qui se nomme l'abbaye de Breine, qui est auprès de Soissons, à une journée de Paris, laquelle est fort belle. Cette abbaye vaut cinq mille francs, charges payées, et lui rendra davantage dans la suite. C'est un fort beau morceau qu'il a attrapé. Cette abbaye est très bien bâtie : ce sont des moines Prémontrés ⁴ qui y sont.

* * *

M^{GR} Dosquet n'est donc plus évêque de Québec : il a

1. Le premier évêque canadien fut Mgr D'Esglis, consacré comme coadjuteur de Mgr Briand en 1772, et devenu évêque titulaire de Québec en 1784.

2. Remarquons, en effet, que M. de Lotbinière ne reçut jamais les pouvoirs de grand vicaire que « pour la visite des paroisses. » (*Manègements des Evêques de Québec*, t. I, p. 543).

3. On a vu que Mgr Dosquet avait reçu de Rome la faculté de nommer des protonotaires apostoliques.

4. L'ordre des Prémontrés avait été établi par saint Norbert en 1120, et suivait la règle de Saint-Augustin.

donné sa démission. Mais qu'il a fallu de travail persévérant de la part de la cour pour l'obtenir ! Le lecteur sera anxieux de savoir comment on parvint à vaincre les hésitations de M^{gr} Dosquet : le ministre lui écrit le 25 mai 1738 :

« Vous ne pouvez ignorer que votre diocèse n'est pas en situation de pouvoir se passer de la présence de l'évêque. J'espère que votre zèle pour les intérêts religieux vous déterminera à prendre un parti. Il est temps qu'on sache enfin à quoi s'en tenir. Si vous voulez mettre des conditions à votre démission, dites-le. J'attends une réponse prompte et positive ¹. »

Le gouverneur et l'intendant du Canada écrivaient à la cour que le grand vicaire du diocèse, M. de Miniac, était décidé à passer à France « pour représenter de vive voix au Roi la nécessité d'un évêque en Canada et le prier d'en nommer un ². » Le ministre voulant empêcher un voyage inutile, écrit à M. de Miniac qu'il n'ignore pas la triste situation du diocèse de Québec :

« M. Dosquet, dit-il, a annoncé qu'il était dans le dessein de donner sa démission. La question sera résolue d'une manière ou d'une autre avant l'année prochaine. Continuez, en attendant, à administrer le diocèse en qualité de grand vicaire ³. »

Le ministre ne se contente pas d'écrire lui-même à M^{gr} Dosquet pour le presser de donner sa démission, il prie l'abbé de l'Île-Dieu de s'entremettre auprès de l'Evêque pour achever de le décider, sous quoi, dit-il, « je crains qu'il ne fasse aucun mouvement en ce sens ⁴. »

Les craintes du ministre ne sont que trop fondés : au

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 249.

2. *Corresp. générale*, vol. 69.

3. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 249, lettre du 15 mai 1738.

4. *Ibid.*, p. 253, lettre datée de Versailles, 30 avril 1738.

m
2
H
vo
l'a
:
réf
sor
.
de
vot
dir
déd
dép
en 1
assu
elle
ce q
bien
« J
moir
secrè
instr
propo
d'intu
les af
il n'y
les di
qu'il j
—
1. R
Versail
2. Nc
21

mois d'août, il n'a pas encore eu de réponse à sa lettre du 25 mai. Il écrit donc de nouveau à M^{GR} Dosquet :

« On a jeté les yeux sur quelqu'un pour vous succéder. Hâtez-vous donc de mettre les choses en règle, afin que votre successeur puisse être en état de passer au Canada l'année prochaine ¹. »

Le Prélat, qui est encore à Rome, se décide enfin à répondre : sa lettre est celle d'un homme dont les idées ne sont pas bien arrêtées ; elle est vraiment suggestive :

« J'aurais souhaité, dit-il, que vous décidassiez vous-même de mon sort au sujet de ma démission ; mais puisque vous voulez que je m'ouvre sur ce que je souhaiterais, je vous dirai avec simplicité qu'il me paraît juste que la cour me dédommage du bien de patrimoine que j'ai été obligé de dépenser pour le diocèse de Québec, ce qu'elle peut faire en me donnant un bénéfice équivalent, ou quelque pension assurée sur des bénéfices. Si la cour me fait cette grâce, elle me trouvera toujours disposé à employer à son service ce qu'elle m'aura donné, et le revenu qui me reste de mon bien.

« Je m'explique : étant né étranger, je serais peut-être moins suspect qu'un Français ² pour quelques négociations secrètes dans différents pays ; et je me flatte qu'avec les instructions qu'on me donnerait, je pourrais réussir. Je propose librement cette vue, parce qu'elle n'est suspecte ni d'intérêt, ni d'ambition, puisque j'en ferais les frais, et que les affaires secrètes ne paraissant pas aux yeux du public, il n'y a nul honneur attaché. Je veux seulement montrer les dispositions où je suis de travailler avec zèle à tout ce qu'il plairait à la cour d'ordonner.

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 254, lettre datée de Versailles, 11 août 1738.

2. Nouvelle preuve qu'il n'était pas Français : il l'avoue lui-même !

« Si elle aimait mieux me nommer à un évêché médiocre en France, je ne le demande, ni ne le souhaite ; mais je l'accepterais, voyant que ma santé se fortifie ¹. N'étant pas d'un âge fort avancé, n'ayant que 47 ans, je ne crois pas me devoir refuser au travail, et c'est ce qui m'engage, monsieur, à vous proposer une troisième vue, qui me coûte à accepter : la voici :

« Je sais combien il est important d'envoyer à Québec un évêque d'un bon caractère d'esprit, pour maintenir l'ordre et la discipline dans le diocèse, et y entretenir la paix que, par la grâce de Dieu, j'y ai laissée. Pour s'en assurer, on pourrait nommer coadjuteur la personne qu'on y destine, l'y envoyer travailler, munie de tous les pouvoirs, et avec l'espérance de jouir bientôt du titre. Si au bout d'un an la cour est contente de ce sujet, je donnerai ma démission en sa faveur ; et si au contraire elle juge qu'il ne convienne pas à ce pays, je ferai le sacrifice d'aller y faire un voyage, comme si je voulais y finir mes jours, et lui retirerai mes pouvoirs, le laissant par là inutile. Cela le dégoûtera ; il donnera sa démission pour un bénéfice en France, et on pourra nommer quelque autre à sa place.

« Si vous jugez, monsieur, ces idées chimériques, réglez ce qu'il vous plaira ; je trouverai toujours fort bien ce qui viendra de votre part ². »

Le ministre était trop poli pour lui dire qu'il trouvait, en effet, ses idées un peu « chimériques » ; il se contenta de n'y faire aucune allusion, et lui offrit de lui procurer, s'il voulait se démettre de l'Évêché de Québec, le bénéfice de l'abbaye de Breine, diocèse de Soissons, dont le revenu était estimé à six mille livres. « Si cet arrangement vous convient,

1. Il devait vivre jusqu'à 86 ans !

2. Corresp. générale, vol. 70, lettre de Mgr Dosquet au ministre, Rome, 25 août 1738.

lui
vo
J
pou
dén
mes
cett
Bre
le c
don
ratic
de E
La j
n'av
fut c
« J
à la
prés
posé
prépa
chair
pour
l'abb
le car
pour
Le
ment
Aigna
et de
« Vou
la lui

1. Ra
Fontain
2. Ib.

lui dit-il, je vous prie de me remettre, mais sans retard, votre démission pure et simple ¹. »

Tout autre que M^{SR} Dosquet aurait profité de l'occasion pour se mettre bien en cour, donner immédiatement sa démission et attendre avec confiance l'exécution de la promesse du ministre au sujet de l'abbaye de Breine. Mais cette abbaye, il ne la tenait pas encore, il n'en avait pas le Brevet : se démettre de son Evêché, n'était-ce pas quitter le certain pour l'incertain ? Et puis, une fois sa démission donnée, n'allait-t-on pas revenir contre lui pour les réparations faites ou à faire au Palais épiscopal, ou à l'abbaye de Bénévent ? Ne ferait-il pas mieux de temporiser encore ? La prudence n'est-elle pas la mère de la sûreté ? Nous n'avons pas la lettre qu'il écrivit au ministre ; mais celui-ci fut obligé de lui écrire de nouveau le 8 décembre :

« Je suis surpris de vos nouvelles exigences par rapport à la démission de votre Evêché. Ce dont il s'agit pour le présent, c'est de savoir si l'arrangement que je vous ai proposé vous convient, oui ou non. S'il ne vous convient pas, préparez-vous pour retourner à Québec le printemps prochain, sans quoi le Roi prendra les mesures nécessaires pour y pourvoir, et alors vous n'aurez plus à compter sur l'abbaye de Breine ni sur autre chose. Je suis chargé par le cardinal de Fleury de vous déclarer ces choses une fois pour toutes ². »

Le ministre prit la peine d'envoyer cette lettre directement à l'ambassadeur de France à Rome, le duc de Saint-Aignan, avec prière de la remettre lui-même à l'Evêque, et de lui demander une réponse par le prochain courrier : « Vous m'obligerez de me marquer, lui dit-il, quel jour vous la lui aurez remise. »

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 254, lettre datée de Fontainebleau, 2 novembre 1738.

2. *Ibid.*, lettre du ministre à Mgr Dosquet, Versailles, 8 déc. 1738.

Nouvelle lettre du ministre, le 18 janvier 1739, à M^{sr} Dosquet, qui n'a pas encore fait sa démission :

« J'ai été surpris, lui dit-il, et non sans raison, de ne pas recevoir votre démission, après la promesse que vous m'avez faite de la donner aux conditions exprimées dans ma lettre du 8 décembre et acceptées à plusieurs reprises. En l'état où sont les choses, rien ne sera changé à ce qui a été convenu. Si cela ne vous convient pas, vous n'avez qu'un parti à prendre : vous rendre dans votre diocèse. »

Puis, envoyant une copie de cette lettre au duc de Saint-Aignan : « Si la douceur et la persuasion, dit-il, ne suffisent pas pour déterminer l'Evêque à donner sa démission ou à retourner dans son diocèse, le Roi aura recours à d'autres moyens ¹. »

Enfin, M^{sr} Dosquet se décida à donner sa démission : écrivait de Rome au ministre le 6 février :

« J'ai reçu votre lettre, dit-il, où vous me dites, en termes non douteux, que la cour me donnera l'abbaye de Breine, que je ne serai jamais inquiété pour les réparations de Québec, et que moyennant huit mille livres je serai en assurance pour celles de Bénévent. Ces assurances m'ont déterminé sur le champ à faire ma démission, que je vais porter à M. l'ambassadeur pour vous la faire tenir. Je l'ai consulté pour la manière de la faire dans le goût de la cour ; il m'a renvoyé à M. Digne, qui m'a dit de la faire tout simplement entre les mains du Roi, écrite de ma main. J'ai suivi son avis, et je m'adresserai à un notaire pour celle qui doit être faite entre les mains du Pape... »

« Je n'envoie procuration à personne, ajoutait-il, pour terminer ce qui pourrait se rencontrer à faire avec mon successeur, parce que je pense qu'aussitôt que j'aurai reçu

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 267, lettres datées de Versailles, 18 janvier 1739.

le B
les J
avec
du d
de c
dans
cano
voud
devro

Le
baye
Rom
lemei
de Q
le Ro
de La

Pot
à Qu
que la
accept
ayant
sion d
furent
nistrer
évêque
possess
Canada

1. C'est
propre n

2. Celi
en Euroq

3. Cori
Rome, 6

4. Rap
mars 1735

le Brevet de l'abbaye de Breine, et que j'en aurai sollicité les Bulles, je ferai mieux de me rendre à Paris, pour traiter avec lui de ce qui serait nécessaire pour le mettre au fait du diocèse dont il sera chargé, et pour lui faire le caractère de chaque personne ¹ dont il pourra se servir pour l'aider dans son ministère. Je lui laisse la nomination de deux canonicats vacants, ² afin qu'il puisse en gratifier qui il voudra, et se les attacher par la reconnaissance qu'ils lui devront ³ . . . »

Le ministre, de son côté, fit préparer le Brevet de l'abbaye de Breine, et l'envoya à l'ambassadeur français à Rome, avec prière de le remettre à M^{SR} Dosquet, mais seulement sur réception de sa démission en forme de l'Evêché de Québec. Il annonçait en même temps à l'Evêque que le Roi avait nommé pour lui succéder l'abbé de Pourroy de Lauberivière ⁴.

Pour éviter les troubles qui auraient pu survenir encore à Québec à l'occasion de la vacance du siège, il fut convenu que la démission de M^{SR} Dosquet ne serait définitivement acceptée à Paris et à Rome que lorsque son successeur, ayant reçu ses bulles, serait consacré et aurait pris possession de son siège épiscopal. Les grands vicaires du Canada furent informés de cette décision et continuèrent à administrer le diocèse, au nom de M^{SR} Dosquet, qui resta encore évêque de Québec une année entière, jusqu'à la prise de possession de son successeur : ce qui fait que l'Eglise du Canada fut cinq ans sans évêque résident.

1. C'est-à-dire pour lui communiquer ses préjugés et le pénétrer de sa propre mentalité!

2. Celui de M. Le Riche, et celui de M. Boulanger, qui était repassé en Europe.

3. Corresp. générale, vol. 72, lettre de Mgr Dosquet au ministre, Rome, 6 février 1739.

4. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 268, lettres du 23 mars 1739.

Nous aurons bientôt à raconter la nomination du cinquième évêque de Québec, son voyage au Canada, sa courte carrière épiscopale. Mais en attendant, retournons en arrière, et voyons ce qui s'est passé dans l'Église de Québec depuis le départ de Mgr Dosquet.

Bot

N
 mē
 la
 esp
 son
 tem
 dan
 noi
 circ
 P
 dan
 favo
 son
 reve
 à ne
 rieu
 ne c
 l'esp
 Qué!

CHAPITRE XXVII

L'ÉGLISE DU CANADA, EN L'ABSENCE DE M^{SR} DOSQUET
(1735-40)

Bonne administration du diocèse par les grands vicaires.—Les visites de l'archidiaque.—L'Église du Canada a besoin de prêtres.—Ordination de trois jeunes Canadiens à Rennes.—Situation économique du Canada.—Années de disette.—Lettres de M. Navières, curé de Sainte-Anne de Beaupré.

Nous avons dit que M^{SR} Dosquet, en quittant le Canada, dans l'automne de 1735, ne savait pas du tout lui-même s'il y reviendrait, ou s'il le quittait définitivement : la plus grande incertitude existait à ce sujet dans son esprit ; et cette incertitude, il tenait à la faire partager à son clergé et à ses diocésains. Ce fut sa politique tout le temps de son absence. M. de l'Orme, qui était pourtant dans son intimité, ne paraît pas avoir eu lui-même d'opinion bien arrêtée là-dessus : tout pouvait dépendre des circonstances.

Par cette politique, le Prélat avait en vue d'entretenir dans son clergé, surtout, une certaine crainte respectueuse, favorable au maintien de la discipline ecclésiastique dans son diocèse : le clergé du Canada pouvant s'attendre à voir revenir son Evêque d'une année à l'autre, était plus porté à ne rien faire qui pût lui attirer les reproches de son supérieur. Ce sentiment, joint à d'autres d'un ordre plus relevé, ne contribua pas peu, en effet, à maintenir le bon ordre, l'esprit religieux, la piété, la discipline dans l'Église de Québec.

Nous n'avons malheureusement pas la correspondance des grands vicaires avec l'Évêque durant son absence ; ils durent le tenir au courant de ce qui se passait dans son diocèse. Mais il n'y a rien dans les archives, dans les dépêches du gouverneur et de l'intendant, ou dans la correspondance de M. de l'Orme, qui indique qu'il se soit passé quelque chose d'anormal au sein de notre Eglise. La Providence veillait sur elle ; et nos premiers évêques, Laval et Saint-Vallier, n'étaient-ils pas ses protecteurs-nés, dans le ciel ? Le gouverneur et l'intendant du Canada écrivaient au ministre dans l'automne de 1737, c'est-à-dire deux ans après le départ de M^{re} Dosquet :

« Les grands vicaires que M. l'Évêque de Québec avait chargés de la conduite du diocèse ont continué de le gouverner avec édification et avec sagesse, de sorte que la paix et l'union, pendant son absence, n'ont point été interrompues dans l'ordre ecclésiastique. Nous donnerons tous nos soins pour que cela dure, pour l'avantage de la religion et pour le bien du service du Roi. »

L'Archidiacre faisait régulièrement et efficacement la visite des paroisses. On a dans les archives de plusieurs fabriques des notes précieuses, qui font voir avec quel soin il se rendait compte de tout, et avec quelle énergie il faisait respecter et exécuter ses décisions.

A Sainte-Anne de Beaupré, par exemple, un certain nombre de personnes sont endettées envers la fabrique, soit pour des arrérages de rentes de bancs, soit pour des billets promissoires non encore payés. Les marguilliers, de leur côté, soit par indifférence, soit par crainte, refusent de remplir les devoirs de leur charge, qui est de veiller aux intérêts de la fabrique. M. de Miniac, dans sa visite, ordonne aux marguilliers « de mettre à l'enchère, après les trois monitions requises, à la porte de l'église ou du presbytère, les bancs dont la rente n'a pas été payée, à peine d'en répondre en leurs propres et privés noms. »

le
l'
fa
bi
le
né

fu
cu
né

au
gr

l'a
qu
ou
pli
au
ses
et
par
cor
sen
se t
sior
con

1.
2.
sur l
D'
« ave
fran
mali

Il recommande en outre au marguillier en charge « de faire les poursuites nécessaires pour faire payer dans le cours de l'automne les billets promissoires . . . » Puis il ordonne de faire visiter le retable, dont une partie se détache du lambris, et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents fâcheux qui pourraient arriver si l'on en négligeait les réparations.

L'ordonnance porta ses fruits : les arrérages et les billets furent payés, du moins en grande partie ; de son côté, le curé se mit à l'œuvre et fit faire au retable les réparations nécessaires ¹.

Beauharnais et Hocquart, que nous citions tout-à-l'heure au sujet de la bonne administration du diocèse par les grands vicaires, ajoutaient :

« M. l'Évêque de Québec ne reviendra peut-être pas l'année prochaine (1738) en Canada. On prétend même qu'il a pris la résolution de n'y plus retourner. Dans l'un ou l'autre cas, nous supplions Sa Majesté de ne pas laisser plus longtemps la colonie sans évêque. Il y a actuellement une vingtaine de sujets qui pourraient être ordonnés, et qui seraient utilement employés dans les différentes paroisses de la colonie, qui manquent de prêtres. Cet inconvénient en attire un autre très dommageable à l'accroissement de la colonie, en ce que les nouveaux habitants qui se trouvent dans les seigneuries où il n'y a point de missionnaires, diffèrent à s'établir sur les terres qui ont été concédées ², et que quelques-uns des anciens déjà établis

1. *Annales de la Bonne Sainte-Anne de Beaupré*, vol. 34, p. 136.

2. Il y eut un grand nombre de concessions de seigneuries en 1735, sur la rivière Chambly et sur le lac Champlain.

D'après une liste que nous avons sous les yeux, le lac Champlain, « avec la rivière Chasy y comprise et l'île Lamotte, » est entouré de noms français. (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 215). Quel malheur que ce beau lac, qui porte le nom du Père de la Nouvelle-France,

n'y tiennent point feu et lieu, par la raison seule que les uns et les autres sont privés des secours spirituels. Si M. l'Évêque de Québec ne revient pas, nous espérons que Sa Majesté aura choisi un Ecclésiastique pour le remplacer, qui concourra avec nous au bien général de la colonie, et qu'Elle le lui aura recommandé '... »

L'Église du Canada, privée de la présence d'un évêque, n'avait ni sacrement de confirmation, ni ordinations : c'était bien là, en effet, son principal malheur. Trois des jeunes gens dont parlaient dans leur dépêche Beauharnais et Hocquart, ayant un peu plus de fortune que les autres, se décidèrent à passer en France pour y être ordonnés : et ce qui montre bien le peu d'attachement et d'affection que l'on avait au Canada pour M^{sr} Dosquet, c'est qu'ils ne songèrent nullement à aller à Paris pour se faire ordonner par lui, mais se rendirent immédiatement en Bretagne, le pays natal de M. de Miniac, qui les y dirigea. Ils reçurent la prêtrise à Rennes. M. de l'Orme écrivait à son frère à cette occasion :

« Il y a trois jeunes gens qui sont passés cet automne pour se faire ordonner : MM. de la Corne, Mercereau et Guillory ². Ils arrivèrent à Vannes, en Bretagne, et allèrent voir M. l'Évêque de l'endroit, qui les reçut bien ; mais il leur fit entendre que ne donnant pas souvent les ordres, ils pourraient attendre longtemps, par conséquent qu'il convenait mieux qu'ils allassent à Rennes avec une lettre de recommandation pour l'Évêque, qu'ils y seraient plus tôt

n'appartienne pas à notre pays ! — Il fut même question, à cette époque, de donner une grande seigneurie, au lac Champlain, au Chapitre de Québec, à la place de celle de la Petite-Nation, qu'il tenait de Mgr de Laval, et qu'on ne voulait pas, sous différents prétextes, lui permettre de livrer à la colonisation. Mais ce projet n'eut pas de suite, grâce à l'imprévoyance et à la négligence du Chapitre. (Documents de Paris, Église du Canada.

1. Corresp. générale, vol. 67, lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 1737.

2. Ils étaient tous trois Canadiens, nés dans le pays.

c
t
r
l
v
a
fi
o
c

à
vi
et
aj
ét
pr
co
à
pa
sit

do
su
—
I
fit
ju
VA
2
ma
3
4
Mir
188
5.

ordonnés. Ils sont venus à Rennes, où ils ont été parfaitement bien reçus de M. l'Evêque, ¹ qui les a placés lui-même dans le grand séminaire, avec ordre au supérieur de leur donner tout ce qui leur serait nécessaire. Il les a été voir souvent et les a fait venir dîner chez lui. Ils sont actuellement prêtres tous les trois. Je crois que la cour fera quelque chose pour eux, eu égard à la dépense qu'ils ont été obligés de faire ². »

Elle leur alloua en effet à chacun la somme de deux cents francs ³.

* * *

La population de la Nouvelle-France proprement dite ⁴, à l'époque où nous sommes, c'est-à-dire en 1737, « est d'environ quarante mille personnes de tout âge et de tout sexe ; » et le document qui nous donne ce renseignement officiel ajoute, « sur lesquelles il se trouve dix mille hommes en état de porter les armes ⁵. » On dirait qu'on a déjà quelque pressentiment des graves événements militaires dont la colonie sera le théâtre dans quelques années, et qui mettront à l'épreuve la bravoure de nos miliciens. Mais on n'en est pas encore là ; et pour le moment il ne s'agit que de la situation économique de notre pays :

« La principale culture est celle du blé, continue le document. Le pays en fournit non seulement pour la subsistance de ses habitants, mais encore pour le commerce

1. Le nom de cet évêque, ou plutôt de cet archevêque de Rennes, qui fit un si bon accueil à nos jeunes Canadiens, mérite d'être conservé *ad futuram rei memoriam* : il s'appelait LOUIS GUI DE GUÉRAPIN DE VAURÉAL, et occupa le siège métropolitain de Rennes de 1732 à 1758.

2. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 72, lettre du 21 mars 1739.

3. *Les Evêques de Québec*, p. 195.

4. Il y avait 5000 Français en Acadie : 1500 à Port-Royal ; 2000 aux Mines ; et 1500 à Beauassin. (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1886, p. CXXXVIII).

5. *Corresp. générale*, vol. 67.

à l'Île-Royale et aux Îles. Dans les bonnes années, il sort de la colonie quatre vingt mille minots de blé en farines et biscuits. Il en sortira peu en 1737, la récolte ayant été très mauvaise l'année dernière. Les terres en Canada ne sont pas toutes de la même bonté, du même rapport. Celles du gouvernement de Québec sont mêlées de terres hautes et de terres basses, et par cette situation les années pluvieuses sont favorables aux premières, et les années sèches le sont aux autres. Il n'en est pas de même des terres du gouvernement de Montréal, qui sont planes et unies. Les printemps secs y font toujours craindre pour les biens de la terre.

« Tous les blés que l'on sème sont les blés de printemps. Il est toujours à souhaiter que les semences puissent être faites dans les premiers jours de mai de chaque année, afin que les blés puissent profiter des pluies de la saison : quand les hivers sont longs, les semences se font trop tard. Les terres ordinaires rapportent depuis huit jusqu'à douze et quinze pour un ; les terres neuves rapportent davantage . . . »

« Les autres espèces de grains que l'on cultive sont l'avoine, les pois ; peu d'orge, encore moins de seigle. Les autres cultures consistent dans celles du lin, du chanvre et du tabac. Il y a peu de vergers . . . »

L'intendant Hocquart écrivait à la cour à la même date :

« Le Canada est très utile à l'Etat par la consommation de deux millions de denrées et marchandises superflues qui sortent du Royaume chaque année, et par les secours de vivres qu'il procure aux bâtiments français qui font la pêche dans cette partie de l'Amérique. La colonie touche au point de devenir encore plus utile à la France par la culture du tabac, la construction des bâtiments de mer, les mines de fer et celles de cuivre ¹. »

1. Corresp. générale, vol. 67, lettre du 2 oct. 1737.

Malheureusement, comme nous venons de le voir, l'année 1736 avait été très mauvaise pour la colonie ; celle de 1737 le fut encore davantage :

« Jamais, écrit l'annaliste de l'Hôpital-Général, il n'y avait eu dans le pays une plus belle apparence de récolte ; mais le blé fut tout rouillé et échaudé par les brumes et les chaleurs excessives du mois d'août. M. de Miniac, grand vicaire, ordonna à cette occasion des prières publiques ; et MM. de Beauharnais et Hocquart écrivirent au ministre pour demander des secours en faveur des habitants qui se trouvaient exposés à une grande disette ¹. »

« Le Seigneur est sans doute irrité, disait M. de Miniac dans son mandement, son bras est encore étendu sur cette colonie, il refuse les secours humains, il ôte les moyens de fournir, comme on se l'était proposé, les grains pour les semences ; et le ciel, toujours agité par les vents, retient sur la terre les neiges, prive de nourriture les animaux, et jusque dans le mois de mai nous fait ressentir les incommodités de l'hiver. Ainsi, nos très chers Frères, nous avons tout sujet de craindre que le peu de semence qui sera confié à la terre, surpris par les chaleurs, ne tombe bientôt dans la sécheresse, ou que se trouvant dans les fonds il ne soit tout-à-coup submergé par la quantité d'eau que les bois retiennent encore dans leurs profondeurs, et qu'ensuite ce qui sera échappé ne devienne la proie des insectes ou ne se trouve perdu par les brumes ². »

Après cette peinture des maux passés, de la situation présente et des calamités qui menacent la colonie, M. de Miniac se demande si les fidèles, si le clergé n'ont pas à se reprocher quelque chose qui peut avoir excité la colère de Dieu ; il invite tout le monde à la pénitence et ordonne

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, p. 301.

2. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 550.

des prières publiques dans les villes et à la campagne. Et ce qui prouve qu'à cette date (4 mai 1737) on était loin de croire à la démission de M^{sr} Dosquet, le vicaire général, dans ce même mandement, recommande de prier « pour obtenir un heureux et prompt retour de M^{sr} notre Evêque. »

Grâce aux précautions et à la sagesse des autorités coloniales, comme aux secours de la mère patrie, le pays traversa fort heureusement ces années de misère, et vit renaître de meilleurs jours. M. Hocquart écrivant à la cour dans l'automne de l'année suivante :

« Jusqu'à l'arrivée des farines de France, dit-il, mes attentions ont été continuelles pour pourvoir aux besoins publics, de sorte que les boulangers ont manqué rarement de pain. La distribution s'en est faite avec ordre, et toujours à la vue d'un officier de police. J'avais établi à la Haute et Basse-Ville des endroits où l'on distribuait des légumes par petites mesures aux pauvres habitants.

« Le temps des semences venu, ceux des Côtes remplissaient journellement ma maison. Leurs représentations étaient appuyées de celles de leurs curés, et des officiers de milice. Tous s'étaient réunis à me croire l'homme de toutes les ressources. Il a fallu les écouter, leur faire fournir du blé d'autorité, leur indiquer des expédients pour ensemençer leurs terres. J'ai employé les excitations par des lettres circulaires aux curés et capitaines des Côtes. J'ai engagé M. le grand vicaire à en écrire de semblables aux dits curés. Ces détails généraux et particuliers étaient nécessaires pour prévenir peut-être plusieurs années consécutives de disette.

« M. Michel s'est conduit dans le même esprit dans le gouvernement de Montréal, où il s'est cependant trouvé plus de ressources que nous n'avions lieu de l'espérer par le compte qui nous en avait été rendu l'année dernière, à M. le marquis de Beauharnais et à moi.

b
t
a
P
m
pu
l'
éc
da
m
af
M
l'a
pa
l'h
:
d'u
en
no
ent
jus
—
1.
Qué
2.
13 o
3.

« Je fais faire actuellement le recouvrement du prix des blés et légumes que j'envoyai au printemps dernier, après toutes les ressources épuisées, dans les paroisses les plus affligées du gouvernement de Québec, pour aider aux pauvres habitants à semer.

« Le blé est retombé à trois francs le minot depuis le commencement du mois, et il y a apparence qu'il ne vaudra pas plus de quarante à quarante cinq sous dans le cours de l'hiver ¹. . . »

De son côté, le commandant de Montréal, M. de Beaucour, écrivait au ministre à la même date :

« Les récoltes sont des plus belles cette année, surtout dans ce gouvernement-ci, qui est le grenier du pays ². »

Ainsi notre pays allait voir des jours d'abondance, au moment même où la France entrait dans une période affreuse de misère :

« La disette est extrême dans toutes les provinces, écrit M. de l'Orme dans l'été de 1739; les blés ont manqué l'année dernière, ce qui a causé une désolation terrible parmi les peuples, dont plusieurs ont été obligés de manger l'herbe des champs ³. »

* * *

Nous avons mentionné au chapitre précédent le nom d'un prêtre de Limoges, M. Navières, qui vint au Canada en 1734, en même temps que MST Dosquet, et que le Prélat nomma de suite à la cure de Sainte-Anne de Beaupré. Il entra en fonctions le 28 août et resta curé de Sainte-Anne jusqu'au 2 septembre 1740, jour où il rendit ses comptes

1. Corresp. générale, vol. 70, lettre de M. Hocquart au ministre, Québec, 12 oct. 1738.

2. Ibid., lettre de M. Boisberthelot de Beaucour au ministre, Montréal, 13 oct. 1738.

3. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 266.

entre les mains de M. de Miniac, avant de repasser en France ¹.

Ce prêtre distingué, qui n'avait que 26 ans, communiquait de temps en temps ses impressions à ses amis de Limoges, et de Paris où il avait étudié. Le lecteur aimera peut-être à trouver ici quelques extraits de ses lettres : elles nous donnent une idée de ce qu'étaient, à l'époque où nous sommes, Québec, Sainte-Anne, la campagne canadienne :

« La ville de Québec, dit-il, est divisée en haute et basse, et celle-ci est la demeure de tous les marchands, celle-là est habitée par ce que nous appelons vulgairement bourgeois. Toutes les maisons prises ensemble ne laissent pas de faire un grand volume : elles sont bâties de pierre, et, à la réserve de trois ou quatre, qui sont couvertes d'ardoises, ont une couverture de bois coupé en façon d'ardoise, ce qui ne laisse pas d'être agréable à voir.

« Dans la Haute-Ville sont situés la cathédrale, qui sert en même temps de paroisse, le collège des Jésuites, dont l'église est la plus belle de Québec, couverte d'ardoises de France, aussi bien que leur bâtiment, qui est sans comparaison plus beau et beaucoup plus grand que celui qu'ils ont dans notre ville de Limoges. Il y a un couvent de Récollets dans cette partie principale de la ville, un couvent d'Ursulines, un autre de filles hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin.

« Dans la Basse-Ville, il y a une petite église dans laquelle on fait les fonctions curiales, et qui est une annexe de la principale et unique paroisse qui est en la Haute-Ville. Il y a apparence que dans peu d'années ce sera deux églises distinctes et indépendantes ².

1. Archives paroissiales de Sainte-Anne de Beaupré.

2. On verra plus tard que Mgr de Pontbriand songea sérieusement à faire une paroisse à la Basse-Ville. (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XV, p. 46).

« Québec est la résidence ordinaire du gouverneur, de l'intendant et de l'évêque, qui sont les trois premières Dignités du Conseil Souverain, qui est établi pour juger en dernier ressort de toutes les affaires qui surviennent dans la colonie. Les avocats sont bannis du barreau; chacun plaide sa cause.

« La situation de la ville est assez agréable; elle n'est pas moins forte que les villes de guerre qui sont en France.

« Le fleuve Saint-Laurent la borde d'un côté, et de l'autre une petite rivière aussi large que la Seine.

« Québec est fort peuplé¹. Les gens y sont gracieux, civils, honnêtes, bienfaisants, le tout à la mode de Paris, qu'ils se flattent de suivre.

« Les avenues de Québec, soit par mer, soit par terre, ne cèdent point à celles des plus grandes villes. Les chemins sont beaux et unis, les campagnes fertiles en toutes sortes de grains; les plaines y sont communes, les prairies belles et fleuries, les bois n'y sont pas rares, la chasse et la pêche meilleures que dans la France. On y voit toute sorte de gibier, et on le mange à bon marché.

« Les bœufs sont en grand nombre, aussi bien que les vaches, ce qui oblige les habitants de les donner presque pour rien: Les plus gros ne passent pas cinquante livres, et leur viande est encore plus fine que celle des bœufs Limousins... Il n'y en a point qui n'aient au moins deux bœufs, un cheval et plusieurs vaches... »

M. Navières parle ensuite de Sainte-Anne de Beaupré, ce lieu de pèlerinage si cher aux Canadiens, si fréquenté dès le commencement de la colonie:

« Sainte-Anne, dit-il, est située à sept petites lieues de

1. D'après le *Recensement du Canada*, 1870-71, vol. 4, p. 60, la population de Québec en 1739 était de 4603 âmes. Montréal, y compris la banlieue, comptait à la même date 4210 âmes, et les autres paroisses de l'île, réunies, 3379 âmes. Il y avait 1490 âmes sur la côte Beaupré, et 2318 sur l'île d'Orléans.

Québec sur le bord du fleuve Saint-Laurent, dans une grande plaine longue d'une dizaine de lieues, qui est fertile et agréable. Notre Limosin ne produit pas de pays semblable. Ce n'est pas qu'il n'y ait des montagnes, mais elles sont faciles à grimper, et un demi quart d'heure suffit pour arriver au sommet.

« Ma paroisse est située sur le bord du fleuve, qui donne un agrément à ma petite maison et à mon église. Celle-ci est une des plus belles et des mieux ornées du Canada. . . Les églises paroissiales de campagne en France ne sont pas comparables à celles du pays que j'habite. J'ai plus de douze ornements différents pour la messe, tous propres et beaux ; les linges, soit sacrés, soit aubes et surplis, sont presque sans nombre ; les vases sacrés, riches et d'argent doré ; le soleil, grand et d'un bel ouvrage ; l'église vaste, ornée de tableaux donnés par des vœux qu'ont faits plusieurs bâtimens dans les dangers qu'ils ont essayés dans les voyages au Canada.

« Le maître-autel est d'une architecture rare, et le retable l'emporte par la richesse et la magnificence sur tout ce que j'ai vu. Les reliques y sont très courues et en grande vénération. La principale, quoique la plus petite, est une portion de la main de sainte Anne, bien avérée.

L'église est consacrée à Dieu sous l'invocation de cette grande Sainte, qui est en si grande vénération dans ce pays, que les pèlerins y abondent, et montent et descendent de cinq à six cents lieues, pour accomplir leur vœu, ce qui n'est pas un petit embarras pour moi. Les confessions et communions sont si fréquentes que je ne crois pas qu'il y ait en France de paroisse de campagne où elles soient plus communes.

« Outre les pèlerins, les gens de la paroisse me donnent beaucoup d'occupation, surtout le dimanche, et après avoir passé près de quatre heures au confessionnal, je suis obligé

d'en envoyer plusieurs pour célébrer la messe, que les paroissiens attendent avec impatience.

« Peu de jours ouvriers se passent sans qu'il y ait des con-
sions de pèlerins et des gens de la paroisse ; en un mot, si
nous étions trois et même quatre ¹, nous aurions suffisam-
ment d'occupation, et autant de messes que nous pourrions
acquitter, quoique les rétributions, qui ne sont qu'à quinze
sous dans Québec et les autres paroisses, et même à dix
sous en quelques endroits, soient ici à vingt sous.

« Depuis plus d'un mois que je suis établi, à peine ai-je
eu le temps de me reconnaître, encore moins de m'ennuyer,
ne manquant presque jamais de compagnie, et ayant abon-
damment toutes les choses nécessaires pour faire bonne
chère. Il ne me manque qu'un bon cuisinier. . .

« Les maisons des habitants sont assez près l'une de
l'autre, selon l'étendue de terrain qu'un chacun possède,
qui est de trois, quatre arpents de large, sur cent vingt-cinq
de profondeur. Elle sont communément bâties de pieux,
bien travaillées et situées sur une même ligne : ce qui fait
une suite de faubourgs assez agréable à voir.

« Je chante la messe et les vêpres les jours de dimanche
et fêtes. Il y a un grand nombre de collégiales en France
où l'office ne se fait pas avec autant d'appareil. Dans nos
paroisses de campagne, la plupart de nos curés de France
auraient honte de voir le pitoyable état de leurs églises et
ornements, s'ils avaient été témoins de la propreté, de l'ar-
rangement et même de la richesse de celles du Canada. Je
connais de grandes paroisses à Limoges qui n'ont pas le
quart d'ornements et de linge que j'ai dans ma paroisse de
Sainte-Anne ². »

1. Il était seul, et avait quelqu'un pour le remplacer, quand il faisait
de longues absences : M. Pocqueleau, M. Gaulin, le P. LePoyvre, récol-
let, le P. Maurice, jésuite. (Archives de Sainte-Anne de Beaupré.)

2. *Revue Canadienne*, 1886, p. 15.

Dans une autre lettre, M. Navières parle de son revenu, de la dîme, au Canada, comparée à celle de France, et de plusieurs autres sujets. On remarquera que sur certains points nous valons mieux que nos ancêtres : y a-t-il, par exemple, un peuple plus généreux que les Canadiens d'aujourd'hui pour toutes les bonnes œuvres ?

« En France, écrit M. Navières, ma paroisse approcherait bien de deux mille livres de revenu, et peut-être même en produirait-elle davantage. La différence consiste en ce que pour dix minots de dîme qu'un curé a en France, il n'en a ici que quatre. Les dîmes, en effet, ne sont point, comme dans votre pays, un onzième, mais un vingt-sixième. Aussi bien, le froment est d'un prix beaucoup moins élevé qu'en France. On ne sait presque ici ce que c'est que le seigle. La vente en est moins rémunérative et plus malaisée que chez vous.

« L'abondance des pèlerins, et une relique en si grande vénération, en France, que l'est celle de sainte Anne au Canada, serait d'un revenu considérable pour un curé, surtout si ceux qui viennent à l'offrande donnaient un sou marqué, qui est la plus petite monnaie de ce pays. Mais on ne sait ici, pour ainsi dire, ce que c'est que donner. Si on le fait, on donne un œuf pour recevoir un bœuf. Faut-il dès lors s'étonner que le clergé soit si peu nombreux au Canada ? Il y a environ cent paroisses françaises dont plus d'un tiers sont dépourvues de pasteurs. Plusieurs sont en même temps chargés de la conduite de trois ou quatre églises, qui, notons-le, sont admirablement entretenues—bien mieux qu'en France—et pourvues de plus riches ornements. »

Jugeons maintenant par ce qui suit de ce qu'était l'intérieur d'un curé, à cette époque :

« Il me faut chaque année deux barriques de vin : je l'ai acheté jusqu'à cent vingt livres la barrique ; cette année

(1737), il n'est pas si cher, on l'a à quatre vingts livres.— Il me faut trente cordes de bois, à un écu la corde.— J'ai une fille à qui je donne quarante livres par an et sa nourriture pour faire ma cuisine, mon pain, ma lessive, pour avoir soin du jardin; c'est à bon marché, mais aussi je lui laisse la plume et ce que peut produire de légumes le jardin, ma provision prise, et cela gratuitement, sans y être obligé. Je loue à cette fille une petite maison, pour éviter de la loger au presbytère; cela me coûte trente sous par mois: c'est dix-huit livres par an.— J'ai encore un petit garçon que je nourris et entretiens; il ne faut pas qu'il soit trop propre et trop dissipateur pour user quarante livres d'habits, souliers, bas, linge.— Si je voulais vivre avec du lard seul et boire de l'eau, j'aurais du revenu de reste; mais je trouve qu'il est bien d'être de se passer de bœuf pendant plus de huit mois de l'année. J'ai tous les jours le pot-au-feu, mais de la soupe avec un morceau de veau seul. On est bien mal ici jusqu'à la Sainte-Anne (26 juillet) qu'on commence à manger des poulets, et de toutes saisons, des espèces de pigeons ramiers qui viennent en si grande abondance qu'on les donne pour dix sous la douzaine; on les mange bouillis ou rôtis; mais à force d'en manger, on en est bientôt ennuyé ¹.

« Au milieu de tout cela, ajoute M. Navières, je suis tranquille, je suis content, je ne m'ennuie pas, je m'estime heureux de m'être fait à ce genre de vie sédentaire. Je passe quelquefois un mois entier seul dans mon presbytère, et la seule chose que je regrette dans ces temps-là, ce sont certains livres que j'ai laissés en France ². »

* * *

1. Il s'agit évidemment ici de nos *tourtes* canadiennes, si rares aujourd'hui.

2. *Rapport sur les Archives de France*, 1911, p. 1032.

Le lecteur, croyons-nous, nous saura gré de lui avoir donné ces extraits de lettres, qui nous procurent une si juste idée de ce qu'étaient la plupart de nos bonnes paroisses canadiennes d'autrefois, de l'état des curés, de leurs presbytères, de leurs églises. Comme ces églises étaient généralement bien entretenues, bien pourvues de tout ce qui est nécessaire au culte !

Et ce nombre prodigieux de confessions et de communions, dont parle M. Navières, dans sa paroisse, même à part les pèlerinages, l'affluence des fidèles aux offices de l'église, tout cela ne fait-il pas le plus bel éloge du clergé de l'époque, de son zèle, de sa piété, en un mot de son excellente formation cléricale ? La plupart des prédécesseurs de M. Navières, à Sainte-Anne, étaient des prêtres canadiens, formés au Séminaire de Québec : l'un d'eux, M. Chabot, curé de cette paroisse pendant vingt-cinq ans, de 1702 à 1728, était né à la Sainte-Famille, île d'Orléans, et avait bien connu M^{sr} de Laval. C'était un curé modèle, qui travailla tout le temps de son ministère sacerdotal avec un zèle admirable à l'embellissement de son église et à la formation religieuse de son peuple, ainsi qu'à l'œuvre des pèlerinages : les archives de Sainte-Anne parlent éloquemment en sa faveur ¹.

Ce n'est pas la qualité des prêtres qui faisait défaut à l'Eglise canadienne, c'est le nombre. Il est évident qu'elle dut souffrir de la longue absence de M^{sr} Dosquet : la mort lui enlevait de temps en temps quelques-uns de ses bons ouvriers ; et il y en avait toujours un certain nombre qui repassaient en France. C'est ainsi qu'en 1735 nous voyons partir M. de Saint-Ferréol ; en 1736 M. Proteau, M. Mouchard, M. Corru ; en 1737 M. de la Bretesche : et nous ne voyons arriver, pour combler les vides, qu'un prêtre de

1. *Annales de la Bonne Sainte-Anne de Beaupré*, vol. 34, p. 33 et 68.

Saint-Sulpice, M. Dargent, et un prêtre des Missions-Etrangères, M. André, qui se consacre à l'œuvre du Séminaire de Québec. Heureusement qu'il venait aussi des Récollets et des Jésuites, qui devaient être très utiles à l'Eglise du Canada.

oir
si
ses
es-
né-
lui

ru-
: à
de
gé
on
es-
res
M.
de
et
le,
'ec
la
les
m-

à
lle
ort
ns
ui
ns
u-
ne
de
—
68.

CHAPITRE XXVIII

L'ÉGLISE DU CANADA EN L'ABSENCE DE M^{RE} DOSQUET (1735-40) (suite)

M. Normant, grand vicaire de Montréal.—Enceinte de la ville.— Première tentative des Frères des Ecoles Chrétiennes de s'établir à Montréal.— Un Hôtel des Invalides, à Québec.— Eloge de l'Hôpital-Général.— M. Vallier.— Personnel du Chapitre, du Séminaire de Québec, du Collège des Jésuites, du Séminaire de Saint-Sulpice.— M. de Lotbinière.

D^U côté de Montréal, les messieurs de Saint-Sulpice continuent à desservir avec zèle la paroisse—encore unique—de la ville, toutes les paroisses de l'île et des environs qui leur sont confiées.

Le supérieur du Séminaire est toujours M. Normant, qui est en même temps grand vicaire, administrateur du diocèse conjointement avec M. de Miniac.

Ce digne prêtre eut beaucoup à souffrir, à l'époque qui nous occupe, à l'occasion d'un procès que lui avait suscité un de ses confrères, M. Baret, venu au Canada en 1718, et reparti pour la France dans l'automne de 1731 : il s'agissait d'une réclamation pour une certaine quantité d'effets que M. Baret, en quittant la paroisse de Saint-Sulpice, où il était curé, avait vendus à un nommé Lestage, marchand de Montréal, et dont il avait été payé, mais qu'il n'avait pu livrer, parce que, nous ne savons par quel malentendu, ou quel oubli, il les avait déjà cédés, par billet signé de sa main, aux messieurs de Saint-Sulpice, en quittant sa cure. L'affaire était en litige depuis longtemps, et se serait peut-

étr
res
sie
ils
Co
(
nai
pro
ava
Que
ber
Mo
tois,
et à
M
drou
L
mais
d'hu
veill
« I
elle
ficati
pour
Ce
dont
s'étai
contr
dant
raille
« L

1. C
2. R

être réglée à l'amiable, s'il n'y avait pas eu ce laïque intéressé à en empêcher le règlement. Il poursuivit les messieurs de Saint-Sulpice devant la Prévôté de Montréal, où ils furent condamnés par défaut. Ils en appelèrent au Conseil Supérieur, qui renvoya leur appel avec dépens.

Ce qui fut le plus sensible au digne supérieur du Séminaire, c'est que pour une affaire où il n'avait rien à se reprocher et où il avait toujours été de bonne foi, mais qui avait eu du retentissement dans le pays, le Chapitre de Québec, dans la vacance qui suivit la mort de M^{GR} de Lauberivière, ne crut pas devoir le nommer grand vicaire de Montréal, et lui substitua un de ses subalternes, M. Courtois, donnant ainsi un semblant de raison à ses adversaires et à ses diffamateurs.

Mais n'anticipons pas sur les événements. Nous revenons en son temps sur cet incident tout-à-fait regrettable.

La ville de Montréal avait pris quelque développement : mais qu'était-ce en comparaison de ce qu'elle est aujourd'hui? Chaussegros de Léry, cependant, en était émerveillé :

« La ville de Montréal est d'une grande étendue, dit-il : elle a trois quarts de lieue de tour, son enceinte ou fortification ayant dix-huit cent dix neuf toises courantes de pourtour ¹. »

Cette enceinte, qui eut une existence bien éphémère, et dont il ne reste aucun vestige, avait coûté très cher, et ne s'était pas faite sans de vives protestations de la part des contribuables ². Voici ce que M. de Beaucour, commandant de Montréal, écrivait en 1738 au sujet de cette muraille :

« L'enceinte de la ville est entièrement finie. Il n'y a

1. Corresp. générale, vol. 38.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 26, 92.

que les glaciis qui ne sont pas encore en leur perfection dans plusieurs endroits.

« Il y a huit grandes portes, et huit petites, savoir cinq grandes du côté du fleuve, et cinq petites. Cette quantité paraît nécessaire en cas de feu, et pour l'entrée des effets qui viennent en quantité de ce côté-là.

« Il y a une grande porte à chaque bout de la ville, et une du côté de la campagne.

« Les petites portes sont situées, cinq du côté de l'eau, une au bout du sud-ouest de la ville, et deux du côté de la campagne ¹. »

Nous avons déjà parlé des écoles tenues par les Sulpiciens pour l'enseignement du français et du latin; les Jésuites en avaient une pour les sciences; et les Frères Charon, qui tenaient l'Hôpital-Général, étaient censés s'occuper aussi de l'enseignement primaire, mais n'en faisaient rien depuis plusieurs années. En 1737, Montréal fut sur le point de voir se réaliser un projet, qui malheureusement ne fut pas mis à exécution, mais dont il est bon cependant de faire mention, car il fut l'objet de démarches sérieuses. Voici ce que Beauharnais et Hocquart écrivaient à la cour à ce sujet :

« Les Frères Denis et Pacifique, des Ecoles Chrétiennes, ont passé en cette colonie sur le vaisseau du Roi et ont fait l'acte d'union et d'association avec les Frères Hospitaliers de Montréal, dont nous joignons copie. Le Frère Denis repasse en France dans le dessein d'obtenir l'approbation de son supérieur, et des lettres patentes de Sa Majesté qui confirmeront cette union. Vous êtes informé, monseigneur, que les Frères Charon n'ont plus de sujets : au moyen de l'union proposée, l'Hôpital, qui est un établissement très utile par lui-même, se soutiendra. Les deux Frères ont

1. Corresp. générale, vol. 70, lettre du 13 oct. 1738.

me
et
dor
I
rest
d'u
n'êt
éta
pro
l'en
Moc
«
Eco
qu'i
talie
L
s'éta
les é
Choi
juste
A
gieu
man
des I
racer
« F
de r
1. C
2. A
nistre
3. C
4. Il
teur, e
cation,

mené une vie très édifiante dans le vaisseau et à Montréal, et ont prévenu les peuples en leur faveur, ce qui nous donne lieu de croire qu'ils réussiront ici ¹. . . »

Le fait que l'un des deux Frères, le F. Pacifique, était resté au Canada pour attendre la ratification de l'acte d'union qu'ils avaient conclu, nous permet de croire qu'ils n'étaient pas venus ici d'eux-mêmes et que leurs démarches étaient vraiment autorisées par leur supérieur. Mais il est probable que celui-ci, dans l'intervalle, eut des informations précises sur l'état des affaires des Frères Charon, qui l'engagèrent à renoncer à son projet ². Beauharnais et Hocquart écrivaient à la cour l'année suivante :

« Il nous est survenu que les supérieurs des Frères des Ecoles Chrétiennes n'ont point approuvé l'acte d'union qu'ils avaient faite par leurs députés avec les Hospitaliers ³. . . »

Le temps n'était pas venu pour ces bons religieux de s'établir au Canada : la Providence voulait leur épargner les épreuves dont ils auraient pu souffrir lors de la Conquête. Chose remarquable, leur venue au Canada eut lieu en 1837, juste un siècle après leur première tentative de s'y établir ⁴.

A Québec, toujours à l'époque qui nous occupe, les religieuses de l'Hôpital-Général venaient de fonder, à la demande de la cour, une nouvelle œuvre, une espèce d'Hôtel des Invalides. Laissons l'annaliste de cette Institution nous raconter la chose :

« En 1734, dit-elle, la cour proposa à notre communauté de recevoir les militaires à demi-payé hors d'état de faire

1. Corresp. générale, vol. 67, lettre du 23 oct. 1737.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 259, lettre du ministre à Beauharnais et Hocquart, 21 avril 1739.

3. Corresp. générale, vol. 69, lettre du 2 oct. 1738.

4. Ils vinrent à Montréal au nombre de quatre: Frère Aidant, directeur, et Frères Adelbertus, Euverte et Rombeault. (*Mémorial de l'Éducation*, p. 101).

leur service, et placés de côté et d'autre dans les campagnes. La plupart de ces pauvres gens étaient perclus de leurs membres, et infectés de plusieurs maladies souvent dangereuses; mais l'occasion était belle pour des religieuses hospitalières, et nos Mères l'embrassèrent dans toute l'ardeur de leur âme. La présence de ces nouveaux hôtes et l'accroissement aussi de la famille religieuse faisaient sentir le besoin d'un local plus vaste que celui qui, à la rigueur, avait suffi jusque-là. . . Des mesures furent prises pour faire construire une aile de cent vingts pieds. On commença dès l'automne à préparer les matériaux; les fondements furent creusés au printemps de l'année suivante. . . Le nouveau bâtiment fut terminé dans l'automne de 1738. . . Cet édifice était estimé à trente mille livres; il ne nous revint cependant qu'à la somme de treize à quatorze mille livres; car la disette de blé avait arrêté tous les travaux, ce qui obligeait les ouvriers de se donner à vil prix, trop heureux encore de trouver à ce compte leur nourriture. »

Et l'annaliste faisant allusion, à propos de cet Hôtel des Invalides, aux graves événements de la Conquête qui allaient faire de l'Hôpital-Général un immense refuge pour les soldats blessés des deux armées :

« Personne ne songeait, dit-elle, que dans un avenir prochain nos vastes salles et leurs dépendances se trouveraient trop exigües pour les hôtes nombreux qui viendraient y chercher un dernier asile. Celui-là seul qui, dans sa prescience, dispose toutes choses avec force et suavité, eût pu dire à quel dessein miséricordieux il avait fait préparer ici, à heure marquée, une demeure hospitalière¹. . . »

L'époque où nous sommes rendus, année 1738 et suivantes, est une des plus belles de l'existence de l'Hôpital-

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 303.

Gé
pe
la
san
que
rud
ver
E
un
Cha
dist
un :
ving
scœu
ven
bec
chœ
M
tiqu
cana
autr
bec,
M. de
supé
Ganr
—
I. C
la rue
mour
cienne
Tonna
dans s
sa ma
la mis
de ses
faire le
commu
Rivière

Général. De toutes les communautés de notre Eglise, c'est peut-être celle qui apparaît alors le plus en relief, tant pour la régularité de ses membres, que pour les œuvres bienfaitantes de toutes sortes dont elle est l'instrument. M^{GR} Dosquet et son grand vicaire M. de Latour l'ont traitée un peu rudement; mais elle est sortie de l'épreuve rayonnante de vertus religieuses.

Elle avait alors comme supérieur, nous l'avons déjà dit, un homme de premier mérite, M. Vallier, théologal du Chapitre et supérieur du Séminaire de Québec. Ce prêtre distingué rendait au gouverneur et à l'intendant du Canada un magnifique témoignage en faveur de la régularité des vingt-six religieuses de chœur, des cinq novices et des neuf sœurs converses qui formaient cette communauté. La cour venait d'ailleurs de permettre à l'Hôpital-Général de Québec d'augmenter de dix le nombre de ses religieuses de chœur, et de six celui des sœurs converses.

M. Vallier était peut-être, tout jeune qu'il était, l'ecclésiastique le plus brillant et le plus complet de toute l'Eglise canadienne, à cette époque, mais elle comptait plusieurs autres prêtres remarquables. Pour ne parler que de Québec, on y voyait, outre le vicaire général M. de Miniac, M. de Lotbinière, à la fois doyen du Chapitre et du Conseil supérieur, M. Ransonet, M. Plante, curé de Québec, M. de Gannes-Falaise, M. de Tonnancour¹, que les documents

1. Charles-Antoine Godefroy de Tonnancour demeurait, en 1744, sur la rue Buade. Né aux Trois-Rivières en 1698, il fut ordonné en 1723, et mourut à Québec en 1757. Il appartenait à une des familles les plus anciennes et les plus honorables du pays. Son père, René Godefroy de Tonnancour, était juge aux Trois-Rivières; il mourut en 1738; on lit dans son acte de sépulture « qu'il avait donné, pendant sa vie et pendant sa maladie, toutes les marques de piété et de religion qui nous assurent la miséricorde de Dieu. » Il avait laissé à ses enfants, avec l'héritage de ses vertus, de grandes ressources pécuniaires, dont ils se servirent pour faire le bien aux pauvres en général, mais tout particulièrement à la belle communauté des Ursulines des Trois-Rivières. (*Les Ursulines des Trois-Rivières*, t. I, p. 300.)

nous donnent comme un maître en rubriques, le conseiller et l'organisateur des grandes et belles cérémonies religieuses, en même temps que l'homme doux et humble par excellence.

Voici, du reste, quel était en 1739, l'année qui précéda l'arrivée du nouvel évêque, le personnel du Chapitre de Québec :

M. de Lotbinière, doyen, M. Hazeur de l'Orme, grand chantre (en France), M. de Miniac, archidiacre, M. Vallier, théologal, M. Thierry Hazeur, grand pénitencier, M. Fornel, M. Poulin, M. Maufils, M. de Tonnancour, M. Plante, M. de Gannes-Falaise; et il y avait deux vacances à remplir.

Le personnel du Séminaire était comme suit : M. Vallier, supérieur, M. Gaulin, M. Plante, M. Jacrau, M. Ransonet, M. André, M. Maufils, M. Chevalier.

Voici quel était le personnel du Collège des Jésuites de Québec, en 1740, avant l'arrivée de M^{sr} de Lauberivière :

Les RR. Pères Jean-Baptiste de Saint-Pé, recteur du Collège, et supérieur général des Jésuites de la Nouvelle-France, Pierre de la Chasse, Charles-Michel Mesaiger, Michel Guignas, Claude-Godefroy Coquart, Jean-Louis de la Pierre, Louis-Charles de Boismilon; et les scholastiques Augustin-Louis de Glapion, Yves le Saux et Barthélemy Galpin. Galpin passa en France dans le cours de l'automne. Le P. Canot et le scholastique de Beugny arrivèrent à Québec en même temps que M^{sr} de Lauberivière.

A Montréal, le personnel du séminaire de Saint-Sulpice, en 1740, était comme suit :

MM. Louis Normant du Faradon, supérieur, Maurice Courtois, Jean-Baptiste Breul, François Chèze, Jean-Jacques Talbot, (clerc-minoré), Mathurin Gasnault, Pierre Navetier, Joseph Hourdé, Antoine Déat, curé d'office de Notre-Dame,

Fr
Fa
be

de
ce
che
son
au
Ma
le
hor
l'of
Dev
cou

"
il er
qu'i
les j
publ
tout
chos

La
pend
rable

De
de m
de ru
aliés
que c
de Q

1. C
2. B

François Doinet, Jean Girard, (clerc tonsuré), Mathieu Falcoz, Gilbert-Alexis Favard, Laurent Rivière de Clérimbert, Benoit Favre.

M. de Lotbinière cumulait depuis longtemps la charge de conseiller au Conseil supérieur et celle de chanoine : ce qui ne l'empêchait pas d'être un des plus assidus au chœur, et en même temps, vu sa grande science légale et son expérience des affaires, de rendre d'importants services au Conseil comme rapporteur dans les différentes causes. Mais il était peu estimé de ses confrères les chanoines, qui le jalouaient et lui retranchaient impitoyablement ses honoraires comme chanoine chaque fois qu'il manquait à l'office, même pour remplir ses fonctions de conseiller. Devenu doyen du Chapitre, il résolut de s'en plaindre à la cour, et adressa au ministre un mémoire à ce sujet :

« Le sieur de Lotbinière ose espérer, monseigneur, disait-il en terminant, que Votre Grandeur voudra bien ordonner qu'il sera censé présent, et payé comme tel, au Chapitre, les jours qu'il ira au Conseil et travaillera aux affaires du public, d'autant plus que le revenu du Chapitre est presque tout composé des bienfaits de Sa Majesté, recevant peu de chose de l'abbaye de Maubee ¹. . . »

La demande de M. de Lotbinière paraissait juste ; et cependant, si l'on en croit M. de l'Orme, elle ne fut pas favorablement accueillie à la cour ².

Dans ses difficultés avec le Chapitre, il avait eu le tort de mêler à l'affaire de sa prébende canoniale des questions de rubriques ou de distinctions honorifiques, et s'était ainsi aliéné les sympathies de la cour, qui ne craignait rien tant que de voir revivre les anciennes dissensions dans le clergé de Québec. On lui fit faire une verte remontrance à ce

1. Corresp. générale, vol. 70.

2. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 76.

sujet par l'entremise du gouverneur et de l'intendant du Canada : il y fut très sensible ¹.

Il prétendait, entre autre choses, être encensé seul de trois coups, à l'exclusion des autres Dignités du Chapitre. M. de l'Orme ayant été prié par ses confrères de consulter à Paris au sujet des prétentions du Doyen, leur répondit :

« J'envoie au Chapitre la décision des difficultés que l'on m'a demandée, tirée des archives du Chapitre de Notre-Dame de Paris. Vous verrez que les appointements ne sont dus à M. de Lotbinière que du jour de la prise de possession, et non du jour de la nomination. Vous saurez en second lieu, qu'il ne doit pas être encensé seul de trois coups, que les Dignités le doivent aussi ². »

Il était temps, sous tous les rapports, pour le bien de l'Eglise du Canada, qu'on lui envoyât son nouvel évêque.

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 262, lettre du ministre à Beauharnais et Hocquart, 18 mai 1739.

2. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 73, lettre du 14 mai 1739.

M.

M.

O
rivi
l'hi
et c
l'ex
mar
doc
supj
Non
un s
« On
écrit

1. T
Histo
2. A
;

CHAPITRE XXIX

M. DE LAUBERIVIÈRE NOMMÉ ÉVÊQUE DE QUÉBEC. — SA CONSÉCRATION. — SON DÉPART POUR LE CANADA

M. de Lauberivière est proposé pour l'épiscopat de la Nouvelle-France par M. Couturier, supérieur de Saint-Sulpice.— Influence de Saint-Sulpice.— Réflexions de M. de l'Orme.— Consécration de M. de Lauberivière.— Son voyage à Grenoble et à Romans.— Prend possession de son siège épiscopal par procureur.— Se propose de résider au séminaire de Québec.— Son départ pour La Rochelle.— Lettre à son père.— Départ pour le Canada.

On a prétendu que c'est M^{sr} Dosquet, démissionnaire de l'Evêché de Québec, « qui avait choisi M. de Lauberivière pour lui succéder ¹. » Singulière manière d'écrire l'histoire, que de se servir ainsi de formules toutes faites, et comme stéréotypées, sans prendre la peine d'en vérifier l'exactitude ! Il y a du plaisir à faire revivre le passé, d'une manière aussi vraie et aussi réelle que possible, d'après les documents : mais quel intérêt peut-il y avoir à faire des suppositions, et à se duper soi-même, en dupant les autres ? Non seulement M^{sr} Dosquet ne fut pas invité à se choisir un successeur, mais il fut un des derniers à le connaître : « On a jeté les yeux sur un sujet pour vous succéder, » lui écrit le ministre ² : il ne le lui nomme même pas ! Ce n'est

1. Tanguay, *Mgr de Lauberivière*, p. 7.— Brasseur de Bourbourg, *Histoire du Canada*, t. 1, p. 263.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 254.

que six mois plus tard, quand enfin M^{re} Dosquet s'est décidé à donner sa démission, qu'il lui annonce que « le Roi a nommé l'abbé du Pourroy de Lauberivière pour lui succéder à l'Evêché de Québec ¹. » Il n'en savait encore rien.

Grâce à M. de l'Orme, qui était alors à Paris, et qui, par sa conduite toujours digne, savait se faire estimer de tout le monde et avait ses entrées dans les ministères, nous connaissons à peu près toutes les circonstances de cette nomination ². C'est M. Couturier, supérieur de Saint-Sulpice, ce sont les fils de M. Olier qui proposèrent à la cour, pour l'Evêché du Canada, le nom de l'abbé de Lauberivière, un de leurs élèves, et le firent agréer au cardinal de Fleury, qui leur était tout dévoué. On sait même à quelle occasion M. Couturier pensa à M. de Lauberivière pour l'Evêché du Canada : ce jeune abbé, prêtre depuis trois ans ³, tout en préparant ses examens pour la licence et le doctorat ⁴, exprimait un jour à son supérieur, dans la ferveur et la simplicité de son âme, le grand désir qu'il aurait de se consacrer aux missions. Cette confiance frappa M. Couturier, qui, sachant que le cardinal de Fleury avait besoin de quelqu'un pour succéder à M^{re} Dosquet, la lui communiqua. Le Cardinal s'informa des qualités, des vertus et de la conduite de l'abbé de Lauberivière, le fit venir chez lui, le trouva bien jeune, et cependant vit de suite que, malgré sa jeunesse,—il n'avait encore que vingt-huit ans—c'était l'homme qu'il lui fallait pour l'Evêché du Canada. Il en parla au Roi, qui, après s'être assuré du consentement

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 268.

2. Remercions Mgr Têtu d'avoir publié la correspondance de M. de l'Orme dans le *Bulletin des Recherches historiques* : il a rendu à l'histoire un service inappréciable.

3. Il fut ordonné prêtre le 24 septembre 1735. Il avait été tonsuré le 25 mars 1721, minoré le 22 octobre 1730, et avait reçu le sous-diaconat le 20 octobre 1732, et le diaconat le 19 juin 1734.

4. Il prit sa licence le 1er mars 1738, et son doctorat en Sorbonne le 1er avril suivant.

de l'abbé, et sur la recommandation de M. Couturier, le nomma, le 22 mars 1739, pour succéder à M^{SR} Dosquet sur le siège épiscopal de la Nouvelle-France. M. de Lauberivière appartenait d'ailleurs à une famille, où, suivant l'expression d'un auteur, « il n'y eut jamais qu'éclat et vertu ¹. »

Remarquons ici la grande influence qu'avait alors Saint-Sulpice, et depuis longtemps, dans le gouvernement de l'Eglise du Canada. Il est vrai que les Sulpiciens n'avaient pas été heureux lors de la nomination du premier évêque de la Nouvelle-France. A leur candidat, très digne, d'ailleurs, M. de Queylus, qu'ils avaient proposé à la cour, les Jésuites, qui étaient alors très influents, avaient opposé le leur, François de Montmorency-Laval, et avaient réussi à le faire nommer. Mais depuis cette époque, les Sulpiciens avaient pris leur revanche : ils n'avaient certainement pas été étrangers à la nomination de M^{SR} de Saint-Vallier ² : aussi le soutinrent-ils généreusement et fidèlement,—et à un moment donné, ils furent ses seuls soutiens—tout le temps de sa longue et difficile administration. Il n'y a rien qui indique qu'ils aient été pour quelque chose dans la nomination de son successeur, M. de Mornay ; et encore, qui pourrait en être bien sûr ? Ce qui est certain, du moins, c'est que ce fut M. Le Pelletier, supérieur de Saint-Sulpice, qui fit nommer M^{SR} Dosquet coadjuteur de Québec ; c'est son successeur M. Couturier qui s'entremet, à la demande de la cour, pour faire résigner M. de Mornay. C'est donc à Saint-Sulpice que M^{SR} Dosquet devait d'être évêque de Québec ; et c'est également Saint-Sulpice qui proposa et fit nommer son successeur le cinquième évêque de la Nouvelle-France.

1. Chevrier, *Etat politique du Dauphiné*.

2. *Lettre de M. Dudouyt*, 1677, publiée dans le *Rapport des Archives canadiennes*, 1885, p. CIX.

Mais laissons M. de l'Orme raconter lui-même cette nomination ; et comme il écrit un peu privément à son frère, on lui pardonnera le franc-parler avec lequel il s'exprime : il commence à lui écrire le 21 mars, c'est-à-dire précisément la veille de la nomination de M. de Lauberivière par le Roi :

« L'on dit que nous aurons pour évêque M. de Lauberivière, qui n'est âgé que de vingt-neuf à trente ans ¹. Il est fils d'un président à mortier du Parlement de Grenoble. Il a un frère président de la Chambre des Comptes au même endroit. Il a demeuré dix ans à Saint-Sulpice ². C'est un homme, dit-on, d'une grande piété et qui a du savoir. Je ne l'ai point encore vu, parce qu'il n'est pas déclaré que ce soit lui qui soit évêque au Canada. M. Couturier, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, qui sans doute l'a demandé pour évêque à M. le Cardinal, n'a

1. François-Louis de Pourroy de Lauberivière était né à Grenoble, la ville natale de Mgr de Saint-Vallier, le 16 juin 1711. Voici l'acte de sa naissance, tel que publié dans *l'Abeille* du 17 mars 1881, vol. XIV, p. 96 :

« Mairie de Grenoble (Isère). Des registres des actes de l'état civil de la ville de Grenoble, département de l'Isère, il appert que François Louis de Pourroy de Lauberivière, fils de Messire Claude-Joseph de Pourroy de Lauberivière, conseiller du Roy, Président en la Chambre des Comptes, et de dame Marianne de Saint-Germain de Mérieux, mariés, est né à Grenoble le seize juin mil sept cent onze, et qu'il a été enregistré le lendemain en la paroisse de Saint-Hugues. »

Voici maintenant l'acte de baptême :

« Le dix-septième juin mil sept cent onze, j'ay baptisé noble François-Louis, né d'hier, fils de Messire Claude-Joseph de Pourroy de Lauberivière, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, Président en la Chambre des Comptes de cette province, et de dame Marianne de Saint-Germain de Mérieux, mariés. Était parrain Messire François Louis de Pourroy, conseiller au Parlement de cette Province, marraine, dame Marie Guilliet, épouse de M. Depluvinal. Le père a signé en présence des sous-signés. (signé) De Lauberivière ; Pourroy ; Marie Guilliet ; Pluvinal ; Pourroy de Quinsonas ; la baronne Pluvinal ; De Lauberivière ; Pourroy ; Guilliet ; Berton ; Blanc, prieur ; Buisson, prêtre, curé. » (Tanguay, *Mgr de Lauberivière*, p. 39).

2. Après avoir fait son cours classique chez les Jésuites de Grenoble, (Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle*, t. I, p. 168.)

point voulu jusqu'à présent rien déclarer. Le fait est qu'il est arrivé de Grenoble depuis environ quinze jours ¹ et qu'il demeure au séminaire de Saint-Sulpice. M. Vincelotte ² l'a été voir et l'a salué comme évêque de Québec. Il ne s'en est pas beaucoup défendu, ce qui donne lieu de croire que ce peut être lui qui a été choisi. Dès l'année dernière (1738), on en a parlé. Si j'apprends quelque chose de plus positif avant de finir ma lettre, je vous le marquerai. . .

« Je viens d'apprendre que c'est M. de Lauberivière, dont je vous ai parlé au commencement de ma lettre, qui est nommé évêque de Québec. Je l'ai été voir et lui ai fait mon compliment, qu'il a reçu très gracieusement. Comme

1. Il avait été à Grenoble, évidemment, pour consulter sa famille au sujet de sa nomination. — Il était depuis 1733 chanoine de la collégiale de Romans, et avait obtenu la permission de s'absenter pour ses études à Paris.

2. Un jeune Canadien, qui se fit ordonner prêtre à Paris, et qui, de même que l'abbé de Beaujeu (Corresp. générale, vol. 89), ne revint jamais au Canada. Il s'était fait ordonner malgré le supérieur du Séminaire de Québec, M. de Saint-Ferréol :

« M. Vincelotte prend le sous-diaconat dans les quatre-temps du carême (1732). Il s'est donné bien du mouvement pour en venir jusque-là. M. Lyon a écrit à feu et à sang contre lui. Cela n'a pas empêché M. de Mornay de passer par-dessus tout et de lui rendre la justice qui lui est due. Il demeure au séminaire des Missions, Étrangères. » (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 227, lettre de De l'Orme).

Son nom était Pierre Amyot-Vincelot. Il naquit à Québec le 10 septembre 1706, et était fils de Joseph Amyot-Vincelot et de Marie-Gabrielle du Hautmeny. Il y avait les Amyot-Villeneuve, les Amyot-Neuville, les Amyot-Vincelot, et les Amyot-l'Erpinières : tous descendaient de Philippe Amyot, originaire de Chartres, qui vint au Canada vers 1635 ; du moins il fit baptiser un de ses enfants à Québec en 1636. (Tanguay, *Dictionnaire Généalogique*).

Le jeune Amyot-Vincelot, dont parle M. de l'Orme et dont il fait beaucoup d'éloge, était entré au séminaire de Québec en 1720, à l'âge de quatorze ans, et y resta au moins quatre ans. Nous ne savons à quelle date il entra au séminaire de Paris ; mais il y était à la demande de Mgr de Mornay lui-même, qui l'ordonna malgré l'opposition de M. de Saint-Ferréol, opposition dont nous n'avons pu découvrir la raison. Il devint chanoine de Troyes ; et le 21 février 1780, il donna trois cents livres au séminaire de Paris pour le séminaire de Québec, « en pur don et reconnaissance des peines que lui a données son éducation et autres avantages qu'il en a reçus. » (Archives du Séminaire de Québec).

il était fort tard lorsque je le vis, il me pria de le venir voir souvent pour prendre avec moi les lumières et les connaissances qui lui sont nécessaires pour le Canada. Je n'y manquerai pas... Il m'a paru d'une physionomie très prévenante et d'un air assez poli. Tout ce que je crains est qu'il n'ait trop sucé le lait de Saint-Sulpice. Il est, dit-on, très pieux, et a parfaitement bien fait dans la licence.

« Je ne sais pas encore s'il aura le temps de se faire sacrer avant le départ des vaisseaux. Un des directeurs de Saint-Sulpice m'a dit qu'il croyait que la cour le ferait passer sans être sacré. Qu'irait-il faire en Canada? Nous avons besoin d'un évêque pour faire des prêtres, dont le diocèse est pressé¹. »

* * *

En effet, on avait tout d'abord demandé à M^{sr} Dosquet, — qui était encore à Rome et restait toujours évêque de Québec, sa démission n'étant pas censée acceptée — des lettres de grand vicaire pour M. de Lauberivière. Avec ces lettres, qui lui furent expédiées sans délai, celui-ci devait passer au Canada, puis revenir en France dans le cours de l'automne, pour se faire consacrer quand il aurait reçu ses Bulles².

Mais on changea bientôt d'idée, et, comme nous l'avons vu, il fut décidé que M. de Lauberivière resterait en France, et qu'en attendant qu'il pût se rendre comme évêque dans son nouveau diocèse, M. de Miniac continuerait de l'administrer au nom de M^{sr} Dosquet.

Du reste, on ne savait encore rien, au Canada, ni de la démission de M^{sr} Dosquet, ni de la nomination de son suc-

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 70, lettre du 21 mars 1739.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 268.

cesseur : on ne pouvait le savoir que dans le cours de l'été ou de l'automne, par les vaisseaux venant de France. Ceux-ci n'étant pas encore partis, à la fin de mai, M. de l'Orme en profita pour continuer sa lettre à son frère :

« C'est M. l'abbé Couturier, dit-il, qui a fait nommer M. de Lauberivière par M. le Cardinal, qui le trouva bien jeune, en le voyant. Le Roi lui dit aussi, lorsqu'il alla le remercier de sa nomination à l'Evêché de Québec, qu'il avait l'air jeune ¹. En effet, il n'a que vingt-huit à vingt-neuf ans. Il a demeuré dans le séminaire de Saint-Sulpice pendant dix ans. C'est, comme vous voyez, un temps suffisant pour goûter l'esprit et les manières sulpiciennes. C'est une envie, qu'il a fait paraître dans la licence, qui n'a fini que l'année dernière, d'aller en mission, qui lui a procuré l'Evêché de Québec. Il faut convenir qu'il a beaucoup de zèle, beaucoup de piété, de l'esprit et de la vertu. Avec cela, on peut faire un bon évêque ; mais il faudrait qu'il fût conduit par une personne qui n'eût aucune prévention contre notre pays ².

« Je lui ai rendu plusieurs visites. Il m'a paru avoir en moi quelque confiance, me priant de l'aller voir souvent pour l'instruire de ce qui regarde le diocèse, et je l'ai fait. S'il veut profiter des conseils que je lui donnerai, il ne s'en repentira pas ; mais je crains tout de la part de messieurs de Saint-Sulpice, chez qui il demeure actuellement. Ils ne manqueront pas de leur côté de l'instruire à leur façon, et vous savez que leur manière de conduire, remplie de minuties et de tracasseries, ne convient point dans notre pays, surtout dans une personne en place, dont le cœur, l'esprit et les manières ne doivent point être resserrés, mais

1. Louis XV, né à Versailles en 1710, n'avait lui-même qu'un an de plus que M. de Lauberivière.

2. Admirons toujours comme M. de l'Orme, qui était en France depuis si longtemps, était resté bon Canadien.

ouverts à tout le monde, afin par là de s'attirer l'amitié d'un chacun. Dieu veuille qu'il tourne du bon côté, car le tout est de bien enfourner ¹ !

« Il a, dit-on, de l'esprit, ayant fort bien fait la licence. Cela ne suffit pas : il faut avec cela de l'expérience et être parfaitement instruit de ce qui regarde les devoirs d'un évêque. C'est ce qu'il ne peut encore avoir, mais qu'il pourra acquérir pendant le séjour qu'il a encore à faire à Paris. Je voudrais pour cela qu'il allât demeurer au séminaire des Missions-Etrangères, au lieu de demeurer dans celui de Saint-Sulpice. Il y trouverait plusieurs évêques qui y logent, qui pourraient l'instruire, beaucoup d'abbés de condition qui lui apprendraient la manière de vivre dans le monde, et beaucoup de prêtres anciens qui le mettraient au fait du Canada ² : ce qu'il ne trouvera pas dans le séminaire de Saint-Sulpice.

« Je vous ai marqué dans ma première que le ministre voulait qu'il passât dès cette année sans être sacré ; mais les inconvénients qu'on lui a fait sentir d'un pareil voyage et de son inutilité l'ont fait changer de résolution. Il ne faut donc point compter sur notre Evêque pour cette année. Cependant si ses Bulles fussent arrivées de Rome assez à temps pour se faire sacrer, je crois qu'il y serait passé. C'est un bien pour lui et pour le diocèse que cela arrive de la sorte ; car vous auriez un jeune homme bien neuf, au lieu que restant en France jusqu'à l'année prochaine, il pourra se mettre au fait des obligations attachées à l'épiscopat... »

1. C'est une expression qu'affectionnait M. de l'Orme : il dit quelque part, en parlant de M. Le Page, qui n'avait pas réussi pour ses forges, « qu'il avait mal enfourné. » (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 261)

2. Il y avait entre autres, à cette époque, M. de Montigny, l'ancien grand vicaire de Mgr de Saint-Vallier ; et puis M. Tremblay vivait encore. L'abbé de l'Île-Dieu logeait aussi aux Missions-Etrangères.

(
1
1
1
é
a

si
le
vi

se
sa
Si
la
éti
su

—

I
Par
et
aur
2.
l'Is
phii
nob
Ber
part

M. de l'Orme écrivant encore à son frère aussi tard que le premier juillet (1739), lui disait :

« M. notre Evêque n'a pas encore reçu ses Bulles de Rome : ce qui fait que M. Dosquet gouverne toujours. »

Ces Bulles, données par le pape Clément XII, et datées de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, le 20 juillet 1739, furent reçues à Paris le premier août ; et il fut sacré le 16 de ce mois dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice par l'ancien évêque de Québec, M^{SR} de Mornay ¹, assisté des évêques de Tréguier et de Bethléem. M^{SR} Dosquet était aussi présent à la cérémonie.

* * *

Nous perdons de vue, à Paris, M^{SR} de Lauberivière, après sa consécration épiscopale. Il n'en est plus question dans les lettres de M. de l'Orme, lequel, naturellement, n'écrivait plus au Canada après le départ des derniers vaisseaux.

Il était censé demeurer à Saint-Sulpice ; mais il s'absenta longtemps dans le cours de l'automne pour aller voir sa famille à Grenoble, et aussi son église collégiale de Saint-Bernard de Romans ², dont il était chanoine, et à laquelle il était très attaché. Le jour de la Toussaint, il était au monastère de la Visitation de cette ville, et la supérieure écrivait aux maisons de son institut :

« Sa Grandeur nous fit l'honneur de dire notre messe de

1. Mgr de Mornay vécut encore deux ans après cela, et mourut à Paris en 1741 à l'âge de 78 ans. D'après une note que nous avons vue, et que nous croyons de l'écriture de S. E. le cardinal Tschereau, il aurait été « écrasé par un carosse » dans les rues de Paris.

2. Romans est une petite ville du département de Drôme, voisin de l'Isère, et, comme Grenoble, appartenait à l'ancienne province du Dauphiné. Ce n'est qu'un chef-lieu de canton de Drôme, tandis que Grenoble est le chef-lieu du département de l'Isère. La collégiale de Saint-Bernard, à Romans, est très ancienne ; on prétend même qu'il y a des parties, le chœur, par exemple, qui remontent au 13^e siècle.

communauté et de nous communier toutes de sa main ; ensuite monseigneur conféra le sacrement de confirmation à une foule prodigieuse de monde qui s'était assemblé dans notre église pour le recevoir. Il fit cette sainte action avec un air de majesté et de recueillement qui charma tous ceux qui en furent témoins, et qui fit bien comprendre combien il était pénétré lui-même de la grandeur et de la sainteté de nos sacrés mystères. »

La vénérable supérieure, qui avait tant apprécié le jeune évêque, quand il n'était encore que simple chanoine de Romans, ajoute :

« Cette ville a fait une vraie perte. Il est rare de voir tant de dons de la grâce et de la nature réunis dans une même personne, comme on voit en lui, et dans un âge aussi peu avancé que le sien ; mais ce grand Dieu dont il les tient l'avait sans doute destiné pour être un apôtre du nouveau-monde ; son zèle aura un vaste champ ; nous ne doutons pas qu'il ne l'exerce à l'utilité de ses diocésains et pour accroître le bercail de Jésus-Christ parmi ces peuples sauvages ¹. »

Le Prélat n'était pas encore revenu à Paris au mois de février (1740). M^{sr} Dosquet, dont la juridiction continuait toujours à s'exercer à Québec par ses grands vicaires, avait été assez gravement malade et voulait faire un voyage de convalescence dans son pays natal : il écrivait à la cour le 18 décembre 1739 :

« Si vous le jugez à propos, je profiterai d'un voyage que ma sœur fait à Ypres pour aller l'y joindre. Cela pourra me dispenser d'aller à Bruxelles, et abrégera le temps que je comptais y passer. Quoique la saison ne soit pas bonne, le médecin me dit que cet exercice pourra rétablir les forces

1. Lettre du 4 mars 1740, citée par Tanguay dans *Mgr de Lauberivière*, p. 137.

que la fièvre m'a ôtées ; et je compte que je serai de retour à Paris aussitôt que M. de Lauberivière. . .

« S'il est nécessaire que j'aie un Brevet du Roi pour sortir du Royaume, faites-moi la grâce d'y faire exprimer pour toute la Flandre, parce qu'il pourrait arriver que je fusse obligé d'aller à Bruxelles, par les instances que ma sœur m'en ferait, quoique ce ne soit pas mon intention. . . »

Le Prélat, qui demeurait encore aux Missions-Etrangères, écrivait de nouveau huit jours plus tard, le 23 décembre :

« J'ai reçu le Brevet que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Je vous en rends mes humbles actions de grâces. Je partirai le 29 de ce mois, et je compte être de retour avant l'arrivée de M. de Lauberivière. Je n'oserais me présenter devant vous avant mon départ, ni aller prendre congé de la cour, parce que la petite vérole est dans cette maison (les Missions-Etrangères) ¹. »

M^{SR} Dosquet tenait sans doute à rencontrer son successeur avant son départ pour le Canada, afin de l'entretenir de son nouveau diocèse et le mettre au courant de tout ce qui pouvait lui être utile de savoir pour l'administrer avec succès et y faire le bien. Il eut tout le temps de le voir et de s'entretenir avec lui, car M^{SR} de Lauberivière ne quitta Paris que le 22 mai.

* * *

Depuis longtemps déjà le nouveau Prélat s'était occupé de prendre possession de son siège épiscopal : il avait signé une procuration à cet effet le 24 février, et pour faire plaisir, sans doute, à M. de l'Orme, il avait envoyé cette procuration à son frère Thierry, le grand pénitencier du Chapitre, et non pas au Doyen, M. de Lotbinière. Cette procuration fut envoyée par un vaisseau en partance pour

1. Corresp. générale, vol. 72.

Louisbourg¹. La prise de possession se fit d'une manière très solennelle le 20 juin, en présence de M. Deschaillons, qui commandait alors à Québec², de M. de Miniac, archidiacre et vicaire général, du curé Plante, du chanoine Ransonet, et d'un grand concours de peuple.

En même temps qu'il envoyait sa procuration à Thierry Hazeur, M^{sr} de Lauberivière écrivait à M. Ransonet, l'un des directeurs du Séminaire : M. Ransonet remplaçait alors le supérieur M. Vallier, qui venait de passer en France pour sa santé :

« Je compte, disait-il, aller débarquer au séminaire. Je ne sais si j'emporterai quelques meubles de France. Je vous prie de me préparer un appartement où je ne demande rien que de simple et d'apostolique. Quand je serai un fois établi, je verrai de quelle façon je m'arrangerai. Mon intention est de me renfermer dans ce qui est purement de bienséance³. »

Admirables dispositions, qui font voir quel trésor de vertu la Providence avait ménagé à notre Eglise en lui donnant un pareil évêque ! Hélas ! elle devait en jouir si peu de temps !

M. de l'Orme écrivant de nouveau à son frère le 21 mai 1740 :

« Il n'y a rien à craindre, lui disait-il, de la part du nouvel évêque pour les préventions ; du moins il ne m'en a pas

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 270.

2. M. de Beauharnais était monté à Montréal.

3. « En vertu de ce pouvoir, dit un chroniqueur, M. Ransonet acheta à Québec six fauteuils et six chaises de canne, 19 aunes de toile de Paris pour rideaux, anneaux, gallon, fils, onze aunes de toile de Rouen pour une paire de drap, un bénitier de cristal, trois tapis de tapisserie de gros points, deux aunes de toile cirée pour couvrir les tables, une table de bois de noyer à pied de biche couverte de marocain, un écran de tapisserie, deux bras de cuivre doré, deux livres de bougie et six livres de chandelle. Il fit aussi réparer et tapisser les chambres que l'Evêque devait occuper. » (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. I, p. 6).

paru susceptible. Je l'ai instruit de mon mieux. Il a aussi fort écouté M. Vallier. Il cherche le bien et veut travailler à quelque prix que ce soit à se concilier tous les esprits, bien vivre avec son Chapitre, avec tout le monde, sans aucune partialité. Quoique fort jeune, il m'a paru prudent en bien des rencontres. Il manque d'expérience et ne paraît pas fort au fait du gouvernement; mais aidé de bons conseils, surtout dans les commencements, il y a lieu de croire qu'il s'y mettra...

« Il ne mène avec lui qu'un aumônier, un valet de chambre et un laquais qui lui servira dans la suite de cuisinier. Son dessein est de loger au séminaire de Québec et d'y vivre peut-être comme il a fait, depuis sa nomination à l'épiscopat, au séminaire de Saint-Sulpice de Paris, buvant et mangeant au réfectoire avec les séminaristes¹. Je lui dis que cela était fort louable, que cependant dans la place qu'il occupait, il fallait de temps en temps représenter, en donnant à manger au gouverneur à l'intendant, à son clergé et aux notables de la ville. Il m'a dit qu'il comptait là-dessus et qu'il ne ferait rien contre les règles de la bienséance, qu'il lui fallait pour cela du linge, des couverts d'argent, une provision de bon vin, etc. Il a acheté tout cela; en un mot, il ne veut point de singularité. Il demeurera dans le séminaire de Québec jusqu'à ce qu'il trouve à s'arranger autrement.

1. « Il voulait prendre ses repas au réfectoire commun, et M. Vallier écrivit de France « qu'il fallait le servir en évêque et lui donner un bon « bouilli, une entrée et un poulet, ou quelque autre morceau de rôti. » Il ajoutait qu'il faudrait le loger dans le pavillon où logeait le supérieur. Les directeurs de Paris ne firent avec lui aucun arrangement: ils conseillèrent à ceux de Québec d'être bien prudents et de prendre garde de se charger d'une bonne œuvre étrangère à leur maison, déjà obérée de dettes et de fondations pour l'éducation de la jeunesse. « D'ailleurs, « ajoutaient-ils, il s'agit ici d'une affaire qui est pour toute sa vie et même « celle de ses successeurs, et il convient en toute manière de mettre les « choses sur un bon pied, car, après cela, il serait difficile d'y revenir. » (Tanguay, *Mgr de Lauberivière*, p. 9).

« Comme il n'est pas maître de donner les canonicats qui sont tombés en régale, il a demandé à la cour la permission de les donner, ce qu'on n'a pas voulu lui accorder, en lui exposant que cela tirerait à conséquence, mais qu'il n'aurait qu'à présenter tel sujet qu'il jugerait à propos, et que, sur sa réquisition, la cour le nommerait.

« Je lui ai demandé, ajoutait M. de l'Orme, des lettres de vicaire général, non pas, comme je lui ai dit, que je veuille m'en servir, mais seulement pour avoir un titre, ainsi que je l'ai eu du temps de M. de Saint-Vallier dont je lui ai montré les lettres de grand vicaire. Il m'a prié d'attendre à l'année prochaine, que j'aurais sans faute de ses nouvelles. Il a continué l'abbé de l'Île-Dieu pour son grand vicaire au Mississipi; c'est un homme capable et qui entend bien son métier. S'il ne m'envoie pas cette année les lettres de grand vicaire, je vous prierai, dans la conversation, de lui en dire quelque chose, et de lui faire sentir qu'il convient que j'aie ce titre, eu égard aux différentes nominations que je fais des cures dépendantes de Maubec.»

* * *

Après avoir pris congé de ses amis de Paris, et tout spécialement de Saint-Sulpice et des Missions-Etrangères, M^{gr} de Lauberivière se mit en route le 22 mai pour La Rochelle, où il devait s'embarquer pour la Nouvelle-France :

« Je ne chargerai pas beaucoup le vaisseau, écrivait-il au ministre avant de partir. Si vous vouliez bien m'accorder deux tonneaux et demi ¹, et le passage pour mon aumônier et deux domestiques, je n'en demanderai pas davantage ². »

1. Quel contraste avec le chargement de Mgr Dosquet : dix tonneaux, sans compter son nombreux personnel !

2. Corresp. générale, vol. 74, lettre du 19 avril 1740.

te:
d'
me
sa:
gr
ca:
co:
tot
.
ne
de
pèr
«
pre
où
n'es
à tr
voi
du
obli
pou
tout
cet
à Q
mes
peut
dépa
les a
bec.

1. C
2. F
retirai

A La Rochelle, il trouve une lettre de son père qui l'attend. Ce père était un homme d'une éminente vertu et d'un profond esprit religieux : on a de lui un écrit¹ qui montre jusqu'à quel point il était digne d'avoir un fils aussi saint que l'était le cinquième évêque de Québec. Ah ! les grands caractères qu'a produits de tout temps la France catholique, notre ancienne mère patrie ! Qu'il devait en coûter à M^{GR} de Lauberivière de quitter, peut-être pour toujours, ce père bien-aimé !

A la vue de cette lettre, malgré son courage, son cœur ne peut s'empêcher de tressaillir et ses yeux s'humectent de larmes. Mais il lui faut se contenir et répondre à son père :

« J'ai reçu, monsieur et très cher père, avec bien de l'empressement la lettre que vous m'avez adressée, en cette ville, où j'arrivais jeudi soir. Me voilà dans un port, mais ce n'est pas celui où je dois aborder, et j'ai encore le *ruisseau* à traverser, et trois ou quatre mois peut-être avant de me voir solidement établi à Québec. Je ne sais point le jour du départ du vaisseau, et je me vois, pour quelque temps, obligé de faire de nécessité vertu en prenant patience, soit pour l'embarquement, soit pour la traversée. On arme en toute diligence un vaisseau du Roi qui part pour Brest, et cet armement a, je pense, retardé celui qui doit me conduire à Québec. Au reste, je suis en bonne maison² avec tous mes missionnaires, et j'aurai la consolation de vous donner peut-être plus d'une fois de mes nouvelles avant mon départ. Je fais toutes mes petites emplettes, et je prends les arrangements d'avance pour mon établissement à Québec. Je tâche de me mesurer sur l'argent que j'ai, et sur-

1. Cité par Tanguay dans *Mgr de Lauberivière*, p. 105.

2. Probablement au Collège des Jésuites. C'est là, du moins, que se retirait toujours Mgr de Laval, en attendant le départ des vaisseaux.

tout de me mettre à portée de ne point aller à l'emprunt ¹.

« J'ai obtenu une modération assez considérable à la Chambre des Comptes, et il ne m'en coûte pas cent écus pour l'enregistrement de mon serment de fidélité ². J'ai mis les fers au feu avant de partir, pour obtenir une pension sur le clergé; M. l'abbé Couturier m'a donné bonne espérance: quoi qu'il puisse arriver, je pars avec un entier abandon entre les mains de la Providence; j'en aurai toujours assez pour fondre les glaces du Canada, et marcher, s'il le faut, sur des raquettes, à l'imitation de M^{gr} de Laval, un de mes prédécesseurs, avec ma chapelle sur le dos ³.

« Je ne suis point chargé du bien que je ne peux pas faire, je donnerai de ce que j'ai, et l'on verra ma bonne volonté pour le reste ⁴. . . »

N'était-il pas vraiment digne de succéder à Montmorency-Laval sur le siège épiscopal de la Nouvelle-France, le jeune Prélat qui montrait tant d'humilité, d'abnégation et de désintéressement?

Le fait qu'il ne disait pas un mot pour sa mère dans la lettre que nous venons de citer nous fait croire qu'il lui écrivit aussi une lettre à part, laquelle ne nous a pas été conservée. Il devait d'ailleurs lui donner bientôt de ses nouvelles.

Il s'embarqua le 10 juin sur le vaisseau du Roi, le *Rubis*, commandé par M. de la Saussaye: il avait avec lui son

1. Brasseur de Bourbourg parle quelque part de « l'immense fortune que M. de Lauberivière tenait de sa famille. » (*Histoire du Canada*, t. I, p. 263). Hélas!

2. Tout évêque du Royaume était obligé de prêter serment « de procurer le service du Roi et le bien de son Etat, et de ne se trouver jamais en aucun conseil, dessein ni entreprise au préjudice d'iceux. »

3. Ces quelques lignes rappellent un passage des *Mémoires de M. de Latour*, p. 55. Ces Mémoires n'étaient pas encore publiés à cette époque; mais Mgr de Lauberivière avait dû rencontrer plusieurs fois l'auteur lui-même à Paris.

4. Citée par Mgr Têtu, dans *Les Evêques de Québec*, p. 202.

a
d
P
to
jé
M
ei

et
ce
re
tic
co
« d
rei

Pr
et
fan
pas
div
que
et 1
—
1.
Pari
2.
3.
Mgr

aumônier et secrétaire, M. Pierre Paris, qui était, lui aussi, de Grenoble, son bon Jourdan, et un autre domestique¹, puis un jésuite très distingué, le Père Canot, avec aussi un tout jeune scholastique, le P. Joseph de Beugny, et un Frère jésuite, Charles Beaufils, puis trois sulpiciens : M. Faucon, M. Masson de Montbrac, et M. de Mathevet, qui n'était encore que diacre.

Parmi les passagers de marque qui étaient montés avec eux sur le *Rubis*, il y avait un M. de la Porte de Lalanne, récemment entré au Bureau des Colonies, qui, pour se procurer toutes les connaissances nécessaires à ses nouvelles fonctions, devait visiter les principales colonies françaises, à commencer par le Canada. M. Hocquart avait instruction « de lui procurer toutes les facilités nécessaires pour se bien renseigner sur toutes les branches du service.² »

Le navire tendit ses voiles et s'éloigna du rivage. Le Prélat fixa longtemps son regard sur son pays natal, la belle et douce France, qui semblait fuir devant lui : il pensa à sa famille, à son bon père, à sa mère, à ses frères, qu'il n'était pas certain de revoir ; puis il s'abandonna entièrement à la divine Providence, et à sa bonne Mère du Ciel, « pour laquelle il avait toujours fait paraître une piété très tendre³, » et récita de tout son cœur un pieux *Ave maris stella*.

1. Ce domestique s'appelait Jean Besson. Le Prélat l'avait engagé à Paris.

2. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 279.

3. *Relation d'une guérison miraculeuse*, citée par Tanguay, dans *Mgr de Lauberivière*, p. 99.

CHAPITRE XXX

M^{re} DE LAUBERIVIÈRE.— LA TRAVERSÉE DE FRANCE AU CANADA.—ARRIVÉE À QUÉBEC

Le *Rubis* et les dangers qu'il avait déjà courus.—Mgr de Lauberivière et le P. Canot.—Sur le grand Banc de Terre-neuve.—Une maïadie éclate à bord du vaisseau.—Triste état de l'équipage.—Secours envoyés de Québec.—Mort d'un Sulpicien à Kamouraska.—Mgr de Lauberivière se rend à Québec.—Arrivée du vaisseau pestiféré.—Ravages de la maladie.—Mort héroïque du P. de Boismilon.—Zèle de l'abbé Gosselin au service des malades.

Le *Rubis* sur lequel était monté M^{re} de Lauberivière faisait annuellement le voyage de France au Canada depuis nombre d'années, et avait failli périr deux ans auparavant, par une erreur de navigation, aux atterrages du Chapeau Rouge sur la côte de Terre-neuve. Notre grande voie fluviale, déjà bien explorée, n'avait pourtant pas atteint le degré de perfectionnement qu'elle a de nos jours. A l'occasion du danger qu'avait couru le *Rubis*, et auquel il n'avait échappé que par miracle, le gouverneur et l'intendant du Canada envoyèrent M. de la Richardière visiter toute la côte de Terre-neuve depuis le Cap Raze jusqu'au Cap de Rays, avec instruction d'en dresser une carte ; et la cour les autorisa à faire faire la même chose l'année suivante pour l'autre partie de la côte de Terre-neuve, depuis le Cap de Rays jusqu'au port Achoix. Beauharnais et Hocquart devaient aussi faire poser des amers à l'Île aux Reaux et à l'Île d'Orléans :

« Ceux de l'Île d'Orléans, écrivait le ministre, seront

fixés, l'un à la rivière Delphine, et l'autre à la Pointe Saint-Jean. On fera élever un pan de mur, ayant la face au nord-est, de trente pieds de largeur, et de vingt-cinq à trente pieds de hauteur, sur trois d'épaisseur ¹. »

Au danger de faire naufrage—et les naufrages étaient alors si fréquents!—que couraient ceux qui faisaient le voyage de France au Canada, s'ajoutait le danger des maladies pestilentielles qui trop souvent éclataient sur les vaisseaux transatlantiques. On a peu d'exemples de ces maladies sur les navires retournant en France, pour la bonne raison que le nombre des passagers quittant le Canada pour aller en France n'était jamais très considérable. Mais sur les vaisseaux en partance de La Rochelle ou de quelque autre port français pour le Canada, quel entassement de passagers de toutes sortes, faux-sauniers, prisonniers d'Etat, soldats, colons et émigrés de toutes conditions! et à part quelques petits coins privilégiés, dans ces navires, quel mélange, quelle promiscuité, quel grouillement! Faut-il s'étonner qu'il y eût alors si peu de voyages où l'on ne vît éclater au milieu de cet entassement de voyageurs des maladies qui se communiquaient de l'un à l'autre, et devenaient de véritables épidémies? Qu'on se rappelle ce qui était arrivé précisément sur ce même *Rubis* ramenant au Canada M^{GR} Dosquet, au printemps de 1734, et la description que faisait un de ses compagnons de voyage, le P. Nau, de la foule débraillée, sale et infecte qui inondait le navire: la contagion éclata au milieu de ces pauvres malheureux et en fit périr un certain nombre. On est surpris du peu de cas que l'on paraissait faire alors de la vie humaine, et de l'indifférence où l'on restait par rapport aux précautions hygiéniques les plus élémentaires. L'hygiène serait-elle donc une science tout-à fait nouvelle?

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 245, lettre du ministre en date du 9 avril 1738.

Quoi qu'il en soit, le voyage de M^{gr} de Lauberivière fut des plus heureux les trois premières semaines : un vent favorable et toujours soutenu enflait les voiles du navire ; et le *Rubis*, parti le 10 juin de La Rochelle, atteignait le Grand Banc de Terre-neuve le 3 juillet. Le temps avait paru d'autant plus court au pieux Prélat, qu'il avait un excellent compagnon de voyage, un homme de choix entre tous ceux qui étaient avec lui, le P. Canot, Jésuite de la province de Lyon, homme pieux, instruit, éclairé, qui venait professer la philosophie au Collège de Québec, et avec lequel il s'enfermait des heures entières, causant intimentement des choses de Dieu, de la religion, de la science, et faisant avec lui ses exercices de piété. Ils s'étaient attachés d'autant plus facilement l'un à l'autre, qu'ils étaient presque du même âge, le P. Canot n'ayant qu'une année de plus que l'Evêque¹ ; et voici ce qu'il écrivait plus tard de M^{gr} de Lauberivière :

« C'était un Prélat accompli, d'une douceur qui attirait tous les cœurs, d'une prudence consommée, d'une sainteté qui le faisait infiniment respecter ; en un mot, c'était un apôtre, un saint, qui n'était point gêné et qui ne gênait personne. A peine fus-je sur le vaisseau, qu'il voulut bien m'honorer de sa confiance, et, si j'ose franchir le terme, de son amitié. Toute ma consolation, de mon côté, était de pouvoir profiter de ses lumières et de ses bons exemples, et il ne se passait presque point de jour où je ne fusse enfermé dix heures avec lui. . . »

Les Bancs de Terre-neuve sont très souvent enveloppés de brume, et alors la navigation y est périlleuse ; elle n'a surtout rien d'agréable. Mais lorsque le *Rubis* y parut, le temps était clair et serein ; et c'était un spectacle char-

1. Mgr de Lauberivière était né le 6 juin 1711 ; le P. Canot, à Lyon, le 21 avril 1710.

mant que cette multitude de bateaux-pêcheurs, dont la plupart passaient la saison dans ces parages. On s'amusa beaucoup à pêcher la morue ; et comme quelques-uns de ces bateaux appareillaient pour repasser en France, nombre de passagers du *Rubis* en profitèrent pour envoyer des nouvelles à leurs familles. M^{GR} de Lauberivière n'oublia pas sa mère : il lui écrivit une jolie petite lettre, qu'il confia à l'un de ces bateaux-pêcheurs :

« Le Seigneur nous a favorisés jusqu'ici, disait-il, je ne me suis presque pas senti de la mer. M. Paris en a été malade ; mais il va bien actuellement. Je vous supplie de faire savoir de ses nouvelles à sa famille, aussi bien que de celles de Jourdan, qui s'est toujours bien porté. C'est à la hâte que j'ai l'honneur de vous écrire, par des bâtiments de pêcheurs que nous rencontrons.

« Permettez que mon père trouve ici les assurances de mon respect ; mes frères et sœurs, celles de ma tendresse !... »

Qui n'admirerait le ton digne et affectueux de ces lettres familiales d'autrefois ?

Hélas ! ce rayon de bonheur et de joie était le dernier qui luisait sur la terre pour notre saint Prélat. Le reste du voyage va se poursuivre au milieu des angoisses, de la désolation et des souffrances des passagers et de l'équipage du *Rubis*, ce petit monde qu'il s'est habitué à regarder comme une famille dont il est le père, ou, pour mieux dire, au milieu des ombres de la mort. Il arrivera, lui, certainement au port de Québec, de son cher Québec, que la Providence lui a donné en partage ; il y arrivera, entouré de l'auréole de la charité et du dévouement, mais pour n'y trouver qu'un tombeau. Laissons un témoin oculaire, victime lui-même de la contagion, mais échappé à la mort

1. Citée par Tanguay dans *Mgr de Lauberivière*, p. 46.

comme par miracle, nous raconter cet épisode, l'un des plus tristes et des plus lugubres de notre histoire :

« Nous étions à quatre cents lieues de Québec, écrit le P. Canot, lorsque le jeune régent ¹, qui était parti avec moi de Paris, tomba malade très dangereusement. Il fallut se donner bien des mouvements. Je m'en donnai, je le veillai, et je fis tout ce qu'on peut faire en pareille occasion. Dieu bénit mes vœux et mes soins, et notre novice se trouva, dans peu, convalescent ²; mais sa maladie n'était qu'un présage imparfait de celle dont tout le vaisseau devait être infecté. Était-ce peste, comme quelques-uns ont voulu l'assurer? Je n'en crois rien. Quoi qu'il en soit, c'était un bien triste spectacle de voir de pauvres malheureux, les uns sans mouvement, les autres agités d'une fièvre si violente que quelques-uns se sont précipités dans la mer, d'autres poussaient des hurlements si affreux qu'on les entendait de toute part dans le vaisseau. Il n'y a point de cachot qui puisse vous donner une idée de la misère où ils étaient.

« Représentez-vous un endroit, grand comme nos galetas, où la lumière ne pénètre presque jamais, et où à peine peut-on marcher droit, tout rempli de paillasses, au-dessus desquelles sont des toiles de la longueur d'un homme et de la largeur de deux pieds, attachées par les deux coins à des clous, qui servaient également de lit à ces pauvres malheureux, de sorte qu'il y en avait près de quatre cents dans un si petit espace. Dans un état si triste, nous autres prêtres aurions-nous été oisifs? Je vous donne à penser ce qu'on fait et ce qu'on doit faire dans ces circonstances.

« Cependant le mal augmentait, et nous tâchions de nous

1. Le P. Joseph de Beugny, dont le nom a été mentionné plus haut. Il venait pour être « régent » au Collège de Québec.

2. Ce jeune novice scholastique prononça ses premiers vœux, au Collège de Québec, le 21 septembre 1740.

approcher le plus que nous pouvions de Québec. L'équipage dépérissait de jour en jour, et à peine avions-nous qui pût faire la manœuvre. Les officiers étaient obligés de la faire eux-mêmes, et quiconque avait de la force mettait la main à l'œuvre. Nous avions beau arborer le pavillon, qui est le signe de l'incommodité et qu'on a besoin de secours, qui que ce soit ne venait.

« De là aux environs, le bruit s'était répandu que le vaisseau du Roi était pestiféré, et en vain tirait-on le canon, au bruit duquel on doit apporter des rafraîchissements au vaisseau.

« Voulions-nous aborder avec notre chaloupe, on ne nous voulait point recevoir, et on regardait ceux qui y étaient comme gens frappés de contagion.

« Enfin on avait peu à peu gagné et on n'était pas bien éloigné de Québec; mais on était hors d'état d'avancer ou de reculer, n'ayant plus personne pour faire la manœuvre; tous étaient malades, aumôniers, prêtres, officiers, médecins, pilotes, etc.

« A cinquante lieues plus éloignés de Québec, nous étions tous perdus sans ressources. Que faire dans cet état? chacun dressait ses vœux vers le ciel; mais le ciel semblait d'airain, et il ne nous restait qu'à adorer et baiser la main qui nous frappait. Il se trouva cependant encore quelques-uns pour pouvoir se servir de la chaloupe, et aller à Québec demander du secours. On prit ce parti, et dans peu de jours nous vîmes arriver deux bâtiments remplis de pilotes et de manœuvres. Un de ces bâtiments demeura avec nous, et l'autre remporta le plus qu'il pût de malades. L'aumônier qui nous était venu par ces bâtiments fut à peine sur le vaisseau qu'il tomba, et fut obligé de s'en retourner: ce qui ne mit pas peu la consternation dans Québec.

« Vous me demanderez ici: que faisiez-vous parmi tous

ces malheureux qu'il fallait ou préparer à la confession, ou confesser, ou munir des derniers sacrements, ou exhorter à une sainte mort? J'éprouvais le secours de vos prières et de celles de votre congrégation, que vous m'aviez promises. Le Seigneur me soutenait, je me portais bien, et tout le monde en était surpris.

« Comme alois on était assez près de Québec, à la moindre attaque qu'on avait, on quittait le vaisseau et on s'en allait ou en chaloupe ou en canot. A consulter la nature, j'aurais quitté le vaisseau depuis longtemps; mais un prêtre doit avoir du courage et ne pas l'abandonner dans de telles conjonctures. »

Laissons donc un instant le P. Canot et l'Evêque continuer leur œuvre de dévouement à bord du *Rubis*, et allons à Québec où l'on vient d'apprendre la triste nouvelle de la maladie qui règne dans le vaisseau du Roi. M. de Beauharnais est encore à Montréal, où il était déjà le 20 juin lors de la prise de possession du siège épiscopal par M. Thierry Hazeur: c'est M. Deschaillons qui commande à sa place à Québec. On se prépare partout à faire une digne réception au nouvel Evêque: au Séminaire, dans le Chapitre, au Conseil Supérieur.

Le premier août, on n'avait encore aucune nouvelle inquiétante à son sujet: on était tout à la joie et au bonheur; et l'on ne peut lire aujourd'hui sans un douloureux intérêt la résolution adoptée par le Conseil Supérieur pour les hommages à rendre au nouvel Evêque:

« Sur ce qui a été représenté ce jour d'hui au Conseil par le Procureur général du Roi que M. de Lauberivière, évêque de cette colonie, étant attendu de jour à autre, il convient de lui faire une députation en la manière accoutumée pour le complimenter de la part du Conseil sur son heureuse arrivée en cette ville, le Conseil ayant égard à la dite représentation a ordonné et ordonne que MM. Cugnet, Lanouil-

ler, De la Fontaine et Estèbe se transporteront à cet effet en son Palais, lorsqu'il y sera rendu après la cérémonie de la cathédrale ¹. »

Maintenant que l'on sait ce qui se passe à bord du vaisseau royal, on est partagé entre la crainte et l'espérance : que sera la réception que l'on fera à l'Evêque ? sera-ce une réception joyeuse, ou une cérémonie funèbre ? Dans tous les cas, la ville est déjà plongée dans le deuil et, suivant l'expression du P. Canot, « la consternation est dans Québec. » M. Hocquart écrit à la cour le 6 août :

« Le vaisseau du Roi est en rivière depuis plus d'un mois. Je reçus, il y a six jours, une lettre de M. le chevalier de la Saussaye, datée au Pot-à-l'eau-de-vie ² le 27 juillet, par laquelle il m'informa de la maladie de son équipage. Elle est à un tel point qu'il m'a demandé cinquante des meilleurs matelots de la Rade pour le mettre en état de se rendre ici, ce qui a été exécuté le même jour. Je lui ai encore envoyé depuis une chaloupe avec douze matelots, et j'ai joint des rafraîchissements à tous ces envois.

« M. de la Porte ³ arriva hier, par terre, de Kamouraska, où il s'était débarqué, sans lettre de la part de M. de la Saussaye, qui est tombé malade lui-même. M. de Rigaud, le sieur Olivier, qui avaient débarqué il y a quelques jours, sont aussi tombés malades. D'ailleurs, M. l'Evêque, MM. les officiers et les passagers à la table sont en bonne santé.

1. Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur de Québec, 1^{er} août 1740.

2. Les Anglais disent aujourd'hui *Brandy Pot* ; mais ce ne sont pas eux, évidemment, qui ont inventé le nom : gardons-lui donc la marque française de son origine.— Le Pot-à-l'eau-de-vie est une petite île en face de la Rivière-du-Loup, à égale distance de la côte nord et de la côte sud, et à l'est d'une autre petite île appelée l'Île-aux-Lièvres. Ce n'est, du reste, qu'un rocher absolument inculc, et qui doit son nom, semble-t-il, à son apparence extérieure.

3. Le commis du Bureau des colonies, dont nous avons mentionné le nom plus haut.

M. de la Porte m'a dit qu'il y avait à bord cent soixante malades que M. de la Saussaye doit envoyer à Québec par les deux bateaux qui lui ont porté des secours.

« Cette maladie est une fièvre continue, accompagnée de violents transports au cerveau, et quelquefois d'éruptions. Il y a cependant lieu d'espérer que cela n'aura point d'autres suites, puisqu'il n'est mort, depuis sept semaines que la maladie est dans le vaisseau, que quinze à vingt personnes ¹. »

L'un des Sulpiciens qui étaient à bord du *Rubis*, M. Masson de Montbrac, avait réussi à débarquer à Kamouraska avec M. de la Porte, son confrère Mathevet et le Frère jésuite Beaufile. Déjà malade, il y mourut le 6 août, et fut inhumé le lendemain dans l'église de cette paroisse ². Il était âgé de vingt-six ans: tous ces ecclésiastiques, y compris l'Evêque, étaient dans la fleur de l'âge!

1. Corresp. générale, vol. 73.

2. Voici son acte de sépulture, que nous devons à l'obligeance de M. l'abbé George Guy, curé actuel de Kamouraska :

« L'an mil sept cent quarante, le sept du mois d'août, par moy prêtre, curé de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, a été inhumé, dans l'église de ce lieu, au côté de l'évangile de l'autel, messire Joseph Montbrac, de la ville du Cheylard, diocèse de Viviers, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, décédé hier sur les neuf heures du matin, après avoir été confessé et reçu l'extrême onction, étant descendu du vaisseau du Roy malade; et ont assisté à son inhumation messire Jean-Claude de Mathevet, diacre, du Séminaire de Saint-Sulpice, et révérend Frère Charles Beaufile, jésuite, et M. de la Durantaye, seigneur du dit lieu, qui ont signé avec moy, de ce interpellés suivant l'ordonnance. (signé) Mathevet, diacre; Charles Beaufile, jésuite; De la Durantaye; Auclair, prêtre, curé. »

L'église où fut inhumé M. de Montbrac était située, ainsi que le presbytère d'alors, à deux milles à l'est de l'église actuelle. C'est en 1792 qu'elle fut rebâtie à l'endroit où est aujourd'hui le beau village de Kamouraska, si apprécié des touristes.

Etienne Auclair-Desnoyers, qui assista M. de Montbrac à ses derniers moments et signa son acte de sépulture, fut curé de Kamouraska de 1711 à 1748. Il était frère de Pierre Auclair-Desnoyers, curé de St-Augustin.

C'étaient deux bons Canadiens, nés à Charlesbourg; et ils moururent tous deux la même année, 1748, chacun dans leur paroisse respective. Leur père, Pierre, était le frère d'André Auclair, l'ancêtre de M. l'abbé Joseph Auclair, le digne curé de Québec que nous avons si bien connu et apprécié.

De la Porte, Mathevet et Beaufile échappèrent heureusement à la contagion et purent se rendre sains et saufs à Québec.

M. Hocquart écrivait encore à la cour le 10 août :

« Depuis ma lettre du 6, les dernières nouvelles que j'ai eues de M. de la Saussaye, du 7, sont qu'il avait passé le Gouffre ¹, et qu'il était mouillé à la Petite-Rivière. Je le compte actuellement au pied de la traverse.

« Par tous les secours que je lui ai envoyés, qui montent à près de cent hommes, il est en état de profiter du premier vent favorable pour se rendre à Québec. Il m'a envoyé cent-dix malades, tant de son équipage que passagers : je les ai fait mettre à l'Hôtel-Dieu. Depuis trois jours il n'en est pas mort un seul. Leurs maladies sont fort aiguës. Le sieur Berthier, chirurgien, espère cependant qu'elles n'auront point de suites fâcheuses.

« M. de la Saussaye, qui se porte mieux, m'ayant marqué que presque tout le reste de son équipage était malade, je lui ai encore dépêché deux gros bateaux, et l'ai prié de nous les envoyer tous ². »

Mais retournons au vaisseau royal, le *Rubis*, que vient de quitter l'Evêque, et reprenons le récit du P. Canot :

« Monseigneur, dit-il, qui, dans le commencement, visitait les malades, et qui avait longtemps résisté aux sollicitations et aux prières de tous les officiers, avait pris le parti, à leurs vives instances, de s'en aller. Paraissant porter sur son visage la santé même, il fut reçu à Québec avec tous les honneurs imaginables, au bruit du canon : tous les officiers, tout le clergé, les religieux, les différents corps de ville et tout le peuple étaient accourus sur le rivage pour y recevoir le saint Charles et le saint François de

1. La rivière qui tombe dans le fleuve à la Baie Saint-Paul.

2. Corresp. générale, vol. 73.

Sales de notre siècle. Je ne tardai pas à le suivre : deux jours après, à dix heures et demie du soir, en venant de confesser, je me sentis de la fièvre.

« Le lendemain, je profitai d'un bâtiment qui conduisait à Québec quatre-vingt quatorze malades. A peine fus-je au Collège, que je me mis au lit ; deux jours après, on m'administra le saint Viatique. Deux fois je pensai expirer entre les bras du Frère infirmier, qui est habile et qui me donna si à propos quelques remèdes, que le lendemain, contre l'attente de tout le monde, je fus sans fièvre. »

Voici ce que M. Hocquart, de son côté, disait de l'arrivée à Québec de M^{SR} de Lauberivière :

« M. l'Évêque arriva ici le 8 au soir, dans un canot que je lui avais envoyé. M. Deschaillons, commandant en l'absence de M. le Général, lui a fait rendre, à son arrivée, les honneurs militaires en usage en pareilles occasions. Les officiers de la juridiction l'ont harangué. Le Conseil Supérieur lui a député quatre conseillers pour le complimenter ; et de mon côté je lui ai fait le meilleur accueil possible. »

M. Hocquart ajoutait en postscriptum à sa lettre :

« J'ai reçu encore aujourd'hui, 11 août, quatre-vingt-onze malades du vaisseau du Roi, que j'ai fait placer à l'Hôtel-Dieu, et dans l'hôpital que j'ai fait préparer près du Palais. J'apprends que depuis le 27 du mois passé il est encore mort vingt à trente personnes de cet équipage. . . »

« M. le Général est arrivé ce matin de Montréal en bonne santé ¹. »

Mais qu'était devenu le *Rubis*, avec les passagers qui y étaient restés ? Il arriva à Québec le lendemain de cette lettre de M. Hocquart. Voici en quels termes le gouverneur et l'intendant annonçaient cela à la cour dans leur dépêche collective du 27 août :

1. Corresp. générale, vol. 73.

H
10
N
da
qu
qu
il
m

vi
mo
ch
m:
ve
lac

à I
me
bât
cat
leu
"
voy
et i
bar
—
I
chap
bec)
« l
gran
n'a
man
rées
cher
2.

« Le vaisseau du Roi est arrivé ici le 12 de ce mois. M. Hocquart vous a rendu compte, par ses lettres du 6 et du 10, de la situation où la maladie avait mis son équipage. Nonobstant les soins que l'on en a pris jusques à présent dans les hôpitaux, cette maladie continue, et a enlevé jusques aujourd'hui, soit pendant la campagne, ou à terre, quarante-deux hommes de l'équipage, treize passagers ; et il y a actuellement dans les hôpitaux cent quarante sept matelots et soldats malades, dont plusieurs sont en danger.

« La maladie fait des progrès. Les chirurgiens de la ville qui en prennent soin sont frappés : il vient d'en mourir un, et deux autres sont malades. Le sieur Berthier, chirurgien entretenu, est du nombre ¹. Une partie des matelots des équipages marchands qui ont servi et qui servent actuellement à bord du *Rubis* sont aussi tombés malades, et plusieurs sont en danger.

« Dès le 13 de ce mois, nous avons demandé à M. Bigot, à Louisbourg, trente six matelots en remplacement : autrement nous aurions été obligés de désarmer en partie les bâtiments marchands, dont les équipages sont faibles, à cause des armements qui se faisaient pour le Roi lors de leur départ de France ².

« Depuis ce temps, les rechutes ont été fréquentes. Nous voyons que les convalescents ne se rétablissent point, et il y a tout à craindre qu'une partie, ou ne puissent s'embarquer sur le vaisseau du Roi, ou s'ils s'embarquent ne

1. Il mourut en effet et fut inhumé de suite le 5 septembre « dans la chapelle Sainte-Anne, devant la porte » de la chaire. (Registres de Québec). Voici ce que M. de l'Orme écrivait à son frère le 11 mai 1741 :

« La perte, dit-on, que l'on a faite de M. Berthier, chirurgien, n'est pas grande. Il n'était pas de ces gens célèbres dans son art. Je crois qu'il n'a pas peu contribué à avancer les jours de notre pauvre Evêque par la manière brusque dont il l'a traité : ce sont ces saignées si souvent réitérées qui ont donné le transport au cerveau et causé ensuite la mort à notre cher Prélat... » (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 131.)

2. Allusion aux préparatifs de la guerre de la Succession d'Autriche.

pourront rendre aucun service. Nous avons écouté les représentations de M. de la Saussaye à ce sujet. . . »

Grâce au renfort de soldats et de matelots que M. Bigot envoya de Louisbourg à Québec, M. de la Saussaye put retourner en France sur le *Rubis* ; les vaisseaux marchands, également. Beauharnais et Hocquart écrivaient à la cour le 8 octobre :

« Il est mort quarante-sept hommes à bord du *Rubis*, et il en reste cinq qui sont malades à l'Hôtel-Dieu. Il est heureux que cette maladie n'en ait point enlevé un plus grand nombre. Ils y ont tous passé. Nous espérons il y a quelque temps qu'elle n'aurait plus de suite. Elle recommence et nous enlève journellement quelque citoyen. Ce n'est point absolument la peste ; mais elle en a quelques symptômes : tels sont le pourpre, le charbon et les parotides. Nous avons attention, autant que nous pouvons, de faire transporter à l'Hôtel-Dieu les personnes qui sont attequées : la communication prochaine des personnes saines avec ces malades étant très contagieuse ¹. »

De son côté, la Sœur Duplessis écrivait :

« Je n'ai jamais vu tant de malades chez nous ; les salles, greniers, parloirs extérieurs, tout en est plein, et à peine pouvons-nous passer entre leurs lits. Tous deviennent noirs comme des nègres, sitôt qu'ils sont morts. »

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu furent en cette occasion, comme toujours, à la hauteur de leurs devoirs, et reçurent des autorités coloniales les plus grands éloges :

« Nous ne pouvons assez vous louer, écrivent à la cour Beauharnais et Hocquart, le zèle vif avec lequel les religieuses hospitalières de Québec se sont livrées à soigner les malades de l'équipage du vaisseau du Roi. Elles ont perdu deux religieuses à leur service, et plusieurs ont été

1. Corresp. générale, vol. 73.

attaquées de la même maladie. Il ne leur est accordé que six sous pour la ration de chaque malade, ce qui est peu de chose. Elles se flattent que vous voudrez bien leur donner en cette occasion quelques nouvelles marques de vos bontés. Elles en sont dignes. Une gratification de cinquante pistoles les rendrait contentes ¹. »

Les Jésuites déployèrent un zèle admirable pour assister les malades et leur prodiguer les secours de la religion. L'un de ces intrépides religieux, le P. Louis-Charles de Boismilon, fut victime de sa charité et de son dévouement. Il n'avait quitté la France qu'au printemps et n'était au Collège que depuis le mois de juin ². Il mourut à Québec le 11 septembre au service des malades ³.

Dans le clergé séculier, les archives mentionnent tout particulièrement le nom de l'abbé Jean-Baptiste Gosselin, qui se distingua par son zèle intrépide auprès des malades. Il était originaire d'Amiens et vint au Canada en même temps que M^{SR} Dosquet, en 1734, n'étant pas encore dans les ordres. Il fut ordonné prêtre le 18 septembre de cette année dans la chapelle des Ursulines, en même temps que l'abbé Desglis.

C'était un botaniste distingué, qui avait coutume, chaque année, d'envoyer de précieuses collections de plantes canadiennes au Jardin du Roi à Paris. M. Hocquart écrivait à la cour le 26 septembre 1740 :

« Le sieur Gosselin ne sera pas en état, cette année, d'envoyer beaucoup de plantes. Depuis l'arrivée du vaisseau

1. Corresp. générale, vol. 73, lettre du 23 oct. 1740.

2. Le premier vaisseau de la flotte, celui qui apporta la procuration de l'Evêque à Thierry Hazeur, arriva à Québec le premier juin ; le deuxième, qui amena l'Evêque, le 12 août ; et un troisième vaisseau arriva le premier septembre.

3. Un autre Jésuite, le P. Vast Huet, était mort en arrivant à Québec, le 19 août 1733, victime de sa charité auprès de pauvres malades contagieux, au soin desquels il s'était consacré durant la traversée de France au Canada. (Note fournie à l'auteur par le R. P. Mélançon).

du Roi, cet ecclésiastique s'étant trouvé à Québec, s'est appliqué entièrement à consoler les malades de l'équipage du vaisseau détenus dans les hôpitaux, et à leur administrer les sacrements. Il l'a fait avec une générosité d'autant plus louable qu'il a été presque le seul des ecclésiastiques séculiers qui se soit livré à cette œuvre de charité sans ménagement. Il mérite, monseigneur, pour cette raison, vos bontés.

« Comme il y a deux canonicats qui vaquent en régale, je prends la liberté de vous en demander un pour lui ; il s'en est rendu digne. Ce bénéfice lui donnera de quoi vivre, et lui permettra de travailler, dans le temps de ses vacances, à la recherche des plantes pour le Jardin du Roi ¹. C'est M. de la Porte qui m'en a donné l'idée, lorsqu'il m'a vu chercher les moyens de rendre service au dit sieur Gosselin... ² »

Le Roi accorda en effet à l'abbé Gosselin l'un des bénéfices tombés en régale, et ce fut M^{SR} de Pontbriand qui lui en remit les provisions l'année suivante.

1. Voici quelques extraits de lettres de l'intendant Hocquart, par rapport aux envois de plantes de l'abbé Gosselin :

« J'ai fait embarquer sur le *Rubis* cinq caisses de plantes pour le Jardin du Roi, qui m'ont été remises, trois par le sieur Gosselin, chanoine, une par le sieur La Croix, chirurgien, et la dernière par le sieur Fabre, curé de Saint-Sulpice... »

« J'ai fait charger sur le vaisseau du Roi, écrit une autre année M. Hocquart, différentes caisses contenant diverses plantes, graines et minéraux... La plupart des plantes ont été recueillies par le sieur abbé Gosselin... »

« Le sieur Gosselin, écrit encore M. Hocquart, m'a remis depuis quelques jours une caisse de plantes pour le Jardin du Roi, que j'ai fait embarquer sur le navire *le Centaure* du Havre. La veuve Le Pailleur m'a envoyé de Montréal une petite caisse et un paquet contenant quelques racines propres à différents usages. Cette veuve s'est attachée depuis longtemps à connaître les secrets de la médecine des sauvages... »

2. Corresp. générale, vol. 73, lettre au ministre, 26 septembre 1740.

CHAPITRE XXXI

M^{GR} DE LAUBERIVIÈRE À QUÉBEC.—SA MALADIE.—SA MORT

Réception solennelle de Mgr de Lauberivière à Québec.—Emploi des six jours qu'il y vécut en santé.—Il tombe malade.—Compte-rendu de sa maladie et de sa mort.—Son oraison funèbre.—Lettre du P. Galpin.—Lettre du P. Canot.—Ecrit de M. Jacrau.

M^{GR} de Lauberivière arriva à Québec le lundi, 8 août, à sept heures du soir¹. « On le vit aborder au port, écrit l'annaliste de l'Hôpital-Général, sans autre indisposition qu'une extrême fatigue contractée auprès des malades du vaisseau. » Et elle ajoute aussitôt : « Son air de santé remit la joie dans tous les cœurs : » ce qui s'accorde mieux avec ce qu'écrivit le P. Canot, « qu'il paraissait porter sur son visage la santé même. » Ni l'un ni l'autre, d'ailleurs, n'était là. Ce qui paraît le plus sûr, c'est que tout le monde s'attendait de le trouver malade, que l'on se réjouit de voir qu'il se portait assez bien, au sortir d'un foyer d'infection, mais que personne ne fut surpris d'apprendre quelques jours plus tard qu'il était tombé malade à son tour : « Ils y ont tous passé, » écrivait M. de Beauharnais.

Il est évident que si le Prélat était arrivé à Québec sur le vaisseau même du Roi, à une heure aussi avancée, il eût attendu au lendemain pour descendre à terre ; mais sa réception n'aurait pu être plus solennelle et plus cordiale qu'elle le fut le lundi soir, 8 août. Tout Québec s'était

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 97.

transporté sur le rivage pour l'arrivée du canot envoyé par M. Hocquart au devant du Prélat. Il fut harangué tout d'abord par le Doyen du Chapitre, au nom du clergé, puis par M. Hocquart, au nom des citoyens ; et l'on se hâta de monter en procession à la cathédrale, où l'archidiacre fit à son tour les honneurs de la réception.

La cérémonie fut magnifique, le *Te Deum* chanté avec entrain, la bénédiction donnée par le Prélat avec une douce et suave majesté : c'était le soir, dans une église où ne régnait qu'une demie clarté, car on n'avait pas alors les appareils de lumière que l'on a aujourd'hui ; la cérémonie revêtait par là même une certaine teinte de tristesse qui convenait bien à la situation où se trouvait alors la ville, plongée dans le deuil et la crainte de la maladie.

Au sortir de la cathédrale, les quatre délégués du Conseil Supérieur se rendirent au séminaire pour présenter au nouvel Evêque leurs compliments de la part de l'auguste assemblée. Il les reçut avec beaucoup d'affabilité dans le modeste appartement qu'on lui avait préparé. Leur exprima-t-il l'espoir d'aller bientôt siéger avec eux au Conseil ? Ce qui est certain, c'est qu'il ne put pas même y faire une courte apparition comme son prédécesseur : lui et Mgr de Mornay sont les seuls de nos Evêques, sous le régime français, qui n'ont jamais paru au Conseil Supérieur de Québec.

Au séminaire, tout avait été préparé selon ses goûts humbles et modestes, et, comme il l'avait demandé, avec une simplicité évangélique ; et dans ses modestes appartements il se trouva de suite chez lui, grâce à la prière que lui en fit, au nom du Séminaire, le vénérable M. Jacrau, qui paraît avoir été dès le premier jour l'homme de sa confiance.

On peut retracer assez facilement, d'après les documents que l'on a, l'emploi des quelques jours de sa carrière épiscopale. Le lendemain de son arrivée, il reste au séminaire,

pour y prendre un repos dont il a grand besoin : il visite avec intérêt cette maison, déjà ancienne, fondée par son illustre et vénéré prédécesseur, Montmorency-Laval, qu'il a choisi pour modèle ; il fait connaissance avec chacun des directeurs, avec les élèves du grand et du petit séminaire, qui sont à la veille de partir pour leurs vacances, à Saint-Joachim, mais qui, fort heureusement, sont encore à Québec¹ : il est heureux et content de tout ce qu'il voit. Il reçoit la visite et les hommages de son Chapitre, des membres du clergé séculier de la ville, des principaux citoyens.

Les Jésuites—et il est probable que les Récollets en firent autant—le visitent tous, en corps, et il les reçoit avec une grâce charmante :

« Dans la visite que nous lui fîmes tous, écrit l'un d'eux, il voulut bien nous assurer que l'attachement qu'il avait eu en France pour la Compagnie ne dégénérerait pas au Canada². »

Le croirait-on, si le bon religieux que nous venons de citer ne l'affirmait si catégoriquement ? il y eut dès cette première entrevue de l'Évêque avec son clergé, « quelque esprit brouillon, qui voulut l'engager à faire de la peine à quelque particulier d'une communauté. » Ne cherchons pas à pénétrer ce mystère : écoutons seulement ce qu'ajoute le jeune scholastique jésuite :

« On l'entendit s'expliquer là-dessus, dit-il, avec cette modération qui faisait son caractère, d'une façon à imposer aux inquiétants, et à faire espérer que, sous lui, les religieux reverraient les beaux jours de leur naissance dans la colonie, pendant lesquels on ne connaissait d'évêque que pour en recevoir des grâces. Vous n'avez pas de peine à penser, ajoutait-il après la mort de l'évêque, que leurs

1. Les vacances, à cette époque, ne commençaient généralement que le 15 août, et se terminaient le 1^{er} octobre.

2. Lettre du P. Galpin, citée dans *Mgr de Lauberivière*, p. 86.

larmes ont été bien sincères ; elles connaissent ce qu'elles perdent, et ont à craindre ce qui leur viendra. »

Le mercredi 10 août, il descend au Palais de l'Intendance, pour y prendre le dîner avec M. Hocquart ; et comme il est sur le chemin de l'Hôpital-Général, il manifeste le désir de s'y rendre, pour voir de ses yeux cette merveille de la charité de son pieux prédécesseur et compatriote de Grenoble, Saint-Vallier : la supérieure de l'Hôpital-Général avait été une des premières à lui envoyer ses hommages de bienvenue par un de ces bateaux que M. Hocquart dirigeait journellement vers le *Rubis*. Mais on fit remarquer au jeune Prélat qu'il y avait à Québec d'autres communautés plus anciennes, qui seraient peut-être jalouses d'avoir ses premières visites. Ils s'abstint donc d'y aller : et c'est ainsi que ni l'Hôpital-Général, ni probablement aucune des autres communautés religieuses n'eurent le bonheur d'avoir la visite de M^{gr} de Lauberivière : du moins il n'y a rien dans les documents que nous avons vus, qui indique d'une manière certaine qu'il ait pu les visiter.

Le jeudi 11 août est jour de congé pour le Séminaire. Comme un humble séminariste, le digne Prélat va prendre le dîner avec la communauté à Saint-Michel, ce qui lui donne occasion de voir l'habitation voisine, cette villa Samos où logeait habituellement son prédécesseur immédiat, M^{gr} Dosquet. A cette époque de l'année, surtout, l'endroit où les séminaristes prenaient leurs ébats devait être charmant. Comme on devait se reposer délicieusement à l'ombre de ces pins séculaires ! Et quel spectacle admirable sur le bord de la falaise, à l'orée du bois ! la vue de ce grand fleuve miroitant au soleil, et sur la rive sud ces côtes abruptes encore couvertes des arbres de l'antique forêt, comme d'un riche manteau de verdure aux nuances les plus diverses. M^{gr} de Lauberivière pouvait être difficile en fait de paysages : il avait été élevé dans le Dauphiné, pays de montagnes, de

ravins et de délicieux vallons, à Grenoble, cette ville si pittoresque : nous croyons cependant qu'il ne fut pas insensible aux beautés de Québec.

En revenant de Saint-Michel, il descendit au Château-Saint-Louis, pour rendre ses hommages au premier magistrat de la colonie, M. de Beauharnais, qui venait d'arriver de Montréal ¹.

Le vendredi 12 août est le seul jour où il fut peut-être possible à M^{GR} de Lauberivière de visiter les communautés religieuses de la Haute-Ville. Il est probable, cependant, qu'une foule de circonstances l'en empêchèrent. C'est ce jour-là que le *Rubis* arriva enfin devant Québec, chargé de malades, portant dans son sein la désolation et la mort :

« On charroyait les matelots à pleines charettes, écrit Thierry Hazeur, et il en est mort plusieurs même en chemin du vaisseau à Québec, que l'on a jetés à la mer. » Et il ajoute : « Il est question de construire des hangars à la Pointe de Lévy et au bout de l'île d'Orléans pour y mettre les malades, afin que la ville soit préservée de l'infection ². . . »

Le samedi 13 août, le pieux Prélat tombe malade au séminaire, et il meurt le samedi suivant 20 août, jour consacré à la sainte Vierge, la bonne Mère du ciel, à laquelle il fut toujours si attaché, jour de la fête de saint Bernard, qui a si éloquemment et si affectueusement parlé de Marie ! Écoutons MM. de Beauharnais et Hocquart rendant compte de sa maladie au ministre, jour par jour, avec un laconisme effrayant :

« M. l'Evêque, disent-ils, qui était arrivé ici en parfaite santé, tomba malade le 13 de ce mois. Le 14 et le 15, la fièvre ne donna pas d'indications nouvelles. Le 16 elle redoubla ; les transports suivirent ; enfin le pourpre parut ;

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 98.

2. *Ibid.*, p. 97.

et le 20, à huit heures du matin, il expira, généralement regretté. Il avait prévenu tous les ordres en sa faveur. Pendant la traversée, et dans le peu de temps qu'il a vécu parmi nous, on avait connu sa vertu et ses bonnes intentions. Il fut inhumé le même jour, sans pompe, à cause de la nature de sa maladie; et aujourd'hui (27 août) on célèbre dans la cathédrale un service solennel pour lui ¹. »

Quel extraordinaire compte-rendu officiel, si précieux et si sincère dans sa concision ! Ils n'ont ni le temps ni le désir de faire des phrases ; ils sont évidemment sous le coup d'une grande émotion ; ils sont pressés par les événements.

Celui qui prononça l'oraison funèbre aurait dû faire comme eux : il n'y avait nul besoin de pousser des cris et des gémissements, ni de s'évertuer à faire des phrases pour provoquer des regrets et des émotions que tout le monde éprouvait. *Non erat his locus*. L'événement parlait assez par lui-même : quelques mots dits simplement et sans apprêts eussent été de meilleur goût que ce discours fort échevelé, qui a été publié naguère, et dont l'auteur, que l'on disait inconnu, n'est autre que le fameux chanoine Fornel ².

* * *

Aussitôt que le Prélat tomba malade, « on voulut, écrit un Père Jésuite, l'engager à se laisser transporter à l'Hôtel-Dieu, où on l'aurait infiniment mieux traité que dans le séminaire, où, malgré les attentions que l'on pouvait avoir, il lui manquait assez de choses : tout fut inutile ; il regardait sa santé comme l'affaire de la Providence, qui la conserverait si elle le jugeait expédient pour la gloire de Dieu.

1. Corresp. générale, vol. 73, lettre du 27 août 1740.

2. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 303. — Le manuscrit original de cette Oraison funèbre est aux archives du Séminaire de Québec.

« La maladie, qui change l'homme, ajoute ce pieux Jésuite, nous fit toujours voir le Prélat ce qu'il était : ce n'était que paroles de douceur ; et, dans le temps du plus grand dérangement, voyant que son domestique s'opposait à son lever, il lui dit avec tranquillité : « Mais quoi, Jourdan, « quand je veux une chose, devez-vous vous y opposer ? » Ses discours n'étaient que pour s'offrir au Seigneur, s'estimant heureux de quitter la vie dans un pays où le zèle seul l'avait conduit ¹. »

Le P. Galpin, qui écrivait ces lignes, était un des jeunes scholastiques qui visitaient assiduellement M^{GR} de Laubervière pendant sa maladie. Il disait ce qu'il avait vu et entendu. Retourné en France ², peu de temps après la mort du Prélat, il adressait la lettre que nous venons de citer au recteur du collège de Grenoble où le jeune de Laubervière avait fait ses études classiques ; et il ajoutait :

« Cette mort a été très sensible au Canada. Nous y avons perdu un grand ami, les autres communautés un père, et l'Eglise un grand évêque. On ne pouvait mieux débiter, ni promettre davantage ³. »

Le P. Canot, qui avait été le confident du Prélat tout le temps de la traversée, ne fut témoin oculaire ni de ses souffrances, ni de sa mort : il était lui-même retenu par la maladie au Collège des Jésuites. Il n'eut pas moins connaissance de tout, par le récit de ses confrères, et l'on peut croire que ce qu'il écrivait alors du saint Prélat, il le fit en toute sincérité :

« Notre saint évêque était tombé malade, dit-il ; et après un transport de quelques heures, qui fut plutôt un colloque

1. Lettre du P. Galpin, 3 décembre 1740, citée dans *Mgr de Laubervière*, p. 87.

2. Il partit le 8 septembre sur le même vaisseau où s'embarqua M. Navières. Celui-ci devint curé dans son diocèse de Limoges.

3. Autre lettre du P. Galpin, 14 nov. 1740, citée dans *Mgr de Laubervière*, p. 82.

avec Dieu, étant revenu à lui-même, les yeux fixés au ciel, où il avait toujours aspiré, le treizième jour de son arrivée, et le sixième de sa maladie, il expira dans le baiser du Seigneur.

« Jamais évêque n'a été si peu connu, ni si estimé. On le pleura et on le regretta amèrement. Le jour qu'il mourut fut et sera peut-être celui où il se versa le plus de larmes à Québec. La consternation y fut si générale qu'on n'entendit que cette parole : « Notre saint évêque est mort ! » On eut beau me cacher cette mort, le son des cloches, et les larmes que je voyais de temps en temps couler des yeux de ceux qui venaient me voir, joints aux discours qu'ils me tenaient de me conformer en tout à la volonté de Dieu, me l'annonçaient assez. Je fus, tout le matin, les yeux baignés de larmes sans pouvoir dire un seul mot, et comme on savait l'union étroite qui était entre l'illustre défunt et moi, le bruit se répandit bientôt qu'à cette triste nouvelle j'étais expiré. Sans ma maladie j'aurais été encore assez heureux pour recueillir les derniers soupirs du saint Prélat. Il m'avait demandé pour recevoir sa dernière confession et ses derniers soupirs ; mais je ne méritais pas cette consolation, il me fallait entrer en Canada par les voies de l'affliction. . . »

Ce fut le bon M. Jacrau, du Séminaire, qui assista M^{sr} de Lauberivière à la mort ¹. C'était un ancien curé de Lorette, agrégé depuis peu d'années à la maison. Il reçut non seulement ses derniers aveux, mais aussi l'expression de ses dernières volontés, dont il donna communication au public, comme suit :

« Je prêtre soussigné certifie et déclare à tous qu'il appartiendra, que, pendant la nuit qui a précédé le décès de M^{sr} Pourroy de Lauberivière, il me fit plusieurs recommanda-

1. Il fut veillé les deux dernières nuits par un nommé La Feuillade.

tions, me disant qu'il n'avait point eu le temps de faire de testament ; et, entre elles, il me fit celle-ci, en termes positifs, qu'il me recommanda spécialement, me disant : « *Si mon Chapitre veut garder quelque chose de ma chapelle, il peut retenir ce qu'il jugera à propos ;* » et presque en même temps il prononça ces mots : « *Je meurs dans l'amour de mon Dieu et fidèle à mon Roy.* » Donné au séminaire de Québec, ce 3 octobre 1740. (signé) Jacrau, prêtre, D.S.M. »

Voici en quels termes le P. Canot achevait la « Relation du voyage et de la mort de M^{SR} de Lauberivière, » que nous avons tenu à citer toute entière :

« On a été obligé, dit-il, de déchirer plusieurs de ses collets pour les distribuer au peuple, qui lui attribue déjà des miracles.

« Tout ce qu'il avait ressentait la pauvreté évangélique. Ses habits, sa soutane de cérémonie étaient de laine. Son diamant ou plutôt sa bague était de la valeur de dix écus seulement. La seule richesse qu'on ait trouvée dans une boîte qui s'ouvrait par un secret, était une chemise de crin, une ceinture, trois disciplines teintes de sang, et une autre de fer. Voilà le Prélat que nous pleurons et que nous pleurerons longtemps, et moi en particulier, à qui il avait découvert le fond de son âme.

« La douleur que je ressentis de cette perte produisit bientôt en moi une révolution si étrange que je crus que le Seigneur voulait m'appeler à lui. Le second jour je demandai l'extrême onction, et on était sur le point de me la donner, lorsque le même Frère, par un remède donné promptement et à propos, me sauva une seconde fois la vie. Je fus d'abord sans fièvre, sans mal de tête, sans vomissement, et je suis enfin relevé de cette rechute depuis quatre ou cinq jours... »

CHAPITRE XXXII

SÉPULTURE DE M^{GR} DE LAUBERIVIÈRE. — HOMMAGE À SA MÉMOIRE. — SA RÉPUTATION DE SAINTETÉ

Sépulture de Mgr de Lauberivière. — Lettre du Chapitre de Québec à son père. — Lettre de l'évêque de Grenoble. — Faits miraculeux attribués à Mgr de Lauberivière. — Pèlerinages à son tombeau. — Emploi des effets laissés par le Prélat après sa mort. — Son souvenir, conservé dans sa famille, en France.

COMME nous l'avons vu plus haut, par la lettre collective du gouverneur et de l'intendant du Canada, on fut obligé d'inhumer la dépouille mortelle de M^{GR} de Lauberivière le soir même du jour de sa mort¹, sans pompe, à cause de la nature de sa maladie. » Voici l'acte de sa sépulture :

« Le vingt août mil sept cent quarante, a été inhumé dans le sanctuaire de la cathédrale, du côté de l'épître, proche la tombe de M^{GR} de Laval, premier évêque de ce pays, le corps de M^{GR} François-Louis Pourroy de Lauberivière, évêque de Québec, âgé de vingt-neuf ans, décédé le même jour, au matin, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, avoir donné de grandes preuves de vertu et de sainteté, ayant gagné la maladie à soigner les malades du vaisseau du Roy, au service desquels il s'était sacrifié avec un grand zèle. Furent présents messieurs les Doyen, digni-

1. Cette sépulture le soir, obligée cette fois, parut à plusieurs comme une expiation de la manière indigne dont on avait inhumé Mgr de Saint-Vallier, sans raison, à la tombée de la nuit.

tés, chanoines et autres. (signé) Plante, curé; Mauflis, prêtre.»

Le lendemain de la sépulture, le doyen et le secrétaire du Chapitre adressèrent la lettre suivante au père de M^{SR} de Lauberivière à Grenoble :

« Nous ne trouvons point de termes, monsieur, pour vous marquer la douleur que notre Chapitre ressent de la perte que nous avons faite de monseigneur notre Evêque, qui, douze jours après son arrivée, a été inhumé dans notre cathédrale. C'est une grande perte que nous faisons et toute la colonie : sa vertu, son zèle et toutes les belles qualités qu'il avait reçues de Dieu, le rendaient si aimable et si respectable que nous le regrettons comme si nous avions eu le bonheur de le posséder bien des années. Ce qui doit faire notre consolation est d'espérer que Dieu, content de ses travaux, a voulu les abrégés pour lui donner la récompense qu'il donne à ceux qui, comme ce digne Prélat, sont la victime de leur zèle et de leur charité, puisque, s'il en avait eu moins, il n'aurait pas contracté la maladie dont il est mort en visitant et secourant les pauvres matelots et soldats malades du navire dans lequel il était embarqué.

« Nous pouvons vous assurer, monsieur, que nous ne manquerons point d'offrir à Dieu le saint sacrifice pour son soulagement et de le prier d'être lui-même votre consolation et la nôtre... (signé) Chartier de Lotbinière, Doyen du Chapitre de Québec; De Gannes-Falaise, chanoine secrétaire ¹. »

Cette voix canadienne n'avait-elle pas des accents vraiment émus et sincères pour exprimer la grande douleur qui oppressait notre Eglise? Etait-il possible de mieux dire ce qu'il convenait de dire à un père pour le consoler

1. Lettre du 28 août 1740, citée dans *Mgr de Lauberivière*, p. 47.

de la mort de son fils ? La voix de Grenoble ne tarda pas de se joindre à la voix canadienne pour célébrer les vertus de l'illustre défunt. Nous aimerions à reproduire ici toute la lettre que l'évêque de cette ville ¹ adressait à ses prêtres dès le 13 novembre de la même année pour leur apprendre la mort de leur compatriote et la leur proposer « comme l'objet le plus propre à ranimer leur piété. » Citons-en du moins une petite partie :

« Qui n'eût jugé, et ce semble avec raison, écrivait M^{GR} de Grenoble, que le saint évêque était un instrument dont Dieu allait se servir pour avancer l'œuvre de son Eglise dans cette partie de l'univers ?

« Jeunesse, grâces extérieures, talents naturels et acquis, prudence prématurée, c'étaient autant d'avantages qui se réunissaient à toutes les autres qualités encore plus estimables pour assurer, par son moyen, l'exécution des desseins qu'il paraissait que Dieu avait sur lui pour la propagation de son culte. Aussi commença-t-il, dans le vaisseau même chargé de le transporter, à mettre en usage tous les dons qu'il avait reçus.

« A une heureuse navigation succède tout d'un coup l'accident le plus funeste qui puisse en interrompre le cours.

« Une maladie contagieuse se répand soudainement dans l'équipage, elle fait tomber toutes les têtes qu'elle frappe. Comme un nouveau Charles Borromée, notre saint Prélat s'offre mille fois, chaque jour, à toutes les horreurs de la mort, en se dévouant avec intrépidité au soulagement de tous ceux que le mal attaque : secours spirituels, secours temporels, rien ne lui coûte, il ne manque à rien de ce qui peut intéresser les autres ; il n'est indifférent que

1. Jean IV de Caullet, évêque de Grenoble de 1726 à 1771. Il avait succédé à Paul de Chaulnes, décédé en 1725.

sur lui-même ; il ne peut jamais se résoudre à juger, qu'en faveur de l'utilité publique, il se doit à sa propre conservation : oublié qu'il pousse jusqu'à refuser de quitter un lieu qui commence à devenir un désert et une solitude, par les ravages que fait cette espèce de peste. Il ne tient à la vie que par l'usage qu'il en fait en la consacrant toute entière au service de son divin Maître . . .

« Une autorité à laquelle il se croit obligé de céder, le force enfin de se séparer de ceux d'auprès de qui il n'a pu jusqu'alors se détacher, quoique au risque évident de sa vie, s'appliquant ces paroles de l'Apôtre : « La mission évangélique m'étant ouverte au nom du Seigneur, mon esprit n'est susceptible que d'inquiétude et d'agitation jusqu'à ce que j'aie pénétré dans cette seconde Troade. »

« Il vole dans la capitale de son vaste diocèse et y est est accueilli par les acclamations de tout un peuple, qui depuis plusieurs années se regarde comme orphelin, et ne soupire qu'après les moments fortunés où il lui sera donné de jouir de la présence de son Pasteur. Ce troupeau fidèle reconnaît à ses traits qu'il est l'oïnt du Seigneur, à sa voix, qu'il est un pasteur digne de toute sa confiance, et à ses premières démarches, que c'est un ministre de paix et de sanctification. Il applaudit à son bonheur, il forme ses souhaits les plus ardents pour qu'il lui soit conservé pendant une longue suite d'années . . .

« Le Pontife donne à ses ouailles sa première bénédiction, et il la donne dans toute l'effusion d'un amour vraiment paternel.

« Mais cette joie réciproque fut courte et passagère. Fallait-il que le deuil et la tristesse suivissent de si près ? Tel était cependant le décret de la Providence sur M^{GR} l'évêque de Québec, décret peut-être de justice sévère pour plusieurs, mais sans doute de miséricorde pour lui. Ayant à peine atteint l'âge de vingt neuf ans, devenu déjà mûr pour

le ciel, il éprouve en sa personne toute la rigueur de la contagion dont l'effet ne paraît avoir été suspendu sur sa tête, qu'autant de temps précisément qu'il en a fallu pour que tous les habitants de la ville de Québec aient connu la grandeur de la perte qu'ils ont faite.

« Ce Prélat leur étant enlevé aussitôt qu'il leur a été donné, ils ne posséderont que les précieuses dépouilles de son corps, gage authentique des sentiments de son cœur. Ses cendres, recueillies dans un tombeau qui n'aura d'autre ornement que les larmes qui y ont été répandues avec abondance, seront la principale succession qu'il laissera à ce peuple pénétré d'une commune affliction; mais le pasteur dédommagera son troupeau, en se rendant son intercesseur dans la céleste patrie.

« M^{gr} l'Évêque de Québec meurt comme il a vécu, en saint, et en saint que les siècles les plus purs du christianisme eussent vénéré comme un martyr de la charité, n'ayant pu devenir un martyr de la foi, bonheur auquel il y a lieu de croire qu'il ne se fût pas refusé, si tels eussent été sur lui les desseins de Dieu ¹. . . »

« Nous avons appris avec douleur, écrivait de Paris M. de l'Orme, la perte inopinée que nous avons faite de M^{gr} de Lauberivière, notre évêque. Il avait d'excellentes intentions pour procurer le bien et la tranquillité dans son diocèse. Il paraît par toutes les lettres qui ont été écrites du Canada, qu'il avait trouvé, dans le peu de temps qu'il y a paru, le moyen de se concilier les cœurs, puisque non seulement ceux qui l'ont connu, mais même ceux qui en ont simplement entendu parler, l'ont infiniment regretté ². . . »

Lors du décès de M^{gr} de Laval, l'intendant du Canada écrivait à la cour : « Les peuples l'ont pour ainsi dire cano-

1. Lettre du 13 nov. 1740, citée dans *Mgr de Lauberivière*, p. 67.

2. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 108.

nisé¹. » La même chose aurait pu se dire de M^{GR} de Lauberivière, à sa mort : chacun voulait avoir quelque chose qui lui avait appartenu : « Le peuple, écrit le P. Canot, lui attribue déjà des miracles. »

On dirait que le P. Canot fait ici tout spécialement allusion à un fait qui se serait passé à bord du vaisseau, pendant la traversée, et dont il n'avait pas eu lui-même connaissance, quoiqu'il fût presque toujours avec l'Evêque.

Le récit que nous avons de ce fait vient d'un abbé Ruffin de la Morandière, qui n'était certainement pas à bord du *Rubis*, et qu'il tenait sans doute de la voix populaire : il n'en mérite peut-être que plus notre attention :

« Une femme avait, dans un moment de trouble, laissé tomber son petit enfant dans la mer. L'enfant disparut dans l'abîme. Dans sa désolation, la mère éplorée alla se jeter aux pieds du jeune et pieux évêque de Québec, à qui elle avait déjà vu opérer tant de prodiges de charité. Elle avait foi dans l'intercession de celui qui se sacrifiait si entièrement pour les autres. Le saint jeune homme se mit aussitôt en prière, dans la simplicité de son cœur, et Dieu récompensa la foi de l'un et de l'autre. L'enfant reparut sur les flots, et les heureux témoins de ce prodige remarquèrent qu'il tenait sans cesse les yeux fixés sur ceux du Prélat, qui lui-même tantôt regardait l'enfant, et tantôt regardait le ciel. Enfin les matelots, qui avaient descendu une chaloupe à la mer, prirent le pauvre enfant qui flottait sur les vagues, et le rapportèrent plein de vie et de santé à son heureuse mère². »

De Sainte-Geneviève, dans l'île de Montréal, où il était curé, M. Faucon, de Saint-Sulpice, l'un des compagnons de voyage de M^{GR} de Lauberivière, écrivait l'année suivante

1. *Le Vén. François de Montmorency-Laval*, édition de 1906, p. 395.

2. Cité dans *Les Evêques de Québec*, p. 208.

(1741) à M. Paris, son ancien aumônier, qui était repassé en France :

« J'ai appris avec bien de la joie que le Seigneur justifie par des miracles, en France comme au Canada, la haute idée qu'on avait conçue de feu M^{sr} de Lauberivière. On compte plusieurs miracles opérés ici en sa faveur, et l'on admire dans tout le peuple une tendre dévotion pour feu M^{sr} de Québec : partout on ne voit que neuvaines faites en son honneur. De Montréal on descend jusqu'à Québec, pour prier sur son tombeau ¹. »

Il y avait donc même des pèlerinages au tombeau du saint Evêque. On lui attribuait des miracles en France et au Canada. Un autre prêtre de Saint-Sulpice, M. Falcoz, vice-promoteur du diocèse de Québec, adressa au vicaire général une lettre postulatoire pour obtenir une commission chargée de faire une enquête juridique sur quelques-uns de ces miracles. La commission fut nommée par l'autorité diocésaine, et les faits merveilleux attribués à l'intercession du pieux Prélat furent l'objet d'une enquête sérieuse, dont toutes les pièces, paraît-il, ont été pieusement conservées ². Mais les graves événements qui survinrent bientôt au Canada, le siège de Québec, la cession de la colonie à l'Angleterre, le changement de régime, tout cela fit interrompre les pèlerinages au tombeau de l'homme de Dieu, et s'oblitérer même un peu le souvenir de sa sainte vie, de ses vertus, de sa pieuse mort.

* * *

M^{sr} de Lauberivière venait dans notre pays avec la résolution de se dépenser tout entier au service de son Eglise,

1. Cité dans *Mgr de Lauberivière*, p. 109.

2. *Mgr de Lauberivière*, p. 109.

et particulièrement à la conversion des sauvages. On trouva dans une de ses caisses une somme de douze cents livres en or, avec un écrit où il était dit que cette somme était totalement destinée à faire connaître Dieu et à le faire servir par les pauvres sauvages, en leur procurant des missions, suivant l'intention de la personne qui avait donné cette aumône ¹.

Il avait à un haut degré l'esprit de pauvreté et d'abnégation des Saint-Vallier et des Laval : tout était pauvre et sans prétention dans les habits et autres objets qu'il laissait à sa mort : vingt-cinq à trente volumes, c'était là toute sa bibliothèque, mais des ouvrages utiles, des livres indiquant le pli de son esprit, la *Vie de Saint-Vincent de Paul*, par exemple, et, parmi ses livres de piété, la *Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus* et l'*Imitation de Jésus-Christ*. Il n'avait d'un peu riche que sa chapelle, et les objets d'argent qu'elle renfermait : nous avons vu qu'il avait permis à son Chapitre, sur son lit de mort, de garder cette chapelle ; mais on ne voulut pas se prévaloir de ce don généreux : elle fut envoyée à son père, à Grenoble, avec le reliquat de son avoir, toutes ses dettes payées.

Il avait apporté avec lui une bonne quantité de chapelets, de reliquaires, de petits objets de piété, pour distribuer, sans doute, au cours de ses visites pastorales : l'archidiacre, M. de Miniac, les demanda, et ils lui furent accordés. Ce furent autant de souvenirs, autant de reliques du saint Prélat qui furent répandus dans tout le diocèse.

Outre les douze cents livres en or, dont nous avons parlé, qui étaient spécialement destinées aux missions du Canada

1. Cette somme fut distribuée comme suit : 400 livres à M. Mercier pour la mission des Tamarois ; 300 livres à M. Maillard pour les missions de l'Acadie ; 300 livres aux Pères Jésuites, missionnaires des Sauvages, et 200 livres aux Pères Récollets, également pour leurs missions sauvages.

on trouva dans les papiers de M^{gr} de Lauberivière six mille livres, également en pièces d'or. Cette somme servit à acquitter ses dettes. Il fut payé cent livres de pension au Séminaire pour l'Evêque, depuis son arrivée jusqu'à sa mort ; une pareille somme pour la pension de son aumônier (M. Paris) depuis son arrivée jusqu'au 20 octobre, date de son départ pour la France par le vaisseau du Roi ; cinquante livres pour la pension du valet de chambre et du domestique (Jourdan et Besson) ; soixante livres pour le luminaire autour du corps exposé au séminaire et pour le convoi. Le deuil des domestiques coûta cent soixante treize livres. Les frais de l'enterrement et du service s'élevèrent à la somme de trois cent quarante six livres. Le chirurgien Lajus, qui avait soigné le malade ¹, reçut vingt livres pour ses honoraires. Jourdan et Besson, les serviteurs du Prélat, reçurent le prix de leur passage pour retourner en France, suivant la promesse qu'il leur en avait faite.

Du reste, tout ce qu'avait laissé M^{gr} de Lauberivière après sa mort avait été mis sous scellé par le lieutenant général de la Prévôté, accompagné du Procureur du Roi et du greffier ; et ce ne fut qu'après l'inventaire juridique de tous les effets, qu'on en disposa ².

Une fois les frais et dépenses payés, il resta en tout une somme de quatre mille deux cent cinquante-cinq livres, que l'intendant Hocquart fit transmettre à Grenoble au père de M^{gr} de Lauberivière.

* * *

« Le nom du pieux et saint Prélat est encore en bénédic-

1. Il avait été demandé, sans doute, en consultation ; c'est Berthier qui avait soigné M^{gr} de Lauberivière.

2. Corresp. générale, vol. 73, lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, 27 août 1740.

tion parmi les membres de sa famille en France ¹. » M^{GR} l'archevêque de Québec recevait, il y a quelques années, une lettre sans signature, mais portant le timbre postal de Grenoble, et ainsi conçue :

« Une arrière-petite-nièce de M^{GR} François-Louis-Pourroy de Lauberivière (Français de nation), ancien évêque de Québec, adresse à M^{GR} l'archevêque de cette ville la modeste offrande de cent francs pour une bonne œuvre, en reconnaissance de grâces qu'elle avait demandées, et qu'elle croit avoir obtenues par l'intercession du vénéré parent dont la mémoire est restée en odeur de sainteté dans sa famille et son image religieusement conservée. Respectueusement inclinée aux pieds de M^{GR} l'archevêque, elle sollicite sa bénédiction. »

Le vénérable archevêque de Québec ne tarda pas de se mettre en rapport avec l'évêché de Grenoble pour connaître quelle était cette arrière-petite-nièce de son illustre prédécesseur qui lui avait fait part de cette communication ; et il apprit bientôt qu'elle s'appelait « De Lauberivière Quinsonas, comtesse de Chabous. » Dans une de ses lettres, adressées à l'abbé Auvergne, secrétaire général du diocèse de Grenoble, et datées de Montprince, elle disait entre autres choses :

« M^{GR} de Lauberivière était le grand oncle de mon père, et n'avait que vingt-sept ans lorsqu'il fut désigné au choix du Roi pour le siège de Québec par le Séminaire de Saint-Sulpice, où il avait fait ses études, et en raison de son éminente vertu et de sa grande piété... Ma mère avait une grande confiance et une véritable dévotion au vénérable Evêque de Québec ; en présence de son image douce et sympathique, elle me parlait de sa vertu, de son dévouement, qui lui a coûté la vie, et je m'étais habituée à le

1. *Les Evêques de Québec*, p. 218.

considérer comme un patron et un protecteur... Ma tante de Quinsonas, qui possède les papiers relatifs à la nomination de l'Evêque de Québec, et sa petite et modeste chapelle, envoyée à la famille après sa mort, la conserve religieusement, après l'avoir fait mettre dans un écrin, et l'a déposée à Branque... »

Elle ajoutait dans une autre lettre, en parlant du Canada :

« Nous sommes on ne pourrait plus touchés de ce souvenir conservé depuis plus d'un siècle et demi, de cet Evêque qui n'a fait que passer sur le siège épiscopal de Québec... Nous avons su déjà, par le P. Laverlochère ¹, missionnaire dans l'extrême nord de l'Amérique, qu'il n'était pas oublié, et que son portrait était dans la salle des Evêques, à Québec... »

« Je suis en instance pour obtenir, par la même intercession bien chère, de nouvelles grâces ; si je les obtenais, ma dévotion en serait encore augmentée, ainsi que mon affection pour ce diocèse lointain. La Communion des Saints est une si belle et si douce chose !... ² »

Qui ne serait touché en voyant les admirables sentiments de charité, de piété et d'union fraternelle que la religion inspire aux enfants de la grande famille catholique ? Qui

¹ Le P. Jean-Nicolas Laverlochère, lui aussi, était de Grenoble. Il naquit le 8 décembre 1812 à Saint-George d'Espéranche. Il fit ses vœux perpétuels en 1842 à Notre-Dame de Lumière, diocèse d'Avignon, fit voile pour le Canada avec le P. Allard et le P. Brunet, en 1843, fut ordonné prêtre dans l'église de l'Acadie, près Montréal, en mai 1844, par l'évêque de Kingston. Dès la même année, il fit son premier voyage à la Baie d'Hudson, en compagnie de M. Hypolite Moreau, prêtre de Montréal, qui devint plus tard vicaire général. Il évangélisa l'immense contrée qui s'étend de Montréal à Moose Factory, fit plusieurs fois ce voyage, et au retour du dernier, en compagnie du P. Pallier, (qui vit encore avec ses 85 ans), il fut atteint, en route, de paralysie, dont il ne guérit plus. C'était en 1868. Il fut transporté à la mission de Témiscamingue (aujourd'hui Ville-Marie), et y mourut en 1884. Il est enterré à l'ancienne mission de Témiscamingue entre deux sauvages. (Note obligeamment fournie à l'auteur par le R. P. Duvic, du scholasticat d'Ottawa).

² *L'Abeille*, vol. XIV, p. 42, 95, 96.

n'admirerait surtout la permanence de ces sentiments à travers les siècles ?

La carrière épiscopale de M^{SR} de Lauberivière, toute courte qu'elle fut, aura toujours une large place dans l'histoire de notre Eglise, parce qu'elle fut toute de dévouement, d'abnégation et de zèle. Le souvenir de ce saint Evêque grandira d'âge en âge, et il semble que l'on peut sûrement lui appliquer la parole des saintes Lettres : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa*¹. . . »

1. *Livre de la Sagesse*, IV, 13.

CHAPITRE XXXIII

L'ÉGLISE DU CANADA PENDANT LA VACANCE DU SIÈGE. — LES GRANDS VICAIRES MINIAC, COURTOIS, MARCHAND

Le veuvage de l'Église de Québec.—M. de l'Orme et l'Évêché du Canada.—Le Chapitre prend les rênes de l'administration.—Nomination de MM. de Miniac et Courtois, grands vicaires.—Pourquoi l'on n'avait pas nommé M. Normant.—Affaire Baret-Lestage.—Le Séminaire de Montréal, condamné à la Prévôté.—Appel au Conseil Supérieur.—Magnifique écrit de M. Vallier en faveur du Séminaire.—Le factum de M. Normant.—Le jugement du Conseil.—M. Courtois démissionne; M. Marchand, nommé grand vicaire à sa place.—Affaire Soupiran-Le Chasseur.—Départ de M. de Miniac pour la France.—Thierry Hazeur nommé vicaire capitulaire,

VOILÀ donc l'Église de la Nouvelle-France encore une fois dans le veuvage : la mort vient de lui enlever inopinément son premier Pasteur. Et cependant, il y a deux Prélats qui ont présidé à ses destinées, comme évêques de Québec, et qui vivent encore : ils ont brisé les liens qui les attachaient à elle, ils l'ont abandonnée. . . L'un d'eux, il est vrai, est à la veille de terminer sa carrière : il mourra à Paris le 28 novembre 1741; mais l'autre poursuivra la sienne encore trente-sept ans, et ne verra pas moins que trois évêques lui succéder sur le siège épiscopal de la Nouvelle-France : M^{sr} Dosquet assistera de loin aux graves événements qui vont bouleverser notre pays : la chute de la domination française en Canada, l'établissement tourmenté d'un nouveau régime, la situation étrange faite tout d'abord au Chef de notre Église; mais il verra aussi la conquête pacifique que fera cet Evêque de tous ses droits; et il

ne mourra que le 4 mars 1777 à l'âge de quatre-vingt-six ans !

Ne faisons aucun commentaire ; et admirons plutôt ici les desseins et la conduite de la divine Providence à notre égard. Il nous paraît évident, d'après ce que nous connaissons de M^{FR} Dosquet, qu'il n'était pas l'homme qu'il fallait pour présider aux destinées de notre Eglise dans les jours mauvais qu'elle avait à traverser. D'abord, il n'était pas de notre race ; et puis, s'il nous est permis de rappeler ici une parole des saintes Ecritures, il n'avait pas la trempe de caractère de ces hommes intrépides à qui il est donné de sauver un peuple ¹. A notre Eglise, dans les conjonctures difficiles où elle allait se trouver, à la veille et au lendemain de la conquête, il ne fallait pas moins que des hommes d'endurance, de sagesse et de désintéressement absolu comme les Pontbriand et les Briand.

On venait à peine de confier à la terre les restes mortels de M^{FR} de Lauberivière, que le gouverneur et l'intendant du Canada écrivaient à la cour :

« Nous prenons la liberté de représenter la nécessité que Sa Majesté veuille bien donner un évêque à cette colonie l'année prochaine. Il y a vingt sujets, tant séculiers que réguliers, à ordonner pour remplir les missions ou cures de ce diocèse, qui manquent de prêtres. Cet objet est également intéressant pour le spirituel et le temporel ². »

La cour s'occupa immédiatement de cette affaire importante, et mit à la conclure une si grande bonne volonté, une diligence si extraordinaire, que dès le 16 février de l'année suivante M. de l'Orme pouvait écrire à son frère :

« La cour a nommé M. l'abbé de Pontbriand pour évêque de Québec... » Et il ajoutait : « Je n'ai fait aucune dé-

1. Machabées, V, 62 : « *Ipsi autem non erant de semine virorum illorum, per quos salus facta est in Israël.* »

2. Corresp. générale, vol. 73, lettre du 27 août 1740.

marche pour moi, étant d'humeur à ne me jamais charger d'un aussi pesant fardeau, quand même on me l'aurait offert. »

Il est évident qu'on avait pensé à lui, au Canada, pour la succession de M^{gr} de Lauberivière : il y était bien vu, il était populaire, on le savait bien en cour ; et l'on se disait : « Si l'on nous donnait M. de l'Orme pour évêque!... N'est-ce pas lui, vraiment, qu'il nous faudrait ? » Et on le lui avait fait savoir, car il ajoutait encore quelques semaines plus tard :

« L'on me fait bien de l'honneur, dans notre pays, de penser à moi pour l'épiscopat. Je vous jure que je n'y pense pas et que je n'y penserai jamais. J'en connais trop les charges pour jamais faire aucun pas ni aucune démarche ¹. . . »

Quoi qu'il en soit, c'est M. de Pontbriand qui fut choisi pour succéder à M^{gr} de Lauberivière : sa nomination, sa carrière épiscopale, ses travaux pour l'Eglise de la Nouvelle-France durant les vingt années qu'il en fut le premier pasteur, tout cela fera l'objet d'un prochain volume. Mais avant de terminer celui-ci, il nous reste à voir ce qui se passa au moins de plus important dans le diocèse durant la vacance du siège jusqu'à l'arrivée du cinquième successeur de M^{gr} de Laval.

Le jour même du décès de M^{gr} de Lauberivière, le Chapitre s'assembla et prit en mains les rênes de l'administration. Il nomma M. de Miniac « vicaire général de tout le diocèse, » et M. Courtois, de Saint-Sulpice ², « grand vicaire et supérieur des communautés religieuses dans la ville et gouvernement de Montréal. »

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 104, lettre du 16 février 1741 :—p. 131, lettre du 11 mai 1741.

2. Maurice Courtois desservait à cette époque la paroisse de la Pointe-aux-Trembles de Montréal.

Dans un mandement solennel, il déclare que « la juridiction spirituelle et ecclésiastique de l'Évêché de Québec lui est dévolue, » il annonce les nominations que nous venons de mentionner; puis il ajoute, en parlant du Prélat qui vient de mourir et qu'il est chargé de remplacer durant la vacance du siège :

« Nous ne devons pas nous contenter de regretter un si pieux évêque; il est juste que le clergé et le peuple offrent leurs prières à Dieu pour un Pasteur dont la mémoire leur doit être chère.

« Pour satisfaire à un devoir si juste que le respect et la reconnaissance exigent de nous, nous avons ordonné et ordonnons que dans toutes les églises de ce diocèse il soit célébré une messe solennelle pour le repos de l'âme de ce digne Prélat, recommandant en outre à tout prêtre séculier et régulier de ce diocèse de joindre leurs prières particulières à celles de l'Eglise pour son soulagement. »

Beauharnais et Hocquart rendirent compte à la cour des dispositions du Chapitre pour l'administration du diocèse et des nominations qu'il avait faites : « Tout s'est passé à cet égard, disaient-ils, avec beaucoup d'unanimité et de paix ¹. »

Il y eut cependant quelque malaise, surtout du côté de Montréal, à l'occasion de la nomination de M. Courtois. Le Chapitre, en nommant grand vicaire ce digne Sulpicien, lui faisait sans doute beaucoup d'honneur, mais le mettait en même temps dans une très fautive position vis-à-vis son supérieur, M. Normant. Le supérieur de Saint-Sulpice au Canada avait été laissé de côté, à cause de la fameuse affaire Baret-Lestage dont nous avons déjà parlé plus haut : on n'avait pas osé braver le sentiment public, qui paraissait contraire à M. Normant, et l'on n'avait pas voulu lui

1. Corresp. générale, vol. 73, lettre du 27 août 1740.

renouveler les pouvoirs de grand vicaire. On avait cru tout concilier en nommant à sa place un autre Sulpicien, un de ses subordonnés, M. Courtois : c'était faire preuve de peu de jugement et de courage. M. Normant fut très sensible à ce procédé, et menaça même de quitter le pays et de retourner en France. M. Couturier fut blessé au vif de l'injure faite à son confrère de Montréal¹. Il va sans dire que M. Courtois refusa avec beaucoup de dignité le grand vicariat qui lui était offert dans de pareilles conditions.

Mais reprenons aussi brièvement que possible, d'après les documents originaux conservés aux archives², cette affaire Baret-Lestage, qui eut des suites si désagréables.

Il y avait dix-huit ans que M. Baret était Sulpicien, et il desservait depuis plus de sept ans la cure de Saint-Sulpice, une de celles dont était chargé le Séminaire de Montréal, lorsqu'il reçut, au mois de mars 1731, l'ordre de son supérieur, M. Normant, de se rendre au séminaire pour y faire une retraite. Ce fut un de ses confrères, M. Chèze, qui lui apporta cet ordre. M. Baret quitta sa paroisse, et n'y retourna plus. Il était en construction d'église, il avait fait venir une cloche de France : rien ne souffrit de son départ ; le Séminaire pourvut à tout. Il avait même, sans consulter personne, acheté une terre ; comme il ne l'avait pas payée, le Séminaire, pour faire honneur à la parole d'un de ses membres, garda la terre et la paya. Il avait commandé à Paris quantité de provisions et de marchandises dont il n'avait pas acquitté la facture : il abandonna tout au Séminaire par un écrit sous seing privé ; et, chose inexplicable, peu de temps après avoir fait cet abandon, il passait

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 129, lettre de M. de l'Orme, 11 mai 1741.

2. Archives provinciales de Québec, Pièces relatives aux Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur.

la facture à un de ses amis, M. Pierre Lestage, ¹ marchand de Montréal, et lui vendait les mêmes effets au prix d'achat, qui lui était payé comptant.

M. Lestage, tout naturellement, réclame les effets qu'il a achetés et payés. Que va faire M. Baret ? Il les a abandonnés au Séminaire. L'a-t-il fait dans un moment d'hallucination ? Qu'importe, il ne les a plus ; ces effets sont même en partie consommés ; le Séminaire les a déjà payés au marchand fournisseur par son procureur à Paris, et se défend bien, cela va sans dire, de les payer une deuxième fois à M. Lestage. De là, vive contestation entre M. Baret et M. Normant, qu'il accuse de s'emparer injustement de son bien. Il va même jusqu'à en écrire à Québec à M^{SR} Dosquet ; et le pieux Prélat de lui répondre :

« A Québec, ce 30 may 1731. J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 22 mai, et je ne puis voir sans affliction le différend qui est entre vous et le Séminaire. J'en écris à M. Normant. J'ai peine à croire qu'il s'empare de vos effets. Il y a apparemment du malentendu. Quoi qu'il en soit, il ne convient pas que les séculiers soient juges de cette affaire ; le public ne pourrait qu'en être scandalisé. Accommodez-vous à l'amiable. Je prie Dieu qu'il y dispose vos cœurs. Je suis dans son saint amour tout à vous. † P. H. Evêque de Samos, coadjuteur de Québec. A M. Baré, ² prêtre au séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal. »

M. Baret n'a pas seulement cessé d'être curé, il quitte définitivement Saint-Sulpice, et repasse en France dans le cours de l'automne, laissant une procuration à son ami Lestage, avec pouvoir de terminer le différend qu'il a

1. Il est désigné dans un document comme « seigneur de Randiac Berthier, Trivoisin et autres lieux. »

2. Puisque Mgr Dosquet écrit Baré, c'est évidemment ainsi que l'on prononçait ce nom, et non pas Barette.

avec le Séminaire de Montréal. Son cœur est aigri et rempli d'amertume, surtout contre son ancien supérieur. Qu'on en juge par ce petit passage d'une lettre qu'il lui adresse de Meximieux, près Lyon, où il s'est retiré : il répond à une lettre de reproches que M. Benoit Favre, son successeur à la cure de Saint-Sulpice, a écrite à Lyon de la part de M. Normant :

« Pour ce qui regarde ma réputation, dit-il, que vous m'avez ravie par la lettre que vous avez fait écrire à Lyon par M. Favre, mon successeur en la mission de Saint-Sulpice, lettre pleine de méchanceté et de malice noire contre moi, je ne pense pas que vous puissiez jamais être sauvé si vous ne réparez cette faute. »

Il semble mieux disposé à l'égard de ses autres anciens confrères de Saint-Sulpice en général : écrivant un jour à M. Lestage :

« Je vous demande, disait-il, de garder inviolablement le secret pour conserver l'honneur de ces messieurs ; quoiqu'ils n'aient point de charité pour moi, je veux cependant en avoir pour eux. Je prie Dieu qu'il leur pardonne leur faute. »

Mais que va faire M. Lestage avec la procuration de M. Baret ? Il n'a rien à attendre de son ami, qui est évidemment dans l'impossibilité de lui rendre le prix des effets qu'il n'a pu lui livrer. Cherchera-t-il à se faire rembourser par le Séminaire ? Mais par quel moyen ? Il n'en voit qu'un : contester la validité de l'écrit par lequel M. Baret a abandonné ces effets au Séminaire, en signaler quelques défauts de forme, montrer même, au besoin, que c'est un écrit forgé, fabriqué après coup par M. Normant : moyen odieux, injuste, dommageable à la réputation du digne Supérieur de Saint-Sulpice, mais qu'il n'hésite pas cependant à employer pour arriver à ses fins. Il réussit à prendre connaissance de l'écrit en question, il en nie

l
d
dd
se
c
il
ce
de
q'
es
deB.
ri
de
pa
m
cadu
sie
sei
les
mé
de
lie
M.
fix
sés
le :—
1.
avri

l'authenticité, et poursuit le Séminaire devant la Prévôté de Montréal pour se faire rembourser le prix des effets que, d'après lui, l'on s'est injustement appropriés.

Les messieurs de Saint-Sulpice, confiants dans leur bon droit, restent tranquilles, et, comme nous l'avons déjà dit, sont condamnés à la Prévôté par défaut. Bien sûrs, cependant, de ne rien devoir ni à M. Baret, ni à M. Lestage, ils continuent à rester tranquilles : et alors commence contre eux, et surtout contre M. Normant, cette campagne de dénigrement dont nous avons déjà parlé. Elle va si loin que la cour, probablement à la demande de M. Couturier, est obligée d'intervenir. Le ministre écrit en effet à MM. de Beauharnais et Hocquart :

« Je suis persuadé que le sieur Lestage, qui représente M. Baret dans l'affaire qu'il a intentée à M. Normant, supérieur du Séminaire de Montréal, a répandu dans la colonie des libelles diffamatoires contre lui. Comme il ne convient pas qu'un ecclésiastique qui occupe la position de M. Normant soit diffamé, vous devez arrêter le cours de ces calomnies par un moyen ou par un autre ¹. »

On ne peut douter que c'est à la prière ou sur le conseil du gouverneur et de l'intendant du Canada que les messieurs de Saint-Sulpice se décidèrent à en appeler au Conseil Supérieur du jugement de la Prévôté de Montréal, qui les avait « condamnés à payer à Lestage les marchandises mentionnées en la facture d'icelles au dire et estime de deux marchands dont les parties conviendront devant le lieutenant général de Montréal. » L'un des Conseillers, M. Foucault, fut nommé rapporteur dans la cause, et l'appel fixé pour être entendu et jugé par le Conseil dans une séance extraordinaire qu'il devait tenir et qu'il tint en effet le 19 décembre 1739.

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 258, lettre du 21 avril 1739.

Hélas ! le jugement du Conseil Supérieur fut des plus défavorables au Séminaire de Montréal : le voici, tel qu'il se trouve dans le registre des Jugements et Délibérations :

« Attendu les conclusions verbales du procureur général du Roi, ouï le rapport de M. Foucault, conseiller, et tout considéré, le Conseil, sans s'arrêter au prétendu acte de cession du 25 juillet 1731, annule et met l'appellation au néant. Ordonne que ce dont est appel sortira son plein et entier effet. Condamne les appelants en l'amende de trois livres pour leur fol appel, et aux dépens de la cause d'appel. »

Le Conseil Supérieur était presque au complet : on y voyait le gouverneur, l'intendant, le premier conseiller Cugnet, MM. de Lotbinière, d'Artigny, Lanouiller, Varin, Foucault, Taschereau, Gaillard, Estèbe, le procureur-général et le greffier en chef. Il ne manquait que le conseiller-clerc, M. de Latour, qui était en France et n'avait pas encore donné sa démission.

M. Vallier, qui devait le remplacer quelques années plus tard¹, venait de partir pour l'Europe ; mais il avait eu soin, avant de partir, de laisser au rapporteur de la cause, M. Foucault, un « Précis de l'affaire de MM. de Saint-Sulpice avec M. Lestage. » Nous avons lu avec attention ce document conservé aux archives : c'est une pièce admirable de force, de clarté et de précision, toute favorable aux messieurs du Séminaire de Montréal et vraiment digne de la réputation de son auteur : citons-en seulement quelques lignes :

« M. Lestage demande le paiement d'une facture de marchandises venues à Baret en 1731, que mon dit sieur Baret lui céda pour le prix d'achapt.

« M. Normant s'en défend parce que les marchandises

1. Les provisions de conseiller-clerc à M. Vallier sont du 1er avril 1743.

ont été antérieurement cédées au Séminaire par le dit sieur Baret, consommées par le Séminaire et payées à M. Bourguine ¹ par le procureur du Séminaire à Paris, comme il paraît par son certificat. Il est juste que M. Lestage soit payé, mais il n'est pas juste que ce soit le Séminaire qui le paie, parce qu'autrement il paierait deux fois les marchandises. Comme le sieur Lestage ne pouvait opposer rien de raisonnable, il s'est avisé d'attaquer l'acte dont le Séminaire se servait. Il n'a pas craint d'avancer que cet écrit avait été fabriqué par la main de M. Normant sur un blanc-seing du sieur Baret qu'il avait entre ses mains, abusant en cela de sa confiance.

« Quelle témérité d'accuser ainsi un homme en place, un homme bien formé, un supérieur d'une communauté ecclésiastique, un grand vicaire du diocèse, dont les écritures sont reçues dans le public, et peuvent même donner aux actes qu'il signe l'authenticité qui leur manquerait d'ailleurs ! Quelles preuves ne faut-il pas pour justifier un pareil avancé ? Il en faut de plus claires que le jour.

« A quelles réparations ne doit pas être condamné celui qui non seulement l'avance, mais qui prétend le prouver et le rendre notoire à tout le monde, répand dans le public des écrits les plus injurieux et les plus capables de noircir la réputation de M. Normant, des écrits même adressés au sieur Normant par le sieur Baret, et dont le sieur Lestage ne pouvait disposer ! . . . »

On peut être sûr, en effet, que dans cette affaire Baret-Lestage ce n'est pas la question d'argent qui touchait le plus les messieurs de Saint-Sulpice, c'est l'injure que l'on faisait à la réputation de leur digne supérieur. Aussi est-ce là-dessus que M. Normant insistait surtout dans le factum qu'il présenta au Conseil Supérieur pour sa défense,

1. Le marchand de Paris, fournisseur des effets.

et qui est résumé comme suit dans le compte-rendu officiel de la séance :

« Un écrit de M. Normant, signifié à M. Lestage, conclut à être renvoyé de l'action principale du dit Intimé pour le prix des effets de la dite facture, étant constant qu'elle a été antérieurement cédée au Séminaire, de lui reçue, consommée et payée, sauf au dit Intimé (Lestage) à se pourvoir contre qui et ainsi qu'il avisera. Et pour la calomnie atroce que le dit Intimé a avancée contre le dit sieur Normant, laquelle il a osé soutenir en justice, publier et répandre par des copies diffamatoires, et insinuer dans les esprits autaut qu'il a pu, il plaise au Conseil pour l'honneur du dit sieur Normant et celui de tout le clergé dont il est le Chef, condamner le dit Intimé à telle réparation et telle peine que de droit, et en tous ses dépens, dommages et intérêts. »

Le Conseil Supérieur ne voulut rien entendre des protestations de M. Normant ni du beau plaidoyer de son confrère M. Vallier. On était bien formaliste à cette époque; il s'attacha à quelques défauts de forme qu'il crut voir dans l'écrit signé par M. Baret au Séminaire, et renvoya l'appel des messieurs de Saint-Sulpice, confirmant par là même toutes les calomnies dirigées contre eux et leur digne supérieur. Ils en furent profondément blessés. Mais ce qui leur fut le plus sensible, comme nous l'avons vu, ce fut l'acte du Chapitre de Québec refusant de renouveler à M. Normant le titre et les pouvoirs de grand vicaire dont il avait joui à Montréal, et ajoutant cette injure à celles dont l'avaient abreuvé les Baret et les Lestage.

M. Courtois n'ayant pas voulu du titre de grand vicaire que l'on refusait à son supérieur, le Chapitre fut peut-être bien aise d'avoir cette occasion de choisir son grand vicaire en dehors de Saint-Sulpice, et nomma à ces hautes fonctions le curé de Boucherville, M. Etienne Marchand.

Le nouveau grand vicaire de Montréal était un bon Canadien, natif de Québec ¹ : c'était la première fois que Montréal avait un grand vicaire canadien ; et il est à remarquer qu'il avait été nommé sur le refus d'un Français, M. Courtois : les Français, à Montréal, abandonnent aux Canadiens la direction des affaires. Nous allons voir que la même chose va se répéter à Québec.

* * *

Un des premiers actes de M. de Miniac, comme vicaire capitulaire, nous paraît aujourd'hui assez étrange. Il avait à Québec un ami, Roger LeChasseur ², qui végétait depuis longtemps, en quête d'un canonicat—qu'il n'obtint jamais—, et, en attendant le canonicat, d'une position sortable. Le Chasseur était français, et l'un des six curés, fixés autrefois par le Chapitre, auxquels M^{SR} Dosquet avait demandé leur démission et ôté leurs cures. Miniac décide de le placer et de lui rendre sa cure du Château-Richer. Mais il y a un obstacle : la cure n'est pas vacante ; elle est occupée et bien desservie depuis dix ans par un excellent missionnaire canadien, M. Soupiran, frère du docteur Soupiran ³, médecin des Ursulines ⁴, dont la famille est très estimée à Québec. Pour fournir à M. de Miniac une raison, ou du moins un prétexte de faire partir Soupiran, LeChasseur soulève contre lui une partie de sa paroisse ; et en effet l'on voit arriver un jour à Québec une troupe de jeunes gens qui viennent demander à grands cris qu'on leur rende leur

1. Il était fils d'un simple charpentier, qui demeurait rue Saut-au-matelot.

2. Il demeurait « en la maison de M. de la Martinière, officier des troupes, près l'église cathédrale, rue de Buade. »

3. Simon Soupiran, frère du curé Soupiran, demeurait à cette époque, « carrefour de la rue de la Montagne. »

4. *Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 287.

ancien curé LeChasseur¹; ils ne veulent plus du curé actuel. Le Chapitre refuse de les entendre; mais Miniac profite de l'occasion des troubles survenus au Château-Richer pour ôter à Soupiran sa cure et nommer LeChasseur à sa place:

« Cette cure vous appartient de droit, dit-il à son ami; vous y avez été fixé autrefois par le Chapitre; l'Evêque n'avait pas le droit de vous en démettre; la démission forcée que vous avez donnée était nulle et non avenue; vous étiez curé du Château-Richer, vous avez toujours continué à l'être de droit; vous l'êtes encore et je ne fais aujourd'hui que confirmer votre possession. Faites valoir vos droits. »

Soupiran reconnaît humblement que comme simple missionnaire il n'a aucun droit strict à la cure du Château, quoiqu'il la desserve de son mieux depuis dix ans. Mais il s'en rapporte à la charité et au bon vouloir du Chapitre. Il a avec lui sa vieille mère, âgée de quatre-vingts ans, et une sœur veuve dont il est le seul soutien. Les troubles « occasionnés au Château par M. LeChasseur » ont fait une telle impression sur sa mère qu'elle est devenue paralytique, elle a perdu l'esprit, elle est incapable de se remuer. Il demande en grâce qu'on attende au moins au printemps pour le faire partir du Château. « Ma vieille mère déclare, ajoute-t-il, qu'elle ne sortira pas du presbytère, « à moins qu'on ne l'assomme. » Du reste, ajoute-t-il encore, « ma conduite et mes mœurs sont irrépréhensibles. Qu'on veuille bien ne pas me condamner sans m'entendre, sur la plainte de quelques factieux. »

Le Chapitre lui est évidemment sympathique. Il tient « une assemblée extraordinaire le 24 octobre, après vêpres, au son de la cloche, et dans les formes prescrites, » pour

1. Tous les détails que nous donnons ici sur l'affaire Soupiran-Le Chasseur sont tirés des Pièces originales relatives au Conseil Supérieur, conservées aux Archives provinciales de Québec.

prendre en considération les provisions de curé données par son vicaire capitulaire à M. LeChasseur. Voici le résultat de ses délibérations :

« M. le Doyen a représenté l'ordre ou mandement de M. de Miniac, en date du 22 octobre de la présente année (1740), dont lecture a été faite en présence du dit sieur Miniac, lequel s'est retiré ensuite, après avoir exposé ses raisons, pour en délibérer ; et le Chapitre ayant remarqué que le dit sieur Miniac n'ordonne point au dit sieur LeChasseur de se servir du droit qu'il a sur la cure du Château-Richer, mais seulement du droit qu'il peut avoir sur la dite cure, le dit Chapitre a déclaré que le dit sieur LeChasseur n'avait aucun droit sur la dite cure, l'ayant abandonnée depuis neuf années. Fait en l'assemblée capitulaire les jour et an que dessus. (signé) Chartier de Lotbinière, doyen, Fornel, secrétaire ¹. »

Cela fait, le Chapitre conseille à M. Soupiran de rester tranquille dans sa cure, lui disant même qu'il peut faire « ses provisions d'hiver. »

De son côté, Miniac maintient sa décision, ordonne à Soupiran de quitter le Château, et sur son refus conseille à LeChasseur de le poursuivre devant la Prévôté pour le faire partir.

Et en effet, le 31 octobre, Soupiran reçoit une assignation d'avoir à comparaître devant la Prévôté le 4 novembre. Il s'en défend, et la veille du jour fixé pour l'audition de la cause, il écrit au juge « qu'il ne peut comparaître, ayant une mère à l'extrémité, à qui les troubles arrivés dans sa paroisse ont donné le coup de mort. La charité et la religion, ajoute-t-il, ne se trouvent guère dans un procédé si violent et qui n'a point d'exemple dans ce pays. »

Le lendemain, cependant, la Prévôté entend la cause de

1. Extrait du registre des délibérations du Chapitre, 24 octobre 1740.

LeChasseur et décide que la démission de la cure du Château, exigée par M^{SR} Dosquet, était nulle et non avenue, et que M. LeChasseur, quoique absent de sa cure depuis plus de huit ans, était encore curé du Château. Soupiran, par conséquent, doit s'en aller dans les quinze jours, et lui laisser la place.

LeChasseur se hâte, dès le lendemain, de faire signifier ce jugement à son confrère Soupiran par l'huissier Vallet; puis il envoie son ménage au Château-Richer.

Soupiran en appelle alors au Conseil Supérieur du jugement de la Prévôté, et l'audition de la cause est fixée au 14 novembre.

Mais sur les entrefaites, on apprend soudain que M. de Miniac vient de s'embarquer incognito pour la France. Il n'en a donné avis ni au Chapitre, ni au Doyen, ni à qui que ce soit.

Il s'était aperçu sans doute que sa position n'était plus tenable à Québec, où le Chapitre paraissait décidé à contrecarrer ses mesures arbitraires.

Comme à Montréal, les Français font place aux Canadiens. Et en effet le Chapitre s'assemble à la première nouvelle du départ de M. de Miniac, manifeste sa surprise de ce départ imprévu, précipité, sans permission préalable, déclare vacante la charge de vicaire capitulaire, et nomme immédiatement pour la remplir son grand pénitencier Thierry Hazeur.

Tout cela met fin, comme par enchantement, à l'affaire Soupiran-LeChasseur. On fait comprendre à ce dernier qu'en insistant sur son prétendu droit à la cure du Château-Richer, il risque de perdre toute chance à l'obtention d'un canonicat. Il se tient tranquille; l'appel de Soupiran au Conseil Supérieur n'a plus sa raison d'être: il restera au Château-Richer, comme il l'a demandé, jusqu'au printemps suivant.

CHAPITRE XXXIV

L'ÉGLISE DU CANADA PENDANT LA VACANCE DU SIÈGE (suite).—LE VICAIRE CAPITULAIRE HAZEUR

Le passé de M. Hazeur.— Sa dévotion à Marie.— Où il loge à Québec.— Les nominations du Chapitre.— Mémoire de M. de Lotbinière dans l'affaire Miniac.— Les missions de M. Hazeur.— Affaire Hazeur-Rêche-Soupiran.— Affaire de dîme entre Soupiran et Rêche.— Hazeur et Fornel sont aux prises au Conseil Supérieur.— Affaire André-Rouville.— Jugement du Conseil Supérieur.— Réhabilitation du mariage André-Rouville.— Lettre du juge André de Leigne.— Réflexions de M. de l'Orme sur le grand vicariat de son frère.— Fornel, au Canada.

Le nouveau vicaire capitulaire, Thierry Hazeur, grand pénitencier du Chapitre, était loin d'avoir l'envergure d'esprit de son frère le grand Chantre, M. de l'Orme, il n'en avait non plus ni la vivacité, ni la pondération. On se rappelle que dans la vacance du siège, après la mort de M^{sr} de Saint-Vallier, lui et son ami Fornel s'étaient attiré de vertes remontrances de la cour pour leur tendance à semer partout la division. Fornel avait été l'objet d'une lettre de cachet, par laquelle le gouverneur était autorisé à le faire passer en France ; et on avertissait en même temps Hazeur que s'il ne se conduisait pas mieux, le Roi donnerait des ordres pour le mettre en règle : « Le mémoire qu'ils ont présenté à la cour, écrivait le ministre, ne respire que l'insubordination ¹. »

1. *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 143, 151.

Depuis ce temps, Thierry Hazeur s'était beaucoup assagi : il était d'ailleurs un excellent ecclésiastique, et plus pieux qu'on aurait pu le croire à ne considérer que son peu d'assiduité au chœur. On trouve en tête de la plupart de ses lettres et autres écrits : *Ad majorem Dei gloriam Virginitate Mariæ* ¹. Sa dévotion à la Mère de Dieu était vraiment remarquable et touchante. Dans sa courte administration comme vicaire capitulaire, il fit un beau mandement pour rétablir l'ancien usage, qui s'était perdu peu à peu, de réciter les Litanies de la sainte Vierge après la messe :

Il est heureux de rétablir cet usage, dit-il, « afin que cette Mère de miséricorde prie et intercède pour nous auprès de son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, par son sang précieux répandu sur la Croix pour le salut de tous les hommes, dont le saint sacrifice de la Messe nous renouvelle tous les jours la mémoire, sera pour nous un puissant avocat auprès de Dieu son Père pour obtenir ce que nous demandons, surtout la grâce de la persévérance finale, pour vivre et mourir dans son saint amour. »

Du reste, il est certain que s'il n'était guère assidu à l'office canonial, ce n'était de sa part ni négligence, ni ignorance de ses devoirs, c'était à cause des nombreuses infirmités dont il était affligé ². Il avait surtout d'étranges « sueurs » qui l'incommodaient beaucoup, et semblent avoir fait le désespoir de son frère, encore plus que le sien : celui-ci en parle assez souvent dans sa correspondance ³.

Thierry Hazeur tenait maison en ville. Au recense-

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 41.

2. Il portait perruque, tabatière et lunettes. Ajoutons, pour compléter sa physionomie, l'énorme rabat dont il était affublé, comme tous les ecclésiastiques de son temps. Son frère lui envoie un jour deux aulnes de batiste : « Ces deux aulnes, dit-il, vous feront 40 rabats. » (*Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 162).

3. *Ibid.*, p. 205, 257, 360.

ment de 1716, il demeurait rue Saint-Louis, tout près de M. de Lotbinière, avec un domestique âgé de vingt ans, Jacques Jasmin. Plus tard, en 1739, il alla rester chez sa sœur, veuve du docteur Sarrazin, dont la maison occupait une partie de l'emplacement de l'évêché actuel. C'est là que résidait en 1741 le vicaire capitulaire du diocèse ¹.

Du reste, Thierry Hazeur n'avait aucun talent pour l'administration de ses affaires personnelles : après avoir défuné tout ce qu'il avait reçu de la succession de son père, il fut obligé plus tard de se retirer à l'Hôpital-Général, où il passa les cinq ou six dernières années de sa vie, édifiant d'ailleurs tout le monde par sa piété et sa vertu.

Ayant si peu de talent pour ses propres affaires, comment aurait-il pu briller, comme vicaire capitulaire, dans le gouvernement de l'Eglise de la Nouvelle-France ² ? Il est vrai que le Chapitre lui avait laissé le moins possible de pouvoir, d'initiative, de responsabilité ; il avait presque tout gardé pour lui : visite des communautés religieuses, nomination de leurs supérieurs et de leurs confesseurs, distribution des suppléments aux curés. Il s'était réservé surtout la nomination aux cures ; et comme s'il n'avait rien appris par l'expérience du passé, le voilà qui se met en frais de nommer des curés inamovibles, d'établir des

1. Il y était encore, au recensement du 15 septembre 1744 ; mais sa sœur était morte l'année précédente. Il restait avec sa nièce Louise-Charlotte ; et ils avaient avec eux un Anglais, William Strand, âgé de 24 ans, et trois domestiques, Marguerite Edit, femme de Pierre Mercier, absent, Pierre Jarelle, âgé de 13 ans, et Marie des Bois, sauvagesse, âgée de 9 ans. Ils avaient pour voisin Thomas-Jacques Taschereau, l'ancêtre du cardinal Taschereau. Les maisons Sarrazin et Taschereau donnaient sur une petite rue, qui s'appela d'abord « Rue du Parloir », parce qu'elle conduisait au parloir du séminaire, mais qui, en 1744, portait le nom de « Rue de la Montagne », étant en effet comme la continuation de la rue de la Montagne. Le parloir du séminaire ayant été transféré au lieu actuel, il n'y avait plus de raison d'appeler ce bout de rue, rue du Parloir.

2. « *Si quis autem domui suæ præsse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habebit ?* » (1. Tim., III, 5).

cures fixes. Grâce à ses décrets, voilà M. D'Esglis installé comme curé fixe à Saint-Pierre ¹, M. Martel à Saint-Laurent et M. Dufrost de la Gemmerais à la Sainte-Famille, île d'Orléans ; M. d'Ailleboust à Repentigny, M. de Ligny à Laprairie, M. Marchand à Boucherville. Le Chapitre fait ensuite une tournée de grands vicaires : M. de l'Île-Dieu pour le Mississipi et la Louisiane, M. Mercier aux Tamarois, M. de Poncy à l'Acadie, M. Maillard et le P. Guézet ² à Louisbourg, M. Marchand pour le district de Montréal. Il nomme ensuite les supérieurs des communautés religieuses : M. Hazeur pour les Ursulines de Québec et des Trois-Rivières, M. de Tonnancour à l'Hôtel-Dieu, M. Plante à l'Hôpital-Général. Il vise même à l'inédit, et institue deux vicaires perpétuels à la cure de Québec, M. LeChasseur et M. Rèche. Cette dernière nomination, toutefois, paraît si extraordinaire au curé, M. Plante, que celui-ci, qui a consenti à toutes les autres, croit devoir protester contre elle en bonne et due forme. Avait-il peur de trouver en ces deux messieurs non plus de simples vicaires et des aides, mais des égaux, voire même des rivaux ? la chose est fort vraisemblable.

Sitôt qu'il eut appris les entreprises hasardées du Chapitre de Québec, M. de l'Orme ne put s'empêcher d'en écrire à ses confrères :

« La fixation, messieurs, que vous avez faite de cinq ou six des meilleures cures du diocèse, n'a pas plu au ministre, en ce que plusieurs gens habiles prétendent que le Chapitre n'a pas eu ce droit. Si vous vous étiez contentés d'en fixer une seulement pour conserver votre droit prétendu,

1. C'est là que le surprit sa nomination comme coadjuteur de Québec en 1772 ; c'est là également que, devenu évêque en titre de Québec, il continua à demeurer jusqu'à sa mort.

2. Athanase Guézet, supérieur des Récollets, curé de la paroisse de N.-D. des Anges de Louisbourg.

l'on n'aurait rien dit ; si même il fût mort quelqu'un des desservants qui sont dans les paroisses que vous avez fixées dans la vacance du siège, vous auriez pu le remplacer en donnant des provisions ; mais de nommer à cinq ou six cures qui ne sont point vacantes, et sans un besoin pressant, dont on ne voit point d'exemples en France, c'est contre quoi le ministre se récrie beaucoup¹ . . . »

Ecrivant privément à son frère, il ajoutait :

« Je vous avouerai ingénument que notre Chapitre est composé de têtes qui ne pensent guère ce qu'ils font dans bien des rencontres : je le vois par les restrictions que vous me dites avoir été mises dans vos provisions de grand vicaire² . . . »

M. de Lotbinière avait cru devoir envoyer à la cour un mémoire pour justifier sa conduite et celle de ses confrères du Chapitre à l'égard de M. de Miniac :

« Le mémoire qu'a envoyé M. de Lotbinière n'a pas fait un mauvais effet, écrit à son frère M. de l'Orme. M. de Miniac, à qui j'en ai parlé, est venu avec moi d'avoir eu trop de vivacité dans ce qui s'est passé aux différentes assemblées du Chapitre. Je lui ai signifié la révocation de sa place de grand vicaire . . . Je lui écrivis un mot de lettre³ dans laquelle je lui marquais que le Chapitre m'avait adressé l'acte capitulaire par lequel, en vous élisant pour grand vicaire du diocèse, il lui révoquait les mêmes pouvoirs ; qu'il convenait entre honnêtes gens d'en user ensemble poliment, qu'il n'aurait qu'à me marquer par lettre qu'il souscrivait à sa révocation, que je ne passerais pas outre.

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 108, lettre du 1er mai 1741.

2. *Ibid.*, p. 133 lettre du 11 mai 1741.

3. M. de Miniac étant Sulpicien logeait tout naturellement chez ses confrères de Saint-Sulpice, à Paris.

« C'est ce qu'il a fait, en me faisant bien des remerciements sur la politesse que je lui faisais. Il m'est venu voir depuis, et je lui ai rendu visite. Il me paraît honnête homme ; mais avec cela je l'ai trouvé dur dans sa conduite et dans les manières de s'exprimer. MM. des Missions-Etrangères qui l'ont vu en ont jugé comme moi ¹ . . . »

* * *

L'administration de Thierry Hazeur comme vicaire capitulaire pendant la vacance du siège ne fut pas heureuse : on lui fit bien des misères, et il s'en fit à lui-même par un zèle qui n'était pas toujours suffisamment éclairé. C'était l'opinion de son frère de l'Orme, qui lui en fit de tendres reproches.

Lui qui était si impotent, si incommodé de toutes manières, qu'il ne pouvait même assister régulièrement au chœur, avait entrepris, vu qu'il n'y avait ici ni évêque, ni archidiacre, de faire la visite du diocèse, et même d'y donner ou faire donner des missions. Il s'était endetté pour cela outre mesure et ne pouvait réussir à se faire rembourser ses frais :

« Vous avez entrepris une chose que je n'aurais pas faite, si j'avais été en place, lui écrit son frère : pourquoi vous aller endetter à faire des missions dans le diocèse pour quatre ou cinq mois que vous aviez à être en place ? Croyez-vous que cet évêque vous en sache gré ? Point du tout ; vous en êtes pour votre argent et vos peines, et l'on se contente de vous remettre deux cents livres, que vous avez bien fait de prendre, malgré la répugnance que vous y aviez, car vous couriez le risque de perdre tout le reste. J'en ai

1. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIV, p. 105, lettre du 16 février 1741.

parlé au Bureau de la Marine. On m'a dit que cette affaire regardait uniquement M. l'Evêque, et que c'était à lui à vous faire raison ; que puisqu'il y avait un fonds dont disposaient autrefois les grands vicaires pour le cours de leurs visites et autres dépenses qu'ils pouvaient faire, l'on pourrait bien vous rendre la même justice à vous, qui avez été dans les mêmes cas que les autres. Voilà tout ce que j'ai pu tirer. Comme vous en avez écrit, je crois, à M. de la Porte, premier commis, il se pourrait faire qu'il engageât le ministre à en dire un mot à l'Evêque. C'est ce que je n'ai pu savoir positivement, les bureaux étant à quinze lieues de Paris, où est actuellement le Roi, à Fontainebleau... »

Thierry Hazeur restait donc dans l'incertitude si on lui rembourserait jamais les deniers qu'il avait dépensés, dans un bon but, pour la visite du diocèse et pour les missions qu'il y avait données. Cet ennui, cependant, n'était rien en comparaison de plusieurs autres qu'il éprouva dans l'exercice de sa charge. L'un de ces ennuis, l'un des plus cuisants et qui lui firent le plus mal au cœur, lui vint précisément de son ami Fornel, dont il avait trop souvent favorisé l'esprit de division et de chicane. Il y a quelquefois de ces retours qui font bien expier les fautes passées. Fornel avait toujours aimé à pêcher en eau trouble : comment aurait-il pu s'en abstenir sous l'administration de son ami Hazeur ? d'autant plus qu'il y était porté non seulement par sa nature, mais par ses nouvelles fonctions : le Chapitre l'avait nommé Official du diocèse *sede vacante*, le faisant ainsi presque l'égal de M. Hazeur en juridiction. Une occasion allait mettre bientôt les deux rivaux en conflit.

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, il avait été convenu que Soupiran resterait à la cure du Château-Richer jusqu'au printemps, surtout à cause de sa vieille mère. Le printemps arrivé, et sa mère étant décédée le 18

mars, M. Hazeur reprenant à son compte la décision de son prédécesseur, M. de Miniac, lui ordonne de quitter sa paroisse, et nomme à sa place, non pas LeChasseur, candidat de l'année précédente, mais M. Rèche. Grand émoi dans certains milieux ! magnifique occasion pour Fornel de pêcher en eau trouble ! Il intervient aussitôt en faveur de son ami Soupiran, et soulève un certain nombre d'habitants du Château-Richer, les engageant « à s'opposer aux volontés du grand vicaire et à maintenir de force leur curé dans sa paroisse ¹. »

Fort heureusement, le Chapitre soutient, cette fois, son vicaire capitulaire : Soupiran quitte le Château-Richer ²; les factieux s'apaisent ; M. Rèche prend possession de sa cure. Mais il n'a pas encore ses lettres de curé ; et Fornel, à qui il incombe, en sa qualité de secrétaire du Chapitre, de les lui donner, refuse de le faire. Le Chapitre, toujours fidèle à M. Hazeur, nomme pour la circonstance M. de Tonnancour secrétaire *ad hoc*, et celui-ci prépare pour M. Rèche les provisions de la cure du Château et les lui envoie.

Voilà donc une question réglée, et Fornel n'a pu satisfaire sa passion pour le trouble et la chicane. Que va-t-il imaginer ? Il suscite une difficulté de dime entre l'ancien et le nouveau curé du Château-Richer ; puis il conseille à M. Soupiran de poursuivre M. Rèche devant l'Officialité. L'Official n'étant autre que Fornel lui-même, il est aisé de prévoir quel sera le jugement.

Sur cette question de dime, qui les intéressait personnellement, M. Hazeur n'aurait-il pas dû, pour sa propre

1. Comme pour l'affaire Baret-Lestage, tous les détails que nous donnons ici sont extraits des documents originaux relatifs au Conseil Supérieur, conservés avec soin aux archives provinciales de Québec.

2. On lui donna immédiatement à desservir Sainte-Anne et Saint-Joachim, puis ensuite la cure de l'Islet : ce qui prouve qu'il n'y avait rien contre sa conduite.

tranquillité, du moins, laisser ces deux curés se débattre ensemble et régler eux-mêmes leur affaire avec Fornel, puisque celui-ci, tout indigne qu'il était, avait les pouvoirs d'Official? C'est ce que lui insinua plus tard son frère, M. de l'Orme. Mais son esprit d'équité et de justice se révolte à la vue de la conduite partielle et injuste de Fornel; et il lance un décret, lui défendant très expressément et à tous autres ecclésiastiques de prendre connaissance de l'affaire Rèche-Soupiran: « il leur interdit tout pouvoir à ce sujet, les réputant juges incompétents, et se devant regarder ainsi, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques *ipso facto*; sera la dite ordonnance, ajoutée, il, lue et notifiée au dit Fornel par un ou deux ecclésiastiques qui en feront leur rapport par écrit ¹. »

De cette ordonnance rendue le 2 juin (1741), et signifiée le même jour à Fornel, celui-ci se décide immédiatement à en appeler comme d'abus au Conseil Supérieur. L'appel est reçu, et le Conseil décide que la cause sera entendue et jugée le 30 juin, dans une séance extraordinaire.

Ce jour-là, Fornel comparait lui-même au Conseil, M. Hazeur, par son procureur Nouette. La défense de M. Hazeur est digne, calme et mesurée. Il s'est réservé le jugement de l'affaire Rèche-Soupiran « en sa qualité de grand vicaire, représentant de l'Evêque. » Dans ses « Réponses à causes et moyens d'abus » on lit entre autre choses :

« Le sieur grand vicaire n'a-t-il pas dû interdire au sieur Fornel la connaissance d'une cause agitée entre celui dont il se montre le partisan, et celui dont il se déclare l'adversaire? Est-il à présumer qu'il sera libre des impressions que lui ont faites cette amitié pour l'un, et cette haine contre l'autre, qui ont été jusqu'à présent les mobiles de

1. L'ordonnance, signée par M. Hazeur, était contresignée par Dolbec (Joseph-Romain), qui fut ordonné prêtre quelques mois plus tard par Mgr de Pontbriand.

ses démarches inconsidérées? Et lui défendre, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques, de se juger lui-même en jugeant son ami contre son ennemi, n'était-ce pas usage du pouvoir attaché à la qualité de grand vicaire dont le sieur Hazeur est revêtu, et à sa qualité de supérieur spirituel du sieur Fornel?»

Le jugement du Conseil Supérieur fut tout-à-fait favorable à Fornel : en voici la conclusion :

« Tient (le Conseil) le dit appel pour bien relevé ; fait inhibition et défense au sieur Hazeur, sous les peines de droit, d'user à l'avenir de pareilles voies et entreprises, de s'immiscer directement ou indirectement dans la connaissance des affaires du ressort et de la compétence de la juridiction de l'Officialité, et de troubler dans l'exercice de la dite juridiction le dit Fornel ni tous autres ecclésiastiques qu'il appartiendra. Condamne le sieur Hazeur aux dépens.»

M. Hazeur fut d'autant plus sensible à ce jugement que c'était la deuxième fois dans le même mois que le Conseil se prononçait contre lui et renversait ses décisions. Pourtant il n'y avait rien dans ce jugement dont il eût à rougir : on admettait généralement que dans toute cette affaire il n'avait été mu que par des considérations de justice et d'équité.

* * *

Pour l'autre affaire, celle du mariage André-Rouville, dont il nous reste à parler, et à laquelle il avait pris une part importante, on peut être certain que ses intentions avaient été aussi droites et aussi pures, mais l'opinion publique parut lui être moins favorable. Résumons aussi brièvement que possible cette affaire.

Nous n'avons pas à raconter ici l'histoire par trop aventureuse de la demoiselle André, fille du juge André de Leigne. Elle avait à peine quinze ans lorsqu'elle perdit sa

mère, et sa conduite légère faisait le désespoir de son père, lorsqu'il crut devoir l'envoyer en France pour faire une diversion. Revenue en Canada au bout d'un an, il la mit en pension chez un habitant de Beanport, puis chez son genre, M. de Lanouiller :

« La demoiselle André, écrivent au ministre Beauharnais et Hocquart, a trouvé moyen de revenir au Canada, et elle demeure actuellement chez M. de Lanouiller, son beau-frère. Elle y est convenablement, Mme de Lanouiller étant une femme vertueuse et raisonnable. Son père n'a pas voulu la recevoir ; mais le temps accommodera toutes choses ¹. »

Avec le temps, en effet, la jeune fille s'assagit : elle demeure maintenant chez son père et s'attache à un jeune homme d'une de nos meilleures familles, Hertel de Rouville, qui lui-même désire l'épouser. André de Leigne, heureux de ce mariage en perspective, et devenu très agé—il était presque octogénaire—croit qu'il est bon d'en finir et de presser les choses. Mais il y a un grand obstacle : il sait que la mère et les parents de Rouville sont opposés au mariage ; le jeune homme n'est pas tout-à-fait en âge ; ² le curé de la paroisse fera des difficultés. Qu'importe : voyant que les deux jeunes gens sont bien décidés à unir leur sort l'un à l'autre, il se décide lui-même à passer outre, et va trouver le grand vicaire Hazeur dans l'après-midi du 20 mai.

Que se passa-t-il dans l'entrevue ? Nous n'en savons rien ; mais André de Leigne sortit de chez M. Hazeur avec une dispense de trois bans en bonne et due forme et la permission au Père Valentin, récollet, « missionnaire de

1. Corresp. générale, vol. 67, lettre du 4 oct. 1737.

2. René-Ovide Hertel de Rouville était né en 1720 à Port de Toulouse, Ile Royale, où son père était commandant. Il avait été baptisé par le bon Père Justinien Durand.

Saint-Roch », ¹ de célébrer le mariage de sa fille avec le jeune Rouville, permission et dispense accordées, est-il dit expressément, « pour bonnes raisons. » ²

Tout est correct au point de vue religieux et aux yeux de l'Eglise. André de Leigne sait bien que rien ne sera plus facile à la mère de Rouville que de faire annuler le mariage au Conseil Supérieur pour les effets civils ; mais il sait aussi qu'elle aura grand tort d'attaquer « la validité du sacrement ».

Il descend donc avec les fiancés et son ami Hiché, procureur de la Prévôté, chez le notaire Boisseau, ³ et fait dresser le contrat de mariage ; puis, après la signature du contrat, on descend chez le P. Valentin, et le bon religieux reçoit le consentement des parties dans la chapelle de l'Hospice, en présence des témoins voulus. L'acte de mariage, « dicté par le Père Valentin », signé par lui, par les époux et par les témoins, est écrit cependant par le notaire Boisseau, le bon Père Récollet « étant incommodé de la main droite. »

Tout s'était fait dans l'après-midi du 20 mai ; et le même jour les deux époux allèrent faire leur résidence chez le juge André de Leigne ⁴. « Le mariage, écrit celui-ci, fut

1. C'est ainsi que le P. Valentin de Lotbinière est désigné dans les documents. Il va sans dire, cependant, qu'il n'y avait encore ni paroisse, ni même, à proprement parler, de « mission » de Saint-Roch. Mais on comptait déjà trente maisons ou ménages sur la rue Saint-Vallier, vingt sur la rue Saint-Roch. Tout cela, ainsi que la Petite-Rivière et la Canardière, appartenait encore à la paroisse de Québec ; mais c'était déjà le commencement de la grande paroisse Saint-Roch, et il est probable que les familles qui étaient là s'adressaient souvent au P. Valentin pour leurs besoins spirituels : de là son titre de « missionnaire de Saint-Roch. » — Au recensement de 1744, la paroisse de Québec comptait en tout 997 ménages.

2. Archives paroissiales de Québec, registres de l'état civil.

3. Hiché demeurait rue Saint-Vallier, Boisseau, rue Saint-Pierre. (Recensement de 1744).

4. Ils firent baptiser leur premier enfant le 24 février 1742. — André de Leigne, dont ils étaient les hôtes, demeurait rue Couillard. (Recensement de 1744).

presque dans le moment divulgué ». L'un des premiers informés fut le curé Plante, qui n'en savait encore rien. Il voulut se procurer l'acte de mariage, et les dispenses en vertu desquelles il avait été célébré, afin d'entrer le tout dans ses registres : on lui fit réponse qu'on réservait toutes ces pièces pour le procureur général, en prévision sans doute d'un appel au Conseil Supérieur. Le procureur général, M. Le Verrier ¹, se fit un devoir de les lui apporter lui-même ; et alors il écrit dans ses registres paroissiaux, à la date du 6 juin, un acte, peut-être unique dans son genre, pour accuser réception de ces pièces et en faire la description la plus minutieuse.

L'appel au Conseil Supérieur ne se fit pas attendre. Dès le 29 mai, la veuve de Rouville ², irritée du mariage de son fils, fait à son insu et contre son gré, indignée du procédé par lequel on a autorisé ce mariage sans sa permission, adresse au procureur général une requête vibrante d'émotion, dans laquelle elle accuse le juge André de Leigne « de lui avoir séduit et enlevé son fils, » elle l'accuse de « rapt, » elle demande au Conseil « la cassation d'un mariage clandestin aussi illégitimement contracté, » elle veut qu'il soit déclaré nul « quant aux effets civils et quant au sacrement, » elle veut que son fils mineur « rentre sous sa puissance et tutelle. »

Le Conseil Supérieur reçoit son appel, et décide que la cause sera entendue et jugée le 12 juin dans une séance extraordinaire. Nous n'entrerons pas dans le détail de cette cause, ce qui nous mènerait bien trop loin. Qu'il nous suffise de citer le jugement annulant le mariage :

1. Louis Le Verrier, procureur général, âgé de 40 ans, demeurait rue Saint-Charles, seul, avec une domestique de 30 ans.

2. Marie-Anne Baudouin, sœur du chirurgien Gervais Baudouin, veuve de Jean-Baptiste Hertel de Rouville.

« Le Conseil a reçu et reçoit le procureur général du Roi appelant comme d'abus de la dispense des trois bans accordée par le vicaire général du diocèse au sieur de Rouville, mineur, pour épouser la demoiselle André, fille majeure, tient le dit appel pour bien relevé, et faisant droit, tant sur icelui que celui de la dame veuve de Rouville, mère et tutrice du dit sieur de Rouville, mineur, de la célébration du dit mariage, dit qu'il a été mal, nullement et abusivement procédé et célébré ;

« Déclare le dit mariage non valablement contracté ;

« Fait défense au dit sieur de Rouville, et à la dite demoiselle André de prendre la qualité de mari et de femme, et de se hanter et fréquenter, sous les peines de droit . . . »

Il est à remarquer, du reste, que dans son jugement le Conseil Supérieur, tout en déclarant le mariage non valablement contracté, au point de vue civil, se gardait bien de parler du « sacrement, » et ignorait d'ailleurs complètement l'accusation de « rapt » portée contre le juge de Leigne.

De toutes les pièces qui furent exhibées dans cette cause, la plus intéressante peut-être est l'écrit du juge André de Leigne, expliquant au Conseil dans quelles circonstances avait été décidé le mariage de sa fille, et faisant voir l'inanité de l'accusation de « rapt » alléguée contre lui par la dame de Rouville. Cet écrit, dont il demanda au Conseil de faire lecture, « à cause de son défaut de mémoire », mériterait d'être cité en entier : donnons-en du moins quelques lignes :

« On taxe ce mariage, dit-il, de n'être pas valablement contracté, et on veut y donner atteinte, pour le faire déclarer nul. Quel moyen peut-on inventer pour y parvenir ? M. le grand vicaire n'est-il pas en droit de

1. *Edits et Ordonnances*, t. II, p. 204.

du
ans
ou-
na-
bit,
lle,
ilé-
et

donner de pareilles dispenses, quand le cas le requiert, et d'ordonner la célébration du mariage dans le lieu où il juge à propos? Cela a été fait, suivant la dispense accordée.

« Il est vrai que M. Argoud, célèbre auteur, dit que les mineurs de 25 ans ne peuvent contracter mariage sans le consentement de leurs père et mère, tuteur et curateur, et que cependant ce défaut de consentement n'emporterait pas nullité de mariage, si on ne présupposait un rapt de séduction. Mais en ce cas, où est la séduction? Et en quoi peut elle consister? Sont-ce les grands biens du sieur de Rouville qui ont aveuglé le père et la fille? Où est la fortune où il aspire, et l'état heureux qu'il peut espérer? Aussitôt le mariage fait, n'est-il pas aux charges du père de la fille? Ne faut-il pas à présent le nourrir, l'entretenir, et lui procurer les moyens de faire subsister sa famille? Où est donc cette séduction et subornation, qu'on cite avec tant d'emphase dans la requête qui a été présentée au Conseil?

e,
le
es
ir
ur
u
»,
s

« La dame de Rouville doit s'imputer à elle seule l'entreprise de son fils, de se marier sans son consentement, après le lui avoir demandé plusieurs fois, sans avoir pu l'obtenir. Elle a même donné lieu à ce fils de faire ce qu'il a fait pour se tirer du dur esclavage où le tenait sa mère, depuis sa sortie du séminaire, le traitant depuis ce temps-là tous les jours indignement par ses mauvais traitements et reproches continuels, le laissant manquer de tout, et même de l'absolu nécessaire, parce qu'elle voulait forcer son inclination et l'obliger à se faire prêtre contre sa vocation. Voilà la triste situation où il était réduit dans la maison de sa mère . . . »

t
e
y
e
-

Le 12 octobre, quatre mois jour pour jour après le jugement du Conseil qui avait annulé son mariage, le jeune de Rouville, ayant atteint sa majorité, se présentait chez le curé de Québec, « sur les six heures du soir », avec

son épouse et un grand nombre de parents et d'amis. Les deux époux venaient renouveler leur consentement de mariage, et apportaient pour cela à leur curé la permission que lui accordait M^{re} de Pontbriand de recevoir ce consentement, « à l'effet, disait l'Evêque, de ratifier, de confirmer, et même de réhabiliter en tant que besoin leur précédent mariage, pour qu'ils aient plus d'assurance sur le pacte qu'ils ont conclu et qu'on ne puisse jamais soulever de question au sujet de leur état ».

Rouville avait cette fois l'agrément de sa mère et de tous ses parents sans exception ¹.

Le curé Plante ne manqua pas de demander « à chacun des époux, séparément, après leur avoir fait promettre de dire la vérité, s'ils n'auraient pas été séduits, forcés ou engagés, par crainte ou autres voies, à contracter mariage : à quoi nous ayant répondu aussi séparément, écrit le curé, qu'ils l'avaient fait de franche et libre volonté, sans contrainte ni séduction, mais bien par amitié réciproque, . . . nous avons reçu leur déclaration mutuelle de nouveau consentement de mariage . . . qu'ils donnent de présent, comme ils l'avaient donné précédemment . . . »

L'entrée de ce « nouveau consentement de mariage » dans les registres, y compris toutes les pièces qui y sont insérées, ne couvre pas moins de six grandes pages in-folio : encore un acte probablement unique en son genre.

* * *

A cette date du 12 octobre, il y avait juste six semaines que l'administration de M. Hazeur, comme vicaire capitu-

1. Rouville paraît avoir été heureux dans son ménage. Il devint juge aux Trois-Rivières, où il alla résider vers 1747. L'annaliste des Ursulines de cette ville le range parmi leurs principaux bienfaiteurs.

laire, avait pris fin par l'arrivée du nouvel Evêque. Ah, que d'ennuis n'avait-il pas éprouvés durant son terme d'office, et surtout à l'occasion de ce mariage d'un mineur, qu'il n'avait autorisé pourtant — c'est le témoignage qu'il se rendait à lui-même, — « que pour de bonnes raisons ! » Il n'avait pas manqué, suivant son usage, de faire part de ses difficultés et de ses peines à son frère, à Paris ; et celui-ci, de lui répondre tout à la fois pour le consoler, l'instruire, et lui faire des reproches :

« Je comptais, lui dit-il, que votre grand vicariat serait plus tranquille qu'il n'a été . . . Pourquoi vous embarrassiez-vous de choses qui ne vous regardaient pas, ou que vous pouviez suspendre jusqu'à l'arrivée de l'Evêque ? Il fallait laisser les curés se battre entre eux. Pour démêler leurs intérêts temporels, ils avaient les voies de la justice séculière ; ils n'avaient qu'à s'en servir, sans vous engager pour eux à soutenir des droits dans lesquels vous ne pouviez que succomber. A la bonne heure de chercher à accommoder ces deux curés : cela était de votre ministère ; et, faute par eux de vouloir entrer en accommodement, les laisser plaider tant qu'ils auraient voulu. En agissant ainsi, vous n'auriez point entré dans les discussions dans lesquelles vous êtes entré avec les sieurs Fornel et Jacrau. Vous n'auriez point soutenu un procès qui vous a coûté bien des chagrins, et de l'argent.

« Que vous importait-il que le sieur Fornel fût Official, ou non, du moment que le Chapitre l'agréait par l'élection qui en avait été faite, quoique de trois chanoines seulement ? Il fallait vous en tenir là.

« L'autre affaire que vous avez eue au sujet de la dispense de bans que vous avez donnée, ne devait pas être plus heureuse pour vous. Ne savez-vous pas combien les Parlements de France sont rigides quand il s'agit de mineurs et enfants de famille ? Vous deviez savoir que les parents

du garçon s'opposeraient au mariage de la demoiselle André avec le sieur de Rouville.

« La saisie que le sieur Fornel a fait faire sur votre revenu du séminaire ¹ est outrageante ; j'en suis indigné ; il a eu l'insolence de m'écrire tout cela ; je sais à quoi m'en tenir sur son compte... ² »

M. de l'Orme parlait ensuite à son frère de la nomination qu'avait faite le Chapitre de vicaires perpétuels pour la cure de Québec : il paraît que Fornel avait trouvé moyen d'attiser encore le feu de la discorde au sujet de cette affaire :

« Pour ce qui est des vicaires que vous avez voulu nommer pour aider à desservir la cure de Québec, je crois que vous n'y êtes pas fondé, en ce que la cure de Québec est à la nomination du Séminaire et non de l'Evêque ³. En ce cas, c'est au Séminaire à choisir ses vicaires. Il est vrai qu'ils ne peuvent exercer sans un pouvoir de l'Evêque ; mais autre chose est de nommer, et autre chose est de donner le pouvoir d'exercer. Communément en France, ce sont les évêques qui donnent les vicaires aux curés, parce que ce sont eux qui confèrent les curés ; avec cela les curés ne reçoivent point de vicaires que ceux qui leur peuvent faire plaisir, surtout quand ils en ont plusieurs à leur disposition. Il faut que Fornel ait l'esprit bien contrariant, puisqu'il s'est encore mêlé de présenter des requêtes pour choses dans lesquelles il n'avait aucun intérêt ⁴. . . »

Fornel devait rester Fornel, au Canada, jusqu'à son dé-

1. Le Séminaire payait aux deux chanoines Hazeur un intérêt annuel sur la somme de vingt mille livres qu'il avait empruntée de la famille.

2. Il s'agit sans doute de saisie pour les frais du procès au Conseil Supérieur, auxquels Hazeur avait été condamné.

3. Notons bien cette opinion de M. de l'Orme sur le droit du Séminaire de nommer à la cure de Québec.

4. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVI, p. 323, lettre du 2 mai 1742.

part définitif pour la France en 1744¹ : « C'est une peste qu'un tel sujet dans un pays aussi sain que l'est celui-ci, » écrivait dès 1727 M. de Beauharnais, qui d'ordinaire jugeait bien les hommes². Peste il était alors, et peste il resta tout le temps, pour le malheur de l'Eglise de Québec, jusqu'à ce qu'elle en fût délivrée. Mais il avait semé dans notre Eglise des germes de division, qui devaient survivre longtemps après son départ, et dont eut à souffrir le sixième Evêque de Québec.

Nous verrons cela dans un prochain volume.

1. Il demeurait chez son frère, Louis Fornel, marchand, Place de la Basse-Ville ; et on ne l'y trouve plus au Recensement du 15 septembre 1744.

2. Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 47.

FIN

APPENDICE

MANDEMENT DES VICAIRES GÉNÉRAUX

(*Sede vacante*)

Québec, 12 septembre 1728.

(voir p. 31).

(*Archives du Canada, Corresp. générale, vol. 106*).

Nous Estienne Boullard, Thierry Hazeur, Charles Plante, vicaires généraux du diocèse de Québec, à tous les fidèles de ce diocèse, Salut en Notre-Seigneur.

Comme il est nécessaire qu'il arrive du scandale, mais que les malheurs ne tombent, dit Jésus-Christ, que sur celui ou ceux qui les causent : pénétrés que nous sommes d'une vive douleur, du scandale arrivé en cette Eglise de la Nouvelle-France, depuis la mort de messire Jean-Baptiste de La Croix de Saint-Vallier, évêque de Québec, par un petit nombre de personnes, qui se sont soulevées contre les décisions et déclarations faites par le Chapitre au sujet de la vacance du siège, conformément aux lois et règles de l'Eglise, aux ordres du Roi et coutumes observées en toute la France, approuvées par Sa Majesté, auxquelles le Chapitre se fera toujours gloire et honneur d'être très soumis, mais contre lesquelles par une fausse lumière et autres motifs ce même petit nombre s'est rendu rebelle et a causé un dérangement scandaleux dans le public, préjudiciable au salut et à la tranquillité des consciences d'un grand nombre de personnes, se servant d'un prétexte captieux par une soumission apparente à une puissance séculière pour couvrir leur dessein, comme leur procédé l'a démontré : n'y ayant rien moins que de vouloir faire prévaloir leur

sentiment particulier au sentiment universel sous le manteau d'ordre du Roi ; en quoi il a paru une opposition formelle aux lois divines et humaines. Mais pour y obvier et en prévenir les suites funestes, il a été nécessaire d'en informer Sa Majesté, ce que le Chapitre de Québec a cru devoir faire pour arrêter le cours d'un si grand scandale. Notre auguste monarque, qualifié avec justice de Fils aîné de l'Eglise, prenant sa défense, lui a rendu justice et confirmé ses décisions et déclarations.

Nos solliciti servare unitatem in vinculo pacis, veillant et donnant toute notre attention à la conduite d'un troupeau, qui pourrait être errant, sans pouvoir connaître l'autorité légitime, et s'écarter de la voie certaine du salut, nous servant du pouvoir que Jésus-Christ a laissé à son Eglise de lier et de délier les pécheurs, qui est si saint et si important, nous devons employer tous nos soins pour la faire exécuter saintement, et ne laisser aux fidèles aucun doute de la vérité. Or nous ne pouvons mieux faire que de la confier à des ministres fidèles et prudents qui aient assez de lumière pour bien juger entre la lèpre et la lèpre, et assez de force pour appliquer aux âmes qui en sont affligées les remèdes amers de la pénitence, sans lesquels on ne la peut guérir. Ceux qui par ignorance, sentiments erronés, ou par faiblesse, ne suivent pas les règles établies par l'Eglise, pour disposer les âmes à la grâce de l'absolution, les perdent, loin de les sanctifier, leur donnant une fausse paix, et commettant une profanation injurieuse à Dieu et funeste pour eux. Jésus-Christ vengera d'une manière terrible son sang ainsi foulé aux pieds par l'indigne application qu'ils en auront faite. Nous serions coupables comme eux si nous ne prenions toutes les précautions possibles pour l'empêcher.

A ces causes, nous révoquons dès à présent et déclarons nuls tous les pouvoirs donnés ci-devant à tous les confesseurs et prédicateurs de cette ville, séculiers et réguliers, exempts ou non exempts, soit par feu mon dit Seigneur de Saint-Vallier ou ses grands vicaires ou par nous, et en conséquence déclarons que toutes les confessions qui se feraient à d'autres prê-

tres que ceux qui seront approuvés de nous par écrit seront nulles, et les confesseurs qui y contreviendront seront sujets aux peines portées par le droit. Déclarons en outre que les confessions faites à des confesseurs auxquels nous aurions ci-devant révoqué les pouvoirs sont nulles, et que les personnes qui les auraient faites sont obligées de les recommencer sous peine de péché.

Ordonnons à tous les missionnaires séculiers ou réguliers qui viendront en cette ville de prendre de nouvelles approbations *de nous par écrit*, pour prêcher et confesser, et à leurs supérieurs d'y tenir la main sous les mêmes peines de droit. Et à ce que personne n'en ignore, notre présent mandement sera lu, publié au prône de l'église paroissiale de cette ville, affiché à la porte de la dite église, et notifié à toutes les communautés de cette dite ville.

Donné à Québec le 12 septembre l'an de grâce 1728 sous notre seing, celui de notre secrétaire, et scellé du sceau du diocèse.

(signé) BOULLARD ; HAZEUR ; PLANTE.

Par MM. les Vicaires Généraux,

(signé) JACQUES GUION FRESNAY ¹, eccl.

(Suit la note des Pères Jésuites que nous avons citée, p. 32).

1. Louis-Jacques Guyon-Dufresné. (Tanguay, I, p. 296). Il avait 22 ans, et fut ordonné prêtre en 1731. Sa sœur était mariée au Docteur Gervais Baudoin. (*Recensement de 1716*).



INDEX

—

A

- Abelle* (l'), 42-44, 356, 404.
Abénaquis, les sauvages, 236-238.
Acadie, 78, 79, 157, 208, 216, 221-230, 232, 234, 236, 238, 248,
264, 275, 331, 401, 424.
Aigremont (M. d'), 38.
Ailleboût (d') des Musseaux, curé, 204, 217, 424.
Aix, en Provence, 277, 278.
Alexandre VII, 139.
Algonquins, les sauvages, 131.
Allioli (d), cité, 9.
Amérique, 188, 212, 219, 332, 404.
Amiens, 10, 106, 383.
Amyot-Vincelot, prêtre canadien, 357.
André de Leigne, le Juge, 69, 430-436.
André (l'abbé), 343, 350.
Angers, missionnaire, 148.
Angers, la ville, 168.
Angleterre, Anglais, 3, 180-182, 184, 204, 215, 221, 225, 230,
237, 238.
Anne (sainte), 338, 340.
Ardoisière, 201.
Armstrong, 221-223, 225, 226.
Arras, la ville, 105.
Artigny (d'), le Conseiller, 38, 84, 270, 414.
Assiniboines, les sauvages, 242, 243.
Assomption (l'), la paroisse, 138.
Aubery (le Père), jésuite, 238.
Auclair-Desnoyers, curé Canadien, 149, 378.
Auclair, curé de Québec, 378.
Aulneau (le Père), jésuite, 242.
Autriche, 270, 381.
Auvergne (l'abbé), 403.
Avaugour (d') (le Père), jésuite, 293.

B

- Bac, la rue du, 134.
 Baie des Chaleurs, 236.
 Baie Saint-Joseph, 141.
 Baie Saint-Paul, 44, 57, 247, 379.
 Baret, sulpicien, 203, 344, 409-416.
 Basse-Ville de Québec, 71, 123, 125, 271, 273, 334, 336, 438.
 Bassin de Radoub, 273.
 Batiscan, 75, 76, 151, 276.
 Baudouin (le Père), jésuite canadien, 103.
 Baudouin (Dr), 59, 433, 443.
 Beaubassin, 221, 223, 227, 231.
 Beaubois (de) (le Père), jésuite, 19-23.
 Beaufrères (le Frère), jésuite, 369, 378, 379.
 Beauharnais (M. de), gouverneur, 26, 36, 38, 42, 43, 45, 52, 56, 60, 66, 75, 80, 89, 93-97, 116, 118, 121, 144, 150-152, 158, 161, 164-166, 169, 177-179, 182, 183, 194, 195, 201, 215, 221, 240, 243, 252, 266, 268, 269, 272, 273, 276, 281-283, 293, 295, 296, 299, 316, 329, 330, 333, 334, 346, 347, 364, 370, 376, 382, 385, 389, 402, 409, 413, 439.
 Beaujeu (de), prêtre canadien, 357.
 Beaumont (de), archevêque de Paris, 260.
 Beaumont, la paroisse, 38, 74, 149.
 Beauport, 38, 95, 96, 203, 204, 431.
 Beaupré, la côte, 204, 247, 337.
 Belgique, 197.
 Belmont (M. de), sulpicien, 4, 129, 294.
 Bénévent, l'abbaye de, 65, 70, 258, 259, 282, 283, 312-316, 323, 324.
 Benoît XIII, 91, 213.
 Bernard (saint), 389.
 Bernières (M. de), 52, 277, 302.
 Berthier, la paroisse, 149.
 Berthier (Dr), 279, 379, 381, 402.
 Besson (Jean), 369, 402.
 Beugny (de), le Père, jésuite, 350, 369, 374.
 Bic (le), 43.
 Bienville (M. de), 14, 16, 22, 23, 41.
 Bigot, l'intendant, 243, 381, 382.
 Blois, 105.
 Boishébert (M. Deschamps de), 178, 179.
 Boismilon (de) le Père, jésuite, 350, 383.
 Boispineau (de) le Frère, jésuite, 296.

- Boisseau, notaire, 432.
 Bordeaux, 267.
 Boucher (Pierre), 241.
 Boucher (Nicolas), curé, 99, 148.
 Boucherville, la paroisse, 138, 204, 416, 424.
 Boulanger, prêtre, 6, 61, 79, 83, 84, 148, 155, 218, 325.
 Boullard, curé, 30, 31, 38, 74, 92, 102, 276, 278, 441.
 Bourchemin (M. de), 198.
 Bourgeois (la Sœur), 53, 136.
 Bourguine, marchand, 415.
 Branque, 404.
 Brasseur de Bourbourg, 53, 353, 368.
 Brau (l'abbé), 222, 225.
 Breine (l'abbaye de), 319, 322-325.
 Breslay (l'abbé de), 221-223, 225, 226.
 Brest, 367.
 Bretagne, Bretons, 3, 129, 218, 296, 330.
 Bretesche (M. de la), 342.
 Breul, sulpicien, 350.
 Briand (M^{re}), 159, 265, 319, 407.
 Bridaine, 105-107.
 Brisacier (M. de), 7, 8, 245-250.
 Broglie (M. de), 113, 162.
 Brouillan (M. de), 295.
 Brûlé (le Cap), 42.
 Bruxelles, 307, 362, 363.
 Bryne (l'abbé), 230.
 Burgérieu (l'abbé), 245.

C

- Caillet (l'abbé), 203.
 Cambrai, 12.
 Canada, Canadiens, 8, 15, 33, 46, 55, 78, 81, 83, 102, 104, 105, 113-115, 117-119, 135, 140-145, 149, 150, 154-156, 161, 164, 173, 190, 197, 199, 200, 202, 205-208, 212, 216-219, 223, 224, 234, 237, 240, 248, 250, 252, 254, 263, 270-272, 277, 279, 304, 308, 317, 319, 330-340, 347, 357-359, 368-371, 400, 404, 408, 417, 420.
 Canardière (la), 247.
 Canot (le Père), jésuite, 350, 369, 372, 374, 376, 377, 379, 385, 391, 393, 399.
 Cap-Breton (ou Île-Royale), 157, 167, 220-223, 229, 231-236, 266, 295, 309, 332, 431.

- Cap de la Madeleine, 148.
 Cap de Sable, 229.
 Cap-Santé, 77, 275.
 Capucins, 6, 9, 11, 18, 19, 21-24, 254.
 Caradec (le Père Zacharie), récollet, 233.
 Carmes, 19.
 Carpentier (le Frère), récollet, 162, 167.
 Casgrain (l'abbé), 222, 224, 227, 228, 299.
 Caulet (de), évêque de Grenoble, 396.
 Cent-Associés (la Compagnie des), 15, 18, 23, 64.
 Césarée (le Frère), récollet, 162, 167, 218.
 Chabot, curé canadien, 342.
 Chambly, 162, 329.
 Champigny, l'intendant, 123, 125.
 Champlain, la paroisse, 138, 149, 151.
 Champlain, le lac, 329, 330.
 Chaon (le chevalier de), 266.
 Chapitre de Québec, 1, 6, 7, 9, 12, 25, 31-33, 36, 38, 39, 45, 46, 54-56, 60, 65, 73-78, 80-87, 91, 99-102, 110-112, 120-129, 139, 146, 154-156, 187, 190-196, 212, 216, 217, 255, 256, 277, 285, 310-316, 330, 345, 349-352, 363, 365, 376, 387, 393, 395, 401, 408, 409, 416-420, 421-439, 441.
 Chardon (l'abbé), 148, 203, 204.
 Charles Borromée (saint), 379, 396.
Charente (la), 266.
 Chariteau, pilote, 45.
 Charlevoix, 14, 15, 115, 118, 126, 127, 140, 141, 293.
 Charles X, 114.
 Charlesbourg, 148, 378.
 Charon (les Frères), 218, 274, 280, 346.
 Chartres, 246, 357.
 Chasle (l'abbé), 74, 149.
 Chasse (le Père de la), jésuite, 38, 124, 350.
 Château-Richer, 74, 75, 138, 417-420, 427-430.
 Château Saint-Louis, 70, 94, 115, 119-121, 124, 127, 389.
 Chaudière, la rivière, 198.
 Chaulnes (de), évêque de Grenoble, 396.
 Chauvignerie (Mme de la), 168.
 Chauvieux (l'abbé), 220, 222, 227, 228.
 Chazy, la rivière, 329.
 Chevalier, sulpicien, 250.
 Chevalier, prêtre du Sém. de Québec, 350.
 Chèze, sulpicien, 350, 410.
 Chicoutimi, 239, 243.

- Chine, 226, 278.
 Chouaguen, 184.
 Clément XI, 139.
 Clément XII, 37, 361.
 Clérimbert (M. de), sulpicien, 351.
 Cloutier (Zacharie), 57.
 Cobequid, 227.
 Collège des Jésuites, 175, 212-215, 220, 291, 293-295, 336,
 350, 372, 374, 380, 383, 391.
 Collège de Montréal, 295.
 Collet, procureur général, 30, 245.
 Colombière, (M. de la), 104.
 Combes (l'abbé de), 245.
 Congés (les), 208.
 Congrégation (Sœurs de la), 34, 51, 93, 130, 131, 135-138,
 155, 234, 299.
 Conquête (la), 204, 348, 407.
 Conseil d'État, 33, 259.
 Conseil Supérieur, 25, 30, 35-40, 45, 48, 49, 54, 60, 76, 80,
 84-87, 91, 109, 112, 115, 119, 120, 123, 131, 132, 135, 146,
 156, 164, 169, 170, 210, 269-271, 274, 276, 337, 345, 349,
 351, 376, 377, 380, 386, 410-416, 429-439.
 Contrecoeur (M. de), 218.
 Coquart (le Père), jésuite, 243, 350.
 Corée (M. de la), 313, 315.
 Corru (l'abbé), 246, 342.
 Cosby (major), 226.
 Côte de la Montagne, 70.
 Côte du Palais, 70.
 Couillard, la rue, 432.
 Courtin (l'abbé), 230, 231.
 Courtois (l'abbé), sulpicien, 345, 350, 408, 409-417.
 Coaturier (l'abbé), supérieur de Saint-Sulpice, 129, 220, 251,
 253, 254, 259, 263, 295, 309, 354-356, 359, 368, 410, 413.
 Crespin, le Conseiller, 84.
 Crozat, la Compagnie, 17, 18.
 Cugnet, le Conseiller, 37, 38, 59, 84, 198, 271, 376, 414.
 Cul-de-sac, 273.

D

- Dargent (l'abbé), sulpicien, 343.
 Dartigues (l'abbé), 278.

- Dauphin (le), 113-115, 119, 124, 125, 128, 131, 152, 161.
 Dauphiné (le), 388.
 Déat (l'abbé), sulpicien, 133, 159, 350.
 Delacroix (l'abbé), 280.
 Delignery (le curé), 149.
 Deschailions (M.), 364, 376, 380.
 Desglis (M^{re}), 297, 319, 383, 424.
 Desenclaves (l'abbé), sulpicien, 227, 228, 275.
 Détroit, 178, 179, 182, 240, 264, 278.
 Deux-Montagnes (le Lac des), 131, 138, 157.
 Devaux (l'abbé), 309.
 Dieppe, 302.
 Digne, 324.
 Dîme (la), 340.
 Doinet (l'abbé), sulpicien, 351.
 Dolbec (l'abbé), 429.
 Dollier de Casson, 15.
Don du Roi (le), 209.
 Dosquet (M^{re}), 24, 25, 28, 33-37, 42-46, 48-53, 55-58, 61, 64-71, 73, 77, 82, 89, 90, 92-94, 96, 99, 100, 105, 108, 109, 111, 125, 126, 128, 131, 133-135, 137-140, 145, 146, 149, 150, 152, 154-157, 167, 170, 174, 175, 177, 178, 181, 183, 185, 187, 190, 192, 193, 195, 197, 203-207, 210-222, 227, 233, 235, 238, 245, 248, 250-262, 264-270, 276-286, 289-298, 301-308, 310, 315-328, 330, 334, 335, 342, 349, 353-355, 358, 361-363, 366, 371, 383, 388, 406, 407, 411, 417, 420.
 Doughty (M.), archiviste du Canada, 122.
 Dubois (le cardinal), 12.
 Duchesnay (les Sœurs), 95, 96.
 Dufrost de la Gemmerais, curé, 74, 204, 205, 217, 424.
 Duparc (le Père), jésuite, 215, 238.
 Dupin de Belugard, 120.
 Duplessis (le Père), jésuite Canadien, 89, 91, 103-106.
 Duplessis (la Sœur), 89, 90, 115, 118, 298, 382.
 Dupont (le curé), 148.
 Dupré (le curé), 104.
 Dupuy, l'intendant, 25, 36-41, 60, 92, 165, 188, 296.
 Dupuy (le Père), jésuite, 296.
 Dupuy (Paul), 104.
 Durand (le Père Justinien), récollet, 98, 99, 109, 163, 431.
 Durataie (M. de la), seigneur de Kamouraska, 378.
 Duvic (le Père), oblat, 404.

E

- Ecoles Chrétiennes (Frères des), 346, 347.
 Ecriture (la sainte), citations, 176, 177, 180, 405, 407, 423.
 Ecureuils (les), la paroisse, 77.
 Eglise du Canada, 69, 80, 85, 156, 186, 187, 189, 216, 218,
 222, 250, 251, 262, 264, 265, 272, 287, 291, 302, 303, 315,
 316, 325, 326, 330, 342, 343, 352, 354, 355, 364, 401, 406,
 407, 408, 423, 439, 441.
 Eglise et Etat, 112, 120.
Éléphant (l'), 42, 43, 61.
Enfants du Roi, 209.
 Estèbe, conseiller, 377, 414.
 Etenduère (M. de l'), 119, 124, 218.
 Euménie, la ville, 3, 9.
 Europe, 116, 135, 221, 304.

F

- Faillon (M.), 42, 100, 131, 137, 159, 236, 294, 299.
 Falcoz (de l'abbé, sulpicien), 218, 351, 400.
 Farnham, 3.
 Faucon (l'abbé), sulpicien, 369, 399.
 Favard (l'abbé), sulpicien, 351.
 Favre (Benoit), sulpicien, 384, 412.
 Fénelon, 12.
 Feuillade (la) un nommé, 392.
 Fisher, ministre canadien, 122.
 Flandre, Flamand, 48, 61, 363.
 Flèche (la), 105.
 Fleury (le Cardinal), 175, 206, 207, 210, 258, 261, 295, 308,
 323, 354.
 Fontenoy, 114.
 Fontmoron (le pricuré de), 278.
 Forant (M. de), 295.
 Fornel (le Chanoine), 25, 60, 74, 79, 80-85, 193, 217, 286, 350,
 390, 419, 421-439.
 Foucault (M.) le Conseiller, 59, 270, 413, 414.
 François de Sales (saint), 379.
 France, Français, 4, 5, 8, 12, 15, 20, 31, 46, 48, 51, 55, 81-83,
 102, 103, 113-115, 118, 125, 144-146, 151, 152, 155, 158,
 164, 170, 174, 180, 181, 194, 199, 202, 207, 208, 210-223,
 225-238, 241, 248, 252, 253, 262, 263, 270, 277, 280, 284-
 286, 292-296, 307-312, 321, 322, 330-340, 342, 358, 369-
 371, 382, 400, 403, 410, 417, 420.

Frontenac, 165, 178, 263.
 Frontenac, le Fort, 179, 240.

G

Gagnon (l'abbé Joseph), 79.
 Gaillard, le Conseiller, 38, 414.
 Gaillon, 38, 149, 216.
 Galissonnière (M. de la), 218.
 Galpin (le Père), jésuite, 350, 391.
 Gamelin-Maugras (l'abbé), premier sulpicien canadien, 284.
 Gannes-Falaise (de) le Chanoine, 100, 209, 216, 217, 349, 350, 395.
 Garneau, l'historien, 115.
 Gasnault (l'abbé), sulpicien, 350.
 Gaspé (M. de), 117.
 Gaulin (l'abbé), 229-231, 339, 350.
 Gélase (le Père), récollet, 236.
 Girard de Vorlay (le curé), 148.
 Girard, missionnaire en Acadie, 227, 295, 351.
 Glanlelet (M.), 4, 7, 26, 35, 104, 277.
 Glapion (de) Le Père, jésuite, 350.
 Gonnor (de) le Père jésuite, 240, 241.
 Gorgendière (de la), 220.
 Gosselin (l'abbé J.-Bte), botaniste, 42, 54, 218, 297, 383, 384.
 Gosselin (l'abbé Amédée), 116, 272.
 Goudalie (l'abbé de la), sulpicien, 221, 222, 226, 227.
 Gouffre (le), la rivière, 379.
 Gouttes (le Comte des), 45.
 Gouïye (le Père), jésuite, 22.
 Grand-Étang, 123, 202.
 Grand-Mesnil (M.), 59.
 Grenoble, 356, 357, 361, 369, 388, 389, 391, 395, 396, 401, 402, 403.
 Grondines, 77.
 Guérapin de Vauréal, archev. de Rennes, 331.
 Guézot (le Père), récollet, 424.
 Guignas (le Père), jésuite, 175, 240, 241, 350.
 Guillemin, le Conseiller, 48, 84, 270.
 Guillory (l'abbé), 330.
 Guy (l'abbé), curé de Kamouraska, 378.
 Guyon-Dufresné (l'abbé), 441.

H

- Haliburton, 228.
 Hamel, le Chanoine, 74, 217.
 Haute-Ville de Québec, 389.
 Hazeur (François), (le père), 39, 40.
 Hazeur de l'Orme, 12, 13, 25, 33-35, 37, 39-41, 45-47, 61, 74,
 77-79, 82, 85, 99-103, 108, 116, 123, 125, 155, 156, 200-
 203, 210, 216, 217, 220, 245, 255, 264, 278, 286, 296, 297,
 306, 307, 310, 313, 315-318, 327-330, 335, 350, 361, 363,
 364, 366, 381, 398, 407, 408, 421, 424-426, 429, 439.
 Hazeur (Thierry), 30, 31, 35, 38-40, 59, 74, 79-82, 84, 201,
 350, 363, 364, 376, 383, 389, 420-438, 441, 443.
 Hazeur (Jean-François), 39, 41, 48.
Héros (le), 43, 80, 266, 295, 296.
 Hève (la), 229.
 Hiché, procureur général, 69, 432.
 Hocquart, 37, 42-44, 48, 52, 56, 60, 66, 75, 80, 89, 93-97, 115-
 117, 121-124, 134, 138, 140, 142, 144, 150-152, 157, 158,
 161-166, 169, 177, 179, 180, 183, 184, 192-195, 200, 201,
 211, 215, 248, 252, 268, 269, 272-276, 279, 281-283, 293,
 295, 299, 316, 329-334, 336, 347, 369, 370, 377-383, 386,
 388, 389, 402, 413.
 Hody (M.), 245.
 Hôpital-Général de Québec, 2, 6, 11, 53, 65, 66, 68, 70, 91-97,
 158, 260, 286, 297, 298, 333, 347, 348, 349, 385, 388, 423,
 424.
 Hôtel-Dieu de Québec, 70, 89, 96, 97, 103, 105, 230, 274, 280,
 286, 297, 298, 336, 379, 380, 382, 390, 424.
 Hôtel de Ville de Paris, 208.
 Hôtel des Invalides, à Québec, 347, 348.
 Hourdé (l'abbé), sulpicien, 133, 350.
 Huet (le Père), jésuite, 383.

I

- Iberville (M. d'), 14, 22.
 Ile-aux-Grues, 42.
 Ile-aux-Lièvres, 377.
 Ile-aux-Oies, 104.
 Ile-aux-Reaux, 370.
 Ile-aux-Tourtes, 223.
 Ile-Jésus, 199, 247.
 Ile d'Orléans, 104, 203, 204, 222, 278, 337, 342, 370, 389, 424.

Ile-Royale (Voir Cap-Breton).
 Ile Saint-Jean, 222, 223, 232-236.
 Ile-Dieu (l'abbaye de), 265.
 Ile-Dieu (l'abbé de), 17, 263-265, 283, 320, 360, 366, 424.
 Incarnation (Marie de l'), 118, 266, 302-304.
 Indes (les), 188.
 Intendance (Palais de l'), 273, 388.
 Islet (l') la paroisse, 428.
 Islets de Jérémie, 239, 243.
 Issy, 295.
 Italie, 298.

J

Jacrau (l'abbé), 116, 149, 350, 386, 392.
 Jansénisme, 27, 103, 105, 139, 140.
 Jaquet (Louis de), 264, 296, 308.
 Jardin du Roi, aujourd'hui des plantes, 383, 384.
 Jérémie (Islets de). Voir Islets.
 Jésuites, 11, 17-24, 32, 39, 103-111, 116, 120, 124-128, 138, 145, 159, 190, 212-215, 237-243, 249, 254, 266, 284, 292-296, 246, 350, 355, 356, 367, 383, 387, 390, 401, 443.
 Jogues, (le Père), 243.
 Joncaire (M. de), 166, 174.
 Jorian (le curé), 74.
 Joseph (le Père), capucin, 18.
 Joubert (M.), 220.
 Jourdan, valet de M^{sr} de Lauberivière, 369, 373, 391, 402.
 Jussieu (l'abbé de), 35.

K

Kamouraska, 149, 377, 378.
 Kicapous, sauvages, 241.

L

Laboret (l'abbé), 227.
 Labrador, 202.
 Lachenaie, paroisse, 74.
 Lachine, 138, 151.
 LaCombe (le curé), 74.
 LaCorne (le chanoine), 159, 166, 200, 220, 330.
 LaCroix, chirurgien, 384.

- Lafitau (le Père), jésuite, 293.
 LaFontaine (M. de), Conseiller, 377.
 Laiguille (le nommé), 158.
 Lajoie (le nommé), 158.
 Lajus, le chirurgien, 402.
 Lalane (l'abbé), 216, 245.
 Lamothe (l'île), 329.
 Lamothe-Cadillac, 16.
 Landes (le Père des), jésuite, 215.
 Lanouiller de Boisclair, Conseiller, 49, 64, 144, 376, 414, 431.
 Laodicée, 9.
 LaPierre (le Père), jésuite, 350.
 LaPorte (M. de), 317, 369, 377-379, 384, 427.
 Laprairie, 74, 138, 424.
 LaRoche, 217, 250, 261, 266, 367, 371, 372.
 Larochelle (Sillon dit) (le nommé), 275.
 Larousse, cité, 4.
 LaSalle, 14.
 Latour (M. de), 35-37, 42, 46, 49, 54, 59, 81-90, 95, 99, 101-105, 108-112, 129, 135, 136, 155, 156, 164, 186, 277, 297, 316, 349, 368, 414.
 Lauberivière (M^{re} de), 325, 345, 350, 353-359, 361, 363, 366-368, 370, 372, 373, 376, 380, 385, 388, 389, 391, 392, 394, 398, 399, 400, 402, 403, 405, 407, 408.
 Laure (le Père), jésuite, 239, 240.
 Lauzon (de) le Père, jésuite, 215, 266-268, 292-294.
 Laval (M^{re} de), 2, 4, 11, 30, 39, 40, 47, 53, 57, 58, 103, 104, 109-111, 126, 176, 183, 185-187, 191, 194, 211, 212, 244, 250, 266, 277, 283, 285, 287, 302, 303, 306, 328, 330, 342, 355, 367, 368, 387, 394, 398, 401, 408.
 Laverlochère (le Père), oblat, 404.
 LeChasseur (M.), 74, 75, 417-420, 424, 428.
 Leclerc (le curé), 74, 201.
 LeClerc (un abbé) de Paris, 265.
 Lefèvre (Gervais), le curé, 76, 276.
 Lelièvre (le curé), 148.
 LePage (le curé), 59, 74, 79, 199, 200, 201, 360.
 LePailleur (la veuve), 384.
 LePoyvre (le Père), récollet, 339.
 LeRiche (le chanoine), 83, 285, 286, 287, 325.
 Léry (Chaussegros de), 59, 63, 69, 114, 345.
 LeSaux (le Père), jésuite, 350.
 Leschassier (M.), supérieur de S. Sulpice, 3, 26, 51, 294.
 Lesclaches (l'abbé), 221, 225, 227.

- Lescoët (M. de), sulpicien, 159.
 Lestage, marchand, 344, 409-416.
 Lestrées (l'abbaye de), 6.
 Lévis, la ville, 120, 188.
 Liège, 49, 50, 53, 253, 255, 262, 307, 309.
 Lignery (M. de), 218, 424.
 Limoges, 118, 312, 335-339, 391.
 Lino (M. de), Conseiller, 59, 84.
 Longueil, la paroisse, 138.
 Longue-Pointe, 138, 295.
 Longfellow, 224, 228.
 Lorette, 149, 392.
 Lotbinière (M. de), l'archidiacre, 25, 29, 30, 33, 38, 46, 48, 49, 59, 74-76, 84-87, 129, 132, 135, 143, 148, 156, 218, 257, 267, 292, 311, 316-319, 349-352, 363, 395, 414, 419, 423, 425.
 Lotbinière, la paroisse, 149.
 Louis XIII, 112.
 Louis XIV, 14, 28, 58, 223.
 Louis XV, 113, 114, 206, 229, 359.
 Louis XVI, 114.
 Louis XVIII, 114.
 Louisbourg, 138, 220-222, 227, 230, 233, 234, 236, 381, 382, 424.
 Louisiane, 11, 13-23, 41, 208, 244, 248, 253, 254, 264, 266, 424.
 Louis de Gonzague (saint), 212-215.
 Loyard (le Père), jésuite, 238.
 Luc Hendrix (le Père), récollet, 76, 109.
 Luc (le Frère), récollet, 126.
 Lyon, 412.

M

- Macart (M.), Conseiller, 84, 87.
 Maillart (l'abbé), 401, 424.
 Maintenon (Mme de), 208.
 Maisonneuve, 15.
 Maizerets (M. de), 4, 7, 104, 277, 302.
 Malbaie (la), 201, 239, 243.
 Mance (Jeanne), 15.
 Mans (le), 222.
 Marchand (l'abbé), 204, 217, 416, 424.
 Marly, 171, 317.

- Martel (le curé), 204, 209, 217, 424.
 Martin (l'abbé), 202.
 Martinière (M. de la), Conseiller, 96, 417.
 Mascoutins, sauvages, 241.
 Masson de Montbrac (M.), sulpicien, 369, 378.
 Mathevet (l'abbé), sulpicien, 369, 378, 379.
 Maubec (l'abbaye de), 6, 74, 101, 155, 351, 366.
 Maufile (le chanoine), 57, 74, 350, 395.
 Maurepas (M. de), 37, 43, 44, 81, 83, 96, 116, 144, 162, 175,
 195, 216, 220, 225, 232, 251-253, 308, 313, 317.
 Maurice (le Père), jésuite, 339.
 Mazarin, 20.
 Meilleur (Dr), 295.
 Melançon (le Père), jésuite, 104, 383.
 Meloises (des), 218.
 Melun (l'édit de), 172.
 Mennechet, 206, 295.
 Mercereau (l'abbé), 330.
 Mercier (le curé), 148.
 Mercier, missionnaire aux Tamarois, 401, 424.
 Messaiger (le Père), jésuite, 242, 350,
 Metz, 217.
 Meudon, 6, 10.
 Miamis, sauvages, 240.
 Michel (M.), 334.
 Micmacs, 229-231, 237.
 Michillimakinac, 17, 240.
 Miniac (M. de), 156, 217, 227, 272, 276, 290, 298, 317, 319,
 320, 328, 330, 333, 336, 344, 349, 350, 358, 364, 401, 408,
 417-420, 425, 428.
 Mines (Bassin des), 221, 226, 227, 331.
 Mirlignéche, 230.
 Missions-Étrangères, 19, 34-36, 51, 54, 100, 102, 203, 216,
 217, 221, 231, 245-250, 255, 563, 265, 277, 284-286, 290,
 307-309, 318, 343, 357, 360, 363, 366, 426.
 Mississipi, 158, 366, 424.
 Mobile, 14, 17.
 Montagne (rue et côte de la), 417, 423.
 Montagnes-Rocheuses, 242.
 Montauban, 102.
 Montigny (M. de), 34, 128, 245, 360.
 Montprince, 403.
 Montréal, 15, 21, 34, 93, 129-135, 138, 146, 156, 158-168, 184,
 218, 249, 264, 273-275, 291, 294, 295, 332-337, 344-346,
 350, 364, 376, 380, 384, 389, 400, 408, 409, 417, 420, 424.

Mornay (M^{re} de), 1-3, 6, 9-13, 18-23, 26-37, 49, 61, 65-68, 74,
100, 130, 155, 203, 211, 216, 218, 251-260, 271, 298, 303,
307, 355, 357, 361, 386.
Mortemart (de), 263.
Mouchard (l'abbé), 342.
Murray, le général, 204.
Muy (M. de), 314.

N

Nantes, 218.
Napoléon I^{er}, 114.
Narantsouak, 238.
Natchez, sauvages, 19.
Nau (le Père), jésuite, 250, 261, 267, 278, 371.
Naudière (Tarieu de la), 276.
Navetier (l'abbé), sulpicien, 350.
Navières (l'abbé), 118, 197, 312, 335, 337, 340-342, 391.
Niagara, 158, 160-166, 174, 178, 184, 240.
Nicolet (Jean), 241.
Nipissings, sauvages, 184, 223.
Noailles (le Cardinal de), 3, 7.
Noirville (l'abbé de), 221, 226.
Norbert (saint), 319.
Nord-Ouest, 241-243.
Normant du Faradon (M.), supérieur de S. Sulpice, 129, 130,
218, 272, 276, 344, 350, 409-416.
Nouet (M.), 33.
Nouvelle-France, 31, 59, 162, 165, 169, 171-175, 215, 266, 331,
350, 366, 406.
Nouvelle-Angleterre, 25, 114, 144, 215, 236.
Nouvelle-Ecosse (Voir Acadie).
Nouvelle-Orléans, 14-23, 104.
Nuits, 39.

O

Occident (la Compagnie d'), 17, 18, 22, 23, 211.
Officialité de Québec, 83-85, 164, 168, 172, 208, 287, 427-430.
Olier (M.), 354.
Orléans, 101.
Ottawa, 122.
Ouabache, 240.
Ouillon (le Président), 309.

P

- Pacifique (l'océan), 241.
 Pain (le Père Félix), récollet, 297.
 Palais épiscopal de Québec, 11, 53, 61-65, 68-73, 206, 260, 261,
 270, 271, 298, 299, 323, 324.
 Pallière (M. de la), 9.
 Paris, sauvages, 158, 160, 274.
 Paris, 1, 7, 10, 12, 15, 17, 29, 33, 39, 89, 105, 107, 155, 171,
 181, 194, 202, 205, 208, 216, 219, 245, 249-255, 260, 263,
 265, 266, 284, 285, 293, 296, 308, 309, 316, 325, 330, 336,
 352, 354, 357, 361, 383, 384, 406, 410, 411.
 Paris (l'abbé), 369, 373, 400, 402.
 Parkman, 158.
 Parloir, rue du, 423.
 Paroisse de Québec, 191-195, 208, 212, 216, 248, 336, 424, 432,
 437.
 Pays-Bas, 307.
 Pèlerins (les), 43.
 Pelletier (le), sup. de St. Sulpice, 20, 26, 27, 34, 35, 205, 211,
 251, 355.
 Pelletier (un nommé), 42, 239.
 Pemquid, 236.
 Pepin, le lac, 241.
 Pérade (Tariou de la), 76, 276.
 Périer, gouverneur de la N.-Orléans, 16.
 Petit (le Père), jésuite, 22.
 Petestrel, 3.
 Petite-Nation, 330.
 Picquet (l'abbé), sulpicien, 131, 250.
 Pigiquit, 222, 227, 228.
 Philipps, 225.
 Philipsbourg, 270.
 Philippines (les Iles), 188.
 Plante (le curé), 30, 31, 54, 74, 200, 277, 278, 349, 350, 364,
 395, 424, 433, 436, 441, 443.
 Pocqueleau (l'abbé), 305, 399.
 Pointe-Claire, 138.
 Pointe-aux-Trembles, Québec, 138, 148.
 Pointe-aux-Trembles, Montréal, 138, 408.
 Pointe-Lévy, 339.
 Pologne, 206, 270.
 Pontbriand (M^e de), 24, 28, 69, 114, 155, 244, 265, 336, 384,
 407, 408, 429, 436.

74,
303,

30,

31,

jo.

Pontchartrain, 5-7, 162.
 Port-Royal, 216, 222, 223, 225-227, 331.
 Pot-à-l'eau-de-vie, 377.
 Poulin (le chanoine), 74, 350.
 Pouzain, cocher de M^{sr} Dosquet, 279.
 Prémontrés, 265, 319.
 Prénouveau (un nommé), 42.
 Présentation, le Fort de la, 250.
 Presnaux (Machéo de), 26, 27.
 Prévôté (la), 76, 104, 276.
 Propagande (la), 264, 305.
 Proteau (l'abbé), 342.
 Provence, 277.
 Provost (le major), 66

Q

Québec, 11, 15, 21, 22, 60, 103, 104, 109, 113-115, 125, 129,
 131, 134, 138, 155, 156, 161-165, 178, 179, 194, 195, 208,
 214, 219-222, 239, 247, 248, 253, 266, 273-278, 293, 300,
 304, 322, 325, 332, 335-337, 347, 349, 351, 357, 367, 373-
 377, 382-384, 385, 389, 392, 400, 403, 417.
 Quéchin (l'abbé), 248.
 Queylus (M. de), 21, 355.
 Quinsonas, comtesse de Chabous, 403, 404.

R

Ragnet (M.), 18.
 Raimbault (le Juge), 162-164, 167, 168.
 Raphaël (le Père), Capucin, 19, 21, 23.
 Ransonet (l'abbé), 48, 51-53, 262, 280, 297, 349, 350, 364.
 Rèche (l'abbé), 424, 428-430.
 Récollets, 54, 98, 109, 116, 119-128, 138, 145, 147, 159, 162,
 163, 165, 167-169, 173, 174, 179, 190, 232, 233, 236, 240,
 297, 336, 343, 387, 401.
 Renards (les), sauvages, 158, 240, 241.
 Rennes, 105, 218, 330, 331.
 Repentigny, 74, 96, 98, 204, 424.
 Richard (abbé), 75, 124.
 Richard (Edouard), 15, 132, 240, 255, 274, 275.
 Richardière (M. de la), 43, 370.
 Richardie (le Père de la), jésuite, 278.
 Richelieu, 18, 206.

- Rigaud (M. de), 377.
 Rigauville (M. de), 158, 166, 174.
 Rimouski, 199.
 Ristigouche, 236.
 Rivière-aux-Canards, 227.
 Rivière des Prairies, 138.
 Rivière-du-Loup, 377.
 Robineau de Portneuf (le curé), 204, 217.
 Robinet (l'abbé), 309.
 Rochefort, 36, 42, 44, 198.
 Rochemonteix (de) le Père, 4, 23, 239, 242, 243, 278, 356.
 Rohan (le Prince de), 9, 11.
 Romans, la ville, 357, 361, 362.
 Rome, 6, 27, 34, 37, 51, 62, 206, 213, 221, 245, 299, 305, 312,
 314-319, 321-325, 358, 360.
 Rouen, 20, 21, 265, 364.
 Rouillard (le curé), 149.
 Rousseau (l'abbé), 248.
 Rouville (affaire André—), 430-436.
 Roy (J.-Edmond), 77, 107, 257, 284.
 Roy (le), maître d'hôtel, 279.
 Royer (le curé), 203.
Rubis (le), 218, 220, 266, 368-373, 376-382, 284, 388, 389, 399.
 Ruffin de la Morandière (l'abbé), 399.

S

- Saint-Aignan (le Duc de), 323, 324.
 Sainte-Anne de Beaupré, 51, 57, 118, 197, 312, 328, 335-339,
 342, 428.
 Sainte-Anne de la Pérade, 74-77.
 Sainte-Anne du Bout de l'Île, 138, 223.
 Saint-Aubin (l'abbé de). Voir Pelletier (le).
 Saint-Augustin, 149.
 Saint-Charles, la rivière, 123, 273.
 Saint-Côme (l'abbé de), 175.
 Saint-Esprit, le Séminaire du, 249, 309.
 Sainte-Famille (I. O.), 138, 148, 204, 205, 342, 424.
 Saint-François (Riv. du Sud), 188.
 Saint-Ferréol (l'abbé Lyon de), 54-56, 83, 84, 149, 155, 164,
 235, 248, 277, 278, 290, 310, 342, 357.
 Sainte-Geneviève, le coteau, 123
 Sainte-Geneviève, paroisse de Montréal, 399.
 Saint-Jean (I. O.), 148, 204.

- Saint-Joachim, 56, 57, 128, 204, 387, 428.
 Saint-Joseph de Beauce, 162.
 Saint-Laurent, le fleuve, 42, 134, 238, 337, 338.
 Saint-Laurent, Montréal, 138. 10
 Saint-Laurent (I. O.), 148, 204, 285, 424.
 Saint-Louis, la rue, 423.
 Sainte-Marie de Beauce, 162.
 Sainte-Marie-Majeure, 361.
 Saint-Maurice, 200.
 Saint-Michel, 57, 64, 247, 388, 389.
 Saint-Nicolas, 149.
 Saint-Ovide (M. de), 222, 229, 230, 232, 234, 237.
 Saint-Pé (le Père de), jésuite, 350.
 Saint-Pierre (I. O.), 148, 424.
 Saint-Poncy (M. de), 221, 222, 227, 424.
 Saint-Roch, l'Ermitage, 123, 432.
 Saint-Sacrement (les Pères du), 260.
 Saint-Sénoch (M. de), 2, 66, 67.
 Saint-Siège, 6, 264, 303.
 Saint-Sulpice, 3, 21, 34, 35, 51, 55, 129, 130, 138, 145, 156-
 159, 187, 190, 191, 203, 211, 218, 220, 249-251, 255, 272,
 284, 290, 294, 295, 302, 308, 309, 317, 343-346, 350, 354-
 361, 365, 366, 378, 384, 403, 408, 409-416, 425.
 Saint-Sulpice, la paroisse, 138, 410, 412.
 Saint-Thomas, 75, 124, 148.
 Saint-Vallier (M^{re} de), 1-5, 8-11, 15, 18, 20-22, 25-31, 34, 39,
 47, 53, 54, 65-70, 75, 91, 93, 97, 110, 128-132, 146, 147,
 155, 156, 177, 178, 185-190, 208, 222, 223, 232-234, 260,
 266, 283, 284, 287, 303, 312, 328, 355, 356, 360, 366, 388,
 394, 401, 421, 441.
 Saint-Vallier, la paroisse, 201.
 Saint-Vincent (M. de), 231, 309.
 Saint-Wast (l'abbaye de), 11.
 Saguenay 239.
 Sakis, sauvages, 141, 158.
 Salmon (M. de), 23.
 Samos, 34, 63, 206, 272, 278, 304, 310, 388.
 Sarcelles, près Paris, 260.
 Sarrazin (Dr), 37, 39, 41, 84, 270, 279, 423.
 Sartelon (l'abbé), sulpicien, 250.
 Saussaye (M. de la), 368, 377-379, 382.
 Saut-au-Matelot (rue), 417.
 Saut-au-Récollet, 138.
 Saut-Saint-Louis, 157, 215, 268.
 Seine (la), 337.

- Séminaire de Québec, 6-11, 26, 39, 53-60, 64, 70, 73, 74, 84,
104, 110, 116, 128, 146, 156, 186-191, 194, 199, 206, 207,
213, 216, 217, 221, 227, 230, 235, 246-250, 262, 265, 270,
272, 277, 278, 283-287, 290, 307-311, 318, 329, 342, 343,
349, 357, 364, 365, 376, 386, 388, 390, 402, 423, 438.
Séminaire de Montréal, 21, 133, 136, 187, 284, 344, 409-416.
Senlis, 283.
Sept-Iles, 239, 243.
Serpent, instrument de musique, 246.
Shubénécadie, 222, 229.
Sioux, sauvages, 240, 241.
Société Royale, 122.
Soissons, 319.
Sorbonne, 164, 354.
Soumande (la famille), 40, 57.
Soupiran, le curé, 417-420, 427-430.
Stanislas Kotska (saint), 212-215.
Sylvain (Dr), 279.

T

- Tadoussac, 239, 243.
Talbot (l'abbé), sulpicien, 295, 350.
Talon, 121, 165, 178.
Tamarois, 19, 20, 34, 79, 195, 248, 264, 424.
Tanguay, cité, 158, 162, 168, 199, 239, 353, 356, 357, 362, 365,
367, 369, 373.
Tarascon, 277.
Taschereau, l'ancêtre du Cardinal, 220, 414, 423.
Taschereau, le Cardinal, 220, 307, 361, 423.
Te Deum, 31, 101, 113, 114, 120, 124, 131, 214, 270, 386.
Tellier (le) le Père, 11.
Terrasse de l'évêché, 70-72, 280, 281.
Terrebonne, 199, 200.
Terreneuve, 370, 372.
Têtu (M^{re}), cité, 11, 35, 64, 66, 246, 260, 354, 368.
Thaumur de la Source (l'abbé), 203.
Tiberge (M.), 8, 245, 246.
Tonnancour (M. Godefroy de), 59, 74, 349, 424, 428.
Tonti (M. de), 175.
Toulouse, 102.
Tournai, 12.
Tranchepain (la Mère), religieuse ursuline, 21.
Tremblay (M.), 7-9, 40, 245-247, 360.
Trente (le Concile de), 5.

Trois-Rivières, 198, 207, 241, 349, 436.
Troyes, 357.

U

Unigenitus (la Bulle), 101, 139.
Ursulines de Québec, 91-94, 128, 297, 336, 383, 417, 424.
Ursulines des Trois-Rivières, 207, 209, 349, 424, 436.
Ursulines de la Nouvelle-Orléans, 20, 21.
Utrecht (le traité d'), 221.

V

Valentin (le Père), récollet, 431, 432.
Vallet, huissier, 420.
Vallier (M.), 42, 54, 56, 247, 290, 297, 349, 350, 364, 365, 414.
Vannes, 3, 218, 330
Varennes (M. de), 26, 56, 241
Varin (M.), le Conseiller, 270, 414.
Vaudreuil (le Comte de), 42, 44, 46, 59, 60, 266, 297.
Vauquelin (l'abbé), 227.
Verchères (Jaret de), 276.
Verchères, la paroisse, 162.
Verendrye (M. de la), 241-243.
Verreau (l'abbé), 90
Verrier (le), procureur général, 30, 41, 49, 59, 84, 433.
Versailles, 116, 126, 153, 316, 317, 359.
Vezain (Olivier de), 200, 377.
Victoire (abbaye de la), 283.
Viger (Jacques), 30.
Villars (M. de), 265.
Vimont (le Père), 15.
Vincelot (l'abbé). Voir Amyot.
Visitation (la), à Romans, 361.
Voyer (le curé), 74-77, 80, 109.

W

Windsor, 228.
Winnipeg, le lac, 242.
Wisconsin, 158, 241.

Y

Yamaska, la rivière, 198, 205.
Youville (Mme d'), 74, 284.
Ypres, 362.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Lettre de S. E. le Card. Merry del Val à l'auteur . . .	VII
CHAPITRE I.—M ^{sr} de Mornay, coadjuteur de Québec. . .	I
La nomination de Mgr de Mornay, coadjuteur de Mgr de Saint-Vallier, et ses circonstances.— Pourquoi le Coadjuteur ne vint jamais au Canada.	
CHAPITRE II.—M ^{sr} de Mornay et la Louisiane.	14
Coup d'œil sur la Louisiane.—Gouvernement de cette colonie.—Capucins et Jésuites à la Louisiane.—Etablissement des Ursulines à la Nouvelle-Orléans.—Le P. de Beaubois.— Difficultés de juridiction.	
CHAPITRE III.—M ^{sr} de Mornay, troisième évêque de Québec.	25
Mgr de Mornay se démet de sa coadjutorerie.— Devient à son insu évêque de Québec.— Prend possession de son évêché par procureur.— Un mandement du Chapitre de Québec.— Mgr Dosquet, déjà évêque de Samos, est nommé coadjuteur de Mgr de Mornay.	
CHAPITRE IV.—M ^{sr} de Mornay, troisième évêque de Québec (<i>suite</i>)	35
M. de Latour, nommé Doyen du Chapitre.— Avertissements sévères de la cour à plusieurs personnages, à Québec.— Une lettre du conseiller Hazeur au ministre.— Départ du Coadjuteur pour le Canada ; son naufrage en arrivant à Québec.— Sa réception.	
CHAPITRE V.—M ^{sr} Dosquet, coadjuteur de l'évêque, au Canada.— Le Séminaire de Québec.	48
Notes biographiques sur Mgr Dosquet.— Il n'était pas Français.— Au Séminaire de Québec.— M. Lyon de Saint-Ferréol.— M. Vallier.—	

Triste condition financière du Séminaire.— Requête à la cour en faveur de cette institution.	
CHAPITRE VI.— M ^{SR} Dosquet et le palais épiscopal de Québec	61
Triste état du Palais épiscopal.— Les réparations.— La villa Samos.— Difficultés avec l'Hôpital-Général au sujet de la propriété de l'évêché.— Une lettre de Mgr de Mornay.— La terrasse de l'évêché.	
CHAPITRE VII.— M ^{SR} Dosquet et le Chapitre de Québec	73
Le Chapitre en 1729.— Nomination de six curés fixes.— Le Coadjuteur exige la démission de ces curés.— Affaire Voyer.— Mécontentement des chanoines contre le Coadjuteur, et du Coadjuteur contre les chanoines.— Une lettre de cachet contre Fornel; avertissement à Thierry Hazeur.— Le Doyen du Chapitre, en procès avec ses confrères.	
CHAPITRE VIII.— M ^{SR} Dosquet et les communautés religieuses.— M. de Latour retourne en France.— La France évangélisée par un apôtre canadien, le P. Duplessis	89
Quelques lignes de la Sœur Duplessis sur Mgr Dosquet et M. de Latour.— M. de Latour, supérieur des communautés religieuses.— Le Coadjuteur aux Ursulines.— Ce qu'il écrit sur les entrées du gouverneur et de l'intendant dans les couvents.— Le Coadjuteur et l'Hôpital-Général.— M. de Latour retourne en France.— Ses prédications.— Croisade contre le Jansénisme.— Le P. Duplessis; missions qu'il prêche en France.	
CHAPITRE IX.— M ^{SR} Dosquet et les religieux.— Québec en 1730	108
Mgr Dosquet et les Récollets.— Les Processions chez les Jésuites.— Fêtes à Québec pour la naissance du Dauphin.— Les Canadiens, d'après Charlevoix.— Les Fêtes à la Cathédrale, au Château et à l'Intendance.— M. Hocquart.— A bord de la frégate et chez les Jésuites.— La cathédrale, l'église des Récollets, l'église des Jésuites.	

CHAPITRE X.—L'Eglise du Canada, du temps de M ^{sr} Dosquet	129
M. Normant, grand vicaire à Montréal.—Première visite du Coadjuteur à Montréal.—Les Sœurs de la Congrégation.—Les visites de l'archidiacre.—Visite pastorale du diocèse.—Adhésion du clergé à la Bulle <i>Unigenitus</i> .—Mandement aux Sœurs de la Congrégation.—M. Hocquart et les Canadiens.	
CHAPITRE XI.—L'Eglise du Canada, du temps de M ^{sr} Dosquet (<i>suite</i>).—Le peuple.—Le clergé paroissial; son revenu	142
Les Canadiens, peuple moral et religieux.—Attachés à leurs curés.—Ce qu'était le clergé paroissial.—Efforts pour faire augmenter le taux de la dime.—Refus de la cour.	
CHAPITRE XII.—Les ennuis de M ^{sr} Dosquet dans son administration comme coadjuteur de Québec.—Une sédition à Niagara	154
Sujets d'ennuis à Mgr Dosquet.—M. de Miniac nommé grand vicaire.—Les Sulpiciens et la mission du Lac des Deux-Montagnes.—Mauvaises nouvelles de l'Acadie.—Une sédition à Niagara.—Insinuations de Beauharnais et Hocquart contre le clergé.—Evasion des prisonniers, à Montréal.—Enquête du juge Rimbault.—Frères Récollets, compromis.	
CHAPITRE XIII.—Conséquences de l'affaire de Niagara.—La déclaration royale de 1732	164
Beauharnais et Hocquart écrivent à la cour contre le clergé canadien.—Défense de Mgr Dosquet.—Plainte contre le juge Rimbault.—Déclaration de 1732.—Protestation du clergé canadien et de l'Evêque.	
CHAPITRE XIV.—M ^{sr} Dosquet et la traite de l'eau-de-vie	174
Désordres causés par la traite de l'eau-de-vie.—Mandement de Mgr Dosquet.—Effets salutaires de ce mandement.—On se plaint à la cour.—Défense de Mgr Dosquet.	

CHAPITRE XV.—M ^{gr} Dosquet et l'amovibilité des cures.—Question de la séparation du Chapitre et de la Paroisse de Québec.....	185
Le caractère de Mgr Dosquet, comparé à celui de Mgr de Laval.—Mémoire sur l'amovibilité des cures.—Affaire de la séparation du Chapitre et de la Paroisse.—Ordonnance de l'Evêque, et ses réflexions à la cour sur ce sujet.	
CHAPITRE XVI.—Le clergé canadien et les entreprises commerciales.—Les dettes de M ^{gr} Dosquet; les œuvres qu'il a à faire.....	197
Mgr Dosquet demande et obtient une seigneurie.—Le curé Le Page.—Les abbés Hazeur.—L'abbé Martin.—L'Eglise du Canada a besoin de prêtres.—Mgr Dosquet se plaint de ses dettes.—Les œuvres qu'un évêque a à faire au Canada.	
CHAPITRE XVII.—Les derniers jours de M ^{gr} Dosquet au Canada, comme coadjuteur.—Départ pour la France.....	210
Nouveaux ennuis de Mgr Dosquet.—Fêtes religieuses à Québec, à l'occasion de la canonisation de saint Louis de Gonzague et de saint Stanislas de Kotska.—Le premier prêtre séculier Acadien, nommé chanoine de Québec.—Le Coadjuteur part pour la France.	
CHAPITRE XVIII.—Coup d'œil sur les missions lointaines de l'Eglise de Québec.....	220
En Acadie.—M ^m . Chauvieux et de Saint-Poncy.—Le gouverneur Armstrong.—L'abbé de Breslay.—L'abbé Brau.—Citation de Longfellow.—M. de Noinville.—M. de la Goudalie.—La paroisse de Pigiquit.—L'abbé Gaulin.—M. Courtin.	
CHAPITRE XIX.—Coup d'œil sur les missions lointaines de l'Eglise de Québec (<i>suite</i>).....	232
Les Récollets à l'Ile-Royale.—Religieux de la Charité à Louisbourg.—Pensionnat des Sœurs de la Congrégation.—A Ristigouche.—Chez	

PAGES

les Abénaquis.— La mission du Saguenay ; le P. Laure ; la chapelle de Chicoutimi.— Chez les Sioux ; aux Mascoutins.— La guerre des Renards.— Voyages de La Vérandrye au Nord-Ouest ; il se rend jusqu'aux Montagnes Rocheuses.

CHAPITRE XX.— M^{gr} Dosquet, en France.— Les Missions-Etrangères à Paris et à Québec.— M^{gr} de Mornay résigne son siège..... 245

Aux Missions-Etrangères.— M. Tiberge.— M. de Brisacier et le Séminaire de Québec.— Mgr Dosquet et le Séminaire.— Efforts pour faire résigner Mgr de Mornay.— Nouvelle tentative de Mgr Dosquet pour faire hausser le taux de la dime.— Mgr de Mornay résigne en sa faveur.

CHAPITRE XXI.— M^{gr} Dosquet, évêque de Québec.— Ses préoccupations avant de partir pour son diocèse.— Le voyage 257

Mgr Dosquet ne se trouve pas assez de revenus.— Obsédé par la pensée de ses dettes.— Envoi de ses effets à La Rochelle.— Son personnel.— Nomme M. l'abbé de l'Île-Dieu son grand vicaire en France.— Louis de Jaquet.— Départ pour La Rochelle, puis pour le Canada.— Une lettre du Père Nau.

CHAPITRE XXII.— M^{gr} Dosquet, à Québec.— L'Eglise du Canada, en son absence.— Suppliques de l'Evêque à la cour 269

La réception de l'Evêque.— L'administration du diocèse en son absence.— Diverses épreuves pour la colonie : petite vérole, sécheresse, etc.— La colonie, au point de vue de la morale.— Affaire Gervais Lefebvre.— La cure de Québec.— Mgr Dosquet à sa villa Samos.— Ses demandes à la cour.— La terrasse de l'évêché.

CHAPITRE XXIII.— M^{gr} Dosquet songe déjà à repartir.— Ses relations avec le Séminaire de Québec et le clergé canadien 282

Mgr Dosquet veut enlever au Séminaire de Québec son autonomie.— Affaire Le Riche.— Menaces de Mgr Dosquet contre les prêtres du

Séminaire.— Révocation des pouvoirs du Clergé.— Mandement pour remédier à certains abus.— Comment se transmettaient les mandements, à cette époque.

CHAPITRE XXIV.— M^{GR} Dosquet et l'éducation.—
Son départ pour la France.... 290

Mandement de l'Evêque pour engager ses prêtres à enseigner le latin.— Réorganisation des études au Collège des Jésuites.— Les Ecoles latines à Montréal.— Le Jésuite Dupuy ; mort de son père.— Ordination, aux Ursulines, de l'abbé D'Esglis, futur évêque de Québec.— Visite de l'Evêque aux communautés, avant son départ ; présents de tableaux.— Le départ.

CHAPITRE XXV.— M^{GR} Dosquet ne peut s'acclimater au Canada.— Difficultés avec les Missions-Etrangères de Paris..... 301

L'Evêque ne peut se faire au Canada.— Comparaison avec la Mère de l'Incarnation.— Le Prélat fait en sorte que ses curés, eux, ne quittent pas le pays.— Difficultés de Mgr Dosquet avec le Séminaire des Missions-Etrangères.— Voyage à Liège et à Rome.

CHAPITRE XXVI.— Les hésitations de M^{GR} Dosquet avant de se démettre de son évêché.— Comment on obtient sa démission..... 312

Mgr Dosquet se démet de l'abbaye de Bénévent.— Reçoit en retour une rente sur les économats.— Regrette d'avoir quitté le certain pour l'incertain.— Conditions qu'il met à la résignation de son Evêché.— M. de Lotbinière, Doyen du Chapitre.— Mgr Dosquet, à Rome.— L'abbaye de Breine.— Comment on obtient la démission de l'Evêque de Québec.— Il garde ses pouvoirs jusqu'à la prise de possession de son successeur.

CHAPITRE XXVII.— L'Eglise du Canada, en l'absence de M^{GR} Dosquet (1735-40)..... 327

Bonne administration du diocèse par les grands vicaires.— Les visites de l'archidiacre.— L'Eglise du Canada a besoin de prêtres.— Ordination de trois jeunes Canadiens à Rennes.— Situation économique du

PAGES

- Canada. — Années de disette. — Lettres de M. Navières, curé de Sainte-Anne de Beaupré.
- CHAPITRE XXVIII. — L'Eglise du Canada, en l'absence de M^{gr} Dosquet (1735-40) (*suite*) 344
- M. Normant, grand vicaire de Montréal. — Enceinte de la ville. — Première tentative des Frères des Ecoles Chrétiennes de s'établir à Montréal. — Un Hôtel des Invalides, à Québec. — Eloge de l'Hôpital-Général. — M. Vallier. — Personnel du Chapitre, du Séminaire de Québec, du Collège des Jésuites, du Séminaire de Saint-Sulpice. — M. de Lotbinière.
- CHAPITRE XXIX. — M. de Lauberivière nommé évêque de Québec. — Sa consécration. — Son départ pour le Canada 353
- M. de Lauberivière est proposé pour l'épiscopat de la Nouvelle-France par M. Couturier, supérieur de Saint-Sulpice. — Influence de Saint-Sulpice. — Réflexions de M. de l'Orme. — Consécration de M. de Lauberivière. — Son voyage à Grenoble et à Romans. — Prend possession de son siège épiscopal par procureur. — Se propose de résider au séminaire de Québec. — Son départ pour La Rochelle. — Lettre à son père. — Départ pour le Canada.
- CHAPITRE XXX. — M^{gr} de Lauberivière. — La traversée de France au Canada. — Arrivée à Québec. . . 370
- Le *Rubis* et les dangers qu'il avait déjà courus. — Mgr de Lauberivière et le P. Canot. — Sur le grand Banc de Terre-neuve. — Une maladie éclate à bord du vaisseau. — Triste état de l'équipage. — Secours envoyés de Québec. — Mort d'un Sulpicien à Kamouraska. — Mgr de Lauberivière se rend à Québec. — Arrivée du vaisseau pestiféré. — Ravages de la maladie. — Mort héroïque du P. de Boismilon. — Zèle de l'abbé Gosselin au service des malades.
- CHAPITRE XXXI. — M^{gr} de Lauberivière à Québec. — Sa maladie. — Sa mort 385
- Réception solennelle de Mgr de Lauberivière à Québec. — Emploi des six jours qu'il y vécut en santé. — Il tombe malade. — Compte-rendu de sa maladie et de sa mort. — Son oraison funèbre. — Lettre du P. Galpin. — Lettre du P. Canot. — Ecrit de M. Jacrau.

CHAPITRE XXXII.—Sépulture de M ^{sr} de Lauberivière.—Hommage à sa mémoire.—Sa réputation de sainteté	394
---	-----

Sépulture de Mgr de Lauberivière.—Lettre du Chapitre de Québec à son père.—Lettre de l'évêque de Grenoble.—Faits miraculeux attribués à Mgr de Lauberivière.—Pèlerinages à son tombeau.—Emploi des effets laissés par le Prêlat après sa mort.—Son souvenir, conservé dans sa famille, en France.

CHAPITRE XXXIII.—L'Eglise du Canada pendant la vacance du siège.—Les grands vicaires Miniac, Courtois, Marchand	406
---	-----

Le veuvage de l'Eglise de Québec.—M. de l'Orme et l'Evêché du Canada.—Le Chapitre prend les rênes de l'administration.—Nomination de MM. de Miniac et Courtois, grands vicaires.—Pourquoi l'on n'avait pas nommé M. Normant.—Affaire Baret-Lestage.—Le Séminaire de Montréal, condamné à la Prévôté.—Appel au Conseil Supérieur.—Magnifique écrit de M. Vallier en faveur du Séminaire.—Le factum de M. Normant.—Le jugement du Conseil.—M. Courtois démissionne; M. Marchand, nommé grand vicaire à sa place.—Affaire Soupiran-Le Chasseur.—Départ de M. de Miniac pour la France.—Thierry Hazeur nommé vicaire capitulaire,

CHAPITRE XXXIV.—L'Eglise du Canada pendant la vacance du siège (<i>suite</i>).—Le vicaire capitulaire Hazeur.....	4
---	---

Le passé de M. Hazeur.—Sa dévotion à Marie.—Où il loge à Québec.—Les nominations du Chapitre.—Mémoire de M. de Lotbinière dans l'affaire Miniac.—Les missions de M. Hazeur.—Affaire Hazeur-Rêche-Soupiran.—Affaire de dime entre Soupiran et Rêche.—Hazeur et Fornel sont aux prises au Conseil Supérieur.—Affaire André-Rouville.—Jugement du Conseil Supérieur.—Réhabilitation du mariage André-Rouville.—Lettre du juge André de Leigne.—Réflexions de M. de l'Orme sur le grand vicariat de son frère.—Fornel, au Canada.

Appendice.....	441
----------------	-----

Index.....	445
------------	-----

